



# John Adams Library.



IN THE CUSTODY OF THE  
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF N<sup>o</sup>.

★ ADAMS

175.18

1804





5-8

1871

LETTRES  
DU CARDINAL  
D'OSSAT,

*Avec des Notes Historiques & Politiques*

De M. AMELOT DE LA HOUSSAIE.

Nouvelle Edition corrigée sur le Manuscrit original,  
considérablement augmentée & enrichie de nou-  
velles Notes de **M. AMELOT DE LA HOUSSAIE**,  
qui ne se trouve point dans la dernière Edition  
de Paris de 1697.

TOME QUATRIÈME.



A AMSTERDAM,

Chez **PIERRE HUMBERT.**

---

M. DCCXXII

L E T T E R S

THE OFFICE OF THE

D. O. S. S. A. T.

POST OFFICE - NEW YORK

RECEIVED AT NEW YORK

ADAMS 175.15

U.S.

UNITED STATES DEPARTMENT OF THE POST OFFICE

TO THE QUARTERS



AMSTERDAM  
DEPARTMENT OF THE POST OFFICE

NOV 23 1854



# LETRES

DU

CARDINAL D'OSSAT.

ANNEE M. D. C.

---

LETRE CCXXVII.

AU ROY.



SIRE,

La lettre, qu'il plût à Votre Mâjesté m'écrire le 9. d'Avril sur le voyage de Monsieur le Duc de Bar par-deçà, me fut rendue le jour de l'Ascension au matin 11. jour de ce mois, par un sien Gentilhomme, apellé le sieur de Beauvau, qui me dit, que mondit sieur le Duc arri-  
veroit en cette ville à deux ou trois jours de-là. Je fus marri de ce voyage si soudainement entrepris, sachant dès long-tems la difficulté qu'il y'a en son affaire, & craignant grandement, qu'il n'en raportât point le contentement qu'il s'en

2 LETRES DU CARD. D'OSSAT,

étoit promis : & ne le celai point audit gentilhomme : ajoutant néanmoins à la fin , que nous y ferions tout ce qui nous seroit possible , comme nous sommes bien déliberez de faire M. de Sillery , & moi. Ce jour-là même mondit sieur de Sillery , & moi , fûmes ensemble , & délibérâmes longuement sur ce fait , & arrêtâmes la façon comme il en devoit parler au Pape , le lendemain vendredi , jour de son audience ordinaire , & je lui laissai la lettre , que V. M. m'en avoit écrite dudit jour 9. d'Avril.

Le lundi 15. de ce mois fut Consistoire , & j'en voulus parler à S. S. mais je n'en eûs la commodité , sinon que comme S. S. sortoit de sa chambre pour descendre en la sale , où se tient le Consistoire : qui fut cause que je n'entrai en discours ; mais lui demandai seulement congé d'aller voir mondit sieur le Duc de Bar , quand il seroit arrivé : ce qu'il me permit , & me dit de lui-même , qu'il pensoit que ce Prince venoit pour avoir la dispense , qu'on avoit autrefois demandée : mais tant que Madame demeurerait en ses opinions , il ne la donneroit jamais ; & se feroit plutôt metre en quatre quartiers , pour les raisons qu'il avoit ci-devant alleguées ; & pour n'y avoir exemple en l'Eglise , qu'une telle dispense ait jamais été concédée. Je lui dis , que S. S. admettoit ce Prince à ses pieds , & l'orroit suivant sa bénignité accoutumée , & puis trouveroit quelque bon expedient en cet afaire : à quoi S. S. ne repliqua rien. Il avoit déjà alors un commencement de goutte à la main , laquelle s'acrût depuis ; de sorte qu'il n'a point encore donné audience : & tout ce qu'il a pû faire , ç'a été de se faire porter hier , jour de la Pentecôte , au lieu où il a accoutumé de donner la



bénédiction, laquelle il donna à infinité de peuple. C'est pourquoi il n'a encore admis à ses pieds Monsieur le Duc de Bar, qui arriva en cette ville comme inconnu ledit jour du lundi au soir 15. de ce mois, & alla loger au Couvent de la Trinité du Mont, où M. de Sillery, & moi, l'allons voir fort souvent, & lui procurerons audience, & expedition la plus prompte, & la plus favorable, que faire se pourra.

Cet afaire, Sire, est très-dificile, & je ne fais que vous en prometre. Les dificultez sont en la parenté, & en la diversité de Religion des deux conjoints, lesquelles s'augmentent réciproquement l'une l'autre. La seule diversité de Religion, quand les deux Parties sont baptisées & Chrétiennes, ne rend point de foi le mariage nul, jaçoit que la personne catholique, qui épouse une non-catholique, pêche grièvement; étant tels mariages prohibez, pour le danger qu'il y a, que le non-catholique séduise & pervertisse le catholique; comme il advint même à ce grand & sage Roi Salomon: & que les enfans aussi ne soient si bien instruits en la vraye Religion: & encore pour les discordes, haines, & troubles, que la diversité de la Religion, à la longue, apporte entre deux conjoints. La parenté seule rendroit bien ce mariage nul; mais la dispense nous seroit incontinent acordée, si elle n'étoit empêchée par la diversité de Religion, sur laquelle le Pape fonde son refus; nous ayant dit S. S. dès Ferrare, à Monsieur de Luxembourg, & à moi, lorsque nous lui demandions ladite dispense, qu'il ne la devoit ni pouvoit acorder, pource que l'une des Parties non seulement ne la demandoit pas; mais ne le reconnoît point pour Pasteur de l'Eglise Catholique & Apostoli-

que , ni pour avoir puissance de dispenser : comme aussi ne croit-elle point que le mariage soit un Sacrement , ni qu'il soit illicite de contracter mariage même entre cousins germains <sup>1</sup>. Ces raisons du Pape durent encore , puisque Madame ne se reconnoît point : auxquelles on a ajouté ceci depuis , qu'on a passé outre nonobstant ledit refus de la dispense demandée ; & nonobstant les inhibitions expresses , que S. S. en fit par ses brefs , & par ceux qui les rendirent.

Or les choses étant en ces termes , & Monsieur le Duc de Bar s'étant embarqué en ce voyage , sans avoir fait fonder le fond , ni usé d'aucun préparatif ; encore le pourrions-nous servir à obtenir l'absolution , s'il n'y avoit que la considération du passé : mais la considération de l'avenir est ce qui nous tient en grande perplexité. Car d'obtenir dispense pour la validation du mariage , S. S. dit ne la devoir ni pouvoir donner , pour les causes susdites. Moins peut il permettre aux Parties , qui sont parentez en degré prohibé , de demeurer & cohabiter ensemble sans dispense , comme ils ont fait jusques ici : car se feroit leur permettre de pêcher. Ce qui est par-dessus la puissance du Pape , aussibien que contre sa volonté. Il y a encore plus , c'est que par les maximes de la Théologie , & des Cas de conscience , qui se pratiquent en l'Eglise , on ne donne point absolution pour le passé , si celui qui la demande n'a ferme propos , & ne promet de s'amender , & de désister du péché pour l'avenir. De sorte que Monsieur le Duc de Bar fera

<sup>1</sup> La plupart des Dames de ce rang ne connoissent point d'autre Théologie , que celle qui flate leur cœur , où leur ambition.

venu à Rome , pour s'en retourner non seulement sans dispense , mais aussi sans absolution du passé , & sans avoir gagné le Jubilé ; ou bien , pour promettre de renvoyer la sœur d'un Roi de France qu'il a prise pour sa femme , & sachant , bien de quelle Religion elle étoit : & encore de la renvoyer , après l'avoir tenue dix-huit mois ; & cependant être , possible , entré en défiance de n'en pouvoir avoir enfans <sup>2</sup>. Auquel propos je ne dois celer à V. M. que moi ayant dit audit sieur de Beauvau quelque chose de ce que dessus , pour lui faire connoître la nécessité , où mondit sieur le Duc de Bar se mettoit ; il me dit bien expressément , que ledit seigneur Duc quitteroit Madame sa femme , si le Pape le lui commandoit <sup>3</sup>. M. de Sillery écrira à V. M. ce qu'il en aura entendu d'ailleurs.

Voilà , Sire , la condition & l'état de cet affaire , que je vous ai voulu représenter fidèlement , tant pour en informer V. M. au vrai ; qu'auſſi , afin que si les choses ne succèdent comme V. M. desire , on ne l'impute puis après au peu de devoir que vos serviteurs y aient fait ; ni auſſi à aucune mauvaise disposition du Pape ,

<sup>2</sup> La Duchesse de Bar avoit plus de quarante ans , & outre cela peu de beauté. C'est pourquoi le Duc , son mari , étoit tout prêt à la répudier , si le Pape eût été capable de le lui commander. Mais il se garda bien de donner dans le panneau du Duc , qui vouloit satisfaire son inclination sous les fausses apparences d'une conscience timorée.

<sup>3</sup> Si cet envoyé parloit ainsi de son chef , il étoit

bien imprudent ; mais s'il avoit ordre de dire ce qu'il dit au Córdinal d'Oſſat , qu'il savoit être le plus confident Ministre , que le Roi eût à Rome ; le Duc de Lorraine & le Duc de Bar , ses Maîtres , étoient encore plus imprudens. Car cette déclaration si expresse avertissoit le Roi de se prémunir auprés du Pape , & d'empêcher efficacement , qu'ils ne parvinſſent à ce qu'ils desiroient.

ains à la nature de la chose ; à la précipitation de ce voyage ; & au zele , que le Pape a à l'édification de l'Eglise , & à sa réputation. Madame seule a en soi le remede de tous ces maux , & peut délivrer de perplexité soi-même , & Monsieur son mari , & V. M. & tous vos serviteurs , toute la Maison de Lorraine , & le Pape même. Et à la vérité , si je l'osois dire , il me sembleroit , qu'il seroit aussi raisonnable , que Madame en son fait propre , & pour elle-même , s'accommodât à l'avis de tant de gens de bien , qui desirent son salut & repos ; comme qu'ils s'accommodent à son opinion. Que si elle craint de blesser sa conscience , en faisant le bien , qu'on lui desire ; elle doit penser aussi , que le Pape , & tant d'autres , ont peur de blesser la leur en faisant ce qu'elle veut <sup>4</sup>. Au demeurant , le Pape est disposé à l'inviter , à lui écrire <sup>5</sup> , & à lui envoyer qui on voudra , & à fai-

<sup>4</sup> Cette Princesse étoit trop huguenote , pour pouvoir croire , que le Pape , & Messieurs les Cardinaux , eussent une conscience.

<sup>5</sup> Il lui avoit déjà écrit un bref , daté du 15. de Janvier de cette année du Jubilé. Vous ne devez pas craindre , disoit-il dans ce Bref , que ce qui a été glorieux à un si grand Roi , qu'est le Très-Christien Roi Henri , votre frere , s'it messéant à une femme. Que peut-il y avoir de plus indigne d'une femme d'extraction , & de noblesse Royale , que d'être femme non légitime d'un sien parent ? Car jusques à

ce que vous ayez obtenu de nous , & de ce Saint-Siege , la permission & dispense de pouvoir être mariez ensemble il n'y a point de mariage entre vous. Or comme de noces illégitimes , il n'en peut naître d'enfans légitimes ; vous ferez un tort notable aux vôtres , si vous en avez , d'autant qu'ils ne seront pas de la Maison de Lorraine , & qu'ils n'en pourront être les héritiers. Voudriez-vous de gaieté de cœur , vous exposer à un si grand malheur , avec la perte de votre ame ? Ayez donc pitié de vos enfans , ayez pitié de votre ame même. Ecoutez donc , ma fille ,

re toute autre chose, qui puisse faciliter sa conversion.

Pour tout ce que dessus n'est pas à dire, que je n'aye aprêté beaucoup de raisons & de moyens, pour tâcher d'induire le Pape à nous acorder même la dispense; mais comme j'estime que lesdites raisons lui donneront à penser, aussi ne veux-je pas me prometre d'en venir à bout. Tant y a qu'elles sont prêtes à être employées; comme aussi après qu'elles l'auront été, je les écrirai à V. M. à laquelle je prie Dieu, qu'il donne, Sire, &c. De Rome, ce 22. de Mai 1600.

écoutez les Docteurs Catholiques, embrasés de l'amour de Dieu, & du zele de votre salut. Ecoutez-nous nous-mêmes, qui vous disons ces choses avec une tendresse paternelle; & qui prions Dieu continuellement, de nous

faire voir le jour désiré, auquel nous puissions vous recevoir au giron de l'Eglise Catholique, comme notre fille en Jesus-Christ, & nous réjouir, avec l'Eglise Universelle, de la conversion du frere & de la sœur, &c.

## LETRE CCXXVIII.

AU ROY.

SIRE,

Je reçus le 22. de ce mois par le courier ordinaire la lettre qu'il plût à Votre Majesté m'écrire le 2. & le lendemain 23. je reçus par *Valerio* celle de l'11. & tiens à grande faveur & honneur, qu'il ait plû à V. M. prendre en gré ce peu de service que je vous ai rendu en ce qui s'est présenté par-deçà ces jours passez, & ne faudrai de continuer à toutes les occasions qui s'en présenteront, & de toutes les forces de mon ame.



## 8 LETRES DU CARD. D'OSSAT,

L'Abbé de S. Martin se trouve bien empêché, s'apercevant bien, que quelque volonté qu'il ait eue, il n'aura en fin pû faire mal qu'à foi même. Il a vû plusieurs fois M. de Sillery depuis son retour de Florence, lequel aussi veille sur lui, & rendra compte à V. M. des propos qu'ils ont tenus ensemble, & s'il y a quelque autre chose qui concerne ledit Abbé.

Pour l'Archevêque d'Aix, il ne se fait pour cette heure autre chose, & j'ai parole de celui, qui est ici pour lui \*, qu'il ne fera rien sans mon fû & permission. Aussi lui ai-je fait apprehender très-bien le mal qui adviendrait à son Maître, & à lui-même, s'il en usoit autrement.

Quant aux Chevaliers de Malthe François, après qu'en l'absence de M. de Sillery j'en eûs parlé pour la seconde fois au Pape, & à Monsieur le Cardinal de Sainte Severine, qui est le plus ancien de la Congregation de l'Inquisition, S. S. se contenta d'une satisfaction par écrit, que lesdits Chevaliers avoient oferte d'eux-mêmes à l'Inquisiteur de Malthe en sa maison : mais S. S. & les Cardinaux de l'Inquisition, avoient arrêté, que ladite satisfaction se feroit en l'Eglise : de quoi M. de Sillery s'étant plaint à S. S. il fut pris expedient, qu'elle se feroit en la maison du Grand-Maître, ayant S. S. déclaré expressément, qu'elle faisoit cette moderation pour le respect de V. M. sur la requête de votre Ambassadeur. Et à la vérité ce ne fut pas peu que de faire réformer un Arrêt de S. S. fait en la Congregation du Saint Office. Aussi y fit Monsieur de Sillery tel devoir, que le Pape même dit à moi, qu'il ne l'avoit ja-

\* Voyez la lettre 221. & la premiere note.



mais ouï parler avec tant d'affection & de véhémence.

Notre Saint Pere, pour conſerver le droit de la réſervation qu'il a des Bénéfices vacans en Cour de Rome, au gré toutefois de V. M. a donné en titre l'Abbaye des Feuillans à un Religieux François de cette Congregation, apellé Frere Jean de Saint Maur, natif de Toulouſe, à ſix ou ſept lieues de ladite Abbaye, le plus qualifié Religieux qui fût à Rome, ni ailleurs, de ladite Congregation. Car outre qu'il eſt Prieur du Monaftere de Saint Bernard de Thermi en cette ville, & Vicaire du Pere Général en toute l'Italie; il eſt celui, qui avec un autre Religieux à préſent décédé, vint planter leur Ordre en Italie; & après Dieu a donné commencement & progrès à tous les Monafteres, qu'ils ont en Italie. Et comme il eſt Profés de l'Abbaye des Feuillans, & qu'il y reçut l'habit par les mains du feu Abbé; auſſi lui a-t-il toujours rendu l'affection, révérence, conſolation & ſervice, qu'il lui devoit, ſans avoir jamais eu aucune part aux perſecutions, qui ont été faites audit feu Abbé. Auſſi l'ai-je toujours connu au reſte moderé, & deſirant à V. M. tout bien & proſperité. Leſquelles qualitez furent cauſe que N. S. P. m'ayant demandé, en qui je penſerois, que ladite Abbaye ſeroit mieux colloquée, je lui dis en Dieu & en conſcience, que j'eſtimois que ce ſeroit en cetui-ci, pour les cauſes ci-deſſus cotées, que j'expoſai à S. S. Et c'eſt tout ce que j'ai eſtimé devoir répondre aux ſuſdites lettres de V. M. me remettant de tout le reſte à ce que vous en écrira M. de Sillery: lequel m'ayant entre autres choſes communiqué la minute de l'Edit touchant la publication à

faire du Concile de Trente , que V. M. lui a envoyée , pour savoir son avis & le mien , comme seront trouvées par-deçà les modifications & restrictions , qui sont à la fin , il est besoin que j'allonge encore la présente de cet article.

Mon avis est donc , qu'encore qu'une publication pure & simple plairoit ici plus qu'une modifiée ; si est-ce que lesdites trois modifications n'ofenseroient point le Pape , & même avec la bonne & équitable interpretation , que M. de Sillery & moi y apporterons. Car quant à la dernière , qui concerne les Edits de pacification , elle nous fut accordée par le Pape , lors de votre réconciliation : & S. S. en demeurera d'accord avec moi dernièrement , à savoir le vendredi 21. jour d'Avril , ainsi que j'écrivis à V. M. par ma lettre du 23 dudit mois.

Quant à la première & à la seconde modifications , outre qu'elles sont équitables , & serviront à fermer la bouche à ceux qui s'oposent à cette publication , & à la faire passer plus facilement par-delà ; elles ne restreignent quasi en rien ledit Concile : parce que quoi que quelques-uns mal affectionnez à ladite publication prétendent , il ne se trouvera en effet , que l'intention dudit Concile ait été de toucher aux droits , privilèges , & prérogatives de votre Couronne , ni d'autres ; & moins aux libertez , franchises , & immunitéz des Eglises , pour lesquelles y a plusieurs décrets audit Concile , & nul au contraire : si on ne vouloit dire , que les concubinages , les simonies , & autres tels abus , fussent libertez , franchises , & immunitéz de l'Eglise Gallicane : de laquelle les vraies libertez sont au Droit Canon , autorisé & maintenu principalement par les Papes & le Saint Siege :

de sorte que S. S. ne s'en voudroit ni pourroit honnêtement plaindre. Je conclus donc, qu'il me semble, que V. M. se peut afsûrer, que la publication du Concile plaira infiniment par-deçà, nonobstant lescdites modifications; & que V. M. ne pourroit faire aujourd'hui chose, qui soit pour aporter plus de contentement au Pape, & à toute cette Cour, ni plus de confusion à vos haineux, détracteurs, émulateurs, & envieux; ni plus d'édification à l'Eglise, & à toutes les parties de votre Royaume; ni à V. M. plus de mérite envers Dieu, ni plus de réputation & de gloire envers les gens de bien<sup>1</sup>. Je prie Dieu, qu'il vous en fasse bientôt la grace, & vous donne, Sire, &c. De Rome, ce 26. de Mai 1600.

## L E T R E C C X X I X.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Avec les lettres du Roi des 2. & 11. de ce mois j'ai reçu les vôtres de même date, & ai été très-aisé d'entendre, que Monsieur d'Alincourt fût arrivé en bonne fanté, & avec une nouvelle si agréable au Roi, & si utile comme j'espere à la France. Je ne répondrai rien aux remerciemens, qu'il vous plaît me faire, de ce que j'ai fait une petite partie de mon devoir envers lui; mais je ne laisse

<sup>1</sup> Le Cardinal *Sforza Palavicino* fait son fort de cette lettre du Cardinal d'Osat, pour prouver, que la publication du Concile de Trente en France, ne peut préjudicier aux privileges & pré-

rogatives de nos Rois, ni aux libertez, franchises, & immunitiez de l'Eglise Gallicane. *Chap. 6. du livre 24. de son Histoire du Concile de Trente.*

de reconnoître, que quoi que je fûsse & pûsse faire, je ne saurois jamais atteindre à la moindre partie des obligations, que je vous ai. Il me semble, que ç'a été très-bien fait de diferer la célébration des nôces du Roi jusques à un tems plus commode, tant pour la santé, qui a été la premiere consideration; que pour la commodité & réputation. La résolution de M. d'Evreux m'a toujours plû avant l'évenement, comme vous aurez vû par mes lettres précédentes; mais à présent que j'en ai sù le succès, je n'en puis assez remercier & louer Dieu, & en attends un grand fruit pour la Religion Catholique, & pour le service du Roi, qui en est déjà très-haut loué en toute cette Cour. De l'Abbaye de Feuillans, je n'ai qu'ajouter à ce que j'en écris au Roi, répondant à la lettre de S. M. Je ferai sçavoir à Monsieur le Cardinal *Bandini* la bonne réponse, qu'il vous a plû me faire touchant la sienne de Casenove au Marquisat de Saluces. Quant à celle de M. Perrin Sous-dataire de N. S. Pere, je vous remercie bien humblement de ce qu'il vous a plû y faire, & vous prie de vous souvenir, qu'en son fait il s'agit plus de l'autorité & droits de S. S. que de l'interêt dudit sieur Perrin. Il nous faut obtenir un Indult pour le Pays Messin, ce qui se pourra faire sur l'ocasion de la publication du Concile, ou sur quelque autre telle: mais avant qu'avoir ledit Indult, nous ferions mal fondez, & ferions tort & déplaisir à S. S. Bien est vrai, que, comme j'ai écrit autrefois, le Pape doit bailer tels bénéfices de la Protection du Roi, & même ceux qui sont és villes closes, à personnes, qui soient confidentes à S. M. laquelle autrement leur pourroit refuser la posses-

sion , & principalement étant ce un pays de frontiere.

L'affaire de Monsieur le Duc de Bar est un mauvais affaire , & s'y découvre tous les jours quelque chose qui nous déplaît ; mais quoi que l'on fasse , on ne trompera point M. de Sillery , ni moi.

Le voyage de Monsieur le Grand <sup>1</sup> pour le regard de Rome n'est nullement nécessaire , non pas même pour le remerciement , dont est parlé és lettres du Roi à M. de Sillery : car cet office a été fait par mondit sieur de Sillery de si bonne façon , qu'il ne seroit possible de le surpasser , & à grand'-peine de l'égaler. Bien est vrai , qu'un seigneur si qualifié venant si près de Rome en cette Année-sainte , sans y venir gagner le Jubilé , pourroit donner à penser à plusieurs , & à dire à ceux qui ne nous veulent point de bien , que les François n'ont point toute la dévotion qu'il faudroit ; excepté si son voyage de Florence se rencontroit en Juillet , ou en Août : auquel cas il seroit excusé de tous de n'y venir

<sup>1</sup> Roger de Saint Lary , Duc de Bellegarde , Grand-Ecuyer de France , mort en 1644. ou 45. âgé de 86. ans. Personnage également celebre par de longues prosperitez , & par de longues adversitez. Era il Signore di Bellarguarda Cavaliere di chiaro sangue , di nobilissime qualita. Haveva egli havuto gran luogo fra i favoriti d'Henri III. e pure tuttavia continuava in molto favore appresso Henrico IV. Io traitai molto domesticament questo Cavaliere in Francia , e fui

hospite suo in Digcon di Borgogna , quando io fatto Cardinale passai di là nel ritornò mio da quel Regno. E certo non haveva la Francia signore alcuno nè di più nobil presenza , nè di più belle maniere , ne di più cavalleresche attioni. Era egli soldato ancora , ma la sua principale qualita consisteva in esser perfetto Cavaliere di Corte ; e bisognava che in questa ogn'uno gli cedesse , come in effetto ogn'uno gli cedeva. Mem. del Card. Bentivoglio.



point, pour le grand danger où il se mettroit en y venant. Et une lettre, qu'il écrivoit de Florence à M. de Sillery, & qu'on feroit courir, par laquelle il lui déclareroit la volonté qu'il avoit de venir gagner le Jubilé; & le regret qu'il a d'en avoir été détourné par les Medecins, & autres, répareroit à tout, & tiendroit lieu du voyage de Florence à Rome. Que si hors le tems de Juillet & d'Août mondit lieu le Grand venoit à Rome pour le susdit respect du Jubilé, il ne pourroit faire de moins, que de baiser les pieds au Pape, & même de la part du Roi; & par même moyen ramentevoir à S. S. la gratitude, que S. M. lui rend de tant de graces reçues de S. S. & en particulier de cette dernière, dont est faite mention és susdites lettres de S. M. à M. de Sillery. A tant, &c. De Rome, ce 26. de Mai 1600.

## L E T T R E C C X X X.

A U R O Y.

SIRE,

Le 22. Mai je répondis à la lettre, qu'il avoit plû à Votre Majesté m'écrire le 9. d'Avril, sur le voyage, que Monsieur le Duc de Bar venoit faire à Rome: & par même moyen vous écrivis les dificultez, qui se présentoient en son afaire, & la crainte que j'avois, qu'il ne raportât de ce voyage le contentement qu'il s'en étoit promis.

Depuis madite lettre, Monsieur le Duc de Bar eût audience du Pape un vendredi au soir 26. de Mai. De ce qui se passa, V. M. en aura été avertie, tant par lui, que par M. de Sillery;



qui est , qu'il vouloit mettre cet afaire en une Congregation de deux Cardinaux , & de trois ou quatre autres Théologiens : & me nomma , moi , avec Monsieur le Cardinal *Bellarmino* , pour les deux Cardinaux. Tout aussitôt que M. de Sillery m'eût raporté , que le Pape m'avoit nommé pour un des Cardinaux , je lui dis , que c'étoit mauvais signe pour nous , d'autant que S. S. en toutes ses actions procede avec grande justification : & que lui prévoyant , que cet afaire ne se pouvoit expedier selon notre desir , il ne se pouvoit mieux justifier , qu'en y mettant un si obligé sujet & serviteur de V. M. qui vit & ouït tout ce qui s'y diroit & feroit , pour pouvoir témoigner à V. M. & à Monsieur le Duc de Bar , & à tous autres , qui en pourroient être marris , qu'il n'avoit tenu à faute de bonne volonté de S. S. mais à l'impossibilité de l'affaire même en foi.

Depuis ledit jour de vendredi 26. du mois , S. S. ayant demeuré huit jours à faire appeler à foi ceux , qu'il vouloit être de cette Congregation , M. de Sillery lui en parla le 9. de ce mois , & S. S. lui demanda , si on voudroit que Monsieur le Cardinal de Sainte Severine , qui est Grand-Pénitencier , fût de ladite Congregation <sup>1</sup> ; & Monsieur le Duc de Bar , & son Conseil , ayant trouvé bon , que ledit sieur Cardinal en fût ; S. S. l'y mit , & nous fit appeler mardi 13. de ce mois lesdits Cardinaux Sainte-Severine , *Bellarmino* , & moi avec eux , & trois Théologiens , à savoir le Pere *Benedet'o Giustiniani* ,

<sup>1</sup> *Sancta Severina* étoit un homme entier , severe , & difficile à gouverner. Et c'est pour cela , que le Pape mandoit à Monsieur de Sillery , si l'on vouloit que ce Cardinal fût de cette Congregation.

Jesuite ; le Procureur Général de S. Dominique ; & le Commissaire Général de l'Ordre de S. François de l'Observance.

N. S. P. proposant le fait , dit , que lorsqu'il étoit à Ferrare , on lui fit instance de la part de V. M. & de Monsieur le Duc de Bar , de donner dispense pour le mariage , qui se traitoit de Madame votre sœur avec Monsiencr le Prince de Lorraine , parens entre le 3. & 4. degréz de consanguinité : qu'il répondit , qu'il ne la devoit , ni pouvoit donner , pour les causes , qui lors furent alleguées <sup>2</sup> ; & néanmoins on passa

<sup>2</sup> Clément VIII. en fit écrire au Duc de Bar un Bref , daté de Ferrare du 8. d'Octobre 1598. l'an 7. de son Pontificat , de cette teneur : [ Comme nous vous aimons paternellement , & que nous desirons ardemment votre vraie gloire , nous ne pouvons nullement consentir à une chose , par laquelle la splendeur de votre très-illustre famille seroit obscurcie. Le seel de l'honneur de Dieu , le devoir de notre Charge Pastorale , & le danger auquel vous vous exposez , nous contraignent de dire : *Il n'est pas permis , il n'est pas expedient.* Il est bien vrai , comme vous nous l'écrivez , que Dieu nous a donné la puissance , mais il nous l'a donnée pour édifier , & non pour détruire ; pour sauver les ames , mais non pour les perdre ; pour la conservation de la Foi Catholique

que , & non pour sa destruction. Car y a-t-il personne qui ait quelque connoissance des affaires du monde , qui ne voye le danger manifeste , auquel la Foi Catholique est exposée dans la Province de Lorraine , si la peste de l'hérésie est introduite dans votre Maison , qui a toujours été le rempart , & le boulevard de la Foi ? La connoissance que nous avons de votre pieté , nous fait espérer , que vous ne ferez rien d'indigne de vous & de vos prédécesseurs. Quant à nous , nous ne donnerons jamais notre dispense Apostolique pour ce mariage , auquel vous ne devez jamais entendre , tandis que cette Dame sera hors de l'Eglise , & ne fera profession de la Foi Catholique. Car où Dieu est offensé , rien ne peut prosperer. Il ne sert de rien de gagner tout le monde

outre à contracter , & consommer de fait ledit mariage ; qui fut un grand scandale à toute la Chrétienté : maintenant 18. mois après étoit venu ledit Prince de Lorraine , qui demandoit encore ladite dispense , & cependant être admis à la Communion , & à gagner le Jubilé. Quant à la dispense , si Madame votre sœur se vouloit faire Catholique , il la donneroit très-volontiers ; & quand besoin seroit , il iroit encore lui-même en personne pour la *catholiser* : mais pendant qu'elle demeureroit opiniâtre en ses erreurs , il ne devoit ni pouvoit donner ladite dispense. Quant au reste , qui concernoit la Communion & le Jubilé , s'il y avoit quelque moyen de consoler & contenter ce Prince , S. S. desiroit lui donner toute la consolation , & contentement , qui seroit possible , sans préjudicier à sa conscien-

de , si l'on se perd soi-même. Il ne nous convient pas d'user avec vous de paroles dorées : Nous qui n'en devons dire que de salutaires , &c. ] Et à la fin du mois de Décembre suivant , il écrivit au Duc de Lorraine un autre Bref en forme de protestation. [ Etes-vous si aveuglé , lui dit-il , que vous alliez de gaieté de cœur vous perdre , vous & les vôtres ? Où est votre vertu , où est votre prudence ? Où est la crainte de Dieu , qui vous a comblé de tant de biens ? Avez-vous bien une & deux fois à ce que vous allez faire : on ne se moque point de Dieu : Gardez-vous bien de le couvrir , & de ruiner votre

Maison , dont vous ébranlez vous-même les fondemens. Ne vous attendez point , que nous dispensions jamais de notre autorité apostolique sur un tel mariage : car nous ne le ferons jamais ; & nous souffrirons plutôt , que notre corps soit déchiré & écartelé , membre par membre. Et si vous passez outre , ( ce qu'à Dieu ne plaise ) nous protestons de nouveau & pour toujours , que nous n'avons rien omis envers vous de tout ce que notre devoir exigeoit ; & que nous sommes innocens de ce péché. Ainsi votre sang retombera sur votre tête. ]

ce, ni à l'autorité de l'Eglise & du Saint Siege. Que nous nous assemblâssions donc, ouïssions ce qui nous seroit dit & remontré de la part dudit seigneur Prince; villions les écritures qu'il nous seroit bailler; déliberassions sur le tout, & avissassions ce qui s'y pourroit faire, & le rapportassions à S. S. C'est le sommaire de la proposition, que le Pape fit.

Le lendemain mercredi 14. de ce mois, nous nous assemblâmes chez Monsieur le Cardinal de Sainte-Severine, le plus ancien, où, la chose mise en délibération, opinèrent premierement les trois Religieux Théologiens, & puis les trois Cardinaux: & fut résolu, que pour le regard de l'excommunication, en laquelle ce Prince étoit encouru, pour avoir épousé une sienne parente en degré prohibez par les saints décrets, il pouvoit être absous facilement; attendu qu'un excommunié peut être absous pour quelque bien particulier, encore qu'il ne le demande point, & qu'il demeure opiniâtre & impenitent, & qu'il ne veuille pas même être absous: mais de recevoir ledit seigneur Prince à la Communion, & à gagner le Jubilé, il n'y avoit point de moyen sans la dispense, qu'il demandoit, d'autant qu'avant que l'y recevoir, il faudroit qu'il fût confessé & absous de ses péchez, & entr'autres, de l'inceste commis avec sa parente; & pour en être absous, il faudroit qu'il eût ferme propos & résolution, & fit promesse de désister du péché, & de la quitter & renvoyer: ce que chacun connoit être hors de son pouvoir; & par même moyen, il ne l'y falloit point obliger, attendu la qualité des Parties; & que depuis le contrat & consommation de ce mariage, n'étoit survenue aucune nouvelle occasion de la répu-

dier. Et y en eut même qui dirent, que quand il le promettrait, il ne le tiendrait pas : mais si la dispense se pouvoit avoir, alors ne seroit besoin de faire telle promesse pour l'avenir, & suffiroit de se repentir & confesser de la faute passée, pour avoir l'absolution, moyennant quelque pénitence, & puis être reçu à communier, & à gagner le Jubilé.

C'est en somme ce qui se résolut en ladite Congregation, & fut arrêté, que le lendemain jeudi, auquel jour se tient toutes les semaines Congregation de l'Inquisition devant le Pape, lesdits seigneurs Cardinaux de Sainte Severine & Bellarmin, qui sont de ladite Congregation de l'Inquisition, rapporteroient au Pape ladite résolution, & lui demanderoient, si S. S. voudroit, que nous nous rassemblions, pour délibérer sur la dispense, que ledit seigneur Prince desiroit ; de laquelle nous n'avons voulu délibérer, que S. S. ne nous l'eût permis.

Auquel propos je dis à la Compagnie sur la fin, que quand il plairoit à S. S. nous ouvrir la bouche, pour délibérer sur ladite dispense, j'estimois qu'il se trouveroit assez de raisons, pour prouver que S. S. la pouvoit & la devoit donner ; & quant-&-quant en alleguai quelques-unes, non par forme de délibération, mais par forme d'ouverture ; & pour découvrir comment elles seroient acceptées, & quel il y feroit, quand on viendroit à en traiter ; & encore pour les préparer, si d'avanture le Pape leur en demandoit. Et trouvai, que tous me firent bonnes lesdites raisons, que je leur avois alleguées, tant sur le pouvoir, que sur le devoir ; excepté un, qui se tut sans rien alleguer au contraire. Et je me partis de ladite Congregation, avec opinion,



que si le Pape permettoit, qu'on mît ladite dispense sur le bureau, tous, ou la plus grande partie, tiendroient que le Pape la peut & doit donner. Mais le Pape, long-tems y a, s'en est montré si fort éloigné, & s'est obligé à la négative par tant de refus, & d'assurances, qu'il se feroit plutôt metre à quatre quartiers\*, & telles autres choses, que je ne sai que m'en prometre: j'avoit que je prevois bien, qu'il aura une grande peine en soi-même à refuser, qu'il en soit délibéré; & puis à refuser la dispense, si la Compagnie juge, qu'il la puisse & doive donner. J'ai dit à M. de Sillery les raisons & moyens, que j'avois aprêtez pour cet effet; & il les a dits à Monsieur le Duc de Bar, & à son Conseil, qui en ont mis une partie en un écrit, qu'ils doivent donner au Pape, & aux Cardinaux, & aux trois Théologiens consultants. De ce qui s'y fera ci-après, V. M. en sera avertie. Cependant, je prie Dieu qu'il vous donne, Sire, &c. De Rome, ce 17. Juin. 1600.

*\* Voyez la fin du Bref écrit au Duc de Lorraine, dans la note précédente.*

## L E T R E C C X X X I.

A U R O Y.

S I R E,

J'ai écrit ci-devant deux lettres à Votre Majesté, sur le fait de Monsieur le Duc de Bar: la première du 22. de Mai; & la seconde du 17. de ce mois. Cette-ci sera la troisième, par laquelle je rendrai compte à V. M. de ce qui s'y est passé depuis la seconde: j'entens de ce à quoi



je suis intervenu, laissant le reste à M. de Silbery, comme j'ai acoûtumé de toutes autres choses.

Le lundi, 19. de ce mois, se tint une seconde Congregation sur cet afaire chez Monsieur le Cardinal de Sainte-Severine, en laquelle fûmes présens les mêmes six, que nous avons été en la premiere, qui se tint chez le même seigneur Cardinal de Sainte-Severine le mercredi 14. de ce mois, de laquelle je rendis compte à V. M. par la lettre du 17. Au commencement donc de cette seconde Congregation, Monsieur le Cardinal Sainte-Severine nous dit, comme lui & Monsieur le Cardinal Bellarmin, là présent, avoient fait raport au Pape, le jeudi auparavant, de ce qui avoit été résolu en la premiere Congregation, que nous avons tenue le dit mercredi 14. de ce mois; & qu'au reste S. S. n'avoit point été d'avis, qu'on traitât de la dispense, ne lui semblant point la devoir donner, si premierement Madame votre sœur ne se convertissoit. Mais d'autant que ledit seigneur Duc avoit baillé depuis une écriture, que nous devions avoir vûe, lui, Cardinal Sainte-Severine, nous avoit apellez pour la seconde fois, pour aviser ensemble, si, par la lecture de ladite écriture, nous aurions trouvé quelque chose de plus que ce que nous avons résolu en ladite premiere Congregation. Et fut répondu par tous, l'un après l'autre, que ladite écriture ne changeoit rien de ladite premiere résolution; d'autant que cette écriture tendoit principalement à la dispense, de laquelle nous ne pouvions déliberer. A la fin, lesdits seigneurs Cardinaux Sainte-Severine & Bellarmin ayant entendu, que pour autres choses je voulois aller au Pape:

le lendemain, ils me chargerent de prier le Pape de la part de tous, de nous dire, quelle réponse nous aurions à faire à Monsieur le Duc de Bar. J'en parlai donc au Pape le lendemain; & S. S. me dit, qu'il lui sembloit, qu'il falloit parler clairement audit seigneur Duc, & lui dire, commè nous avons délibéré sur son fait, avec desir de trouver moyen de le contenter; mais qu'il ne s'en étoit pû trouver; & qu'il falloit faire tout ce qui seroit au monde possible, pour faire Catholique Madame: qui étoit le seul remède à tous ces maux. Je louai la franchise & rondeur de S. S. & le desir de la conversion de cette Princesse. Et après cela, pour essayer d'avoir mieux, & pour l'induire à permettre, que la Congregation délibérât sur la dispense; j'ajoutai, que comme serviteur & créature de S. S. j'eusse desiré, qu'il ne prît point sur soi l'envie de n'avoir voulu qu'on délibérât, si S. S. pouvoit & devoit donner la dispense; & que S. S. pour sa plus grande décharge & justification, pourroit, s'il lui sembloit, augmenter le nombre des Cardinaux, & des Théologiens & Canonistes de cette Congregation; & ainsi s'en laver les mains, quelque résolution qu'on y prît, soit à l'affirmative, ou à la négative. Et quand bien on y concluroit, que la dispense se pourroit & devoit donner, S. S. pourroit encore qualifier & conditionner ladite dispense, de telle sorte qu'il en demeureroit encore plus justifié envers Dieu & le monde. Il me repliqua, que quand il auroit à donner cette dispense, il voudroit, que tout le College des Cardinaux y passât, & en délibérât; mais qu'il ne se pouvoit induire à croire, qu'il dût jamais donner cette dispense en quelque façon que ce fût, si

préalablement la Princesse ne se déclaroit Catholique : & entre autres raisons, qu'il allegua, que j'ai autrefois écrites à V. M. il dit, que si une fois il avoit donné la dispense, cette Princesse estimant par ce moyen être mise en repos, ne voudroit plus ouïr parler de se faire Catholique ; & les Princes de Lorraine en deviendroient aussi plus négligens à y faire leur devoir : Qu'il desiroit infiniment cette conversion ; & pour la procurer, feroit tout ce que nous trouverions expedient ; écriroit à la Princesse, lui enverroit qui nous voudrions, & même le Cardinal *Bellarmino*, si nous l'estimions à propos ; & si le Grand-Duc & la Grand-Duchesse avoient quelque personne confidente, & propre à cet effet, il l'enverroit aussi. Que s'il étoit besoin, S. S. y iroit elle-même : protestant de ne le dire point par forme de parler, comme l'on fait quelquefois en telles affirmations ; ains pour ce qu'il y étoit ainsi disposé en cœur, & prêt à l'exécuter.

Et comme S. S. parla résolument en ceci, aussi quant à la façon d'adoucir encore plus la réponse, & à la personne par qui il la feroit faire, il prit tems à y penser : & ne fut faite la dite réponse à Monsieur le Duc de Bar, que mardi au matin, 27. de ce mois, que Monsieur le Cardinal Bellarmin la lui alla faire de la part de S. S. au Couvent de la Trinité du Mont, où ledit seigneur Duc a toujours logé. La teneur de la réponse sera envoyée à Votre Majesté par Monsieur de Sillery, comme il m'a dit qu'il feroit.

L'après-dinée dudit mardi 27. Monsieur le Duc de Bar, avec le sieur de Glesenoue <sup>1</sup>, au-

<sup>1</sup> Glesenoue, Secrétaire de Charles III. Duc de Lorraine.

trement de Marinville, & M. de Sillery, vinrent chez moi, & déliberâmes bien longuement ensemble sur les remontrances, que Monsieur le Duc de Bar avoit à faire, & les arrêtâmes en la façon que nous estimâmes la meilleure, pour le respect & révérence de S. S. pour le contentement & satisfaction de V. M. & pour la consolation & soulagement de mondit sieur le Duc. Et ledit sieur de Glesenoue partit, pour aller faire lesdites remontrances à Monsieur le Cardinal Bellarmin, qui loge au Palais chez le Pape; demeurant encore une bonne piece de tems chez moi mondit sieur le Duc de Bar, après le partement dudit Glesenoue.

Après que ledit seigneur Duc & M. de Sillery furent partis de chez moi, étant jà assez tard, je m'en allai chez le Pape, pour remercier S. S. de ce que le jour précédent il lui avoit plû proposer en Consistoire elle-même pour moi l'Evêché de Bayeux, qu'il a plû à V. M. me donner: & comme j'arrivai en l'antichambre, on me dit, que le Pape venoit de commencer les matines pour le lendemain; & quand il les auroit achevées, on lui diroit, que j'étois là. Sa Sainteté demeura long-tems à dire ses matines, & cependant arriva en l'antichambre Monsieur le Cardinal Bellarmin, qui me dit de lui-même, sans que je lui parlasse de rien, qu'il venoit pour dire au Pape ce que Monsieur le Duc de Bar venoit de lui faire dire par son Secretaire; qui étoit, que pour avoir absolution de ses péchez, & pour se pouvoir communier, & gagner le Jubilé, (ce qu'on lui avoit refusé, & continuoient-on à lui refuser) il ofroit & promettoit de quitter & renvoyer Madame publiquement, s'il en étoit besoin, & en toutes les meilleu-

tes façons qu'il faudroit ; & cependant, de ne retourner jamais à elle, s'il n'avoit la dispense : & en outre, que ledit seigneur Duc avoit écrit à Votre Majesté qu'il ne vouloit point se damner<sup>2</sup> ; & que s'il ne se pouvoit sauver avec Madame votre sœur, il la lairroit avec toute autre chose qu'il sauroit avoir en ce monde. Ajoûta ledit seigneur Cardinal, que ledit seigneur Duc faisant cette ofre & promesse, le Pape ne pourroit lui dénier l'absolution, ni la Communion, ni le Jubilé : de quoi j'avisai le sieur de Sillery le soir même.

Ce fut tout le contraire de ce qui avoit été arrêté chez moi, environ deux heures auparavant ; & voudrois, qu'il m'eût coûté, je ne saurois dire combien, & que je ne fusse contraint de vous écrire ceci. Je ne fis jamais mauvais office à homme du monde, & ne veux pas commencer à cette heure, même en telle personne : mais je paye en ceci le devoir de fidélité que je dois à V. M. sans avoir intention de nuire à personne. Si je disois à V. M. que je fus étonné d'ouïr ce que ledit sieur Cardinal me dit, je vous confesse, qu'il y en avoit trop de sujet ; mais au reste je mentirois : car avant même que ledit seigneur Duc de Bar arrivât en cette ville, après que j'eûs vû ses lettres, & ouï le sieur de Beauvau qui les porta, je m'imaginai

<sup>2</sup> O le saint homme ! Il avoit bien voulu se donner de gayeté de cœur, en épousant la sœur d'Henri IV. sans dispense : maintenant qu'il en est dégoûté ; il veut se sauver en la répudiant, pour en épouser une autre qui lui

plaira davantage. Il est tout prêt d'obéir au Pape, si le Pape lui veut commander ce qu'il desire, & autoriser sa mauvaise foi par un commandement injuste. Mais *Deus non irridetur*. Voyez la lettre 246. & la note 3.



qu'il venoit avec ce deſſein ; & le dis à M. de Sillery , & les cauſes de mon imagination , comme je les lui ai inculquées pluſieurs fois depuis. Et pendant que cet afaire s'eſt traité , je lui ai dit auſſi pluſieurs fois depuis ; que l'on feroit enfin ces ofres. Mais en une choſe ſe ſont-ils trompez : c'eſt qu'ils croyoient en venant à Rome , que le Pape leur enjoindroit telle choſe , & qu'ils s'en déchargeroient ſur S. S. mais tant s'en faut que S. S. leur ait donné ocaſion de venir à cette extremité , & qu'elle en ait voulu ſubir l'envie ; qu'au contraire tous ceux , qu'elle a commis & députez ſur ce fait , leur ont dit en particulier , & en commun , qu'ils tenoient cela pour impoſſible , & n'entendoient l'y aſtreindre. De façon qu'il a falu , que leſdites ofres ayent été faites du propre mouvement des ofrans.

Le lendemain mercredi au ſoir 28. de ce mois Monsieur le Cardinal *Bellarmino* & moi nous rencontrâmes de nouveau en l'antichambre du Pape , avec autres Cardinaux , à cauſe de la Chapelle des Vêpres , que le Pape devoit tenir à l'heure , pour être la veille de la fête de Saint Pierre. Et l'ayant tiré à part , il me dit , que le Pape , ſur les fuſdites ofres & promeſſes , n'avoit pû faire de moins , que de permettre audit ſeigneur Duc , de prendre ſecretement un confeſſeur , qui l'absolût , & lui donnât à communier en quelque Chapelle à part ; & qu'il gagnât le Jubilé en allant aux quatre Eglifes une ſeule fois. Et ainſi ſera fait & advenu ce que je prédis à V. M. par ma premiere lettre du 22. de Mai , que Monsieur le Duc de Bar ſeroit venu pour s'en retourner , non ſeulement ſans diſpenſe , mais auſſi ſans abſolution pour le paſſé , &

sans gagner le Jubilé ; ou bien pour promettre de renvoyer la sœur du Roi de France, qu'il avoit épousée, sachant bien de quelle Religion elle étoit, & en quel degré de parenté il lui atouchoit.

Le soir dudit jour mercredi, le sieur de Glessenou fut trouver M. de Sillery, & partant d'avec lui vint chez moi, & me raconta ce qu'il avoit remontré à Monsieur le Cardinal *Bellarmino*, suivant, disoit-il, ce qui avoit été arrêté le jour auparavant entre Monsieur le Duc, M. de Sillery, & moi ; & après un long discours, fait avec beaucoup d'anxiété, vint tomber sur ce que Monsieur le Cardinal *Bellarmino* (disoit-il) après plusieurs interrogatoires & réponses, avoit conduit cet afaire en tels termes, qu'il falloit, que Monsieur le Duc, pour gagner le Jubilé, promît de ne retourner point vers Madame, qu'il n'eût la dispense. Et après tout cela voyant que je ne répondois quasi rien, il me dit, qu'il me prioit de la part de Monsieur le Duc de lui dire ce qu'il me sembloit ; & qu'il avoit laissé M. de Sillery fort pensif. Je pris cette dernière partie, & sans lui donner à entendre, que personne m'eût parlé, je lui dis, que M. de Sillery étoit homme d'entendement & de savoir, & qu'il étoit demeuré pensif, pour ce qu'il avoit jugé de lui-même, qu'on ne pourroit avoir acordé à Monsieur le Duc de communier & gagner le Jubilé, qu'il n'eût premièrement & expressément promis de quitter & renvoyer Madame ; & qu'il avoit été ainsi conclu par deux fois en la Congregation, en laquelle néanmoins tous les six consultants, & même les trois Religieux, qui ne sont si versezés choses du monde, avoient reconnu, que Monsieur le

Duc ne le pouvoit faire <sup>3</sup> ; & qu'il ne falloit point exiger telle chose de lui , & partant qu'ils y aviffent bien.

Le jeudi au soir 29. Monsieur le Duc de Barvint chez moi lui-même , & me parla encore de cela même , me celant ce que je favois si bien. Je ne voulus entrer en contestation avec lui , & me remis à ce que j'en avois dit à M. de Glesnoue pour le lui rapporter <sup>4</sup>. Et sur ce qu'il me dit , que le Pape vouloit savoir le Prêtre , qu'il prendroit pour se confesser , & recevoir l'absolution ; je lui dis , que comme sujet & serviteur de V. M. je ne voulois & ne pouvois lui rien dire touchant la moindre chose de sa confession ; mais comme personne tierce je lui pourrois dire , qu'il me sembloit , qu'il falloit bien penser au principal , & à ce qu'il promettrait. Mais quant à cette particularité de nommer au Pape le Prêtre , qui le confesseroit , je ne voyois point qu'il y dût faire difficulté , non plus qu'à d'autres telles particularitez , qui n'importoient point ; esquelles , s'il en falloit venir là , je pensois qu'il se faudroit comporter de la façon que le Pape voudroit.

J'estime que ledit seigneur Duc écrira à V. M. & même lui enverra quelqu'un de ses gentilshommes : Tant y a que c'est ce qui a été fait en cet afaire jusques ici. De ce qui se déliberera ci-après , sur les diligences , qui ont à se faire pour la conversion de Madame , & sur autres telles choses , V. M. en sera avertie. Cependant je prie Dieu , Sire , &c. De Rome , ce 30. Juin 1600.

<sup>3</sup> Car selon les Canonistes , *dem , sed tenet , si nihil aliud in matrimonium inter Catholicum obstiterit. Can. de hæreticis , & hereticam est illicitum qui-* In illos.

<sup>4</sup> *Frustra jacturæ recte ante oculos pennatorum.* Proverb. 1.

## L E T T R E C C X X X I I .

A U R O Y .

S I R E ,

Je reçûs le 2. de ce mois la lettre qu'il plût à Votre Majesté m'écrire le 2. Juin , & ai bien noté les raisons , pour lesquelles V. M. a été contrainte de diferer la publication du Concile de Trente , & le rétablissement des Jésuites : desquelles je m'aiderai en tems & lieu pour le service de V. M. & pour la satisfaction & contentement du Pape , & d'autres , qui ont le même desir que S. S.

M. de Sillery m'a communiqué la copie de la lettre , que Monsieur de Savoye écrivit de sa main à V. M. mais pour tout cela on n'a point opinion ici qu'il veuille executer rien de ce qu'il a promis. On le croiroit d'un autre , mais de lui , non. Ceux qui connoissent bien ce Prince , tiennent , qu'il ne cherche qu'à gagner tems , pour faire la cueillette , & atendre le Comte de Fuentes , & les forces qui doivent venir d'Espagne ; atendre aussi , que la paix du Roi d'Espagne & des Archiducs soit faite avec la Reine d'Angleterre ; & que l'hyver , qui a acoûtumé d'avancer en Savoye plutôt qu'ailleurs , empêche V. M. de rien faire contre lui avant le printemps prochain.

J'ai horreur de vous ajoûter une autre chose , que gens de qualité m'ont dit qu'il atend avec plus de desir & d'esperance , que tout cela : mais je ne dois & ne puis vous la faire plus longuement. C'est le succès & événement des embu-

ches & assassins, qu'il a dressés & apostés en diverses façons contre la vie de V. M. dont Dieu vous préservera, & le confondra, lui, comme il mérite, moyennant la précaution, dont V. M. & vos serviteurs useront. Ces choses ne se disent pas par tenans & aboutissans. Mais le naturel & la façon de proceder de l'homme les rendent trop vraisemblables, & méritent que V. M. & tous vos serviteurs y prennent garde.

J'ai vu la lettre, qu'il a plû à V. M. écrire à M. de Sillery sur le fait de l'Evêché de Strasbourg, & par même moyen le grand tort qu'ont ceux, qui vous ayant engagé audit fait, s'y sont depuis portés, en la maniere qu'ils ont fait. Mondit sieur de Sillery & moi déliberâmes & arêtâmes ensemble la façon, dont il en devoit parler au Pape. Ce qu'il a fait très-bien, comme il vous en rendra compte. Au demeurant, j'espere que la playe ne sera si dangereuse, comme il semble de prime face, d'autant que la jalousie, que ceux de Strasbourg ont de leur liberté, sera augmentée par cette Coadjutorie si avant que le Coadjuteur n'y entrera jamais; & qu'ils en inclineront d'autant plus vers Votre Majesté, qui aussi s'y saura aider envers eux, par les voyes qu'elle estimera propres & convenables.

Je continuerai la poursuite des obseques du feu Roi: & comme j'espere de n'y perdre point ma peine, aussi ne pensai-je pas en venir à bout qu'avec un peu de tems. Et quant aux articles, qui me furent portés par le sieur *Ermino*, il m'en a toujours semblé conformément à ce que nous en commande V. M. laquelle sera obéie en cela, comme en toute autre chose.



Monsieur le Duc de Bar est sur son parlement de Rome, s'étant jà licencié de N. S. P. M. de Sillery, qui l'y a acompagné, vous écrira ce qui s'y est passé : & je me contenterai de vous avertir, que Monsieur le Cardinal *Bellarmino* m'a dit depuis ma dernière du 30. de Juin ; que ce qu'on m'avoit dit, que le Pape vouloit savoir le Prêtre à qui Monsieur le Duc de Bar se confesleroit, n'étoit point vrai ; & qu'il n'y avoit eû autre chose, sinon que sur les ofres faites par ledit seigneur Duc que j'écrivis à V. M. le Pape avoit dit, que ledit Duc se prit donc de lui-même un Confesleur tel qu'il voudroit ; & que si ledit Confesleur le trouvoit en disposition & en état de pouvoir être absous, & communier, & gagner le Jubilé, il lui donnât l'absolution, & lui permît la communion, & la participation dudit Jubilé, en faisant les quatre Eglises une seule fois ; pourvû que ladite absolution & communion fût faite secretement, & sans que le monde en fût rien. La cause pourquoy il n'a pû être absous, ni communier, & gagner le Jubilé, sinon que secretement, vient des regles de Pénitencerie, qui portent, que pour permettre à un, qui a fait un péché public, de communier en public, il faut, qu'il fasse la réparation publiquement, & à la vûe de tout le monde : mais qui promet en secret de réparer un jour publiquement la faute publique, qu'il a commise, on ne lui permet aussi de communier cependant, sinon que secretement, jusques à ce qu'il ait fait la réparation publique. Or que ledit seigneur Duc se soit confessé depuis, & ait été absous, & ait communié secretement, je le croi comme si je l'avois vû ; & pense que ce fût Dimanche 2. jour de ce mois, &

32 LETRES DU CARD. D'OSSAT,  
même d'autant qu'il fut aux quatre Eglises , où  
se gagne le Jubilé , le lundi 3. de ce mois. Et  
ainsi a pris fin cet afaire quant au passé. Reste  
le fait de la dispense pour l'avenir , de laquelle  
nous ne pouvons nous promettre rien , si Ma-  
dame ne se fait Catholique : pour la réduction de  
laquelle il faut faire tout ce qui sera possible.  
M. de Sillery vous écrira les diligences , qui s'y  
préparent de deçà. A tant , Sire, &c. De Rome,  
ce 8. Juillet 1690.

## LETRE CCXXXIII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Celui qui vous rendra la pré-  
sente , est le sieur Veyre , bourgeois & ban-  
quier de Lion , lequel a charge de solliciter l'a-  
faire de M. Perrin , Sous-dataire de N. S. P. tou-  
chant l'Abbaye de S. Léon de Toul , que S. S.  
lui a donnée. Il a desiré de moi une lettre à  
vous , pour servir audit sieur Veyre de plus fa-  
cile accès ; & à lui , de continuation de la re-  
commandation , que je vous ai faite autrefois de  
son bon droit. A quoi j'ai été induit par ci-de-  
vant , & le suis encore à présent par la justice ,  
que je sai être de son côté ; & par sa vertu &  
mérites , que je connois dès long-tems ; & pour  
ce que notre nation a tous les jours besoin de  
lui , étant par lui vûes & examinées , & par son  
avis admises ou rejetées toutes les supplications  
des bénéfices & des dispenses , & d'autres telles  
grâces , qui ont à se dépêcher en cette Cour.  
Mais je m'en formalise encore plus , pour ce  
qu'en ce fait il ne s'agit pas tant de l'interêt du-  
dit sieur Perrin , comme de l'autorité & droits

du S. Siege & de N. S. P. le Pape : & que je fai ,  
 que S. S. recevra grand déplaisir , si on ne lui  
 rend au moins justice , pour tant de graces qu'il  
 a faites , & fait tous les jours au Roi , & à ses  
 sujets : & que de cela il n'en peut advenir rien  
 de bon pour les affaires & service de S. M. <sup>1</sup>  
 A quoi il est digne que Messieurs du Conseil ,  
 qui doivent justice aux moindres , regardent avec  
 un soin particulier : & même d'autant que le tort ,  
 qu'on veut faire audit sieur Sous-dataire , ne se  
 pourroit rencontrer en personne , qui le puisse  
 plus facilement & plus souvent ramentevoir au  
 Pape , auquel il parle tous les jours à cause de  
 son office , & des matieres bénéficiales , qui lui  
 en fourniront occasion à toutes les fois qu'il vou-  
 dra. A tant , Monsieur , &c. De Rome , ce 22.  
 Juillet 1600.

<sup>1</sup> C'est bien mal entendre  
 ses interêts , que de paroître  
 manquer de reconnoissance  
 envers celui de qui l'on a  
 reçu beaucoup de graces , &

qui en peut faire tous les  
 jours de nouvelles. *Tanto tur-*  
*pius gratiam non referre ,*  
*quanto honestior causa referen-*  
*da.*

## L E T T R E C C X X X I V .

A M O N S I E U R D E V I L L E R O Y .

**M** O N S I E U R , Le courrier *Valerio* arriva en  
 cette ville le 13. de ce mois , & je reçûs  
 les lettres du Roi , & les vôtres , écrites à Mou-  
 lins le dernier de Juin : & depuis , est arrivé  
 l'ordinaire de Lion avec vos lettres du 7. de ce  
 mois , à toutes lesquelles je répondrai par celle-  
 ci , sans écrire à S. M. pour cette fois.

Je vois par toutes , que le Roi , & vous , avez  
 fort à cœur l'affaire de Monsieur le Duc de Bar .

comme à la vérité il est digne du soin de S. M. & du vôtre. Aussi vous puis-je assûrer devant Dieu, que M. de Sillery, & moi, y avons fait tout ce dont nous nous sommes pû apercevoir, non seulement pour le bien de l'affaire en soi, & pour le service & contentement du Roi; mais aussi pour le respect dudit seigneur Duc, que nous avons servi de toute notre puissance & affection. Quant au Pape, il ne s'y pouvoit porter avec plus de respect envers le Roi, ni avec plus de moderation envers tous. 1. Quelque chose qu'on ait fait en ce mariage contre les Saints Décrets, & son autorité, il n'en fait aucun ressentiment contre personne, & a passé le tout par connivence. 2. Quand ce Prince est venu ici, S. S. l'a recueilli bénignement, & honoré largement. 3. Il a fait mettre son fait en délibération, & a déclaré à ceux de qui il vouloit avoir l'avis, qu'il le vouloit consoler, & complaire de tout ce qui se pourroit, sans préjudicier à sa conscience, & à sa réputation. 4. Il lui a fait dire, que ceux qui avoient délibéré sur son fait, trouvoient, qu'il ne pouvoit faire ce que les Saints Décrets & la Discipline Ecclesiastique requeroient pour pouvoir être absous du passé, communier, & gagner le Jubilé. 5. Quand ledit seigneur Prince lui a fait dire que si, qu'il le pouvoit, & le vouloit, & l'ofroit à S. S. & la prioit de lui faire droit là-dessus: S. S. qui ne pouvoit en façon du monde refuser ces ofres, après en avoit fait remontrer l'importance audit seigneur Prince, & qu'il persistoit là-dessus; a néanmoins tant respecté le Roi, que sans les vouloir accepter, ni s'en mêler, a fait dire audit seigneur Prince, qu'il se prit donc lui-même un Confesseur tel qu'il voudroit; &

si ledit Confesseur le trouvoit en état & disposition de pouvoir être absous, & de se communier, & participer au Jubilé, qu'il l'absolût, & donnât la communion, & l'admit à gagner le Jubilé, pourvû que ce fût en lieu privé & secret, sans qu'il fût sù du monde. Que si le Pape n'a donné la dispense, qu'on lui demandoit; il en allegue de très-grandes raisons, qui méritent qu'on y ait égard; comme aussi aux diligences, qu'il desire être faites pour la conversion de Madame. Pour lequel effet il offre tout ce qu'on trouvera bon & expedient, voir d'aller lui-même vers elle, pour l'instruire & catéchiser, si besoin étoit. Si elle se convertit, nous aurons incontinent la dispense: mais si elle ne se convertit point, je ne la puis esperer.

Le Roi me commande de contribuer avec Monsieur l'Ambassadeur tout ce que je pourrai au fait du Marquisat. Je l'ai toujours fait en cela, & en toute autre chose, & le fais & ferai tant que je vivrai: vous assûrant, que j'ai le même soin de tout ce qui concerne le service du Roi, que je saurois avoir si j'avois la charge moi-même, & seul: & dis à Monsieur l'Ambassadeur tout ce qu'il plaît à Dieu m'inspirer, après y avoir profondément pensé, & tout ce que j'en puis apprendre d'ailleurs.

Monsieur de Savoye vous a meshui fait assez connoître, qu'il n'a point de conscience, ni de crainte de Dieu, & moins soin de son honneur & réputation, ni aucune vergogne des hommes. S'il se contentoit de tenir au Roi, & à la Couronne, le tort que chacun fait, sans y ajoûter de la moquerie, l'indignation en seroit d'autant moindre: mais toutes les belles lettres, qu'il



écrit à Sa Majesté, & les belles paroles qu'il lui fait dire, ne sont que pures moqueries & tromperies. Encore n'est-ce pas le pis, il faut craindre pis de lui, comme je vous ai écrit ci-devant. Et pour vous asûrer, vous, & le mettre, lui, en repos, il n'y a autre moyen, que de lui faire rendre au plutôt ce qu'il tient du vôtre. Comme cela sera fait, il tournera ses pensées ailleurs. Et vous l'ayant connu pour tel qu'il est, ne vous ferez jamais de lui, & n'en attendrez jamais aucune amitié, ni bonne affection.

M. de Sillery a toujours dit constamment à son Ambassadeur, & à tout autre, que le Roi ne rabatroit jamais rien de l'acord, qui avoit été fait: & j'en suis bon témoin pour l'avoir ouï. Et cependant, on vous fait dire, que mondit sieur de Sillery est entré en traité avec sondit Ambassadeur, sur la moderation des conditions. Mais ce mensonge est fort peu de chose, en comparaison d'une infinité d'autres plus grands. Si vous le croyez onques plus de rien qu'il die, ou vous fasse dire, s'il ne vous en apert d'ailleurs; vous en ferez plus coupables que lui-même<sup>1</sup>.

J'ai vû comme le Roi approuve la façon, dont le Pape a disposé de l'Abbaye de Feuillans; & comme vous voulez vous employer à faire avoir

<sup>1</sup> Les Italiens ont un proverbe, qui dit: *Chi t'ha ingannato una volta, sia maledetto; ma chi t'ha ingannato due, sia benedetto*: c'est-à-dire: *Maudit soit celui qui t'a trompé une fois: mais béni soit celui qui t'en a trompé deux*: pour donner à enten-

dre, que ceux, qui se sont laissé tromper deux fois par le même homme, sont plus blâmables que lui, pour ne s'en être pas défiez la seconde. Comines dit, que c'est une grande honte d'être trompé, & de perdre par sa faute.

à l'Abbé les lettres d'atache , qui lui sont nécessaires pour la prise de possession : dont je vous remercie bien humblement pour ledit Abbé , qui prie Dieu pour la fanté & prospérité de S. M. & pour la vôtre. Quelques Religieux de cette Congregation , qui ont été contraires au feu Abbé , & n'ont cessé de le persecuter , tant qu'il a vécu , sont fort marris de l'élection , que S. S. a faite , encore qu'elle ne se pouvoit faire meilleure : & se vantent , qu'ils obtiendront de S. M. qu'elle renoncera à la nomination de cette Abbaye , & la lairra à la disposition de la Congregation , pour y élire un Abbé de trois ans en trois ans ; & que par ce moyen ils contraindront le nouvel Abbé , en leur prochain Chapitre , de résigner ladite Abbaye entre les mains dudit Chapitre , pour y élire un Abbé triennal. Mais ils ne savent ce qu'ils disent. Et quand le Roi auroit à faire une telle démission & grace , il faudroit ; que ce fût en faveur , & à la poursuite de personnes , qui eussent plus de charité & de bonté , que n'ont ces trois ou quatre , qui s'en passionnent trop envieusement , & qui sont connus pour être encore aujourd'hui fort mauvais François , & peu contents de l'état présent du Royaume.

Je vous ai écrit une lettre à part , en recommandation du sieur Perrin , Sous-dataire du Pape ; laquelle vous sera rendue par le sieur Veyre , bourgeois & banquier de Lion. Si vous estimez qu'elle puisse aider à conserver son bon droit , si elle étoit vûe de Messieurs du Conseil , je ne récusé point que vous ne la fassiez voir à ceux , envers qui vous estimerez , qu'elle pourra profiter de quelque chose. Vous priant de croire , cependant , que je ne m'en travaille point.

que pour le respect du Pape , & pour ce que ledit Sous-dataire l'aproche de si près.

Suivant la commiffion , qui est venue de Paris , & un Mémoire , qui me fut baillé par celui qui follicitoit l'expédition de l'Abbaye de saint Eloy de Noyon , j'obtins de N. S. P. qu'encore que ladite Abbaye foit taxé à 3000. ducats , toutefois l'expédition n'en coûtera que mille écus : & vous fuplie de croire , que fi je l'euffe pû obtenir à moins , je l'euffe fait. A tant , &c. De Rome , ce 22. Juillet 1600.

## L E T R E C C X X V.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Les lettres du Roi , & vôtres , du 14. Juillet , me furent rendues le 28. Je répondrai à l'une & à l'autre par celle-ci.

Le fait de Monsieur le Duc de Bar demeura aux termes que vous aurez vû par mes lettres précédentes , & par celles de M. de Sillery. Quand mondit sieur de Bar partit d'ici pour Florence , M. Serafin devoit être dépêché par le Pape , au commencement de ce mois , vers Madame , ſœur du Roi , pour l'inviter & exhorter de la part de S. S. à ſe faire catholique , & pour aider à l'inſtruire , avec quelque grand Théologien , dont on acompagneroit ledit ſieur Serafin. Mais tout auſitôt que mondit ſieur de Bar fut à Florence , il écrivit à M. de Sillery & à moi , & nous fit écrire par Madame la Grand-Duchefſe , ſa ſœur , que nous ſillions avec le Pape , que S. S. ordonnât audit ſieur Serafin , qu'il allât premierement trouver le Roi ; & que de là

il passât vers madite Dame, sœur du Roi : ce que M. de Sillery & moi n'approuvions point, pour quelques considerations, dont une partie sera dans un mémoire à part, que vous trouverez avec la présente. Mais avant que nous eussions fait réponse audit seigneur Prince, & à Madame sa sœur, sur ce que dessus, il nous arriva un sien gentilhomme, avec des lettres de Monsieur de Lorraine à son dit fils, par lesquelles il le pressoit, & lui nous, de faire que M. Seraphin ne fût point envoyé, au moins sitôt; ains qu'on fit envers le Pape, que S. S. procurât, que le Roi envoyât vers Madite Dame, sa sœur, M. l'Evêque d'Evreux, pour l'instruire & la convertir. De ma part, je n'ai jamais estimé, qu'il fût besoin, que le Pape exhortât le Roi à telle chose; ni qu'il fût beau ni décent, que les serviteurs de S. M. en priassent S. S. puisque S. M. le feroit toujours volontiers d'elle-même, & par ce moyen en rapporteroit plus de gré & plus de louange. Toutefois je n'ai pas estimé me devoir opposer plus formellement à ce que les gens dudit seigneur Prince ne poursuivissent une lettre du Pape au Roi à cette fin, comme ils la poursuivent; & c'est à quoi l'on en est à présent. Le gentilhomme, qui est le sieur de Beauvau, dit, que tout aussitôt qu'il aura ladite lettre du Pape au Roi, il s'en ira en poste trouver son Maître, & de là vers le Roi.

Nous avons vû les subterfuges de Monsieur de Savoye, & les querelles d'Alleman, qu'il vous suscite, dont je ne m'émerveille nullement, & n'en ai jamais attendu autre chose. Il y a ici avis de fort bonne part, & du 27. de Juillet, que pressé par le Roi, il n'avoit enfin pû faire de moins, que de faire déclarer à S. M. par le

seigneur de Roncas <sup>1</sup>, que des deux partis il éliſoit de rendre le Marquisat <sup>2</sup>. Si cet avis est vrai, ne croyez pas pourtant qu'il ait aucune volonté de le restituer <sup>3</sup>; & ne vous attendez pas de l'avoir que par force. Mais ne pouvant plus entretenir le Roi sur la généralité de ses remises & défaites, & lui étant forcé de faire quelque déclaration sur l'un de ces deux partis, desquels il ne veut accomplir ni l'un, ni l'autre; il s'est pris à celui-ci, comme à celui qui est pour lui fournir plus ample matière de nouvelles cauteletés & tergiversations. Car faisant semblant de vouloir rendre le Marquisat, il vous fera dire, pour gagner tems, qu'il faut arrêter, avant toutes choses, la personne du Gouverneur, qui y devra être mis, & controuvera quelque fautive occasion, qu'il dira avoir de tenir pour ennemi ledit futur Gouverneur <sup>4</sup>; & fera durer cette ex-

<sup>1</sup> Léonard de Roncas, Secrétaire d'Etat du Duc de Savoye, & le principal exécuteur de ses ruses.

<sup>2</sup> Par le Traité de Paris, ce Duc avoit la liberté d'opter, ou de la restitution du Marquisat, ou de la cession de la Bresse, avec la ville & citadelle de Bourg.

<sup>3</sup> Il y a un proverbe Espagnol, qui dit: *Las galas y joyas que no vienen à la boda, no vienen à toda ora*; c'est-à-dire: les parures & les bijoux, que l'Épouse n'a pas le jour de ses nocces, lui viennent rarement après. Il en est de même des Traitez & des Accommodemens, que les Princes font entr'eux: ce

qu'ils n'exécutent pas immédiatement après la conclusion de la Paix, ils ne l'accomplissent jamais: ou s'ils le font, c'est à la dernière extrémité, & lors qu'on les y contraint de vive force. Le Duc de Savoye fit si bien par ses ruses, & par ses tergiversations, qu'il ne rendit jamais le Marquisat de Saluces: & que le Roi également las de faire la guerre, & de traiter sans fin, fut obligé d'accepter la Bresse, le Bugey, & le Bailliage de Gex en échange.

<sup>4</sup> Il étoit dit par le Traité de Paris, que le Gouverneur, que le Roi enverroit au Marquisat, seroit tel <sup>3</sup>.



euse le plus longuement qu'il pourra, comme aussi toutes les autres, jufques à ce que vous viendrez aux mains. Après cette-ci, il fera naître d'autres difficultez sur les garnifons qu'il faudra metre és villes & places dudit Marquisat. Ces difficultez, qui ne feront de long-tems vidées, feront suivies d'autres nouvelles, comme sur la representation & vérification des inventaires des pieces d'artillerie, poudres, boulets, & autres munitions de guerre, qui étoient dans les villes & places dudit Marquisat, lorsqu'il s'en empara; & dira, qu'il est raisonnable qu'il sache, avant que rendre le Marquisat, ce qui est à faire sur les infidations par lui faites audit Marquisat, & sur telles autres choses, qu'il dira devoir être préalablement liquidées. Il s'en dit ici une autre, laquelle seule fuffiroit pour entretenir l'affaire des années entieres, non seulement des mois: à favoir; qu'avant la restitution, il est raisonnable, que le Roi lui donne des sûretes; non pas, qu'il atende, qu'après la restitution on lui fasse la guerre avec ce qu'il aura restitué, & lui fasse-t-on payer jufques au dernier denier sans rémission. Il trouvera encore matiere de diferer, que si le Pape prononce en sa faveur

que le Duc n'auroit occasion de le tenir pour ennemi. Mais quand il fut question de prendre possession de la Citadelle de Carmagnole, le Duc déclara, qu'il aimoit mieux mourir les armes à la main, que d'exécuter un accord si défavantageux. De sorte que le Roi fut obligé de rapeller le Gouverneur, qu'il avoit nommé, & qui étoit en che-

min, & déclarer la guerre au Duc.

5 Le Duc disoit que le Roi étant incomparablement le plus fort, la raison vouloit qu'il fût le premier à restituer, d'autant que lui Duc ne pourroit jamais le faire déguerpir des Places, qu'il voudroit retenir, après qu'on lui auroit tout rendu.

42 LETRES DU CARD. D'OSSAT,  
sur le compromis, S. M. lui rendra ledit Marquisat.

Je fai bien que le Roi, par l'acord, article 16. n'est pas même tenu de comprometre en la personne du Pape, sinon qu'après que la restitution dudit Marquisat aura été réellement & de fait accomplie <sup>6</sup>: & toutefois il ne lairra de vous faire encore cette demande & difficulté, pour donner toujours couleur à son refus, & tirer l'affaire en long le plus qu'il pourra: tout aussi bien comme il importune le Pape, & le fait encore importuner par les Espagnols, d'envoyer vers le Roi, pour faire alterer ledit acord; jaçoit que ledit acord ait été prononcé par le Pape: & que par le dernier article, pour plus grande asûrance de l'exécution & accomplissement du Traité en tous les points & articles y contenus, S. M. & ledit Duc de Savoye suplioient S. S. que comme, par ses bonnes & paternelles exhortations, ils sont entrez en cette voye d'acord; il lui plaise aussi és occasions, qui se pourront présenter, interposer son autorité pour l'entiere & réelle exécution des choses promises de part & d'autre, ainsi qu'il est contenu audit Traité 7.

<sup>6</sup> Voici l'Article 16. A été convenu entre Sadite Majesté, & ledit Sieur Duc, qu'ils consentiront, comme dès-à-present ils consentent, après que la restitution dudit Marquisat aura été réellement & de fait accomplie, si ledit Duc en fait option; que N. S. P. le Pape Clément VIII. juge les différends qui sont entre Sadite Majesté, & ledit Sieur Duc,

suivant ce qu'il a été acordé par le Traité de Vervin.

<sup>7</sup> Article 18. & dernier. Et pour plus grande assurance de l'exécution du présent Traité, lesdits Seigneurs Roi, & Duc de Savoye suplient Sa Sainteté, que comme, par ses bonnes & paternelles exhortations, ils sont entrez en cette voye d'acord, il lui plaise comme Pere commun, continuer le soin

M. de Sillery s'est porté divinement bien , & envers le Pape , & envers Monsieur le Cardinal Aldobrandin , pour empêcher qu'il ne fût par S. S. envoyé , ni écrit au Roi pour tel effet , & s'est surmonté soi-même : mais le bonheur ne l'a point accompagné <sup>8</sup>. Ce qui sera , comme j'espere , réparé par-delà par la prudence , générosité , constance , & fermeté du Roi , & de Messieurs de son Conseil , qui saurez vous garder de recevoir par là aucun dommage au patrimoine de la Couronne , ni en la réputation du Roi , & de la France. Et possible pourrez-vous tirer encore quelque profit de cette Ambassade , que Monsieur de Savoye & Messieurs les Espagnols vous font faire ; duquel profit M. de Sillery & moi avons avisé ensemble : auquel aussi je me remets de vous l'écrire.

Je suis tout assûré qu'il ne manquera au Roi , ni à vous , aucune bonne , sage , magnanime , & respectueuse réponse <sup>9</sup> envers le Pape ; mais

qu'elle a ci-devant montré à nourrir la Paix entr'eux , & ce faisant es occasions , qui se pourroient présenter , interposer son autorité pour l'entiere & réelle execution des choses promises de part & d'autre , ainsi & en la forme qu'il est contenu au présent Traité.

<sup>8</sup> Quoiqu'un Ambassadeur ne réussisse pas dans toutes ses tentatives , parce que le succès en dépend des bonnes ou mauvaises dispositions , & quelquefois même du caprice du Prince , ou des Ministres , avec qui il a à traiter ; il ne laisse pas de mon-

trer son habileté dans la diversité des expediens , qu'il employe pour parvenir aux fins de son Maître. Ceux qui ne lui ont pas réussi , sont souvent ceux , qui montrent davantage son industrie , & qui lui procurent l'estime & l'affection du Prince qu'il sert , quand ç'en est un de bon discernement.

<sup>9</sup> Le Roi en fit une très-sage au Patriarche , & telle que ce Prélat n'y trouva rien à repliquer. *Cui à Rege responsum* , dit M. de Thou , *magno suo cum dolore fieri , ne quidquam quod Pontifici grave sit , facere cogatur ; sed in-*

je ne lairrai de vous proposer, s'il vous sembleroit bien employé, que quand le Patriarche auroit dit au Roi tout ce qu'il auroit voulu, S. M. après l'avoir atentivement & bénignement écouté, & avant que lui faire aucune réponse, le

*quitate adversarii necessitatem armorum satis excusari. Neque verò tot ludificationes diutius fieri potuisse sine decoris & securitatis publicae jactura; egregiam erga se Pontificis animum, quem semper expertus sit, eo usque sibi colendum proposuisse, ut nihil regio fastigio, nihil Franco-Gallico nomine, quod vita periculo toties tutatus sit, indignum admittat. Tum converso ad Calatagironam ipsum sermone subjecit. Nunc apud te, Illustrissime Patriarcha, cogita quid vicini principes expectare debeant ab eo, à quo regnum Gallie per bellis intestini opportunitatem insidiese petitum, & Provinciam ac Delsinatam hostili vi miserabiliter infestatum norunt; qui minimè ignorant, quid per suos Oratores nuper Baderis in publicis Helvetiorum Comitibus (à la diète générale de Baden) ad excusandam Salsaciarum principatus invasorem jactari mandaverit: naturale est patribus, ut liberis prospiciant; sibi tam egregiam sobolem ad Imperatores ac Reges originais principia referentem à Deo non frustra concessam. ( Comme si Dieu commandoit aux Prin-*

ces d'envahir les Etats d'autrui, pour avoir de quoi satisfaire l'ambition de leurs enfans.) Itaque laudandam patris prudentiam, qui opportunitate tam feliciter usus sit. Quando ergo tandem à tali vicino ceteri principes secuti degent, qui nullum insanabili ambitioni modum facit? qui nunquam se quieturum ostendit, nisi ubi quot filios habet, tot regna & imperia vicinis injuriosè erepta in singulos transtulerit? Neque verò hæc à me dici putes, Illustrissime Patriarcha, quasi à Veronienasi pacificatione discedendi occasionem queram. Eam religiose coram te juratam pari religione servare decrevi. Sed nemo, nisi iniquus sit rerum estimator, de jure meo me propterea decedere oportere dicet, aut Christianam tranquillitatem turbare, quippe qui paratus sim tam libenter arma depnere, dummodo mihi satisfiat, quam invitus ad res meas repetendas bellum suscepi. Lib. 125. Cette réponse, & celle que notre Cardinal propose ici dans sa lettre, sont toutes deux dignes d'être gravées au Temple de mémoire.

priât de lire le proëme, & le susdit dernier article de l'acord : lequel acord S. M. pourroit alors tenir à poste près de soi, traduit en langue Italienne, & le lui bailler à lire ; & qu'après que ledit Patriarche auroit lû ledit proëme & ledit article de l'acord, S. M. lui dit : *Monsieur le Patriarche, vous pouvez avoir connu par ci-devant en toutes mes actions & procédures, en quelle révérence j'ai N. S. P. le Pape ; & la gratitude, que je lui rends de tant de graces, que j'ai reçues de lui : aussi pouvez-vous avoir connu l'estime, que je fais de votre personne, & la bonne affection, que je vous porte : par ainsi, si les propos, que vous venez de me tenir de la part de S. S. sont conformes à ce que vous venez de lire, & à ce qu'elle a procuré par votre moyen & entremise ; je suis tout prêt à faire ce que vous venez de me proposer. Mais si ce que vous venez de me dire est tout le contraire de ce que vous venez de lire, & de ce que S. S. & vous-même avez fait & procuré, je prie le Pape, & vous-même, de m'en excuser.* Et quand le Roi après ces mots aura laissé bien rougir le Patriarche, comme il ne s'en sauroit garder, reconnoissant combien est mesléant au Pape, de faire porter telle parole au Roi ; & à lui Patriarche, de la porter ; Sa Majesté pourra entrer en autres propos courtois & gracieux <sup>10</sup>, pour ne laisser

10. Les reproches amiables agissent puissamment sur l'esprit d'un Ambassadeur habile & bien intentionné, quand le Prince qui lui donne audience, les fait faire à propos. La réponse que Louis XI. fit à l'Ambassadeur du Duc de Milan après la dé-

faite du Duc de Bourgogne à Grançon, étoit de cette nature. Dites à votre Maître, lui dit-il en peu de paroles, que je ne veux point des cent mille ducats qu'il m'offre pour m'obliger de ne faire ni paix ni trêve avec le Duc de Bourgogne ; que de la paix



ledit Patriarche en confusion, & pour lui aider à se remettre de sa honte. Et si Sa Majesté vouloit puis après entrer en autres excuses plus longues, cette-ci seroit bien alleguée après la précédente : que Monsieur de Savoye a promis d'opter & éfectuer l'un ou l'autre des deux partis dans le premier jour de Juin, sans en retrancher, diminuer, ou alterer aucune chose, ni user d'aucune longueur, ou difficulté fondée sur quelque couleur ou prétexte que ce soit : Qu'outre que S. M. ne peut, pour son honneur & réputation, & pour la protection qu'il doit à la Couronne, rabatre rien des conditions acordées, comment se pourroit-elle afsûrer plus des promesses, que le Duc de Savoye lui feroit ? & le Pape, qui a cet exemple devant les yeux, comment se peut-il afsûrer de rien que ledit Duc lui dise ? Et de fait, ( à présent que je suis retourné en moi-même, après m'être égaré sur des réponses que l'on saura trop mieux faire par-delà, ) je vous dis à bon escient, qu'après tant de cascades & moqueries manifestes, vous ne le devez croire de rien, par la bouche de quiconque il

& de la guerre j'en ferai à mon vouloir, mais s'il se repent d'avoir laissé mon alliance pour prendre celle du Duc de Bourgogne, je suis content de retourner comme nous étions. Voilà parler en Maître, & en grand Roi. Un seul mot qu'il dit en riant à la Duchesse de Savoye, sa sœur, lorsqu'elle arriva au Plessis lés Tours : *Madame de Bourgogne, soyez la bien venue.*, fut la plus

noble & la plus fine correction fraternelle, qui pût jamais être faite à cette Princesse, pour avoir toujours tenu le parti du Duc de Bourgogne contre le Roi son frere, à tel point que, selon Comines, ledit Duc disoit de la Maison de Savoye comme du sien. Et depuis cette entrevûe, ajoute-t-il, sont demeurez comme bon frere & bonne sœur jusques à la mort.

parle. Il ne fait point conscience de mentir au Pape, non plus qu'à vous, & pourvû qu'il gagne tems tout lui est un. Quand vous lui auriez rabatu ce qu'il auroit une fois demandé, il ne lairroit demander puis après que vous lui rabatissiez encore d'autres choses. Aussi ne pensé-je pas que ce soit de la dignité du Roi, d'entrer en justification avec les gens de Monsieur de Savoye, touchant les fariboles\*, qu'il fait dire<sup>11</sup> par eux à S. M. Le Duc de Savoye fait bien, qu'il n'étoit en aucun danger à Paris, lors qu'il fit l'accord: il fait bien aussi, que le Roi ne veut point faire la guerre au Roi d'Espagne, dont il lui déplaît: il fait pareillement, que ce n'est point le feu sieur de Morfontaine<sup>12</sup> qui a fait la prétendue harangue aux Suisses; & que cette harangue ne fut jamais faite du regne de ce Roi. Et quand il dit toutes ces choses, il fait bien qu'il dit faux: & partant elles n'ont point besoin d'aucune réfutation<sup>13</sup> envers lui, comme s'il étoit trompé; mais bien de risée, plutôt d'indignation, ains de la verge de fer. Tant que les choses se disputeront par paroles, il sera toujours superieur à vous en inventions, en prétextes en déguisemens, & en toutes sortes de malices, & vous n'avancerez rien<sup>14</sup>: mais quand les cho-

\* C'est-à-dire, *échapatoires, méchantes raisons, discours en l'air.*

<sup>11</sup> *A palabras locas*, dit l'Espagnol, *orejas sordas.*

<sup>12</sup> François Horman de Morfontaine, Agent de France en Suisse, où il mourut en 1601.

<sup>13</sup> Se justifier lorsqu'il n'en est pas besoin, c'est

s'acuser soi-même, & faire croire qu'on est coupable de ce dont on est aculé fausement.

<sup>14</sup> C'est perdre son tems de gayeté de cœur, & même se rendre méprisable, que de s'amuser à traiter avec un Prince qui fait gloire de tromper les autres; & qui ne rougit pas davantage de roma-

ses se debatront par vertu , prouesse , force , & moyens , il s'y trouvera aussi court & souffreteux comme il est abondant au reste. Il vous couche de toutes les forces Espagnoles , jusques à faire dire ; que le Roi d'Espagne veut venir en personne en Italie : chose du tout éloignée de sa pensée , & de son naturel & disposition. Il se fait tant de levées à Milan , & à Naples , & de tout rien , ou fort peu. Les Espagnols , à la vérité , aimeront mieux le Marquisat de Saluces entre les mains du Duc de Savoye , que du Roi : mais au reste ils sont & plus sages & moins injustes que lui. Et comme qui leur feroit la guerre , ils tâcheroient à se défendre , & à bien rendre : aussi avant qu'entrer en une guerre si injuste , pour servir aux caprices du Duc de Savoye , ils y penseront cent & cent fois <sup>15</sup>. Aussi ont-ils assez de besogne taillée ailleurs , & n'ont pas plus d'argent , ni de forces , qu'il ne leur en faut. La peste leur a partie consumé , partie dissipé celles , qui devoient venir avec le Comte de Fuentes. Le Prince Maurice , leur sujet , leur a taillé en pieces les vieilles Bandes Espagnoles qui étoient és Pais-Bas <sup>16</sup>. Cependant , le Duc de

pre un bon Accord , que de déchirer une feuille de papier. Charles-Quint disoit , qu'un grand Prince , offensé par un petit , ne devoit point manier la plume , mais l'épée. *No devia papelaar , sino pelcar.*

<sup>15</sup> Tout fin qu'étoit le Duc de Savoye , il fut ; durant tout ce différend , la dupe des Espagnols , qui lui prometoient un secours de

cinquante mille hommes , à la tête desquels seroit le jeune Roi d'Espagne , son beau-frere ; non point avec intention d'épouser sa querelle contre la France , qui étoit alors en meilleur état , que l'Espagne ; mais seulement pour le rendre plus opiniâtre à vouloir retenir le Marquisat de Saluces.

<sup>16</sup> A la bataille de Nieuport , donnée le 2. de Juil-

Savoie, qui fait bien, qu'ils ne veulent point de guerre avec le Roi, leur a fait dire, long-tems y a, que pour lui conserver le Marquisat, il n'est point besoin qu'ils entrent en guerre; & que c'est assez qu'ils fassent contenance d'y vouloir entrer, si on l'ataque lui. En somme, tout son cas n'est qu'artifices & fraudes, qui se dissipent quand on viendra au fait & au prendre. Je ne me tiendrois pas, je ne dirai pas pour bon Ecclesiastique, mais pour bon Chrétien, si je n'aimois la paix: mais plutôt que cette honte & infamie demeurât au nom & en la réputation du Roi, & de la Couronne de France, j'aimerois mieux perdre tout ce que j'ai en ce monde, & cent vies après, si je les avois. Mais je m'égaré une autre fois, transporté de trop de zele, auquel vous pardonneriez s'il vous plait.

Pour retourner donc à moi-même, & à la réponse de vos lettres, j'estime, que nous devons diférer la demande de l'Indult des Evêchez de Mets, Toul & Verdun, jusques à ce que nous ayons publié le Concile: avec laquelle occasion j'espère que nous l'emporterons.

Je vous remercie bien humblement de ce que

let de cette même année 1600. L'Archiduc Albert & le Duc d'Aumale, dit Aubery du Maurier, furent bleffez dans le Combat: François de Mendoze, Amiral d'Aragon, fut pris prisonnier avec plusieurs autres Chefs, & jusqu'aux Pages de l'Archiduc, que Maurice lui renvoya sans rançon. Tout le Canon, tout le bagage, & plus de cent Cornettes &

drapeaux demeurèrent au Vainqueur, qui vit plus de six mille ennemis étendus sur la place. Ce qui fit dire, que la fortune de la Maison de Nassau avoit changé de face, Maurice ayant défait l'Archiduc Albert à pareil jour qu'un autre Albert d'Autriche, trois ans auparavant, avoit défait & tué l'Empereur Adolphe de Nassau à la bataille de Spire.

vous me vouliez faire dépêcher les lettres patentes de main-levée des fruits de l'Evêché de Bayeux, & autres, qui me sont nécessaires pour ce regard ; & reconnois en cela votre bonté & constance à me bien faire, comme je desire aussi de m'en rendre digne, & même par quelque bon service, que je puisse vous faire. A tant, &c. De Rome, ce 5. d'Août 1600.

## L E T R E C C X X X V I.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Le 10. de ce mois me furent rendues les lettres du Roi, & vôtre du 25. Juillet, par lesquelles j'ai vû, comme vous aviez eû de divers endroits le même avis, que je vous donnai par mes lettres du 8. Juillet. Ce qui nous doit d'autant plus faire tenir sur nos gardes, & tâcher d'autant plus courageusement à ravoir le nôtre au plutôt, pour ôter à cet homme l'esperance de profiter de sa méchanceté ; & pour le remettre en tel état, qu'il ne puisse & n'ose plus atenter rien contre nous, comme il y étoit avant qu'il nous eût ravi le Marquisat, qui lui servoit & servira, quand nous l'aurons, d'un frein non moins nécessaire à son variable & précipiteux naturel, que profitable à la France. C'est pourquoy je serois d'avis, que puisque des deux parties de l'acord fait à Paris, il a choisi la restitution dudit Marquisat, comme j'ai vû par vos lettres à Monsieur de Sillery du 30. de Juillet ; vous ne condescendiez onques plus à aucune variation, qu'il pourroit vouloir faire ; & vous souveniez, que nous pourrions un jour avoir encore plus grand besoin dudit frein qu'à



présent, si d'avanture le Roi d'Espagne & l'Infante venoient à mourir sans enfans. La ville de Saluces n'est qu'à une petite journée de Turin, & Carmagnolle n'en est qu'à une petite demie journée; & tout le Marquisat est comme une Citadelle pour les François sur toute l'Italie, & particulièrement sur le Piémont<sup>1</sup>. C'est pourquoi il le veut tout retenir, & que les Espagnols le nous envient, & que nous devons d'autant plus le recouvrer, puisqu'il est nôtre, & que le Duc a choisi ce parti: & n'y a autre moyen de le contenir en son devoir, & de le garder, lui & les siens, de faire quelque autre escapade à l'avenir, semblable à celles qu'il a faites depuis douze ans.

Je demanderai au Pape le gratis de l'expédition de l'Abbaye de Preaux pour le fils de Monsieur de Châteauneuf, votre beau-frere<sup>2</sup>, & ai bonne esperance de l'emporter, & de vous en rendre compte en bref.

Madame, sœur du Roi, m'a écrit ces jours passés deux lettres sur le voyage de Monsieur son mari par-deçà. J'envoie au sieur de Marinville à Florence ma réponse, & l'ai laissée à cachet-volant, afin qu'il la vit, & la fit voir, s'il lui sembloit, à Monsieur le Duc de Bar, & puis la fit tenir, si bon leur sembloit. Et à toutes aventures j'ai estimé vous en devoir envoyer un *dupli-*

<sup>1</sup> Quand le Roi de France possédoit le Marquisat de Saluces, il se trouvoit posté au milieu des Etats de Savoye, & tenoit ce Duc comme bloqué dans sa ville de Turin.

<sup>2</sup> Guillaume de Laubepine, Baron de Châteauneuf, qui

fut fait Chancelier des Ordres dans le Chapitre, tenu le dernier jour de l'an 1619. Il se démit de cette dignité en faveur de son fils Charles, Abbé de Preaux, qui fut créé Garde des Sceaux en 1630. & 1650.

52 LETRES DU CARD. D'OSSAT,  
*vata*, que j'ai aussi laissé à cachet-volant, pour  
le soumettre à votre jugement, & me remettre en  
vous de l'envoyer, quand vous ferez quelque dé-  
pêche à madite Dame; ou de ne l'envoyer point.

Je vous remercie bien humblement de ce qu'il  
vous a plu me faire dépêcher l'acte de serment  
prêté au Roi, en mon nom, pour l'Evêché de  
Bayeux, & les lettres d'atache & de main-levée,  
& la dispense sur le Vicariat pour M. le Président  
Ruellé. A tant, &c. De Rome, ce 14. d'Août  
1600.

## L E T R E C C X X V I I.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Le devoir auquel le Roi s'est  
mis depuis peu de jours, d'avoir raison par  
les armes du tort que le Duc de Savoye tient à S.  
Majesté, & à la Couronne, & des moqueries dont  
ledit Duc a usé si longuement envers S. M. a re-  
levé par-deçà la réputation de S. M. que sa lon-  
gue patience avoit aucunement abaissée; & mê-  
me que chacun s'atend, que comme le Roi a  
montré sa longanimité & son desir de conserver  
la paix, ayant mis si tard la main à l'épée; aussi  
montrera-t-il, ci-après, sa constance & perseve-  
rance, ne s'arrêtant, qu'il n'ait entierement re-  
couvré le sien, & fait encore payer audit Duc  
la peine de son audace & témérité, pour servir  
d'exemple à l'avenir à tels entrepreneurs, de ne  
se prendre à la France, & moins de se moquer  
d'un si grand Roi. Que si S. M. prête l'oreille  
aux propos, qu'on lui fera tenir d'acord & d'a-  
commodement, chacun croit, que ce sera sans  
aucune suspension ni retardement des armes pri-  
ses

ses , & sans plus perdre le tems ni les occasions de faire progrès sur l'ennemi : Qu'en traitant , le Roi ne consentira plus , que la restitution dudit Marquisat soit chargée de compromis , ni d'autres telles restitutions ; ains qu'elle sera faite purement & simplement , pour être tenu ledit Marquisat par S. M. & par les Rois ses successeurs , en la façon que le tenoit , jouissoit , & possédoit le feu Roi Henri III. & la Couronne de France , lorsque ledit Duc l'usurpa en pleine paix : Qu'en l'acord qui se fera , toutes choses qui auront à se faire y seront spécifiées particulièrement & par le menu : comme , que la restitution commencera par la ville de Carmagnolle , & en tel jour , pour éviter aux fofisteries & cavillations , dont on a voulu user sur l'interpretation de l'acord fait à Paris au mois de Février dernier : Que S. M. & ceux qui seront par elle employez au Traité , se souviendront en acordant des conditions , combien la France s'est mal trouvée d'avoir rendu par la Paix de 1559. tous les Etats de la Maison de Savoye <sup>1</sup> , que le feu Roi Henri II. tenoit ; &

<sup>1</sup> Les Villes & Places , qui furent rendues au Duc de Savoye Emanuel-Philbert , avoient coûté vingt millions d'or à conquérir , & à fortifier : & le Maréchal de Brissac , qui les avoit conquises , se faisoit fort de les faire valoir tous les ans au Roi cinq cens mille écus de revenu , dont trois cens mille entreroient dans ses coffres , toutes charges payées. Quelques mois avant qu'Henri II. fit cette malheureuse Paix , Brissac en ayant eu le pres-

sentiment , lui dépêcha son Secretaire , pour le supplier de le mettre , lui , & toutes les Places conquises du Piémont , au Ban de France , comme des Rebelles. Car , disoit-il , si je perds tout , Votre Majesté ne perdra que ce qu'elle veut perdre de gayeté de cœur : au contraire , si je conserve toutes ces Places , & que j'entre victorieux jusques dans le Milanés , & dans l'Etat de Genes , comme j'ai sujet de l'esperer ; tout sera pour Votre Majesté , qui de-

combien mal & ingratement ce Duc en a usé ; & que ses enfans & postérité en pourroient encore user pirement, descendant d'une mere Espagnole<sup>2</sup> ; là où ce Duc descendoit d'une Françoisé, qui le devoit aucunement retenir. Et surtout s'assûre chacun, que quoi qu'il soit acordé & promis, le Roi ne croira plus à aucune parole, ni à aucun écrit dudit Duc, ni d'aucun autre Prince, qui promete des faits dudit Duc : mais se fera S. M. restituer le sien actuellement & de fait devant que poser les armes, ni en suspendre ni intermettre l'exercice.

Un scrupule reste à quelques-uns, qui craignent, que le Roi ne se laisse aller pour la révérence du Pape, qui lui a envoyé le Patriarche de Constantinople, & pourra encore envoyer un Cardinal Légat. Mais on s'assûre, que pour cela le Roi ne lairra de tenir bon d'autant que ce que le Pape en fait, est par l'importunité des Savoyards & Espagnols, desquels il ne se peut bonnement défendre, quand ils le requierent de s'employer pour la paix ; & même d'autant qu'en donnant cette satisfaction aux autres, il n'entend obliger le Roi à rien, ni empêcher, qu'il ne réponde ce qu'il estimera être pour le bien de la

*vteudra ainsi le plus puissant Prince de l'Europe.* [ Livre 10. des Mémoires du Baron de Villars. ] Et dans un autre endroit, il dit, que cette Paix de 1559. donna l'audace à beaucoup de gens de lever les cornes contre la France, sous divers prétextes, qui depuis troublèrent son repos durant plus de trente ans.

2 Charles - Emanuel, fils

d'Emanuel-Philbert, & de Marguerite de Valois, sœur d'Henri II. avoit épousé en 1585. l'Infante Catherine, seconde fille de Philippe II. Roi d'Espagne. Le Procureur *Battista Nani* dit au commencement de son Histoire de Venise, que ce Duc épousa avec cette Infante, les interêts & les maximes de cette Couronne.

Couronne, & pour son honneur & réputation : & Monsieur le Cardinal Aldobrandin me l'a ainsi dit & assuré plusieurs fois, jacoit que depuis il nous a montré lui-même, qu'il favorise à Savoye, & voudroit le garantir de tout malheur, s'il pouvoit.

Mais quand S. S. l'entendroit autrement, se départant de la justice & devoir de Pere commun, le Roi ne seroit tenu de lui complaire au préjudice de sa réputation, & à la diminution de sa Couronne ; ains auroit occasion de se roidir d'autant plus, & même d'autant qu'ayant bien fait ses affaires, & ayant montré sa valeur & bravoure, & sa puissance de plus en plus, il fera toujours bien sa paix avec S. S. & en sera plus estimé d'elle-même, & de tous autres.

Voilà donc la commune opinion, & le desir commun des gens de bien non interessés ni passionnés. Au demeurant, je vous metrai ici quelques propos qui m'ont été tenus, premièrement par Monsieur le Cardinal *Baronio*, & puis par Monsieur le Cardinal Aldobrandin sur ce mouvement & commencement de guerre, & de la part de N. S. P. Dimanche au soir 27. de ce mois, à une heure de nuit, Monsieur le Cardinal *Baronio* m'envoya prier de l'attendre en mon logis le lendemain au matin, pource qu'il avoit à me parler : & étant venu le lendemain au matin me dit, que le Pape étoit merveilleusement affligé de cette nouvelle guerre, & vouloit faire tout ce qu'il pourroit pour la faire cesser, & avoit résolu d'envoyer sur les lieux un Cardinal Légat de ses créatures, qui fût propre pour manier un tel affaire, & non suspect à aucune des Parties : & pour cela S. S. lui avoit commandé de venir conférer avec moi sur les sujets,



qui seroient plus à propos : Qu'il avoit de lui-même proposé à S. S. M. le Cardinal *Visconte* <sup>3</sup>, lequel il connoissoit dès sa jeunesse, & l'avoit comme élevé : Qu'il n'y avoit rien à redire en lui, sinon qu'il étoit né Milanois ; mais cela étoit aucunement récompensé par le peu de fiance que les Espagnols avoient toujours montré d'avoir en lui : Que si cetui-ci ne nous plaisoit, il y avoit le Cardinal *Borghese*, & le Cardinal *Arrigone*. Quant au Cardinal *Antoniano*, S. S. ne s'en pouvoit passer, à cause des brefs, en quoi S. S. s'en sert. Quant à ses neveux, S. S. craignoit, que cette légation ne seroit point de grand fruit, & qu'il y iroit plus de sa dignité, si l'un de ses neveux s'en étoit retourné sans rien faire. Me prioit ledit seigneur Cardinal *Baronio* de tenir ceci secret, & ne le communiquer à personne, si non qu'à Monsieur l'Ambassadeur, afin d'en aviser ensemble, & lui en rendre réponse sur le soir, que nous nous trouverions ensemble aux obseques de Monsieur le Cardinal *Deza* Espagnol <sup>4</sup>, qui étoit décédé le jour auparavant.

Je répondis audit seigneur Cardinal *Baronio* sur le champ ce que j'estimai être de la révéren-

<sup>3</sup> Le Comte de Bethune parle de ce Cardinal avec beaucoup d'estime.

<sup>4</sup> Le Chevalier *Deffin* dit, que ce Cardinal étoit d'une humeur très-agréable ; & qu'il ne se soucioit de rien, que de vivre & de thésauriser. Ainsi, il n'auroit pas été propre à servir de Chef à la Faction Espagnole dans les Conclaves. *Venne egli in Roma con gran riputazione . . . Non manteneva qui egli la stima*

*che ne porto. Quell'attitudine, alla pieghevolezza, e quell'attenzione che richiede il negotio di Roma, non fu portata nè poi qui presa da lui nel modo che bisognava : e certa sua tenacità ancora intorno allo spendere lo faceva tanto meno stimare anche dalla sua propria natione. L'esser nondimeno egli Protettore di Spagna gli faceva havere gran parte nel Sacro Collegio. Bentivoglio.*

ce , que je devois à S. S. & à la personne dudit seigneur Cardinal ; & que j'en irois traiter tout Incontinent avec Monsieur l'Ambassadeur , & lui ferois la réponse là où il m'avoit dit , puisqu'il l'aimoit mieux recevoir là , que chez lui , où je m'ofrois de la lui porter. Incontinent que ledit seigneur Cardinal fut parti de chez moi , je m'en allai trouver M. de Sillery , & lui ayant exposé ce que Monsieur le Cardinal *Baronio* m'avoit dit , nous arrê tâmes ensemble la réponse qu'il nous faloit faire : laquelle fut en somme , que nous remerciions très-humblement le Pape de l'honneur , qu'il lui plaísoit nous faire de nous communiquer ce sien dessein. Que nous le supplions très-humblement de n'envoyer pour cette heure aucun Légat , pour les raisons qui avoient été représentées à S. S. lorsqu'elle parla d'envoyer M. le Patriache au Roi , à cette dernière fois ; & pource que les choses étant encore si crues , le Légat , quel qu'il fût , ne feroit rien : Que si S. S. étoit néanmoins résolue d'en envoyer un contre notre très-humble priere & remontrance , il nous sembloit , que Monsieur le Cardinal *Borghese* seroit le plus à propos de tous ceux

Le Cardinal *Borghese* étoit un bon Légiste , mais qui n'entendoit rien aux affaires d'Etat , ni par conséquent à la négociation. C'est le jugement qu'en ont fait tous ceux , qui ont parlé de son Cardinalat , & de son Pontificat , dont les Rois & les Princes furent peu contens. *Juris legumque prudentia scientissimus , ut ea potissimum facultate sibi blandiretur. Ceterum neque publicarum nego-*

*tiorum usu prestans , neque cum Principibus , summis de rebus agere assuetus , Civili consuetudini parum deditus , ingenio potius ad privatas res , quam ad publicas gerendas idoneo. [ And. Mauroc. Hist. Venet. lib. 16. ]* Le Chevalier *Delfia* , qui étoit Ambassadeur à Rome , au tems de la promotion de ce Cardinal , dit que c'étoit un très-digne sujet ; & qui n'ayant point d'ennemis , pourroit un jour

qui nous avoient été nommez : Que M. le Cardinal *Visconte* étoit vraiment tel qu'il nous avoit été décrit , & nous n'avions rien à dire de lui que tout bien ; mais lui étant Milanois , & sujet du Roi d'Espagne , il nous seroit malaisé & impossible de persuader au Conseil du Roi , & aux autres François , ce que nous en savions. Je fis cette réponse audit seigneur Cardinal *Baronio* , qui montra s'en contenter , & l'alla porter au Pape le soir même.

Au même lieu où se faisoient les obseques dudit Cardinal Espagnol , & où je fis ladite réponse à Monsieur le Cardinal *Baronio* , Monsieur le Cardinal Aldobrandin me fit dire , qu'il me voudroit parler chez le seigneur Jean-François Aldobrandin , où il s'en iroit en partant de là. Je le dis à M. le Cardinal *Baronio* , qui me dit , qu'il croyoit que ledit seigneur Cardinal Aldobrandin me vouloit parler de cela même : toutefois que je ne lui disse rien de ce qu'il m'avoit dit : ce que je lui promis , & le lui ai tenu , ne sachant néanmoins pourquoi il ne vouloit , que Monsieur le Cardinal Aldobrandin fût qu'il m'avoit parlé. Quand je fus arrivé chez ledit seigneur Jean-François , Monsieur le Cardinal Aldobrandin me dit l'affliction , que le Pape recevoit de cette nouvelle guerre , & le desir & résolution , que S. S. avoit prise de faire tout ce qui lui seroit possible , pour faire que la chose n'allât plus avant : Que S. S. me conjuroit de lui dire ce que je penserois qui s'y pourroit faire. Je lui dis après quelques paroles de civilité , qu'avant que le Roi eût pris

parvenir au Pontificat. Mais pour le reste , il ne fut pas prophete en ce qu'il ajoutoit dans sa Relation , qu'il croyoit certainement , que

le Borghese avoit , & auroit de très-bonnes intentions envers la Seigneurie & le Gouvernement de Venise.

les armes , il étoit aisé d'y obvier par Monsieur de Savoye , en tenant & executant l'accord , qu'il avoit fait : mais maintenant que S. M. avoit été tirée à la guerre par force , pour la conservation de sa réputation , & pour la protection qu'il doit à sa Couronne ; je ne voyois point aucun prompt remede , & ne pensois pas que Monsieur de Savoye pût jamais avoir la paix aux mêmes conditions ; comme aussi il n'étoit pas raisonnable : Que le meilleur que je visse pour S. S. c'étoit de laisser couler ces deux ou trois mois prochains , & quand l'hiver seroit venu , qui arriveroit en Savoye plutôt que par-deçà , S. S. pourroit faire traiter d'accord , si bon lui sembloit , d'autant qu'entre ci & là les Parties auroient jeté une grande partie de leur colere , & de l'ardeur qu'ils avoient en leurs cœurs ; & les grands froids & autres mauvais tems , qui surviendroient , atiediroient les factions de la guerre , & pourroient donner lieu aux propos & ouvertures de la Paix. *Oui , mais , dit-il , le Pape craint qu'en ces deux ou trois mois il ne se fasse trop de maux , lesquels il voudroit empêcher & prévenir ; & entr'autres , que les Espagnols se mêlant en ceci pour la defense du Duc de Savoye , Paix ne vint à se rompre entre les deux Rois.* Je lui repliquai , que quoi qu'on fût faire , je ne pensois pas que le Roi fût pour acorder aucune suspension d'armes , qu'il n'eût le sien ; & que S. M. vouloit garder la paix avec les Espagnols , & avec tous : mais si les Espagnols d'eux-mêmes se mettoient de la partie , épousant une cause injuste ; S. M. rendroit guerre pour guerre à qui guerre lui feroit. Ledit seigneur Cardinal dit là-dessus , que le Roi par la prise des armes avoit satisfait à ce qui étoit de son honneur & réputation ; &

qu'il pourroit deormais prêter l'oreille à quelque bon accord, & cependant faire suspension d'armes. Je lui répondis, que si S. M. ne continuoit la guerre, & laissoit metre de nouveau cet affaire en négociation, non seulement il n'auroit point satisfait à sa réputation, mais il la perdrait du tout; & auroit bien mieux valu pour S. M. qu'elle eût porté patiemment l'injure & les moqueries de Monsieur de Savoye, que de commencer à s'en ressentir par les armes, & puis les poser là tout à coup à la façon des enfans.

Sur cela arriva M. de Sillery, qui avoit demandé à parler audit seigneur Cardinal, & avoit aussi eu assignation au même logis dudit seigneur Jean-François. Et après qu'il eut dit audit seigneur Cardinal Aldobrandin ce pourquoi il étoit venu, & eu la réponse; je lui dis le propos, sur lequel Monsieur le Cardinal, & moi, étions, quand il étoit arrivé: & il fit bon tout ce que j'avois répondu, & m'aida à soutenir, que N. S. P. avoit assez fait, d'avoir envoyé M. le Patriarche de Constantinople; & qu'il n'y devoit faire autre chose pour cette heure; & qu'aussi bien quiconque y seroit envoyé, ne feroit rien. Ce nonobstant ledit seigneur Cardinal demeura ferme, que le Pape y devoit envoyer de nouveau, & y faire toute autre chose qui lui seroit possible, quand ce ne seroit que pour sa justification, & pour ôter au monde l'occasion de l'accuser, qu'il voyoit allumer un grand feu de guerre en la Chrétienté, & néanmoins ne s'en remuoit point<sup>6</sup>,

6 Les prétextes ne manquent jamais aux Ministres des Princes, pour donner une couleur de justice, ou de bienfiance, à leurs desseins. J'ai toujours remarqué, que

les hommes en place accommodent le bien public à leur intérêt particulier, au lieu qu'en bonne justice les particuliers devraient s'accommoder à l'intérêt public.



& ne montroit point s'en foucier. Et ainsi nous nous départîmes pour ce soir-là dudit jour lundi 28. de ce mois.

Le lendemain au matin, ledit seigneur Cardinal Aldobrandin m'envoya un de ses gentils-hommes me dire, qu'il avoit à me parler de la part de S. S. & seroit venu, mais qu'il tenoit la Consulte, qu'on apelle; & desiroit savoir, si ce seroit ma commodité, qu'il vint l'après-dinée. Je répondis audit gentilhomme, que j'allois faire metre mon carossè en ordre, & irois trouver ledit seigneur Cardinal incontinent, & le fis ainsi. Je trouvai, qu'il étoit sorti de ladite Consulte, & allé chez le Pape, d'où étant revenu, après certaines excuses, il me dit, que n'ayant pû achever avec moi, le soir auparavant, le Pape avoit voulu qu'il achevât. Et après m'avoir dit de nouveau la peine, où S. S. étoit pour ces commencemens de guerre, il me demanda qui me sembleroit que S. S. dût envoyer sur les lieux. Je tournai à lui dire, qu'il me sembloit, qu'il n'y falloit envoyer personne pour cette heure; & qu'au reste, si S. S. étoit résolue d'y envoyer, elle connoissoit trop mieux, & lui aussi, celui qui seroit le plus propre, ou le moins importun: car qui que ce fût ne feroit rien pour cette heure. Il me dit, que possible si feroit; & en tout événement, le Pape auroit fait son devoir, & montré au monde le soin qu'il avoit de conserver la paix, & de prévenir infinis maux, qui étoient pour advenir de la guerre; & que nous ne laissons de voir, quels Cardinaux seroient les plus à propos. Et sur cela il se leva pour prendre une liste imprimée de tous les Cardinaux, & commença à lire les Créatures de ce Pape, l'un après l'autre, & me demanda mon avis sur cha-

cun 7. Je lui dis bien de tous, m'arrêtant principalement sur *Borghese* 8, tant pour garder confiance en ce qui avoit été fait par le Cardinal *Baronio*; que pource qu'à la vérité je l'estime le meilleur. Toutefois il m'en voulut détourner; & à cela, & à quelques autres choses qui seroient longues à raconter, je connus, qu'outre l'affection que nous avons découverte en lui en faveur de Savoye, il procedoit artificieusement avec moi en cette action 9. Ce qui me servit pour mieux me tenir sur mes gardes.

Après qu'il m'eût lû tous les noms des Créatures de ce Pape, & eu mon avis sur chacun, il me dit, que pour faire un pas plus avant il me vouloit dire, que N. S. P. étoit en quelque volonté d'y envoyer un de ses neveux; qui étoit tout le contraire de ce que m'avoit dit Monsieur le Cardinal *Baronio*, auquel je crois plutôôt qu'à lui 10. Je lui dis, que cette légation n'étoit pas

7 *De eo quod destinaveris non sunt consulendi quibus consultis obsequi debeas*, dit Plin le jeune. De chose déjà délibérée & résolue, il n'en faut point consulter ceux dont vous êtes obligé de suivre le conseil.

8 Le Cardinal *Borghese* n'étoit nullement propre à cette légation pour les raisons alleguées dans la 5. note précédente. Mais le Cardinal d'Ossat, toujours adroit & clairvoyant, le proposoit d'autant plus hardiment, qu'il savoit que le Cardinal *Aldobrandin* ne l'acceptoit pas.

9 *Fin contre fin*, dit notre proverbe, n'est pas bon à faire doublure. *Aldobrandin* faisoit, & d'Ossat faisoit semblant de ne s'en apercevoir point, *optimum ratns, mutua dissimulatione, & iisdem quibus petebatur artibus grassari*.

10 L'artifice & le mensonge ne vont jamais l'un sans l'autre. Le Cardinal *Baronio* étoit un homme de bien, & le Cardinal d'Ossat avoit raison de croire plus volontiers *Baronio*, qui procedoit toujours rondement.

une charge de neveu ; & que je ferois mari infiniment pour la révérence & affection , que j'avois au Sang de S. S. qu'un de ses neveux fût pour cette heure envoyé à une commission , où je savois qu'il ne feroit rien : & que si S. S. ne vouloit superseder d'envoyer un Légat , comme toutefois je penserois être le meilleur ; qu'elle feroit bien d'y dépendre le moins qu'elle pourroit , & ne coucher point de tant en une partie , dont je voyois la perte toute certaine. Et après cette généralité , je descendis au particulier , & lui dis , que quant à lui , il étoit trop bien-séant & nécessaire près la personne de S. S. & que je m'assûrois que S. S. ne pensoit point à lui pour ce regard ; mais que je ferois encore très-mari , que la personne de Monsieur le Cardinal Saint-George , pour avoir l'honneur d'appartenir à S. S. fût profanée en une commission si rigoureuse , dont il ne pourroit sortir à son honneur.

Là-dessus il me dit , que si le Pape avoit à envoyer un de ses neveux , il l'envoyeroit lui , & non le Cardinal Saint-George ; & m'en dit quelque cause <sup>11</sup> : ajoutant que si S. S. lui commandoit d'aller , il ne pourroit manquer de lui obéir ; mais que ce seroit bien le commandement le plus mal agréable qu'il pourroit recevoir <sup>12</sup>. Car outre ce que je venois de lui dire , l'aller faire voyage loin de S. S. ne lui tournoit point à compte <sup>13</sup>,

<sup>11</sup> Le Cardinal Aldobrandin n'en disoit pas la véritable cause , qui étoit la crainte qu'il avoit que le Cardinal de S. George , son cousin-germain , n'aquit plus d'estime & de crédit que lui dans les Cours étrangères.

<sup>12</sup> L'Aldobrandin pouvoit-il parler ainsi sans rougir à celui qui savoit qu'il remuoit Ciel & terre pour se faire envoyer Légat aux deux Princes ?

<sup>13</sup> Un Premier Ministre ne doit jamais perdre de vûe son Prince ; quelque

pour plusieurs raisons & respects. Je lui dis alors ; que pour le zele & dévotion , que j'avois à son service , je ne voudrois pour chose du monde , que le Pape , ni lui , y eussent pensé quant à présent ; & que s'il auroit à aller en quelque légation , il faudroit que ce fût pour chose réus- sible , dont il pût rapporter honneur & réputa-

assurance qu'il puisse avoir de sa faveur. Le Prince Ruy-gomez de Silva , le plus habile & le plus heureux cour- tisan de son tems , écrit un jour au Duc de Medina- Celi , alors Viceroi de Sicile , de se bien souvenir , qu'il n'y avoit point de plus dan- gereux froid , que celui qu'on souffroit aux épaules , pour lui donner à entendre , que l'absence est une maladie mor- telle pour un Courtisan. Le Duc de Bouillon allant Am- bassadeur en Angleterre en 1596. vit à Douvres le Com- te d'Essex que la Reine Eli- sabeth envoyoit faire la guer- te en Espagne. Mais pré- voyant , qu'une fois le Com- te parti avec la flote , la Reine prendroit ce prétexte pour s'excuser d'envoyer un prompt secours au Roi son Maître , qui venoit de per- dre Calais ; il employa tou- te sa réthorique pour rom- pre ce voyage : représentant au Comte , que ses rivaux & ses envieux desiroient son absence comme l'unique moyen de le ruiner dans l'esprit de la Reine. *Abu*

*emulorum absentiam ejus ab Aula urgeri , & successum ex- peditionis , quicumque tandem futurus sit , procul dubio ipsi exitiosum fore : eo absente mul- ta accidere posse , quæ ei in patriam reditum omnino in- tercludant , aut hujusmodi ea futura , ut eorum eventus ei imputari possint , quippe qui ambitioni suæ serviens vires domesticas longè à patria trans- tulerit.* Histoire de Thou livre 116. L'Amiral-Duc de Joyeuse fit une grande faute de quitter la Cour , où sa faveur commençoit à baisser , pour aller commander une armée en Guyenne , ne s'a- percevant pas que par son absence il haussait le che- vet au Duc d'Epéron , son rival ; car *de absentes cnydan poco los Reyes* , dit Antonio Perez. Un petit Gentilhom- me oiseleur profita si bien de celle du malheureux Maré- chal d'Ancre ; qui étoit allé en Normandie , qu'en cinq ou six jours il trouva moyen de succéder à sa faveur , & d'avoir sa dépouille. *Ocul- tir , non melior.*

tion ; & qu'elle ne le tint absent de Rome que pour peu de jours : Que cette-ci n'étoit pour réussir, d'un fort long tems, & ne lui pourroit servir, que de lui faire perdre une partie de la bonne & grande réputation, qu'il s'étoit acquise par le passé en tant de sortes. Enfin nous nous séparâmes, en nous priant l'un l'autre de nous entr'excuser ; & moi le suppliant particulièrement de prendre en bonne part ma franchise, qui ne procedoit, après mon naturel & acoûtumance, que du zele, que j'avois au service & réputation de S. S. & de lui, suivant les obligations que je leur avois.

Je ne puis vous représenter le tout ; mais je me partis de lui avec opinion ferme & certaine, qu'il meurt d'envie de cette légation, poussé des Savoyards & Espagnols, qui l'ont embarqué en une fausse esperance de mariage d'entre une sienne nièce & le Prince de Savoye, & qui lui donnent à entendre, qu'il viendra incontinent à bout de tout ; & que le Roi fera tout ce qu'il voudra. Et d'autant que le Pape n'est pas d'avis, que lui, ni son cousin, y aillent, comme me dit naïvement le Cardinal *Baronio*, il vouloit par mon consentement & avis, s'il l'eût pû embler ou extorquer de moi, faire trouver bon à S. S. ce sien dessein <sup>14</sup>,

<sup>14</sup> Il n'y a point de gens dont il faille se défier davantage, que de ceux qui veulent faire leurs affaires, sous couleur de faire les vôtres. Le Cardinal Aldobrandin mouroit d'envie d'être envoyé Légat pour la Paix de Savoye, en vûe d'obliger ce Duc, dont il prenoit à cœur les interêts ; mais comme le Pape avoit

de la répugnance à lui donner cette Légation, à cause des difficultez qui s'y rencontroient de la part du Roi de France, Aldobrandin vouloit obtenir par artifice le consentement de notre Cardinal, pour faire mieux accroire à son oncle, que sa légation ne plairoit pas moins au Roi qu'au Duc.



auquel lefdits Savoyards & Espagnols gagneroient, quand bien il auroit perdu son tems; d'autant que le mécontentement, que lui & le Pape en recevroient, diminueroit la bonne intelligence, qui a été jusques ici entre le Pape & le Roi.

Hier avant le Consistoire, ledit seigneur Cardinal Aldobrandin me dit, qu'il avoit rapporté à N. S. P. la conference, que nous avons eue ensemble le jour auparavant, dont S. S. étoit demeurée contente, & s'étoit réservé à y penser; & qu'il croyoit, que S. S. parleroit de ces choses au Consistoire, comme elle fit, de la teneur que vous verrez en un recueil, que j'en fis étant de retour en mon logis, pendant que j'en avois la mémoire fraîche; lequel je vous enverrai avec la présente.

Entre autres choses que je dis à Monsieur le Cardinal *Baronio*, & audit seigneur Cardinal Aldobrandin, je leur remontrai, que le Pape en avoit déjà fait assez, & trop, envoyant M. le Patriarche; & que si S. S. vouloit encore montrer au monde un plus grand soin, elle pourroit encore faire courir le bruit de vouloir envoyer un Légat, mais tirer la chose en long, & ne l'envoyer point que jusques à l'hiver, qu'il y auroit esperance de faire quelque chose. Je ne sai, si cette harangue & proposition du Pape tendroit à cela, comme elle y est bien disposée & s'y peut fort bien adapter. Nous verrons ce qui en succedera, & vous serez avertis de tout. Cependant, puisque vous avez commencé la guerre, faites-là à bon escient, & employez bien ce peu de tems qui vous reste entre ci & l'hiver; & vous assûrez, que si vous faites bien vos affaires, vous en serez estimez & louez de ceux-là même, qui vous vou-

dront retarder <sup>15</sup> ; & que selon que les affaires du Roi iront en France, & près de sa personne, ainsi iront-ils à Rome en tout tems , & en Espagne même. De façon , qu'après Dieu , le fondement de la réputation & de la prospérité des affaires du Roi aux nations étrangères, est & fera toujours en sa prudence & valeur, & en la bonne conduite de les affaires auprès de sa personne , & en tous ses Etats , tant en tems de paix que de guerre.

Comme j'achevois ce que dessus , est venu un Camerier de N. S. P. qui m'a dit de la part de S. S. que quelques Officiers du Roi sur le sel étoient allé , pour occasion dudit sel , prendre prisonniers des sujets de Sa dite Sainteté , aux terres même de l'Etat Ecclesiastique , & les avoient transportez aux terres du Roi : & ne les vouloient rendre , quelque remontrance qu'en eût fait faire le Vicelégat d'Avignon , ofrant encore de les bien punir & châtier de ce qu'ils pourroient avoir commis : dont S. S. étoit fort fâchée. Si cela est ainsi , elle a raison , & S. M. doit faire réparer cet attentat au plutôt. A quoi je vous prie de tenir la main. A tant , Monsieur , &c. De Rome , ce dernier d'Août 1600.

<sup>15</sup> On est toujours du côté gagnent ont toujours l'honneur des plus forts : & comme dit Comines *passim* , ceux qui

## LETRE CCXXXVIII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, *Valerio* arriva en cette ville le 4. de ce mois , & me rendit votre lettre du 23. d'Août , avec une du Roi , du 12. du même

me mois. Par le commencement de votredite lettre, il vous a plû m'avertir, comme vous étiez aux prises avec Monsieur de Savoye; ce que nous avons entendu d'ailleurs avant que ledit *Valerio* arrivât; & je vous en écrivis mon avis, & ce qui s'en disoit ici par une lettre, que je vous fis par l'ordinaire de Lion le dernier d'Août: les deux premières pages de laquelle j'employe pour réponse à ce que vous m'en écrivez, & pour tout l'avis, que je pourrois vous donner ci-après là-dessus. Et ensuite de ce je loue grandement la réponse, que vous avez faite à M. le Patriarche de Constantinople\*, & vous prie de continuer, & ne rien faire pour le respect de qui que ce soit, sinon ce que vous jugerez être pour la sûreté des affaires & service du Roi; pour le bien & grandeur de la Couronne, & pour la réputation de S. M. & du Nom François. Gardez-vous bien aussi de remettre jamais rien à décider par-deçà touchant cet affaire, ni autre qui touche le Duc de Savoye.

Les Espagnols ne sont point, à mon avis, si prêts ni si disposez à la guerre, comme ils veulent que nous croyions; toutefois je suis d'avis que nous leur fassions ce plaisir de le croire, non pour en faire rien de moins; mais pour nous préparer mieux en tout événement, en prenant les choses au pis<sup>1</sup>. Nous faisons ici tout ce que

\* Voyez la 9. note de la lettre 235.

1 Me semble folie de ne craindre son ennemi. Il y a des Princes qui le tiendroient à honte, & la plupart soutiennent leur opinion pour leur complaire; & leur sem-

ble qu'on dira qu'ils auront courageusement parlé; mais les sages tiendront telles paroles à grande folie: & est honneur de craindre ce que l'on doit, & d'y bien pourvoir. *Camins.*

nous pouvons envers N. S. P. à ce qu'il empêche, entant qu'il pourra, qu'ils ne se mettent point de la partie, & par ce moyen ne rendent les choses incapables d'acommodement. Et je croi, que S. S. y fait tout ce qu'elle peut pour le bien de la Paix, & prévoyant bien que cela rendroit plus difficile notre acord avec Monsieur de Savoye même, duquel elle montre avoir grande compassion. Quoi que lesdits Espagnols se proposent de faire, je croi qu'ils ne feront pas grand'chose avant l'hiver, pendant lequel ils s'éclairciront, si les choses seront pour s'acommoder, ou non : & possible aideront-ils plus en effet qu'en aparence, à ce qu'elles s'acommodent ; & s'acommoderont sans doute à toutes conditions justes & raisonnables que vous voudrez, pourvû qu'entre ci-&-là vous ayez bien fait vos affaires, & pris deux ou trois fois autant comme vaut le Marquisat de Saluces. Et c'est le vrai & le seul moyen de mettre le Pape hors de peine, & Monsieur de Savoye & ses adherans au chemin de bien faire, & en repos de ce côté-là.

Nous entendons ici, que ledit Duc de Savoye vous demande pour ôtages, entre autres, M. le Maréchal de Biron<sup>2</sup> : à quoi il montre, qu'il n'a pas encore perdu l'envie de continuer à se moquer du Roi & de son Conseil. Il feroit beau voir lui bailler l'épée & les armes dont on le bat, & par ce moyen l'enhardir & encourager à nouvelles perfidies, & lui mettre en main ceux qui l'ont le plus ofensé, & de qui il se craint le plus, pour vous les rendre empoisonnez, & avec la

<sup>2</sup> Le Duc de Savoye ressembloit au Loup de la Fable, qui pour faire la paix avec le Berger, exigea que le Berger lui livrât les chiens, qui gardoient ses moutons. Après quoi il mangea le pauvre berger & ses brebis.

mort au corps , comme il feroit fans doute : tant il est impie & téméraire.

Quant au tems & lieu des nôces , vous aurez vû , bientôt après que vous eûtes écrit votre dite lettre , comme la difficulté , que vous faisiez sur le voyage de Monsieur le Cardinal Aldobrandin , fut ôtée de fort bonne façon , & en aurez été en repos d'esprit.

Je ferai pendant l'absence de M. de Sillery és affaires du Roi tout ce qui me sera possible , comme j'y suis obligé de tout droit divin , naturel , & humain , mais la présence de M. de Sillery étoit fort nécessaire par deçà , même en ce tems turbulent. Que s'il a à retourner , je vous prie que ce soit au plutôt ; sinon qu'il en soit envoyé un autre en sa place , le plutôt , & le plus habile que faire se pourra. Aussi seroit-il bon de faire venir au moins Monsieur le Cardinal de Joyeuse , lequel est pour apporter ici beaucoup non seulement d'affection & de zele , mais aussi de suffisance , d'autorité , & de réputation aux affaires & service du Roi & du Royaume <sup>3</sup>. Un homme seul n'a point d'aide ni de conseil , & peut devenir malade , & même étant âgé , & ayant à faire charge de Protecteur & d'Ambassadeur , & à se trouver és Congregations , & à s'apprêter pour y dire son avis en plusieurs matieres graves <sup>4</sup> , & à répondre à une infinité de

<sup>3</sup> Le Cardinal d'Ossat ne perdoit jamais aucune occasion de rendre de bons offices au Cardinal de Joyeuse , son bienfaiteur. Ils vivoient tous deux ensemble comme Burrhus & Seneque , *pari in Societate potentia concordés , juvantes invitè.*

<sup>4</sup> Les plus sages , dit *Comines* , errent quelquefois , & très-souvent. Nous sommes tous hommes : & qui les voudroit chercher tels que jamais ne faillissent à parler sagement , ni que jamais ne s'émussent une fois plus que l'autre , il les faudroit cher-



gens , qui demandent audience par-deçà , & qui écrivent de delà.

Quant au voyage de M. Serafin , il est tout prêt à le faire , & M. de Sillery , & moi , à y contribuer tout ce que nous pourrons ; mais ceux qui l'ont demandé , changent si souvent de résolution , que pour mon regard je ne les entens point. 5.

Les Religieux Feuillans , par lesquels vous m'avez écrit , ne sont encore arrivez par deçà. Quand j'aurai vû les lettres qu'ils m'aportent de votre part , j'y répondrai incontinent. Cependant , je crois qu'il sera bon , comme vous dites , d'attendre à vous résoudre sur cet afaire , du fait & droit duquel vous pouvez être mieux informez d'ici , que de nul autre lieu du monde , pource que le feu Abbé de Feuillans y est décédé , & que la provision de l'Abbaye par son décès y a été faite ; & les Concordats aussi , en vertu desquels ladite provision y a été faite , y ont été faits & formez.

J'oubliai à vous écrire par ma lettre du dernier d'Août , comme j'avois le jour auparavant obtenu de N. S. P. le gratis de l'expédition de l'Abbaye de Preaux , de l'Ordre de S. Benoît , au Diocèse de Lisieux , pour le fils de Monsieur de Châteauneuf , votre beau-frere.

Au demeurant , depuis la proposition , que N. S. P. fit en Consistoire le 30. d'Août , de laquelle je vous donnai avis , il prit les avis des Cardinaux de chacun à part , les ayant fait apel-

cher au Ciel : car on ne les trouveroit pas entre les hommes.

5 Ceux qui biaisent changent facilement de résolution,

par la crainte qu'ils ont tous-jours de se tromper eux-mêmes en voulant tromper les autres.

l'ér les uns après les autres , selon l'ordre de la liste des Cardinaux ; & je fus appellé aussi à mon tour comme les autres , & dis mon avis de la teneur , que vous verrez par la copie , que je vous en enverrai\* : & ce jourd'hui en Consistoire que N. S. P. a tenu , il a dit , comme , ayant reçu les avis de tous les Cardinaux sur la guerre , qui s'étoit mûe pour le Marquisat de Saluces , il avoit résolu d'envoyer un Cardinal-Légat ; mais afin que cette légation se fasse avec plus grand fruit , & plus grande réputation du Saint Siege , il vouloit préparer le chemin audit Légat , & faciliter sa négociation pour certaines choses , qui étoient préalables & nécessaires , dont le College des Cardinaux seroit averti en tems & lieu. Cela est justement ce que M. de Sillery & moi voulions , à sçavoir , qu'il n'envoyât point de Légat ; ou bien , qu'il différât à l'envoyer jusques à l'hiver , comme cette dilation pourra aller bien près de là , pour peu qu'elle dure. Cependant , il veut dépêcher vers Milan le Secretaire *Erminio* <sup>6</sup> , qui pourra donner jusques à Turin , & possible encore jusques à vous.

Vous trouverez , qu'en l'avis que je donnai au Pape , il y a quelques traits bien hardis , adoucis néanmoins par certaines prémunitions pleines de révérence , laquelle comme je ne veux , ni dois , jamais oublier envers S. S. aussi étant re-

\* Cet avis est à la fin de cette lettre.

<sup>6</sup> Il s'appelloit *Erminio Valenti* , natif du Bourg de Trevi près de Spolète. *Humo di comune sangue , ma di grave presenza , svegliato e destro nel saper trattare i negotii ; di poche lettere , e*

*Secretario di pratica molto più che di studio , e tale in somma nell' altre sue qualità , ed in riguardo alla porpora , ch'egli poteva esser giudicato non indegno più tosto che meritevole.* Il fut fait Cardinal trois ans après. *Mem. de Bentivoglio.*

cherché de dire mon avis, & m'y voyant comme apellé, sans m'y être ingeré de moi-même, je n'ai voulu manquer de la hardieffe & courage, qui est nécessaire en toutes grandes actions; ni de la fidelité requise en donnant conseil, sur choses même qui importent si fort à S. S. à la France, & à toute la Chrétienté: & pensai devoir, par ce moyen, jeter comme un fondement de toutes les raisons, que j'aurai à lui alleguer, & de toutes les réponses & repliques, que j'aurai à lui faire ci-après, tant que cet afaire du Marquisat de Saluces durera.

Le seigneur *Lelio Biscia*, *Clerico di Camera*, a un sien frere, apellé *Francesco Biscia*, âgé de 19. ans, lequel étudie en Espagne; & à cause qu'un de leurs freres est décédé ces jours passéz, il est rapellé, & pourra s'en revenir à Rome, dont ils sont natifs. Pour ce, & pour ces nouveaux mouvemens de guerre, ledit seigneur *Lelio* nous a requis, M. de Sillery & moi, de lui faire avoir un passeport pour sondit frere, & pour ses serviteurs & hardes: de quoi nous lui avons donné bonne esperance, & même moi, avec qui il a plus de familiarité & de plus longtems. Je vous prie donc de nous envoyer ledit passeport à M. de Sillery, ou à moi: je vous asûre, qu'il n'en sera point abusé; & que c'est une fort honnête famille.

Je ne répondis point à la lettre du Roi du 12. d'Août, mentionnée au commencement de celle-ci, d'autant que S. M. ne m'y commande, sinon que de prendre le soin de ses afaire après le partement de M. de Sillery: à quoi j'ai satisfait ci-dessus, & répondrai encore à S. M. par ledit sieur de Sillery.

Le sieur *Erminio*, Secretaire du Pape sous

Monfieur le Cardinal Aldobrandin , dont j'ai fait mention ci-deffus , eft fort honnête homme , & bien voulu de S. S. & dudit feigneur Cardinal ; de façon que pour plufieurs refpects , l'honneur & les careffes , que l'on fera à fa perfonne , feront très-bien employez. Quant aux chofes pour lesquelles il va , je n'en fuis pas autrement averti , & en tout événement , je m'en remets à ce que je vous en ai écrit ci-devant par ma lettre du premier d'Août , & par la préfente. A tant , &c. De Rome , ce 11. Septembre 1600.

Avis du Cardinal d'Oſſat ſur la guerre  
de Savoye.

*TRES-SAINTE PERE,*

» Vôte Sainteté nous a commandé de penfer  
» aux moyens qu'il y auroit d'éteindre le feu de  
» guerre , qui s'eſt allumé ces jours paffez delà les  
» monts. J'y ai penſé de ma part , ſelon le peu de  
» talent que Dieu m'a donné ; & vous expoſerai  
» ce que j'en ai trouvé , avec la liberté & fran-  
» chiſe , que me donne la bénignité & bonté de  
» V. S. & l'expres commandement , qu'Elle nous  
» en a fait : & le ferai , non comme François , &  
» ſi fort obligé au Roi comme je ſuis ; mais com-  
» me Cardinal & membre du Saint Siege , &  
» votre créature & ſerviteur très-humble , ne me  
» propoſant autre choſe , que le bien de l'afaire  
» en ſoi , c'eſt à dire la Paix ; & la réputation  
» de V. S.

» Comme en toutes maladies l'invention des  
» remedes dépend principalement de la connoiſ-  
» ſance des cauſes du mal , & de la compoſition

» & temperament des malades ; ainsi estimé-je,  
» que pour bien trouver les moyens de faire ces-  
» ser cette guerre, il faut savoir la cause d'icel-  
» le , & la complexion & disposition des Par-  
» ties.

» Quant à la cause de la guerre, elle est toute  
» manifeste. La Couronne de France en l'an 1588.  
» & tant d'années auparavant, étoit en paisible  
» possession du Marquisat de Saluces, quand le  
» Duc de Savoye, ( violant la Paix publique fai-  
» te en l'an 1559. sous laquelle nous vivions alors, )  
» s'en empara de fait & de force, ravissant ledit  
» Marquisat à la Couronne de France, & au Roi  
» Henri III. son cousin-germain, & son bienfai-  
» teur, qui lors étoit en grande affliction, tra-  
» vaillé par ses propres sujets. Et après plusieurs  
» choses intervenues sur cet attentat, qu'il n'est  
» besoin de raconter, & même à V. S. qui les  
» fait toutes, ledit Duc de Savoye fit enfin un  
» accord à Paris, en Février dernier ; par lequel il  
» promit de rendre ledit Marquisat dans trois  
» mois, ou bien certaines autres choses en  
» échange. Et depuis, étant de retour en ses  
» Etats, a confirmé & reconfirmé sa promesse  
» en plusieurs façons. Et enfin ayant fait déclá-  
» ration le 27. Juillet dernier de vouloir rendre  
» le Marquisat, il n'en a rien voulu faire ; ains  
» tant auparavant cette dernière déclaration, que  
» depuis, ne se contentant de l'injure & du tort,  
» qu'il tient à la Couronne de France & à S. M.  
» Très-Chrétienne, il y a ajoûté plusieurs proce-  
» dures & termes de moquerie & de mépris en-  
» vers le Roi, qui à la fin n'en a plus pû endurer,  
» & a été contraint de faire ce que tout autre  
» Prince feroit en tel cas : & peu en eussent tant  
» enduré. Voilà donc la cause de cette guerre,



» comme feroit d'une maladie.

» Quant à la complexion & temperament des  
 » Parties, comme si c'étoient des malades, j'es-  
 » time, qu'il le faut considerer premierement en  
 » Monsieur de Savoye, & aux Espagnols, qui le  
 » fomentent; & puis au Roi: desquels j'entens  
 » parler quant à ce fait seulement, & non quant  
 » au reste, ne me plaisant aucunement à bla-  
 » sonner les Princes, ni les nations.

» Monsieur de Savoye donc est de telle comple-  
 » xion, qu'il veut prendre l'autrui, & sur plus  
 » grands qu'il n'est, & ne veut point rendre;  
 » veut encore contracter & faire des acords, pro-  
 » metre, signer, confirmer & reconfirmer, &  
 » ne point tenir, ni rien executer, prenant pour  
 » galanterie de violer la foi: laquelle néanmoins  
 » est le lien de la société humaine, & de toute  
 » paix & concorde. Avec tout cela il pense de  
 » se maintenir en cette façon de proceder par son  
 » bel esprit, fertile en toutes sortes d'inventions  
 » & de déguisemens; & par les forces d'Espagne,  
 » & par l'autorité de V. S. sachant le respect &  
 » révérence, que le Roi vous porte, & l'extrê-  
 » me desir & soin que vous avez de conserver la  
 » paix. Voilà justement la disposition & l'af-  
 » fiete en laquelle est le Duc de Savoye.

» Quant aux Espagnols, ils sont anciens ému-  
 » lateurs de la Couronne de France, & envieux  
 » de toutes ses prosperitez, comme de celle qui  
 » les a précédé de tout tems, & qui aujourd'hui  
 » sert de contrepoids à leur démesurée grandeur  
 » & puissance, & peut empêcher qu'ils n'ache-  
 » vent d'assujétir ce peu de Princes & Potentats,  
 » qui restent libres de leur domination; & par-  
 » tant veulent empêcher non seulement, que la  
 » France ne s'accroisse; mais aussi qu'elle ne re-  
 » couvre

» couvrent le sien ; & voudroient la voir ruinée du  
 » tout. Ils sont puis après fins & cauteleux , pour  
 » déguiser les matieres , & pour couvrir leur  
 » envie & émulation de divers prétextes ; & en  
 » outre importuns & pressants , tant envers Vo-  
 » tre Sainteté , qu'envers toute sorte de gens ;  
 » présumant que toutes choses doivent passer par  
 » là où il leur semble à eux ; & que V. S. même  
 » doit faire à leur mode.

» Et outre que tous les Espagnols conviennent  
 » en ceci , il y a maintenant une partie d'eux , &  
 » principalement des Ministres d'Italie , qui sont  
 » mal contens & indignez du Gouvernement  
 » d'Espagne, lesquels veulent mettre leur jeune  
 » Roi en besoin & nécessité de se servir d'eux ,  
 » & de les priser & gratifier plus qu'il n'a fait  
 » encore. Et à cette fin lui donnent à entendre ,  
 » que tout aussi-tôt que notre Roi aura le Mar-  
 » quisat de Saluces , il se ruera sur le Duché de  
 » Milan ; & par ainsi , qu'il le faut empêcher de  
 » recouvrer ledit Marquisat , & l'arrêter delà les  
 » Monts.

» Quant à la disposition & complexion du  
 » Roi Très-Chrétien , il se sent chargé & obli-  
 » gé par tout droit divin & humain à recouvrer  
 » & maintenir les biens & droits de la Couronne,  
 » & à n'eadurer point que ce blâme & infamie  
 » demeure au Nom François , & en la réputation  
 » de S. M. qu'un Duc de Savoye le brave , lui  
 » usurpant par force & retenant un Etat de telle  
 » importance. En outre , le Roi est si piqué des  
 » tergiversations , cassades , & moqueries , dont  
 » ce Duc lui a usé si licencieusement & longue-  
 » ment , qu'il croit devoir hazarder sa propre  
 » personne & tous ses Etats , plutôt que d'en-  
 » durer un tel outrage & un si grand mépris.

» Au demeurant, il n'importune V. S. de rien,  
 » & pourvoit à son fait de foi-même le mieux  
 » qu'il peut, se contentant, qu'encore qu'il ait le  
 » droit de son côté, toutefois V. S. ne lui fasse  
 » ni pis ni mieux qu'à ceux qui ont le tort; qui  
 » est une équanimité non moindre que la justice  
 » de sa cause.

» A présent, Très-Saint Pere, que nous sa-  
 » vons la cause du mal, & la complexion des  
 » malades, il est aisé à juger des remedes pro-  
 » pres & convenables. Il faut ôter la cause du  
 » mal, & redresser & corriger la mauvaise dif-  
 » position des Parties. Le Duc de Savoye a pris  
 » & ôté par force à la France le Marquisat; il  
 » faut qu'il lui en fasse raison: il a acordé, pro-  
 » mis, confirmé, & enfin déclaré; il faut qu'il  
 » tienne sa promesse, & qu'il exécute sa dernière  
 » déclaration. Qu'il ne se moque plus du Roi, ni  
 » de la foi & justice, & ne veuille point un droit  
 » à part pour soi, contraire à toutes les loix di-  
 » vines & humaines; mais qu'il chemine par la  
 » voye commune des autres Princes & Potentats  
 » de la Chrétienté, qui gardent leur foi, & par  
 » ce moyen conservent en paix & repos eux &  
 » leurs sujets. Qu'il ne présume point tant de son  
 » bel esprit, qu'il pense que les autres n'ayent pas  
 » seulement le sens commun, ni même aucun  
 » sentiment, ni courage. Qu'il ne méprise point  
 » la puissance voisine, & tant de fois experimen-  
 » tée, se confiant en des secours lointains, tar-  
 » difs, & non guere moins pesants & domma-  
 » geables à lui & à ses Etats. Qu'il ne demande  
 » & n'atende de V. S. que choses possibles, jus-  
 » tes, & raisonnables; & ne croye pas, que  
 » Vous, qui êtes Pere commun, deviez jamais  
 » épouser des caprices & perfidies contre la justi-

» ce & droits du Roi Très-Chrétien, & du premier Roi de la Chrétienté.

» Que les Espagnols ne le fomentent point en une cause injuste ; & pour lui , ni pour leur ancienne envie contre les François , ni pour les récents mécontentemens , qu'ils ont les uns des autres , ne rompent point la paix qu'ils ont si chèrement achetée avec la France , lors qu'elle n'étoit , à beaucoup près , en si bon état qu'elle est maintenant ; & eux n'ayant depuis rien acru , ni mélioré de condition , & pouvant aujourd'hui plus perdre que gagner par la guerre , tant en commun , que pour le particulier des mal-contens : ains comme les François , & les Princes d'Italie , & les autres Potentats de la Chrétienté , portent patiemment , que les Espagnols ayent le plus beau & le meilleur d'Italie , & infinis autres Etats dedans & dehors la Chrétienté ; qu'eux Espagnols endurent aussi , que les François ayent ce peu qui leur a été laissé par la Paix de 59. & qui leur ayant été ôté en pleine paix , leur doit être rendu par tout droit divin & humain , & par le dernier acord & déclaration du Duc de Savoie.

» Que si les Espagnols , à qui la paix est aujourd'hui aussi bien pour le moins qu'aux François , veulent néanmoins la guerre ; qu'ils emploient leurs armes contre les rebelles & hérétiques des Pays-bas , & contre les Turcs & Infideles en Hongrie , puisque les uns & les autres font la guerre à la Maison d'Autriche , dont le Roi d'Espagne est le Chef , & doit être le protecteur. Autrement leur propre astuce & cautele les peut & doit admonester , que leurs artifices & déguisemens , & leur pres-

» se & importunité, n'auront point plus de créan-  
 » ce & d'efficace, que de raison, envers V. S.  
 » ni envers les autres.

» Quant au Roi Très-Chrétien, qui ne veut  
 » & ne demande que le sien, je ne voi point  
 » qu'en cette complexion & temperament il y  
 » ait autre chose à corriger, ni à racôûtrer, si-  
 » non qu'il faut contenter S. M. en la réintégrant  
 » réellement & de fait en la possession du Mar-  
 » quisat, & par ce moyen la délivrant & dé-  
 » chargeant de l'obligation, qu'elle a de faire  
 » & continuer la guerre, pour repousser l'inju-  
 » re<sup>1</sup>, éviter blâme & infamie, & pour main-  
 » tenir les droits de la Couronne, & sa propre  
 » réputation.

» Voilà, Très-Saint Pere, ce qu'il faut faire,  
 » & à quoi il est besoin de pourvoir, pour faire  
 » cesser la guerre, & n'y a point d'autre moyen.  
 » Tous les autres moyens, que vous tenterez, non  
 » seulement ne serviront de rien pour éteindre ce  
 » feu, mais feront autant de bois & de soufre,  
 » pour l'acroître & augmenter de plus en plus;  
 » comme seroient suspension d'armes, compro-  
 » mis, sequestre, échange, nouveaux traitez &  
 » acords sans execution réelle & présente, & tel-  
 » les autres choses jà vieilles & rances, que les  
 » Savoyards & Espagnols vont encore aujour-  
 » d'hui recuisant & remâchant: jacoit que des  
 » deux Partis acordez à Paris au mois de Février  
 » dernier, le Duc de Savoye ait purement &  
 » simplement opté & choisi la restitution du  
 » Marquisat, par déclaration solemnelle & au-

<sup>1</sup> Nemo, dit Lampridius, provocare audebit, aut facere injuriam ei Regi, quem intelligit expeditum & prom-

tum ad vindicandum. Cbi sostiene la prima ingiuria, insegna che gli sia fatta la seconda.



» thentique faite le 27. de Juillet, comme pour  
 » être ladite restitution executée incontinent.

» Mais comme ces gens ne manquent jamais de  
 » prétextes , ils ont tâché , long-tems y a , &  
 » tâchent encore à présent plus que jamais , d'im-  
 » primer en l'esprit de V. S. & des autres Princes  
 » d'Italie , que restituer le Marquisat à la France,  
 » c'est mettre en danger la Religion Catholique ,  
 » & la paix & le repos de l'Italie. A quoi com-  
 » me il est besoin de répondre , pour être la Re-  
 » ligion & la paix deux choses les plus impor-  
 » tantes, qui se puissent imaginer ; aussi y a-t-il  
 » plusieurs réponses très-pertinentes.

» I. Que ce n'est point le zele de la Religion ,  
 » ni de la paix , qui les fait ainsi parler , ains leur  
 » propre interêt & ambition.

» II. Qu'il est & sera pourvû à la Religion ,  
 » parce que les Edits de pacification n'ont jamais  
 » eu , & n'auront ci-après lieu és terres de la  
 » Couronne de France deçà les monts ; & parce  
 » que le Roi vous a donné parole , longtems y  
 » a , par moi , & par d'autres , qu'il ne mettra  
 » au Marquisat aucun Gouverneur ni garnison ,  
 » qui ne soient Catholiques ; & qu'il est encore  
 » aujourd'hui tout prêt à vous en donner toutes  
 » les assurances possibles & raisonnables que vous  
 » saurez desirer. Aussi est-il pourvû à la Paix  
 » d'Italie , comme des autres pays par la Paix  
 » générale faite dernièrement à Vervins : outre  
 » qu'il s'en pourra mettre une clause en l'accord  
 » qui se fera ; & par le moyen de se défendre ,  
 » que les Espagnols ont , tant séparément , que  
 » conjointement avec les Princes d'Italie , si les  
 » François vouloient faire quelque remuement  
 » mal à propos. Et les Espagnols feroient & par-  
 » leroient non seulement plus justement , mais

» aussi plus généreusement & honorablement pour  
 » eux , s'ils disoient , qu'ils n'entendent empê-  
 » cher , que les François ne recouvrent le leur ;  
 » & quand ils voudroient puis après abuser de ce  
 » recouvrement , on se saura bien défendre d'eux ,  
 » & les bien rembarrer.

» III. Tant s'en faut que par la restitution du  
 » Marquisat on mette en danger le repos d'Italie  
 » & la Religion , qu'au contraire le danger est  
 » & fera , si on refuse ou dilaye de rendre ledit  
 » Marquisat ; d'autant que le Roi , qui a jà pris  
 » les armes , sera contraint de faire la guerre en  
 » Italie , pour recouvrer ledit Marquisat , qui y  
 » est situé , & de se servir du sieur de Lesdigui-  
 » res , & des autres de sa secte , qui en sont les  
 » plus voisins , & qui savent mieux les êtres &  
 » les avenues du pays , que nuls autres.

» IV. Il se peut dire avec vérité , que quand  
 » il seroit au choix de V. S. & des autres Princes  
 » d'Italie , vous devriez opter tous , que le Mar-  
 » quisat fût rendu au Roi , & que S. M. n'en prît  
 » point de récompense delà les monts ; soit que  
 » vous consideriez l'état présent d'Italie , quant  
 » aux Espagnols ; ou celui qui peut advenir.

» Le Roi d'Espagne , outre la grande puissance  
 » qu'il a hors l'Italie , tient déjà en Italie le plus  
 » beau & le meilleur : le Duché de Milan , les  
 » Royaumes de Naples & de Sicile , dont celui de  
 » Sardaigne n'est guere loin ; & en Toscane ,  
 » *Porto-Hercule* , *Orbitello* , & *Talamone* ; » peut  
 » faire état de Gennes ; a là auprès *Piombino* , &  
 » naguere a acheté , ou est après à acheter le  
 » Marquisat de Final , & la Seigneurie de *Mona-*  
 » *co* , & autres lieux ; outre l'adherence , qu'ont  
 » avec lui pour le moins quatre Ducs d'Italie ; Sa-  
 » voye , Parme , Modene , & Urbin. Voila dé-

» ja une puissance formidable en Italie<sup>2</sup>.

» Que si le Roi d'Espagne, & l'Infante sa sœur,  
 » mourant sans enfans, comme ils n'en ont point  
 » encore; la Couronne d'Espagne, & tous ses  
 » Etats, venoient à tomber en la Maison de Sa-  
 » voye, la puissance du Roi d'Espagne seroit  
 » encore plus grande & plus à craindre en Italie.  
 » Or si en l'un ou en l'autre cas, comme la puis-  
 » sance d'Espagne est aujourd'hui en Italie, ou  
 » comme elle y peut augmenter, il prenoit vo-  
 » lonté au Roi d'Espagne, de faire guerre au  
 » Pape, ou à quelque autre Prince d'Italie, com-  
 » bien voudroit alors le Saint Siege, & chacun  
 » des Princes, qui seroient assaillis, avoir donné,  
 » & que les François eussent le Marquisat, & le  
 » moyen prompt de les aider & secourir?

» Oui, mais il n'advient jamais, qu'un Roi  
 » d'Espagne fasse la guerre à un Pape, ni à Ro-  
 » me. Je prie Dieu qu'ainsi soit, & espere que  
 » telle chose n'advient point, au moins du tems  
 » d'un si bon & si saint Pape, comme vous êtes.  
 » Mais nous ne sommes pas assurés d'avoir tou-  
 » jours un si bon Pape, & ne savons encore  
 » quel sera ce jeune Roi; & moins, quels seront  
 » ses successeurs. Toutefois je veux esperer,  
 » qu'il ne cédera en religion, justice, & bonté,  
 » à Charle-Quint son ayeul, ni à Philippes II.  
 » son pere; & ai opinion, que V. S. se conten-  
 » teroit, qu'il fût aussi bon Prince, & aussi  
 » respectueux envers le Saint Siege, comme ces

<sup>2</sup> Les Italiens ont un axiome qui n'est que trop véritable. *Ogni aggrandimento de' Spagnuoli in Italia*, disent-ils, *è un minoramento di forze all' Italia*; c. d. tout agrandissement des Espagnols en

Italie est un amoindrissement & un affoiblissement des forces de tous les Princes d'Italie. A mesure que la Rate Espagnole vient à s'enfler, elle amaigrit tout le corps de leurs Etats.

» deux ont été. Et toutefois l'armée de Charle-  
 » Quint, commandée par les Lieutenans, & com-  
 » posée principalement d'Espagnols, assiegea &  
 » prit Rome en 1527. & la sacagea, sans excep-  
 » tion des Eglises, Monasteres, Hôpitaux, &  
 » autres lieux pies; batit, traîna, déchira, em-  
 » prisonna, & rançonna Cardinaux, Evêques,  
 » & autres Prélats, Prêtres, & Religieux; ra-  
 » vit & viola les Religieuses, & toutes sortes  
 » de femmes de bien & d'honneur, vierges, &  
 » mariées, & veuves<sup>3</sup>; prit le Pape Clement  
 » VII. & le tint prisonnier au Château-Saint-  
 » Ange plus de six mois, en grand danger de  
 » sa vie; d'autant que la peste se mit cependant  
 » audit Château, de laquelle moururent même  
 » auprès de lui quelques-uns de ceux qui servoient  
 » à la personne de S. S. & ne voulurent jamais  
 » les Espagnols le laisser aller, jusqu'à ce que la  
 » crainte de l'armée du Roi François I. conduite  
 » par Monsieur de Lautrec, les y contraignit<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> *La infelicità di quoll'a mi-  
 sera Città, dit le Nardi au  
 livre 8. de son Histoire de  
 Florence, non fa mettere di  
 raccontare, essendo narrata  
 da altri: ( & particuliere-  
 ment par François Guichar-  
 din au 18. livre de son his-  
 toire d'Italie) Ne anche si po-  
 trebbe immaginare, non che  
 raccontare con gl' occhiasenti:  
 conciosia cosa che questa gente  
 barbara & crudele, Christiana  
 secondo il nome, vinceffe di  
 crudeltà & d'impietà, & di  
 ogni sorte di scelleratezze il  
 sacco & lo estermínio, che  
 fecero già i Gotti nimici del-  
 lo Imperio Rom. Imperoche*

*essi perdonarono à sagri tempi  
 & alla vita di tutti color<sup>o</sup>  
 che in quelli s'erano ruffugiti:  
 & questi militavano sotto il  
 nome dello Imperio Rom. & del  
 Regno de Christo, non perdo-  
 narono alle venerande reliquie  
 de' Santi, ne alla pudicitia  
 delle consecrate à Dio vergini:  
 seguitando in questa loro cru-  
 delta molti & molti giorni con  
 ormenti che egli usavano per  
 cavare danari da quelli, che  
 salvando la vita erano rimasi  
 infelici prigioni.*

<sup>4</sup> *Quando Lotrecco per li-  
 berare Clemente VII. di pri-  
 gione, & Roma dalle calami-  
 tà e barbarie che soffriua da*

» Encore ne l'élargirent-ils , qu'àprès l'avoir ran-  
 »onné de quatre cens mille ducats , & s'être  
 » fait consigner toutes les meilleures forteresses  
 » de l'Etat Ecclesiastique , & avoir extorqué de  
 » lui autres conditions vituperables & insupporta-  
 »bles. Et après tout cela il falut encore , que le  
 » pauvre Pape , de peur d'être tué par eux , for-  
 » tit dudit Château & de Rome , de nuit , & en  
 » habit de marchand 5.

» Et Phillippe II. fils de Charle-Quint , & pere  
 » de ce Roi Philippe III. avec son armée con-  
 » duite par le Duc d'Albe , fit la guerre à Rome  
 » & à Paul IV. plus de deux ans ; & après avoir  
 » pris plusieurs places & forteresses de l'Etat  
 » Ecclesiastique , assiégea & afama Rome , le  
 » Pape , les Cardinaux , & tout le Clergé &  
 » peuple Romain. Et sans l'armée du Roi Henri  
 » II. envoyée expressément pour la défense du

*soldati Cesarei , s'incaminò con  
 l'Armata verso il Regno di  
 Napoli , per sottrarre dalle mi-  
 serie estreme Roma , con la  
 diversione nel regno : per il  
 cui beneficio il popolo Rom.  
 conservandone grata memoria  
 sino à nostri tempi , ogni an-  
 no celebra un Anniversario à  
 Lautrec. Dans un livre in-  
 titulé , Osservazioni sopra l'Is-  
 torico Politico indifferente.  
 Art. 82. Nota , qu'au bruit  
 de la marche de Lautrec ,  
 l'Armée de l'Empereur quit-  
 ta Rome , pour aller dé-  
 fendre Naples , qui étoit  
 assiégré par les François. Et  
 sans cette diversion , le Pape  
 couvoit risque d'être encore  
 longtemps prisonnier.*

5 *Egli temendo di qualche  
 variatione per la mala volon-  
 tà che sapeva havere Don Ugo  
 di Moncada , dit Guichar-  
 din , uscì segretamente al prin-  
 cipio della notte in habito di  
 mercante del Castello. Et une  
 grande page après : Havéva  
 scritto un brieve à Lautrech ,  
 ringraziandolo dell' opere fatte  
 per la sua liberatione : le-  
 quali opere erano state di tan-  
 to momento à constringere gli  
 Imperiali à determinarsi , che  
 non meno si pretendeva obli-  
 gato al Rè & quali havèdole  
 volentieri aspettato , se la ne-  
 cessità non l'havèsse astretto ;  
 perche continuamente gli erano  
 mutate in peggio le conditioni  
 proposte. Lib. 18.*



» Pape , & du Saint Siege , sous la conduite du  
 » Duc de Guise , Rome & le Pape , & tout le  
 » reste , eût enduré du regne de Philippe II. au-  
 » tant ou plus que de celui de Charle-Quint.

» Voilà donc , Très-Saint Pere , ce qu'ont fait  
 » de fraîche mémoire les deux derniers , & les  
 » deux plus haut louez Rois d'Espagne , dont  
 » les exemples sont encore plus à craindre en  
 » leur posterité. Que si leur puissance venoit à  
 » tomber en main d'un Prince si fretillant &  
 » remuant , & de si peu de foi , comme s'est  
 » montré le Duc de Savoye ; qu'est-ce qu'il n'ose-  
 » roit atenter contre les Papes , & contre tout au-  
 » tre Prince d'Italie ; puisque n'étant que Duc de  
 » Savoye , il a osé ataquier en pleine paix la  
 » Couronne de France si outrageusement ?

» Les hommes sages & pourvoyans doivent  
 » penser non seulement à ce qui est présent ,  
 » mais à ce qui peut être à l'avenir , & en tems  
 » de paix & prospérité , faire provision pour le  
 » tems de guerre & d'adversité qui peut surve-  
 » nir ; & se souvenant des choses passées , dis-  
 » poser tellement les présentes , qu'elles leur  
 » servent de précaution & de préservation pour  
 » les futures <sup>6</sup>. Et si aujourd'hui les Princes &

*6 I Principi savii hanno ri-  
 guardo sempre , non solamente  
 alli scandoli presenti , ma a  
 gli futuri ; perche prevedendosi  
 di costo finalmente vi si può  
 rimediare ; ma aspettando che  
 s'avvicinino , la medicina non  
 è più a tempo. Come ne' corpi  
 humani è peritua del Medico  
 il preconoscere i futuri sinto-  
 mi , & il progresso del male ,  
 e con i preserva i & impe-  
 dire al possibile , che non s'im-*

*passessi il male di tuto il cor-  
 po alla morte ; così ne' stati  
 bisogna procedere gl' inconve-  
 nienti & i pericoli : e rime-  
 diarvi per tempo avanti pren-  
 dino piede , perche crescono  
 poi à conditione tale che dis-  
 perate si provano tutte le cure ,  
 & infruttuosi i rimedii. Non  
 imitari la talpa , che apre gli  
 occki , quando ella è su'l pun-  
 to del morire.*

» & Potentats d'Italie font si prudens , comme  
 » ils font tenus , ils doivent defirer , que les  
 » François ne quittent point le Marquisat pour  
 » d'autres choses ; ni qu'ils se laiffent releguer  
 » delà les monts , d'où eux & leur posterité ne  
 » puiffent au befoin recevoir fecours , finon que  
 » trop tard , contre ceux qui jà leur tiennent le  
 » pied fur la gorge.

» Et plus que tous les autres le doivent defirer  
 » & procurer les Papes , defquels la grandeur  
 » temporelle a toujours été enviée & empêchée  
 » par les Espagnols , & est aujourd'hui fufpecte  
 » aux Princes mêmes d'Italie ; & au contraire a  
 » toujours été defirée & procurée par les Fran-  
 » çois. La réverfion & recouvrement du Duché  
 » de Ferrare au Saint Siege est chose toute frai-  
 » che. Je fuplie V. S. de fe fouvenir , fi en cet-  
 » te ocafion il y eût aucun Roi ou Prince , qui  
 » s'ofrit à V. S. ou qui vous favorifât feule-  
 » ment d'un bon fouhait , autre que le Roi de France.  
 » Ce qui fera dit non feule-ment fans reproche ,  
 » mais avec proteftation expreffè , qu'en cela le  
 » Roi n'entend avoir fait que fon devoir : &  
 » que nul Prince Chrétien ne fera jamais tant  
 » pour le Saint Siege , & pour l'Eglife , qu'il  
 » ne foit obligé à davantage. Mais puiſque les  
 » Savoyards & Espagnols calomnient les Fran-  
 » çois , & les veulent rendre fufpects à V. S. &  
 » aux autres Princes d'Italie , nous fommes en  
 » un de ces cas , aufquels chacun fe peut louer  
 » avec vérité fans répréhenſion : de quoi V. S.  
 » fe peut fouvenir , que Plutarque a fait un  
 » livre exprès.

» Et fi je voulois maintenant ufer de ce droit ,  
 » que la raifon , la coûtume , & la néceffité me  
 » donnent , je pourrois vous ramentevoir les le-

» cours prêtez , les États donnez , & les renon-  
 » ciations faites au Saint Siege , par les anciens  
 » Rois de France , à commencer du Roi Pepin  
 » & pourrois leur opposer les trois , que les  
 » Espagnols ont faits & tiennent encore aujour-  
 » d'hui au Saint Siege , & à l'Eglise , tant au  
 » spirituel qu'au temporel <sup>7</sup>. Mais ces choses  
 » vous doivent être représentées par les Cardi-  
 » naux Italiens , en la bouche desquels elles au-  
 » ront été plus séantes. Et si d'avanture ils n'en  
 » avoient fait leur devoir , je m'assûre que V. S.  
 » se les représentera elle-même ; & partant je  
 » ne m'y arrêterai davantage , & conclurai ce  
 » point , en vous disant , qu'il sied très-mal aux  
 » Espagnols de vouloir faire peur des François  
 » au Pape , & au Saint Siege ; & que c'est juste-  
 » ment comme si les loups vouloient faire peur  
 » des chiens aux brebis \* ; & quoi que les Espa-  
 » gnols & Savoyards vous disent , vous devez  
 » procurer en toutes façons , que le Marquisat  
 » soit au plutôt restitué aux François , pource  
 » qu'il est juste en soi , pource qu'il est expedient  
 » à la Religion , & au repos & liberté d'Italie ,  
 » & en particulier du Saint Siege ; & qu'en som-  
 » me , c'est le seul moyen de mettre fin à cette  
 » nouvelle guerre , & de bien établir & assûrer  
 » la paix , que vous desirez.

» La Justice , Très-Saint Pere , est celle qui  
 » conserve la paix , & qui fait cesser les guerres ;  
 » comme l'injustice au contraire trouble la paix  
 » & le repos , engendre les guerres & séditions ,  
 » & les rend implacables. Ce néanmoins , &  
 » nonobstant tout ce que dessus , le Duc de Sa-

<sup>7</sup> Témoin le Tribunal , \* Voyez la seconde note  
 qu'ils appellent en Sicile *la* de la lettre précédente.  
*à l'anarchia.*

» voye, & les Espagnols, vous proposent des  
 » conditions injustes & iniques, & reconnoissant  
 » en eux-mêmes, que le Roi ne les doit point  
 » accepter, veulent vous en faire comme par-  
 » rain, afin que vous les fassiez offrir & présenter  
 » à S. M. de votre part par quelque Légat, ef-  
 » perant qu'ils les obtiendront par votre autori-  
 » té; ou bien que par le refus ils vous auront  
 » rendu mal-content de S. M. & mis de leur côté.

» Mais outre le devoir que V. S. a d'être & de-  
 » meurer Pere commun, & de tenir la balance  
 » de la Justice égale, il vous plaira vous sou-  
 » venir, que la France est aujourd'hui toute vô-  
 » tre: le Roi, les Princes, Seigneurs, gentils-  
 » hommes, les villes, les peuples, & tout ce  
 » qu'il y a de gens. Jamais Pape n'y fut si  
 » aimé & révééré comme vous êtes. Et pour  
 » maintenir cette affection & dévotion de toute  
 » la France envers Vous & le Saint Siege, il  
 » n'est point besoin, que vous fassiez rien con-  
 » tre Savoye, ni contre Espagne; c'est assez  
 » que vous vous mainteniez Pere commun, &  
 » ne fassiez rien contre la France. Mais si l'im-  
 » portunité & malice d'autrui pouvoit tant,  
 » que vos Légats se rendissent porteurs & pro-  
 » moteurs de conditions iniques en faveur de  
 » Savoye, au dommage & honte de la Couron-  
 » ne & du Royaume de France: ( pardonnez-  
 » moi, je vous supplie, Très-Saint Pere; car  
 » je ne fai à quelle occasion me réserver de vous  
 » parler librement & utilement, si je ne le fais  
 » à présent, que V. S. a voulu savoir mon avis,  
 » & qu'il y va de tant; ) pardonnez-moi, dis-  
 » je, si je vous mets en considération, qu'outre  
 » que vos Légats n'avanceroient rien pour la  
 » Paix, vous pourriez plus perdre en France,

» que gagner en Savoye , ni épargner au Duc  
» de Savoye.

» Les choses d'Etat sont merveilleusement ja-  
» louses , comme V. S. fait trop mieux , & ad-  
» mettent facilement des soupçons & des ofen-  
» ses & ont besoin d'être traitées par les entre-  
» metteurs & moyennateurs de paix avec grande dis-  
» cretion , neutralité , & circonspection. Aussi  
» ne faut-il point exiger ni demander de person-  
» ne , non pas même de ses propres sujets , les  
» choses dont on peut juger le refus être cer-  
» tain <sup>8</sup>. Les Princes séculiers complaisent &  
» obéissent au Pape jusques à un certain terme :  
» mais comme il y va d'Etats , & de leur hon-  
» neur & réputation , ils s'en savent très-bien  
» excuser. Aussi sont-ils obligés par tout devoir ,  
» & même de conscience , à maintenir leur hon-  
» neur & réputation , & à conserver les biens  
» & droits de leurs Couronnes , dont ils n'ont  
» que l'administration & l'usufruit <sup>9</sup> leur vie du-

<sup>8</sup> *Indecorum adtrebare quod non obtineretur. Tacite. Pro-curen los Principes* , dit Antonio Perez , *no emprender cosas, de que pueda resultar la prueva del limite del poder humano.* Quand les Gantois demanderent au Duc de Bourgogne , que chaque métier pût avoir sa bannière , comme ils avoient acoutumé , il fut contraint de leur acorder toutes leurs demandes , & tels privilèges qu'ils vouloient : & dès qu'il eut dit le mot , ils planterent sur le Marché toutes les bannières qui jà étoient faites ,

montrant par-là qu'ils les eussent prises outre son vouloir , quand il ne les leur eût pas acordées. *Comines.*

<sup>9</sup> Aux Etats de Blois de 1577. Jean Bodin , Avocat du Roi au Siege de Laon , ne feignit point de dire , que le fonds du Domaine appartenoit aux Provinces , & que le Roi n'en étoit que simple usager. Le Domaine , dit *Guill. de Taix dans ses Mémoires* , est tellement annexé à la Couronne , qu'il ne s'en peut nullement séparer n'étant pas le domaine du Roi , mais du Royaume ;



» rant , pour les laisser à leurs successeurs en aussi  
 » bon & meilleur état , qu'ils les ont reçues de  
 » leurs prédécesseurs.

» Les Papes ont été si soigneux de conserver  
 » les biens temporels au S. S. qu'ils en ont fait  
 » des constitutions terribles , qui sont gardées  
 » exactement par-dessus toutes les autres , à sa-  
 » voir , qu'on ne puisse aliener ni inféoder au-  
 » cun bien du Saint Siege , non pas même pour  
 » cause de nécessité ou d'utilité évidente , à peine  
 » d'excommunication à ceux , qui seulement en  
 » parleroient ; & qu'ils soient tenus pour rebelles  
 » du Saint Siege , & leurs biens confisquez <sup>10</sup>.

& quelque guerre , qu'il y ait eu en France , on ne l'a jamais aliéné , non pas même pour racheter les Rois prisonniers.

<sup>10</sup> *Fius V. ambitionem suorum decesserum detestatus , qui res ac patrimonium Ecclesie , quod vocant , indigna in filios , gentiles , ac cognatos suos largitate sapinus alienasset , quod sibi liceret nolebat , successoribus suis ne liceret , impedire cupiens , & villicationis sue rationem quam ante domini tribunal reddaturi sunt Pontifices , ad ditionum sive ampliationem , sive alienationem pertinere existimans , hanc constitutionem sanxit 4. Kal. April. anno 1566. exemplo à Gregorio Nono , Joanne XXII. Paulo II. qui hujusmodi alienationes prohibuerunt , repetito. Quam postea Gregorius XIII. & Sixtus V. novis*

*constitutionibus & solemnibus à Cardinalibus ea de re præstito jurejurando firmarunt. Histoire de Thou livre 100. Le Procureur Battista Nini , parlant de la dévotion du Duché d'Urbain au Saint Siege , dit que le Pape , Urbain VIII. résista aux instances que lui faisoit le Roi d'Espagne d'en investir un de ses neveux , à cause des Bulles rigoureuses de ses prédécesseurs : mentre per lo Stato d'Urbino stavano tante Bille è censure de' predecessori , che proibiscono alienare i feudi devoluti alla Chiesa , i Barberini comprehendevano sopra star loro l'invidia di molti , e Podio implacabile di chi succedesse nella Sede Romana. Livre 6. de son Histoire de Venise. I Principi , dit-il au livre 9. l'eshortarono ad investire i Nipoti , alcuni credendo obligarlo ( surtout*

## LETRES DU CARD. D'OSSAT,

» Et s'il advenoit , qu'ils trouvaſſent grace &  
 » fuſſent réintegrez , que néanmoins ils demeu-  
 » rent à jamais infâmes & incapables de toutes  
 » dignitez & honneurs. Or eſt-il pour le moins  
 » auili bien ſéant aux Princes purement ſécu-  
 » liers , de ſe formalifer & remuer pour les biens  
 » temporels de leurs Etats , comme aux Papes ,  
 » deſquels la dignité & autorité eſt plus ſpirituel-  
 » le que temporelle. Auſſi ont-ils , & même-  
 » ment les Rois de France , leurs Ordonnances pour  
 » la conſervation & recouvrement de leur do-  
 » maine , comme le Saint Siege a ſes Bulles ; &  
 » à leur Sacre & Couronnement jurent , entr'au-  
 » tres choſes , de conſerver & maintenir les  
 » droits de la Couronne , comme les Papes ju-  
 » rent l'entretienement deſdites Bulles.

» Vôtre Sainteté ne s'ofenſera point , ſi pour  
 » ſa grande louange je lui allegue encore l'exem-  
 » ple d'elle-même , & lui ramentois , comment elle  
 » en uſa après la mort du dernier Duc de Fer-  
 » rare : en laquelle ocaſion vous fites voir clai-  
 » rement à tout le monde , que ceux-là s'étoient  
 » fort trompez , qui vous avoient en opinion de  
 » Prince lent & tardif , & peu-réſolu <sup>11</sup>. Votre

les François , qui aimoient la Maifon Barberine ) *altri principato col ricuſarlo , che col ritenerlo.*

( les Eſpagnols , & les petits Princes d'Italie ) *collo ſmembrare quillo ſtato , amando , che la Chieſa non tanto creſceſſe di temporale dominio. Il Pontefice , riſpettando le Bolle ſevere de predeceſſori , & apprendendo di laſciar' alla Caſa più che un quieto dominio , un patrimonio , d'agitazioni e travagli , moſtrò di ſtimare i ſervi congiunti più degni del*

<sup>11</sup> La Magiſtrature montre l'homme. Pour bien juger de l'habileté du Pilote , il faut le voir acueilli par la tempête. De même , pour bien connoître un Prince , il faut voir ce qu'il fait faire dans les grandes ocaſions , & particulièrement dans les dangers. *Don Garcia* , Roi d'Aragon , ſurnommé le Trembleur , parce que tout

» Sainteté n'attendit pas tant à prendre les armes  
 » après l'ouverture de ce fief, comme le Roi a  
 » attendu après le terme expiré de l'accord fait  
 » avec le Duc de Savoye. Elle ne voulut onques  
 » souffrir, que cet afaire fût mis en négociation  
 » <sup>12</sup> une seule minute de tems ; ains sans aucun

le corps lui trembloit, quand il alloit combattre ; méritoit un plus beau surnom, lui, qui jettoit la terreur parmi les Mores toutes les fois qu'il leur donnoit bataille. Ce qui montre que le Vulgaire ne juge que par les apparences. Témoin ce que dit Comines de l'entrevûe de Louis XI. & du Connétable de S. Pol, qui se fit comme de pair à pair, y ayant une barriere entre-deux. Le Connetable & ses gens, dit-il, faisoient gloire de quoi le Roi les craignoit, & le tenoient pour homme craintif : & étoit vrai que par fois il l'étoit : mais il falloit bien qu'il y eût cause : car il connoissoit bien s'il étoit tems de craindre, ou non. Je lui ose bien porter cette loüange, que jamais je ne connus si sage homme en adversité, ni plus adroit à se tirer d'un mauvais pas. Peu de gens croyoient que le Cardinal *Montalto* dût jamais parvenir au Pontificat, tant il paroissoit simple, & peu propre aux affaires, dont il avoit toujours fui l'embaras, content de vivre

dans sa Vigne avec la frugalité d'un Chartreux. Cependant, cet homme que les Courtisans apelloient par mépris *l'Asino della Marca*, commença dès le propre jour de son éléction à si bien faire le Pape, que tous les Cardinaux en furent surpris, & coururent après coup, que croyant élire un Pape qu'ils gouverneroient à leur mode, ils en avoient élu un qui les gouverneroit à la sienne. Car ayant invité à souper six Cardinaux, il leur expliqua si magistralement ces paroles de l'Evangile : *Tu es Petrus ; & les suivantes : Et tibi dabo claves regni caelorum* : qu'ils comprirent, qu'il prétendoit régner seul, & despotiquement. Et tout son gouvernement roula sur cet Evangile, sans en rabattre un jour.

<sup>12</sup> Philippe II. ne voulut point recevoir le Pape Gregoire XIII. pour arbitre, & encore moins pour juge, entre les prétendans à la Couronne de Portugal, dont il étoit le principal & le plus fort. Clément VIII. lui res-

» delai ni intercession , prit & employa les armes  
 » spirituelles & temporelles , dont s'en ensuivit  
 » le bon succès , que Vous & le Saint Siege en  
 » eûtes. Aussi m'assûré-je , que si cette belle Am-  
 » bassade , qu'on vous vouloit envoyer d'Espa-  
 » gne , fût arrivée à tems , vous n'eûlliez point  
 » acordé la suspension d'armes , ni le compro-  
 » mis & sequestre , qu'on vous vouloit deman-  
 » der ; ni perdu l'ocasion de faire au plutôt vos  
 » affaires , & de recouvrer le vôtre : moins eûs-  
 » siez-vous pris Modene pour Ferrare <sup>13</sup> , ou  
 » autre telle chose à la discretion des Espagnols ,  
 » & autres qui s'en vouloient entremetre. Et  
 » jaçoit que je reconnoisse , qu'au fait dont il  
 » s'agit aujourd'hui , & en tous autres , la per-  
 » sonne & l'entremise de Votre Sainteté mérite  
 » particulier respect & révérence ; toutefois la  
 » chose au reste ne laisse d'être semblable : & le  
 » Roi aura toujours raison de suivre votre exem-  
 » ple , & de vous supplier de ne le presser ni re-  
 » querir de ce que vous n'avez point trouvé bon  
 » en votre fait propre , & que vous ne feriez  
 » encore aujourd'hui , si vous étiez en sa place.

» Au demeurant , quant aux particularitez ,  
 » qui se pourroient ajoûter à ce que j'ai dit en  
 » général qu'il faudroit faire , la plûpart de ceux

dit la pareille dans l'affaire  
 de Ferrare. *Voyez la lettre*  
*125. & la note 2.*

13 Dans le voyage que fit  
 à Rome Alphonse II. dernier  
 Duc de Ferrare , sous le court  
 Pontificat de Gregoire XIV.  
 il proposa à la Congrêga-  
 tion des Cardinaux nommez  
 pour examiner ses demandes ,  
 de faire un échange des vil-

les de Modene & de Carpi ,  
*ut Pontifex ac Collegium alias*  
*ditiones compensationis titulo*  
*acciperet , pensione duabus ter-*  
*tiis partibus aucta , & exso-*  
*lutis decies centies aureorum*  
*millibus.* Mais le Sacré Col-  
 lege ne voulut point accep-  
 ter ses offres , quoique le  
 Pape les trouvât raisonna-  
 bles.

» que j'entends parler, disent, que V. S. doit en-  
 » voyer un Légat. Mais quand il le faudroit en-  
 » voyer, je ne pense point qu'il en soit encore  
 » tems, étant les choses si crues & bouillantes  
 » comme elles sont; & n'y ayant plus que deux  
 » mois de tems pour guerroyer: lesquels deux  
 » mois Votre Sainteté pourroit laisser écouler  
 » doucement, avant qu'y envoyer, & même-  
 » ment y ayant jà envoyé le Patriarche de Con-  
 » stantinople, outre son Nonce résidant près le  
 » Roi; & pouvant encore faire courir le bruit  
 » d'y vouloir envoyer un Légat, & de fait l'en-  
 » voyer au plutôt que faire se pourra avec quel-  
 » que fruit, & avec dignité du Saint Siege. Pen-  
 » dant ce délai de deux mois, les Parties auront  
 » jeté une grande partie de leur colere, & appris  
 » chacune par experience, ce qu'elles n'ont point  
 » sù ni pensé du commencement; & par ce moyen  
 » se pourront trouver plus dociles & plus dispo-  
 » sées à quelque bon acord, ne pouvant même-  
 » ment faire en hiver aucune faction de guerre  
 » de grande importance. Pourra aussi V. S. ce-  
 » pendant tirer parole asûrée du Duc de Savoye,  
 » & des Espagnols, que la restitution du Mar-  
 » quifat, de laquelle dépend la paix que V. S. de-  
 » sire, se fera réellement & présentement, avec  
 » quelque autre satisfaction, qu'il faudra faire au  
 » Roi, des dommages & interêts que Sa Ma-  
 » jesté a soufferts, pour avoir été contrainte à  
 » cette guerre. Et ainsi Votre Sainteté enverra  
 » lors un Légat, avec esperance de bon succès,  
 » & avec réputation du S. Siege.

» Què si pour ne pouvoir V. S. résister à l'im-  
 » portunité de ceux, qui vous pressent d'envoyer  
 » au plutôt un Légat, ou pour votre décharge-  
 » en vous-même, & envers le monde, vous vou-



» lez l'envoyer , à toutes aventures , dès main-  
 » tenant , sans être premierement asûré , com-  
 » me il faudroit être , que le Marquisat sera ren-  
 » du incontinent ; je vous prie de vous disposer à  
 » patience , pour ne vous fâcher point , quand  
 » vous entendrez , que le Légat n'aura rien  
 » avancé , & qu'il aura perdu son tems & sa  
 » peine.

» Et afin que , si le voyage dudit Légat ne sert  
 » de rien à l'effet , pour lequel il doit être envoyé ,  
 » il n'empire au moins les choses , il vous plaira  
 » l'admonester , & lui commander très-expreslé-  
 » ment , & sur tout , qu'il se montre & soit à la  
 » vérité neutre , faisant vraiment tout ce qu'il  
 » pourra , pour faire aprocher & joindre les Par-  
 » ties en un bon acord , comme telles entremises  
 » se doivent faire à bon escient , & de bonne foi.  
 » Mais qu'il ne se rende point porteur ni fauteur  
 » de condition , qui soient en faveur de Savoye ,  
 » & d'Espagne , contre France <sup>14</sup> , & ne dise  
 » point , que ce que le Roi quittera & donnera  
 » au Duc de Savoye , V. S. le tiendra pour qui-  
 » té & donné à soi-même , comme il a été dit  
 » & écrit autrefois ; ains fasse comme fit très-  
 » sagement & heureusement Monsieur le Cardi-  
 » nal de Florence , lequel écoutoit ce que les Par-  
 » ties avoient à proposer d'un côté & d'autre , &  
 » tâchoit de les apointer & mettre d'acord , sans  
 » faire pour les uns contre les autres.

» Aussi , pour n'aigrir de plus en plus les matie-  
 » res , & ne les rendre incurables , sera très-à-

14 Il faut que le Média-  
 teur se tienne dans une par-  
 faite neutralité, sans s'échauf-  
 fer jamais pour aucune des  
 parties ; quelque raison qu'elle  
 ait, afin que l'accord venant

à se conclure , il en puisse être  
 garant. Car pour être garant ,  
 il faut être neutre , & pour  
 être neutre , il faut être dé-  
 sintéressé.

» propos, que V. S. admoneste & exhorte les Es-  
 » pagnols de se contenir, & de n'entrer point  
 » en guerre, pour le moins en ces deux mois qui  
 » restent avant l'hiver, puisqu'au. si bien ne pour-  
 » roient-ils avant l'hiver faire chose qui fût de  
 » grand soulagement au Duc de Savoye; ( lequel  
 » même a particulièrement besoin d'être un peu  
 » humilié, pour se rendre plus traitable à V. S.  
 » & aux Espagnols mêmes ) ni qui récompensât  
 » le dommage, qui leur peut advenir de se dé-  
 » clarer cependant, & de faire guerre ouverte  
 » aux François; & que l'hiver survenant, ( selon-  
 » que les choses s'acommoderont, ou demeure-  
 » ront troubles, ) pourra, sans qu'ils subissent  
 » aucun hazard, les éclaircir de ce qu'ils auront  
 » à faire.

» Quant à la personne du Légat, qui devra  
 » être envoyé, j'en ai ja dit mon avis, premiere-  
 » ment à Monsieur le Cardinal Baronio, & puis  
 » à Monsieur le Cardinal Aldobrandin, sur ceux  
 » que l'un & l'autre me nommerent, me parlant  
 » de votre part; m'ayant dès lors semblé, qu'il  
 » n'y en avoit pas un, qui eût moins d'opposition,  
 » ni duquel toutes les Parties eussent moins à soup-  
 » çonner, que de Monsieur le Cardinal Borghe-  
 » se, & n'ayant depuis entendu rien qui m'ait fait  
 » changer d'opinion.

» C'est, Très-Saint Pere, ce que j'ai estimé  
 » vous devoir dire sur ce qu'il vous plût nous pro-  
 » poser au dernier Consistoire. Que si V. S. veut  
 » entendre quelque autre chose de moi, & qu'il  
 » lui plaise m'en demander, je lui en dirai ce que  
 » j'en saurai ou en estimerai. Cependant, si en  
 » quelque partie de mon propos il vous a semblé,  
 » que j'aye encliné à France, je vous supplie de  
 » croire, que ce n'a point été pour être Fran-

» çois ; mais pource que j'ai pensé que la justice  
 » étoit de ce côté-là ; & que j'en eulle dit autant ,  
 » quand j'eusse été d'autre nation , & encore plus  
 » librement , & plus amplement. 6. de Septembre  
 » 1600.

## L E T R E C C X X X I X.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, L'ordinaire de Lion arriva en cette ville le 18. de ce mois avec vos lettres du 3. esquelles j'ai vû le bon succès que Dieu a donné au Roi , en la très-juste guerre , en laquelle S. M. a été contrainte d'entrer pour la conservation des biens & droits de sa Couronne , & de l'honneur de la France , & de sa propre réputation ; de laquelle prospérité je loue sa divine bonté , & la prie de nous la continuer , comme j'en ai ferme esperance.

Je ne pense pas , que les Espagnols nous fassent grand mal avant l'hiver ; & croi qu'entre-ci & le printems , quelque mine qu'ils fassent en public , ils seront bien aises en leur cœur , que Monsieur de Savoye s'acommode ; & le lui conseilleront en secret. Et quelque opinion que vous ayez par-delà du Duc de Lerme<sup>1</sup> , tous les

<sup>1</sup> Le Duc de Lerme , étoit un esprit doux & tranquile , qui n'avoit point d'autre ambition , que de conserver le poste de Favori , & de Premier Ministre ; & qui regardoit la guerre comme l'écueil de fortune , à cause de la médiocrité de son génie. Et d'ailleurs , il haïsoit à mort le Duc de Savoye , & prenoit

plaisir à le mortifier en tout , se vantant même d'avoir empêché le Roi son Maître, d'épouser une fille de ce Duc. *Vantandosi , che se già frastornato haveva il matrimonio col Ré d'una figlivola di carlo saprebbe anche al presente mortificarlo.* Battista Nani livre 1. de son histoire de Venise.

plus clairvoyans de deçà tiennent avec grande probabilité, que la guerre ne fait point pour lui, non plus que pour le Roi son Maître; & qu'il ne la veut nullement, ni ceux qui ont été avancez par lui, comme le Viceroy de Naples, son beau-frere<sup>2</sup>; & le Comte même de Fuentes, lequel outre cette consideration dudit Duc de Lerme, ne veut perdre la réputation, qu'il aqut à Cambrai, & aux environs; ni se gêner & troubler la plus belle charge, qu'Espagnol de sa sorte ait jamais eue en Italie. Mais pour tout cela nous ne devons laisser de prendre les choses au pis, & de nous préparer en tout événement<sup>3</sup>.

Quant à l'avis, que vous avez voulu savoir de moi, en cas que le Roi d'Espagne se déclare ouvertement pour Monsieur de Savoye, je vous en fais une lettre à part, laquelle sera avec la présente, que j'ai voulu décharger d'autant. Des propositions & demandes, que vous fait Monsieur le Patriarche de Constantinople, je me remets à ce que je vous écrivis par ma lettre du dernier d'Août, & encore par celle du 11. de ce mois; & à ce que vous en trouverez en l'avis, que je donnai au Pape, dont je vous ai envoyé copie avec la dernière des susdites deux let-

2. Le Comte de Lemos de la Maison de *Castro* avoit épousé la sœur du Duc Lerme, & succédé au Comte d'Olivarés, en cette Vice-royauté.

est plus facilement surpris, & dépoüillé, que celui qui ne craint rien. Ce qui a fait dire à un ancien Historien, que le plus ordinaire avant courreur d'un grand desastre, est la sécurité. *Neminem celerius opprimi, quam qui nihil timeret; & frequentissimum initium esse calamitatis securitatem.* Paternule.

3 Il est aussi dangereux de s'endormir sur les bonnes nouvelles, que de s'alarmer des mauvaises. En matière de guerre, il faut abonder en précautions. Nul Prince n'y

tres ; vous priant de le tenir pour dit une fois pour toutes , quand bien je ne vous en écrirai plus rien ci-après.

Je vous remercie d'avoir fait voir au Roi ma lettre du 14. d'Août , & celle que j'écrivis à Madame la sœur : & me fust , qu'en l'une & en l'autre S. M. ait reconnu le zele & dévotion , que j'ai à son service , & au bien de ses affaires , & de ceux qui lui appartient.

Mellieurs du Conseil ont fait une bonne œuvre , d'avoir conservé à M. Perrin Sous-dataire son bon droit , & , par même moyen , au Pape son autorité ; & ne se pouvoit attendre autre chose de leur prudence & justice. Je vous remercie bien humblement de l'aide , que vous y avez contribué , & prie Dieu , Monsieur , &c. De Rome , ce 22. Septembre 1600.

## L E T T R E C C X L.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

*Tous les Articles de cette Lettre sont autant d'exemples de la prudence & de la moderation , qu'il faut apporter à conseiller les Princes. On y voit le temperament qu'il faut garder , entre l'affection , qui leur est dûe par leurs Ministres ; & ce qu'ils doivent eux-mêmes à leur propre réputation envers les Etrangers.*

**M**ONSIEUR, Il vous a plû m'écrire par votre lettre du 3. de ce mois , que je ferois service agréable au Roi de lui écrire mon avis de ce qu'il doit faire , si le Roi d'Espagne prend  
le



Je parti du Duc de Savoye ouvertement. Je vous ferai cette lettre à part de ce que j'en pense : mais si je fais quelque incongruité en chose , qui n'est point de ma profession , vous en ferez aucunement cause , & en ma personne vous devrez vous excuser vous-même<sup>1</sup>. Je serois donc d'avis , que quoi que les Espagnols se délibèrent de faire , vous ne devez être les premiers à les assaillir , ains attendre à voir ce qu'ils feront , & cependant poursuivre fort & ferme la guerre de Savoye , sans distraire ailleurs les forces , sinon autant comme en faudra pour la préservation & sûreté des frontieres.

Et quant à ce que lesdits Espagnols font pour faire , s'ils entrent en cette guerre, nous pouvons dire de deux choses l'une ; à sçavoir que , ou ils se contenteront d'aider au Duc de Savoye , & de mêler leurs forces avec les siennes , sans assaillir autrement la France ; ou bien ils ajoûteront encore l'ofensive de la France à la défensive de Savoye.

S'ils se contentent de défendre Savoye , comme il est vraisemblable qu'ils feront ; je pense , qu'il ne faudroit point les assaillir par ailleurs , mais les bien battre ensemble avec les Savoyards , & employer d'autant plus de forces & moyens en cette guerre de Savoye , puisque nous aurons à faire non seulement contre le Duc de Savoye , mais aussi contre le Roi d'Espagne.

De ce mien avis je pense avoir plusieurs raisons ; desquelles ,

<sup>1</sup> *Nam suadere Principi quod oporteat , multi laboris. Tac. Hist. 1. Niuna cosa è più facile , quando gli affari prosperamente succedono , che dar consi-*

*glio; niuna più ardua, che resolversi vere trà le difficoltà & i pericoli. Nani livre 5. de la seconde partie de son Histoire de Venise.*

La premiere est , qu'il fera plus juste envers Dieu & le monde d'en user ainsi , d'autant que Dieu & le monde verront , que nous ne ferons que nous défendre des Espagnols ; & que ce seront les Espagnols qui seront venus contre les François , & non les François contre les Espagnols ; & que le violement & rupture de la Paix viendra d'eux , & non de nous : de quoi la renommée importera beaucoup envers tous les Princes , Potentats , & peuples Chrétiens <sup>2</sup>.

La seconde raison est , qu'il sera plus utile au Roi & à son Royaume , & se fera plus grand progrès , & avec moins de dépense & de desordre , & moins de foule des sujets de S. M. quand toutes les forces du Royaume seront employées en un seul endroit , & conduites toutes par S. M. que si elles étoient distraites çà & là , & commandées par divers chefs. Etant au reste la

<sup>2</sup> Bien que les Rois n'ayent point de compte à rendre de leurs actions à d'autre qu'à Dieu , il leur importe néanmoins beaucoup de les justifier envers les Princes étrangers , pour y conserver leur crédit , & le renom des Princes justes , sages , & modezez. ( Le Roi , dit Comines , en parlant de son Maître , vouloit toujours procéder en grande solemnité : parquoi fit tenir les trois Etats à Tours és mois de Mars & d'Avril 1470. & là fit remonter plusieurs entreprises que le Duc de Bourgogne faisoit contre la Couronne : entr'autres vouloit contraindre le Comte d'Eu de lui faire homage en-

vers tous & contre tous : ce qui étoit contre l'autorité du Roi. Et fut conclu selon l'intention du Roi que ledit Duc seroit adjourné à comparoir au Parlement de Paris. Bien sçavoit le Roi qu'il répondroit orgueilleusement , ou seroit quelque autre chose contre l'autorité de la Cour ; parquoi son occasion de lui faire la guerre , en seroit toujours plus grande. ) A entendre parler les Princes dans leurs manifestes , ils sont tous des Saints , toutes leurs intentions sont droites , & tout ce qu'ils font , tend à la justice , & à la tranquillité publique.

France aujourd'hui si aguerrie, que si les François n'ont afaire qu'en un seul lieu, ils se défendront, & conserveront ce qu'ils ont jà aquis & aquerront ci-après sur le Duc de Savoie, non seulement contre les Savoyards & Espagnols, mais aussi contre toute la Chrétienté ensemble.

La troisième raison est, que le Duc de Savoie, qui seul est cause de la guerre, & du remuement même des Espagnols, sera par ce moyen mieux puni, la guerre se faisant toute sur le sien; & lui ayant sur les bras non seulement les François, mais aussi les Espagnols, qui ne lui peseront guere moins.

La quatrième raison est, que par ce moyen les deux Rois s'aigriront moins l'un contre l'autre, & la Paix, à laquelle il faudra venir un jour, quelque guerre qu'on se fasse, s'en fera plus aisément: & N. S. P. qui ne cessera jamais de la procurer, y trouvera moins de difficulté.

J'ajouterais encore une cinquième raison; c'est que, quand nous voudrions assaillir les Espagnols, nous ne le pourrions faire utilement, si ce n'étoit en ataquant quelqu'une des Provinces, qui ont été cédées & transportées par le feu Roi d'Espagne à l'Infante sa fille, & à l'Archiduc Albert: auquel cas nous ferions une chose injuste, qui seroit reprise de tout le monde, ne faisant pas proprement la guerre au Roi d'Espagne, qui nous la fait; mais aux Archiducs, avec lesquels nous avons paix faite & jurée, & qui sont même cause, que nous l'avons ou l'avions avec les Espagnols<sup>3</sup>; & qui davantage

<sup>3</sup> Les Plénipotentiaires de France trouverent de grandes facilités à traiter la Paix de Vervin, à cause de l'inter-

nous recherchent de continuer & perseverer en la Paix, & protestent de n'adhérer aucunement à cette guerre; & qui plus est, sont en état, que nous ne nous ferons point de tort de les en croire.

Car quand bien ils feroient la Paix avec les Anglois, & encore avec les Hollandois & Zelandois, à quoi il y aura trop à faire; si auront-ils besoin pour un fort longtems d'être bien avec nous; & n'oseront penser qu'à s'établir, & à remedier à infinis maux, que la longueur & rigueur des guerres ont aportez au pays, & à toutes les parties de l'Etat, & en particulier à leur domaine, autorité, & droits: & les peuples mêmes, qui n'en peuvent plus, ne penseront qu'à se reposer, & à médicamenter leurs maux, & ne voudront ouïr parler de nouvelle guerre. Outre que si la Paix se fait avec les Hollandois & Zelandois, il est vraisemblable, que ce sera à condition que les Espagnols sortiront des Pays-bas: à quoi pousseront autant ou

patience qu'avoit l'Archiduc Albert d'aller en Espagne, pour accomplir son mariage avec l'Infante Isabelle, à qui Philippe II. son pere, donnoit en dot les Pays-Bas, & la Franche-Comté. Car Albert ne permit point aux Plénipotentiaires d'Espagne, qui n'agissoient que par ses ordres, de disputer sur la restitution des villes de Calais, Ardres, Monthulin, Dourlans, la Capelle, & le Catelet en Picardie; & de Blavet en Bretagne. Et il les rendit d'autant plus ve-

lontiers à la France, que Philippe II. son beau-pere futur ne les comprenoit point dans sa renonciation aux Etats de Flandre. Ajoutez à cela ce que dit Herrera, que l'Archiduc croyoit, qu'il lui étoit plus avantageux de rendre ces sept villes au Roi de France, que d'y avoir les Espagnols pour ses voisins. Ce qui montre l'aversion qu'il avoit pour eux; & l'inclination, qui le portoit à entretenir une bonne & sincere amitié avec la Couronne de France.

plus les Provinces , qui obéissent aux Archiducs , que celles qui ne leur obéissent point ; & ainsi nous aurons moins à nous craindre de ce côté-là.

Voilà donc mon avis pour cette heure , en cas que les Espagnols ne nous fassent autre guerre , que de défendre le Duc de Savoye ; sauf à le changer à l'avenir selon les occasions , que le tems & les événemens de la guerre , & la vicissitude des choses humaines , pourroient apporter.

Que si les Espagnols nous assailloient en quelque endroit de la France , en ce cas , comme il seroit nécessaire de nous défendre de ce côté-là ; aussi chacun nous excuseroit , & loueroit de leur faire tout le pis que nous pourrions , & à couvert , & à découvert ; & de renouveler nos anciennes alliances , & de susciter tout le monde contre eux , & les poursuivre à outrance.

Auquel cas , je serois d'avis que nous fissions tout ceci sans leur faire aucune dénonciation de guerre , de parole , ni par écrit , au contraire de ce que nous fimes la dernière fois ; d'autant que telle dénonciation ne serviroit que de les engager davantage à poursuivre , & de leur ôter le moyen de se retirer avec moins de honte , & de rendre l'accord plus difficile ; & , cependant , de vexer & tourmenter par mer & par terre les sujets de l'une & l'autre Couronne , sans qu'il en revint aucun profit au Roi , ni au public.

En somme , comme nous sommes entrez en cette guerre par nécessité , & Dieu , & le monde , fait qu'elle est juste de notre côté ; & personne ne nous peut imputer les maux qui en adviendront : aussi la devons-nous continuer avec



la même justice & décharge de notre conscience & de notre honneur ; montrant par effet ce que le Roi a dit par sa déclaration, que nous n'en voulons point aux Espagnols, ni à personne qu'à celui, qui nous tient le nôtre, & s'est encore moqué de nous. Que si les Espagnols d'eux-mêmes se mettent de la partie, épousant une cause injuste contre la Paix, qu'ils ont avec nous, il faut, en l'un & en l'autre des deux cas susdits, les recueillir & battre de façon que le profit de la conquête, & l'honneur d'avoir gardé la paix nous demeure ; & à eux le dommage des choses perdues, & l'infamie d'avoir faussé leur foi, & violé la Paix.

Cependant, en l'incertitude où ils nous tiennent de ce qu'ils veulent faire, comme nous ne les devons point assaillir, aussi devons-nous prendre les choses au pis, & nous préparer en tout événement, s'ils nous assailloient ; & tenir bien munies & bien fournies les places de frontiere de tous les côtez & endroits du Royaume <sup>4</sup>, & principalement là où le besoin en pourroit être plus grand, comme en Provence, où j'estime que tant pour ceci, que pour plusieurs autres respects en paix & en guerre, il faudroit, entre autres choses, solliciter & diligenter la construction des galeres, dont on a parlé & écrit tant de fois ; lesquelles ne seront jamais si-tôt faites, comme la sûreté, commodité, réputation & autorité de la France le requiert : à faute des-

<sup>4</sup> A l'exemple de Louis XI. qui, quand le Duc de Bourgogne rentroit dans les terres de France, ne faisoit que fort bien garnir ses places au-devant de lui : de

sorte qu'en peu de tems l'Armée du Duc se défaisoit d'elle-même sans que le Roi mit son Etat en péril aucun : qui me sembloit proceder par grand sens. *Comines.*

quelles vous voyez, comme aujourd'hui en cette occasion du passage de la Reine il vous en faut mandier d'uns & d'autres. Et encore avec tout cela êtes-vous en danger de recevoir quelque grand affront en ce voyage : de quoi Dieu nous garde. Cependant, je ne serai à mon aise, que je n'entende, que la Reine soit arrivé à Marseille.

Il nous faut donc, dis-je, tenir sur nos gardes, afin que la commodité se présentant aux Espagnols de surprendre quelque place d'importance sur nous, ne les pousât à une rupture manifeste, à laquelle ils ne viendroient pas aisément, si le profit n'en valoit le péché.

Aussi sera-t-il bon de prendre garde soigneusement, que par leurs brigues & artifices, ou par le vice des choses passées; non encore possible bien gueries du tout, il ne s'excitât dans le Royaume quelque sédition. Ce que le Roi pourra éviter, en employant les Chefs, dont on se pourroit douter, & en apellant les uns près de soi, & envoyant les autres çà & là à diverses charges, en divers endroits, & distans les uns des autres. Outre que la prospérité du Roi, & le progrès qu'il fait & fera sur les ennemis, lui accroîtra son autorité & réputation, non seulement envers les Etrangers, mais aussi dans la France même : de façon qu'il en fera plus révéré & redouté, & ses sujets contenus en leur devoir, & en l'obéissance qu'ils lui doivent 5.

5 Celui qui gagne, dit encore *Comines*, devient en réputation & estime de ses gens plus grande que devant; son obéissance accroit entre tous ses sujets. On lui ac-

corde en cette estime tout ce qu'il demande. Et dans un autre chapitre il en donne l'exemple du Duc de Bourgogne, qui après la réduction de la ville de Liège,

Avec cela S. M. de tems en tems pourra encore écrire & envoyer aux Gouverneurs ou Lieutenans généraux des Provinces , & aux Cours de Parlement , & aux principaux Magistrats & Seigneurs des pays , pour les admonester de veiller sur ceux , qui sont sous eux , & pourvoir à ce que rien ne se remue en leurs Gouvernemens , détroits , juridictions , terres , & seigneuries.

Après que nous aurons ainsi usé de toute la pourvoyance possible , il nous faut remettre le reste en Dieu , & l'invoquer dévotement en public & en privé , le priant particulièrement & expressément pour la conservation de la personne du Roi , avec ferme esperance , qu'il nous le préservera , & lui donnera tout bon & heureux succès , puisque le Roi , pour crainte d'Espagne , ni de tout le monde ensemble , n'a dû subir cette infamie , qu'un Duc de Savoye triomphât du bien & honneur de la Couronne de France , & de la réputation de S. M. A tant , Monsieur , &c. De Rome , ce 23. de Septembre 1600.

trouva les Gantois plus souples qu'ils n'avoient acoutumé d'être. Il s'en retourna , dit-il , en son pays , où il fut recueilli à grande gloire & grande obéissance , & spécialement de ceux , qui avant qu'il entrât au pays de Liège , étoient comme

en rebellion avec quelques autres villes. Car à cette heure le recueillirent comme vainqueur : & furent apportées toutes les bannières par les plus notables de la ville au-devant de lui jusques à Bruxelles ; & ceux qui les apportoient , vinrent à pied.

## L E T T R E C C X L I.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR , Après vous avoir écrit les deux lettres , qui seront avec la présente , est retourné vers moi le même Camerier du Pape , duquel je vous écrivis à la fin de ma lettre du dernier d'Août ; & m'a parlé de la part de S. S. du même fait , dont il me parla alors ; à savoir , de certaine capture de prisonniers faite es terres du Pape par les Officiers du Roi : disant que les seigneurs du Conseil de S. M. refusoient de donner aux Ministres de S. S. la satisfaction qu'il convenoit , & que j'en écrivisse à ce qu'elle fût donnée. Je vous prie , qu'elle leur soit donnée la plus ample que faire se pourra ; d'autant plus que dans peu de tems il vous faudra dénier au Pape d'autres choses , qui vous seront demandées de sa part fort instamment.

Vous entendrez par les lettres de M. de Silbery , comme l'importunité & la passion a enfin tant gagné , que contre les remontrances , que nous avons faites plusieurs fois , le Pape vous envoie Légat Monsieur le Cardinal Aldobrandin , lequel partira dans deux jours pour Florence , & y fera les épousailles de leurs Majestez , & puis s'en ira en poste droit à Milan , Turin , & à vous. Mais si pour tout cela vous vous laissez aller à chose , qui fût contre le bien de la Couronne , & contre la réputation du Roi : je ne voudrois point être né François. Il est vraisemblable , que le Pape & lui aient parole de Savoye & d'Espagne de la restitution actuelle & présente du Marquisat , & de la satisfaction qui

est dûe pour les dommages de la guerre commencée, à faute d'avoir observé l'accord de Paris; autrement, il leur a assez été protesté, que nulle légation ne serviroit de rien. Ledit seigneur Cardinal aura plusieurs partis en main, & tâchera à vous faire contenter de moins qu'il pourra; mais si vous tenez bon, vous aurez toutes les conditions raisonnables que vous voudrez, & il n'abandonnera jamais l'entreprise: que vous ne soyez contens du tout. A tant, Monsieur, &c. De Rome, ce 24. Septembre 1600.

## L E T R E C C X L I I.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Etant venu en cette ville M. le Comte de Brienne<sup>1</sup> pour gagner le Jubilé, & s'y étant rencontré sur le partement de M. de Sillery, cela lui a fait penser plus avant: à savoir, que si M. de Sillery n'avoit point à retourner, & que le Roi se voulût servir de lui en cette charge; il se tiendroit grandement favorisé & honoré par S. M. & a voulu, que je vous exposasse ce sien desir pour le représenter à S. M. ce que je n'ai pû, ni dû refuser, & même n'ayant à y metre rien du mien, ains à vous écrire purement & simplement ce qu'il m'a dit. Il dit donc, que comme il a servi par ci-devant de tout son pouvoir le feu Roi, & le Roi d'à présent, il desireroit continuer encore plus que j'amaï; & ne pouvant maintenant, pour les dettes qu'il a faites pour le service de

<sup>1</sup> Charles de Luxembourg, du S. Esprit, & Gouverneur de Metz, & du Pays Messin. Comte de Brienne & de Ligny, Chevalier de l'Ordre



la Couronne, aller servir en guerre avec l'équipage qu'il faudroit, il serviroit volontiers en cette charge : Qu'il entend & parle bien la langue Italienne ; & s'il n'a toute l'expérience qu'on pourroit desirer, la bonne volonté qu'il a de bien servir le Roi, & le soin & la peine qu'il y prendroit, & la docilité qu'il aporeroit aux bons conseils de ceux qui sont plus experimentez, pourroient suplée à ce défaut : Qu'il prendroit tel secretaire que vous lui voudriez envoyer ; & esperoit trouver au Pape quelque bonne inclination & disposition envers lui, pour la mémoire que S. S. conserve de la résidence faite par-deçà par Monsieur de Luxembourg, son oncle <sup>2</sup>, comme S. S. le lui montra par ce qu'elle lui dit, & par les caresses, qu'elle lui fit lors qu'il lui baïsa les pieds. A ce que dessus, il ajoûte, que comme ce lui seroit à lui quelque soulagement pour ses affaires domestiques, en l'état où elles se trouvent, à cause des dépenses passées ; aussi y pourroit-il avoir quelque commodité pour le service du Roi ; d'autant que se trouvant lui tout porté ici, la place en seroit d'autant plutôt remplie, & S. M. épargneroit ce qu'il faudroit bailler pour le voyage à un Ambassadeur <sup>3</sup>, qu'on enverroient de delà. C'est en somme ce qu'il m'a dit plus longuement, que je vous ai exposé fidelement, sans y rien ajoûter ni diminuer quant à la substance, me

<sup>2</sup> François de Luxembourg Duc de Piney, qui avoit été Ambassadeur d'obédience pour Henri IV. en 1597. Voyez la lettre 102. & la premiere note, comme aussi la note de la lettre 157.

<sup>3</sup> Ces sortes de raisons faisoient grande impression sur l'esprit d'Henri IV. qui étoit très-ménager, & quelquefois plus qu'il ne convenoit à la réputation d'un grand Prince.

remetant du reste à ce qu'il en plaira au Roi & à vous ; ne voulant vous dire autre chose là-dessus , sinon qu'il est vrai qu'il parle bien l'Italian ; & par tous ses propos se montre très-afectionné au service du Roi. Au reste S. M. & vous , connoissez trop mieux ledit seigneur Comte , & tout ce qui est digne de consideration en ceci : de façon que ce seroit imprudence & présomption à moi de vous en vouloir informer , n'ayant eu le bien de lui parler sinon depuis ce peu qu'il y a qu'il est ici. A tant , je me recommande bien humblement à votre bonne grace , & prie Dieu , Monsieur , &c. De Rome , ce premier d'Octobre 1600.

## L E T R E C C X L I I I .

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR , Depuis mes lettres des 5. & 14. d'Août , auxquelles j'ai réponse de vous , je vous écrivis le dernier d'Août par l'ordinaire ; & le 11. Septembre par *Valerio* , s'en allant avec le sieur *Erminio* , Secrétaire du Pape ; & le 22. 23. & 24. Septembre par l'ordinaire de Lion parti le 24. qui étoit un Dimanche.

Le lendemain lundi 25. M. de Sillery partit pour Florence , comme il vous aura écrit : & ce jour là même N. S. P. tint Consistoire , où il dit , que le Roi l'avoit prié de vouloir envoyer Légat Monsieur le Cardinal Aldobrandin , son neveu , à Florence , pour y faire les épou-failles entre Sa Majesté , & la Princesse Marie de Toscane , & leur donner la bénédiction nuptiale. Ce que S. S. lui avoit acordé fort volontiers , esperant que ce mariage seroit utile à la

Chrétienté, & qu'il en naîtroit des enfans, qui à l'imitation de Charlemagne chasseroient l'hérésie, non seulement de la France <sup>1</sup>, mais aussi des autres Royaumes. Et après avoir fait en cet endroit une longue pause, ajoûta que pour être survenue la guerre entre S. M. & le Duc de Savoie, il avoit déliberé, jaçoit que l'affaire n'étoit encore mûr, d'envoyer encore Légat le dit seigneur Cardinal Aldobrandin vers S. M. & vers les autres Rois & Princes, vers lesquels il seroit besoin de voyager pour l'occasion de ladite guerre; afin que tout le monde vit qu'il n'omettoit rien de ce qu'il pouvoit faire pour éteindre ce feu, avant qu'il s'embrasât davantage: sur quoi il desiroit savoir les avis du College. Les Cardinaux dirent leur avis les uns après les autres sur le dernier point, sans toucher au premier, louant tous la résolution de S. S. & la personne de Monsieur le Cardinal Aldobrandin. Mais quant ce vint à mon tour, pour ne faire tort à ce que j'avois dit & conseillé en secret <sup>2</sup>; & aussi pour ne troubler point la

<sup>1</sup> En effet, Louis XIII. fit puissamment la guerre aux Huguenots, & les réduisit au petit pié par la prise de la Rochelle, qui étoit leur Pantheon & leur citadelle.

<sup>2</sup> Rien ne sied mieux à un Ambassadeur, ou Ministre public, que d'être uniforme dans ses actions, & invariable dans les avis ou conseils, qu'il a donnez, soit à son Maître, soit au Prince, auprès duquel il réside. Cela fait, que ses

sentimens en ont plus de poids, & que son caractère en est plus respecté. Notre Cardinal dit en cent endroits: *J'ai dit & fait telle ou telle chose. C'étoit un trait bien hardi; mais je ne m'en repens point.* Etoit-ce par opiniâtreté, ou par entêtement? Non: mais parce qu'il pensoit si bien, & si profondement, à tout ce qu'il disoit au Pape, & aux Cardinaux ses neveux, qu'il n'avoit jamais sujet de se repentir de l'avoir dit. En

fête : je dis seulement , fans toucher au dernier point , ni aussi spécifier le premier , que je louois grandement l'honneur , que S. S. faisoit au Roi , & lui en rendois graces les plus humbles & les plus amples , qu'il m'étoit possible. Après que tous les Cardinaux eurent ainsi dit leur avis , S. S. créa Légat ledit seigneur Cardinal Aldobrandin , pour l'une & l'autre des deux fins susdites ; & à la fin du Consistoire , lui donna la croix : & puis tous les Cardinaux en Pontifical acompagnerent ledit seigneur Cardinal Aldobrandin jusques hors la porte du *Populo* : lequel étant puis après rentré en la ville en un carosse fermé , partit le lendemain mardi 26. pour Florence , & pour son autre voyage.

Au même Consistoire , S. S. créa deux autres Légats , à savoir , le Cardinal *Bevilacqua* pour Perouse ; & le Cardinal *Farnese* pour Viterbe , & le Patrimoine , qu'on apelle de Saint Pierre.

Le vendredi suivant , 29. Septembre , je fus à l'audience , & dis au Pape , qu'ayant plû au Roi , que j'eusse le soin de ses affaires , en absence d'Ambassadeur ; je n'avois voulu laisser passer ce jour-là , qui étoit le premier , depuis le partement de M. de Sillery , de l'audience ordinaire des Ministres de S. M. non que j'eusse rien de public à traiter avec S. S. n'ayant reçu aucun commandement ni lettre depuis le partement dudit sieur de Sillery : mais pour savoir premierement , si S. S. avoit quelque cho-

effet , on voyoit par l'événement , qu'il avoit dû parler ainsi ; & que s'il eût dit ou fait autrement , sa né-

gociation n'auroit pas réussi , comme elle faisoit dans les choses les plus difficiles , & les plus désespérées.

se à me commander ; & puis la supplier pour quelques personnes particulieres , en défaut des choses publiques. S. S. me dit , qu'elle n'avoit rien à me dire , sinon qu'à me recommander de faire pour la Paix tout ce qui me seroit possible , & que c'étoit aujourd'hui la chose qu'il avoit le plus à cœur , & qui lui donnoit plus de souci & de peine. Je lui repliquai , que S. S. y avoit fait tout ce qu'elle avoit pû , venant même d'envoyer la personne la plus chere & la plus nécessaire qu'elle eût auprès de soi : & puisque le sort en étoit jeté , il falloit attendre comme il réussiroit ; & qu'au reste les événemens de la paix & de la guerre étoient en la main de Dieu , duquel j'estimois que nous les devions attendre avec un esprit tranquille & posé , après y avoir usé de toute la pourvoyance possible aux hommes.

Après cela , je lui parlai de certains affaires de l'Ordre de Citeaux , dont le Chef est en France ; & pour l'Abbé & les Religieux de S. Vincent de Mets , & pour quelques personnes particulieres : & puis fis introduire M. le Comte de Brienne à lui baiser les pieds , lequel dit être venu expressément pour gagner le Jubilé ; & après lui M. le Marquis de Maubec venu à Rome , de Florence , où il a accompagné Monsieur le Grand ; & après eux un grand nombre de gentilshommes , qui étoient aussi venus de Florence ; & de ceux que mondit sieur le Grand a menez : à tous lesquels S. S. permit de gagner le Jubilé en un seul jour.

Le Pape me demanda , s'ils avoient rencontré Monsieur le Cardinal Aldobrandin , & ce qu'ils en disoient. Je lui dis , qu'ils l'avoient rencontré , & ne pouvoient assez louer la belle



compagnie , & le bel équipage qu'il menoit. *Tout cela* , dit-il , *se donne au Roi de France* : comme s'il eût voulu dire , que pour le Grand-Duc on n'en eût point fait un pas <sup>3</sup> : tant s'en faut qu'on se fût mis en telle dépense. Je lui dis , que le Roi lui en demeueroit fort obligé ; & qu'il ajouteroit cette faveur à tant d'autres , que S. M. avoit reçues de S. S. Auquel propos je vous dirai , que M. de Sillery vous doit envoyer de Florence la liste des Prélats & Seigneurs , que ledit seigneur Cardinal Aldobrandin a menez à Florence , & de ceux qu'il retiendra , quand il partira de Florence , pour continuer le chemin de sa légation pour la Paix : qui fera cause que je ne me metrai point en peine de vous en donner avis. Il a été ordonné audit seigneur Cardinal mille écus par jour , outre ses revenus , & outre une bonne somme , qui lui a été donnée pour s'équiper <sup>4</sup>.

S. S. me demanda encore , si Monsieur le Grand viendroit à Rome. Je ne fûs que lui répondre , sinon que je n'en étois point encore bien certain ; que jusque-là il s'étoit toujours dit , qu'il y viendroit , & même avant que Monsieur le Cardinal Aldobrandin partit de Rome ; & que je savois qu'il avoit été ainsi résolu & ordonné par le Roi : toutefois depuis , comme

<sup>3</sup> J'ai marqué en deux ou trois endroits , que Clément VIII. n'aimoit point la Maison de Medicis , & j'en ai dit les raisons. Et je ne croirai pas même faire un jugement téméraire , quand je dirai , que quelque semblant qu'il en fit , il n'étoit point content de ce mariage de la Princesse Marie avec Henri IV. parce qu'une si haute alliance accroissoit & fortifioit une Maison , qu'il croyoit être héréditairement ennemie de la sienne.

<sup>4</sup> Autrefois un Cardinal Martin , qui étoit de la très-illustre Maison de *Cibo* , revint à pied de sa légation , à ce que raconte S. Bernard.

l'on avoit vû , que mondit sieur le Grand demouroit tant à venir ; & que l'ocasion de naviger se pourroit perdre ; on avoit avisé de supplier S. S. de trouver bon , que pour gagner autant de tems , mondit sieur le Cardinal partit ; & que ledit sieur le Grand ne lairroit de venir , mais que ce seroit en poste , & pour y être peu , afin d'être de retour à tems près la Reine , quand elle partiroit pour France. Que j'atendois donc de savoir ce qu'il feroit. Sur quoi je vous dirai , Monsieur , que ceux qui ont conseillé Monsieur le Grand de ne venir point à Rome , lui devoient par même moyen conseiller , d'envoyer incontinent un des siens par-deçà , pour faire ses excuses , ou m'écrire à moi , que je les fisse , afin que par le premier des siens qui comparoitroit en cette ville , on fût ce qu'il falloit attendre : au lieu qu'on a vû venir à troupes ceux qui sont venus à Florence avec lui , & se promener par Rome , & chez le Pape même , sans que nous ayons fâ que dire ni répondre au Pape de sa venue. Si M. de Sillery fût arrivé à Florence à tems , il n'en fût point allé ainsi ; ains toutes choses se fussent passées avec plus d'ordre & de réputation. J'eusse volontiers suppléé de moi-même les excuses , comme l'on peut & doit faire quelquefois ; mais je n'osai , pour ne savoir au vrai , s'il viendroit ou non ; ni , au cas qu'il ne vînt point , quelles meilleures excuses il pouvoit alleguer ; ni s'il envoyeroit des lettres du Roi à S. S. Et de fait , je demurai en suspens de sa venue à Rome jusques au jeudi ensuivant , 5. de ce mois , que je reçûs de ses lettres , & de celles de M. de Sillery , du 2. de ce mois , par lesquelles je fus résolu qu'il ne viendroit point

à Rome, & chargé d'en faire les excuses. Avec leurs lettres ils m'envoyèrent aussi celles, que le Roi écrivoit, par Monsieur le Grand, au Pape, & à Monsieur le Cardinal de Florence, à Monsieur le Cardinal de S. George, au seigneur Jean-François Aldobrandin, & à moi.

Le lendemain vendredi, 6. jour de ce mois, je fus à l'audience, & fis au Pape lesdites excuses, que S. S. prit en fort bonne part. Après cela, je rendis à S. S. les lettres, que le Roi lui écrivoit; & pource que celle qui étoit de la main de S. M. étoit en créance sur Monsieur le Grand, je remplis ladite créance, selon que lui & M. de Sillery m'avoient écrit, avec ce que Dieu m'inspira de plus: qui fut en somme, que Monsieur le Grand avoit eu commandement du Roi de baiser les pieds à S. S. de la part de S. M. & de la remercier très-humblement de tant de faveurs & graces, qu'il avoit plû à S. S. lui départir, & même au fait de son mariage, pour lequel ledit sieur le Grand avoit fait ce voyage. 1. En la bonne justice, que S. S. lui avoit administrée sur la dissolution du premier: 2. en ayant voulu, que M. le Cardinal Aldobrandin allât Légat pour solemniser les épousailles de S. M. & donner la bénédiction nuptiale: 3. en ayant accommodé S. M. de ses galeres: Que S. M. mettoit ces faveurs au nombre des autres obligations, qu'elle avoit à S. S. & outre la gratitude & service qu'elle lui en vouloit rendre, elle feroit élever les enfans, qui naîtroient de ce mariage, auquel S. S. avoit tant contribué, en la profession de la Religion Catholique; en l'observance & révérence du Saint Siege, & de la personne de S. S. & en toute bonne amitié & tous bons offices envers la Mai-

son Aldobrandine ; & fonderoit si bien cette bonne intelligence & affection , qu'elle seroit pour durer tout autant que la posterité de S. M. & de la Maison Aldobrandine.

Le Pape me répondit , que ce qu'il avoit fait pour le Roi , il l'avoit fait fort volontiers , & seroit toujours prêt à complaire à S. M. de tout ce qui seroit en sa puissance. Et au reste , il connoîtroit maintenant en l'affaire , pour lequel alloit le Cardinal Aldobrandin , si le Roi vouloit faire quelque chose pour lui : Qu'il n'y avoit aujourd'hui chose qu'il eût si fort à cœur , que la Paix entre les Princes Chrétiens , & en quoi le Roi le pût plus contenter , qu'en se rendant facile à ladite Paix.

Je lui repliquai , que le Roi aimoit si fort la paix , que s'il n'eût été tiré par force & comme par les cheveux à la guerre , il n'y fût jamais entré ; & que tout aussi-tôt que le Duc de Savoye lui auroit fait raison des choses , qu'il retient à la Couronne de France , il n'y auroit plus de guerre du côté de S. M. Mais je priois cependant S. S. de se souvenir , que des graces , que le Roi avoit reçues de S. S. il n'en étoit point tenu au Duc de Savoye , qui les eût volontiers détournées & empêchées , s'il eût pû ; & pource il n'étoit non plus raisonnable , que le Duc de Savoye en reçût la récompense : Que si le Roi devoit & pouvoit récompenser personne du patrimoine de sa Couronne , dont il n'a que l'administration sa vie durant <sup>5</sup> ; il faudroit en faire la récompense à S. S. & aux siens , &

<sup>5</sup> Les Rois de France ne sont qu'usufruitiers du patrimoine & des terres de la Couronne , & par conséquent il ne leur est pas permis d'en démembrer aucune piece.

non au Duc de Savoye, qui a fait tout le pis qu'il a pû contre le Roi, & contre le Royaume. *Baste*, dit le Pape, *le Roi me fera plaisir de donner la paix au Duc de Savoye, en recevant le sien.*

Après cela il me dit, qu'Amurat Rais corsaire, qui faisoit tant de maux aux Chrétiens sur mer, étoit reçu és ports du Roi en Provence : dont le monde se scandalisoit grandement, & même d'autant que les Vénitiens, qui ont plus d'ocasion de craindre le Turc, ne souffroient sur la Mer Adriatique aucuns corsaires Turcs, ains leur couroient sus incontinent qu'ils y en savoient quelqu'un. Et entr'autres maux, que S. S. me conta que ledit Amurat Rais avoit faits, il me dit, qu'il avoit pris un courier d'Espagne, qui portoit à S. S. des lettres du Nonce, qu'elle a près le Roi d'Espagne ; & que ledit Amurat avoit vendu ces lettres à un Genevois \*, qui les avoit achetées.

Je répondis à S. S. que je ne croyois point, que ledit Amurat fût reçu és ports du Roi, qui étoient fermez & gardez ; mais qu'il y avoit des ports qui ne se fermoient point, où il n'y avoit nulles gardes, comme aux Isles d'Ieres, & en quelques autres lieux : Que lorsque les Espagnols nous faisoient la guerre avant la Paix de Vervin, ils se retiroient en ces ports-là malgré nous ; & ainsi en devoit-il être maintenant dudit Amurat, lequel je savois détroussier aussi bien les François comme les autres ; & qu'il m'en avoit coûté à moi-même de bonnes aumônes <sup>6</sup>, pour aider aux François, qui avoient

\* Genoïs.

vivre, & qui très-souvent

<sup>6</sup> Un Cardinal, qui n'avoit pas le nécessaire pour l'empruntoit de son abstinence, ne laissoit pas de



été dépouillez par lui , en venant à Rome pour le Jubilé. Aussi favois-je , que ledit Amurat avoit été ces jours paffez en la côte du Royaume de Naples , où il y a ordinairement bon nombre de galeres du Roi d'Espagne , & y avoit pris terre & plusieurs Chrétiens , & même tué en une embuscade par terre le Prince de *Scales* ; & toutefois je n'avois jamais soupçonné les Espagnols de l'avoir reçu en leurs ports , ni de conniver envers lui : Qu'on ne devoit non plus dire ni penser telle chose de nous. S. S. me dit , qu'il m'en avoit parlé avec ce présupposé , que ledit Amurat eût été reçu ; que s'il ne l'avoit point été , S. S. en étoit bien aise , & n'entendoit blâmer personne.

En sortant de chez le Pape , j'allai chez M. le Cardinal Saint-George , auquel je fis aussi les excuses de ce que Monsieur le Grand ne pouvoit venir à Rome ; & lui baillai la lettre , que le Roi lui écrivoit. J'en fis autant envers M. le Cardinal de Florence , & envers le seigneur Jean-François Aldobrandin : tous lesquels reçurent ce compliment avec grande démonstration du sentiment qu'ils avoient de l'honneur , que le Roi leur faisoit , & de l'affection qu'ils professent avoir au service de S. M.

Il ne fera point besoin que je réponde aux lettres du Roi du 12. d'Août , ni aux vôtres du 12. du même mois , d'autant que j'en avois re-

faire des aumônes considérables : tant il étoit persuadé de la nécessité de ce devoir pour être sauvé. Voilà , certes , un bel exemple , & tout ensemble un grand reproche , pour des Prélats &

des Abbez , riches de quarante ou de cinquante mille écus de rente en bénéfices , qui ne font point l'aumône , & qui n'en payent pas mieux leurs dettes. *Filii hominum usquequo gravi corde ?*

122 LETRES DU CARD. D'OSSAT,

où le *duplicata* dès le 4. de Septembre par *Valerio*, & y fis réponse dès le 11. de Septembre par le même *Valerio*, s'en allant avec le sieur *Erminio*, Secretaire du Pape.

Peu après que je fus de retour en mon logis, ledit jour vendredi 6. de ce mois, on m'apporta de Florence un paquet de M. de Sillery, où outre ses lettres à moi il y en avoit du Roi à lui & à moi du 16. de Septembre, & une vôtre aussi à moi du même jour; & une de la main du Roi au Pape, avec sa copie, & encore avec une copie de la réponse, que le Roi avoit faite à M. le Patriarche au siege de la Charboniere <sup>7</sup>; & d'une lettre encore, que le sieur de Jacob vous avoit écrite à vous le premier de Septembre: toutes lesquelles lettres avoient été portées à Florence par un courrier, qui s'y en étoit retourné d'auprès du Roi. Et pource que ledit sieur Patriarche avoit donné avis de fort bonne heure au Pape de cette sienne négociation; & que le Pape même en avoit parlé à M. de Sillery, avant son partement pour Florence, se plaignant S. S. entr'autres choses, de ce que le Roi avoit parlé audit Patriarche de quelques autres prétentions, outre le Marquisat de Saluces; & pource aussi que mondit sieur de Sillery lui avoit fort bien répondu là-dessus, & sur tout le reste, & que S. S. en avoit jà passé sa fâcherie, & n'en parloit plus; je n'estimai point que pour cette dépêche il me falût hâter de retourner à l'audience avant le jour ordinaire de vendredi suivant.

Et cependant arriva l'ordinaire de Lion le 9. de ce mois, qui me rendit les lettres, que le Roi,

<sup>7</sup> Montmelian & la Charboniere sont les deux fortes scelles de la Savoye.

& vous, m'aviez écrites de Grenoble le 20. de Septembre ; & celle aussi, que S. M. avoit écrite à M. de Sillery, qui me l'envoya de Florence avec une lienne du 7. de ce mois.

Le vendredi donc 13. de ce mois, qui étoit hier, j'allai à l'audience : & pource que M. de Sillery, & moi, avons plusieurs fois fait au Pape toutes les excuses & justifications du Roi touchant cette guerre ; & que S. S. elle-même en croit & fait en son cœur plus qu'elle ne nous en montre au dehors ; & que quant au Légat, la pierre en est jetée, étant parti Monsieur le Cardinal Aldobrandin, comme dit est ; & qu'avant son partement mondit sieur de Sillery & moi avons dit plusieurs fois à S. S. & audit seigneur Cardinal, tout ce qui se pouvoit dire pour empêcher cette légation ; comme aussi pour détourner les Espagnols d'épouser une cause si injuste, comme est celle de Monsieur de Savoye : je n'estimai point en devoir rien dire, si le Pape même ne m'en donnoit quelque occasion ; mais acompagner seulement la reddition de la lettre de la main du Roi d'un peu de paroles, qui servissent à faire savoir à S. S. l'occasion & le sujet de ladite lettre, qui étoit en réponse de celle, que S. S. avoit écrite à S. M. le 25. d'Août, & que M. le Patriarche lui avoit portée au siege de la Charboniere ; & après cela attendre ce que S. S. me diroit là-dessus. Je le fis donc ainsi, & lui rendis ladite lettre de S. M.

Et d'autant que S. S. ne me répondoit rien, attendant, possible, que je lui disse quelque autre chose ; j'ajoutai, que le Roi avoit envoyé par écrit le discours entier de ce qu'il avoit répondu à M. le Patriarche : mais pource que je

favois que , bien-tôt après , S. S. en avoit reçu lettres dudit sieur Patriarche , je ne voulois donner la peine à S. S. de l'ouïr une autre fois. Bien lui voulois-je dire une particularité , que j'avois trouvée audit écrit , que possible M. le Patriarche ne lui avoit point écrite , & de laquelle je m'étois fort émerveillé : c'est que le Roi lui avoit dit , qu'il lui pouvoit faire voir par écrit , que Monsieur de Savoye avoit baillé pouvoir au sieur de Jacob , & au Président de la Rochete , de traiter avec S. M. avec déclaration , que ni ledit Patriarche , ni les trois Ambassadeurs , qui avoient ci-devant traité avec S. M. de la part dudit Duc , ne savoient rien des intentions de Son Altesse. S. S. montra s'émerveiller de telle chose , & après avoir demeuré un peu pensif , dit , que maintenant que le Cardinal Aldobrandin traiteroit , on verroit comme tout iroit. Et après que j'eûs un peu exagéré cette façon de proceder du Duc de Savoye , je tournai à dire à S. S. que M. le Patriarche ne lui auroit possible point écrit cela <sup>s</sup> : & le Pape me confessa ingenuement ,

8 L'Ambassadeur , qui omet volontairement dans ses dépêches un fait essentiel , commet une grande infidélité. Celle du Patriarche , dont le Cardinal d'Ossat parle ici , étoit d'autant moins excusable , qu'en ôtant au Pape , son Maître , la connoissance de la mauvaise foi du Duc de Savoye , il empêchoit tacitement le Pape de faire justice au Roi de France , qu'il savoit avoir tout le bon droit. Sixte V. n'auroit pas pardonné cette

faute au Patriarche , ni à tout autre Ministre Apostolique : mais Clément VIII. voulut bien la dissimuler , à cause qu'elle faisoit plaisir au Cardinal Aldobrandin , qui étoit tout dans les intérêts du Duc de Savoye. A cette infidélité du Patriarche , il faut opposer un exemple tout contraire de la fidélité inviolable de notre Cardinal , qui doit servir de modele aux Ambassadeurs. [ Je voudrois ( dit-il en parlant du Duc de Bar ,

que

que non. A quoi je connus ce dont je m'étois douté, que le Patriarche auroit en cela épargné Monsieur de Savoye.

Après cela, je lui dis, que j'avois trouvé audit écrit une autre chose, dont je m'étois aussi émerveillé : c'est que ledit Duc avoit baillé au sieur de Fosseuse, parent de Monsieur le Connétable, une lettre de créance adressante à mondit sieur le Connétable, & avoit dit audit sieur de Fosseuse, qu'il ne rendroit jamais le Marquisat ; & que si le Roi lui vouloit faire la guerre, il lui donneroit de l'ébatement pour 40. ans. A quoi le Pape me répondit, que sur cela il me diroit ce qu'il avoit dit plusieurs fois à M. de Sillery, qu'il n'avoit point entrepris, ni ne vouloit point entreprendre de défendre les actions du Duc de Savoye : mais quoi qu'il fit, il desiroit de voir la paix entre le Roi & lui, & entre tous les Princes Chrétiens ; & que si le Roi se vouloit contenter de la raison & justice, nous l'aurions bientôt : que s'il ne s'en vouloit contenter, il ne feroit point le devoir d'un bon Roi. Je répondis, que S. M. se contenteroit de toutes choses justes & raisonnables. Je lui dis encore, que j'avois trouvé audit écrit une chose, qui plairoit à S. S. c'est que le Roi ayant le Château de Montmélian & la Citadelle de Bourg en Bresse, il ne refuseroit de faire la suspension d'armes, dont ledit Patriarche le requeroit. Il

qui n'alloit pas rondement en besogne) qu'il m'en eût toute grand'-chose, & que je neusse pas contraint de vous écrire ceci. Je ne fis jamais mauvais office à l'homme du monde, &

pas commencer à cette heure, ni en telle personne : mais je paye en ceci le devoir de la fidélité, que je dois à Votre Majesté. ] Lettre du 30. de Juin 1600.



Il pourra bien faire, (dit le Pape) quand il aura pris toute la Savoie. Très-Saint Pere (dis-je) il ne le peut faire plutôt, pource que sans ces deux places, tout le reste qu'il a pris ne lui seroit point assuré; & il y auroit perdu tout ce qu'il y a mis jusques ici d'hommes, d'argent, de tems, & de peine. Je lui voulus expressément rememorer & inculquer ceci, afin qu'il le trouve moins mauvais, quand le Roi l'aura dit de même à Monsieur le Cardinal Aldobrandin; & qu'il se dispose à patience de bonne heure, & dès à présent: comme je lui dis aussi les deux autres choses précédentes, pour lui faire d'autant plus connoître le naturel & la façon de proceder de Monsieur de Savoie, & le peu de fiance qu'on doit avoir en lui.

Ceci achevé, le Pape me demanda qu'est-ce qui se faisoit auprès du Roi? Je lui répondis, que le plus grand pensément du Roi étoit à la guerre; & que je ne lui référois pas volontiers les exploits de guerre, sachant que S. S. n'y pouvoit prendre plaisir: néanmoins que sur ce qu'il lui plaisoit me demander, je pensois lui pouvoir dire que les 16. & 22. de Septembre, dont étoient datées les lettres, que j'avois reçues, les choses étoient en tel état. Et là-dessus je me mis à lui dire ce que j'avois appris par lesdites lettres de l'état de la guerre: ce que S. S. écouta attentivement, & ne me répondit autre chose, sinon qu'il étoit marri particulièrement de ce que le Roi employoit le sieur de Lesdiguiere, qui étoit hérétique. Je lui répondis, que ce n'étoit point en cette qualité-là; mais pour être le plus voisin de ces lieux-là, & le plus entendu & expérimenté au pais: Qu'au reste, il n'étoit point de ces acariâtres, ains fort civil & mo-

déré ; traitoit fort doucement les Prêtres & les Religieux , & avoit marié à un seigneur Catholique sa fille unique <sup>9</sup> , qui devoit un jour succéder à tous ses biens & moyens ; & qu'on avoit esperance de le voir un jour Catholique <sup>10</sup>. *S'il avoit cette volonté* , dit le Pape , *il y a longtemps qu'il l'auroit mise en effet*. Je lui repliquai , qu'il y avoit des gentilshommes & du peuple de cette secte en Dauphiné plus qu'en nulle autre Province de ce que cette-ci contenoit ; & que s'il se déclaroit Catholique , avant qu'on eût pourvû au tout , ils se révolteroient , & le Roi n'y feroit si bien obéi , ni la Religion Catholique en si bon état & condition.

Et suivant ce propos je lui dis , comme les Eglises & Monasteres y étoient maintenus ; & que ceux de Chambery étoient traitez en la ville comme les Parisiens dans Paris : & que le dernier ordinaire qui étoit arrivé de Lion m'avoit conté , comme il s'étoit trouvé à passer le Rhône avec un soldat , qui venoit du camp du Roi ; lequel soldat lui avoit dit , qu'il ne lui étoit pas seulement loisible de prendre un Raisin dans les Vignes ; & que ceux qui en prenoient étoient punis fort séverement. *Cela* ( dit le Pape ) *fait craindre* , que le Roy n'ait pris cœur à la Savoie. Et encore que je lui disse , que cette moderation & police venoit de la justice & bonté de S. M. toutefois je ne fus point marri , que S. S. pea-

<sup>9</sup> M. de Le'diguere avoit marié sa fille à Charles de Crequy , Comte de Sault , qui fut depuis Lieutenant Général au Gouvernement du Dauphiné , & Maréchal de France.

<sup>10</sup> En effet il se fit Catholique en 1621. en execution de la promesse , qu'il avoit faite un jour au Cardinal *Ludovisio* , d'abjurer l'hérésie , quand il seroit Pape.

façon que cela pût être, & qu'elle en parlât si doucement : car en tous les susdits propos S. S. ne montra aucun signe de colere ni de fâcherie, ains m'ouït parlant, & parla lui-même avec la même douceur, qu'il eût sù faire de tout autre sujet.

Après tout cela, je lui parlai pour quelques particuliers, & partant de S. S. m'en allai trouver Monsieur le Cardinal Saint-George, & lui rendis compte de ce que dessus, & ne s'y passa autre chose digne de vous être écrite.

Au demeurant, il est malaisé de favoir au vrai ce qui fut résolu au pour-parler que firent le Duc de Savoye, le Comte de Fuentes, & le Connétable de Castille <sup>11</sup> dernièrement, en la ville d'Ast. Tant y a qu'incontinent après qu'ils se furent séparés, le bruit s'épandit par tout, qu'ils avoient résolu, que ledit Duc seroit secouru de toutes les forces, que le Roi d'Espagne auroit en Italie & ailleurs. Et je croi facilement, qu'ils firent courir ce bruit ( soit que l'intention & résolution des Espagnols fût telle ou non ) tant pour la réputation, partie de laquelle ils font bien souvent en tels bruits, artifices, & déguisement; qu'aussi pour donner occasion au Roi d'aller plus retenu, & de se contenter de moins en l'accord qu'ils desirent & poursuivent auprès du Pape si chaudement, qu'ils ont forcé S. S. d'envoyer Légat Monsieur le Cardinal Aldobrandin hors de saison, & contre toute aparence, à un affaire encore crud & nullement disposé ni préparé à recevoir le remede convenable. Mais le plus sûr est de croire, qu'ils le secourront, & de prendre toujours les

<sup>11</sup> Ces trois personages étoient les trois plus grands ennemis qu'eût le Roi.

choses au pis , & faire quelque dépense sans besoin , plutôt que , pour épargner , encourir un grand danger , dommage , & honte , & vergogne. Et de fait , on lui a jà envoyé deux mille & tant d'Espagnols : & le seigneur Don Juan de Mendoza <sup>12</sup> , qui fut à ce colloque , s'en alla incontinent après embarquer à Gennes , pour passer à Naples solliciter , comme l'on dit , les secours , & passa en cette ville , sans s'y arrêter , le 27. Septembre.

Outre les deux mille Espagnols , qui furent envoyez dernièrement en Piémont , il s'est fait levée ces jours passiez au Duché de Milan d'environ six mille Italiens , sous deux Colonels , les sieurs *Theodoro Trivultio* , & *Bernabo Barbo* , chacun de trois mille , & sont lesdits six mille Italiens du Duché de Milan prêts à marcher , ou marchent déjà vers le Piémont. Bien disent quelques-uns , que c'est pour être mis en garnison en la frontiere de Milan , qui confine avec le Piémont , suivant la coûtume commune à tous Princes , de s'armer , quand ils voient la guerre près d'eux , encore qu'elle ne se fasse contre eux <sup>13</sup> ; & qu'en événement qu'ils ayent à être employez en Piémont par le Duc de Savoye , il faudra qu'il leur baille deux ou trois bonnes places pour se loger , eux ne voulant demeurer à la campagne , ni en places foibles , où ils puissent facilement être forcez par les Fran-

12 Ce *Don Juan de Mendoza* est sans doute celui , à qui le Duc de Savoye donna le Marquisat de Saint-Germain en Piémont , & qui fut fait en 1613. Gouverneur du Milanés , sous le nom du Marquis de l'*Inojosa*.

13 Un Prince , qui n'arme pas lorsque la guerre est chez ses voisins , s'expose à recevoir la loi de celui des deux Princes , qui sont en guerre , auquel demeurera la victoire.

çois. Auquel propos je vous dirai , qu'il y a longtems , comme de deux ou trois ans , qu'on nous menace , que si nous traitons le Duc de Savoye rigoureusement ; c'est-à-dire , si nous voulons avoir le nôtre ; nous le contraindrons de livrer le Marquisat , & encore d'autres places de Piémont és mains des Espagnols. A quoi j'ai acoûtumé de répondre , qu'il n'est vraisemblable , qu'il soit si ennemi de soi-même , & de ses enfans ; que de se mettre en une guerre perpetuelle , & s'ôter le moyen d'être jamais en paix avec la France , & d'abandonner aux François tous les Etats , qu'il a delà les monts , pour avoir délivré aux Espagnols le seul moyen qu'il a d'avoir paix avec les François. Et quand il seroit si hors de foi , que de venir à cette extrémité , la France ne lui sauroit desirer une plus grande punition , pour ne dire vengeance , de tant de maux qu'il lui a faits & procurez , & de son ingratitude & pen de foi , que de le voir lui , & ses enfans , privez des Etats de delà les monts , par les François ; & de ceux de deçà les monts , par les Espagnols ; & le tout par son fait & sa faute propre. Qu'outre que nous aurions gagné au change , & n'aurions perdu pour cela l'esperance de recouvrer un jour notre Marquisat , nous aurions pour voisin le Roi d'Espagne , quoique plus puissant pour le moins aussi plus sage , plus constant , & plus soigneux de garder sa foi & ses promesses.

Mais pour retourner aux levées , qui se font en Italie par le Roi d'Espagne , outre les susdits deux Colonels de Milan , qui ont déjà leurs gens prêts ; on y a déclaré deux autres Colonels , comme pour lever au Milanés autres six mille soldats , à sçavoir les sieurs *Ferrante Na-*



va, & *Barso Ancher* : mais ces deux derniers n'ont encore rien levé, & peut-être que cette-ci soit une levée de bouclier. Mais comme j'ai dit ci-dessus, il faut prendre les choses au pis, & s'y préparer, comme si les six mille jà levez devoient aller en Piémont; & comme si les autres six mille devoient être levez ci-après en tems & lieu à un besoin.

A Naples encore on fait levée de huit mille autres soldats, & y en a une partie de levez, qu'on a départis en divers lieux par la côte de la Calabre, pour les oposer au Cicale, qu'on a dit ces jours passez devoir venir en ladite côte: & se dit, que lorsque ladite levée sera toute faite, & que le danger dudit Cicale sera passé, lequel on ne craint déjà plus pour cette année; l'on embarquera sur la fin de ce mois tous ces huit mille en des galeres, pour les porter jusques à Final, & là les metre à terre, pour être conduits aussi en Piémont par le Prince d'*Avellano*, qui les conduira, outre quatre cens chevaux Albanois, qu'on doit faire marcher dudit Naples vers le Piémont. La saison, qui est déjà si fort avancée, & la nature du país de la Savoye, tant par l'âpreté des lieux & de l'hiver, que par la faute des vivres, & de commodité d'y conduire l'artillerie, donne à penser qu'on ne fera pour cette année passer les monts à tous ces gens-ci, quand bien ils iroient en Piémont; & qu'on les réservera pour le Printems, au cas qu'entre ci & là l'accord, qu'ils procurent en toutes façons, ne se fasse: dont je me remets à ce que vous en pourrez entendre du jour à la journée, & à ce que le Roi, & tant de bons Capitaines qu'il a auprès, en jugeront trop mieux. Mais cependant je serois toujours d'avis de jouer

au plus sûr, & de faire les provisions avantageuses, de façon qu'il nous en reste d'abondant, plutôt que de nous en trouver courts, & d'être surpris.

Le Duc de Savoye a encore envoyé au Duc d'Urbin, pour avoir secours de lui, & dit-on qu'il en a eu bonne intention. Toutefois il ne s'y remue encore rien; & les Espagnols se vantent, qu'ils auront, outre ce que dessus, six mille Allemans, & dix mille Suisses: de quoi ils ne sont point crûs, ni même de tout ce qui se dit de l'Italie. De ce que Monsieur de Savoye peut faire pour cette heure des forces qu'il a, vous en pouvez plus savoir par-delà: ici il s'en parle diversément: Qu'il n'y a apparence, qu'il soit pour aller ataquier directement l'armée du Roi, qui est en Savoye; Qu'il ira plutôt assiéger & prendre Effilles, & de là entrer en Dauphiné, & y prendre ce qu'il pourra; ou bien, si les Espagnols veulent être de la partie, par même moyen il ataquera la Provence, qui est assez ouverte; ou plutôt descendra par la Vald'Aoste, & tâchera de reprendre ce qu'il pourra, & d'envoyer des gens au secours de la Citadelle de Bourg en Bresse, désespérant de pouvoir secourir le Château de Montmélian. Et cette dernière opinion est la plus commune, & aidée par les derniers avis qui sont venus de delà. Quoi qu'il soit de tout cela, j'estime, quant à moi, qu'il se trouve maintenant aussi empêché & perplex, comme il se plaisoit, avant cette guerre, en ses subtilitez & inventions, pour entretenir & amuser le Roi, afin de gagner l'hiver, & le plus de tems qu'il pourroit; & qu'il a plus d'esperance au voyage de Monsieur le Cardinal Aldobrandin, qu'en ses forces propres, ni en celles des Espagnols.

Sur quoi j'ai à vous dire, que s'il falloit venir à quelque acord, si vous ne recouvrez le Marquisat, quand bien au reste il vous bailleroit en échange trois ou quatre fois autant de valant delà les monts, le Roi n'auroit point sa réputation sauve en Italie, ni en plusieurs autres païs de la Chrétienté. Car les Espagnols, & lui-même, diroient qu'ils l'auroient vaincu, & fait passer par là où ils vouloient, & relegué & confiné S. M. & les François delà les monts. Aussi n'aurions-nous point de telle bride pour arrêter cet homme, & le garder de mal faire, & de machiner contre le Roi, & contre la France: outre les occasions, que le tems peut apporter à nos Rois, quand ils auront un pied en Italie. Et puis le Duc de Savoye a déjà choisi de rendre le Marquisat, & en fit faire la déclaration le 27. de Juillet, & vous l'a depuis fait offrir par le sieur de Jacob, le premier de Septembre. Et personne ne doute plus ici, qu'avant que Monsieur le Cardinal Aldobrandin soit parti, le Pape n'ait eu parole & écriture, tant des Espagnols, que dudit Duc, que le Marquisat sera rendu au Roi, si S. M. ne se veut contenter d'en prendre récompense en échange: à quoi l'on tâchera premièrement. Et m'a été dit, que quand il se viendra à la restitution du Marquisat, Monsieur de Savoye entend le délivrer à Monsieur le Cardinal Aldobrandin, représentant le Pape, afin que ce soit S. S. ou son Légat, qui le rende au Roi; & non le Duc de Savoye, qui est plus que le Roi d'Espagne: lequel en la restitution de Calais, & autres villes, qu'il avoit prises en guerre à lui dénoncée, fit si peu de compte de sa réputation, qu'il n'usa point d'un tel circuit; ains s' restituâ directement: là où il pouvoit les fai-

re rendre à Monsieur le Cardinal de Florence, Légat du Pape, pour être puis après par lui rendues au Roi.

Cependant, avisez, qu'en ce circuit & en cette façon de procéder, il y pourroit avoir encore dessein de quelque forme de séquestre, & de vous imposer des conditions de la part du Pape, plus rigoureuses que vous ne voudriez. Car quant à la conservation de la Religion Catholique, cela n'est chose qui doive déplaire à S. M. ains cela lui pourroit servir d'excuse envers la presse & importunité, que lui pourront faire à l'avenir ceux qui ont autre opinion.

Monsieur le Duc de Mantoue fut dernièrement à Milan voir le Comte de Fuentes; & depuis a été à Florence, où M. de Sillery l'aura vû: qui sera cause que je ne vous écrirai rien d'une lettre d'un Prélat Mantouan, qu'on fait courir par Rome; en laquelle se fait mention de quelques propos tenus par le Comte de Fuentes audit seigneur Duc de Mantoue, à l'avantage de notre Roi, & en défaveur du Duc de Savoie. Car si lesdits propos ont été vraiment tenus, Son Altesse ne les aura celez audit sieur de Sillery: & quand ainsi seroit, il y peut avoir de l'artifice.

Je n'écris point pour cette fois au Roi, mais j'écris à S. M. quand j'écris à vous. L'ordinaire de Lion n'arrive point ici sitôt, ni si souvent comme il souloit: qui est cause qu'on ne le peut dépêcher ici si-tôt comme nous ferions sans cela; & que vous aurez plus tard nos lettres que je ne voudrois. A tant, &c. De Rome, ce 14. d'Octobre 1600.

## LETRE CCXLIV.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Je viens de vous faire une lettre bien longue, & néanmoins il faut que j'y ajoute encore cette-ci, pour vous dire, que je loue grandement tout ce qu'il a plû au Roi m'écrire sur la fin de sa lettre du 20. Septembre, touchant Madame sa sœur, & Monsieur le Duc de Bar. Mais on a tort de vous donner à entendre, que le Pape ait préfix à Monsieur le Duc de Bar un terme, pour faire résoudre sa femme, ou de prendre parti. Jamais le Pape n'en parla; ains S. S. & tous ceux, qui ont été employez par elle en cet afaire, ont dit, que le Pape ne pouvoit prendre autre parti. Les choses se sont passées comme je vous les ai écrites en tems & lieu. Monsieur le Duc de Bar peut prendre autant de tems qu'il voudra. Et comme le Pape n'a rien dit par ci-devant de cet afaire, sinon quand on lui en a parlé, aussi n'en dira-t-il rien ci-après, si on ne retourne à lui en parler. Mais c'est Monsieur le Duc de Bar, qui se donne de la peine lui-même, & aux autres encore. Il a épousé sciemment une Princesse, sa parente au degré prohibé par l'Eglise, & d'autre Religion, que la sienne; & puis s'en est repenti, & venu à Rome, a promis ce que vous savez, non au Pape, qui n'en a point voulu ouïr parler; mais au Confesseur, qu'il s'est choisi lui-même. Maintenant ne pouvant se départir honnêtement de sa promesse, qui est sùe du Pape, & de Monsieur le Cardinal Bellarmin; ni aussi pour plusieurs occasions, qui le pressent, perse-



verer en ce qu'il a promis ; il est parti de Toscane, & s'en retourne en Lorraine, accompagné de la perplexité, que sont tous ceux qui font des résolutions de grande importance contre raison, & sans avoir bien pensé à la suite & à la conséquence <sup>1</sup> : dont s'ensuit encore un autre mal, à savoir, que ceux-là mêmes, pour couvrir leurs fautes, sont contraints de déguiser les matières, & de les faire autres qu'elles ne sont <sup>2</sup>, comme j'ai vû par ladite lettre du Roi. Ce qui m'a contraint de vous dire, contre mon gré, ce qui en est, pour vous délivrer d'erreur.

Je n'ai point expédié l'Abbaye de Beauveux en Dauphiné, que le Roi a donnée à M. de la Riviere <sup>3</sup>, son premier Medecin ; & entre-ci & je prochain ordinaire je ferai regarder, si elle

<sup>1</sup> Les Grands sont si accoutumés à être flatz, & à se flater eux-mêmes, qu'ils comptent toujours sur la complaisance qu'on aura pour eux. Ils croient qu'il est aussi facile au Pape de leur acorder des dispenses & des absolutions, qu'à eux de pecher. Le Pape est infailible & tout-puissant, à leur dire, s'il est favorable à leurs demandes ; mais ils deviennent les contrôleurs de son autorité, s'il leur refuse ce qu'ils ont tort de demander. J'ai vû des Evêques mettre le Pape au dessus du Concile, pour devenir Cardinaux, puis le mettre au-dessous, après avoir perdu l'esperance de le devenir.

<sup>2</sup> Il arrive souvent que pour couvrir une faute, on en fait cent autres plus grandes que la première. On continue de faillir, pour persuader qu'on n'a point failli. Les Espagnols ont raison de dire, qu'une sottise en met toujours beaucoup d'autres à rente.

<sup>3</sup> Ce La Riviere étoit celui, qui avoit le plus contribué à la résolution, que le Roi avoit prise d'épouser Madame Gabrielle, autrement dite la Duchesse de Beaufort, lui ayant fait accroire, pour faire plaisir à cette Dame, qu'une carnosité, dont il avoit été très-malade, le rendroit moins habile à la génération.

auroit été expédiée. Vous pouvez bien vous afsûrer, qu'elle ne le fera ci-après, sinon qu'en faveur dudit fleur de la Riviere, ou de qui le Roi commandera.

Enfin arriva en cette ville le Religieux de Feuillans, qui me portoit votre lettre du 8. d'Août, & me la rendit le 4. de ce mois. A laquelle servira de réponse un mémoire, que je vous ai envoyé par l'Abbé de Feuillans, qui s'en va par-delà, & passera sur les galères, qui accompagnent la Reine.

Je vous envoyè un Bref, que j'ai obtenu du Pape pour le Roi, afin que si je décède en Cour de Rome, la nomination des bénéfices que j'aurois lors de mon trépas, soit sauve à S. M. 4 A tant, &c. De Rome ce 14. d'Octobre 1600.

4 La disposition de tous les bénéfices, qui vaquent *in Curia*, appartient au Pape, lors que les Princes, qui en ont la nomination, ne se trouvent pas munis de pareils Brefs, par lesquels le Pape la leur conserve. En voici la forme. [*Carissime in Christo fili noster, Salutem & Apost. benedict. Cum dilectus filius N. Monasterium . . . ad quod jus nominationis Majestati Tue, vigore Concordatorum inter Sedem Apost. & clara memoria Franciscum I. Francorum Regem Christ. initorum comp. tit, in Commendam ad sui vitam ex concessione Apost. obtineat: Nos, ne N. predicto fortè apud Sedem Apost. decedente, Ma-*

*jestas Tua impediatur, quominus ad dictum Monasterium nominare possit, providere volentes, supplicationibus, Majestatis Tue nomine, Nobis super hoc humiliter porrectis inclinati, eidem M. T. ut si contingat Monasterium prefatum per obitum vel cessionem memorati N. aut alias, ex illius persona apud Sedem præd. vacare, nihilominus de illo sic vacante nonnisi ad tuam nominationem, Nobis, seu Rom. Pontifici pro tempore existenti, & dictæ Sedi ficiendam, provideri & disponi possit, aut debeat, auctoritate Apost. tenore presentium concedimus & indulgemus, non obstantibus constitutionibus & ordinationibus*

*Apost. Beneficiorum Ecclesiasticorum apud Sedem præd. pro tempore vacantium reservatoris, ac alias quomodolibet disponentibus Concordatis prædictis. Quibus omnibus & singulis hæc vice specialiter & expressè derogamus, ceterisque contrariis quibuscumque.] Nota, que ce droit qu'onc les Papes de nommer à tous les bénéfices nationaux, qui viennent à vaquer en Cour de Rome, fut introduit & établi par le Pape Clément IV. François de nation, contemporain de Saint Louis.*

## L E T R E C C X L V.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Les dernières lettres, que j'ai du Roi, & de vous, sont du 20. de Septembre, auxquelles j'ai obéi & répondu long-tems y a : & n'ayant pour cette heure rien à vous répondre, ni à vous rendre compte d'aucune négociation, je ne sai que vous écrire, sinon que le Pape est très-desireux de la Paix ; & que le Roi ne lui sauroit faire plus grand plaisir, que de s'y disposer. A toutes les fois que S. S. me parle pour quelque cause & occasion que ce soit, elle me commande d'y faire tout ce que je pourrai. Je ne prétens point d'y pouvoir rien : ce nonobstant vous savez, avec quelle affection je vous en ai écrit par ci-devant, & même par mes lettres du dernier d'Août & 11. de Septembre, lesquelles je sai que vous avez reçues, par la réponse que vous fites aux premières ; & par l'assurance, que *Valerio* me donne de vous avoir mis en main les dernières. Par ainsi je ne vous en dirai autre chose, me tenant toujours à ce que je vous en ai écrit par lesdites deux dépêches, & n'y pouvant ajouter rien de mieux à mon gré.

Les Espagnols continuent toujours leurs levées à Naples, à Milan, & ailleurs, pour le secours de Monsieur de Savoye, & sont bien résolus de vous donner des affaires, si vous ne faites la paix. C'est la seule chose d'importance, & qui vous touche, que je vous puisse écrire. Tout le reste sont nouvelles, que j'ai quasi honte de vous mander, & pour peu que vous soyez occupé, vous pourrez vous arrêter ici sans lire plus outre.

Le Cardinal André d'Autriche <sup>1</sup> a été ici ces jours passés, pour gagner le Jubilé, & y étant venu inconnu, a visité les Eglises de même. Toutefois le Pape l'ayant su. l'envoya enlever de nuit par Monsieur le Cardinal Saint-George, qui le conduisit en son Palais, & l'y a logé & traité jusques à son partement de cette ville, qui fut le lundi au soir 23. de ce mois, sans cependant avoir été visité ni vu, que de deux ou trois qui le servirent.

Le vendredi suivant 27. de ce mois arriva aussi inconnu le Cardinal Dietrichstein pour la même dévotion du Jubilé, & pour quelques affaires de l'Empereur. Mais il se laisse visiter, & est logé au Palais du Pape, & est venu ce soir en la Chapelle, que le Pape a tenue pour les premières Vêpres de la fête de Toussaints.

Le seigneur *Laurent Salviati*, un des principaux gentilshommes de Florence, a aussi été en cette ville, ces jours passés, envoyé par la Reine, & par le Grand-Duc & Grand-Duchesse, pour remercier le Pape de la faveur & hon-

<sup>1</sup> André, fils de Ferdinand, Archiduc d'Inspruk, qui étoit fils de l'Empereur Ferdinand I. & frere de l'Empereur Maximilien II. Voyez la dernière note de la lettre 247.

neur, que S. S. leur avoit fait, leur envoyant Légit Monsieur le Cardinal Aldobrandin, son neveu, pour faire les épousailles de leurs Majestez.

Le Comte *Renato Borromeo*, frere de Monsieur le Cardinal *Borromeo*, a été aussi envoyé par le Comte de Fuentes au Pape, pour faire avec S. S. les complimens acoûtumez d'être faits par les Grands d'Espagne, qui viennent en Italie pour y administrer telles charges. On dit aussi, qu'il a charge d'inviter ledit sieur Cardinal, son frere, de retourner à Milan, dont il est Archevêque, avec promesse qu'il y sera mieux traité qu'il n'a été du tems du Connétable de Castille, lequel est sur le point de s'embarquer à Gennes, pour passer en Espagne, où se dit aussi que passera le Prince de Savoye<sup>2</sup>, avec deux de ses freres. Toutefois le passage de ces Princes ne se tient pas pour certain.

*Valerio* arriva en cette ville le 21. d'Octobre, sans m'apporter aucune lettre, s'excusant sur ce

<sup>2</sup> Philippe-Emanuel, fils aîné du Duc de Savoye, passa effectivement en Espagne, où il mourut en 1605. âgé de 18. à 19. ans. Il est enterré à l'Escorial. Quelques-uns ont écrit, que le Duc de Lerme l'avoit empoisonné avec une paire de gants. Le Prince Emanuel-Philbert, son frere, alla aussi cinq ans après en Espagne, où le Duc de Lerme lui fit avoir audience du Roi son Oncle, comme par grace, à la charge qu'il parleroit en ces termes : Sire, le Duc mon pere m'envoye ici pour

implorer de si part la misericorde de V. M. son âge & ses affaires ne lui permettant pas d'y venir en personne. Il supplie V. M. de vouloir oublier le passé, & le rétablir dans l'honneur de sa bienveillance, qui lui est plus cher que tout ce qu'il possède au monde. Philbert mourut Viceroy de Sicile en 1622. & peut-être de poison comme son frere : car il avoit donné de l'ombrage à Dom Balthasar de Zuniga & au Comte d'Olivares, tous deux, favoris de Philippe IV.



qu'il ne pensoit passer Turin, où il fut dépêché par M. le Patriarche, & par le sieur *Erminio*, avec une dépêche au Nonce résidant à Turin. Lequel Nonce le dépêcha vers Monsieur le Cardinal Aldobrandin, qu'il rencontra à Parme; & ledit seigneur Cardinal le dépêcha de Plaisance au Pape. Et hier au soir arriva à S. S. un autre courrier, dépêché de Tortone le 22. de ce mois par ledit seigneur Cardinal Aldobrandin, après s'être abouché avec le Comte de Fuentes à *Voghera*.

Je ne vous écrierois ce qui fera en cet article, n'étoit que pour une chose de peu, ou de rien, il s'en parle fort par Rome, & y fonde-t-on même des présages. Tout au plus haut du devant de l'Eglise de S. Louis de Rome, il y a les armoiries de France en une grande pierre séparée un peu de la muraille, mais attachée à ladite muraille avec de gros fers larges, les uns plus haut que les autres, entre lesquels il y a des intervalles & des distances, qui de loin ressemblent à des trous. Sur le toit de ladite Eglise de S. Louis il y a ordinairement des pigeons. Il advint Dimanche dernier 29. de ce mois, qu'un gros oiseau de proye, qu'on estime être un faucon ou un autour, fut vû volant l'après-dinée sur ladite Eglise, épiant un pigeon : & ce pigeon s'enfuyant derriere lesdites armoiries de France, en un de ces trous, qui sont entre lesdites armoiries & la muraille de l'Eglise; ledit oiseau de proye se lança après ledit pigeon, de telle roideur, que se trouvant trop petit ledit trou, pour y recevoir une si grosse bête, elle y demeura prise par son corps, sans pouvoir passer avant, comme fit le pigeon, ni tourner en arriere : & lut voit-on une aile, qui s'étant dé-

nouée lui est demeurée hors ledit trou. Et y a trois jours qu'en la place devant ladite Eglise, se voit une infinité de gens, qui viennent de tous les endroits de la ville, pour regarder cette aile, & bâtissent là-dessus des augures & des succès, chacun à sa fantaisie. Quant à moi, je n'y entens ni crois autre finesse, sinon que la petitefle du trou, & la roideur & grosseur de l'oiseau ont engendré cet événement. Mais si cela signifioit rien, comme plusieurs se le persuadent, attendu la rareté de telle occurrence, advenue dans Rome, Chef de la Chrétienté, & en la face d'une Eglise, & Eglise nationale des François, & tout auprès, ains touchant les armoires de France : & attendu encore le tems, qui étoit une fête de Dimanche, heure de Vêpres, en une année de Jubilé, & sur le commencement d'une guerre : si cela (dis-jé) signifie rien, l'augure ne peut être interprété qu'à l'avantage de la France ; comme s'il rememoroit au monde, quant au passé, que la Couronne de France a toujours été le refuge des autres Etats affigez, & particulièrement de l'Eglise, & du Saint Siege de Rome : l'avertissant pour l'avenir, que, quiconque n'a respecté, ou ne respectera les Fleurs-de-lis, & la Couronne de France, & a osé, ou osera ci-après atenter contre ladite Couronne, ou contre ceux, qu'elle a sous sa domination, ou protection, y demeurera pris, mort, & ruiné <sup>3</sup>. Mais je vous

<sup>3</sup> Un Ambassadeur doit toujours interpréter les présages à l'avantage de son Prince. Et quand il le fait faire aussi ingénieusement, que le Cardinal d'Ossat fit celui de l'autour ; cela sert au

moins à réprimer la licence des envieux & des ennemis de son Maître. L'interprétation des prodiges a souvent fait gagner des batailles aux Généraux de l'Armée. Témoins entr'autres ce potier

en ai trop conté, & fait quasi le novellant. Par ainsi, je ferai ici fin par mes bien humbles recommandations à votre bonne grace, en priant Dieu, qu'il vous donne, Monsieur, &c. De Rome, ce dernier d'Octobre 1600.

de terre, qui voyant ses soldats effrayez d'une éclipse du soleil, tourna si bien le prodige contre les Carthaginois, à qui il faisoit la guerre, qu'il en devint paisible Roi de Siracuse. Mes amis, leur dit-il, les éclipses prédisent toujours le changement de l'état présent des

choses: Ainsi nous devons esperer, que nos affaires, qui vont très-mal en Sicile, iront mieux en Afrique; & que les Carthaginois qui nous ont vaincus dans notre pays, seront à leur tour battus & ruinez dans le leur. Ce qui arriva.

## LETRE CCXLVI.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Je vous écrivis le 14. de ce mois tout ce que j'avois négocié & appris depuis le 25. de Septembre, que M. de Sillery partit pour aller à Florence, & delà en France. Depuis je n'ai point reçu de lettres de la Cour, & l'ordinaire de Lion n'est venu non plus. Je n'ai pourtant laissé d'aller à l'audience les vendredis, pour savoir, si le Pape auroit rien à me commander, & pour expedier quelques affaires particulieres concernant les Eglises & Monasteres de France.

J'y fus donc le vendredi suivant 26. de ce mois, & ayant dit au Pape d'entrée, que depuis que j'avois été à ses pieds, je n'avois reçu lettres de la Cour, & n'avois à traiter avec S. S. pour lors d'aucun affaire d'Etat, il me dit, que si avoit bien lui avec moi: & commença à me

lire une lettre , que je tiens pour certain avoir été écrite par le Nonce , qu'il tient près le Duc de Savoye , par laquelle étoit porté , que ceux de Berne & de Geneve avoient prié le Roi de trouver bon , qu'ils fissent l'entreprise du Fort de Sainte-Catherine , & que S. M. du commencement ne l'avoit trouvé bon ; ains avoit répondu , que ce seroit lui , qui la feroit faire par M. le Maréchal de Biron : mais que depuis S. M. s'étoit changée , & leur avoit permis de faire tout ce qu'ils voudroient : & que suivant cette permission , ils étoient allez à Tonon & aux environs , & y avoient sacagé & ruiné les Eglises , batu & tué les Prêtres , & commis autres sacrileges & impietez : Qu'un Collège que S. S. y avoit fait dresser à ses dépens , pour l'entretienement & instruction de ceux qui se réduiroient à la Religion Catholique , & plusieurs autres bons commencemens appartenans à la restauration de ladite Religion Catholique , avoient été dissipéz & abolis.

Et après qu'il eût lû ce que dessus , il me dit , que cela l'affigeoit merveilleusement , tant pour la dissipation & ruine des Catholiques & de la Religion en ces quartiers-là ; que pour ce qu'on lui reprochoit à lui ces calamitez , & prenoit-on de là occasion de draper sur lui. *Et Dieu fait* ( dit-il en mettant la main droite à la poitrine ) *ce que j'en pâtis en mon ame. Si on veut faire la guerre au Duc de Savoye , c'est une autre chose ; mais de la faire à Dieu , à la Religion , aux Eglises , Prêtres , Colleges , & Etudiens , cela n'est ro'erable.*

Quand il eut achevé , je lui répondis , que je compatissois grandement à la fâcherie de S. S. & que si la chose étoit ainli comme la lettre la

nerroit , la douleur en seroit très-juste , & j'en porterois moi-même ma part : Que je n'en avois rien entendu , sinon ce que S. S. venoit de m'en faire savoir : Que S. S. s'étoit pû apercevoir en cent mille choses , que le Duc de Savoye étoit merveilleusement inventif & artificieux : Qu'il pourroit être , que de tout ceci n'en fût rien , ou qu'en étant quelque chose , ce ne fût à beaucoup près tout ce qu'on lui en écrivoit. Quoi que ç'en fût , S. S. se pouvoit & devoit asûrer , que le Roi n'y avoit aucune part , & en auroit été marri comme S. S. même : Que Dieu & le monde savoit , comme S. M. s'étoit toujours comportée depuis sa profession de la Religion Catholique ; & chacun voyoit , comme il se comportoit en cette guerre même , & ce qu'il avoit fait publier par sa déclaration sur la prise des armes. Qu'outre la conscience , & le zele , qu'il a à la Religion Catholique qu'il professe , il est Prince qui a son honneur & réputation en recommandation ; le seul respect de laquelle , quand il n'y en auroit point de plus grand , le retiendroit toujours en cette sorte de devoir : & même d'autant qu'il fait qu'on a trop les yeux sur lui ; & que sans autre occasion , que de la malveillance , qui pousse ses haineux , on interprète ses meilleures actions en mauvaise part : Que si les Bernois & Genevois , qui ne sont sujets du Roi , avoient fait savoir à S. M. qu'ils voudroient faire la guerre de leur côté au Duc de Savoye , S. M. n'auroit point occasion de les détourner de faire la guerre à celui , qui tient tant de tort à la France , & à S. M. & qui a suscité tant d'ennemis & de troubles au Royaume , auquel il étoit le plus obligé : Que si les Bernois & Genevois , qui sont hérétiques , & particuliers



ennemis dudit Duc , avoient fait la guerre à leur mode , & avoient excédé contre Tonon , qu'on avoit dressé & bandé à la ruine de Geneve , que le Roi n'en pourroit mais , & personne ne s'en devoit émerveiller , encore que nous ayons tous occasion d'en être marris ; Que le Duc de Savoye étoit lui seul cause de tous ces maux , & n'en devoit accuser que soi-même ; & s'il eût eu la centième partie du sens & de l'entendement qu'il se donne , il eût prévu qu'en se comportant , comme il a fait avec le Roi , S. M. seroit contrainte de lui faire la guerre ; & que d'autres , avec qui il étoit déjà en guerre , en pourroient faire leur profit contre lui : Que de se prendre de telles choses à S. S. & les lui reprocher , comme S. S. disoit , je ne savois qui c'étoit : mais quiconque fût , c'étoit une impudence & audace monstrueuse , qui ébranleroit & irriteroit toute autre patience que celle de S. S. à laquelle j'osois dire sur cette occasion , que s'ils entendoient lui reprocher la réconciliation du Roi à l'Eglise & au S. Siege , dont ils firent lors tant de mauvais présages , pour l'empêcher ; que S. S. ne fit , ni ne feroit jamais action plus utile & salutaire ni plus nécessaire à la Chretienté , & à l'Eglise , & au Saint Siege , que celle-là. Au demeurant , S. S. se pouvoit souvenir , qu'avant la prise des armes , Monsieur de Sillery & moi avions prédit à S. S. plusieurs fois , ( sans toutefois penser à ce fait particulier de Tonon ) que si le Roi étoit contraint d'entrer en guerre , la Religion Catholique seroit la première à en pâtir ; & que c'étoit cela qui causoit plus de regret à S. M. & à nous tous. Qu'en ce qui concernoit ce qu'ils osoient dire contre S. S. je ne me voulois ingérer de lui rien conseiller ; qu'il y sauroit trop

mieux pourvoir par sa prudence : mais pour le regard des calomnies , qu'ils dressôient contre le Roi , je supliois S. S. de se souvenir , qu'avant même la guerre , on avoit toujours cherché de détracter de S. M. & que maintenant que nous étions en guerre , on s'y étudioit d'autant plus : Que S. S. auroit tous les jours de ces algarades ; & qu'il devoit faire bonne provision de constance & de fermeté à ne croire point telles inventions , & à s'assûrer , que le Roi avoit plus de preudhommie , de bonté , & de générosité au bout de ses ongles , que ceux , qui en parloient mal , depuis le sommet de la tête jusques à la plante de leurs pieds <sup>1</sup>. S. S. écouta tout ce que dessus fort patiemment , & ne m'y repliqua autre chose , sinon qu'il falloit faire la paix ; & que si le Roi se vouloit contenter de raison nous l'aurions bientôt. Il me semble , qu'il n'en croit pas tant , comme on lui en dit , & n'en est pas si fâché comme il montre : & d'autres , qui l'ont observé aulli-bien que moi , me l'ont ainsi confirmé.

Dans ladite lettre il y avoit de plus , que ceux de Geneve avoient demandé au Roi , au lieu de M. le Maréchal de Biron , le sieur de Lesdiguiere , ou pour le moins M. de Sancy , qui étoit aulli des leurs. Sur quoi je dis après ce que dessus , que ceux qui écrivoient à S. S. étoient mal informez de la qualité des personnes , dont ils parloient ; & que le sieur de Sancy , comme

<sup>1</sup> Il sied toujours bien à un sujet d'avoir bonne opinion de son Prince ; encore plus à un Ministre. Rien n'a fait plus d'honneur à Comines , que tout le bien ,

qu'il a dit du Roi Louis XI. son Maître , qu'il assure avoir été plus sage , plus liberal , & plus vertueux que tous les Princes qui régnoient de son tems.

S. S. l'avoit sù de Monsieur le Cardinal de Florence, & d'autres, étoit très-bon Catholique<sup>2</sup>, & en faisoit toutes les actions. Et le Pape me montra s'en souvenir très-bien, & me dit, qu'en lisant la lettre, il s'étoit émerveillé de ce qu'on écrivoit ainsi dudit sieur de Sancy. Et j'ajoutai, que ceux qui avoient suggeré cette fable à celui, qui la lui avoit écrite, avoient pour dessein & pour mire, de tenir S. S. & les siens en perpétuel soupçon & défiance de la Religion du Roi, & de celle des serviteurs de S. M. Mais la clémence incomparable du Roi, sa foi inviolable, sa justice, sa franchise & bonté, sa longanimité & patience, avant qu'être entré en cette guerre, & la compassion qu'il a de ses sujets, & encore de ceux d'autrui, & tant d'autres vertus humaines & charitables, qui reluisent en lui, montroient assez la créance de S. M. comme les actions & procédures du tout contraires de ses ennemis, arguent, qu'ils n'ont aucune crainte de Dieu, ni vergogne des hommes, & qu'ils ne pourroient pas seulement passer pour payens tolérables<sup>3</sup>. Que je priois S. S. de se souvenir,

<sup>2</sup> Car il ne faut pas juger de la catholicité de ce Gentilhomme, par le livre intitulé *Confession catholique du sieur de Sancy*, qui est une Satire impudente, composée par l'Historien d'Aubigné, Huguenot à 24. carats, pour traduire en ridicule M. de Sancy, qui après s'être fait Calviniste sous Henri III. retourna au giron de l'Eglise Romaine après la réconciliation d'Henri IV. avec le Saint Siege.

<sup>3</sup> Témoin la calomnie fautive que les Espagnols semerent après la mort de Sixte V. qu'il avoit fait un pacté avec le diable pour être élu Pape, & pour l'être 1 x ans. *Nec contenti Hispani*, dit M. de Thou dans le centième livre de son Histoire, *eum dum viveret exagitasse, etiam in mortuum injuriosam ultionem exercuerunt, sinistris de eo toto orbe per libellos, quorum exempla in meas manus incidernat, spartis rumoribus* qu'elle

qu'elle ne pourroit aujourd'hui faire un plus grand bien à la Religion Catholique, & au Saint Siege, que de tenir, & de montrer de tenir le Roi pour tel qu'il est, à savoir très-Chrétien & très-Catholique; & de montrer aussi de bien espérer de tous ceux, qui ont jusques ici suivi, & qui suivront ci-après l'exemple de S. M.

Après ces propos, qui ont plus du public, je lui parlai d'autres affaires particulieres, & sur la fin de l'audience, je fis introduire deux fils de M. de Vitry <sup>4</sup>, & quelques autres gentilshommes François, arrivez à Rome depuis peu de tems, à lui baiser les pieds: lesquels S. S. vit fort volontiers, & les caressa, & s'ofrit à eux.

Je vous ai dit ci-dessus, que je tenois pour certain, que le Nonce de Turin avoit écrit la-

*nimirum cum hoste generis humani ( quicum illi, ut aiebant, per vetitas artes acta intercedebat jam à multo tempore familiaritas ) convenisse, ut si ejus ope Pontifex crearetur, & sex annos sedem tene-ret, iis exactis, ipsi se vicissim tantum beneficium dantis arbitrio permetteret. Ita Six-tum electum toto quinquennio regnasse, tot rebus gestis, quæ humanum captum & imbecillitatem superant, &c.*

La même imposture est racontée dans le premier chapitre de la *Concession de Sancy*, mais avec des circonstances de la mort de Sixte si notoirement fausses, que d'Aubigné en est ridicule: par exemple quand il dit que Sixte tomba malade

& mourut le dernier jour du cinquième an de son Pontificat: étant constant, qu'il avoit tenu le siège cinq ans, quatre mois & trois jours. Ce qui renverse & détruit tout le système du libelle Espagnol. Or si les Espagnols avoient bien osé déchirer la réputation d'un excellent Pape, parce qu'il s'étoit toujours opposé à leurs méchans desseins; est-ce merveille qu'ils trouvaient de jour en jour des calomnies contre Henri IV. pour se vanger du Pape Clément VIII. qui l'avoit ab-sous.

<sup>4</sup> C'étoit Louis de l'Hôpital, Capitaine des Gardes du Corps, & Gouverneur de Meaux.

cite lettre : à quoi juger je n'eûs pas grande peine ; d'autant que le même jour au matin , j'avois vu une lettre dudit Nonce à un gentilhomme particulier de ma connoissance & amitié , que M. de Sillery devinera bien , par laquelle il lui écrivoit toutes leſdites choſes , & cette-ci de plus , que les ſoldats du ſieur de Leſdiguiere mangeoient chair és jours maigres ; & que par ce moyen leur long ſéjour en Savoye gâteroit & infecteroit le pays de Savoye. Le Pape ne lut point cet article , ſoit qu'il ne fût point en ſa lettre , ou qu'il tint la réponſe pour trop facile : qui fut cauſe auſſi que je ne lui en dis rien. Mais en parlant à Monsieur le Cardinal de S. George , comme nous y allons tous après l'audience du Pape , & lui ayant rendu compte de ce qui s'étoit paſſé entre le Pape & moi ; je lui dis , que j'avois entendu de plus , qu'on avoit écrit encore de Turin , que les ſoldats du ſieur de Leſdiguiere mangeoient de la chair : de quoi je ne m'émerveillois pas tant comme de celui , qui l'avoit écrit ; pource qu'il ne fut jamais qu'en une grande armée , pour Catholique qu'elle fût toute , on n'y mangeât de la chair en tous jours , pource qu'il ne ſ'y trouve jamais tant d'œufs & de poiſſon qu'ils puiſſent ſufire pour tous : Qu'en la Savoye , qui eſt toute montagnes avec un peu de torrens , on y étoit particulièrement contraint : Que ſi l'armée de Monsieur de Savoye paſſoit les monts , elle encheriroit par-deſſus les ſoldats dudit ſieur de Leſdiguiere , & mêmeſent les Eſpagnols , ains je m'aſſûrois , que ſans avoir paſſé les monts , ils en faiſoient déjà plus , quelque part qu'ils fuſſent aſſemblez : Que nous avions vû ici , n'y a pas long-tems , que venant le Viceroi de Naples , pour prêter l'obédience



le Pape de la part du Roi d'Espagne, & étant arrivé à *Mirino*, lieu maritime, & maison de Monsieur le Cardinal Colonne, à une demi-journée de Rome, un vendredi au soir, encore qu'ils trouvaient le souper très-bien & très-abondamment apprêté, les Espagnols néanmoins voulurent & mangerent de la chair; & falut soudainement tuer jusques aux coqs & jars, & autre volatile, qui ne valoit pas mieux: & le lendemain samedi au soir eux étant arrivez en cette ville, on vit en la cuisine de l'Ambassadeur d'Espagne, chez lequel les principaux logeoient, tourner les broches chargées de toutes sortes de chairs. Mais c'est trop parlé de cela.

Le Dimanche 22. de ce mois, Frere Jean Regnaud, Religieux Cordelier, & Gardien du Couvent des Cordeliers de Nancy, & Confesseur de Monsieur le Duc de Bar, vint par devers moi, & me dit, qu'il venoit d'arriver en poste, & me rendit une lettre du seigneur Duc écrite à *Rimini* le 19. de ce mois, par laquelle, & par la créance que ledit seigneur Duc avoit fiée audit Religieux, il monroit desirer que si le Pape ne lui vouloit pour encore octroyer la dispense, qu'au moins il lui fit cependant quelque grace, pour, avec repos de conscience, se pouvoit rendre près Monsieur de Lorraine, son pere, au plutôt, afin de travailler à la conversion de Madame. Pour laquelle chose même il avoit envoyé peu auparavant le sieur Barnet, son Secretaire, auquel avoit été répondu, que Monsieur le Duc n'avoit besoin de congé ni de grace du Pape, pour retourner en Lorraine, & vaquer à la conversion de Madame: mais si

lui donnât permission de pécher, quand il seroit de retour en Lorraine, S. S. ne le vouloit & ne pouvoit faire; & que ledit seigneur Duc ayant sa conscience en sa main, vit d'en bien user. Je dis audit Religieux, que S. S. feroit à présent la même réponse à quiconque lui en parleroit; & sur cela ledit Religieux fut environ deux heures à conférer avec moi, sans que nous y pussions prendre aucune ferme résolution. J'entrai en quelque soupçon, que ledit Religieux étoit venu pour quelque autre chose que celle pour laquelle étoit venu ledit Secrétaire Barnet; & même d'autant que le sieur de Beauvau étoit arrivé un peu de tems avant ledit Religieux, & est encore demeuré ici après lui; & que ledit Religieux ne pouvant bonnement repliquer à diverses réponses, que je lui disois que le Pape faisoit; il me dit par deux ou trois fois, que le Pape avoit grand tort, de tenir ce Prince & toute cette Maison si longuement en suspens; & qu'il lui devoit donner la dispense, ou bien lui commander de laisser ou renvoyer sa femme<sup>5</sup>. A quoi je ne voulus lui rien repliquer, pour ne lui donner occasion de rabiller son dire<sup>6</sup>; &

<sup>5</sup> Le Duc de Bar couvroit du voile de la Religion, & de la conscience, le dégoût qu'il avoit de sa femme, qu'il n'aimoit point, & dont il n'étoit point aimé. Et comme il n'osoit la renvoyer, de peur de s'attirer l'indignation du Roi, son beau-frere; il vouloit engager adroitement le Pape à lui commander de la répudier, pour en rejeter toute la haine sur lui, & pour

avoir la liberté d'épouser une autre Princesse. Mais le Pape étoit plus sage & plus habile, que le Duc de Bar, & que le Cordelier, son Confesseur, qui, selon le mot ordinaire de Sa Sainteté, vouloient prendre le serpent avec la main d'autrui.

<sup>6</sup> Le Cardinal Bentivoglio a bien raison de dire que les Moines ne sont guere propres à la négociation

dissimuler ce que j'avois découvert , longtems y a , qu'ils desiroient.

Mais le lendemain au matin lundi 23. de ce mois , jour de Consistoire , je réiterai avec le Pape les ofices , que M. de Sillery , & moi , avions faits à S. S. sur ce sujet , dès lors que Monsieur le Duc de Bar étoit ici : & S. S. me dit & afirma , que jamais il ne commanderoit telle chose ; & qu'il s'en étoit bien gardé jusques ici , & s'en garderoit encore moins à l'avenir ; & lairoit cela à la conscience dudit Duc , sans lui dire jamais qu'il fit , ou ne fit point. Et le vendredi suivant , 27. de ce mois , que je retournai à l'audience , encore que je n'eusse à traiter autre chose concernant le public , je parlai encore plus amplement à S. S. de cela même , comme la commodité est plus grande en la Chambre , qu'au Consistoire : & S. S. me reconfirma aussi encore plus expressément la même réponse , & me dit tout ouvertement , qu'il croyoit que cette Princesse ne faisant point d'enfans , ces Princes , qui voyoient que le Roi étoit

*des affaires d'Etat. Le persone religiose nelle materie di stato non portan con loro quell'attitudine , che dall' humil a-ria de claustri , & de gli esercitii ombratili delle scuole difficilmente possono ricevere.*

Frere Jean Regnaud ne voyoit pas les conséquences de la répudiation qu'il poursuivoit au nom du Duc de Bar. Le bon Pere de Ville ne vit pas non plus celles du démariage de la Reine de Portugal Marie - Françoise-Elisabeth de Savoye Ne-

mours , duquel il fut l'unique Auteur , & dont , par conséquent , il porta tout le blâme. Car ce divorce fut suivi , peu de jours après , de la rupture du Traité fait , l'année d'aparavant , entre la France & le Portugal , par lequel les deux Rois s'obligeoient réciproquement de n'écouter aucune proposition de paix particuliere avec l'Espagne , & de ne point traiter l'un sans l'autre.

en chemin d'en avoir bientôt de légitimes, se repentoient de ce qu'ils avoient fait : mais comme ils avoient fait telle résolution sans son approbation, ains contre sa prohibition ; aussi ne vouloit-il point se charger de l'envie & haine, qui suivroit de ce divorce, si on en venoit là ; & en lairroit faire à ceux à qui il touchoit.

En la même audience, parce que sur le commencement de la semaine étoit arrivé le sieur *Laurent Salviati*, envoyé par la Reine : & par le Grand-Duc & Grand-Duchesse, pour remercier le Pape de ce qu'il lui avoit plû envoyer Légat Monsieur le Cardinal Aldobrandin, pour faire les épousailles de leurs Majestez, & leur donner le bénédiction nuptiale : j'estimai devoir aussi user de quelque remerciement, attendant que le Roi me le commande, & en écrive à S. S. A quoi encore je fus excité par une lettre, que M. de Sillery m'écrivit par le même seigneur *Laurent Salviati*. Je fis donc ledit compliment, que S. S. montra d'ouïr volontiers ; & me dit, que Monsieur le Cardinal Aldobrandin y avoit été grandement honoré, & s'en étoit parti avec toute la satisfaction possible.

Après cela, je parlai à S. S. en faveur de l'Evêque, Chapitre, & Clergé de Mande, qui desiroient certaine expédition, qui leur est nécessaire pour la réédification de l'Eglise Cathédrale : & pour la confirmation des privileges du Chapitre de l'Eglise Collegiale de Moulins, qui a été fondée par les Ducs de Bourbon. Pour Madame l'Abbesse de S. Pierre de Lion : pour les Religieux Réformez de S. Augustin, & pour quelques autres. Et à la fin je présentai à S. S. un Conseiller de la Cour de Parlement, fils de

Monfieur le Préfident de Blancmeſnil ; & quelques autres gentilshommes François , nouvellement arrivez , comme il en vient quaſi tous les jours.

Les levées , qui ſe font à Naples , ſont fort ſollicitées du côté de Milan : toutefois encore qu'on ſ'y ſoit propoſé d'y lever huit mille hommes , on n'en avoit pû mettre enſemble que cinq mille cinq cens juſques au 21. de ce mois , diſtribuez en 54. compagnies. Le Viceroi avoit une fois fait arrêter tous les navires , qui s'étoient trouvez au port & en la côte de Naples , pour porter ces gens de guerre à *Vado* , qui eſt un port à trois milles de Savonne ; mais enfin il avoit laiffé aller leſdits navires , ayant ſû , que les galeres de Naples & de Sicile pourroient être à tems de retour de Levant , pour porter leſdites gens audit port de *Vado* : & même d'autant qu'on juge qu'on ne les pourroit faire embarquer plutôôt qu'à la moitié du mois prochain. Leſdit Viceroi , ſe trouvant court d'argent , étoit prêt à faire , que la cité de Naples anticipât le don de douze cens mille écus , qu'elle a accoutumé de faire au Roi d'Eſpagne de deux ans en deux ans.

Dans Rome même , l'Ambaſſadeur d'Eſpagne fait enrôler autant d'Eſpagnols , qui y viennent pour gagner le Jubilé ; & les fait acheminer vers Milan. Ce qui a donné ocaſion à quelques-uns de dire , qu'on faiſoit des levées en cette ville en faveur de Savoye & d'Eſpagne : ce qui n'eſt point vrai , ſinon que de la façon ci-deſſus dite.

Au Duché d'Urbin on y ſonne le tabourin , mais perſonne ne ſ'y préſente ; ce qui n'eſt pas d'à cette heure : car en toutes les guerres précédées



dentes ceux de ce pays-là n'allèrent jamais volontiers contre la France : & à toute force on y poussa une fois quelque sept ou huit cens hommes , qui s'en retournerent la plûpart , avant qu'avoir fait la moitié du chemin de Piémont.

Vous êtes plus près de Milan que nous , pour savoir des levées de Milan. Ici on dit , que le régiment conduit par le seigneur *Theodoro Tribulzio* étoit passé en Piémont , & joint avec les forces du Duc de Savoye , pour passer en la Val-d'Aoste ; & que l'autre régiment , conduit par *Bernabo Barbo* , étoit vers Alexandrie , où le Comte de Fuentes en devoit faire faire la montre , après avoir parlé à Monsieur le Cardinal Aldobrandin à *Voghera* le 19. de ce mois.

J'ai vû une lettre du Nonce résidant à Turin , du 14. de ce mois , par laquelle il dit , que tout aussi tôt que Monsieur le Cardinal Aldobrandin sera parti d'avec le Duc de Savoye , ledit Duc vouloit partir avec toutes les forces , tant siennes , qu'Espagnoles , pour aller par ledit Val-d'Aoste. Or soit que ledit Duc veuille aller là , ou ailleurs , il est vraisemblable qu'il entreprendra quelque chose , lors qu'il jugera que vous y penserez le moins , à cause de l'arrivée dudit seigneur Cardinal auprès du Roi , & de la Reine , & des nôces , & de l'hiver même ; & tâchera de vous surprendre : mais j'espere qu'il se trompera aullibien en cette finesse , comme il s'est trompé en tant d'autres.

On nous a entretenus ici quelques jours de ses trois enfans mâles , qu'il vouloit envoyer en Espagne ; mais cela s'est refroidi depuis. Quant à moi , quoi que d'autres en pensassent , je ne

m'en donnois point de peine. Et puis que le pere est de si peu de foi, & que la France n'en peut jamais esperer amitié ni aucune bonne affection; je les aimerois mieux en Espagne, qu'en France, où eux & les leurs servent d'autant de sangsues, d'espions, & de suborneurs & corrupteurs de l'obéissance & bienveillance, que les François doivent à leurs Rois, & au Sang Royal. L'experience toute fraîche nous doit avoir appris, combien est chose dangereuse de recevoir si facilement les Princes étrangers, & leur fier les principaux Gouvernemens des Provinces, & les principales dignitez, tant ecclesiastiques, que temporelles.

Ce bon Duc, depuis la prise des armes, se jete tout, en aparence, entre les bras du Pape, & se remet à lui de toutes choses: & les Espagnols, & lui, importunent S. S. de le prendre en sa protection, & de menacer le Roi de l'excommunication, & de toutes ses forces, si S. M. ne se désiste. Mais j'espere tant de la prudence & justice du Pape, qu'il ne s'embarassera point en une protection si injuste & dangereuse, en laquelle lui & le Saint Siege ne pourroient sinon que perdre.

Cette lettre, j'à trop longue, sera la principale, outre laquelle je vous en ferai une autre de paille\*, pour la bailler au courrier, afin qu'il l'exhibe, s'il est pris: & que les preneurs n'ayent occasion d'en chercher d'autres: & en userai ainsi

\* Le Cardinal se sert de ce mot, à la façon des Jurisconsultes, qui appellent *paille* certaines loix, qui ne sont point en usage. Feu Monsieur de Lionne, le Secre-

taire d'Etat, usoit aussi de ce mot pour dire des lettres & des dépêches, qui ne contenoient rien d'important. *Literas rerum vacuas.*

ci-après , tant que le danger durera.

Je viens d'entendre d'un Cardinal , ami intime de Monsieur le Cardinal Aldobrandin , que ledit seigneur Cardinal Aldobrandin s'est arrêté à Tortone , où étoit jà arrivé le Comte de Fuentes , & y atendoit-on Monsieur de Savoye ; & que ledit seigneur Cardinal n'avoit point voulu se contenter de les ouïr chacun à part , pour entendre séparément leurs intentions , ains avoit voulu qu'ils se trouvassent ensemble , & prissent conjointement une bonne résolution , qu'il pût apporter au Roi , afin que ce que l'un auroit fait à part , l'autre ne le défit puis après ; & qu'ils ne se pussent excuser ci-après l'un sur l'autre , comme on a fait par le passé : disant Monsieur de Savoye , qu'il vouloit rendre le Marquisat : mais que les Espagnols ne l'ont point voulu ; & les Espagnols au contraire , que ce sont eux , qui ont conseillé Monsieur de Savoye , de rendre le Marquisat ; mais qu'il ne l'a onques voulu faire \*. Si ce séjour de Monsieur le Cardinal Aldobrandin à Tortone est pour cette fin , il fait son profit des bons conseils qui lui furent donnez avant qu'il partit de Rome.

Par même moyen j'ai entendu , que , par composition , ceux du Château de Montmelian avoient obtenu du Roi un mois de terme , pour attendre s'il leur viendroit secours , à la charge de rendre la place à S. M. si le secours ne leur venoit dedans ledit mois. Ce qui m'a servi pour découvrir & réfuter la calomnie des Savoyards & Espagnols , lesquels ayant toujours dit & soutenu opiniâtement , que le Roi ne sauroit prendre cette place de trois ans , disent

\* Voyez la premier: note de la lettre 263.

à présent , qu'on la lui a vendue pour cent mille écus 7. A tant , &c. De Rome , ce dernier d'Octobre 1600.

7 Ceux qui parlent avec passion , sont très-sujets à mentir.

## L E T T R E C C X L V I I .

A M O N S I E U R D E V I L L E R O Y .

**M** O N S I E U R , Les dernières lettres , que je vous ai écrites , sont des 14. & dernier d'Octobre. Depuis est venu enfin l'ordinaire de Lion , à savoir le samedi 11. de ce mois , avec votre dépêche du 17. d'Octobre , contenant une lettre du Roi , & une vôtre dudit jour 17. & la copie de la lettre que le Roi écrivit à Monsieur le Cardinal Aldobrandin par le sieur *Erminio* , & de celle du sieur *Alfonse Casali* , Ambassadeur du Roi d'Espagne en Suisse aux Cantons Catholiques , & des propositions dudit Ambassadeur & de celui de Savoye en l'assemblée de Baden le 4. dudit mois d'Octobre.

Par votre lettre du 17. j'ai vû comme vous aviez reçu les miennes des 11. & 23. Septembre , & le voyage , que le Roi venoit de faire à Beaufort , & ce qui s'étoit passé és deux audiences , que S. M. avoit données audit sieur *Erminio* , & à M. le Patriarche de Constantinople les 9. & 15. d'Octobre : & ne vous pourrois assez exprimer , combien j'estime & loue en mon cœur toutes les réponses que S. M. a faites audit sieur *Erminio* , & la prompte résolution qu'elle prit de lui donner tôt audience , sans la lui faire attendre. Je desire qu'elle en ait pû faire autant à M. le Cardinal Aldobrandin : car comme vous savez trop

mieux , ouïr bientôt les personnes & ne laisser cependant de tenir bon au fait de la négociation <sup>1</sup>, montre d'un côté franchise & rondeur avec courtoisie & respect ; & de l'autre , constance & fermeté , avec soin & zele du bien & grandeur de son Royaume ; & de son honneur & réputation.

Quant à l'avis , que vous voulez savoir de moi , je pense vous avoir déjà écrit plus d'une fois , que mon avis étoit , que vous recouvriez le Marquisat en toutes sortes. Je persevere en cela même.

I. Pour la réputation du Roi & de la Couronne de France : à laquelle réputation il importe infiniment , que le Duc de Savoye restitué à S. M. & à la France ce qu'il a osé lui ôter par voye de fait & de force , en pleine paix , & de gayeté de cœur. Et quand ledit Duc de Savoye vous auroit donné ailleurs tout ce que vous sauriez lui demander , il semble , que la réputation du Roi & de la Couronne n'y seroit point autrement sauve : d'autant que le Duc de Savoye dira toujours , que quoi que le Roi & toute la France ayent sù faire , S. A. néanmoins a fait passer S. M. par où il a voulu , & qu'il a & tient

<sup>1</sup> Prompte audience & prompt expédition fait toujours honneur au Prince qui la donne ; & plaisir aux Ambassadeurs , qui la reçoivent. De nos jours , il y avoit un Pape ( c'étoit Innocent X. ) dont tous les Ministres étrangers se plaignoient également , à cause qu'on ne finissoit jamais avec lui , ni avec le Cardinal Fanzinol , son principal Mi-

nistre. On disoit alors , en forme de proverbe courant , qu'à la premiere audience , qu'on avoit du Pape , on croyoit les affaires , dont il s'agissoit , à demi faites ; qu'à la seconde , on les trouvoit à commencer ; & qu'à la troisième , on perdoit toute esperance d'en voir jamais la fin. Tant ce Pape étoit lent & irresolu.



le Marquisat malgré tous les *Bigarrats* du monde ? : car ainsi apelle-t-il les François , & autres qui tiennent le parti du Roi. D'autre côté , les Espagnols , qui se sont vantez à Rome & ailleurs , que jamais ils ne souffriroient , que les François rentraffent audit Marquisat , encore qu'aujourd'hui ils consentent & conseillent qu'il vous soit rendu ; diront ce nonobstant , & persuaderont au monde par l'événement , qu'ils ont donné la loi au Roi , comme ils se vantent de la donner au reste de la Chrétienté : & que pour crainte d'eux , S. M. a quité le patrimoine , que la Couronne de France avoit en Italie , & s'est laissé avec tous les François reléguer delà les monts par un Duc de Savoye. Davantage , tous les Princes d'Italie , de quelque parti qu'ils soient , & une infinité de seigneurs , gentilshommes , & du menu peuple , qui favorissent au Roi & à la France , demeureront fort dégoûtez & découragez , & rabatront beaucoup de la grande opinion qu'ils ont du Roi , & de sa puissance , & prospérité , & valeur. Ce point de la réputation , tant envers les ennemis , qu'envers les amis , me semble de grande importance , & même d'autant que les grands Etats , comme vous savez , se maintiennent autant par la réputation <sup>3</sup> , que par tout

<sup>2</sup> Le Duc de Savoye appelloit les François *Bigarrats* à cause des habits bigarrez & des pourpoints tailladez qu'ils portoient en ce tems-là , & surtout Henri IV. qui s'habilloit d'une maniere assez bizarre , ainsi qu'on le voit dans ses portraits , & dans les estampes qui nous en restent.

<sup>3</sup> *Magis fama quam vi stant Regum res.* Tac. Annal. 6. *Mediante la reputacion , dit un Historien de Philippe II. se an conservado las Monarquias , i se an perdido , en siendo perdida. Es la opinion que se tiene del Principe , que sabe tener y mantener su grado , que le acredita en paz y guerra , con los subditos y.*

autre moyen, & quelquefois plus que par vraye force & puissance 4.

II. Je suis induit à croire, qu'il est meilleur, que vous recouvriez ledit Marquisat, pour infinies occasions, que le tems peut apporter au Roi, & à ses successeurs Rois, de faire de belles, honorables, & profitables entreprises en Italie, comme ont fait autrefois ses prédécesseurs, secourant le Saint Siege, & autres Princes, Potentats, & Républiques, & s'y agrandissant sans faire tort à autrui, ni commettre chose indigne de bons Rois. Et de fait, nous avons autrefois possédé les Royaumes de Naples & de Sicile, & le Duché de Milan, que les Espagnols tiennent à présent : & si avons encore eu Gennes & la Corse, qu'ils ne tiennent point. Ce que je ne dis pas pour desirer que j'aye que le Roi entreprenne jamais rien contre la Paix ; mais seulement, afin qu'il ne se prive point du fruit, des moyens, & occasions, que Dieu & les hommes lui peuvent présenter avec le tems : & pource aussi que c'est chose digne de toute personne sage, & même des grands Rois, de faire en tout tems provision, tant contre les adversitez, qui peuvent survenir 5 ; que pour avancer

*esranos, y por el respeto a los principes, obedeciente sui vasallos. Todas las perdidas no igualan a la menor de la fama. Cabrera.*

4 *Plura consilio quam vi perficiuntur. T. Annal. 2.*

5 Prévoir les maux qui peuvent arriver à un Etat, & préparer les remedes qu'il faut pour en détourner les effets, c'est la marque la plus certaine de la saine pru-

dence d'un Prince, ou d'un Premier Ministre. Celui qui ne connoit les maux que lors qu'ils naissent, n'est pas véritablement habile. Le Médecin qui prévient la maladie, est bien plus estimable, que celui qui la guérit après qu'elle est arrivée. Notre Louis XI. fit un coup de Maître, quand il gagna le Seigneur de Lescut, pour séparer par son moyen le

les prospéritez , que le tems peut offrir & présenter.

III. Je fais grande estime de ce que le recouvrement du Marquisat servira au Roi d'une bride , pour contenir en devoir le Duc de Savoie , & les Espagnols mêmes , qu'ils ne machinent & n'atendent rien contre S. M. ni contre la France , de peur de revanche sur le Piémont , & sur le Duché de Milan , par le moyen dudit Marquisat. Vous avez expérimenté , que le voisinage de la France à la Savoie , & l'expérience du passé , n'a point été moyen suffisant pour détourner la convoitise & ambition de ce Duc , de nous injurier & outrager par la prise du Marquisat. Mais quand la France aura recouvré ledit Marquisat , & que nous pourrons nous revanche , non seulement sur la Savoie , pour la prochaineté de la France ; mais aussi sur le Piémont , par le moyen du Marquisat : il se gar-

Duc de Bretagne d'avec les Anglois & les Bourguignons , qui , unis avec les Bretons , étoient capables de bouleverser toute la France. Le Roi , dit Comines , se résolut de tant donner audit Seigneur de Lescut , qu'il lui ôteroit l'envie de lui pourchasser mal , d'autant qu'il n'y avoit ni sens ni vertu en Bretagne , que ce qui procedoit de lui ; & qu'un si puissant Duc manié par un tel homme étoit à craindre. C'est pourquoi je trouve ce traité que le Roi fit très-sage , bien qu'il fût blâmé de quelques-uns qui

ne consideroient point si avant que lui. Il eut bon jugement de la personne du Seigneur de Lescut , disant qu'il ne viendroit nul péril de lui mettre telle affaire entre les mains , étant homme d'honneur , qui n'avoit jamais voulu avoir intelligence avec les Anglois , ni consentir que les places de Normandie leur fussent baillées . . . Ainsi fut faite paix finale avec le Duc de Bretagne , par laquelle ce Duc renonçoit à l'alliance qu'il avoit faite avec les Anglois & le Duc de Bourgogne.

dera bien , quelque remuant & fretillant qu'il soit , de rien atenter contre le Roi , ni contre son Royaume. Les Espagnols aussi , qui vous traversent aujourd'hui , se garderont bien après que vous aurez le Marquisat , de vous faire plus de ces tours : craignant , que vous ne vous ruissiez sur le Milanés , où ils savent qu'ils sont haïs à mort , comme aussi à Naples & par tout là où ils commandent. Aussi à présent qu'ils n'ont plus les dix-sept Provinces cédées à l'Infante , & à l'Archiduc Albert , ils ne pensent pas que vous ayez moyen de les entamer ailleurs : car les avenues d'Espagne sont trop malaisées par terre ; & nous n'avons galeres , ni autre équipage , pour leur rien faire par mer. Outre que l'Espagne étant aujourd'hui toute unie , a trop de moyens de se défendre de qui que ce soit : de façon que tout ce qu'ils craignent est en Italie. Aussi voyez-vous , comme ils s'en remuent pour une cause injuste , laissant faire au Prince Maurice és Pays-bas ; & au Turc en Hongrie , & au pays de l'Archiduc Ferdinand , cousin & beau-frere du Roi d'Espagne , où les Turcs viennent de prendre Canise , & n'ont plus rien qui les arrête jusques à Gratz , qui est la principale maison & habitation dudit Archiduc Ferdinand , & distante de Canise de sept lieues d'Allemagne seulement. Par ainsi , je ne voi point , que pour chose du monde vous deviez laisser le Marquisat , lequel , outre la réputation qui importe tant , vous conserve & facilite les occasions , que le tems vous peut présenter à l'avenir ; & vous assûre pour toujours de la variété & malice de ce dangereux Duc , & de l'ambition & puissance des Espagnols.

Je ne doute point , qu'en prenant récompense

se de-là les monts, on ne vous donnât pays de plus de revenu, & de moins de dépense, que ne fera le Marquisat, qu'on vous rendra même-ment tout ruiné & détruit; & que cela ne vous fût au'li quelque moyen d'encherir au Duc de Savoye les conditions de l'acord. Mais les trois considerations de la réputation présente, & des occasions que le tems peut apporter à l'avenir, du moyen de vous assurer dès maintenant des machinations & atentats du Duc de Savoye, & des Espagnols, me semblent d'un si grand poids, en comparaison de quelque revenu & épargne de plus; que pour mon regard je ne mettrois pas seulement en délibération, si je devrois quitter le Marquisat: tant s'en faut que je m'y pûsse résoudre jamais. Un peu de revenu de plus, même-ment en un grand Roi, ne fait pas la réputation; mais la réputation aquiert les revenus & les Etats; & les conserve & maintient <sup>6</sup>. Aussi le moindre faux bond, que le Duc vous fera, si vous ne le bridez bien par le recouvrement dudit Marquisat, vous fera plus coûter d'argent en six mois, outre les hommes, la peine, &

<sup>6</sup> Le Cardinal Mazarin étoit bien du même sentiment, lors qu'il répondit à la proposition de *Don Luis de Haro*, de donner au Roi quatre millions au lieu d'Avennes: qu'il n'avoit jamais ouï dire, que l'argent pût faire aucun effet sur l'esprit des grands Rois, dans les points, où tout leur intérêt consistoit dans la réputation. *Lettre du 5. de Septembre 1659.* Si le Cardinal d'Osât eût été du tems de Louis

XI. & qu'il eût eu l'honneur d'être de son Conseil, le Prince & le Ministre auroient été bien d'accord: mais Henri IV. étoit aussi ménager de son argent, que Louis XI. en étoit prodigue: celui-ci n'épargnoit rien; & l'autre épargnoit tout, *pecunia sua quam regni melior custos.* Henri faisoit comme Parménion; & Louis, comme Alexandre. *Voyez la 9. note de la lettre.* 177.



les dangers, que ne sauroit monter, en plusieurs années, le revenu de tout ce qu'il vous pourroit bailler. Mais à tant est-ce assez parlé de cela.

Par mes deux dernières dépêches je vous ai donné avis des levées, que les Espagnols font au Royaume de Naples. A quoi j'ajouterais maintenant, que les derniers avis portent, que les galeres dudit Royaume étoient arrivées à Naples; & qu'on y atendoit celles de Sicile, pour y embarquer les gens de guerre distribuez ci-devant çà & là par la côte de la mer, lesquels on avoit aussi à cette fin fait aprocher de ladite ville: Qu'on en avoit jà envoyé six cens en ces places principales, que le Roi d'Espagne a au Sienois<sup>7</sup>: Qu'on avoit aussi fait venir à Naples mille Albanais par un assez court trajet, qu'il y a d'un certain lieu dudit Royaume en Albanie, pour les monter à cheval, & les faire marcher vers le Piémont par terre; outre autres cinq cens hommes à cheval, qui s'y étoient déjà acheminez. Quant aux levées de Milan, je vous en ai aussi donné avis ci-devant: maintenant on dit, qu'elles ont toutes marché vers le Piémont, & que le Comte de Fuentes y a même envoyé ses gardes; & que lesdites levées font partie de l'armée, que le Duc de Savoye conduit au secours de Montmelian, pour lequel il partit le dernier d'Octobre de Turin, y laissant Monsieur le Cardinal Aldobrandin, qui n'en partit que le 2. de ce mois. Les Savoyards & Espagnols se promettent toutes choses de cette expedition, & que ledit Duc surprendra l'armée du Roi, pendant que les uns s'amuseront à recevoir ledit seigneur Cardinal, d'un côté; & la

<sup>7</sup> Port<sup>s</sup> Ercole, Telamone, Orbetello & Livorno.

Reine , d'un autre : & quoi que ce soit , qu'il la forcera , & délivrera le Château de Montmelian du siege. Je ne suis pas marri de la vanterie ; mais j'e le serois bien , si le Roi s'étoit trouvé absent , lorsque ledit Duc aura fait ses efforts , comme je croi qu'il les ait fait meshui.

Des délibérations du Roi d'Espagne , quant à la guerre , je croi qu'il veut à la vérité secourir le Duc de Savoye de tout ce qu'il pourra , puis qu'il s'y est déjà si fort engagé : mais qu'il aimeroit mieux un bon acord , avec la restitution même dudit Marquisat de Saluces , que d'entrer en guerre contre le Roi. Je le conjecture ainsi , pource que je le tiens pour un Prince sage , & bien conseillé , qui doit connoitre qu'il peut plus perdre en cette guerre , que gagner , & même si elle passë en Italie<sup>8</sup> ; & doit se souvenir , qu'il n'a point mélioré de condition depuis la Paix de Vervin , que fit le Roi son pere : là où notre Roi , & son Royaume , sont en beaucoup meilleur état qu'ils n'étoient alors : Qu'il a encore assez d'affaires ailleurs , ayant la guerre avec les Anglois , Zelandois & Hollandois , outre celle que le Turc fait à ses plus proches parens de la Maison d'Autriche ,

8 Dans les Mémoires d'Etat , que Philippe II. laissa par écrit à son fils , il lui recommandoit expressément de faire tout ce qu'il pourroit pour écarter la guerre de tous les Etats , que la Couronne d'Espagne possède en Italie , où sa puissance est en effet plus enviée , & plus en bute à ses voisins , que par-tout ailleurs. *Havendo li Spagnoli un afrisimo poli-*

*tico creditato da Philippo II. di non tentare mai altro cose grandi , se non stabiliscono prima quelle d'Italia , ove conosco esservi molto che perdere , e molti desiderosi che perdino.* Relation de la Cour d'Espagne du Cavalier Pietro Basadona , Ambassadeur de Venise auprès de Philippe IV. & depuis Cardinal.

en Hongrie , & en la Stirie , aufquels il doit plutôt fecours en une caufe juſte & pie , contre les Infideles ; qu'au Duc de Savoye & en une caufe injuſte , contre le Roi Très-Chrétien. Et je veux croire , que nonobſtant l'ancienne & perpetuelle émulation entre ces deux Couronnes , & les flateurs , qui ne manquent jamais d'enfler le cœur d'un grand & jeune Roi : ce qu'il ſe remuera ainſi entre nous , ne provient pas tant de ſon propre mouvement , comme de la mauvaife impreſſion , que le Duc de Savoye , pas ſes artifices & fauſſes inventions , lui a donnée du Roi , duquel la valeur & proſperité eſt d'ailleurs redoutée par quelques Miniſtres d'Eſpagne<sup>9</sup> même , qui ne ſe peuvent aſſûrer de ſa foi & integrité , pour n'en avoir point en eux-mêmes , & meſurer les autres à leur pied.

Les eſorts , qu'il peut faire contre vous avant le Printems , étant déjà la ſaiſon ſi avancée , ſeront , qu'il fera marcher vers le Piémont & la Savoye toutes les forces , qu'il aura pû tirer du Milanés & du Royaume de Naples , & d'ailleurs , & les logera le plus près de vous qu'il ſera poſſible , à pluſieurs fins , comme cette nation eſt fort prudente & prévoyante. 1. Pour vous empêcher de faire autre progrès , & vous induire à vous acorder , & à vous contenter de moins en l'acord à faire. 2. Pour épier cependant & prendre l'ocafion de vous ſurprendre , & de vous embler quelque place : laquelle ocaſion les Eſpagnols & Savoyards atendent de la rigueur

<sup>9</sup> Philippe III. & le Duc de plus ; ce Duc laiſſoit au-  
de Lerme , ſon Favori , n'ai- tant le Duc de Savoye , que  
moient point la guerre ; & ce Prince laiſſoit Henri IV.

même de l'hiver, qui fera à leur avis, que vous vous en douterez moins; & de l'impatience de laquelle ils taxent les François, comme gens, qui ne puissent endurer & patienter, ni s'arrêter longuement en un lieu, où ils n'ayent toutes leurs commoditez. 3. Pour n'avoir à amasser & à attendre ses gens au Printems, qu'il faudra sortir en campagne, ains les avoir tous prêts, & gagner tems, & faire de la besogne, pendant que vous ferez venir de loin, & allèmbleriez vos forces. Mais je m'assûre, que vous ne ferez moins patiens, ni moins pourvoyans que les Espagnols, & rendrez vaines toutes leurs esperances.

Au-demeurant, le Roi a très-bien fait de s'excuser, envers Monsieur le Duc de Lorraine, de l'instance, que Son Altesse vouloit que S. M. fit envers le Pape. Car ç'eût été tems & peine perdue, & réveiller les choses, qu'on doit laisser dormir pour un tems.

Je vous remercie bien humblement du passeport, qu'il vous a plû de m'envoyer pour le sieur *Francesco Biscia*, frere du sieur *Lelio Biscia*, qui en avoit fait instance, & s'en sent fort obligé au Roi, & à vous.

Je n'ai point été à l'audience les deux derniers vendredis 3. & 10. de ce mois, pour n'avoir de vos lettres, ni rien à traiter avec le Pape: mais aux jours de Chapelle & de Consistoire, je m'en suis excusé envers S. S. & envers M. le Cardinal Saint-George, son neveu, afin qu'ils ne pensassent point que ce fût pour autre chose <sup>10.</sup>

<sup>10</sup> C'est-à-dire, pour quelque mécontentement secret. Soupçon, qu'un Ambassadeur prudent doit évi-

ter soigneusement de donner au Prince: auprès duquel il réside, quand il a tout sujet d'en être bien satisfait.

Le 3. de ce mois , pource que je n'y avois point été , le Pape me fit envoyer par M. le Cardinal S. George la copie d'un mémoire en plainte , qui avoit été présenté à S. S. à mon avis , par l'Ambassadeur de Savoye , pour & au nom du sieur d'Avulli de Chablais , auquel S. S. desire que le Roi fasse restituer sa maison , & les autres biens , que ledit sieur d'Avulli dit lui avoir été pris , jacoit qu'il n'ait point porté les armes contre S. M. ains se soit confié en la déclaration faite publier par Sa dite Majesté , & en la sauvegarde portée par icelle. Je vous envoie ladite copie , & vous prie , après avoir vû sa plainte , de vous bien informer du fait , & m'écrire la réponse , que le Roi voudra que je fasse là-dessus à S. S.

Il vous plaira aussi voir la copie , que je vous envoie d'un autre mémoire , que Frere Gabriël Castaigne , Religieux de l'Ordre de Saint François des Conventuels , résidant à Grenoble , a fait présenter au Pape , écrit de sa main : auquel mémoire , trop indiscretement , & en tems mal oportun , & encore contre vérité , il décrie les choses de la Religion en France , contre la bonne & vraie information , qui en a été donnée au Pape par les Ministres du Roi : & contre la bonne esperance , que S. S. en a conçue : & ce par l'ambition , que ledit Castaigne a d'être employé en la charge de Visiteur , que je sai très-bien que le Pape ne lui commettra point <sup>11</sup>. Je reconnois , qu'il y a trop

<sup>11</sup> Un Moine ambitieux , de son Prince , étoit mal qui vouloit se procurer de propre à réformer les autres. La méchante idée qu'il l'emploi dans son Ordre , donnoit au Pape du Gou- aux dépens de la réputation



de confidentiaires en France : mais tant s'en faut , que pour cela il n'y ait point de Messè , & que les Sacremens n'y soient point administrez ; que tout au contraire on y tient des confidentiaires pour cela : & même que ceux qui tirent les fruits des bénéfices , veulent , que la Messè y soit célébrée , & les Sacremens administrez : autrement ils n'y tiendroient point des confidentiaires , qui leur coûtent quelque chose.

L'Abbé de S. Martin , de la Maison de Rendan , partit de cette ville sur le commencement de la semaine passée , pour s'en aller demeurer en Lombardie , comme il me dit ; & a pris le chemin de Notre-Dame de Lorete , où il a mené cette femme prétendue démoniaque.

Il y a quelque mauvais ménage entre le Pape & le Duc d'Urbin , pour des traites de bleds , que quelques-uns faisoient de l'Etat Ecclesiastique , qu'ils alloient vendre à Senigaille , lieu & port dudit Duc d'Urbin. Et pource que S. S. a fait mettre aux confins d'entre lui & le Duc quelques soldats Corfes , pour empêcher & arrêter ceux qui transporteroient lesdits bleds ; ledit Duc d'Urbin a aussi redoublé les garnisons de là auprès. Ce qui a été cause , que S. S. fait lever sourdement quelques gens en la Marque d'Ancone , sans sonner le tabourin , ni faire autre bruit. Mais je ne pense pas que cela aille plus avant , tant le naturel du Pape , & la condition de ce tems , & le respect aussi , à mon avis ,

vernement de France , en devoit donner une encore plus mauvaise de sa personne a un Pontife aussi judicieux & clairvoyant que l'étoit Clément VIII. C'est à

ce broüillon de Mòine qu'il falloit dire : Comment voyez-vous une paille dans l'œil de votre frere , vous qui ne voyez pas une poutre devant le vôtre.

172 LETRES DU CARD. D'OSSAT,  
dudit Duc d'Urbin, font éloignez de susciter quel-  
que nouveau trouble.

Le Gouverneur, que les Genoïs tiennent en l'Isle de Corfègue, a donné avis à ses Maitres, que le Cicale, Capitaine de la mer du Turc, a été vû passer à vûe de la Sardaigne avec quarante galères : dont les Savoyards & Espagnols ont pris occasion de dire, contre vérité, & contre toute aparence, que c'étoit le Roi, qui faisoit venir ledit Cicale en la côte de Provence <sup>12</sup>.

L'on tient en cette Cour, & chez le Pape même, que l'Empereur est devenu fou du tout, & commence-t-on jà à parler de nouvelle élection, où le Roi n'est point oublié. Mais comme telle chose pourroit réussir au bien commun de la Chrétienté, aussi ne sai-je si ce seroit le meilleur pour le particulier de notre France. <sup>13</sup>.

<sup>12</sup> Plus les calomnies sont atroces, moins on doit les croire. Le Pape Clément VIII. ayant ouï tranquillement les plaintes de certains Religieux, qui lui disoient, que le livre du Pere Molina de la Grace & du libre Arbitre contenoit 70. hérésies : A cela, répondit-il, je connois qu'il est Catholique, & que tout ce qu'on dit de lui est mensonge. Si vous me disiez qu'il y a deux ou trois hérésies dans son livre, je le pourrois croire. Cette particularité est rapportée en ces propres termes dans l'Apologie du Comte-Duc d'Olivares.

<sup>13</sup> Dans la situation d'af-

faïres, où étoit alors la France, épuisée par une longue guerre civile, & pleine encore de sujets, que la ligue avoit espagnolisez ; il ne lui auroit pas été avantageux, que son Roi eût été élu Empereur. Et si Henri IV. connoissoit bien ses vrais interêts, je ne crois pas qu'il le desirât ; car il avoit assez de besogne en France, pour n'en pas aller chercher ailleurs. L'Union de la Dignité Imperiale à la Royauté d'Espagne en la personne de Charles-Quint, lui nuisit plus, au sentiment des meilleurs Politiques, qu'elle ne servit à l'agrandir. Car avec l'Empire il fut obligé d'é-

Mardi

Mardi au soir , 7. de ce mois , le Cardinal André d'Autriche , qui partant dernièrement de cette ville , étoit allé à Naples , fut de retour ici malade , & mourut <sup>14</sup> la nuit d'entre le samedi 11. & le dimanche 12. de ce mois.

Peu de jours après que les enfans de M. de Vitry furent arrivez en cette ville , l'ainé fut surpris d'une maladie avec létargie , dont il est mort quatorze jours après , nonobstant qu'on ait fait tout ce qu'il a été possible pour le conserver. Son gouverneur en est fort desolé , & ne fait comment le faire entendre à M. de Vitry le pere. A tant , &c. De Rome , ce 15. de Novembre 1600.

Religion & d'Etat , que le tems & l'ocasion firent naître parmi cette multitude de Princes Catholiques , Lutheriens , & Calvinistes : De sorte qu'il fut tellement occupé des affaires d'autrui , qu'il n'eut presque jamais le loisir de vaquer aux siennes.

<sup>14</sup> Agé de 42. ans , dix mois 17. jours. Il fut enterré dans l'Eglise des Allemands , où le Marquis de Burgaw , son frere , lui fit dresser un tombeau. Ce fut le Pape qui reçut sa dernière confession , & qui lui donna le Viatique. *Il Papa vollè , che nella Chiesa nominata dell' Anima , che apatiene alla Nazione Alemanna , fossero celebrate al Cardinale le solite effeqie Cardinalitie , con farvi aggiungere di pii ancora una Oratione funebre , etc*

*fit recitata in sua Iode. Ben-tiv. Il est à remarquer ici , que ce Cardinal & le Marquis de Burgaw , bien que fils légitimes de Ferdinand Archiduc d'Inspruk , ne portoient point le titre d'Archiducs , parce que leur mere , nommée Philippine de Vvelfer , n'étoit fille que d'un simple gentilhomme d'Ausbourg. *Ab Imperio & provinciarum suarum Ordinibus successione ( paterna ) indigni habiti , quippe ubi clandestina matrimonia pro contuberniis ( pour concubinage ) habentur , nullaque conjugiorum , licet in Ecclesia celebratorum religio reputatur , quibus pietatis paternæ , autoritas non accesserit.* Histoire de Thou , livre 112.*

## L E T R E C C X L V I I I .

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR ; Par ma dernière lettre , du 15. de Novembre , je répondis à la vôtre du 17. d'Octobre. Le vendredi suivant , 17. du dit mois de Novembre , je fus à l'audience , où je n'avois point été les deux vendredis précédens , comme je vous ai écrit par ma dernière : & dès le commencement je dis au Pape , comme j'avois , deux jours auparavant , reçu ladite dépêche , par laquelle on m'avoit de l'arrivée auprès du Roi du sieur *Ermizio* , & des audiences , que M. le Patriarche & lui avoient eues de S. M. les 9. & 15. d'Octobre : mais S. S. ayant été avertie par eux du tout , & par courrier exprès , que je savois être arrivé plusieurs jours auparavant , il n'étoit point besoin que je l'en entretinse : & même n'ayant moi aucun commandement de traiter d'autre chose qui y apartint. Aussi ne se passa autre chose là-dessus , pource que S. S. ne me donna point occasion de lui en parler plus avant , & que je n'avois à le requerir de rien , ni à prendre aucune conclusion sur cela.

Passant donc outre à d'autres choses , je lui dis comme j'avois reçu lettres de M. de Sillery , écrites le 27. d'Octobre à Antibes , où la Reine étoit arrivée ce jour-là ; & que S. M. desiroit avoir de S. S. permission d'entrer és Monasteres de France , tant de Religieux , que de Religieuses. Sa Sainteté me répondit , que pour cette heure il lui bailleroit permission d'entrer és Monasteres de Religieuses , & puis en ceux de Reli-

gieux , si le Roi s'en contentoit : & se prit de lui-même à rire de sa réponse plus que je ne l'avois vû rire auparavant : & de ma part je n'en ris guere moins <sup>1</sup>.

1 Il ne messied pas aux Princes de mêler quelquefois le plaïsant avec le sérieux. Tacite dit que Tibere , tout sévere & chagrin qu'il étoit , ne laissoit pas de couler des mots facétieux dans les discours , qu'il faisoit au Sénat , où d'ailleurs il portoit toute sa dissimulation. Plusieurs grands Princes & Ministres n'ont pas tenu à deshonneur de lâcher en tems & lieu des traits d'enjouement. Le jour de l'entrevûe des Rois de France & d'Angleterre à Pequigny , notre Roi , dit Comines qui y étoit présent ; commença à dire au Roi d'Angleterre , en riant , qu'il falloit qu'il vint à Paris , où il le festoyeroit avec les Dames ; & qu'il lui bailleroit Monseigneur le Cardinal de Bourbon pour Confesseur , qui l'absoudroit très-volontiers de ce peché , si aucun y en commettoit. Le Roi d'Angleterre le prit à grand plaïsir : car il savoit bien que ledit Cardinal étoit bon compagnon. Henri IV. qui ressembloit fort d'humeur à ce Cardinal , étoit tout rempli de bons mots ; mais la fécondité de son esprit faisoit qu'il ne les ménageoit pas assez. Jacques I. Roi d'An-

gleterre , plaïsantoit aussi quelquefois , quoi qu'il fût tout Philosophe. Le Comte de Gondomar , Ambassadeur d'Espagne auprès de lui , savoit bien confondre le sérieux avec le divertissant , qu'il étoit difficile de discerner , s'il négocioit , ou s'il railloit. C'est comme en parle *Battista Nani* dans son Histoire de Venise , livre 5. Le Cardinal Mazarin usa une fois très-habilement du privilege de plaïsanter , dans une de ses Conférences avec *Don Luis de Haro* , à qui il dit en riant , après avoir contesté long-tems ensemble avec quelque aigreur : Que lors qu'il s'agissoit de céder le moindre pouce de terre appartenant au Roi Catholique , il faisoit comme Madame la Princesse de Carignan , qui étant obligée par le testament de Madame sa mere , à partager l'Hôtel de Soissons , & d'autres biens , avec la Duchesse de Nemours , sa niece , n'avoit jamais pu s'y résoudre depuis vingt ans , à cause de l'affection , qu'elle avoit pour tout ce qui venoit de sa mere. Comparaison , qui mit *Don Luis* en bonne humeur.



Après cela, je lui parlai pour quelques particuliers, comme il y a toujours quelque requête à faire pour des François, & encore pour d'autres, à qui les Ministres du Roi ne doivent manquer, en tant que la discretion le peut comporter. Quand j'eus achevé, S. S. me dit, qu'elle avoit lettres de Monsieur le Cardinal Aldobrandin; écrites à Lanebourg, par lesquelles il écrivoit, qu'il avoit trouvé audit lieu des gens du Roi, qui lui avoient dit, que S. M. l'atendoit à Chambery, où ledit seigneur Cardinal esperoit arriver le 8 de Novembre. Je lui dis sur cela, que S. S. pouvoit juger de la vanité & malice de ceux, qui avoient dit, que le Roi feroit naqueter un fort longtems ledit seigneur Cardinal, avant qu'il l'ouît. On m'avoit écrit à moi-même (dit-il) que le Roi étoit parti de ces quartiers-là, & avoit divisé son Conseil en trois parts, & laissé les uns à Chambery, & envoyé les autres à Grenoble & à Lion, afin que le Cardinal ne fût où aller, ni que faire. J'ajoutai, que ledit seigneur Cardinal feroit non seulement oùi, mais bien vû auprès de S. M. & qu'il trouveroit en elle toute révérence & gratitude envers S. S. & toute amitié envers lui, & rondeur & franchise au traiter: de façon qu'il seroit bientôt résolu de ce qui se pouvoit faire, ou non. S. S. me repliqua, qu'il l'esperoit ainsi, & que le Roi trouveroit aussi, que ledit seigneur Cardinal traiteroit de même: comme il avoit d'ailleurs interêt de n'arrêter par-delà, que le moins qu'il pourroit, & de s'en retourner par deçà le plutôt qu'il seroit possible.

Sortant de chez de Pape, j'allai trouver Monsieur le Cardinal Saint-George. Après que je lui eus dit ce que j'avois traité avec S. S. je le

priai, qu'il plût favoriser auprès du Pape le Pere Pierre Lomellin Religieux de l'Ordre de S. Benoist, & frere de Monsieur Lomellin, pour lui faire avoir l'Archevêché de Gennes, vacant par le deceds du dernier Archevêque, dont j'avois été averti & requis par une lettre du sieur Ambroise Lomellin, qui m'avoit été rendue le soir auparavant. Et ledit seigneur Cardinal me promit d'en parler au Pape, & de faire tout bon office audit Religieux envers S. S. Pour cela je ne laissai d'en parler moi-même au Pape le lundi suivant 20. de Novembre, qui fut jour de Consistoire : & S. S. me répondit, qu'il n'étoit pas pour se résoudre sitôt, en personne de qui il colloqueroit cette dignité ; mais qu'en tems & lieu il se souviendrait de ce sujet-ci, parmi ceux qui lui avoient été & qui lui seroient proposez, pour y avoir tel égard qu'il conviendrait.

Le 23. de Novembre, je reçûs la lettre, qu'il vous plût m'écrire le 12. par le courier, que dépêcha en çà Monsieur le Cardinal Aldobrandin : par laquelle j'appris l'arrivée par-delà de Monsieur le Cardinal Aldobrandin, sa réception, son audience, & ses bons & sages deportemens, & les autres choses contenues en ladite lettre : laquelle fut cause, que le lendemain, qui étoit un vendrédi 24. de Novembre, j'allai à l'audience, que je commençai par exposer au Pape la réception de ladite lettre, & le sujet d'icelle en général. Sur quoi je lui dis ne me vouloir étendre, pource que Monsieur le Cardinal Légat le lui auroit écrit lui-même. S. S. sans attendre autre chose, me dit, qu'il étoit marri de ce qu'on avoit écrit par-delà, que ledit seigneur Cardinal avoit été envoyé à l'instan-

ce des Savoyards & Espagnols ; mais qu'on verroit bien par la façon de traiter dudit Cardinal, & par toutes autres choses, comment & à quelle fin il avoit été envoyé. Je lui répondis, que M. de Sillery, & moi, avions toujours fait tout ce que nous avons pû pour conserver & accroître la bonne intelligence, qui étoit entre S. S. & le Roi, & pour assûrer S. M. des bonnes grâces de S. S. & de sa bonne & droite intention. Et quant à ce particulier, je ne savois point si M. de Sillery l'auroit écrit, ou non : mais pour mon regard, je voulois lui confesser ingenuement, que je pensois me souvenir d'avoir écrit, que le partement dudit seigneur Cardinal avoit été fort pressé & sollicité par les Savoyards & Espagnols ; & que sans telle instance si pressée, S. S. l'eût diféré pour quelque tems : ce que j'avois toujours crû & croyois encore, & s'étoit dit par tout Rome : ains M. de Sillery, & moi, l'avions dit à S. S. même, & lui avions coté les fins, que ces importuns se proposoient ; à savoir, d'obtenir des conditions avantageuses pour eux, par l'autorité de S. S. ou de diminuer la bienveillance paternelle, qu'il portoit à S. M. & rompre la susdite bonne intelligence, qui étoit entr'eux deux : Que ceci n'avoit pas été écrit, pour exclure la vraie & principale cause de cette légation, qui étoit la charité paternelle de S. S. envers ses enfans, & le desir de conserver la paix entre les Princes Chrétiens, qu'elle avoit même procurée & parfaite ; & d'obvier aux maux infinis, qui proviennent des guerres, & même en cette occasion du progrès, que le Turc fait sur la Chrétienté : ains pour excuser S. S. de ce que par dessus les remontrances, que ledit sieur de

Sillery , & moi , lui avions faites plusieurs fois , afin de n'envoyer aucun Légat , & moins ledit seigneur Cardinal Aldobrandin ; ou d'attendre quelque tems plus oportun ; elle avoit néanmoins été forcée de l'envoyer avant saison , par la presse extrême , qui lui en avoit été faite <sup>a</sup> : Que cette excuse néanmoins avoit été énervée par la vanterie du Duc de Savoye , lequel plus de quinze jours avant que le sieur *Erminio* arrivât au Roi , avoit publié la venue prochaine de Monsieur le Cardinal Aldobrandin , & le fruit qu'il en atendoit pour l'efet de ses desseins & intentions : & toutefois lorsque ledit sieur *Erminio* partit de Rome , M. de Sillery , & moi , ne savions point & ne croyions point , que ledit seigneur Cardinal dût aller en France. Mais pour tout cela , le Roi n'étoit jamais entré en défiance des bonnes & droites intentions de S. S. & ledit seigneur Cardinal n'avoit laissé d'être bien vû , honoré , & révééré par le Roi , & par tous les Princes , seigneurs , & gentilshommes de la Cour de S. M. comme S. S. en devoit être informée. Alors S. S. me dit , qu'à la vérité ledit seigneur Cardinal avoit été très-honorablement recueilli ; & que par ses lettres il se louoit

<sup>a</sup> Remarquez l'adresse de notre Cardinal , qui de la plainte que le Pape lui fait de ce qu'on avoit écrit à la Cour de France , que le Cardinal Aldobrandin y avoit été envoyé à l'instance du Duc de Savoye & des Ministres d'Espagne ; en tire une conséquence palpable que le Pape , bien loin d'avoir sujet de se plaindre de M. de Sillery & de lui ,

doit au contraire leur savoir à tous deux très-bon gré de ce qu'ils ont écrit au Roi , sur cet envoi du Légat , comme d'un bon office , qui rejette tout le blâme du contretems de cette Légation sur l'importunité du Duc de Savoye & du Gouverneur de Milan. Heureux les Princes qui sont servis par de tels Ambassadeurs.

infiniment de la courtoisie du Roi, & de tous ces Princes & seigneurs ; & entr'autres choses, témoignoit fort amplement la bonne affection & respect, que S. M. portoit à S. S. laquelle, en cet endroit, m'assûra, qu'elle lui correspondoit aussi de façon qu'elle desiroit au Roi tout le bien & prospérité, qu'elle se desiroit à soi-même : dont je la remerciai. Et passant outre, je lui dis, que je lui voulois dire une chose, que ledit seigneur Cardinal ne lui auroit point écrite : c'est qu'il s'étoit comporté avec tant de prudence, cordialité, & candeur, ( qui sont les mêmes mots, dont vous usez en votre lettre ) que le Roi, & toute sa Cour, en étoient demeurez très-satisfaits & contens ; & que vous en particulier esperiez, que Dieu béniroit sa légation : à quoi aussi serviroient tous les gens de bien de tout leur pouvoir. Le Pape prit grand plaisir à ce propos, & me dit, que mondit sieur le Cardinal, par ses lettres, faisoit spéciale mention de vous, & montrait avoir une particuliere esperance en vous.

Quand ce propos fut achevé, j'en commençai un autre, lui disant, que j'avois reçu lettres de Bruxelles du 4. de Novembre, ( c'étoient lettres de M. de la Boderie ) par lesquelles j'étois averti, que le Comte de Solre<sup>3</sup>, l'un des principaux seigneurs de ce pays-là, & des plus confidens qu'eussent l'Archiduc & l'Infante, venoit à Rome, comme pour gagner le Jubilé seulement ; mais qu'on pensoit, que ce fût pour traiter avec S. S. de la part de leurs Alteſſes : Qu'en ce qui ne toucheroit point le Roi, ni la France, je n'y avois que faire ; mais si d'avan-

<sup>3</sup> De la Maison de Crouy, Grand-Ecuyer de l'Archiduc.



ture ( ce que je ne croyois point ) c'étoit chose contre S. M. ou contre son Royaume , je priois S. S. de n'y point ajoûter foi , & moins condescendre à aucune requête , qu'ils lui pûssent faire en tel cas : comme je voulois & pouvois assurer S. S. que le Roi avoit toute bonne affection envers eux , & ne pensoit à rien moins qu'à les inquieter ou molester en façon du monde , comme je l'avois sù naguere sur certaine occasion , qui s'étoit présentée. Sa Sainteté ne répondit autre chose , sinon qu'elle n'avoit rien entendu de ce voyage. Je lui dis encore , qu'auparavant ledit Comte étoit parti de ce pays-là le Docteur Boucher <sup>4</sup> , pour venir à Rome visiter *Limna Apostolorum Petri & Pauli* , au nom de l'Evêque de Tournay , qui lui avoit donné un Canoniat en son Eglise. Et là-dessus j'exposai à S. S. la violence & rage de cet homme :

<sup>4</sup> Jean Boucher , Docteur de Sorbonne , auparavant Curé de S. Benoist , & du Conseil des Quarante , Auteur d'un livre intitulé , *De justa Henrici III. abdicatione à Francorum Regno. Lugduni , apud Joannem Pilschotte , Sanctæ Unionis Gallicanæ Bibliopolam. A. 1591. Ex præcepto Superiorum.* Le Chancelier de Chiverny parle ainsi de lui dans ses Mémoires : [ M. le Duc de Nemours commandoit alors dans Paris , où les Prédicateurs , entr'autres Boucher , Feu-ardent , & le Petit Feuillant , retenoient le peuple par les oreilles , & l'unimoient contre le Roi ; disant , que

leurs biens & leurs vies n'étoient rien , pourvu qu'ils ne tombassent point en la puissance d'un Roi hérétique & relaps , & déclaré incapable de la Couronne. ] *Relapsus ; & hæreticum , tot sceleribus ac crudelitibus insignem sustinens , & stridentia vos gladium , qui tam terribiliter caput vestrum demessit , non timetis ? Scilicet hæreticus Gallorum Rex erit , qualis perseverare nec hyperita potuit ? Et nos quæ nec imparum sustinere potuimus execratum istum assumemus ? Num potius acerbissima morte millies moriamur.* Boucher au penultième chapitre dudit livre.

les livres qu'il avoit écrits contre le feu Roi <sup>5</sup>, & depuis contre la conversion, & contre la vie du Roi à présent regnant <sup>6</sup>; soutenant le parricide atenté par Jean Chastel, & exhortant un chacun à parachever ce que cet assassin avoit commencé; où il avoit encore écrit plusieurs choses contre l'autorité & puissance du Pape & du Saint Siege, & étoit encore aujourd'hui plus obstiné & plus violent que jamais: Qu'il y auroit trop de lieu & de raison de l'arrêter prisonnier, & de le bien punir de ses forfaits & blasphèmes: mais si la bonté & clémence de S. S. & la condition du tems, & autres respects ne lui conseilloyent point d'user en l'endroit de cet homme de la rigueur qu'il méritoit; qu'au moins S. S. lui montrât, en ne l'admettant point à ses pieds, ou autrement, que telles gens lui déplaisoient, & ne devoient attendre de S. S. les acueils & graces, qui sont dues aux gens de bien, pai-

5 Le Prêsid. de Thou parle ainsi de ce Docteur & de son livre. *Cum huc usque libellis expresso nomine sparsis certatum esset, tunc gloriosum dicebatur maledicis illis, & incendio ac carnifice dignis libris nomen suum praeferre. Hac fiducia fretus librum scripsit Bucherus de justa Henrici III. abdicatione, nomen suum professus apud Nicolaum Nevelliam, caracteribus et caeteribus expressum, neque dum, cum Rex vivere desisset, consummatum, quoniam aliud flagitiosus toto illi effrenata licentia tempore publicatum est, eoque rabula impudentissimus innumeratis dic-*

*tu fœda & auditu horrenda per summam calumniam Regi affingebat, propter quae eum tanquam à communione Ecclesiae ipso jure exclusum, omni regni jure excidisse, & legitime abdicatum, ac tandem justo Dei judicio & impulsu interfellum esse colligebat. Hist. lib. 95.*

6 Dans les neuf sermons qu'il avoit prêchez dans l'Eglise de S. Médéric de Paris, & fait imprimer deux fois: la première, à Paris, avec une épître dédicatoire au Cardinal de Plaisance, Légat en France; & la seconde, à Douay en Artois.

sibles, & moderez. Le Pape me répondit, qu'il se souvenoit d'avoir autrefois ouï parler de cet homme, & même, que le sieur Malvasie, alors Nonce és Pays-bas, lui avoit écrit qu'il disoit, que le Pape ne pouvoit absoudre le Roi. Me demanda, s'il étoit arrivé ? Je lui dis que non, que je fusse. *Or bien (dit-il) nous verrons.*

Après cela, je lui parlai pour quelques particuliers à l'acoûtumée, & en partant S. S. m'exhorta de faire tout ce que je pourrois pour la Paix ; comme il fait quasi à toutes les audiences.

Monfieur le Cardinal S. George, auquel j'allai en sortant de chez le Pape, me dit encore plus au long le récit, que Monfieur le Cardinal Aldobrandin avoit fait par ses lettres, des honneurs & faveurs qu'il avoit reçûs du Roi, & de tous les Grands de la Cour ; dont ledit Cardinal S. George se reconnoissoit grandement obligé en son particulier, avec toute la Maison Aldobrandine. Aussi en est le bruit épandu en toute cette Cour, & chacun en loue & magnifie S. M. laquelle aussi ne pouvoit mieux faire, que de recevoir Monfieur le Légat tôt & bien comme elle a fait ; & aux points de la négociation lui complaire autant que le bien de ses affaires & de son Royaume, & son honneur & réputation le peut comporter.

Le 26. Novembre je reçus par l'ordinaire de Lion les deux lettres du 7. du même mois, & les copies de la capitulation du Château de Montmelian, & de la lettre de Monfieur de Savoye au Comte de Brandis 7 ; de la nouvelle

7 Le Comte de Brandis, Maître, rendit honteusement cette Place, où il avoit encore de quoi tenir plus de quatre mois.  
 Gouverneur de Montmelian, homme sans cœur, & sans honneur, qui, après avoir promis des merveilles à son

promesse touchant ladite capitulation : de la lettre de Monsieur le Cardinal Aldobrandin au Roi, écrite de Turin par Baptiste Mancin ; & de la réponse de S. M. audit seigneur Cardinal, par le sieur de Barrault<sup>8</sup> ; Sénéchal de Bazadois. Je répondrai aux points de vos deux lettres, qui me sembleront en avoir quelque besoin.

Premierement donc, j'ai été fort aisé d'entendre, que mes deux lettres du 14. d'Octobre vous eussent été rendues. Et quant à ce que je vous avois écrit de recouvrer le Marquisat, quelque accord que vous fassiez au reste, comme je vous l'ai encore écrit par ma dernière ; ç'a été selon que j'en puis juger ; & néanmoins j'estimerai toujours meilleur ce que le Roi en aura arrêté ; & au moindre signe que vous me ferez, je servirai S. M. autant en une façon comme en l'autre, si j'y puis rien, ou si j'aurai à y faire quelque chose par-deçà. Cependant, par la résolution, que le Roi a prise en l'état où les choses étoient de n'aller point à Marseille, ains de se tenir en son camp ; il a non seulement assuré ses affaires, mais aussi de beaucoup accru sa réputation par-deçà, envers tous ceux, qui considèrent la grande tentation, qu'il doit avoir eue, & la force qu'il a falu qu'il se soit faite à soi-même. De ma part, je n'ai point, depuis le commencement de cette guerre, reçu nouvel-

8. Emeric Joubert de Barrault, qui fut depuis Ambassadeur en Espagne, après le Comte de la Rochepot, & découvrit heureusement la trahison de Nicolas L'Hoste, Commis de M. de Villeroy. Un jour étant à la Comedie avec le Roi d'Espagne, il

se leva de sa place, & alla tuer sur le théâtre un Acteur qui representoit François I. pris à la bataille de Pavie, demandant la vie à un Espagnol ; pour apprendre à ces fanfarons à respecter la présence des Ambassadeurs de son Maître.

se, qui m'ait délivré d'un plus grand souci, n'y a porté tant de plaisir & d'aïse. J'ai bien noté ce qui s'est passé en Espagne touchant M. de la Rochepot, \* jusques au 12. d'Octobre, & m'en servirai là où besoin sera.

Quant aux déportemens du Nonce, qui réside en Suisse, j'en ferai plainte ce jourd'hui au Pape, en l'audience que j'aurai après-dîner; de laquelle audience, & des choses que j'aurai apprises de deçà, je vous ferai une lettre à part. Cependant, je finirai la présente par mes bien humbles recommandations à votre bonne grace, en priant Dieu, qu'il vous donne, Monsieur, &c. De Rome, ce 1. de Décembre 1600.

\* Il est parlé de cet Ambassadeur dans la lettre 290.

## LETRE CCXLIX.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Sur la fin d'une lettre, que je vous écrivis hier, je mis, que je vous ferois une lettre à part de l'audience, que j'aurois l'après-dinée, & des occurrences, que j'aurois apprises. Cette-ci fera ladite lettre à part.

Je dis donc au Pape, dès le commencement de l'audience, que depuis la dernière fois que je fus à ses pieds, j'avois reçu de vos lettres du 7. Novembre, par l'ordinaire: Que comme cette lettre étoit venue tard, aussi n'y avoit-il rien que S.S. n'eût déjà entendu d'ailleurs; comme la capitulation de la forteresse de Montmelian, & la résolution, que le Roi avoit prise de n'aller à Marseille, & telles autres choses: Que je n'y



avois non plus reçu commandement de traiter avec S. S. sinon que de deux choses, dont la première m'étoit venue fort contre mon opinion, moi ayant toujours tenu le Comte Jean de la Tour, Evêque de Velia, son Nonce aux Suisses, pour un fort honnête gentilhomme, & Prélat sage & modéré : & toutefois le Roi me commandoit de faire plainte à S. S. de ce que sondit Nonce, qui, comme Ministre du Pere commun de tous les Princes Chrétiens, devoit demeurer neutre, se montroit néanmoins partial pour les Espagnols & Savoyards ; faisant en cela tort à S. S. & donnant occasion d'en mal penser, si d'ailleurs nous n'étions assurés de sa bonne & droite intention. Sa Sainteté, sans attendre que je lui en disse davantage, me répondit, que ceux de cette Maison de la Tour avoient toujours été tenus pour Guelfes ; & le feu Cardinal de la Tour, son oncle, étant Evêque de Ceneda, avoit été Nonce en France<sup>1</sup> : Que cetui-ci, son neveu, étoit de soi bien sage, & avoit eu de S. S. instruction & commandement exprès de ne se partialiser pour aucun Prince, mais de viser toujours à la Paix en commun ; de façon qu'elle s'assûroit, que ceci étoit une calomnie, & un effet des soupçons & jalousies, que les Ministres de divers Princes concevoient les uns des autres. Je lui repliquai, que bien souvent d'une même famille les uns sont pour un Prince, les autres pour un autre ; & qu'avec le tems, & la vicissitude des choses humaines, les hommes changeoient de parti : Que je venois de laisser en son antichambre l'Ambassadeur de

<sup>1</sup> Mich'e de la Tour, mort en France sous le Pontificat en 1586. Il avoit été Nonce de Pie V.

l'Empereur, qui étoit du même pays du Frioul, & de la même Maison de la Tour; & que les intérêts de l'Empereur, & du Roi d'Espagne, étoient pour le jourd'hui si conjoints pour le regard d'un Prince tiers, que qui serviroit l'Empereur, serviroit en conséquence le Roi d'Espagne: Que possible ledit Ambassadeur de l'Empereur, outre infinis autres moyens, que les Espagnols ont, pourroit avoir halené ce sien parent, comme il se fait. Par ainsi je croyois, qu'il étoit bon, que S. S. y prit garde. Il me répondit, qu'il lui en écriroit, jaçoit qu'il s'assûrât qu'il n'en fût de besoin.

Après cela, je le priai de la part du Roi, de permettre à M. Lomellin de résigner & vendre son état de Clerc de Chambre à personne capable & agréable à Sa Béatitude, & me servis des raisons contenues en la lettre à part, qu'il plût à S. M. m'en écrire le 6. de Novembre; y ajoutant encore de plus ce que Dieu m'inspira. Sa Sainteté, après avoir un peu gaussé sur l'indisposition dudit sieur Lomellin, comme aurez entendu d'ailleurs qu'il a acoûtumé, quand on lui parle de lui<sup>2</sup>; me répondit, qu'il n'étoit pas ainsi de ces grands états, comme des menus offices, qu'on permettoit de résigner & vendre. Et comme je lui redisois les principales raisons, qui le devoient mouvoir à faire cette grace au Roi, il me dit, qu'il ne m'en vouloit rien promettre pour lors, ains y vouloit penser. Et puis

<sup>2</sup> Il y a des offenses, que les meilleurs Princes ne pardonnent jamais. Clément VIII. se souvint toujours de celle que ce Prélat lui avoit faite, en disant à ceux qui

sollicitoient l'absolution du Roi, que pour y réussir promptement il falloit menacer le Pape d'un schisme en France.

après coup, me dit, que Monsieur le Cardinal Aldobrandin seroit arrivé depuis que ce commandement m'avoit été fait; & je lui dis qu'oui, & que M. Lomellin n'auroit point failli de faire son devoir envers lui. J'estime, que S. S. se résoudra à complaire au Roi: mais ce dernier mot de S. S. me donne à penser, qu'elle aimeroit mieux, en cette occasion, acorder cette grâce à S. M. par le moyen & intercession de mondit sieur le Cardinal Aldobrandin, qu'autrement; afin d'incliner par même moyen S. M. à complaire & gratifier ledit seigneur Cardinal en la négociation, pour laquelle il est allé vers S. M. Et à ce propos, je vous lairrai à considérer, si en autres choses, qui se pourroient présenter, il ne seroit pas à propos, pendant que la négociation durera, que S. M. aille retenue à demander des graces d'importance à S. S. en parlant audit seigneur Cardinal Aldobrandin, & autrement. En quoi je voudrois mesurer & estimer l'importance, non tant par la chose en soi, comme par la résistance, qui se trouve en S. S. ores pour le peu d'inclination qu'il a vers les personnes; ores pour le scrupule, qu'il trouve es affaires dont on lui fait instance. Comme (pour n'aller point querir exemple plus loin) j'estime, que ce soit moins que rien à un Pape d'admettre cette résignation, en ne regardant qu'à la chose en soi; mais il est si peu incliné à la personne<sup>3</sup>, que la résistance, qu'il sent en soi-

3 Le Pape a pris en si grande haine M. Lomellin, qu'il est impossible d'en obtenir aucune grace pour lui. Il se plaint que ce Prélat, non content d'avoir parlé licencieusement de lui, a écrit en France, que pour avoir quelque faveur du Pape, il falloit le braver & le gourmander. De quoi il est si cruellement offensé,

même , lui fait estimer que ce soit une grande chose. Quand la négociation publique sera finie, S. M. pourra plus aisément complaire aux particuliers en leurs desirs privez.

Le reste de mon audience fut aussi pour des Particuliers , & entr'autres pour le sieur Du Laurens , ci-devant Avocat du Roi au Parlement de Provence , & à présent nommé à l'Archevêché d'Ambrun<sup>4</sup> : & pour l'Abbé de Moissac , de la Maison de Cornuillon<sup>5</sup> , nommé à l'Evêché de Vabres : desquels je dis à S. S. les qualitez & mérites. Et puis ils furent apellez & introduits aux pieds de S. S. l'un après l'autre, & caressez par Elle. Avant qu'ils entrassent , j'avois obtenu pour ledit Abbé de Moissac , qu'en payant les droits de l'expédition de l'Evêché , qui n'est taxé qu'à mille écus , & encore en pays de réduction , il seroit quite de la rétention de l'Abbaye , taxée à 4000. pour laquelle rétention , sans cette grace , il eût falu , qu'il eût payé entierement , comme s'il eût été nouvellement pourvû de ladite Abbaye. Et après qu'il fut entré , N. S. P. lui dit le bien , que je lui avois dit

que je n'espere rien de bon.  
*Lettre du Duc de Luxembourg au Roi , du 9. de Novembre 1597.*

4 Honoré Du Laurens , frere d'André , Premier Medecin d'Henri IV. C'est cet Archevêque , qui se trouvant dans une compagnie de Prélats , où l'on discourroit des miseres du tems , dit à l'heure même que le Roi fut tué : [ Il est impossible , qu'en l'état où sont au-

jourd'hui les affaires , il n'en prenne mal au Roi. Et à cette heure que nous parlons , il lui arrive peut-être quelque désastre [ *Dans la premiere des lettres de Nicolas Pasquier.* André du Laurens , Premier Medecin d'Henri IV. ne vit point ce désastre , étant mort neuf mois auparavant.

5 . . . . . de la Valette-Cornuillon , neveu du Grand-Maitre de Malte de ce nom.

190 LETRES DU CARD. D'OSSAT,  
de lui, & de sa Maison, & lui confirma ladite  
grace.

Le sieur Du Laurens, avant qu'il allât à l'au-  
dience, me dit, qu'il seroit bien aise, qu'on  
remît à une autre fois à parler de son expedition.  
Et ainsi fut fait : lui disant au reste S. S. le bien,  
que je lui avois dit de lui, & de tous ses freres.  
Qui est tout ce que j'avois à vous dire touchant  
cette audience.

Outre ladite lettre du Roi pour M. Lomel-  
lin, j'en ai reçu une autre du même jour 6. No-  
vembre, touchant l'Evêché de Sisteron, à ce  
qu'il n'en soit expédié aucune Bulle ni provision  
sur une procuration pour résigner passée par l'E-  
vêque ; & une lettre de nomination de S. M. en  
faveur de Nicolas Chandon, Doyen de l'Eglise  
de Mascon. Vous pouvez assurer S. M. qu'il  
n'en passera rien, sans un sien nouveau com-  
mandement.

Au demeurant, le Duc de Savoye continue  
toujours par-deçà ses artifices & calomnies, &  
a fait présenter ces jours passez, par ses Mi-  
nistres, un Mémoire au Pape, sous le nom des  
peuples convertis d'auprès de Geneve, de la te-  
neur que vous verrez en la copie que je vous en-  
voye. Le Pape ne m'en a point parlé, soit qu'il  
n'en ait rien crû, & se souviene que je lui ai  
déjà plusieurs fois répondu à telles calomnies ;  
ou pour quelque autre consideration. Mais je  
l'ai sù, & eu ladite copie d'ailleurs, & n'ai esti-  
mé en devoir rien dire à S. S. puisqu'elle ne m'en  
parloit point.

Aussi fait-on dire ici, que le Roi tient un  
gentilhomme en Allemagne, près les Princes  
Protestans, apellé Bongars<sup>6</sup>, lequel dit ausdits  
6 Jacques Bongars, Oriéanois, qui fut employé.



Princes Protestans , & à ceux de leur secte , que le Roi , pour sa conversion , n'avoit point changé d'opinion en son cœur ; mais que pour jouir paisiblement de son Royaume , il a façonné son extérieur , s'acommodant au tems , & à ce que son profit requeroit. Je ne puis croire , que le dit Bongars tienne ce langage si contraire à la vérité , & à la bonne foi , dont le Roi doit être recommandé , non seulement envers les Catholiques , mais aussi envers les Protestans mêmes , qui autrement ne s'y pourroient fier , & ne voudroient s'employer pour lui. Mais je tiens , que c'est une invention Savoyarde & Espagnole. J'ai eu cet avis de M. Gauchery , qui est ici depuis un mois , & m'a dit , qu'un Allemand , apellé *Schoppius* <sup>7</sup> , le lui avoit dit , lequel en avoit reçu lettres d'Allemagne d'un d'Ausbourg , apellé *Mayer*.

A Naples , on est toujours après l'embarquement des soldats , qu'on a levez en ce Royaume-là , & en a-t-on fait avancer une partie par

près de trente ans dans les négociations étrangères. Il nous a laissé des lettres écrites en latin , comparables à celles de Ciceron à Atticus , lesquelles ont été traduites en François par un Anonime de Port-royal. Mais comme ces lettres sont en petit nombre , & que d'ailleurs elles ne contiennent rien de ce qui se traitoit en ce tems-là avec les Princes de l'Empire ; cela me fait juger , que l'on en a supprimé toutes celles qui étoient de négocia-

tion , d'autant plus qu'il ne s'en voit aucune à Monsieur de Villeroy qui avoit le département des affaires étrangères , & de la main duquel il tenoit son emploi.

<sup>7</sup> Ce *Schoppius* , ou *Scioppius* , étoit un homme de lettres , à qui Bongars écrivoit quelquefois , & qui a fait une Critique de la première décade de l'Histoire Belgique du Pere *Famiano Strada* , sous le titre anagrammatique : *INFAMIA FAMIANI*.

terre : & outre la quantité , dont je vous ai donné avis ci-devant , on veut tirer des garnisons de Sicile , & dudit Royaume de Naples deux mille Espagnols , pour les envoyer au Milanés. On y fond aussi une grande quantité d'artillerie , pour la guerre de Savoye & de Piémont. Cependant , plusieurs des soldats levez s'enfuient , contre lesquels on a publié des édits fort rigoureux. Il passa hier ici un gentilhomme Albanois , envoyé de Milan par le Comte de Fuentes , pour aller à Naples sollicitier l'acheminement de la Cavalerie Albanoise , dont je vous ai écrit ci-devant.

Tant plus on pense à la sourde levée de gens , que le Pape fait en la Marque d'Ancone , dont je vous ai donné avis par mes dernières , tant moins on en fait la fin & intention de S. S. On ne croit plus que ce soit contre le Duc d'Urbain ; mais on dit plusieurs autres occasions , & que c'est pour secourir l'Archiduc Ferdinand contre les Turcs , & Protestans , ou pour aider à prendre Clisse \* , que les Turcs tiennent en ces quartiers-là ; ou pour envoyer s'emparer de *Sassuolo* , contre le Duc de Modena <sup>8</sup> , qui s'en

\* Voyez ce qui est dit de Clisse , dans les notes de la lettre du 14. Mai 1596.

§ Le Duc de Modene prétendoit que la Seigneurie de *Sassuolo* , près de Savone , lui étoit dévoluë par la mort du seigneur *Marco Pio* ; & les Espagnols , sous la protection de qui la Maison d'Este vivoit alors , se déclarerent pour ce Duc contre *Enée Pio* , oncle de *Marc. Nsta* , que *Sassuolo*

avoit été cédé par le Duc de Ferrare *Alphonse II.* à la Maison *Pio* , pour la faire renoncer aux prétentions , qu'elle avoit sur la Principauté de *Carpi* , dont *Charles-Quint* avoit dépouillé *Albert Pio* , pour crime de félonie , & donné l'investiture au Duc de Ferrare *Alphonse I.* dont le fils-ainé devoit épouser *Marguerite* , fille naturelle de l'Empereur. Ce qui ne s'exécuta point.

est rendu maître depuis quelque tems , comme de fief , qui lui soit dévolu : ou pour envoyer se saisir de *Tremiti* , qui est une petite Isle appartenante aux Chanoines & Chapitre de S. Jean de Latran , en la côte du Royaume de Naples.

Monsieur le Cardinal de Sourdis arriva en cette ville le 25. de Novembre , & ce jourd'hui a fait son entrée , & pris le chapeau. Je lui dis hier , que je me remetois à lui d'avertir le Roi de sa venue , & de tout ce qui y apartenoit , & que je n'en écrirois autre chose. Au demeurant , je me souviendrai de ce qu'il vous a plû m'en écrire à la fin de l'une de vos deux lettres du 6. Novembre.

Je répons à une lettre , que Monsieur le Cardinal Aldobrandin m'a écrite , touchant les honneurs extraordinaires , que le Roi lui a faits. Je vous prie de lui faire rendre ma réponse.

Je viens de recevoir tout maintenant la lettre du Roi , & la vôtre du 16. Novembre , qui m'ont annoncé la bonne nouvelle de la reddition de la forteresse de Montmelian à S. M. dont je loue Dieu , & le prie de continuer à bénir & faire prospérer les justes armes du Roi , & qu'il vous donne à vous , Monsieur , &c. De Rome , ce 2. de Décembre 1600.

## L E T T R E C C L.

À MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR , Les dernières lettres , que je vous ai écrites , sont du 1. & 2. de ce mois. Je fus à l'audience le vendredi 8. & n'ayant à traiter rien de public , je demandai à N. S. P. cer-

taines graces pour des particuliers ; comme l'érection d'une Eglise Collegiale en la ville de Pesenas ; un Jubilé particulier pour les Paroisses de Saint Louis, & de Saint Yves de Rome ; & autres choses jusques au nombre de dix : desquelles je vous en dirai une seulement. Après que le Château de Montmelian fut assiégé par le Roi, & que l'on fut ici que la batterie se commençoit à dresser ; on y commença à faire des gagures là-dessus : ( comme c'est la coutume par-deçà de faire telles gagures des choses, dont l'évenement est douteux. ) La plus commune fut, que ledit Château tomberoit es mains du Roi pour tout le mois de Novembre : ceux qui favorisent à la France soutenant l'affirmative ; & les Savoyards & Espagnols la négative : & cès gagures se firent, par plusieurs jours, en public en la place de la Banque, au vû & sù des Magistrats & de tout Rome. Mais quand la reddition dudit Château au Roi fut sue & bien assûrée, lesdits Savoyards & Espagnols qui avoient perdu, au lieu de payer comme ils devoient, & comme eussent fait ceux de notre parti, & tous autres qui eussent fait quelque cas de leur foi & parole par écrit, & de leur honneur & réputation ; voulant faire déclarer nulles lesdites gagures, ou pour le moins, sous couleur de pieté, faire apliquer à des lieux pies les deniers gagez \*, tant des gagnans que des perdans, susciterent sous main le Gouverneur de Rome, qui est Milanois, & qui a eu charge de Collecteur en Espagne pour le Saint Siege : lequel faisant desdites gagures un crime, fit mettre en prison le mercredi au soir 6. jour de ce

\* Dans l'Original, il y a gagez.

nois le sieur *Leonardo Pomaro*, Consul de la Nation Françoisse, auquel ils veulent mal particulièrement, pour être très-afectonné au service du Roi, & un de ceux qui avoient été des plus chauds à gager. Et pour couvrir la partialité, emprisonna-t-on encore quelque malotru des perdans, qui fut tout aussi-tôt mis en liberté. Je me plains donc au Pape en ladite audience de cette façon de proceder, & le fis de maniere, que ledit Consul fut délivré le soir même dudit vendredi; & qu'il faudra que qui a perdu paye. Je ne vous metrai point ici ce que je dis à S. S. de peur de vous provoquer à colere contre telles gens: mais vous pouvez bien vous asûrer, qu'il ne me manqua ni matiere, ni liberté. Aussi ne m'aperçus-je point que le Pape en eût rien commandé, ni qu'il y eût aucune part. Bien me dit-il, qu'il seroit contraint de prohiber toutes ces gagures, d'autant qu'on entreprenoit de gager de toutes sortes d'affaires; & qu'on tâchoit de metre des espions jusques à dans son Palais propre, pour pénétrer & découvrir les choses.

Au demeurant, S. S. ne faillit point de me déclarer à l'accoûtumée le grand desir qu'elle a de la paix, & que Monsieur le Cardinal Aldobrandin s'en puisse retourner bientôt par-deçà. Aussi ne faillis-je point de l'asûrer de la bonne disposition du Roi au repos de la Chrétienté, & à complaire à S. S. en cela, & en toute autre chose, autant que les droits de sa Couronne, & son honneur & réputation le pourroient permettre; & que S. M. ne tireroit point le traité à la longue, ains resoudroit bientôt mondit sieur le Cardinal de ce qu'elle pourroit faire.



Quand je fus descendu chez Monsieur le Cardinal S. George, après lui avoir parlé de ce que j'avois dit au Pape. il me souvint de le metre en propos du Comte de Solre arrivé naguere à Rome d'auprès l'Archiduc Albert & de l'Infante. Ledit seigneur Cardinal me dit, que ledit Comte avoit premierement gagné le Jubilé, inconnu, & puis étoit venu baiser les pieds au Pape, & par même moyen l'avoit visité lui : Qu'il ne leur avoit parlé que de ses dévotions, & de l'extrême regret qu'avoient leurs Alteffes de cette guerre de Savoye, & desir, que les choses s'acommodassent au plutô, & que S. S. continuât à s'y employer de tout son pouvoir ; Qu'au reste ledit Comte voulant aller à Naples, comme il y étoit allé, avoit montré d'en faire conscience, & de craindre de perdre une partie du fruit du Jubilé, pour lequel seul il étoit venu à Rome, s'il alloit passer quelques jours en cette curiosité, de voir une ville & pays, que néanmoins il n'avoit onques vûs, & ne savoit quand il en recouvreroit la commodité. Je lui dis, que cette simplicité & scrupulosité ne se trouvoit guere en cette saison, ni en ces Pays-bas, parmi ceux même qui sont entretenus & employez par les grands Princes ; & que telles protestations dudit Comte pourroient donner à penser au contraire <sup>1</sup> à quelqu'un plus soupçonneux que moi, qu'il n'eût à traiter quelques grands affaires avec

<sup>1</sup> J'ai dit, que les voyages de dévotion que font les Grands, sont très-souvent des voyages de politique. Ainsi il est toujours bon d'y faire attention, & de s'en défier. Ce n'est pas honte

d'être soupçonneux, dit Comines, & d'avoir l'œil sur ceux qui vont & viennent ; mais c'est grande honte d'être trompé ; & de perdre par sa faute.

le

le Viceroy de Naples : Que pourvû que ce ne fût chose, qui touchât au service du Roi, je ne me souciois de savoir ce qu'il traiteroit à Naples, ni ce qu'il pourroit avoir traité à Rome. Bien lui voulois-je dire, qu'il avoit été écrit d'Anvers, que ledit Comte avoit charge de leurs Altesses de supplier le Pape, de s'employer envers les Suisses, à ce qu'ils donnassent le passage par leurs terres a deux ou trois mille Espagnols, qui devoient être envoyez à leurs Altesses. Sur quoi j'estimois être de mon devoir de lui dire, pour le remontrer au Pape, que Monsieur de Savoye étoit si artificieux, qu'il pourroit avoir trainé cette négociation pour faire passer lesdits Espagnols, ou partie d'iceux, pour soi-même en la Bresse, au secours de la Citadelle de Bourg ; & qu'il seroit bon de se prendre garde, que S. S. pensant employer son crédit & autorité contre les Zélandois & Hollandois, ne l'employât contre le Roi : dont pourroient ensuivre les inconveniens, que ledit seigneur Cardinal pouvoit juger de lui-même, sans que je m'y arrêtasse davantage. Il ne repliqua autre chose, sinon qu'il m'avoit dit tout ce que ledit Comte avoit traité ici.

Hier vendredi 15. je ne fus point à l'audience, n'ayant rien à traiter de public, ni assez de matiere des affaires des particuliers pour la remplir, & m'en excusai le matin, qui fut Consistoire, tant envers le Pape, qu'envers M. le Cardinal Saint-George.

Je viendrai donc maintenant aux occurrences de deçà, & commencerai par ajoûter à ce qui a été dit ci-dessus dudit Comte de Solre, que j'ai entendu, qu'il est encore venu avec charge de demander au Pape, de la part de leurs Altesses,

permission de lever certaines décimes sur le Clergé des Provinces, qui leur obéissent ; & qu'il a été écrit de Naples, qu'il avoit fort longuement négocié avec le Viceroi. Je pense, qu'entr'autres choses les Archiducs cherchent d'être aidez des levées, qui se font faites à Naples, en cas même d'accord entre le Roi & Monsieur de Savoye.

Quant au Docteur Boucher, dont je vous avois écrit la premiere fois, que je vous fis mention dudit Comte de Solre, il n'est point arrivé à Rome, soit qu'il ait eu par les chemins quelque remors de conscience ; ou qu'il lui soit survenu quelque malheur longtems y a mérité.

Par les dernieres lettres, qui sont venues de Naples, du 12. de ce mois, j'ai sçu, qu'outre les gens de guerre, qu'on a fait acheminer par ci-devant peu à peu vers le Milanés & le Piémont, le grand embarquement se devoit faire le 13. mais qu'il n'y avoit que neuf galeres de prêtes, & dix navires : Que le Viceroi avoit recherché le Général des galeres de Malthe, de le vouloir acommoder en ce besoin des galeres de Malthe, qui étoient au port de Naples, de retour de Marseille : mais ledit Général s'en étoit excusé, disant ne le pouvoir faire sans exprès commandement du Grand - Maître de leur Ordre : Qu'on y étoit encore après à y lever de nouveau deux mille hommes de pied : Qu'outre les compagnies à cheval d'Albanois, dont je vous ai écrit ci-devant, on y avoit commandé à la Cavalerie du Royaume de se tenir prête pour marcher, quand il leur seroit ordonné.

Vous êtes plus près de Milan & de Piémont que nous ne sommes ici, & en devez entendre plus souvent des nouvelles. Je ne lairrai pour-

tant de vous dire , que l'on écrit ici de Milan , qu'on faisoit marcher de nouveau vers le Piémont mille Espagnols , outre les précédents , & plusieurs charrettes de munitions de guerre , qu'on avoit tirées du Château ; & qu'on y avoit résolu de faire dix compagnies de gens à cheval , à savoir , six d'arquebusiers , & quatre de lanciers ; & qu'un hôpital de malades , qu'on faisoit en Alexandrie , se feroit à la suite de l'armée : & à cette fin avoient été déboursez douze mille écus , pour faire provision de matelas. Et de Turin on écrit , que l'on étoit après à fortifier cette ville-là , & les autres du Piémont ; & que les Espagnols , qui étoient à Carmagnolle , étoient après à entrer dans le Château par force , si on ne les y laissoit entrer de gré ; & que le Duc de Savoye avoit fait prendre prisonnier le Comte de Montmajour <sup>2</sup> , frere du Comte de Brandis , qui a rendu Montmélian au Roi.

Au demeurant ; les Espagnols ont enfin obtenu , qu'un Religieux Jacobin , Barcelonois ,

<sup>2</sup> Le Comte de Montmajour , aussi lâche que son frere de Brandis , avoit rendu la ville de Bourg , dont il étoit Gouverneur au bout d'un jour , quoique le Maréchal de Biron , qui s'entendoit avec le Duc de Savoye , l'eût averti secretement de l'ordre qu'il avoit d'assiéger sa place ; afin qu'il se mit si bien en défense , que l'entreprise manquât. Biron n'y perdit qu'un seul homme. Cette reddition de Montmélian & de Bourg

montre assez , que *Vittorio Siri* a parlé avec fondement , lors qu'il a dit , que le Duc Charles-Emanuel , qui se piquoit d'être si habile , & si pénétrant , & qui véritablement l'étoit & passoit pour tel ; a été blâmé d'avoir eu peu de discernement dans le choix , qu'il faisoit des Gouverneurs , pour avoir confié la garde des clefs de son Etat à des sujets qui n'y étoient nullement propres. *Vol. 7. delle Memorie recondite.*

apellé Raymond de Pegnafort <sup>3</sup>, fera canonisé, & se fera ladite canonisation sur la fin de ce mois, ou au commencement du prochain. Possible, ils ont pressé que ce fût en ce tems-ci, plutôt qu'en autre, afin que n'y ayant point en cette Cour d'Ambassadeur de France, celui d'Espagne pût assister à cette cérémonie: comme à cette fin ils tenterent de faire, que Monsieur le Marquis de Pisany s'abstint d'assister à la canonisation de *San-Diego* <sup>4</sup>, du tems du Pape Sixte, dont il vous peut souvenir. Mais à présent que nous n'avons point ici d'Ambassadeur, l'assistance de celui d'Espagne ne nous préjudiciera de rien, ains pourra être tirée en argument & preuve de la précédence du Roi. Qui sera cause que je n'aurai à en parler en sorte du monde, ni à en faire aucun semblant.

Vous ayant écrit ce que dessus, est arrivé l'ordinaire de Lion, qui m'a aporté une lettre du 26. de Novembre, à laquelle je répondrai tout de suite.

Les lettres, que vous acusez tout au commen-

<sup>3</sup> *Raymundo de Pegnaforte*, Général de l'Ordre de S. Dominique. C'est lui qui nous a donné les Decretales de Gregoire IX. qui pour cela sont appellées encore aujourd'hui, *La Compilation de Raymond*

<sup>4</sup> *San-Diego d'Alcala de Henares*, canonisé en 1588. 125 ans après sa mort. Après plusieurs contestations entre le Marquis de Pisany, & le Comte d'Olivares, Ambassadeur d'Espagne, il fut arrêté, que le Comte n'as-

sisteroit point à la cérémonie de cette canonisation; & que le Cardinal Deza y feroit pour lui la fonction d'Ambassadeur. *Tandem negotium hoc modo compositum est: Legatus Hispania ad sacellum non veniret, sed Cardinalis Deza ejus munere fungeretur, eaque faceret, qua fecisset Legatus: Gallus verò consuetum locum retineret.* Cicarella dans la Vie de Sixte V. 1588.



cement m'avoir écrites des 17. d'Octobre , 7. 12. & 16. de Novembre , m'ont été rendues, comme vous aurez vû par mes précédentes. J'ai bien noté, pourquoi le Roi a disposé de la garde du Château de Montmelian, comme il a fait, & m'en servirai envers le Pape, & envers tous autres que besoin sera, pour répondre aux calomnies de ceux, qui en parlent contre vérité. Le mémoire aussi, que vous m'avez envoyé de ce que le Roi avoit fait depuis la reddition dudit Château jusques au 25. de Novembre, qu'il fut de retour à Chambéry, me servira non seulement pour mon particulier contentement, mais encore plus pour celui de tous ceux, qui sont affectionnez au service de S. M. lesquels ont un merveilleux plaisir d'entendre le progrès de ses prosperitez, & d'être détrompez d'une infinité de faux bruits, que les Espagnols & Savoyards font courir de tems en tems.

M. de Sillery est arrivé tout à propos auprès du Roi, pour servir S. M. & vous soulager en la négociation, qui a à se faire avec Monsieur le Légat, & les députez de Monsieur de Savoye. Car outre la grande connoissance qu'il a de toute sorte d'affaires, il possède celles de Rome & de Savoye en toute perfection: & parmi tant d'autres bons & grands services, qu'il a faits ici, ç'a été un coup de maître à lui de vous avoir, d'une fort belle façon, remis les affaires par-delà, où vous les pouvez faire avec tout avantage: outre la réputation qui vient au Roi, de ce que de tous côtez on le va supplier, & recevoir les conditions de S. M. <sup>5</sup> Aussi prévît-il bien le pré-

*5 Multis legationibus am-* tatis. Rien ne fait plus  
*liri, argumentum est felici-* d'honneur à un Prince, &

judice, que vous m'écrivez, que le Roi reçoit de la légation, & du pourparler de paix : & pour cela, & pour autres considérations, il fit tout ce qui lui fut possible pour l'éviter, ou au moins retarder : mais vous avez été assez avertis des causes de la précipitation, & avez très-sagement fait d'en user comme vous m'écrivez.

La députation, que Monsieur de Savoye a faite, quelque couleur qu'on lui donne, est conforme à sa procédure précédente, & à celle de tous ceux, qui ne vont rondement en besogne, & qui n'ont envie de bien faire ; lesquels pour un même affaire n'envoyent jamais mêmes députés <sup>6</sup>, ains toujours des gens nouveaux, comme l'a très-bien remarqué notre Philippe de Comines <sup>7</sup>. Permettez-moi donc, je vous

ne montre davantage sa puissance, que d'avoir à sa Cour des Ambassadeurs de tous les autres. Alexandre averti, qu'il y en avoit de divers endroits du monde, qui l'atendoient à Babilone, se hâta d'y aller, quoiqu'il en fût détourné par ses devins, lui semblant qu'il alloit présider à l'assemblée de tout l'Univers. *Tanquam conventum universi orbis aëurus*, dit Quinte-Curse. C'est pour cela même, que le Pape Alexandre VII. dès la première année de son Pontificat, fit proposer aux Rois de France & d'Espagne, d'envoyer leurs Plénipotentiaires à Rome, pour y traiter la Paix générale en sa présence.

<sup>6</sup> C'est pour cette raison,

qu'à la Conférence de Saint Jean de Luz, Don Louis de Haro employa le Secrétaire d'Etat *Don Pedro Coloma*, au lieu de Pimentel, qui traitant à Paris avec le Cardinal Mazarin avoit promis beaucoup de choses, que le Roi d'Espagne ne vouloit pas tenir.

<sup>7</sup> Quand ces Ambassadeurs étoient partis, un mois après, plus ou moins, le Roi [Louis XI.] envoyoit à Londres, & toujours personages qui n'y avoient point encore été ; afin que si les précédens avoient fait quelque ouverture, dont l'effet ne s'en fût point ensuivi, les derniers n'en fussent que répondre. *Livre 6. de ses Mem. ch. 2.*

prie, qu'à ce propos je vous dise, possible trop familièrement, que je vous aime & prise grandement de ce que vous vous déliez de l'intention dudit Duc à la paix, & n'êtes d'avis qu'on lui croie que sur bons gages<sup>8</sup>. Pour cela mê-

8 Il n'y a peut-être jamais eu de négociation, qui ait passé par autant de différentes mains, que celle du Marquisat de Saluces entre Henri IV. & ce Duc. Tous les artifices, tous les détours, tous les expédiens, bons & mauvais, dont un esprit fécond en malice, en chicane, en équivoques, & en cavillations, se peut aviser, y furent mis en œuvre par le Duc. En 1599. il envoya pour cette affaire le Comte de Toussain à Rome; & sur la fin de la même année, il vint lui-même à Paris, où il fit le Traité de Février suivant, par lequel il promettoit de donner en échange du Marquisat, la Bresse, avec la Ville & Citadelle de Bourg, Barcelonette, la Perouse, & Fignerol avec son territoire: ou de rendre le Marquisat dans le premier de Juin suivant. Mais dès qu'il fut de retour en Savoye, il commença à éluder l'exécution de son Traité, envoyant en même tems Roncas, son Secrétaire d'Etat, en France, pour demander un délai; & *Domenico Belli*, son Chancelier, en Espagne, pour y solliciter un secours

d'hommes & d'argent contre le Roi de France, avec qui il disoit n'avoir fait le Traité de Paris, que pour se tirer du danger, qu'il couroit d'y être arrêté. Après avoir obtenu le délai, qu'il avoit demandé, il fit demander par le Marquis de Lullins, son Ambassadeur, l'investiture du Marquisat pour un de ses fils: mais comme cette proposition fut rejetée, il renvoya Roncas au Roi, avec des promesses de le rendre sous les conditions exprimées dans le Traité de Paris. Là dessus, le Roi nomma les Présidens de Sillery & Jannin, pour terminer cette affaire avec les deux Ambassadeurs du Duc, & Roncas. Tous cinq convinrent ensemble des articles, qui restoient à régler: il n'y avoit donc plus qu'à les signer: mais Roncas, qui savoit les intentions de son Maître, dit qu'il falloit que le Duc les vit auparavant. Le Roi y consentit: Roncas les porta au Duc, & le Duc, au lieu de renvoyer Roncas, ainsi que le Roi s'y atendoit; n'envoya qu'un courrier, avec un ordre verbal à ses Am-

me, il est besoin que nonobstant l'hiver, le Roi-  
tienne ensemble de bonnes & grandes forces,  
comme ledit Duc & les Espagnols en vont tou-  
jours accumulant : & je ne prens point plaisir  
d'entendre d'ailleurs, qu'il leur vient des Suif-  
ses ; & qu'il n'en vient point au Roi, qui en  
pourroit avoir aussitôt, & en plus grande quan-  
tité, quelque épargne de dépense que nous y  
prétendions. L'épargne & le gain, comme vous  
savez trop mieux, est en la victoire, & à con-  
server l'aquis, & aller toujours conquêtant &  
pays & réputation<sup>9</sup>, comme j'espere que S.M.

ambassadeurs, ou Députez, de  
signer. Ils signerent, & le  
Roi, pour satisfaire au  
Traité de Paris, qui por-  
toit, que Sa Majesté ne  
donneroit le Gouvernement  
du Marquisat à personne,  
que le Duc eût sujet de  
tenir pour son ennemi,  
nomma le sieur du Passage,  
qui étant beaufrere du Com-  
te de la Roque, Grand-  
Ecuyer de Savoye, devoit  
être plus agréable que tout  
autre au Duc. Cependant,  
le Duc refusa de ratifier les  
articles signez par ses Mi-  
nistres, déclarant, qu'il  
n'excuteroit jamais un Trai-  
té si défavantageux : Et  
voilà ce qui obligea le Roi  
de lui faire la guerre, dont  
il est amplement parlé dans  
les lettres précédentes &  
suivantes, ainsi que des né-  
gociations faites par le Car-  
dinal Aldobrandin, pour

la terminer par un bon &  
durable accomodement.

<sup>9</sup> *Cuncta in victoria Tac.*  
Annal. 1. *Chi piu spende*, dit  
l'Italian, *meno spende*. c. d.  
celui qui dépense davantage,  
est le plus ménager. Notre  
Louis XI. le croyoit bien  
ainsi. Il faisoit ses armées si  
grosses, dit *Comines*, qu'il  
se trouvoit peu de gens pour  
les combattre : il étoit bien  
garni d'artillerie, & mieux  
que jamais Roi de France :  
& quand il avoit pris des  
places, il y mettoit tant de  
gens & d'artillerie, que c'é-  
toit chose impossible de les  
reprendre sur lui. Et s'il y  
avoit dans quelque forte pla-  
ce un Capitaine, qui eût  
pouvoir de la bailler pour  
argent, & qui voulût trai-  
ter avec lui, il pouvoit  
être sûr qu'il avoit trouvé  
marchand, & quelque gran-  
de somme qu'on lui deman-

fera ; & que l'ostination & cauteile de son ennemi tourneront à la justification & bonheur des armes de S. M.

Je suis merveilleusement aise de la bonne réponse, que vous m'avez faite à ce que le Pape m'avoit dit & lû des choses de Tonon , & de ceux de Berne & de Geneve : & la ferai bien sonner , Dieu aidant , en la premiere audience que j'aurai de S. S.

Quant à l'afaire de Monsieur le Duc de Bar , je vous en ai écrit par ci-devant ce qui en est , & la disposition du Pape ; & ne suis point d'avis d'en parler pour cette heure , tant pour ce que nous n'y avancerions rien ; que pource qu'il me semble expedient , que pendant que la négociation de la paix sera en pied , nous ne devons faire instance au Pape , ni à Monsieur le Légat , de chose d'importance , ou qui soit contre son cœur. Car quand bien il s'induiroit à le faire , je craindrois qu'il ne voulût vous le vendre trop cher <sup>10</sup> , & vous faire rabatre des conditions de l'acord.

Les complimens , qui en atendant se pouvoient faire envers S. S. pour les faveurs faites au Roi en la célébration des nôces de leurs Ma-

dât , liberalement l'acordoit. Voilà certes un grand Roi , & le plus grand de tous les Valois.

<sup>10</sup> C'est ainsi que dans la négociation de la Paix des Pirenées , le Cardinal Mazarin vendit fort cher à Don Louis de Haro le rétablissement de feu Monsieur le Prince en France : & si cher , que Don Louis voyant com-

bien ce seul point coûtoit au Roi d'Espagne , se garda bien de vouloir rien demander au Cardinal en faveur du Duc de Lorraine , qui avoit perdu tous ses Etats au service de S. M. Catholique ; de peur que le Cardinal ne mit à trop haut prix la Duchesse de Bar , dont ce Duc demandoit instamment la restitution.



jestez, ont par moi été faits ; & je les rafraîchirai à ma première audience ; en disant à S. S. l'offre, que Monsieur le Légat a faite à S. M. de passer jusques à Lion, pour y bénir de nouveau les nôces de leurs Majestez <sup>11</sup>. Aussi l'assûrerai-je de la bonne inclination du Roi à la paix, sous les honnêtes & justes conditions, que vous me cotez tout à la fin de votre lettre. A tant, &c. De Rome, ce 16. Décembre 1600.

<sup>11</sup> Il est bon de remarquer en passant, que le Roi ayant fait convier le Doge de Venise à ses nôces, par le Président de Villiers, son Ambassadeur ; le Sénat pour l'en remercier, lui envoya deux Ambassadeurs extraordinaires, savoir *Leonardo Donato*, & *Giovanni Delfino*, tous deux Procureurs de Saint Marc, & que ce fut à l'occasion de ce mariage, que le Roi, comme par un heureux présage de sa posterité future, fut agréé au Corps de la Noblesse Vénitienne, avec tous ses

ensans à naître, & tous leurs descendans. De sorte que le Roi Louis XIII. a été le premier de la Maison de Bourbon, qui fût né Noble Vénitien. Et c'est, à mon avis, la raison pourquoi Henri IV. montrant le Dauphin nouveau né à l'Ambassadeur de Venise, *Marino Cavalli*, qui venoit le féliciter sur sa naissance : [Monsieur l'Ambassadeur, lui dit-il, la fête est pour vous, aussi-bien que pour moi : car cet enfant sera, un jour le meilleur ami de votre République.]

## ANNEE M. D. CI.

## LETTRE CCLI.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Par mes dernières lettres, qui sont du 16. de Décembre, je vous donnai avis, comme ce jour-là même j'avois reçu les vôtres du 26. de Novembre : & répondant à ce qui me sembla en avoir besoin, je vous cotai sur la fin ce dont je voulois parler au Pape en la prochaine audience. Le premier jour de vendredi qui suivit après, à savoir le 22. dudit mois, fut occupé en un Consistoire à demi public, touchant la canonisation de S. Raymond de Pegnafort, Barcelonois; dont je vous fis mention en madite dernière : lequel Consistoire dura jusques à 21. heure. De façon qu'avant que nous fussions de retour chez nous, & qu'on eût diné, il fut près de nuit. Et pour cela, & que je n'avois rien qui pressât, je n'estimai point devoir aller donner peine au Pape : & même devant être las, tant pour avoir harangué lui-même audit Consistoire fort bien & longuement; que pour avoir ouï les avis non seulement de tous les Cardinaux, mais aussi de tous les Patriarches, Archevêques & Evêques; qui lors étoient à Rome; & se trouverent & parlerent audit Consistoire. Et le second vendredi après, qui fut le 29. dudit mois de Décembre, N. S. P. avoit la goutte aux mains, & ne donna point d'audience.

Puis donc que je n'ai point à vous rendre

compte d'aucune négociation, ni à répondre à aucune lettre, je passerai aux occurrences de deçà. Par lettres de Naples du 19. de Décembre nous entendîmes ici, comme ce jour-là même on avoit embarqué les soldats levez en ce Royaume-là, pour les envoyer en Piémont; & que tout aussitôt qu'ils furent embarquez, il se leva une tempête si grande, que trois navires, où il y avoit quatre cens soldats, périrent avec lesdits soldats dans le port même.

Un des gentilshommes de Monsieur le Cardinal d'Este m'a dit, que le Comte de Fuentes avoit recherché le Duc de Modena, d'aider le Roi son maître de deux mille hommes des Etats dudit Duc: dont ledit Duc étoit fort fâché, ne pouvant acorder ni refuser cette demande, sans se déclarer plus avant qu'il ne vouloit. Nous verrons ce qui en sera, & je vous en donnerai avis. Et encore que la chose soit assez vraisemblable, les Espagnols voulant découvrir les intentions des Princes, & en engager de leur côté le plus qu'ils pourront; si est-ce que je n'ai laissé de penser, qu'on me pouvoit avoir tenu ce propos expressément, encore qu'il n'en fût rien, pour me donner à croire, que ledit Duc de Modena n'étoit pas si enclin aux susdits Espagnols, qu'il leur eût voulu complaire de ce secours.

Par ma lettre du 2. de Décembre, je vous donnai avis de certain langage, qu'on disoit ici avoir été tenu par le sieur de Bongars aux Princes & Protestans d'Allemagne touchant la conversion du Roi. Et pource que depuis on s'offrit à m'en faire voir les lettres, j'acceptai l'offre; & me furent mises en main plusieurs lettres en latin, écrites à un homme de lettres Allemand, apellé *Gaspar Schoppius*, qui est ici: les unes par ledit

Bongars ; & d'autres par un apellé Velfer , qui demeure à Ausbourg. Par toutes ces lettres j'ai appris , que ce *Schoppius* a été Huguenot ; & qu'après s'être converti en cette ville , il écrivit à de ses amis Huguenots , & entr'autres audit Bongars , des lettres âpres & injurieuses , & plus propres à les irriter & endurcir en leur opinion , qu'à les gagner & convertir : dont ledit Bongars se piqua aucunement , & lui répondit assez brusquement , mais non sans beaucoup de respect & de modestie. Et en toutes ces lettres il ne se trouve un seul mot touchant le susdit langage , ni qui en approche. De façon que la production de ses lettres a été sa justification envers moi , pour ce regard. Mais parmi les lettres dudit Velfer , je trouve , que celles , que ledit Bongars écrivoit audit *Schoppius* , passioient par les mains dudit Velfer , qui les ouvroit & lisoit , & puis les envoyoit audit *Schoppius*. Et y en a une dudit Velfer audit *Schoppius* , par laquelle il suggere audit *Schoppius* , qu'en repliquant audit Bongars il lui reproche la conversion de son Roi , & comme ledit Bongars sur icelle a tenu tel & tel langage aux Princes Protestans d'Allemagne. Mais il se voit , que ce Velfer est ennemi dudit Bongars , & partial de la Maison d'Autriche : comme ledit *Schoppius* étoit entretenu par feu M. le Cardinal *Madruccio* , qui étoit si fort de ladite Maison , que le feu Roi d'Espagne lui avoit fié le secret du Conclave <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Haveva egli ( Lud. Madrucci ) portato con se la voce , cioi la notizia de i susi piu intimi che il Rè Filippo II. riteneva all' hora intorno a soggetti delegere al grado*

*Pontificale. E qualche volta Madrucci s'era servito di quell' autorità con si grand' eccesso , che molti l'havevano chiamato più tiranno , che moderatore de' Conclavi Ma in*

plutôt qu'à ses Ambassadeurs propres, ni aux Cardinaux Espagnols naturels. De façon que je tiens ; que cette imputation & charge mise sus audit Bongars est une pure calomnie<sup>2</sup>, controu- vée pour nuire au Roi principalement. Mais

*ogni modo era gran. Cardinale ,  
e per chiarezza di sangue ,  
e per gravita di costumi.*  
Memoires du Cardinal Ben- tivoglio.

<sup>2</sup> Pour moi, dit le savant M. Bayle, je trouve assez vrai-semblable ce que Velfer vouloit que l'on reprochât à Bongars. Il n'y avoit pres- que personne parmi ceux de la Religion, qui pendant les premieres années du ca- tholicisme de Henri IV. fût persuadé que ce Prince eût changé de sentimens. Son Envoyé en Allemagne n'é- toit pas trop homme à s'i- maginer, qu'à l'âge qu'avoit Henri IV. on puisse com- mencer à croire la transub- stantiation & ce qui s'ensuit. Il est donc probable, qu'il n'auroit pas crû mentir en disant, que la conversion de son Maître avoit été un ou- vrage de pure nécessité, & semblable au *risus Sardonius*, qui ne passe pas les lèvres. Mais supposons qu'il en ju- geât autrement : doit-on croire qu'il eût fait difficul- té de recourir à un men- songe officieux, pour empê- cher que les Protestans d'Al- lemagne, ne se refroidissent entièrement envers. Henri

IV ? Doit-on croire, que pour les tenir attachez aux inté- rêts de la France, il eût fait difficulté de leur dire confidemment, quoiqu'il n'en crût rien, que le Roi étoit toujours dans le fond de l'ame bon Huguenot ? C'est comme quand Du Bellay fai- soit acroire aux mêmes Prin- ces, que François I. ne s'é- loignoit pas de la Réforme. Mais ( me dira-t-on ) Du Bellay étoit Papiste, & Bon- gars, étoit de la Religion ? Tant qu'il vous plaira, ré- pondrai-je, mais un Am- bassadeur Protestant est fait comme un autre ; il se sert comme les autres des adresses de la Politique : & s'il se laisse duper, ce n'est pas par zele, ou par scrupule de conscience. Prenez bien gar- de, que de la maniere qu'on juge des choses, Bongars n'eût rien fait contre les de- voirs d'un homme d'honneur, en rendant de bons services à son Maître par les insinua- tions dont il s'agit. L'import- tance étoit de prendre bien garde que les Espagnols n'en- süssent rien. Dans son Dic- tionnaire au mot Bongars note E.



comme on ne peut empêcher les malveillans de parler, aussi peut-on bien les démentir par bonnes & louables actions, comme a fait le Roi jusques ici, & fera toujours à l'avenir de bien en mieux : & crève qui s'en fâchera.

La fourde levée, qui se faisoit en la Marque d'Ancone sans tambour, n'a eu aucun effet ; & tient-on à présent, que c'étoit pour prendre sur le Turc en Dalmatie une forteresse apellée *Scutari*, moyennant certaine intelligence, qu'on y avoit pratiquée, laquelle a été découverte, & les pauvres Chrétiens, qui en étoient, exécutez à mort.

L'Archevêché de Gennes, dont j'avois parlé pour un frere de M. Lomellin, a été expédié en Consistoire pour M. *Spinola*, Genois, Vicelégat à Bologne : Prélat, à la vérité, de grande noblesse, vertu, & valeur, & en qui cette dignité est très-bien employée.

La Porte sainte ne fut point fermée la veille de Noel, comme est de coûtume, d'autant que l'année passée elle ne pût être ouverte<sup>3</sup> que le

<sup>3</sup> Le Jésuite Auteur du livre intitulé, *Numismata Pontificum Romanorum*, dit qu'Alexandre VI fut le premier Pape qui ouvrit la Porte Sainte, autrement dite la Porte d'Or. Paul Piafecki en décrit ainsi la cérémonie, à laquelle il dit qu'il étoit présent en 1599. *Pontifex considens mitratus in loco ad hoc parato, malleo argenteo inaurato percussit murum, quo obstrucka erat Porta Sancta, occinens : Aperite mihi portam justitia. Et ite-* *rans malleo istum dixit : Introibo in domum tuam, Domine. Tertio demum pulsavit : aperiens : Aperite portas, quoniam Dominus nobiscum est. Tunc tradito malleo summo Penitentiario, mitra deposita, recitavit precationem : Adiuva nostras, Domine aspirando preveni. Et ea dicta iterum considens, legit Psalmum 99. Jubilate Deo omnis terra. Interim fabri demoliebantur murum porte. Et cum fuit aperta, Pontifex, mitra deposita eam subivit exultans*

dernier jour de l'an ; & que N. S. P. a voulu donner l'an entier à la dévotion des gens de bien. Mais pour lui être venue la goutte aux mains le jour même de Noel, il ne l'a pû fermer le dernier jour de l'an , comme il vouloit. On pense , qu'il la pourra fermer la veille des Rois : comme la canonisation du Saint Espagnol avoit aussi été destinée pour le jour des Rois , à cause que ledit Saint mourut en semblable jour. Mais l'une & l'autre de ces deux actions dépendra de l'état , auquel se trouvera alors S. S. Je prie Dieu , qu'il soit très-bon , & qu'il vous donne à vous , Monsieur , le bon an , & en parfaite santé très-longue & très-heureuse vie. De Rome , ce 2. de Janvier 1601.

*versus : hac est dies quam fecit Dominus. Cui respondebant Cantores : exultemus & letemur in ea. Deinde subjunxit preccationem : Deus , qui per Moysen famulum tuum populo Israëlítico annum Jubilei & remissionis instituisti , concede nobis famulis tuis annum Jubilei hujus tua autoritate institutum , quo Portam hanc populo tuo ad preces Tuae Majestati offerendas ingredienti solemniter aperiri voluisti , feliciter inchoare , ut in eo venia & indulgentia plena remissionis omnium delictorum.*

*obtenta , cum dies vocationis nostrae advenerit , ad caelestem gloriam perfruendam , tua misericordiae auxilio perducamur. Per Dominum nostrum Jesum Christum , &c. Aperta Porta apud S. Petrum , ad basilicas S. Mariae Majoris , S. Joannis in Laterano , & S. Pauli extra portam Ostiensem , Cardinales titulos earum gerentes iverunt , & ibi portas similes Sanctas eodem ritu aperierunt. Dans la Chronique. Voyez la lettre. 254. note 2.*

## L E T T R E C C L I I .

A M O N S I E U R D E V I L L E R O Y .

**M** O N S I E U R , Je vous écrivis le 2. de ce mois , délibéré de faire partir l'ordinaire pour Lion , suivant l'Arrêt donné au Conseil du Roi au mois de Septembre dernier , que les ordinaires seroient dépêchez à Lion & à Rome les premier & quinzième jour de chaque mois : comme je l'ai toujours depuis fait garder ici. Mais pour cette fois je me suis laissé aller à donner cinq ou six jours aux prieres des Expeditionnaires , qui me remontrèrent au commencement de ce mois , qu'à cause des Fêtes , & de l'indisposition du Pape , ils n'avoient rien de prêt : & que le courrier n'auroit à beaucoup près pour faire son voyage. Et ainsi j'ai diferé jusques à ce jourd'hui à expedier ledit ordinaire qui partira cette nuit. Cependant , je reçûs le 3. de ce mois par le courrier de Monsieur le Cardinal Aldobrandin la lettre du Roi du 23. Décembre , touchant les deux nominations à l'Evêché de Saluces , & la vôtre du 22. par laquelle vous vous remetez à celle , que vous m'aviez écrite le jour auparavant par l'ordinaire de Lion , qui n'est encore arrivé , & n'en avons point de nouvelles.

Je loue Dieu de la bonne santé , amitié , & contentement reciproque du Roi & de la Reine , & le prie , qu'il lui plaise les leur conserver & acroître de bien en mieux ; & qu'il leur donne dans cette année , qui commence un siècle nouveau , un beau Daufin. La volonté de S. M. touchant ledit Evêché de Saluces sera par

moi suivie comme en toute autre chose : mais il ne faut pas s'attendre , que le Pape y pourvoye tandis que le diferend du Marquisat durera entre le Roi & Monsieur de Savoye.

La goute lui dure encore aux mains & en un pied ; de sorte que la Porte sainte est encore ouverte , & la canonisation du Saint Espagnol surfise , jusques à ce que S. S. se trouve mieux : ce qui est cause aussi qu'hier vendredi je ne fus point à l'audience.

Pendant le susdit délai de notre ordinaire de Lion sont venues lettres de Naples du 2. de ce mois , qui portent , que le 29. du passé la mer se montrant tranquille , on y embarqua de nouveau les quatre mille hommes , & les mit - on hors du port : mais la nuit suivante la mer se troubla si fort , qu'on fut contraint de les ramener au port , & les desembarquer , & renfermer au Lazaret. Dont le Viceroi se monroit fort fâché ; & même d'autant que le Comte de Fuentes , Gouverneur de Milan , tient des gens près de lui , pour solliciter cet embarquement ; & a écrit audit Viceroi , que s'il ne peut envoyer les soldats levez tous ensemble , qu'il les lui envoie un à un. Les susdits solliciteurs & lettres dudit Comte de Fuentes ont tant fait , que ledit Viceroi s'est enfin contenté , qu'on y levât quatre cens hommes à cheval Albanois , auxquels il a donné terme de quarante jours , pour s'apprêter & équiper :

Il y avoit avis audit Naples , que le Cicale ne retourneroit de tout cet hiver à Constantinople , & passeroit l'hiver aux mers de deçà. Ce que les Espagnols atribuent au Roi , comme si S. M. en avoit requis le Turc : tout de même qu'ils firent courir le bruit , que c'étoit S. M.

qui avoit procuré sa venue par-deçà \* ; & suivant leur coûtume de rejeter toujours sur nous toutes les choses odieuses ; sans s'apercevoir cependant , qu'ils nous aprennent à être mauvais , & à leur procurer du mal , si nous étions disposez à faire notre profit de leur malice , & des calomnies , qu'ils nous metent sus ; & à nous revncher du mal & de la guerre , qu'ils nous font sans cause , & de gayeté de cœur.

De Piémont on écrit , qu'il y étoit arrivé quatre mille Suissès par le Milanés ; & que Monsieur de Savoye avoit commandé , qu'on les lui amenât avec de l'artillerie & munitions , & qu'il demeureroit toujours ferme à *Hina* contre toute aparence. Ce qui fait penser à plusieurs , qui connoissent son naturel , qu'il couve quelque assassin , après lequel il pense faire de beaux jeux. Mais Dieu fera que non seulement il se morfondra & demeurera perclus en ces neiges ; mais qu'il se ruinera & s'ensevelira en ses pernicieux & damnables desseins. Cependant , les siens font courir des bruits , que le sieur de Lesdiguiere a été bien battu par lui , & que l'on oira bientôt parler d'une grande soulevation , qui se doit faire en France. Mais je ne croi point le premier ; & espere , que s'il se fait quelque mouvement plus grand en France , ce sera contre lui , & contre ses adherans , pour le service du Roi , & pour la conservation & accroissement du Royaume.

Le Comte de la Tour est arrivé en cette ville depuis peu de jours , envoyé par l'Archiduc Ferdinand , pour prier le Pape de lui donner secours , & de lui en procurer encore des autres Princes , pour reprendre la ville de Canise , qua :

\* Voyez la lettre 247.



les Turcs lui prirent dernièrement. Mais s'il est vrai ce qui a été écrit de Prague, que l'Empereur envoie des Reistres pour Monsieur de Savoye contre le Roi, ce n'est pas la voye d'ôter au Turc ce qu'il tient, ni même de se défendre de lui; & moins d'impetrer secours des autres Princes, & de les faire entrer en ligue avec la Maison d'Autriche contre le Turc: dont ils ont fait si grande instance, & le Pape même, ces jours passez.

Il y a cinq ou six jours que le sieur de Beauvau, que je vous ai écrit ci-devant être demeuré ici, me dit, qu'il étoit arrivé ici un gentilhomme pour y résider, & faire les affaires de Monsieur de Lorraine; & que ce gentilhomme est Piémontois de nation, & retourné depuis peu de tems d'Espagne, où il a demeuré 18. ou 20. ans, & y a fait les affaires de Son Altesse par l'espace de six ans: & monroit de soi-même ledit sieur de Beauvau, s'émerveiller, qu'en un tems si soupçonneux, non seulement pour le regard de Savoye, mais aussi d'Espagne, Son Altesse eût envoyé à Rome, pour faire ses affaires, un Piémontois ayant demeuré si longuement en Espagne, & qui en étoit revenu tout fraîchement. Je lui demandai le nom, & il me le dit, mais je l'ai oublié<sup>1</sup>: je le reprendrai bientôt. Il me dit, que ledit gentilhomme me devoit venir voir: mais je ne l'ai point encore vû. Me voye-t-il, ou non, je le fais bien éclairer; & préviendrai auprès du Pape, & de Monsieur le Cardinal S. George, sa négociation, en cas qu'il fût venu pour quelque mal. A tant, &c. De Rome, ce 6. de Janvier 1601.

<sup>1</sup> Il s'apelloit *Baretti*.

## L E T T R E C C L I I I .

A U R O Y .

S I R E ,

La lettre , qu'il plût à Votre Majesté m'écrire le 21. de Décembre , me fut rendue le 10. de ce mois , avec le Mémoire contenant les deux partis , que V. M. avoit fait proposer à Monsieur le Légat le 20. dudit mois de Décembre. Et d'autant qu'à deux jours de là échéoit le jour de mon audience , & que je me doutai , que N. S. P. trouveroit à redire és articles desdits deux partis , je me préparai diligemment , afin de pouvoir répondre à S. S. pour la justification d'un chacun d'iceux.

J'allai donc à l'audience vendredi 12. de ce mois , & d'entrée je dis à S. S. que c'étoit la première fois que j'étois venu à ses pieds en cette nouvelle année ; & que cela m'admonestoit de commencer mon audience par prier Dieu , qu'il lui donnât le bon an. *C'est le Roi de France , dit-il , qui me peut & me doit donner le bon an. Je puis dire , qu'il ne m'a demandé chose que je n'aye faite pour lui ; & toutefois il n'a rien fait pour moi de tout ce que je lui ai demandé : & si ne lui ai-je rien demandé , qui ne fût à l'honneur & gloire de Dieu , & au bien de la Chrétienté ; & profitable à lui-même , & à tout son Royaume , comme est la paix que je desire , & lui demande sur toutes choses pour plusieurs respects ; mais particulièrement pour le danger , où la Chrétienté se trouve par l'invasion du Turc , qui va toujours conquerant & croissant de plus en*

plus. Et néanmoins il fait des demandes excessives, voulant qu'on lui paye les dépens qu'il a faits en cette guerre. Et l'autre fois que la Savoie fut rendue par le Roi Henri II lui payait-on les dépens ? Et dernièrement que la paix fut faite à Vervin, capitula-t-on sur les dépens ? En après, il veut retenir Montmélian, & demande tant d'autres choses. Je ne sai qu'en dire, ni qu'en penser.

A cette plainte de S. S. si ressentive, j'estimai devoir répondre le plus doucement & le plus respectueusement qu'il me seroit possible, sans aigrir, ni aussi nourrir son ressentiment : & lui dis, que je savois, (& avoit été dit & écrit à S. S. plusieurs fois) que V. M. s'estimoit & professoit grandement obligée à Sa Sainteté, & lui en rendroit toute gratitude, observance, & révérence ; comme elle en vouloit aussi rendre tout service à la personne de S. S. & au Saint Siege, en toutes les occasions, qui s'en présenteroient : reconnoissoit aussi n'avoir pû faire jusques ici, pour la malice du tems, & l'état des choses, tout ce qu'elle desiroit pour le contentement de S. S. & quoi qu'elle fût & pût faire à l'avenir, confesleroit toujours n'avoir fait, à beaucoup près, ce qui étoit dû à Notre Mere

1 Henri II. étoit d'autant plus en droit de demander le remboursement de ses dépens, que les villes & forteresses qu'il rendit, lui avoient coûté plus de vingt millions d'or à conquérir & à fortifier. Et s'il ne le demanda pas, c'est une seconde faute qu'il fit, & dont il n'étoit pas moins blâma-

ble, que de la premiere ; je veux dire, de la restitution d'un pays, qu'il pouvoit justement retenir, & que le Roi d'Espagne n'auroit jamais pû lui ôter. Aussi, la faute d'Henri II. n'étoit pas un exemple, qu'Henri IV. dût imiter, ni le Pape alléguer.

Sainte Eglise, au Saint Siege, & à la personne de S. S. Que V. M. en avoit toujours ainsi parlé & écrit, & n'en parleroit jamais autrement : mais moi, qui étoit votre sujet & serviteur si obligé, & à qui V. M. avoit confié ses affaires, & qui avois l'honneur de les traiter, étois tenu de lui dire, pour sa consolation, & pour votre justification, que comme j'étois témoin de sa bonté, bénignité, & paternelle bienveillance en votre endroit ; aussi me souvenois-je très-bien de plusieurs choses de très-grande importance demandées par S. S. que V. M. avoit faites & exécutées, & dont elle-même vous avoit loué grandement : Que je me souvenois encore d'autres choses que S. S. n'avoit point demandées, & néanmoins V. M. les avoit faites & ofertes fort libéralement & promptement : dont S. S. vous avoit remercié très-affectueusement : Que de tout cela je n'en voulois rien spécifier. Mais pource qu'il se parloit d'acord & de paix entre V. M. & le Duc de Savoye, & qu'on prétendoit que V. M. n'en avoit toute l'inclination qu'on desiroit ; je ne devois omettre, que le dernier acord fait à Paris entre vous deux, avoit été fait par V. M. pour le seul respect de S. S. comme il se voyoit par le commencement & par la fin dudit acord, & pour ce que V. M. s'y étoit fait plusieurs grands & intolerables préjudices : & au lieu de recouvrer le Marquisat purement & simplement, comme il étoit possédé par la Couronne de France, quand le Duc de Savoye le prit en pleine paix, s'étoit contentée, pour la révérence de S. S. de le recevoir avec condition & charge de compromis, & d'y metre certaine sorte de Gouverneurs & de garnisons \*, & avec

\* Voyez les notes de la lettre du 5. d'Août 1600.

telles autres : Que nonobstant tout cela , le Duc de Savoye , violant sa foi , n'avoit voulu garder ledit acord si avantageux pour lui ; & méprisant l'interposition de l'autorité de S. S. & ses saints & salutaires records , avoit forcé V. M. après en avoir trop enduré , de prendre les armes pour le recouvrement des biens de sa Couronne , & pour la conservation de son honneur & réputation : & étoit cause de tous les maux , qui en étoient venus à ses sujets , & à la Chrétienté , par la prise de Canise ; & de la peine & fâcherie que S. S. en prenoit : Que c'étoit lui Duc de Savoye , qui n'avoit rien fait de ce que S. S. lui avoit demandé : ce qui étoit néanmoins pour son propre profit & honneur. Et maintenant qu'il s'en étoit mal trouvé , au lieu de reconnoître sa faute , & de s'acommoder , il tâchoit d'aigrir S. S. contre V. M. & la vexoit & tourmentoit continuellement par ses lettres , & par ses Ministres , sans lui laisser une heure de repos : & vouloit , & quasi obtenoit , que de son inconstance & perfidie , & de sa coulpe en tant d'autres choses , V. M. en eût le reproche <sup>2</sup>. Mais que ce n'étoit pas le moyen de mériter , ni d'obtenir la paix d'un Roi si généreux & magnanime , qui ne se vouloit & ne se pouvoit avoir par ces façons-là , comme on l'avoit vû en ses plus grandes adversitez ; lorsque tant de

<sup>2</sup> Il arrive presque toujours , que lorsqu'un grand Prince est en querelle , ou en guerre , avec un autre , qui lui est bien inférieur en puissance , on donne le tort au plus fort , quelque bon droit qu'il ait ; parce que toute la compassion est du

côté du plus foible. *De ordinario , dit le Mariana , siempre favoremos la parte mas flaca , y aun el que es mas poderoso en qualquier diferencia , puesto che tenga mejor derecho , siempre parite que haze agravia.*

Princes



Princes & seigneurs étrangers & domestiques s'étoient bandez contre lui : Que ledit Duc étoit réduit en tel état par les François, d'un côté ; & par les Espagnols, d'autre ; que toute paix lui étoit bonne, non seulement celle, que V. M. lui vouloit donner : Qu'il devoit réputer à grande grace, & se tenir heureux, que V. M. lui voulût rendre la Savoye, la Bresse, & autres pais qu'elle avoit conquis en une guerre si juste ; & qui, outre les fruits & revenus, qui s'en peuvent tirer, afsûroient & remparotent à V. M. le Dauphiné, le Lionnois, & le Duché de Bourgogne ; & qui contiendroient en ofice les Piémontois, Milanois, Genevois, Bernois, & autres Suissès, la Franche-Comté, & jusques aux Pais-bas inclusivement : lesquels pais nouvellement conquis étoient en outre si aisez à maintenir par un Roi de France, que quand tout le Piémont & toutes les Espagnes se distilleroient pour les ravir, on ne les pourroit jamais ôter par force à la France, si le monde ne venoit à se renverser du tout. Et de fait, je n'avois trouvé homme d'entendement & d'affaires, qui eût voulu croire, que V. M. fût pour rendre lesdits pais, à quelque condition, ni pour quelque respect que ce fût ; attendu, outre ce que dessus, les comportemens de l'homme, & le peu de foi qui s'en peut attendre pour l'avenir, & l'obstination présente ; & que la France s'est si mal trouvée d'avoir autrefois si facilement rendu ces mêmes pais <sup>3</sup>. Aussi m'écrivait V. M. ( & encore

3 Henri II. n'eut pas le temps de se repentir de cette restitution, étant mort trois mois après la conclusion de la Paix de Cateau-Cambresi : mais Henri III. son fils, éprouva si souvent l'ingratitude & la mauvaise foi du Duc Emanuel-Philbert qui ne cessa jamais de cabaler avec

à S. S. même ) que sans le respect & révérence de S. S. elle n'en seroit descendue aux termes, où l'on en étoit : tant s'en faloit qu'on eût occasion de se douloir de V. M. laquelle, en l'acord de Paris, n'avoit point voulu demander restitution de fruits, ni parler d'aucune somme d'argent, comme elle pouvoit justement. Mais à présent, voyant que ce Prince n'avoit tenu compte de la promesse, qu'il avoit faite de rendre le Marquisat, ni de S. S. ni de personne ; & qu'il avoit contraint V. M. à faire une si grande dépense, & à hazarder la vie de tant de Princes, Seigneurs, gentilshommes, & autres, & la sienne propre ; personne ne devoit trouver mauvais, que V. M. demandât une partie de ce que les loix lui adjugent. Lesquelles, comme Sa Sainteté savoit trop mieux, nous enseignoient, que restituer n'est pas rendre simplement la chose ; ains faire encore raison des fruits & des dépens, & de tout autre juste intérêt : de façon que celui, auquel la chose est restituée, ait, par même moyen, tout ce qu'il auroit, si on lui eût rendu la chose en tems & lieu ; ains tout ce qu'il auroit, si la chose ne lui eût onques été prise : Que ce n'étoit point chose nouvelle, qu'és Traitez de Paix on remboursât les dépens ; & s'il n'avoit été fait en ce dont S. S. avoit fait mention, les guerres avoient été d'une autre nature. Mais cette-ci n'avoit eu aucun prétexte du côté dudit Duc, sinon qu'une seule perfidie, & le mépris de sa foi, & de Dieu, & des hom-

le Roi d'Espagne contre la France ; qu'il eut tout sujet de se reprocher la faute, qu'il avoit faite au commencement de son regne, de rendre encore à ce Duc les

viles de Pignerol, de Savillan, & de la Perouse, qui étant les clefs du Dauphiné & du Piémont, tenoient les Savoyards & les Espagnols en bride.

mes, & de son propre honneur & réputation : Qu'en outre, S. S. se pouvoit souvenir, comme les choses étant encore en entier, M. de Sillery lui avoit plusieurs fois prédit, & comme protelté, que si Monsieur de Savoye n'observoit ledit acord, & contraignoit S. M. à prendre les armes, il n'en seroit point quite pour rendre simplement le Marquisat ; & qu'il faudroit faire raison des dépens, & d'autres choses : Que je savois, que ledit sieur de Sillery en avoit autant dit à Monsieur le Cardinal Aldobrandin, & à l'Ambassadeur même de Savoye résidant près S. S. comme il avoit encore été prédit en votre Cour à ceux que le Duc y tenoit. Et pour fin, le Duc ne devoit s'arrêter à cela, puisque la dépense d'un mois de guerre monteroit plus à lui, & aux Espagnols, que ne seroit la somme que V. M. demandoit.

Quant à la rétention de Montmélian pour ce peu de tems, nous en avons exemple en cette même Maison de Savoye, & en la Paix même de l'an 1519. par laquelle avoient été laissées au Roi Henri II. les places de Turin, Quiers, Chivas, Villeneuve-d'Ast, & Pignerol 4 : Qu'alors néanmoins ledit Roi Henri II. n'avoit point tant d'ocasion de défiance, n'ayant pour lors les Ducs de Savoye pris aucun Etat de la Couron-

4 Il étoit dit par l'article 35. de cette Paix, que le Roi Très-Chrétien retiendroit les villes de Turin, Quiers, Pignerol, Chivas, & Villeneuve-d'Ast, en forme de gages, jusques à ce que le Duc de Savoye lui eût fait raison pour la Comte de Nice, qui est un membre de la Provence ; pour l'Astcsan, apporté pour dot à la Maison d'Orléans par Valentine de Milan ; & pour d'autres terres & seigneuries, échues par succession à Louise de Savoye, mere de François I.

ne de France, en pleine paix, ni autrement, ni si manifestement violé leur foi, & méprisé les Rois de France. Mais ce Duc avoit bien montré, qu'on ne pouvoit contracter assez caute-ment & sûrement avec lui, & qu'il ne lui falloit croire sans bons gages : & même puisque, pour mauvaise cause qu'il eût, les Espagnols le fomendoient & défendoient. Ce qui donnoit à penser à V. M. qu'après cette paix qui se procure, il pourroit prendre audit Duc un autre caprice de la rompre, comme il a rompu les autres ; & que les Espagnols le voudroient encore aider de même. De façon que non seulement V. M. mais aussi S. S. & tous ceux, qui aimoient la paix & le repos de la Chrétienté, avoient occasion de desirer, qu'en l'accord qui se feroit, intervenissent le plus de sûreté que faire se pourroit. Et néanmoins V. M. ne demandoit à tenir ladite place que pour trois ans, & en laisseroit à Son Altesse le revenu : jacoit que V. M. fût conseillée de la demander pour plus long-tems, & que le tems expiré, elle fût démolie, comme faite contre l'intention de ladite Paix de 59. Mais pour complaire à S. S. & à Monsieur le Cardinal Légat, son neveu, elle auroit passé par dessus toute autre considération.

S. S. en sa replique se montra plus modérée, disant, qu'elle ne vouloit point dire, que V. M. n'eût raison de mouvoir les armes : mais à présent qu'on vous vouloit rendre le vôtre, la guerre ne seroit plus juste desormais ; & qu'on laisât dire qui voudroit au contraire : Qu'il falloit regarder à Dieu, & au bien de la Chrétienté, & avoir encore compassion de lui, qui enduroit infiniment ; & lui sembloit, qu'il avoit des dagues aux flancs jusques à ce que la Paix fût faite.

Je ne voulus point dupliquer sur cela , ni entrer en justification des autres articles du premier parti , puisque le Pape ne m'avoit parlé que de ces deux , à savoir , des dépens , & de Montmélian. Mais d'autant que le second parti fait grandement pour la justification de V. M. & que S. S. n'en avoit fait aucune mention ; j'estimai m'en devoir aider , pour plus ample réponse à sa plainte , & plus efficace consolation de sa douleur : & lui dis , que par le second parti que S. S. auroit entendu , elle pouvoit connoître le grand desir , que V. M. avoit de lui complaire , & de délivrer la Chrétienté des maux de cette guerre , puisque V. M. se contentoit de prendre récompense du Marquisat és païs les plus éloignez du Piémont & de l'Italie : Qu'en ce second parti ne se parloit plus de Pignerol & son territoire , ni de Barcelonete & son Vicariat , ni des Vallées de Sture & de Perouse , & de leurs appartenances & dépendances ; ains de lieux , dont les noms n'étoient pas seulement connus ni ouïs en Italie , si ce n'étoit de la Bresse : Que c'étoit bien éclaircir le monde , que V. M. n'avoit point intention de faire la guerre au Duché de Milan , ni en autre endroit d'Italie , comme on avoit faussement controuvé <sup>s</sup> , & pris cette invention pour prétexte de fomenter la mauvaise cause de

<sup>s</sup> *Suessanus* ( le Duc de Sesse Ambassadeur d'Espagne à Rome ) *ubi de Regis in Sabaudia successibus cognovit , à Sabaudis interpellatus , vicissim Pontificem interpellaverat , daret operam , ut pax nuper Verwinii facta à cunctis partibus servaretur , neque pateretur , pretextu pro-*

*prii repctendi alienas ditiones à suspecto toti Italia Rege invadi : jam ubique jaclari , pro recuperando in speciem Saluciarum principatu bellum susceptum , revera imperium Mediolanense , & Regnum Neapolitanum eo pretextu peti.* Histoire de Thou livre 125.



ce Duc. De forte que si ce parti ou l'autre n'étoit accepté, il faudroit croire, que ce pauvre Prince, & ceux, qui desormais l'assisteroient, feroient tombez en sens réprouvé ; & que Dieu vouloit de plus en plus justifier les armes & les conquêtes de V. M. & ruiner du tout ses ennemis. *Oui, mais*, dit le Pape, *vous voulez fermer aux Espagnols le passage de la Comté de Bourgogne & des Pais-bas* <sup>6</sup>, *& ne leur voulez point accorder une lisiere, qu'ils demandent sans aucune forteresse.* Je lui répondis ce que V. M. m'avoit écrit qu'elle leur permettoit le passage libre, quand ils le demanderoient, & leur en feroit une promesse : Que s'ils gardoient la paix avec V. M. le passage ne leur seroit jamais refusé : Que s'ils vous faisoient la guerre, la réservation de cette lisiere ne leur serviroit de rien.

6 C'étoit une des conditions qu'exigeoit du Légat, le Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan, qui attisoit le feu de cette guerre. *Aldbrandinus Cardinali in itinere Mediolani Fontanum convenit, quem precipuum hujus belli inventorem sciebat, à patris, ut id faceret, cautè monitus, quippe qui animo provideret si inconsulto Fontano legatus ad Regem pergeret, de pace colloquium frustra institui, & nisi communicatis cum eo consiliis reseratur exitu negotium curaturum.* Igitur à Fontano, qui jam maximo numero copias undique collegerat, & nihil nisi bellum spirabat . . . hoc responsum tulit, Philippum ar-

*ma positurum, modò Galli à Saluciarum principatu omnino arceantur, neque pedem in Italia ponent.* Enfin le Légat demandant encore une réponse plus claire & plus positive, sans quoi il protestoit qu'il ne poursuivroit point son voyage vers le Roi Très-Chrétien; le Comte promit de licencier son armée aussi-tôt que le Cardinal & le Duc de Savoye seroient convenus des conditions de paix, afin que le Duc n'eût plus moyen de s'en dédire; *sed ea lege, ut Regi Gallorum in compensationem concesso Brisse comitatu, commodo loco liberum in Belgium transituris Philippo copiis iter compateret.* Ibid.

J'ajoutai, qu'ils seroit malaisé, quand on voudroit, de convenir des bornes & limites de ce chemin en toute sa longueur; & quand on en auroit convenu, elle ne serviroit que d'ocasion & matiere de discorde & de dissension: parce qu'il se trouveroit de mauvaises gens, étrangers & voisins, qui gâteroient ce chemin, y faisant des fossés & des trous de long & de large; y couchant & traversant des arbres entiers; y chariant & laissant de grosses pierres & des ordures, & toute sorte d'empêchemens. Et quoique pour cette heure les Espagnols se contentassent de n'y avoir aucune forteresse, si est-ce qu'avec le tems, ils voudroient y en bâtir, sous divers prétextes, & les François ne le voudroient endurer: dont s'ensuivroit une nouvelle guerre. De façon que ce que V. M. ofroit, valoit beaucoup mieux pour les Espagnols, que ce qu'ils demandoient, & si j'étois en leur place, je l'aimerois mieux ainsi. Aussi en l'échange contenu en l'accord de Paris, il ne s'étoit point parlé d'aucune telle lixière, ni même du passage: & jusques à cette heure je n'avois onques oui ni lû, que parmi les Etats d'autrui, il y eût jamais eu un chemin appartenant à quelque nation étrangere & lointaine; & que c'étoit une nouveauté & fantaisie vraiment Espagnole.

Sa Sainteté ne repliqua à tout cela autre cho-

7 Si le Cardinal d'Ossat eût vécu sous le regne de Louis XIV. il eût vû cette nouveauté en Lorraine, où le Duc Charles IV. céda par le Traité de Février 1661. la souveraineté du chemin de la Côte de Desme à Sa Majesté Très-Chrétienne,

pour aller de Mets en Alsace sur ses terres, sans toucher à celles du Duc. Et ce chemin commençoit depuis les confins du pays Messin, entre Mets & Vic, jusques à Phalsbourg inclusivement. *Articles 13. & 14. de ce Traité.*

se, sinon qu'il desiroit la paix en toutes façons, & qu'il exhortoit, prioit, & conjuroit V. M. de la faire en quelque sorte que ce fût. Et moi n'estimant devoir plus continuer ce propos, lui présentai sur ce point la lettre, que V. M. lui écrivoit de sa main, en réponse de celle, que Monsieur le Cardinal Aldobrandin vous avoit rendue de la part de S. S. le 16. de Décembre. J'avois délibéré, en allant à l'audiance, de la commencer par présenter ladite lettre : mais la plainte, que S. S. me fit dès l'entrée, me renversa l'ordre que je m'étois proposé. Après donc que je lui eûs baillé ladite lettre en cet endroit, & que je lui eûs parlé conformément au contenu d'icelle ; je lui dis ce que Monsieur de Villeroy m'avoit écrit par ses lettres du 26. de Novembre & 21. de Décembre, en réponse des calomnies, qu'on avoit dites & écrites à S. S. touchant les choses de Tonon, de Geneve, & de Berne, & lui baillai l'atestation du Pere Recteur du College des Jésuites audit Tonon, priant S. S. de ne croire ci-après telles choses, & d'observer, comme ses propres Ministres lui écrivoient des choses fausses, trompez par vos ennemis. Aulli lui dis-je la permission, que V. M. avoit donnée au Pere *Lorenzo Maggio*, d'aller visiter les Colleges de son Ordre, qui sont en Languedoc & en Guienne ; & comme V. M. avoit donné au sieur d'Avully mainlevée de sa maison & biens : de toutes lesquelles choses S. S. montra recevoir grande consolation. Et pour fin, je le suppliai de vouloir prolonger le Jubilé de Sainte-Croix d'Orleans <sup>8</sup> jus-

<sup>8</sup> Le Roi & la nouvelle Reine y allerent gagner le Jubilé. *Rex*, dit M. de Thou, *Aureliannum contendit*,

ques à quinze jours après Pâques : & lui bail-  
lai la lettre , que V. M. lui en écrivoit. A quoi  
il montra incliner , & j'en poursuivrai l'expedi-  
tion.

Partant de chez le Pape , j'allai à Monsieur  
le Cardinal S. George , lequel me parla des mê-  
mes choses , que le Pape n'avoit dites , mais  
fort doucement & humblement : & je lui fis les  
mêmes réponses , que j'avois faites à S. S. Il  
me parla encore de trois autres : la premiere fut ,  
qu'au lieu de diminuer les demandes , à mesure  
qu'on alloit traitant d'acord , on les avoit aug-  
mentées ; & qu'outre que cette procedare en soi  
ne pouvoit être trouvée bonne , elle ôtoit le cré-  
dit à Monsieur le Cardinal Aldobrandin , & don-  
noit à parler aux Savoyards & Espagnols du peu  
de compte qu'on tenoit de lui ; & qu'on avoit  
fait plus pour un Religieux Cordelier , que pour  
lui <sup>9</sup> : de quoi toutefois ledit seigneur Cardinal  
n'avoit rien écrit par-deçà ; mais qu'on l'avoit  
entendu par autre voye. Je lui répondis , que  
je n'avois rien entendu de tel , & ne croyois  
point , que de votre part on eût acrû les de-  
mandes ; combien que l'opiniâtreté & obstination  
de Monsieur de Savoye , qui donnoit tems &

*ut propitiatorii anni indul-  
gentiis hoc anno toti Orbi , ac  
peculiariter in Gallia Urbi  
Catholice Religioni devote , &  
ob id variis cladibus per su-  
periora bella afflictæ concessis  
participaret. Ibi dum esset ,  
basilica ingentis ( l'Eglise de  
Sainte Croix ) altero bello ci-  
vili ferè solo æquata , cujus  
rundera ad horrorem & reno-  
vanda antiqua odia reliqua vi-*

*debantur , instauranda fun-  
damenta jecit , & vestigali-  
bus aliquot in eam rem assi-  
gnatis. Lib. 125.*

9 Cette plainte découvroit  
la jalousie , que le Cardinal  
Aldobrandin avoit du Pa-  
triarche Calatagirone , qui vé-  
ritablement étoit un perso-  
nage très-agréable à la Cour  
de France. Voyez la lettre  
177. & les notes 5. 7. & 8.

ocasion à V. M. d'aller toujours conquerant sur lui , pourroit avoir mérité, qu'on lui encherit d'autant plus les conditions ; comme aussi la dépense , & les travaux & dangers , que V. M. soutenoit , alloient toujours en augmentant , à mesure que la guerre duroit , & que ledit Duc rardoit à vous faire raison : Que les Espagnols & Savoyards ne manqueroient jamais de calomnies : & M. de Sillery , & moi , avions bien prévû , qu'ils ne procuroient cette légation à autre fin , que pour obtenir par ce moyen des conditions iniques & préjudiciables à la Couronne de France , & à l'honneur & réputation de V. M. ou au moins mettre en mauvais ménage le Pape & V. M. Que nous l'avions ainsi prédit à S. S. & audit seigneur Cardinal Aldobrandin plusieurs fois ; Que nous les avions priez très-instamment de n'y entendre point : Que j'avois dit en serviteur à Monsieur le Cardinal Aldobrandin , que ce n'étoit point légation d'un neveu du Pape \* : Qu'on n'étoit plus aux termes où les choses étoient , quand l'accord de Paris se fit par l'autorité de S. S. & entremise de M. le Patriarche ; Que j'avois dit moi-même à S. S. ce qu'elle pouvoit aussi avoir considéré d'elle-même , que les Princes séculiers obéissent & complaisent aux Papes jusques à un certain terme ; mais quand il se traite de leurs Etats , & de leur réputation , ils ont raison de s'en excuser , & de ne point récompenser leurs ennemis des obligations , que quelques-uns peuvent avoir au S. Siege : Que si Monsieur le Cardinal n'obtenoit tout ce qu'il vouloit , la faute venoit du

\* Voyez la lettre 237. & l'Avis sur la guerre de Savoie , qui est après la 233.



Duc de Savoye, & des choses mêmes, qui ne se pouvoient faire ainsi, comme il desiroit. Joint qu'il étoit de sa prudence & équité de se contenter de la raison, & de ce qui se pouvoit obtenir.

La seconde chose, dont ledit seigneur Cardinal S. George me parla, fut de la démolition du Fort de Sainte-Catherine <sup>10</sup>, que V. M. vouloit être faite en l'un & en l'autre des deux partis; jacoit que ledit Fort eût été fait contre Geneve seulement, & n'importât de rien à la France. Je lui dis, que je m'étois bien imaginé de moi-même, que les Savoyards & Espagnols se feroient servis de ce point, pour faire trouver mauvais au Pape tous les deux partis; & que j'avois déjà vû, qu'ils avoient fait mettre és gazetes des novellans, que ceux de Geneve avoient prié V. M. de mettre en ses conditions

10 Après que le Roi se fut rendu maître de ce Fort, Monsieur de Rosny le fit sauter par des fournaux: ce qui fâcha beaucoup le Légat Aldobrandin, qui soutenoit, que le Chancelier de Bellièvre, & Monsieur de Villeroy, lui avoient promis positivement, que le Roi ne feroit démolir aucune des places prises sur le Duc. M. de Thou en convient, mais le Duc de Savoye avoit manqué si souvent de parole au Roi, que le Roi étoit en droit de ne lui plus tenir la sienne après tant de bons succès qui avoient changé la face des affaires depuis ce premier engagement. *Convenerat ini-*

*tio, dit-il, ut Monmeliana Arx, & S. Catharine propugnaculum vicissim à Rege integrum restitueretur: verum alias atque alias neclente moras Sabando, Rex qui munitionem illam in tractu transeuntibus ex Sabandia in Sequanes Hispanorum copiis destinato reliquias rebus suis officere videret, Genevensium, quorum cervicibus imposita erat, precibus videns cansa destrui mandavit. Quod tanta celeritate factum, Genevensibus in id operam suam animosè commodantibus, et destructionis illius nunciis consilii de loco diruendo capti famam prævenerit. lib. 125.*

la démolition dudit Fort, & vous avoient promis une bonne somme d'argent, si ladite démolition s'en ensuivoit. Mais la vérité étoit, que ce Fort avoit été fait autant contre la France, que contre Geneve; & contre l'intention de la Paix de 1559. & partant il importoit à la France, qu'il fût ruiné, & importerait encore plus, si suivant le second parti la récompense du Marquisat vous étoit donnée delà le Rhône: Joint que ce qui importoit à la ville de Geneve, importoit aussi aucunement à la Couronne de France; non pour affection qu'on portât à cette ville, qui par la contagion de l'hérésie avoit causé tant de maux à ce pauvre Royaume; mais pource que c'étoit le seul passage, que la France eût, pour faire venir des Suisses<sup>11</sup>, quand il s'en présentoit occasion; & ne vouloit ni devoit endurer, que ce passage lui fût fermé: & qu'on voyoit par cette condition même la modestie de V. M. qui mettoit en condition ce qu'elle avoit pû faire de son autorité, incontinent qu'elle fut dans ce Fort: au moins à l'imitation de votre ennemi; qui avoit démentelé la forteresse de Cental, qui n'étoit pas même du Marquisat,

11 Le Roi étant dans le voisinage de Geneve, le Sénat de cette ville lui envoya des députés le supplier de leur continuer la protection que le Roi son prédécesseur leur avoit accordée, & de faire abattre avant que de sortir de la Province, un Fort, qui ne nuisoit pas moins à la Couronne de France, qu'à leur ville. La parole fut portée par Théo-

dore de Beze leur plus ancien Ministre, alors âgé de plus de 80. ans, qui senili facundia causam Genevensium Regi plurimum commendavit, eamque ad regni non solum existimationem, sed etiam securitatem pertinere multis verbis ostendit, ac postremò navata patriatrique olim opera memoriam renovavit. Ibid.

ains de la Provence ; & qu'il favoit bien qu'il faudroit rendre un jour , quand bien le Marquisat lui demeureroit par échange , ou autrement. Aussi venois-je d'entendre , qu'encore aujourd'hui il démolissoit au Marquisat ce qu'il lui plaisoit : comme tout fraîchement il avoit démentelé auprès d'Assel en la Val-de-Maire un certain Fort , dont j'ai oublié le nom : mais qu'il aparoissoit encore autant ou plus de l'intention de V. M. par ce qu'elle ne demandoit point , que le Fort des Alinges qu'elle tient aussi-bien , & qui n'incommode moins la ville de Geneve , fût démolli ; d'autant qu'il est plus loin de la France , & du chemin , par où les Suisses ont à passer , que n'est le Fort de Sainte Catherine.

La troisième chose , dont ledit seigneur Cardinal me parla , fut de Cental , Demont , Roquesparvière , & Château-Dauphin , que le Duc de Savoye voudroit avoir , outre le Marquisat , pour la Bresse , Beugey & Valromey. Mais je lui dis , que ces places n'avoient jamais été du Marquisat ; ains étoient de tout tems , les unes du Dauphiné ; les autres de la Provence , comme il avoit été reconnu par ledit Duc en l'acord dernier fait à Paris <sup>12</sup> , par lequel il avoit promis de les rendre en tout cas , jaçoit qu'il retint le Marquisat , ou en baillât la récompense lors acordée : Qu'il

<sup>12</sup> Dans l'article 6. de ce Traité , il est dit : Que les Villes & Places de Cental , Demont , Roquesparvière , Château-Dauphin , & autres , tenuës par le Duc , appartenantes au Roi : & pareillement celles que S. M. possède en Bresse , Savoye , & ailleurs , appartenantes au

dit Duc , seront respectivement renduës au même tems , que la restitution du Marquisat se fera : & en cas de permutation , celles de Bresse & Barcelonète demeureront à Sa Majesté , & les autres seront remises de part & d'autre.

se traitoit de récompenser le Marquisat , ( qui étoit encore trop à un Duc de Savoyé , qui n'avoit plus de Savoye , ) & non de récompenser le Dauphiné ni la Provence. Que le Roi de France n'étoit point réduit à telle condition , qu'un Prince de Piémont , qui venoit de recevoir garnison à Turin même , lui dût faire tenir propos d'aliéner la Provence & le Dauphiné. Joint que des places , que ledit Duc voudroit lui être quittées , il y en avoit qui apartiennent à des seigneurs particuliers , vassaux de V. M. lesquels n'avoient point mérité , que V. M. leur ôtât le leur , pour le donner à son plus capital ennemi ; non plus que lui n'avoit point mérité , que pour l'acommoder , V. M. se mit en peine de récompenser envers ses vassaux ce qu'il leur avoit ôté , & leur vouloit retenir. Et ainsi se passerent ces deux audiences dudit jour 12. de ce mois , sur les lettres , qu'il avoit plû à V. M. m'écrire le 21. de Décembre : qui sera aussi tout le sujet de la présente. A tant, Sire, &c. De Rome , ce 13. Janvier 1601.

## L E T R E C C L I V.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR , Après vous avoir écrit le 2. & 6. de ce mois , arriva l'ordinaire de Lion le 10. qui me rendit une lettre du Roi du 21. & trois vôtres des 6. 18. & 21. Décembre. J'ai déjà répondu à celle du Roi , par une occasion qui se présenta il y a quatre jours ; & maintenant je répondrai aux vôtres par cet ordinaire , & puis vous écrirai à l'acoûtumée de ce qui se dit par-deçà. Je vous remercie très-affectueusement des avis , qu'il vous plaît me donner par celle du 6.

écrite à Luifante près le Fort Sainte-Catherine, de l'état où lors étoient les choses, & du détrede du pauvre Monsieur Lomellin, que Dieu absolve.

J'ai reçu toutes les lettres, que vous me cotez au commencement de celle du 18. comme vous aurez vû par mes réponses : & ai été fort aise d'entendre, que les miennes aussi vous eussent été rendues, & tout ce qu'il vous a plû m'écrire de l'arrivée du Roi & de Monsieur le Légat à Lion, & de la solemnité & consommation du mariage de leurs Majestez, que Dieu maintienne longuement en leur bonne amitié, & au contentement qu'ils ont l'un de l'autre ; & leur donne bientôt lignée digne d'eux & du Royaume Très-Chrétien.

Les difficultés, que vous trouvez au traité de la Paix, ne m'ont point été nouvelles, attendu le naturel des gens, à qui nous avons affaire : & les considérations, que vous avez faites sur tout cet affaire, sont dignes de votre prudence & prévoyance, & du zèle, que vous avez toujours eu au bien public. Sur quoi je ne vous puis dire autre chose, sinon qu'après que nous nous ferons mis en devoir de faire la paix à conditions justes & raisonnables, si elles ne sont point acceptées, Dieu & le monde verra, qu'il n'aura tenu à nous, que l'accord ne s'en soit ensuivi, & favorisera de plus en plus les armes de S. M.

Par ladite lettre, que j'ai écrite depuis quatre jours au Roi, vous aurez vû ; avec combien de passion N. S. P. desire la paix ; & qu'il ne fera jamais à son aise jusques à ce qu'il entende qu'elle soit faite : & vous tout tant que vous êtes par-delà, ne lui sauriez faire un plus grand plai-



fir en ce monde, que de vous y disposer, & aider à la faire, comme il me dit à toutes les fois que je lui parle. Par madite lettre au Roi je répondis à plusieurs choses de celles qui étoient en vos lettres : qui sera cause que cette réponse en sera d'autant plus briève.

Ce que vous m'avez répondu touchant le Docteur Boucher est du tout conforme à mon naturel, & à mes persuasions : & partant j'en userai ainsi. Il n'est point comparu ici jusques à présent, & m'a-t-on dit qu'il étoit demeuré malade à Cologne. Le Comte de Solre est encore ici, & avoit hier après-diner envoyé chez moi, pour me venir voir, comme il visite les autres Cardinaux : mais j'avois à aller à l'audience.

Ma lettre du 2. de ce mois vous aura éclairci de ce que vous vouliez savoir touchant la seconde levée, qui se faisoit en la Marque d'Ancone, & à présent est reduite à rien. Aussi y aurez-vous vû, comme de moi-même j'avois déjà justifié le sieur Bongars de l'imputation, qu'on lui avoit mise sus, & sur la production même de ses parties adverses.

Je rendis moi-même les lettres du Roi à Monsieur le Cardinal de Florence, & lui parlai en conformité du contenu en icelles ; & vous remercie bien humblement de ce qu'il vous plaît faire pour les sieurs *Bartholomeo Benese* & Perrin, que je vous avois recommandez.

Après tant d'embarquemens & débarquemens des soldats lèvez au Royaume de Naples, enfin ils se rembarquerent pour la dernière fois le 5. de ce mois, & eurent le tems propice : de façon qu'en quatre ou cinq jours ils arriverent à

Gennes. On ne laisse pourtant de faire encore audit Royaume de Naples autres provisions de guerre , pour les envoyer en Piémont , ou au Milanés. Entre autres choses , le Comte de Fuentes avoit écrit au Viceroy , que de chaque Compagnie d'hommes - d'armes & de chevaux legers , il en prit vingt-cinq , & les envoyât à Milan.

De Piémont on écrit , que le Duc étoit arrivé à Turin le 2. de ce mois , & y avoit distribué ce qu'il avoit amené de son armée morfondue en divers lieux de Piémont , & du Marquisat : dont tous ces peuples étoient fort affligés. Il faisoit même état de mettre cinq cens Suisses en Turin , s'ils n'y étoient déjà. Mais vous êtes plus près de-là , que nous ne sommes ici.

Cependant , on ne fait que parler de nouvelles levées , que les Espagnols projettent en divers lieux. On a écrit de Gennes par le dernier ordinaire , que le Comte de Fuentes avoit envoyé querir à Gennes *Giovan - Geronimo Doria* , & lui avoit baillé charge de lever en l'Etat Genevois \* 3000. hommes de pied. Une personne publique , qui réside près l'Empereur , a écrit par-deçà , que l'Ambassadeur d'Espagne , résidant en la même Cour , avoit obtenu lettres patentes , pour lever quatre ou cinq mille Lansquenets. On m'a dit , que les 2000. demandez au Duc de Modena ne s'obtiendroient point. Il est sorti un bruit de chez l'Ambassadeur d'Espagne en cette Cour , que si la Paix ne se fait point ; le Duc d'Urbain <sup>1</sup> ira Gouverneur à Mi-

\* *Genois.*

<sup>1</sup> François-Marie , dernier Duc d'Urbain.

lan ; & le Comte de Fuentes en Piémont , à conduire l'armée du Roi son maître.

Je vous écrivis par ma lettre du 6. de ce mois , comme ils faisoient courir le bruit , qu'on oiroit bientôt parler d'une grande soulevation , qui se feroit en France. Depuis ils ont dit , que le Duc d'Aumale avoit failli à prendre Amiens. J'ai autrefois observé , que des choses , qui n'étoient encore qu'en dessein seulement , se disoient loin comme faites , par ceux qui savent quelque chose du projet. Ce Prince-là d'Aumale n'a plus à perdre que sa personne , & a autrefois commandé en ladite ville d'Amiens , en laquelle peut être resté encore quelque chose de la contagion Espagnole. Par ainsi les Espagnols pourroient s'en vouloir servir à tel effet , & ne sera que bon d'avertir , qu'on y prenne garde à toutes aventures , comme aulli en toutes autres villes de frontiere.

Ils font encore courir un autre bruit , que le Roi a voulu forcer quelque endroit des Suisses , pour passer au Milanés ; & qu'il leur a déclaré la guerre : mais personne ne les en croit , & je ne me puis imaginer à quoi ils se veulent servir de cette intention.

L'homme de Monsieur de Lorraine , dont je vous écrivis par ma lettre du 6. de ce mois s'appelle *Baretti* , & me vint voir le 16. de ce mois , & me rendit une lettre de Monsieur le Cardinal de Lorraine , qui me le recommandé. Il dit avoir été envoyé par ledit seigneur Cardinal , pour avertir le Pape d'un nouvel accord , qu'il a fait touchant l'Evêché de Strasbourg \* ,

\* Voyez la seconde note de la deux accords faits entre les lettre 34. où il est parlé de deux Evêques.

dont il me dit aussi , que ledit seigneur Cardinal avoit fait rendre compte au Roi.

La Porte sainte fut fermée le samedi 13. de ce mois <sup>2</sup>, & ainsi fut mis fin au Jubilé. La canonisation du Saint Espagnol ne se fera point si-tôt <sup>3</sup>.

Le prétendu Dom Sebastien , Roi de Portugal <sup>4</sup>, que les Vénitiens avoient laissé aller,

<sup>2</sup> Le Piaſeckî dit qu'elle fut fermée le dernier jour de l'an 1600. Mais il paroît par les lettres 251. 252. & 254. de notre Cardinal , que cet Historien s'est trompé en ce fait , ainsi qu'en celui de l'ouverture , qui , à son dire , se fit la veille de Noël de 1599. *pridie seu in Vigilia natalis Christi istiusmet anni* ; quoique la Porte Sainte n'eût été ouverte que le dernier jour de l'an , comme il est marqué formellement dans la lettre 251.

<sup>3</sup> La canonisation de Sa<sup>n</sup> Raymundo Pennafort se fit le 29. d'Avril suivant. Voyez la lettre 270.

<sup>4</sup> En 1602. un Fidalgue Portugais de la Maison de Caitro , publia un Livre , par lequel il tâche de prouver , que ce même Sebastien qui fut fait prisonnier à Venise & à Florence , étoit véritablement Dom Sebastien , Roi de Portugal. Ce Livre est intitulé : *Discurso da vida do sempre bem vindo & appericido Rey Dom Sebastiam*. Si ce que cet Au-

teur lui fait dire est vraiment de lui , il disoit des choses , dont le vrai Sebastien auroit pû se faire honneur. *Dom Christovam* , second fils de *Dom Antonio* , Prieur de *Crato* , Roi de Portugal , lui ayant fait demander ce Frieuré , qui est la plus riche Commanderie que l'Ordre de Maite possède en Portugal : [ Dites-lui , répondit-il , que je prétens leur donner , à lui , & à Dom Manuel , son frere , des choses bien plus considérables ; mais qu'il faut auparavant les faire Chevaliers , afin que leur titre réponde mieux à leur naissance. ] Durant sa détention à Venise ; ayant demandé qu'on lui fit un petit Crucifix d'or , propre à porter au cou , & l'orfèvre ayant oublié d'y faire une couronne d'épines : Voilà , ( dit-il à deux Religieux , qui le lui aporèrent ) un grand défaut que j'y trouve : a-t-on jamais vû le Christ sur la croix sans couronne ? L'Historien *Geronimo de Zurita* ne décide rien touchant

comme vous aurez entendu , a été fait prisonnier par le Grand-Duc vers Livorne \*. Et comme on ne loue point la simplicité de ce pauvre homme , d'être allé passer en ces quartiers-là ; aussi blâme-t-on grandement Son Altesse de ce fait , qui ne lui profitera pas tant envers les Espagnols , comme il lui nuira envers le commun des autres.

Le courrier de Gennes venant en cette ville a été dévalisé de toutes les lettres , qu'on lui a trouvées , & ne fait-on qui l'a fait , ni pourquoi. Tant y a que cela a été fait sur les terres de Gennes même.

Je fus hier à l'audiance , où furent retouchées certaines choses de celles , qui avoient été dites en la précédente : & je parlai dudit homme de Monsieur de Lorraine , pour prévenir s'il vouloit parler de rien qui pût préjudicier aux affaires ou volonteé du Roi ; & priai Sa Sainteté d'observer la levée , que l'Empereur permettoit en ses terres contre notre Roi , pour s'en souvenir , quand on la prieroit de persuader à S. M. d'envoyer secours audit Empereur , & d'entrer en ligue pour lui contre le Turc. S. S. me confirma la prolongation du Jubilé pour Sainte - Croix d'Orleans , & m'acorda quelques autres graces pour des particuliers , comme il y en a toujours à demander pour uns , & pour autres. De Rome , ce 20. de Janvier 1601.

ce Dom Sebastien. Sanè dit M. de Thou , Hieronimus Zurita *luculentus rerum Hispaniensium scriptor , ut virum doctum & Inquisitionis Officio insertientem decebat , ita de hoc*

*portento verba facit , ut neque rem prorsus negare , neque plena asseveratione confirmare videatur. Lib. 126.*

\* Voyez la fin des lettres 261. & 274.



## L E T T R E C C L V .

A MONSIEUR DE VILLEROY.

*Cette lettre n'est point dans les autres Editions.*

**M**ONSIEUR , Le sieur *Horatio Rucellai* vient de m'avertir , qu'il veut dépêcher en Cour , pour ses affaires particulieres , un courrier exprès ; & que si je veux user de cette commodité pour écrire , il chargera ledit courrier de mes lettres. Ce qu'acceptant je vous dirai seulement , que depuis mes dernieres , qui furent des 18. & 20. de ce mois , je reçûs la vôtre du 4. le 22. & celle du 8. avec le mémoire , qui l'accompagnoit , me fut rendue avant hier 25. J'ai bien noté & considéré tout ce que vous m'y écrivez : & quant à l'excuse qu'il faut faire touchant la démolition du Fort Sainte-Catherine , vous aurez vû par ma lettre du 18. que j'en étois tout prêt , avant que recevoir vos dernieres , & m'en suis ja aidé aux occasions , qui s'en sont présentées , comme je continuerai ci-après , Dieu aidant.

Le Pape partit de cette ville mercredi 24. pour aller prendre l'air à *Porto*. C'est pourquoi , il n'y eut point d'audiance hier vendredi 26. Il est venu un extraordinaire de Milan avec lettres du 22. qui portent entr'autres choses , que le Duc de Savoye & le Comte de Fuentes s'étoient abouchez à *Somo* <sup>1</sup> qui est un lieu sur le Po , à

<sup>1</sup> C'est dans cette entrevûe , que *Lafin* acheva de conclure le Traité du Maréchal-Duc de Biron , avec le Roi d'Espagne. Traité qui servit depuis à faire le procès à ce Maréchal. J'au-

rai lieu d'en parler ailleurs. Quant aux Vénitiens , ils prirent l'alarme de l'entrevûe de *Somo* , appréhendant , que la Paix de Savoye ne fût le commencement d'une guerre en Italie. *Suspicionem aux-*

cinq milles de Pavie. Ils font courir le bruit de guerre plus que jamais : mais les conditions auxquelles le Roi est condescendu, sont si avantageuses pour eux, qu'ils seroient trop mal conseillez, de ne pas prendre S. M. au mot. Et si d'aventure ils ne le font, j'ai opinion, qu'ils s'en trouveront mal. Cependant, le Turc ne laissè de faire la guerre en hiver, contre sa coûtume, & gagne toujours pays; contre lequel les armes chrétiennes seroient trop mieux employées à la défense de la Chrétienté.

Le Grand-Duc envoie deux à trois cens hommes, avec des munitions de guerre, à Casal de Montferrat, pour le secours du Duc de Mantoue, en cas que le Duc de Savoye voulût, après notre Paix, se ruer, avec les gens qu'il a ensemble, sur le Montferrat, qu'il prétend lui appartenir <sup>2</sup>.

*rat, dit le Morosin, post pacem initam ad Sommam, inter Ticinum ac Tortouam oppidam, Aldobrandini, Sabaudii, ac Fontani colloquium, in quo quid consultum, actum, decretum, magno ac infucto obiectum silentio cognosci non poterat, licet ad leges pacis firmandas atque exequendas eò convenisse vulgaretur. His permotus Senatus Urbium atque arcium Magistratibus literas dederat, ut in iis custodiendis majorem operam ac studium impenderent. Franciscum Martinengium, Levioris Equitatus Praefectum, Bergomum ingredi jusserat, Jean. Bpt. Montium, praeditatus Ducem, Brixiam miserat, praesidia*

*auxerat, &c. Hist. Ven. lib. 16.*

<sup>2</sup> I. Parceque le Montferrat avoit été promis au Comte de Savoye Amé V. pour la dot d'Yolande Paléologue sa femme, en cas que la ligne masculine des Paléologues vint à manquer. 2. Parce que les cent mille écus de la dot d'Yolande n'avoient jamais été payez, & que par le contrat il estoit dit, qu'on donneroit au Comte Amé des terres en Montferrat, si ladite dot ne lui étoit pas payée dans le tems prescrit. 3. Parce que le Marquis de Montferrat ayant perdu tout son pays dans la guerre qu'il eut avec Philippe, Duc de Mi-

Quand l'embarquement des levées fut fait à Naples le 5. de ce mois , comme je vous ai écrit , il n'y eut assez de vaisseaux pour toutes : & resterent en arriere 14. Compagnies , dont huit furent embarquées le 16. en trois navires , qui furent arrêtez au Port : & depuis y sont arrivées six galeres de Sicile. De Rome , ce samedi 27. de Janvier 1601.

lan , puis l'ayant recouvré au Duc de Savoye Charles par la puissance des armes II. son fils , du droit qu'elle d'Amé VIII. premier Duc avoit sur une partie du Marquisat , le Marquis en vertu de sa dot avoit fait , foi & hommage non payée , dont la somme à ce Duc son protecteur. A & les interêts montoient , quoi Charles-Emanuel ajoutoit la cession faite par Blanche Marie de Montferrat , du tems de Charles-Emanuel , à sept cens mille ducats.

## L E T T R E C C L V I.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Depuis mes lettres des 18. & 20. de Janvier , qui vous furent portées par le dernier ordinaire , je reçûs vos lettres des 4. & 8. du même mois , dont je vous donnai avis par une mienne du 27. qui vous sera rendue par un courrier exprès , que le sieur *Horatio Rucellai* a envoyé par delà , sur l'ocasion de la mort de M. l'Évêque de Carcassonne , son frere , advenue le 28.

Le 2. de ce mois au soir arriva l'ordinaire de Lion avec votre dépêche du 14. Janvier ; & en même tems arriva aussi le sieur *Erminio* , qui m'envoya hier à midi une autre votre dépêche du 17. Par l'une & l'autre de ces deux dépêches , j'ai vû comme il a plû au Roi faire la

paix avec le Duc de Savoye : mais à voir la face des choses de deçà , il semble que le Duc ne l'ait point faite avec le Roi. Car outre que le Pape n'en a fait ni fait faire aucun signe d'alegresse , ni le moindre semblant du monde , ledit sieur *Erminio* , qui , en venant , a parlé & traité longuement avec le Duc de Savoye , & le Comte de Fuentes <sup>1</sup> , ne dit point qu'il y ait paix , & se montre tout fâché , soit qu'il le feigne , ou non. D'autre côté , les Savoyards & Espagnols disent tout haut , qu'il n'y a point de paix ; & quoi qu'on dise , il ne sera jamais laissé au Roi , pour le Marquisat , autre chose que la Bresse seule <sup>2</sup>. Davantage , j'ai été aujourd'hui chez Monsieur le Cardinal S. George , & ai fait avec lui office & compliment , que le Roi me commandoit de faire avec le Pape , par sa lettre du 17. de Janvier , n'ayant pû avoir audience de S. S. à cause de sa goutte ; & ai trouvé

<sup>1</sup> *Herminius à Sabauda in speciem stomachosiore hoc responsum tulit , Arconatum & Alimium capite temeritatem luituros , quod contra expressum enixa voluntatis sue mandatum conditionibus subscripsissent. Fontanus despicienti similis pacem se minime curare dixit , neque vero se ejus conditionibus teneri ; copias , quas penes se habeat , magno sumptu paratas , nequaquam juxta conditiones , sed arbitrio suo dimissurum.* Histoire de Thou livre 125.

<sup>2</sup> Le Roi voulut avoir encore , & eut aussi pour les frais de la guerre , le Beugey , le Valromey , & le Baillage

de Gex : Et c'est au sujet de cette augmentation , qui fut acordée par le Cardinal Aldobrandin , & signée , à sa priere , par les Commissaires du Duc , qui véritablement le firent sans son ordre , que le Duc & le Comte de Fuentes differerent le plus qu'ils purent de ratifier ce Traité : le premier , parce qu'il vouloit faire valoir la chose au Roi d'Espagne , son beau-frere , pour en tirer quelque récompense ; & l'autre , parcequ'il trouvoit son avantage à continuer la guerre , où il avoit été toujours très-heureux.

ledit

ledit seigneur Cardinal S. George si froid & taciturne , contre sa coûtume , & j'oserai dire , contre toute civilité , & encore contre son devoir , qu'il ne m'a pas répondu un seul mot audit compliment <sup>3</sup> , que le Roi me commandoit de faire avec le Pape ; non pas même qu'il le raporterait à S. S. Et après avoir été quelque tems sans mot dire , il m'a demandé des conditions de la Paix. Je lui ai dit , qu'il les devoit savoir mieux que moi , & néanmoins que je lui en dirois le sommaire ; ce que j'ai fait : à quoi il n'a rien répliqué. Mais à un peu de là , *il faudra* , dit-il , *que le Duc de Savoye signe ces conditions. Comment* , dis-je , *on m'a dit , que lui & le Comte de Fuentes les avoient signées , quand le sieur. Erminio est passé devers eux , & lui sans me répondre ne si , ne non : faudra-t-il* , dit-il , *que les Ministres du Roi d'Espagne les signent encore ? Il n'est pas nécessaire* , dis-je , *puisqu'il est avec le Duc de Savoye que nous en avons : mais Monsieur le Cardinal Aldobrandin ayant voulu , en s'en allant , traiter avec lesdits Duc & Comte conjointement , il a semblé à quelqu'un , que ledit seigneur Cardinal voudroit aussi , que l'un & l'autre signassent à présent que la chose étoit faite du consentement de tous deux. Ceci* ( qui est tout ce qui s'est passé entre ledit seigneur Cardinal & moi , digne de vous être écrit ) m'a fait penser , que ledit Duc de Savoye & le Comte de Fuentes ayant reconnu la facilité & l'im-

<sup>3</sup> Comme il y a un silence qui vient de respect , il y en a aussi un qui vient de mépris , ou de colere , que Tacite appelle *contumax silentium*. Antoine Perez dit que

Tome IV.

les plus aigres plaintes sont celles qu'on fait en se taisant. *Terribles queexas las que se dan callando*. Ce qui quadre au mot de Tacite : *quale magna ira silentium est*.

M



patience de vos quartiers , pourroient avoir fait des dificultez sur l'acord , avec intention de vous en faire rabatre encore davantage ; ains avec esperance , que sous le bruit de cet acord signé , la plûpart des forces du Roi se sépareront , s'en courant chacun chez soi ; & que le siege de la Citadelle de Bourg se relâcheroit , sous esperance qu'elle se donneroit à nous d'elle-même dans un mois après ledit acord ; & que cependant ils l'avitailleront , & muniront de gens , & de toutes autres choses nécessaires ; & avec tant de forces qu'ils ont ensemble près de vous , se rueront sur vos conquêtes , & les recouvreront toutes , si ce n'étoit Montmélian , avant que le Roi eût remis sus une forte armée. Ce soupçon m'est encore augmenté par ce que j'ai vû dans vos lettres , que le Roi s'en vouloit aller dans trois jours à Paris ; & par ce que dans les articles de l'acord il y a , que , dès le jour & date du Traité , il y devoit avoir Paix & commerce libre entre les sujets & païs de l'un & de l'autre Prince. Ce qui leur donneroit commodité de faire tout ce qu'ils voudroient. A cela fait , que depuis vos articles signez , il se fait plus de bruit & de préparatifs de guerre , qu'auparavant , tant à Naples , qu'à Milan , & en Piémont. Mais sur tout j'ai pour suspecte la perfidie du Duc , & l'impudence de ceux , qui la lui fomentent si ouvertement en une cause manifestement injuste ; & ne puis entendre , qu'il ait plus d'égard aux seings de ses députez , qu'au sien propre ; ni plus de respect à Monsieur le Cardinal Aldobrandin , qu'à un Roi de France , avec lequel il traita lui-même , & qu'il devoit connoître pour Prince , qui avoir du cœur & du moyen , pour en avoir sa raison , comme il le lui a bien montré depuis.

Voilà ce qui m'est venu en pensément de ce côté-là. Mais je ne laisse pour cela de penser d'un autre côté, qu'ils ont obtenu plus qu'ils n'eussent osé esperer d'un Roi de France, & de Henri I V. irrité, victorieux, & saisi : & quelque peu de foi qu'il y ait en eux, ne voudront remettre en doute le certain pour l'incertain : Que les propos qu'ils tiennent, & les bruits qu'ils font courir, peuvent être des effets de leur ruse & vanité acoûtumée, qui ne va jamais rondement en besogne, & crie & brave pour se faire tenir, lors qu'elle a moins d'envie de se battre. Ils voudroient faire croire au Pape, qu'il leur est fort obligé, de ce que par son moyen ils sont parvenus au comble de leurs desirs, d'avoir extorqué à la Couronne de France un de ses plus beaux fleurons, qui leur étoit comme une paille dans l'œil ; & chassé les François d'Italie, pour faire desormais à leur plaisir de la plus belle & la plus noble partie du monde.

Quant au silence du Pape, il peut venir tant de ce que les articles de la Paix ne sont encore ratifiez, & qu'il y a terme d'un mois pour les ratifier ; qu'aussi de ce que, cependant, il peut avoir quelque dessein & Traité secret avec les Espagnols & Savoyards, pour faire employer les forces, qu'ils ont ensemble, contre le Turc, au secours de l'Archiduc Ferdinand, & au recouvrement de Canise : & même d'autant que le Milanés & le Piémont, où sont lesdites forces, ne sont guere loin des païs dudit Archiduc Ferdinand : comme aussi la contenance du sieur *Erminio*, & la taciturnité du Cardinal Saint-George, peuvent venir des défenses, que le Pape leur aura faites de parler de la Paix en sorte du monde avec qui que ce soit. En cette in-

certitude donc , s'il plaira à Monsieur le Duc de Savoye nous donner sa Paix , ou non , je n'en entrerais point en autre discours , & avec votre congé , passerai au reste.

Si l'on me parle du changement advenu au Château des Alinges par la faute du sieur de Saint-Aubin , j'en répondrai en la façon qu'il vous a plû m'écrire. Celui , de qui vous avez eû l'avis dudit changement , est tout à Monsieur de Savoye , & pourroit être que l'avis ne contint vérité ; tout ainsi que l'on controuve toujours ici des calomnies : comme , que le Roi a été ces jours passez à Geneve , & y a fort caressé les Ministres <sup>4</sup> ; que le sieur de Lesdiguiere a fait la cene dans Lion , dont Monsieur le Légat a été fort alteré.

Le Pape étant allé prendre l'air à *Porto* le 24. de Janvier , comme je vous écrivis par ma lettre du 27. retourna en cette ville le lundi 29. pour se trouver à la chapelle de sa création le mardi 30. auquel jour commença la dixième année de son Pontificat. Mais la goute lui étant survenue la nuit en un genou , il ne put s'y trouver , & on la fit sans lui. Aussi ne put-il se trouver & donner les chandelles à la Chapelle de Notre-Dame , le 2. de ce mois , & toucha à moi , qui y célébrois la Messe ce jour-là , à les

4 Le Roi étant au siège du Fort de Sainte Catharine , au mois de Décembre 1600. y avoit été harangué au nom de la Ville de Geneve , par Théodore de Beze , son plus ancien Ministre , acompagné de quelques autres Députez , envoyez pour lui demander

la continuation de sa protection. Ce qu'il leur avoit promis , à l'exemple des Rois ses prédécesseurs. Voilà toutes les caresses , qu'il leur avoit faites , & rien davantage. De tout tems la calomnie a tout envenimé.

donner. Cette indisposition du Pape fut aussi cause, que je n'eûs audience ledit jour, qui étoit un vendredi; ni le jour d'hier, pour lequel je l'avois fait demander samedi au soir, pour faire envers S. S. l'office, que S. M. me commandoit par sa lettre du 17. de Janvier.

Par lettres de Naples, du 30. de Janvier, nous avons appris, que ce qui y restoit des gens levez à embarquer, s'étoit embarqué es six galeres de Sicile, commandées par *Dom Pietro de Leva*; de l'arrivée desquelles je vous avois donné avis, & n'atendoient que tems propre pour faire voile. Aussi écrit-on, qu'on y sonnoit toujours le tabourin pour lever encore des gens, mais que personne ne s'y présentoit: Qu'on y construisoit bon nombre de galeres, pour en avoir d'autant plus pour infester la Provence; & que c'étoit le Prince *Doria* qui avoit donné ce conseil. Je desirerois, que le Roi, si nous avons la Paix, employât à la confection d'un bon nombre de galeres, à Marseille & à Toulon, la somme qu'il auroit dépensée en un, deux, ou trois mois de guerre: qui seroit une chose de grande sûreté, commodité, ornement, & réputation à la Couronne de France; & metroit fin à la honte que c'est à un si grand Royaume, flanqué de deux mers, de n'avoir de quoi se défendre par mer contre les pirates & corsaires: tant s'en faut que contre les Princes.

Le Duc d'Urbain ayant été prié par le Comte de Fuentes, de faire levée en son Etat pour le service du Roi d'Espagne, a dépêché un sien gentilhomme vers ledit Comte, & pense-t-on que ce soit pour s'en excuser; attendu qu'il se fait, que lors même que le Roi ne s'étoit en-

core déclaré Catholique, ceux de l'Etat d'Urbin ne se voulurent enrôler pour aller contre lui : & de sept à huit cens qu'on y contraignit à coups de bâtons, il s'en enfuit par les chemins plus des deux tiers, avant qu'ils arrivassent en Piémont.

Le Duc de Mantoue se tient toujours sur ses gardes pour le Duché de Monferrat. Aussi a le Duc de Parme renforcé ses garnisons sur les frontieres vers le Piémont & Milan, & s'en est allé tenir à Plaisance.

L'homme de Monsieur de Lorraine, apellé *Barotti*, est encore ici, prêt à s'en retourner, comme il dit. Le Comte Sigismond *de la Torre*, envoyé par l'Archiduc Ferdinand, pour l'occasion <sup>5</sup>, dont je vous écrivis, par ma lettre du 6. de Janvier, m'est venu voir comme un des autres Cardinaux, & puis m'a visité pour la seconde fois, comme faisant les affaires du Roi. Il est frere du Nonce, qui est en Suisse, & une leur sœur est mariée à l'Ambassadeur de l'Empereur résidant ici, lequel est encore leur parent, & de la même Maison *de la Torre* : ce qui me rend d'autant plus vraisemblable ce que vous m'avez écrit ci-devant dudit Nonce.

Aussi m'est venu voir l'Abbé Richardot <sup>6</sup>, fils

<sup>5</sup> *De auxiliis præcipuè sollicitatus fuerat Pontifex à Sigismundo Turriano, limitis illius regulo, Protestantibus infestissimo, cautione addita, ne illi in ullam belli Turcici partem cum dignitate & imperio admitterentur. Is dum ultrò citròque impigrè commutat, juxta Goritium (Gortz en Frioul) Igna fluvio ple-*

*rvaque vadoso, sed tunc Junio incunte forte exundante, dum tranaret, curru everso, cum numeroso famulitio quod s'quebatur, haustus periit, & spci de tanti apparatus successu conceptæ triste omen fuit. Histoire de Thou, liv. 126.*

<sup>6</sup> Jean Richardot, fils de Jean, Président du Conseil



du Président Richardot , lequel Abbé est venu résider cette Cour , en qualité d'Agent de l'Archiduc Albert & de l'Infante.

Le Duc de Savoye a demandé ces jours passez , & obtenu du Pape , que tous les soldats & gens de guerre de son armée puissent être absous , une fois en leur vie , & une autre fois en leur mort , de toutes sortes de péchez , & de tout cas réservez au Saint Siege : & en fut le bref mis és mains de Monsieur le Cardinal *Deti* , pour l'envoyer : lequel Cardinal *Deti* est parent de N. S. P. & fut laissé pour Viceprotecteur en la Protection de Savoye par Monsieur le Cardinal Aldobrandin , Protecteur en chef. Ce qui est toujours joindre de plus en plus ledit Duc avec les parens du Pape. Cette demande dudit Duc , que tous & chacun ses soldats puissent être absous de tous cas & en la vie , & en la mort , m'a donné à penser , non seulement pour ce qu'il semble , que les gens de guerre dudit Duc ayent à combatre contre des Turcs , & autres Infideles , en une très-juste & sainte guerre : mais aussi pour quelque méchant & malheureux dessein , qu'il peut avoir , & vouloir employer & allaiter quelque miserable : & m'a réduit en mémoire , que le feu Roi , après la mort du dernier Cardinal de Guise , se voulut servir d'un semblable bref , qu'il avoit obtenu pour sa personne propre. Le Pape ne connoît pas Monsieur de Savoye si bien comme nous le connois-

d'Artois , & Premier Ministre de l'Archiduc Albert ; & petit neveu de François Richardot , Evêque d'Arras. L'année suivante , il fut nommé à cet Evêché par l'Archi-

duc & l'Infante , & sacré à Rome ; puis en 1609. il fut transferé à l'Archevêché de Cambrai , où il mourut en 1614.

sons. S'il le connoissoit , il lui auroit refusé cette demande , comme on m'a dit , qu'il l'avoit refusée au Roi d'Espagne , qui l'avoit demandée pour ses gens de guerre employez aux Indes , pour la propagation , comme il disoit , de la Foi Chrétienne. Mais aussi le Roi d'Espagne n'a pas pour Protecteur un neveu du Pape , & moins deux.

Tout homme d'affaire s'attend , que Monsieur le Cardinal Aldobrandin , retournant triomphant de faire la paix , si paix sera , procurera une promotion aux Quatre-tems prochains , qui écherront aux 14. 16. & 17. de Mars , & même d'autant qu'il y a neuf lieux déjà vacans , du nombre de 70. Cardinaux , porté par la Bulle de Sixte V. il faudroit de bonne heure aviser à celui , ou ceux , que le Roi desirera , si d'avanture il n'en a déjà été parlé par-delà à Monsieur le Cardinal Aldobrandin ; & vous souvenir de l'instance , que vous avez fait faire pour le seigneur Dom Alexandre de la Mirandole , avant tout autre : ce que toute cette Maison fait & s'y attend.

Aussi vous parlera-t-on d'envoyer secours pour la Maison d'Autriche contre le Turc , & possible aussi d'entrer en ligue ; sur quoi vous vous souviendrez du bon office , que vient de vous faire le Roi d'Espagne , qui est la principale souche de cette Maison , pour vous aider envers Monsieur de Savoye à avoir le Marquisat , que ledit Duc avoit promis de vous rendre ; & aussi du secours , que l'Empereur , qui est la principale branche de ladite Maison , vous envoyoit à même fin. A quoi vous ajouterez , s'il vous plaît , qu'un de ces jours , bientôt , la Reine d'Angleterre peut mourir ; & en ce cas vous

aurez afaire de vos forces , pour aider audit Roi d'Espagne à se faire Roi d'Angleterre \* , comme il y tend de toutes ses forces ; & les pratiques & menées en sont dressées , il y a plusieurs années.

J'ai oublié ci-dessus , avant qu'entrer en ces occurrences , à vous dire , que le pouvoir expédié par le Duc de Savoye à ses députez , où il s'intitule *Marquis de Saluces* , & dit , que son intention a toujours visé à la conservation de la Paix 7 ; & qu'il n'a tenu à lui , que tous les Traitez ci-devant faits , ne se soient éfectuez ensuite d'icelle ; m'a semblé digne de lui , & du reste de ses actions : & je ne m'émerveillerai jamais , que qui fait comme lui , parle & écrive de même. En somme , telles gens se peuvent bien rompre & ruiner , mais non redresser , ni corriger ; & n'en atendez autre chose : & sur tout ne vous fiez jamais de lui , ni en guerre , ni en paix. A tant , Monsieur , &c. De Rome , ce 4. Février 1601.

\* Cela est dit par ironie.

7 Il n'y a point de Princes , qui ayent plus souvent à la bouche des propos de paix , ni qui feignent mieux de la desirer , que ceux qui ne peuvent la souffrir. Lisez les Préfaces des Traitez de Paix , il n'y a rien de plus beau , rien de plus cordial , rien

qui montre plus de compassion de la misere des peuples : mais si vous lisez les Articles , vous trouverez à chaque ligne des équivoques , des termes captieux , & des clauses frauduleuses , qui sont autant de semences de guerre , & de préparatifs pour la recommencer.

## L E T T R E C C L V I I .

» Le sujet de cette lettre est le Traité de Lion  
 » du 17. Janvier 1601. par lequel le Duc de Sa-  
 » voye , en échange du Marquisat de Saluces ,  
 » cede & délaisse à Henri IV. & à ses successeurs

» Rois de France , la Bressè , le Beugey , le Val-  
 » romey , avec la Baronnie & le Baillage de  
 » Gex , & toutes ses appartenances & dépendan-  
 » ces. Ce Traité avoit été signé par François  
 » d'Arconat , Comte de Toussaine ; & par René  
 » de Lucinge , seigneur des Alymes , tous deux  
 » Commissaires & députez du Duc , en vertu  
 » d'un ordre de ce Prince du 8. de Janvier ,  
 » qui leur enjoignoit d'obéir au Légat Aldo-  
 » brandin , comme à lui-même ; & de signer  
 » tout ce qu'il leur ordonneroit. Mais en obéif-  
 » fant au Légat , qui véritablement , en cette  
 » occasion , préféra sa propre gloire aux intérêts  
 » du Duc de la foi duquel il se défioit ; ils  
 » avoient désobéi à leur maître , qui avoit sus-  
 » pendu l'ordre du 8. de Janvier par un autre  
 » commandement de ne point signer , jusqu'à ce  
 » qu'il en eût pris conseil du Comte de Fuentes.  
 » Voilà sur quoi étoit fondé le refus , que le  
 » Duc & ce Comte faisoient de ratifier ce dernier  
 » Traité , & ce qu'il importe de savoir ici , pour  
 » mieux entendre le contenu de cette lettre , &  
 » des suivantes , & pour juger plus sainement des  
 » raisons des deux Parties.

A U R O Y.

SIRE.,

Par la lettre qu'il plut à Votre Majesté m'écri-  
 re le 17. Janvier , j'ai vû comme il vous a plû  
 donner la paix à Monsieur de Savoye. En quoi  
 je reconnois votre générosité & bonté , & le  
 respect que V. M. a eu à N. S. P. le Pape , & à  
 Monsieur le Cardinal Aldobrandin , son neveu.  
 Mais, il se dit par tout Rome., que Son. Altesse

ne veut point de cette Paix , & y en a plusieurs signes , que j'écris plus amplement à Monsieur de Villeroy. Tant y a qu'il est déjà arrivé ici un gentilhomme de la part du Comte de Fuentes sur ce sujet , & ce soir en arrive un autre dudit Duc. De façon qu'il se verra bientôt , si c'est pour approuver ou improuver ladite Paix. Si elle tient , j'en loue Dieu , & avec toute humilité m'en conjouis avec Votre Majesté , laquelle par ce moyen , hors des hazards & travaux de la guerre , pourra vivre désormais en plus grande sûreté & repos , & soulager son pauvre peuple , & tous les états de son Royaume <sup>1</sup> , qui sont fort chargez à l'occasion des guerres passées , tant civiles qu'étrangères ; & vaquer à redresser la Religion , la Justice , la Police , la Discipline militaire , les Finances , & autres choses qui en ont besoin ; & achever de purger les mauvaises humeurs , qui sont restées de la contagion & corruption des années passées , & assûrer le repos de la France & l'autorité Royale , non seulement pour son tems , mais aussi pour la postérité : dont je prie Dieu vous faire la grace ; comme étant les principaux fruits qui se doivent attendre & se peuvent recueillir de cette Paix. Quand nous serons éclaircis , si elle

<sup>1</sup> On ne sauroit trop prôner aux Princes l'obligation de soulager leurs peuples : car ç'en est une , qui tout indispensable qu'elle est , n'entre guere souvent dans leurs méditations. Quelques-uns en font de profondes sur les moyens d'amplifier leur autorité , sans en faire jamais une seule sur la nécessité de

la moderer , pour empêcher , qu'elle ne dégénere en oppression. Ils meurent presque tous avec le regret d'avoir omis ce devoir ; mais leurs successeurs n'en sont pas plus soigneux d'y satisfaire. L'on imite ce qu'ils ont fait durant leur regne , & l'on oublie tout ce qu'ils ont dit à leur mort.



tiendra, ou non, alors je ne manquerai de satisfaire au commandement de V. M. lui écrivant de quelle façon le Pape & toute la Cour de Rome l'auront reçue, & les conditions d'icelle. Cependant, ne pouvant faire avec la personne de S. S. à cause de sa goutte, le compliment, que V. M. me commandoit par sadite lettre sur l'occasion de cet accord; je le fis dès hier avec Monsieur le Cardinal Saint-George son neveu, qui le voit tous les jours; pour ne laisser vieillir cet office: & ne manquerai de le faire encore de nouveau avec S. S. même, en la première audience que j'aurai d'elle, Dieu aidant. A tant, je prie Dieu, Sire, &c. De Rome ce 5. Février 1601.

## L E T R E C C L V I I I.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Pour répondre à la lettre, qu'il vous plût m'écrire de votre main le 14. Janvier, je vous dirai, que comme je tiens à grand'-faveur & honneur la condoléance confidente, qu'il vous a plû faire avec moi; aussi l'avez-vous colloquée en un cœur, qui est disposé & passionné de même, & qui ne peut se contenter d'appeller intérêt, ou ambition, que des François ayent dit à Monsieur le Légat, que le Roi n'avoit aucun moyen de continuer la guerre, quand bien il eût été vrai; ains l'estime & appelle trahison <sup>1</sup>. Si la Paix qui fut traitée

<sup>1</sup> Le Cardinal d'Ossat a raison d'appeller *trahison* les discours, que certains François avoient tenu au Légat Aldobrandin, sur le mauvais état des affaires du Royaume: car en effet, c'est trahir son Prince, que de découvrir son impuissance aux Ministres des Princes Etran-

& conclue à Vervins se fût traité auprès du Roi, elle ne se fût point faite, ou bien n'eût été si profitable & honorable pour S.<sup>m</sup> & pour son Royaume<sup>2</sup>. Sur quoi je fais cette observation, qu'une autre fois, si nous avions à traiter choses semblables, il faudroit assigner aux députés un lieu distant de la Cour, & retiré, auquel personne n'alât que ceux que le Roi y enverroit. J'estime infiniment Monsieur de Sillery, d'être demeuré ferme & constant en l'assiete, en laquelle je l'ai toujours vû, & reçois grande consolation du témoignage qu'il vous a plû m'en rendre. Quand nous saurons ici, si cette Paix tiendra, ou non, je vous écrirai ce qui s'en dit, & ce qu'on y ajoutera ci-après. Quant à moi, comme je vous en ai écrit mon avis, lorsque les choses étoient encore en entier; aussi désormais, puisque ç'en est fait, je ne manquerai, si elle dure, de la louer pour la plus utile &

gers, particulièrement lorsqu'il est en guerre contre un autre que ses voisins ont intérêt de défendre, & de secourir. Rien n'étoit plus capable de roidir le Pape, & les Princes d'Italie, à vouloir que le Marquisat de Saluces demeurât au Duc de Savoye, que de dire au neveu d'un Pape, qui protegeoit secreiement ce Duc, que le Roi ne pouvoit plus continuer la guerre, qu'il avoit commencée. Comines donne un bon conseil pour obvier aux mots, que fait la langue des Malcontens auprès des Ambassadeurs des Princes Etrangers. [ Si les

Ambassadeurs, dit-il, dans un chap. de ses Mémoires, viennent de Princes suspects, on les doit bien traiter, & honorablement recueillir, comme envoyer au-devant d'eux, & les faire bien loger: mais ordonner gens sûrs & sages pour les accompagner. Car on fait par là ceux qui vont vers eux, & garde-t-on les gens legers & malcontens de leur porter nouvelles. ]

<sup>2</sup> On a dit de la Paix de Vervins, que les Espagnols avoient vaincu par les armes, & les François par la négociation.

avantageuse pour nous que je pourrai : mais de la metre en réputation , il seroit impossible , en Italie même<sup>3</sup>. Encore y aura-t-il bien de la peine à la faire passer pour utile , envers ceux qui tiennent , qu'à un grand Etat , & à tout grand Prince , l'utilité , qui n'est accompagnée de réputation , n'est pas même utile. Les considérations , que je touche en ma lettre au Roi , pesent à la vérité beaucoup en mon endroit : pourvû que nous sachions tirer de la Paix tous ces profits-là , qui nous sont plus nécessaires , qu'ils ne se trouveront difficiles , si nous nous y apliquons un peu sérieusement.

Je vous remercie de ce que vous voulez tenir la main à ce qu'il soit bientôt envoyé un Ambassadeur , pour résider en cette Cour , & vous prie de l'avertir , quand il sera déclaré , d'envoyer

<sup>3</sup> Comme c'étoit l'interêt du Roi d'Espagne , de fermer aux François l'entrée en Italie , pour n'y avoir point de contrepoids : c'étoit aussi l'interêt du Roi de France d'y avoir une porte ouverte , pour contrecarrer l'Espagnol , & pour se faire respecter & craindre des Princes d'Italie , par la commodité , qu'il auroit eüe de les attaquer , ou de les défendre. Quant au Grand-Duc , il fut très-fâché de cette Paix , jusques-là qu'il offrit à Henri IV. de la rompre , se faisant fort d'y faire aquiescer tacitement le Pape même , en donnant deux cens mille écus , argent comptant , au Cardinal Al-

dobrandin , qui , voyant aprocher la fin du Pontificat de son oncle , se hâtoit de s'enrichir le plus qu'il pouvoit. Le Duc de Nevers , de la Maison de Mantouë , fut encore plus fâché du délaissement du Marquisat de Saluces au Duc de Savoye , prévoyant , que si la succession du Duché de Mantouë lui venoit un jour , ainsi qu'il advint 27. ans après ; le Roi de France n'auroit plus la même commodité d'envoyer du secours en Italie , dont la porte lui seroit fermée par le Duc de Savoye , qui , comme beaufrere du Roi d'Espagne , dépendoit entierement de cette Couronne.

tout aussi-tôt quelque honnête homme, pour lui trouver & lui faire acommoder un logis : à quoi il y aura fort à faire, & même s'il se fait promotion avant qu'il arrive par-deçà.

Je n'ai pû à cause de l'indisposition du Pape, parler à S. S. de la prolongation du Jubilé, qui fut concédé à M. d'Alincourt pour Pontoise ; ce sera pour la premiere audience. On m'a promis le bref de la prolongation du Jubilé d'Orleans pour ce soir : & j'espere, que vous l'aurez avec la présente.

M. le Président Ruellé m'a infiniment obligé en un voyage, qu'il a fait pour moi à Bayeux, où il a mieux fait pour moi, que je n'eusse pû faire moi-même. Je vous supplie de lui montrer de votre part, que vous l'avez agréable. Cependant, je me recommande bien humblement à votre bonne grace. De Rome, ce 5. de Février 1601.

## LETRE CCLIX.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Les Expéditionnaires m'ayant requis de leur donner encore deux jours depuis ma dernière lettre écrite, je m'y suis laissé aller plus facilement, pour cependant apprendre quelque chose de l'intention de nos Savoyards & Espagnols. Or tant plus je vois avant, tant plus je découvre, qu'elle est très-mauvaise & trompeuse. Le Comte de Fuentes <sup>1</sup> a envoyé :

<sup>1</sup> Le Comte de Fuentes étoit celui de tous les Ministres du Roi d'Espagne en Italie, qui fomentoit davantage l'humour turbulente du Duc de Savoye, qui lui inspiroit de jour en jour de nouveaux sentimens de haine contre le Roi de France, qu'il haïssoit lui-même à tel

au Pape un Espagnol, apellé *Diego Salinas*, son sergent-major, lequel après avoir parlé & traité avec S. S. est passé à Naples. Le Duc de Savoye a envoyé le sieur *Domenico Belli*, son Chancelier, qui arriva hier au soir, & sa grande qualité m'a fait douter, qu'il ne venoit point pour apporter au Pape la ratification de l'acord, comme quelques-uns pensent. Ce jourd'hui au matin ils ont fait une longue consultation chez l'Ambassadeur de Savoye, où s'est trouvé l'Ambassadeur d'Espagne : & après dîner lesdits Chancelier & Ambassadeur de Savoye ont été à l'audiance. Chacun tient, que de la part desdits Duc & Comte est remontré au Pape, que cet acord est trop avantageux pour la France, & qu'ils ne le peuvent ratifier ; & prient S. S. de se vouloir in-

point, qu'il disoit souvent, qu'il mourroit content, s'il mourroit en lui faisant la guerre. Quelques années après, Henri IV. ayant été tué, il en aprit la nouvelle avec tant de joye, qu'étant minuit lors que le Courier arriva, il fit lever son Confesseur, & tous ses domestiques, pour la leur annoncer. Et Don Juan Vitrian, qui dit avoir apri cette particularité du Confesseur même, qui étoit un Jésuite, avouë que le Comte, en cette occasion, s'étoit si fort oublié, que selon le récit de ce Pere, il sembloit, qu'il eût perdu l'esprit. *Tan alegre, dit-il, como impen-sada nueva de tal suerte ocupò su cabeza, que parecio in-*

*chirle el lugar del seso, y dejarle sin el, loco de plazer.*

A la fin du chapitre 190. de son Commentaire sur les Mémoires de Comines. Au reste la joye du Comte fut très-courte : car il mourut le 22. de Juillet de la même année. Ce que j'ai remarqué être arrivé très-souvent aux personnes, qui avoient été ennemis irréconciliables. Témoin le Connétable de Saint-Pol & le dernier Duc de Bourgogne, qui l'avoit lâchement livré à Louis XI. Henri III. & les Guises : la Reine Marie de Medicis, le Cardinal de Richelieu, & le feu Roi ; Dom Alphonse VI. Roi de Portugal, & la Reine son épouse.



terposer envers S. M. à ce qu'elle rabate de ses conditions, & ajoûte aux leurs : & que S. S. vous doit dépêcher de nouveau le sieur *Erminio*, pour demander ce rabais. Or comme S. S. prend ces choses, & de ce qu'elle en fera, je ne vous en puis rien dire. Mais moi je les prens de cette façon, qu'eux ne pouvant plus conserver la Citadelle de Bourg, & connoissant la facilité & impatience Françoisse, ont fait faire l'acord avec intention de séparer par ce moyen vos forces, & vous renvoyer loin de vos conquêtes, & puis avec toutes les forces qu'ils ont toutes prêtes, forcer les passages, & ayant avitaillé & présidié ladite Citadelle, reprendre tout ce qu'ils pourront, avant que le Roi se soit raprêté. Et afin de faire passer les monts à leurs soldats & gens de guerre avec moins de peur, & plus de facilité, ils ont forgé à Milan sur le voyage du Roi vers Paris, que c'étoit pour une grande sédition & carnage advenu en ladite ville de Paris entre les Catholiques & les Huguenots ; & à présent viennent entretenir & amuser le Pape, pour cependant faire leur fait ; & si la voye de la force ouverte ne leur succedoit, tirer par voye de négociation en long l'exécution de l'acord, & gagner le Printems, comme le Duc, par ses cavillations sur l'acord de Paris, cherchoit de gagner l'hiver. Voilà ce que j'en soupçonne. Et de fait, tout aussi-tôt que je vis en vos lettres, que le Roi s'en vouloit aller à Paris, je m'en émerveillai grandement, me semblant, que cela ne se devoit point faire, avant que la ratification fût arrivée ; & que la Citadelle de Bourg eût été rendue ; quand bien vous eussiez acordé avec un Prince qui ne vous eût jamais trompez : parce que la prudence commune le

porte ainsi , & qu'en telles choses on doit toujours regarder non seulement à ce qui se doit , mais aussi à ce qui se peut faire. Mais vous ayant affaire à un Prince si perfide , je m'étonne que vous ayez si-tôt desarmé ces quartiers. Et à la vérité , s'il vous en arrive mal , ce ne sera point lui qui vous aura trompez à cette fois ; ce sera vous-mêmes. La première tromperie est du trompeur , mais la seconde est à bon droit imputée au trompé <sup>2</sup>. Dieu veuille que je sois trompé moi-même en ces conjectures.

Quoi que je vienne de vous écrire , il n'est pas que je ne pense , que le Roi , allant à Paris , aura pourvû à son fait en tout événement : & s'il y fût allé après une rupture de paix , je n'en serois en peine , estimant que ses forces se feroient contenues ensemble pour continuer la guerre : Mais après un accord , & le *Te Deum* chanté , cela me fait craindre , que quoi que S. M. ait ordonné , la plus grand'-part s'en courra chez soi. En somme , je me sens diversément agité & emporté çà & là , sans savoir à quoi m'en tenir. Mais quoi qu'il en arrive , je ne me repentirai jamais de m'être méfié de la foi du Duc de Savoye <sup>3</sup>. J'écris un mot touchant

<sup>2</sup> Quand on a été trompé une fois , c'est un avertissement de se tenir si bien sur ses gardes , qu'on ne le soit pas une seconde. *Improbè Neptunum accusat , qui iterum naufragium facit* , dit un Ancien.

<sup>3</sup> Notre Cardinal avoit bien raison : car ce Duc avoit trompé le Roi tant de fois , que pour bien juger de lui , & de ses intentions , il en

falloit toujours mal penser. L'Abbé *Vitt. Siri* l'appelle dans son Mémoire , turbulent , ambitieux à l'excès , inconstant , déloyal , & sanguinaire. *Battista Nani* parle toujours de lui , comme d'un Prince ambitieux , inquiet , entreprenant , & qui n'envisageoit dans toutes ses actions , que son seul intérêt , mesurant à la même aulne le profit & la gloire. L'E-

ma pension à Monsieur de Rosny. Je vous supplie bien humblement de lui faire rendre ma lettre, & a votre commodité lui en dire un mot. A tant, Monsieur, &c. De Rome, ce 6. Février 1601.

vêque Polonois Piafecki en *quietus*, & *nunc Hispani*,  
fait le même portrait: *Caro-* *nunc Galli partes secutus*,  
*lus Emanuel*, *Sabaudie Dux*, *quod ipsum vel cupido bellorum*,  
*septuagenarius morte obitâ* *vel species commodi pertrah-*  
*quievit*, *in vita nunquam* *bat.* Piafecii Chronica.

## L E T R E C C L X.

A U R O Y.

S I R E,

Je répondis le 5. de ce mois par l'ordinaire à la lettre, qu'il avoit plû à Votre Majesté m'écrire le 17. Janvier par le sieur *Erminio*. Par cette-ci répondrai à celle, qu'il vous plû m'écrire le 20. par Rabi maître de vos courriers à Rome, laquelle je reçûs le 11. de ce mois. Premièrement donc j'ai bien noté les points dont Monsieur le Cardinal Aldobrandin vous parla en sa dernière audience, & ceux aussi, dont V. M. lui parla, & les réponses, que vous vous entrefites l'un à l'autre: & ne manquerai, quand il sera ici de retour, de solliciter, & de parler au Pape de tout ce que V. M. desire, & de vous rendre compte de tout ce qui s'y passera.

Cependant, j'ai envoyé au seigneur *Alessandro Pico* le paquet de V. M. qui s'adressoit à lui, & lui ai écrit conformément à ce qu'il vous a plû m'en commander. Aussi ai-je rendu vos lettres à Messieurs les Cardinaux de *Florence*,

*Baronio*, *Justiniano*, *d'Este*, & *Rusticucci*, & leur ai parlé conformément au contenu de leursdites lettres : lesquels tous s'en font tenus grandement honorer, & en baissent très-humblement les mains à V. M. avec grande démonstration de desirer vous faire service aux occasions, qui s'en présenteront. Le présent, que V. M. veut faire à Monsieur le Cardinal *Baronio*, sera très-bien employé, & digne de la splendeur de V. M. & du bel & excellent œuvre, qu'il vous a dédié.

L'avis de la grossesse de la Reine a apporté un merveilleux plaisir à tous les gens de bien de deçà, & spécialement à vos sujets & serviteurs<sup>1</sup>, qui en louons tous Dieu de tout notre cœur, & le prions de conduire le fruit à sa perfection; esperant, que par la fécondité de Vos Majestez il acroitra de plus en plus votre autorité, & comblera vos prosperitez, & assurera le repos & tranquillité de votre Royaume pour plusieurs siècles, & remplira la France de toutes sortes de bénédictions.

Outre ladite lettre de V. M. du 20. Janvier, j'en reçus depuis une autre du 30. laquelle me fut rendue par un courrier exprès le 16. de ce mois : par laquelle V. M. me commande d'arê-

<sup>2</sup> La joye de la grossesse de la Reine, fut d'autant plus grande, que les trois Rois, précédens n'avoient point laissé d'enfans mâles; & que la fécondité de la Reine faisoit revivre dans la Maison Royale les esperances de la succession. M. de Thou dans son Histoire dit que le Docteur François Suarez ayant

fini le discours qu'il fit à la Reine au nom du Clergé d'Avignon, par lui souhaiter un Dauphin dans l'année, elle lui répondit avec un transport de joye convenable aux vœux de la France: je prie Dieu de tout mon cœur, qu'il me soit fait selon votre parole. *Livre 125.*

ter l'expédition de la résignation, qu'on étoit après à faire de l'Abbaye d'Aisnay de Lion. Ce que je fis dès le soir même, que je reçûs ladite lettre : & trouvai qu'il n'y avoit que quelque commencement d'expédition, qui ne peut empêcher, que ladite Abbaye n'ait vaqué par la mort de l'Abbé, qui vouloit résigner ; & que celui, à qui V. M. l'a donnée par mort, n'en jouisse.

Au demeurant, Monsieur de Savoye ne tient pas plus de compte du Traité accordé & signé à Lion par ses Députez, & par Monsieur le Cardinal Aldobrandin, que de celui qu'il fit & signa lui-même à Paris, au mois de Février l'année passée ; & tient à présent la même procédure qu'il fit alors. Car comme après qu'il fut de retour en son pais, il vous écrivit, & fit dire par les siens, qu'il persévéroit en la même volonté d'aparavant ; aussi a-t-il fait dire au Pape par le sieur *Domenico Belli* son Chanceller, & lui fait dire à toutes les occasions, par son Ambassadeur résidant ici, qu'encore que les articles acordez lui soient trop préjudiciables, ce nonobstant il les veut ratifier, executer, & observer du tout, quand ce ne seroit que pour le respect de S. S. & de Monsieur le Cardinal Légat son neveu : mais que les Espagnols, avec lesquels il faut par nécessité qu'il demeure conjoint, ne s'en contentent point, & le lui ont défendu : que S. S. fasse envers eux, & envers le Roi d'Espagne, qu'ils s'en contentent, & que lui de sa part il est & sera toujours prêt à ratifier & executer le tout. En quoi il se moque de S. S. comme il faisoit alors de V. M. Car l'abouchement, qu'il alla faire dernièrement à *Somo* sur le Pô près Pavie avec le Comte de Fuentes, après les arti-



cles acordez, ne fut que pour instruire ledit Comte des prétextes & excuses, dont il pouvoit & devoit user au nom du Roi d'Espagne, son maître, envers le Pape; & pour le prier de les envoyer exposer à S. S. par personne confidente: & puis a dépêché ou fait dépêcher vers le Roi d'Espagne, pour l'instruire & préparer de même, & le prier de tenir bon, & de continuer à faire les provisions de guerre, & l'assurer, qu'il lui feroit avoir bon marché de V. M. qui l'avoit surpris au mois d'Août dernier. Il a encore tiré en la même contagion le Duc de Sesse, Ambassadeur d'Espagne résidant ici, auquel la Paix de Vervins ne plût jamais, & qui étoit d'avis qu'on fit plutôt paix avec la Reine d'Angleterre, & qu'on lui livrât Calais<sup>2</sup>, plutôt que de le rendre à V. M. Et quand le Pape a voulu envoyer un Prélat vers le Roi d'Espagne, en faveur de la Paix, ledit Duc de Sesse lui a dit, qu'il n'étoit point besoin, que S. S. fit cette dépense; & qu'il dépêcheroit lui-même vers le Roi son maître, pour lui porter les brefs de S. S. & pour pouvoir mieux persuader la guerre, a dépêché en Espagne le Secrétaire Ximenez<sup>3</sup>, jaçoit qu'il en eût besoin près de soi, étant ledit Ximenez secrétaire de l'Ambassade. Et comme après le tems expiré de l'accord de

<sup>2</sup> Les Espagnols auroient fait volontiers la paix avec la Reine d'Angleterre; mais le Comte d'Essex, son Favori, & leur ancien ennemi, n'y voulut jamais entendre, de peur qu'Elisabeth ne leur rendit, en échange de Calais, les villes, qu'elle te-

noit en Hollande, & en Zelande. Ce qui auroit pû ruiner l'établissement des Provinces-Unies. En cela, le Comte agit en bon Politique.

<sup>3</sup> Pedro Ximenez de Morillo.

Paris, ledit Duc de Savoye tâcha d'avoir prolongation du délai, & de metre l'affaire en négociation <sup>4</sup> pour toujours gagner tems, & jeter V. M. en l'hiver, auquel il ne peut être assailli : aussi à présent il se parle de faire prolonger le mois dans lequel il falloit ratifier, sous couleur que la réponse d'Espagne, laquelle on fera expressément diferer le plus qu'on pourra, ne peut être venue si-tôt : le tout pour gagner le Printems, & vous assaillir avec plus d'avantage. Aussi fait-il metre des expediens en avant, semblables à ceux qu'il faisoit proposer alors : & dit, que si V. M. ne veut souffrir, qu'on bâtit des Forts au passage réservé ; qu'au moins elle quite la protection de Geneve, laquelle par ce moyen sera tout aussi-tôt prise par lui : & lors le passage sera assuré par cette autre voye, sans qu'il soit besoin de faire des Forts au passage réservé. Ce prétexte est plausible au Pape, & à ceux qui sont des plus fendants Catholiques. Et de fait, les Ministres d'Espagne & de Savoye ont aposté le Cardinal de Como, & quelques autres, qui sont allé remontrer à S. S. qu'il importoit infiniment à la Religion Catholique, & à l'autorité du Saint Siege, que le passage des Espagnols & Italiens ne soit point fermé en ce pais-là, si près de Geneve & des Suisses hérétiques. Ledit Duc fait encore parler d'alliances, & de bailler en fief la Bresse & les autres pays cédez en récompense du Marquisat, comme il faisoit dudit Marquisat après le même accord de Paris. Et à mon avis,

<sup>4</sup> Quand deux Princes sont en differend, le plus foible doit toujours entrer en négociation, pour amuser le plus fort. C'est ce que faisoit

alors le Duc de Savoye, qui surpassoit autant Henri IV. en finesse & en artifices, qu'Henri le surpassoit en puissance.

Sire , si V. M. eût fait la réponse qu'on desiroit , quand Monsieur le Cardinal Aldobrandin vous parla du mariage de Monseigneur le Duc de Vendôme avec une fille dudit Duc de Savoye , il vous eût fait un autre interrogatoire ; à sçavoir s'il vous plairoit de lui donner en fief & l'investir de la Bresse & autres pays. Ce que je conjecture , parce que le Gouverneur de Rome , Milanois , & passionné pour Espagne de soi-même , & comme esperant d'être fait Cardinal 5 par ce moyen , m'étant venu voir sous couleur de visite commune , & dûe à tout Cardinal une fois l'an , après plusieurs autres propos de loin me demanda , s'il n'étoit pas vrai , que V. M. vouloit investir mondit seigneur de Vendôme desdits pays. Je lui répondis tant pour la vérité , que pour leur en ôter toute esperance , que je n'en avois point oui parler , & ne le croyois point ; pource que par les articles de l'acord il étoit porté , que lesdits pays seroient & demeureroient unis & incorporez à la Couronne de France , & seroient réputez domaine & patrimoine de la Couronne , & n'en pourroient être séparés pour occasion que ce soit 6. Et en outre , qu'un pays

5 Il fut fait Cardinal en 1604. Voyez la note 4. de la lettre au Roi du 9. de Mai 1600.

6 L'article 4. de ce Traité est conçu en ces termes : Ledit Duc cede aussi , transporte & délaisse audit Seigneur Roi la Baronnie & Bailliage de Gex , &c. Le tout à condition , que lesdits pays cédés seront & demureront unis & incorporez à la Couronne de France , &

seront réputés domaine & patrimoine de la Couronne , & n'en pourront être séparés pour occasion que ce soit.] Sur quoi est à remarquer la malignité de ce Prélat Milanois , qui demandoit insidieusement à notre Cardinal , s'il n'étoit pas vrai , que le Roi voulût donner l'investiture de la Bresse au Duc de Vendôme , son fils-naturel : croyant tirer de lui quelque réponse , dont le Duc de  
de

de nouvelle conquête, dont les vassaux & peuples ne pourroient si-tôt laisser les habitudes de Savoye, & prendre celles de France, & étant aussi frontiere, devoit être tenu & régi sous la main & autorité de V. M. immédiatement, & non par le moyen d'aucun vassal & feudataire. Il y a plus, Sire, c'est que pendant tout ce que dessus, les Espagnols font toujours à Naples & à Milan, & ailleurs, amas de gens & de forces plus que jamais, non seulement pour servir par terre, mais aussi par mer, faisant construire à Naples bon nombre de galeres, comme j'en ai déjà donné avis par-delà; outre tant qu'ils en ont déjà: & faisant grande provision de biscuit, & d'autres telles choses nécessaires à une armée navale: & ce pour infester la Provence, qu'ils menacent déjà de mettre à feu & à sang, dès le commencement. Vos serviteurs de deçà, & tous ceux qui sont affectionnez à la France, ont un très-grand regret de ce qu'ils entendent ici, qu'à la fumée de ce trompeux accord, nous avons laissé perdre l'occasion de prendre la Citadelle de Bourg, qui ne nous pouvoit échaper, ayant souffert qu'il en soit sorti, & qu'il y soit entré des personnes, & des choses, qui ne devoient; & que c'est ce qui a plus ouvert le chemin, & don-

Savoye, avec qui il est visible qu'il s'entendoit, pourroit autoriser son refus de ratifier le Traité de Lion. Car si le Cardinal n'eût répondu, comme il fit, c'est-à-dire, en levant le doute de toute investiture; le Duc & les Espagnols n'eussent pas manqué de prendre ce prétexte, pour ne point executer ce

Traité, auquel ils eussent dit, que le Roi contrevenoit le premier, en voulant investir un bâtard d'un pays, qui ne lui étoit cédé, qu'à condition d'être uni & incorporé à la Couronne de France, & de n'en pouvoir jamais être séparé. *Frustra paratur rete ante oculos peneratorum.*

né courage à la perfidie naturelle du Duc de Savoye. Et ne se contentent point vosdits serviteurs d'ici, de ce que nous disons l'avoir ainsi permis pour complaire à Monsieur le Légat : d'autant que lui, ni le Pape même, n'ont point de quoi garantir cette perte ; & qu'il leur étoit expedient à eux-mêmes, de ne point recevoir cette courtoisie de nous : pource que si la Citadelle de Bourg eût été prise ; non seulement V. M. & le Duc de Savoye, & les Espagnols, seroient à présent hors d'affaires pour ce regard, & la guerre finie ; mais aussi S. S. & Monsieur le Légat, son neveu, seroient hors de la peine, où ils se trouvent, & hors du danger qu'ils courent d'être moquez de ceux, qui leur sont peu affectionnez, & d'y laisser trop de leur réputation. Je sai, que S. S. fait & fera tout ce qu'elle pourra envers le Roi d'Espagne, & envers le Duc de Savoye, à ce qu'ils ratifient & observent la Paix acordée : mais ils ne respectent point le Pape en effet, comme fait V. M. & hormis les révérences & les belles paroles, ils ne feront rien en substance pour S. S. sinon autant que leur propre profit & ambition les y conviera ; ou que la nécessité les y contraindra. C'est votre valeur & bonheur, Sire, qui les peut & doit ramener à la raison, en remettant sus vos forces au plutôt, & ne se laissant donner paroles à qui que ce soit, & n'octroyant point à vos ennemis la commodité du tems, & du printems prochain, & recouvrant au plutôt l'avantage que nous avons sur ladite Citadelle ; & ne croyant jamais à parole ni à écriture de Savoye, & ne vous desarmant, ni arrêtant jamais, que vous n'ayez tout votre compte ; & cependant munissant au plutôt la Provence, qui est la plus nécessaire, &



la plus exposée au danger.

Mais je lairrai ce propos meshui trop long, pour vous dire un peu de l'audiance, que j'eüs vendredi dernier 16. de ce mois : en laquelle je fis à la personne du Pape, sur la conclusion de la Paix, l'office que j'avois fait avec Monsieur le Cardinal Saint-George le 4. suivant ce qu'il avoit plû à V. M. me commander par sa lettre du 17. de Janvier, laquelle lettre étant merveil-  
leusement bien faite, & ne pouvant par moi être récitée si bien, & d'ailleurs ne contenant rien que S. S. ne dût voir, j'estimai la lui devoir lire. A laquelle il prit très-grand plaisir, & en loua grandement V. M. atribuant à votre personne la louange entiere de la conclusion de la Paix, & de tout ce qui s'y étoit fait de bon; & vous estimant le meilleur de tous ceux, avec qui il en avoit été traité.

Après ce compliment, je lui dis, qu'outre la lettre du 17. de Janvier, j'en avois encore une du 20. par laquelle il avoit plû à V. M. me faire part de certaines choses, qui s'étoient passées en la derniere audiance, que Monsieur le Cardinal Aldobrandin avoit eüe de V. M. mais que je les voulois réserver à quand ledit sieur Cardinal seroit arrivé par-deçà. Et puis pour essayer de tirer de lui les dificultez, que Monsieur de Savoye & les Espagnols faisoient sur la ratification de la Paix; je lui dis, qu'il se disoit par tout Rome, qu'il n'y avoit point de Paix, & que ce seroit la seconde fois, que nous l'aurions faite avec le Duc de Savoye, & lui non avec nous. Sa Sainteté, qui est fort retenue à parler, ne me répondit sinon, qu'il y avoit quelque chose, mais qu'il esperoit en Dieu, que nous aurions la Paix: & qu'il avoit renvoyé Er.

*minio*, & écrit des brefs très-afectueux à plusieurs & en divers lieux : avoit au'li commandé au Cardinal Aldobrandin de passer là où il falloit ; & que Dieu favoit le soin & sollicitude qu'il en avoit. Et moi re me contentant de cette généralité, & desfrant entendre quelque chose de plus particulier, je lui dis, qu'entr'autres choses on disoit, que les Espagnols vouloient contre l'accord, qu'il leur fût loisible de faire bâtir des Forts au passage, qui avoit été réservé. Ce qui rendroit vaine & inutile, ains dommageable à V. M. la cession desdits pays, qui sont tout ouverts sans aucune forteresse, que celle de Bourg : Que V. M. pourroit sur cette leur proposition, demander, par même raison & moyen, un pareil passage par le Marquisat de Saluces, & pouvoir d'y construire des Forts. Que si l'on répondoit, que V. M. n'avoit point des Etats en Italie au-deçà dudit Marquisat, pour lesquels vous eussiez besoin de vous réserver un passage : je repliquois, que le Duc de Savoie, avec lequel seul nous contractions, & qui se réservoirit le passage, n'avoit non plus aucun Etat entre les pays cédés & le Comté de Bourgogne, jusques auquel il s'étoit réservé ledit passage. Et si ledit Duc vouloit dire, que si avoient bien les Espagnols, pour lesquels il se mouvoit à retenir ledit passage ; je lui pouvois répondre, que les Princes d'Italie, & principalement le Saint Siege, avoient aussi des Etats au-deçà, & fort près du Marquisat de Saluces, comme le Ferrarois, & l'Exarcate de Ravenne ; & que V. M. avoit autant ou plus de raison de se mouvoir à demander ledit passage bien fortifié, pour venir au besoin secourir les Etats du Saint Siege, & même ledit Exarcate, & le Ferrarois, qui avoient

été donnez par les Rois de France Pepin & Charlemagne, & pour venir continuer aux Papes, présent & futurs, le service, secours, & protection, que les Rois de France leur avoient toujours rendue; & de frische mémoire, du tems de Clément VII. & Paul IV. contre l'ayeul paternel, & contre le pere du jeune Roi d'Espagne d'à présent. Si Sainteté se prit à rire <sup>7</sup>, sans autrement s'ouvrir, mais seulement tourna à dire, qu'il esperoit, que la Paix tiendrait. Ce que je croi qu'il me disoit plus pour n'aigrir les matieres, que pour aucune certitude qu'il en puisse avoir. Quant à moi, je tiens pour chose certaine, que le Duc de Savoye ne ratifiera point, que par force: & quand bien il ratifiera, je ne croi point qu'il vienne à l'exécution, sinon par la même force. En somme, quoi qu'il fasse, je pense, qu'il ne se faudra jamais fier, ni attendre rien de bon de lui, ni en guerre, ni en paix. Et en cette vérité infaillible, je finirai cette trop longue lettre, après avoir prié Dieu, comme je fais de tout mon cœur, qu'il vous donne, Sire, &c. De Rome, ce 20. de Février 1601.

<sup>7</sup> Ce qui faisoit rire le Pape, c'étoit la bote que le Cardinal d'Ossat portoit aux Espagnols, en lui renouvelant le souvenir des maux que Charles-Quint & Philippe II. avoient faits aux Papes Clément VII. & Paul IV.

## L E T T R E C C L X I.

A M O N S I E U R D E V I L L E R O Y.

**M** O N S I E U R, Avec la lettre du Roi, du 20. de Janvier, je reçûs la vôtre du 23. l'on-

zième de ce mois : & depuis je reçûs le 16. celle que vous m'écrivîtes par l'ordinaire le dernier de Janvier ; & encore une troisième , que vous m'écrivîtes par le courrier Raimond extraordinaire , le 3. de ce mois. Auxquelles je répondrai par cette-ci , sans faire redite de ce que j'ai déjà écrit en la réponse , que j'ai faite au Roi : laquelle je vous prie de lire avant que l'envoyer à S. M. En l'audiance que j'eûs vendredi 16. de ce mois , outre ce dont j'ai rendu compte au Roi , je parlai au Pape de quelques autres choses , comme de n'accorder point l'union de l'Abbaye d'Aune , de l'Ordre de Cîteaux , Diocèse de Liege , à la Menſe Episcopale dudit Liege : de laquelle vous avoit été écrit par l'Abbé de Clervaux. Et à l'ocasion de cette Abbaye , je lui parlai encore d'autres , que j'entendois qu'on vorloit faire unir en autres pays , & en laissai à S. S. le mémoire , que j'en avois dressé , de la teneur , que vous verrez par la copie , que je vous en envoie : par laquelle vous pourrez voir , comme je prie S. S. de la part du Roi , de ne point unir , ni à cette heure , ni jamais , en quelque pays que ce soit , aucune Abbaye , qui dépende de quelque Chef d'Ordre , qui soit en France. Sa Sainteté m'y fit très-bonne réponse ; & j'ai sù depuis , qu'il a envoyé le Mémoire à Monsieur le Dataire , afin , à mon avis , que ledit sieur Dataire ne laisse passer aucune telle union.

Quand Monsieur le Cardinal Aldobrandin sera venu , je ne faudrai de solliciter l'affaire de M. Benoît , nommé à l'Evêché de Troyes ; & tous les autres , dont il a plû au Roi m'écrire.

Sa Majesté a fait un très-bon choix de Mon-

sieur le Connétable, de vous, de M. de Sillery, & de M. le Président Jannin, pour faciliter l'exécution du Traité de l'accord. Mais par la lettre, que j'écris au Roi, vous verrez à quoi vous en êtes, outre ce que vous en aurez appris d'ailleurs; qui est en somme, que le Traité rédigé par écrit, & signé par les Députés, & par Monsieur le Cardinal Aldobrandin, ne sera point exécuté par le Duc de Savoye, quelque avantageux & honorable qu'il soit pour lui, & pour les Espagnols; lesquels (quoi que vous en pensiez, vous fondant sur la raison & sur le devoir) sont résolus de fomenter cette sienne perfidie, aussi bien comme ils ont fait les précédentes. Mais le Traité, que ledit Duc avoit fait en son esprit, est déjà tout exécuté: car il vouloit vous faire désarmer, & mettre au large sa Citadelle de Bourg, & en faire sortir toutes les bouches inutiles, & qui pouvoient émouvoir le Gouverneur & les soldats à compassion, & leur causer encore de l'épouvantement: & vouloit de plus y mettre des vivres, & autres commoditez. Or tout cela est fait, comme j'entens par ceux de son parti, qui s'en vantent, & se moquent de nous: dont je suis plus marri & honteux, que je ne vous puis écrire: appréhendant en outre les grands maux, qui sont pour en advenir, desquels ne vous garantira pas le Légat, sur lequel on m'a dit que vous vous excusez par-delà. Et Dieu nous garde, que pour un écu, que nous avons pensé épargner en nous désarmant sitôt, il ne nous en faille dépendre plus de cent mille. Et à la vérité, si je l'ose dire, il ne faloit point tant vous hâter: quand bien vous eussiez contracté avec le Prince le plus loyal, véritable, & constant en promesses, qui soit au



monde. Mais ayant affaire avec le Duc de Savoye , qui s'est tant donné à connoître à vous, je ne fai quel enchantement vous a précipitez. Pardonnez-moi , je vous supplie , & croyez que je ne loge point tant de présomption chez moi , que je pense être entendu en telles choses plus que le moindre , qui soit à la suite du Roi : mais en récompense de mon ignorance en autres choses , je pense être fort savant à ne croire point à Monsieur de Savoye , ni à pas un autre , qui dise ou promete que le Duc de Savoye fera. Et comme j'estime , que M. de Sillery me pleigeroit de cette science , s'il en étoit besoin ; aussi me souviens-je très-bien de vous avoir écrit plus d'une fois , & entr'autres dès le dernier d'Août , qu'il ne falloit plus croire à ce moqueur ; ni pour quelque propos d'acord qui se tint , faire aucune suspension d'armes , ni perdre aucun tems ; ni occasion de faire progrès sur lui ; & quoi qu'enfin fût acordé & promis , ne croire plus à aucune parole , ni à aucun sien écrit , ni d'aucun autre Prince , qui promît des faits de cet ennemi : mais que , attendu la perfidie précédente , S. M. se devoit faire faire raison actuellement & de fait , avant que poser les armes , ni en suspendre , ni intermettre l'exercice. Et pour ce que dès-lors je prévoyois l'importunité , que vous recevriez de deçà , je vous en préparai par la même lettre du dernier d'Août , & vous en écrivis l'antidote bien au long , sans en rien oublier. Je fai bien , que des choses faites , je ferois plus cautelement de m'en taire : mais je sens bien aussi en moi-même , que si je n'en déchargeois mon cœur , j'en creverois. Ci-après je me disposerai à patience , puisqu'ainsi va ; mais pour cette fois elle m'est échapée , dont je vous prie m'excuser.

Quant aux occurrences d'ici, j'ai écrit, en répondant au Roi, comme les Espagnols continuent les provisions & préparatifs de guerre aussi fort que jamais, & menacent la Provence si ouvertement, qu'il s'est trouvé ici un de leurs adhérens, qui a voulu gager contre un François, qu'avant qu'il soit passé trois mois, ils auroient pris un des meilleurs ports de la Provence. Par ainsi, il sera bon d'y pourvoir au plutôt.

A Naples, depuis y avoir su la conclusion de la Paix, on a déboursé argent aux Capitaines Albanois, qui y font les levées de gens à cheval; & a-t-on avancé à chacun desdits Capitaines deux mille écus comptant, & baillé assignation pour autres cinq mille écus. A Milan aussi, on a fait de nouveau six Capitaines de cheveau-legers, & avancé à chacun six mille écus: & huit Capitaines d'arquebusiers à cheval, & fait payer à chacun trois mille écus.

Ceux que le Comte de Fuentes & le Duc de Savoye avoient envoyez, pour s'excuser envers le Pape touchant la Paix, s'en sont retournez. Et ne fut point vrai, que *Diego Salinas* fût passé à Naples; mais bien un autre Espagnol, apellé *Don-Sanchez*, qui avoit aussi été en voyé par le dit Comte de Fuentes, en compagnie dudit *Salinas*.

Le Comte de Fuentes a envoyé bientôt après en cette Cour deux Sénateurs, & le Fiscal de Milan, pour mettre fin au différend de la Jurisdiction Ecclesiastique, qui étoit entre Monsieur le Cardinal Borromeo, Archevêque de Milan, & les Officiers du Roi d'Espagne; dont les articles avoient déjà été acordez à Milan, moyennant le siege & le dais du Gouverneur de Milan, que le Pape permet être remis au chœur de l'Eglise.

Cathedrale, dont le feu Cardinal Borromeo, lors Archevêque de Milan, l'avoit fait lever. Et croi, que les Espagnols ont choisi ce tems pour envoyer ces députez, & donnez ce contentement au Pape, afin de s'en servir d'un léniment & adoucissement du déplaisir, que S. S. reçoit des difficultez, qu'ils font sur la Paix dernièrement accordée.

Comme les soldats portez de Naples eurent pris terre, le même Comte de Fuentes envoya prier le Duc de Mantoue de trouver bon, qu'ils alassent hiverner au Montferrat. Ce que ledit Duc n'a osé refuser, de peur que pis ne lui advint, voyant une si grosse armée si près de lui, & sachant l'inimitié, que lui porte le Duc de Savoye, pour qui ces tragedies se jouent. Et je vous laisse à penser, comment ledit Duc de Mantoue est disposé en son cœur, se souvenant de la prétention, que le Duc de Savoye a audit Montferrat; & de là demande, que ledit Comte de Fuentes lui fit dernièrement de la Citadelle de Casal, pour la lui garder au nom du Roi d'Espagne.

Les Espagnols avoient, longtems y a, garnison à *Piombino*, comme en un lieu, qui s'étoit mis en leur protection. Depuis quelque tems ils ont aquis ledit *Piombino* tout-à-fait, & en ont donné récompense au Seigneur dans le Royaume de Naples; & traitent déjà de bâtir une autre forteresse près de là. Et pour ce que cette Place de *Piombino* est en Toscane, sur la mer, au-deçà de Pise, Monsieur le Grand-Duc de Toscane en est entré en grande jalousie; & ce d'autant plus, qu'on prétend que l'Isle d'Elbe, qu'il tient en engagement, dépend de ladite Place, & fait part de la Seigneurie de *Piom-*

*bino* <sup>1</sup>. D'autre côté, le même Grand-Duc a pris cession du Duc de Modène, d'un lieu appelé *la Graffignara*, près du Ferrarois, où ledit Duc de Modene n'a plus rien; & près aussi de Luques: lequel lieu de *Graffignara* les Luquois possèdent, & prétendent leur appartenir: & a ledit Grand-Duc envoyé en prendre possession: dont les Luquois sont fort irrités, & ont envoyé au Roi d'Espagne, qui leur a promis toute protection. Ledit Grand-Duc a renforcé ses garnisons, tant du côté de *Piombino*, que de la *Graffagniana*; & leve des gens, & même dans les terres du Pape, bien que secrètement, & par voye de Capitaines, qui donnent sous main quelques arres aux soldats, & les envoient en l'Etat dudit Grand-Duc: dont S. S. est offensée, & fait proceder contre quelques-uns. Cette défiance & crainte des Espagnols, que ledit Grand-Duc montre si ouvertement; & cette acquisition de la *Graffagniana* faite & découverte si hors de saison, ne promettent rien de bon audit Grand-Duc, attendu même le peu d'affection, que ses plus proches voisins lui portent; & qu'il a fort offensé les Vénitiens, par l'emprisonnement du prétendu Roi de Portugal, qu'ils venoient

<sup>1</sup> En 1548. Don Diego de Mendoza, Gouverneur de Sienne pour l'Empereur, ôta *Piombino* aux Appiani, qui en étoient les anciens & légitimes Seigneurs. Et cela se fit à l'instigation de Cosme, Duc de Florence, qui prêta cent cinquante mille écus à l'Empereur, pour fortifier & munir cette Place, à la charge que son argent lui seroit

rendu dans un certain tems, ou la Place mise entre ses mains. En effet, elle lui fut consignée; mais dix ans après, Philippe II. la retira de Cosme, & la rendit au jeune Seigneur Appiano, qui se mit avec toute sa Maison sous la protection d'Espagne. Et depuis, les Espagnols acquirent *Piombino*, comme dit ici le Cardinal d'Osset.

de délivrer\* ; & que le Roi , quelque alliance qu'il y ait , & quand bien nous aurions la Paix , n'a point de moyen , pour le présent , de le secourir par terre , pour n'avoir point de passages ; & moins par mer , pour n'avoir point de galeres ; ni commodité de se défendre lui-même par mer , si ce n'est en attendant l'armée navale des ennemis au bord de la mer , & devinant où elle pourra aller surgir. Qui est un de mes anciens regrets , & un des plus notables & honteux manquemens du premier Royaume de Chrétienté , flanqué des deux mers , & situé par la nature , au plus beau & avantageux endroit de l'Europe , pour faire , & pour aider , & empêcher toutes grandes entreprises , tant par mer , que par terre. A tant , &c. De Rome , ce 21. de Février 1601.

\* V. la lettre 254.

## L E T R E C C L X I I .

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Cette lettre , que je m'en vais vous faire ne fera point un ouvrage volontaire , ains forcé & contraint , & du tout contre mon naturel ; que je ne puis néanmoins & ne dois omettre , d'autant qu'il appartient au service du Roi , & à quelque mienne telle quelle justification. Un Capucin , apellé frere Hilaire de Grenoble<sup>1</sup> , vint à moi le 7. de ce mois , qui

<sup>1</sup> Son nom de famille étoit le 10. de Mai 1617. pour  
TRAVAIL. Il quitta le froc , avoir atenté à la vie de la  
& se fit Prêtre séculier. En Reine-Mere. Le Maréchal de  
fin , il fut rompu à Paris Bassompierre dans son Jour.



étoit un mercredi , & me rendit une lettre de la main du Roi du 19. d'Octobre , par laquelle S. M. me commandoit de toute son affection de vouloir embrasser les affaires , dont il me parleroient , à ce qu'il les pût traiter tant avec S. S. qu'avec le Sacré College des Cardinaux , & autres Prélats : qui sont les mêmes paroles de lédite lettre. Après que j'eûs fait audit Religieux l'acueil & careffes , que je devois à son habit , & à la lettre du Roi , je lui dis que ce jour-là j'étois fort ocupé à ouïr ceux qui me venoient informer pour la Congregation du Concile , qui se devoit tenir le lendemain , & à lire & considerer les écritures qu'ils me laisseroient ; & que s'il lui plaisoit differer à un autre jour , je l'oirois autant qu'il voudroit , & le servirois de tout mon pouvoir. Il retourna le vendredi après-dîner 9. de ce mois , & après que je l'eûs fait seoir , il me dit plusieurs choses , lesquelles tendoient toutes à me faire croire , qu'il avoit très-bonne opinion de la Religion du Roi , & étoit son très-affectionné serviteur : Que S. M. aussi avoit toute fiance en lui , l'employoit en ses affaires les plus secrets & importans , croyoit à ses admonitions , & se conduisoit grandement par ses conseils : Que c'étoit lui , qui avoit été cause du bon acueil , que Monsieur le Cardinal Aldobrandin avoit reçu du Roi , & que S. M. lui avoit quité son logis à Chambery. Cet exemple me fit douter aucunement des généralitez précédentes , d'autant que je sui , que la courtoisie de S. M. & le respect , qu'il porte à N. S. P. & son profit propre , lui dictoient assez le bon acueil

nal dit seulement : *Du Tra-* quoi. *Année 1617.*  
*tail fut roûlé ; sans dire pour.*

& honneur qu'il devoit faire audit sieur Légat : & un bon & discret serviteur du Roi , quand bien il auroit donné tel conseil à S. M. ne s'en vanteroit point ; ains au contraire diroit, que le tout auroit été fait du propre mouvement de S. M. afin qu'on lui en fût plus de gré. En après , il me dit , que c'étoit lui , qui avoit admonesté le Roi , lorsque ledit seigneur Légat aprochoit d'un côté , & la Reine d'un autre ; d'envoyer hors de sa suite Mademoiselle d'Entragues , afin que ledit seigneur Cardinal Légat n'en prît scandale , ni la Reine jalousie. S'il eût commencé par cet exemple , son habit & sa profession me l'eût pû faire croire : mais pource que je tenois déjà , & tiens le premier exemple pour faux , & que je fai d'ailleurs , combien le Roi est discret de soi ; & considerant les circonstances du tems & des lieux , & des personnes & des choses , je doutai encore de ce second exemple. Joint qu'en tout événement il étoit plus sèant , comme dit est , à un bon serviteur du Roi , tel qu'il se fait , de s'en taire , & d'en laisser la louange à la bonté & prudence de S. M. même. Mais ce que dessus est peu de chose en comparaison de ce qui s'ensuit. Il me dit donc de plus , que c'étoit lui , qui avoit conseillé au Roi de marier ladite Damoiselle , & de recouvrer de Monsieur d'Entragues , son pere , un écrit , qu'il disoit que le Roi lui avoit fait de sa main <sup>2</sup> , avant

<sup>2</sup> C'étoit une promesse , que le Roi avoit donnée par écrit à cette Demoiselle , de l'épouser , si dans l'année elle lui faisoit un fils. Ce sont les termes de la promesse. M. de Thou dit qu'elle étoit écrite & signée

de la main du Roi , & outre cela munie de la signature de plusieurs seigneurs de sa Cour. *Schidula manu Regis scripta ac subscripta , in super & aliorum procerum & Officialium subscriptionibus , ut rumor erat , firma-*

que ladite Damoiselle lui fût rien ; & qu'il avoit fait , par le commandement du Roi , plusieurs allées & venues pour le mariage d'elle , & pour le recouvrement dudit écrit : mais qu'il avoit laissé ces deux ouvrages imparfaits , pour faire ce voyage de Rome ; & qu'à son retour par-delà il les paracheveroit. Je ne vous oserois mettre ici le contenu dudit prétendu écrit , qu'il me récita ; car le penser seulement me fait horreur , comme chose , qui , si elle étoit vraie , & qu'il n'y fût bien-tôt pourvû , suffiroit pour remettre la France en plus grande combustion que jamais. Et sur cela , il me montra & bailla à lire deux lettres , à lui Capucin écrites , comme il disoit , de la propre main de ladite Damoiselle ; en l'une desquelles est faite mention dudit prétendu écrit , qu'elle fera voir à Monsieur de Nevers , dit-elle , s'il veut entendre au mariage de lui & d'elle. En me contant sedites allées & venues : pour me montrer la grande privauté qu'il avoit avec le Roi , il lui échappa plusieurs fois , qu'en parlant à S. M. il lui disoit , *Mon Roi , il faut que tu fasses ceci , & il faut que tu fasses cela* : & en parlant à ladite Damoiselle , il lui disoit , *Marquise ma mie ,*

*ta , qua spem de matrimonio Rex aliquando Henrica fecerat , & quam ad excusandam cum Rege consuetudinem Henrica imprudenter passim jactabat.* Hist. lib. 132. Cette promesse a été plus de deux ans entre les mains de mon bisayeul Maternel Antoine Philippe Chevillard , Trésorier Général de la Gendarmerie Françoisé , cousin-germain de Marie Touchet ,

mere de la Marquise de Verneuil.

3 Un Capucin tutoier un Roi ! là plus outrée liberté ne peut jamais aller plus lo'n : Un Capucin se vanter de dire , *tu* , à son Roi , pour donner une haute idée de son crédit , & de sa privauté ! Quel nom donner à cette impudence ? *Ex homine hunc natum dicas ?*

*fais-tu, cela n'est pas bon, il ne faut pas que tu fasses cela: tu dois faire ainsi & ainsi 4. Pendant qu'il me faisoit ces beaux contes, je disois en moi-même: voilà un Capucin bien vain & léger, & une tête pleine de vent & de fumée. Mais quand bien tout ce qu'il me dit seroit vrai, n'y auroit-il point encore de la méchanceté & de la trahison? mon Dieu, pourquoi me parle-t-il de cet écrit, puisque ce n'est point chose, dont il faille traiter à Rome, ni en laquelle je puisse rien faire, ni qui se doive dire à homme du monde, sinon qu'à celui qui auroit à servir à le recouvrer? Et ces deux lettres qu'il m'a bailées à lire, & qu'il devoit avoir brûlées incontinent après les avoir lûes, pourquoi les a-t-il gardées, puisque de les garder il n'en peut advenir aucun bien, ains trop de mal? & ayant fait cette première faute de les garder, à quelle fin en a-t-il fait une autre plus grande, de les porter en Italie & à Rome? pourquoi les montre-t-il à moi-même, quelque fidele & assuré serviteur du Roi que je sois? enfin quelle folie est-ce à un Capucin de dire, tu, au Roi? & quelle vanité de le réciter à un*

4 Si ce bon Capucin osoit parler ainsi à la Marquise de Verneüil, qui étoit la plus insouente, & la plus hautaine Dame de la Cour; ne pourroit-on pas, avec quelque apparence de raison, le soupçonner d'avoir été lui-même l'Amant de cette Dame? Certes, une si grande familiarité n'est jamais fort éloignée du desir de la jouissance: & la vanité de cet homme ne permet pas de croire que, que la difficulté

de la chose vint de sa pudeur. La Marquise, outre ce confident, avoit pour Confesseur un autre Capucin de même trempe, nommé le Pere Arcange; qui, au lieu de travailler à sa conversion, conduisoit ses intrigues, qui aboutirent enfin à une conspiration contre le Roi, & contre le Dauphin, à la place duquel elle prétendoit mettre son fils Henri, qui de nos jours est mort Duc de Verneüil.

*Cardinal à Rome ? & si d'avanture il ment , quel excès de vanité est-ce de se vanter , & mentir de sa honte ? Voilà , Monsieur , les considérations , que je faisois en moi-même , pendant qu'il me récitoit les beaux faits & gestes.*

Quand il estima avoir bien fondé envers moi , par ce que dessus , l'autorité qu'il avoit auprès du Roi , il me dit qu'il y avoit quelques Capucins Italiens en France , qui avoient été soupçonnez d'avoir voulu tuer le Roi ; & que S. M. desiroit qu'ils sortissent de son Royaume ; & qu'il vouloit faire cela avec Monsieur le Cardinal Sainte-Severine , Protecteur de leur Ordre , sans en parler au Pape , pour ne scandaliser la Religion , puisque la volonté du Roi se pouvoit accomplir à moins. Je lui répondis là-dessus , qu'il n'auroit pas grande peine à cela : Que le Pape & les Généraux des Ordres nous avoient toujours dit & écrit , que s'il y avoit quelques Religieux , qui ne plûssent au Roi , ils les feroient incontinent sortir du Royaume , en les nommant sans aucune expreilion de cause , de laquelle ils ne s'enquerroient nullement. En une chose s'arrêta-t-il plus qu'en nulle autre , & s'y échaufa terriblement. C'est qu'il avoit entendu , que le Pape vouloit faire Cardinal le Pere *Monopoli* 5 Capucin , que vous avez vû avec

5 *Monopoli* fut fait Cardinal dans la promotion du 9. de Juin 1604. Le Comte de Bethune rendant compte au Roi de cette promotion : [ Le Cardinal *Monopoli* , dit-il , est connu pour sa piété , & son grand savoir. Il m'a témoigné de conserver chere-

ment le souvenir des caresses , que le Roi lui fit à Lion , au voyage du Cardinal Aldobrandin , où il dit , que Sa Majesté montra de l'estimer plus qu'il ne valoit. Il se porta fort bien en l'affaire de l'absolution de Monsieur le Duc de Bar , depuis



Monfieur le Cardinal Aldobrandin ; & que fi cela advenoit , ce feroit la ruine de leur Ordre : & fut longtems à méprifer ledit *Monopoli* , ajoûtant , qu'il ne favoit point cette nouvelle quand il étoit parti d'auprès du Roi ; que s'il l'eût fûe , il eût fait faire par le Roi ceci & cela : mais qu'il penfoit y être encore à tems , & feroit parler le Roi fi haut , que . . . & s'arrêta là-deffus : & dit & reudit tant de fois , qu'il feroit parler le Roi fi haut , fi haut , fi haut , que je ne pouvois m'imaginer autre chofe , finon que le Roi dénonceroit la guerre au Pape , en cas que S. S. fit Cardinal ledit Pere *Monopoli*. Me

qu'il fut bien informé du fait. ] *Il Padre Anfelmo , Capuccino , Predicatore del Papa , che fi chiamava il P. Monopoli , per effere nato in quella Città del Regno di Napoli. La fua dottrina efficace , e la fua azione auftera è l'Apofolico zelo , col quale auvertiva , correggeva , e minacciava anche molto liberamente la Corte , facevano ricevere le fue prediche fempre con molta laude , ed infieme con molto frutto. Non haveva coltura nè politezza nel dire , ma suppliva con la dottrina. Erano molto più i fenfi , che le parole , ed in fomma egli ftava tutto nella fofianza , e fi curava poco de gl'ornamenti. Dal Papa era molto ben veduto e ftimato , e crebbe in fomma l'affetto e la ftima verfo di lui , che nell' ultima creatione delli 18. egli fu promoffo al Cardinalato. Me-*

*morie del Cardinale Bentivoglio , lib. 1. F. Anselmus Marzatus , Monopolitanus , dit M. de Thou , in tenuitate Capucinarum educatus , cum se diu frustra excusasset , & splendorem illum vite latentis minime convenire diceret ; ea dignitate quanquam invitus est ornatus. lib. 131. Dans le Conclave fuivant , ce fcélerat de frere Hilaire eût l'impudence de l'acufer de plusieurs crimes atroces , & ce pauvre Cardinal en fut fi honteux , qu'il se retira de Rome , & alla mourir à la Campagne. Feu Monsieur le Cardinal Bagni me l'a dit ainfi. Patin dans son *Patiniana*. Il *Monopoli* mostravafi tutto auftero e d'habito , & di faccia , e di voce , e di parole , e d'azioni , e purch'egli appariffe dotto , non si curava d'apparir eloquente. Bentivoglio , lib. 2.*

dit néanmoins , qu'il n'en vouloit point parler au Pape directement , ni expreffément ; mais qu'il lui diroit bien quelques choses appartenantes au bien de leur Ordre , par lesquelles S. S. conjectureroit & conclueroit en foi-même , qu'il ne devoit faire ledit *Monopoli* Cardinal. Voilà en fomme les trois matieres , dont il me parla , me difant lui-même , que des deux dernieres il n'en vouloit point parler au Pape. Quant à la premiere , vous jugerez affez , s'il s'en peut parler à S. S. ni près , ni loin , fans une horrible trahifon ; de forte donc qu'il ne me dit rien de ce qu'il avoit à traiter avec S. S. & avec le College des Cardinaux , & avec autres Prélats. Dont il s'ensuit auffi , qu'il ne fe vouloit servir de moi , finon que pour avoir audience du Pape , & pour s'autorifer de mon nom à traiter choses à moi inconnues , & poffible dommageables au fervice du Roi.

Quand il m'eut tenu en ce que dessus une groffe heure & demie , ou plutôt deux heures , je lui répondis un peu en moine , mais bien fort contre moi naturel ; que j'étois bien aife de connoitre & avoir ouï un Pere fi bien persuadé de la religion du Roi , & si affectonné & confident à S. M. que je le servirois très-volontiers en tout ce qui apartiendrait au fervice de notre Prince , & au bien du Royaume ; & si je pouvois faire quelque chose pour son Ordre , ou pour fa personne en particulier , je m'y ofrois semblablement.

Le lendemain 10. de ce mois , il m'envoya un billet , par lequel il m'écrivoit , qu'on lui avoit dit , que le tems le plus propre pour son audience feroit le Dimanche après-dîner , pour n'être jour ordinaire d'audience : de quoi il m'a-

voit voulu donner avis, à ce qu'à mon aveu, (ce sont ses mots) il pût avoir audience le lendemain, qui étoit Dimanche. Moi qui me souvenois, que l'audience m'avoit été refusée à moi-même le jour auparavant, qui étoit vendredi; & qu'en ce jour de vendredi ni au samedi, qui sont jours d'audience pour les Ministres des Rois & autres Princes; le Pape ne leur avoit point donné d'audience, j'estimai que S. S. ne commenceroit point à donner audience par un Capucin: & pour cela n'envoyai point demander audience pour lui, & d'autant moins que je pensai, que si le Pape tenoit Consistoire le lundi, qui n'étoit qu'un jour après, je parlerois moi-même au Maître de chambre du Pape, pour lui faire avoir audience. Je lui fis savoir, que pour bonnes considerations je n'estimois point devoir demander audience pour le Dimanche, attendu que, le vendredi, & le samedi, le Pape n'avoit point donné audience à pas un Ambassadeur; mais que si S. S. tenoit Consistoire le lundi, je demanderois moi-même l'audience pour lui. Monsieur le Capucin se fâcha fort de cela, comme il me fut rapporté; & par cela je connus d'autant plus sa présomption & folie.

Le Dimanche S. S. fit signifier le Consistoire pour le lendemain lundi; & ledit jour de lundi au matin avant que je partisse de chez moi pour ledit Consistoire, le sieur de Beauvau de Lorraine, qui demeura ici après le partement de Monsieur le Duc de Bar, me vint faire souvenir de demander l'audience pour ledit Capucin. Je lui dis, que je l'avois ainsi délibéré, & que je n'y ferois point: & m'allai imaginant, que ce gentilhomme & ledit Capucin avoient

conferé ensemble sur des choses de Lorraine, & particulièrement sur le fait de Monsieur le Duc & Madame la Duchesse de Bar ; & que ce devoit être une des choses, dont ledit Capucin vouloit traiter.

Quand le Pape fut descendu en la salle du Consistoire, je parlai à son Maître de chambre, & lui dis, comme il y avoit un Religieux Capucin François, qui m'avoit été recommandé par le Roi, & desiroit avoir audience de S. S. que je le priois de la lui faire avoir le plutôt que faire se pourroit. Ledit Maître de chambre me dit, qu'il y avoit environ deux mois que le Pape n'avoit donné audience, sinon qu'aux deux extraordinaires, qui avoient été envoyez par le Comte de Fuentes, & par le Duc de Savoie ; & qu'il y avoit plusieurs Cardinaux, Ambassadeurs, & autres, qui l'avoient demandée : laquelle, après la tenue du Consistoire, ne se pourroit plus honnêtement refuser ni diferer ; qu'il ne pensoit point pouvoir faire donner audience audit Capucin de toute cette semaine là ; mais que la suivante il feroit tous ses efforts pour la lui faire avoir. Je me contentai de cela, sans lui repliquer autre chose, sinon que je le priois, que ce fût au plutôt que faire se pourroit.

Ledit Capucin envoya incontinent après le Consistoire, savoir la réponse que j'avois eüe, laquelle je lui mandai de bonne foi comme elle m'avoit été faite. Et lors il se mit en très-grande colere, comme si je lui eussé fait tous les torts du monde ; & l'Archevêque d'Urbin<sup>6</sup>, qui est un très-honorable Prélat, s'étant rencontré

<sup>6</sup> *Francesco Malaspina.*

avec lui l'après-dinée, il se plaignit fort aigrement de moi audit Archevêque, & brava, comme vous pouvez penser, en gouverneur du Roi, qui dit, *ui*, à Sa Majesté. Car ledit Archevêque, qui me vint voir sur le soir, fut si modeste, qu'il ne m'en voulut point réciter les particularitez; & je ne l'en recherchai point aussi. Mais il me dit seulement en général, que ledit Capucin étoit en grande colere contre moi; & en particulier, qu'il avoit dit, qu'il auroit bien moyen d'avoir audience par autre voye que par moi; & que lui Archevêque d'Urbain l'avoit dissuadé d'y employer d'autre, puisque nous faisons tous deux pour le Roi. Je remerciai ledit sieur Archevêque, & lui dis, que je ne connoissois point ce Capucin pour Agent de S. M. quelque charge qu'il se vantât d'avoir d'elle; & néanmoins, que j'avois demandé audience pour lui, comme j'eusse sù faire pour moi-même; & s'il la pouvoit avoir par autre voye, que je n'en serois point marri.

Le lendemain au matin mardi 12. de ce mois, j'envoyai vers ledit Capucin mon Auditeur, qui est un fort honnête homme & doux; & lui dis, qu'il trouveroit un homme en grand'colere, pour n'avoir eû audience du Pape aussitôt qu'il se l'étoit imaginé; & qu'il avisât de ne lui point augmenter sa passion, ains de lui parler avec toute douceur, quelque chose qu'il ouit de lui; & sur tout, qu'il ne sortit point des termes, que je lui prescrivois, qui étoient: que j'avois entendu, qu'il étoit fâché de ce qu'il n'avoit point eu audience du Pape si-tôt comme il eût désiré: Que ce n'étoit point ma faute, de moi, qui, en demandant audience pour lui, avois procédé avec plus de diligence & de res-



pect , que je ne faisois quand je la demandois pour moi : car ordinairement les Cardinaux & Ambassadeurs l'envoyent demander au Maître de chambre par un estafier , ou par un de leurs gentilshommes tout au plus ; & pour lui je l'avois demandée moi-même : Que puisqu'il ne se contentoit de la réponse , & disoit , qu'il avoit d'autres moyens d'avoir audience , je le priois d'en user , & que je n'en prendrois aucune jalousie ni déplaisir ; ains serois bien aise de sa bonne & briève expedition , & de tout autre contentement , qui lui sauroit advenir. Le Capucin répondant à mon Auditeur : qui lui avoit parlé si doucement , pratiqua le proverbe , *Oignez , vilain , il vous poindra* 7 ; & lui dit plusieurs sotises , qui ne valent pas le réciter. Mais je vous dirai seulement deux menaces , dont il usa : l'une est , qu'il retourneroit bien-tôt près le Roi , & feroit bien entendre à S. M. comment ses affaires étoient administrées à Rome : l'autre , que le Roi le renverroient encore par-deçà , & qu'il porteroit des lettres de S. M. mais que ce ne seroit point à moi.

Monsieur , vous jugerez assez de cette insolence capucine 8. Quant à moi , je ne vous en dirai autre chose , me contentant de lui en avoir dit mon avis à lui-même , qui me vint voir le lendemain mercredi au matin 13. de ce mois , ayant mis de l'eau en son vin , & se montrant aussi parjure cette fois-ci , comme il s'étoit montré vain & léger la première. D'une chose m'assuré-je bien , que s'il lui reste quelque étincel-

7 *Rusticus ungentem pungit ; si pungitur , ungit.* Hoc scio pro certo , quod si cum stercore certo ,

8 Le Cardinal d'Osset pouvoit bien dire en soi-même : *Vinco , seu vincor , semper ego maculo.*

Je de sens & de jugement, il ne me tiendra jamais pour homme qui croye, que mon bien être, ou mon mal être auprès du Roi dépende de lui; ni qui ait un seul poil de crainte de tous les Capucins & Moines, qui sont hors ou dedans le monde. Ordinairement les passions ofusquent l'entendement, & pour cela s'appellent *perturbations*; mais un peu de colere, qui me vint d'être menacé par un Capucin, m'illumina le mien<sup>9</sup>, & me representa, que quoi que le Roi m'eût écrit, je pouvois avoir fait mal d'avoir demandé audience pour un tel fou, & qui ne m'avoit communiqué ce dont il devoit traiter avec le Pape, avec lequel il pourroit faire quelque escapade, comme il avoit fait avec moi; & quand il n'auroit point de mauvaise volonté, (de quoi toutefois je ne me pouvois assurer;) sa légèreté & vanité lui pourroit faire faire une aussi grande faute comme la malice même, ainsi qu'il advenoit trop de fois.

Quand il pensa m'avoir aucunement apaisé par ses parjures, & par son hypocrisie, il me dit, qu'il vouloit parler au Pape de la dispense de Monsieur le Duc & de Madame la Duchesse de Bar; s'étant, possible, aperçu avec le sieur de Beauvau, que je m'en étois douté. Et la première raison qu'il m'allegua, fut, que S. S. ne devoit savoir mauvais gré de ce mariage à ce Prince, d'autant qu'il avoit été intimidé, & avoit contracté ce mariage par crainte. Je lui dis, que c'étoit mal commencé, & que cela bleffoit

<sup>9</sup> *Algunas vezes*, dit un Politique Espagnol, *acierta el enejo le que no acertará la modestia, y sirve la ira de dar color à la prudencia*, c. d. Quel-

quefois le ressentiment opere mieux que la modestie, & la colere sert à réveiller la prudence. *Oportet iram justitia causa sumere.*

l'honneur

l'honneur du Roi <sup>10</sup>, & étoit faux ; & que M. de Sillery , & moi , avions répondu à cette calomnie ; & que le Pape croyoit & savoit le contraire. Il eut honte , & me dit , qu'il feroit un sommaire par écrit de ce qu'il vouloit dire , & me le montreroit ; & ainsi s'en alla , & je ne l'ai point vû depuis. Mais je dis l'après dinée au sieur de Beauvau , qu'il avisât bien à ce qu'il faisoit ; & que ce Capucin entonnoit mal , quiconque lui eût donné le ton : & lui ajoutai , que le Roi avoit recommandé cet afaire de toute son affection à Monsieur le Cardinal Aldobrandin , qui lui avoit promis d'y faire tout bon office ; & qu'il seroit bon de réserver cet afaire jusques à la venue dudit seigneur Cardinal , qui ne pouvoit guere plus tarder ; & qu'alors nous y ferions tous.

J'ai depuis fû des nouvelles dudit Capucin , & comme il a cherché d'avoir audience du Pape par autre voye , & entr'autres par Monsieur le Dataire , qui ne s'étant contenté d'avoir parlé au Maître de chambre , en parla au Pape même , comme il en a toute commodité , lui portant à signer tous les jours. Mais il ne l'a fû avoir jusques à hier mecredi 21. de ce mois. De façon qu'il a appris , que je lui avois dit vérité , & qu'il n'est pas si aisé d'avoir audience du Pape , comme de son Gardien. Auquel propos je vous dirai que le Maître de chambre me dit le vendredi 16. de ce mois , que je fus à l'audience , que Monsieur le Cardinal *Gesualdo* , qui est Doyen du College des Cardinaux , & qui est pressé de s'en retourner à Naples , dont il est

10 Ce sou de Capucin se vantoit d'être l'Agent du Roi , mais ses dits & ses faits montroient qu'il étoit l'Agent du Duc de Bar.

Archevêque, avoit demandé audience avec grande instance ; mais qu'il ne l'avoit pû avoir, & ne l'auroit encore de deux jours. J'ai encore fû, que cependant il est allé voir un grand nombre de Cardinaux, & qu'il s'est vanté avec d'autres, que moi, d'avoir été cause & moyen du bon acueil, & des honneurs, que le Roi a faits à Monsieur le Cardinal Aldobrandin ; & d'avoir fait releguer de la Cour la susdite Damaïsselle : Qu'il a parlé des choses de la Paix, comme s'il y eût été employé : & toutefois il étoit parti de ces quartiers-là dès le mois d'Octobre, & ne savoit rien de ladite Paix, sinon autant comme je lui en dis la première fois qu'il me vint voir : Qu'il s'est vanté d'avoir lettres de créance du Roi au Pape, ce qui est faux : d'avoir encore plusieurs blancs-signe de S. M. ce que je ne sai point : mais s'il en avoit, ils seroient fort mal colloquez : Qu'il veut faire plusieurs serviteurs au Roi en cette Cour : Que M. de Sillery avoir manqué en cela, & n'y entendoit rien, & moi encore moins : Qu'il vouloit faire metre ici un Ambassadeur, qui sçauroit bien continuer ce qu'il y auroit commencé. Et de fait, je sçai qu'il s'est enquis fort soigneusement de quelques Prélats de cette Cour, qu'on pourroit attirer au service du Roi : laquelle action n'avoit en soi rien de mal, s'il la sçavoit conduire. Il s'enquit aussi fort soigneusement de mon Auditeur même, s'il y avoit point encore quelque Ambassadeur arrêté pour venir résider par-deçà, & lui parla même du Comte de Brienne. Il s'est encore vanté d'avoir traité pour le Roi de grands affaires en venant son chemin, & même en Toscane. Cette dernière vanterie me fait craindre, & croire, que pour s'avantager envers

le Grand'-Duc & la Grand'-Duchesse ; & leur faire croire , que la Reine & eux lui sont fort obligez , il leur aura dit , qu'il avoit fait envoyer hors de la Cour ladite Damoiselle , & qu'il est après à faire que le Roi la marie , pour en distraire du tout S. M. & qu'il recouvre l'écrit dont a été parlé ci-dessus : & à ce propos , pour s'en faire croire , leur aura montré les deux lettres , qu'il me bailla à lire à moi : & en cet instant me vient en pensément , que c'est pour cela qu'il les a portées en Italie. A votre avis , ne leur aura-t-il pas annoncé une bonne nouvelle , qui les aura mis en repos pour un long tems ? N'aura-t-il pas fait un bon service au Roi ? Mais si vous sçaviez la bonne guide qu'il a prise , pour lui donner adresse par Rome , c'est un autre Capucin , apellé frere Chérubin , Savoyard , de Saint-Jean de Maurienne , duquel Monsieur de Savoye , & ses Ministres , se sont toujours servis en toutes les calomnies , qu'ils ont forgées contre le Roi , quant à la Religion , & aux choses de Geneve , de Tonon , & des peuples nouvellement convertis auprès de Geneve. Celui-ci , qui est un homme grossier en aparence , & malicieux en effet , lui aplaudit en toutes ses vanteries , & tire de lui ce qui est & ce qui n'est pas.

Voilà , Monsieur , ce dont il m'est souvenu de ce beau Pere. Ce que je vous ai voulu écrire , non tant pour prévenir les mauvais offices , qu'il dit me vouloir faire auprès du Roi , lesquels je ne crains point ; comme pour vous donner à connoître l'homme , & vous prier de supplier S. M. de ma part , qu'elle avise de mieux connoître les hommes , & même les Moines , avant que leur commetre choses d'importance , pour



296 LETRES DU CARD. D'OSSAT,  
être même ment traitées en Italie, & à Rome,  
où il y a plus de finesse, qu'en tout le reste du  
monde. A tant, Monsieur, &c. De Rome, ce  
jeudi 22. de Février 1601.

## LETRE CCLXIII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Le dernier ordinaire, qui  
partit d'ici pour Lion, vous porta de mes  
lettres des 20. 21. 22. & 23. Février. Depuis je  
fus à l'audiance le 2. de ce mois, plus pour  
apprendre ce que le Pape pensoit du succès & éven-  
nement de l'acord fait à Lion par Monsieur le  
Cardinal Aldobrandin, son neveu, que pour au-  
tre chose, afin d'en avertir le Roi. S. S. me dit,  
qu'elle en avoit bonne esperance. Et sur ce que  
je lui repliquai, que du côté du Duc de Savoye,  
& des Espagnols qui le fomentoient; il ne se  
voyoit aucun signe de paix, ains tous préparatifs  
& propos de guerre; il tourna à me dire, qu'il  
esperoit que la Paix fortiroit son effet. Et après  
avoir demeuré un peu de tems sans dire mot,  
il ajoûta: *Je ne vous dis pas que je le sçache,*  
*mais bien vous dis-je, que j'en espere bien.* Très-  
saint Pere, lui dis-je, je ne doute point, que  
V. S. qui comme Vicaire de Jesus-Christ est con-  
tinuellement assistés du Saint Esprit, ne fonde  
bien ses esperances; mais nous autres, qui avons  
été ci-devant deçûs par le Duc de Savoye, &  
avons connu son naturel, du tout éloigné de la paix  
& du repos, ne pouvons nous garder de soupçon-  
ner, qu'il cherche à présent de tirer au long l'exe-  
cution & la ratification de cet acord, pour gagner  
le printems qui s'aproche; comme après que le

terme de l'accord de Paris fut expiré il cherchoit de gagner l'hiver. Oui, dit le Pape, il trouva ce qu'il cherchoit ; car il fut lui-même surpris de l'hiver, après que le Roi eût fait une bonne partie de ce qu'il vouloit. Or je vous dis, qu'il se traite à bon escient avec les Espagnols ; & si le Roi d'Espagne veut la paix, il faudra bien, que le Duc de Savoye se taise. Voilà, Monsieur, ce que je pûs tirer de S. S. pour cette fois-là.

Le lundi-gras 5. jour de ce mois, qui étoit trois jours après ladite audience, arriva au Pape sur l'heure du dîner un courrier de Monsieur le Cardinal Aldobrandin, & deux heures après il m'envoya son Maître de chambre, qui me dit, que S. S. m'avoit voulu faire part de l'avis, qu'elle venoit de recevoir, que le Roi d'Espagne avoit envoyé son consentement, que l'accord fût executé : & qu'elle ne voyoit point qu'il y eût plus aucun empêchement, que la Paix n'allât avant, & que les François & les Espagnols ne demeurassent bons amis ensemble. Sur quoi je fis le très-humble remerciement & la démonstration de joye que j'estimai être convenables à une telle nouvelle, & à moi envoyée par S. S. combien que j'ai toujours entendu mal volontiers, qu'on pensât seulement que la tenue d'un accord fait avec un Roi de France dût dépendre d'un Roi d'Espagne. Depuis, je fûs comme en même tems que Monsieur le Cardinal Aldobrandin avoit envoyé ledit courrier au Pape, il avoit aussi envoyé le Comte *Ottavio Tassone*<sup>1</sup> au Duc de Savoye, pour retirer de lui la ratification & la porter au Roi.

<sup>1</sup> Ce Comte *Tassone* fut celui dont le Cardinal Aldobrandin se servit très-heu-

reusement à tromper le Comte de Fuentes, qui pour s'excuser envers ce Cardinal

Pour tout cela, les Savoyards & Espagnols ne laissent de se vanter par tout Rome, qu'il y auroit guerre. Et quand on leur oposoit ledit consentement du Roi d'Espagne, ils répondoient diversement : les uns, que ce consentement avoit été prêté sur le premier avis, que Monsieur le Cardinal Aldobrandin lui fit donner de l'accord par le Nonce du Pape résidant en Espagne ; mais quand le Roi d'Espagne auroit vû les lettres des Duc de Savoye, Comte de Fuentes, & Duc de Sesse, il parleroit & feroit bien autrement : les autres disoient, que ledit consentement étoit conditionné, moyennant que le Roi rabâtît des conditions de l'accord ceci & cela. Et encore que je sçache, long-tems y a, qu'il ne se faut arrêter à tels bruits, si est-ce que je m'en voulus éclaircir avec le Pape, & avec Monsieur le Cardinal Saint-George, en ma premiere audience, qui fut le vendredi suivant 9. de ce mois ; & après de S. S. & dudit seigneur Cardinal, que ledit consentement étoit pur & simple, sans aucune restriction, ni condition, & prêté, après que le Roi d'Espagne avoit vû & entendu les articles de l'accord<sup>2</sup>, & tout ce que ses Ministres d'I-

de tous les empêchemens qu'il aportoit à l'exécution & ratification de la Paix de Savoye, disoit, que toutes les difficultez, qui s'y rencontroient venoient de l'irrésolution du Duc de Savoye, & des folles esperances dont il se flatoit. *Son Altesse*, reprit le Tassone, *a pourtant dit en secret à Monsieur le Cardinal, que tous les délais & toutes les chi-*

*canes survenues en cette affaire partoient de la main de Votre Excellence. Ah le fourbe !* (s'écria le Comte qui par sa crédulité donna dans le panneau que lui tendoit le Cardinal) c'est lui seul qui a tout gâté, & qui jusqu'ici a trompé le Pape & Monsieur le Cardinal.

2 Le Duc de Lerme reprocha, depuis, ce service au Nonce *Ginnasio*, alléguant,

talie & le Duc de Savoye lui avoient écrit là-dessus.

Mais pour ce qu'il sembloit à chacun, que la ratification du Duc de Savoye tarδοit trop à venir, le monde ne laissoit de douter de son intention, jusques à hier environ midi qu'arriva en cette ville le Chevalier Clément, envoyé par Monsieur le Cardinal Aldobrandin, & apporta la nouvelle, que le Duc de Savoye avoit ratifié : dont le Pape reçut un plaisir merveilleux ; & m'en envoya aviser par le sieur *Giacomo Sanese* 3, Secretaire de la Consulte, & frere dudit Chevalier Clément : & descendit en l'Eglise Saint Pierre, acompagné des Cardinaux, qui logent au Palais, & fit chanter le *Tè Deum*. Et tant

qu'il avoit tant fait auprès du Roi d'Espagne, qu'à son grand désavantage il avoit consenti à la derniere Paix, que le Roi de France avoit faite avec le Duc de Savoye, par l'entremise du Cardinal Aldobrandin ; de peur que ce Cardinal ne perdit l'honneur & la réputation, ayant entrepris une chose, qui ne lui auroit point réussi. A quoi le Pape fit répondre ensuite par son Nonce, que, bien loin de se tenir obligé de cette paix au Duc, le Pape croyoit avoir obligé le Roi, son Maître, & lui particulierement, à qui il importoit plus qu'à tout autre, d'avoir la paix avec la France. *Lettre du Comte de Bethune au Roy du 29. de Décembre 1603.*

3 Clément VIII. le fit Cardinal dans la promotion du

9. Juin 1604. *Attione*, dit le Bentivoglio dans ses Mémoires, *che torno à poco honore d'Aldobrandino, perche non poteva esser da lui portato à quel grado alcun soggetto, non solo più oscuro di sangue, ma nè più rozzo d'aspetto, nè più rustico di maniere, nè più debole d'ingegno, e d'ogni altro più commune talento.* Le Comte de Bethune parle ainsi de lui dans une de ses dépêches : [ Il a montré d'afectionner les affaires de France, ayant été fort employé en la négociation de l'absolution du Roi, même avant que M. d'Evreux fût envoyé ici pour ladite absolution. Comme il est frere du Cavalier Clément, qui possède le Cardinal Aldobrandin, il sera bien à propos de le gratifier d'une particuliere affection. ]

que le jour dura , l'artillerie du Château Saint Ange ne cessa de tirer , & le soir furent faits feux de joye , tant audit Château qu'au Palais , & chez les principaux officiers de S. S. comme le Gouverneur de Rome , & l'Auditeur de la Chambre , & chez les Ambassadeurs d'Espagne & de Savoye , & plusieurs Cardinaux. A quoi , pour plusieurs bons respects , je ne voulus manquer de ma part , ayant entendu comme les préparatifs s'en faisoient esdits lieux : & même d'autant que l'Ambassadeur d'Espagne étoit venu vers moi sur le soir , qui me dit , qu'il avoit reçu lettres de Monsieur le Cardinal Aldobrandin & du Comte de Fuentes , qui lui écrivoient , que le Duc de Savoye avoit ratifié l'acord fait dernièrement à Lion par ledit seigneur Cardinal. Et j'ajoit qu'entre les deux Rois ne fût , graces à Dieu intervenue jusques ici aucune rupture , néanmoins pour la conjonction , qui étoit entre le Roi son Maître & le Duc de Savoye , si cette guerre n'eût été assoupie , il eût pû advenir quelque détournier de la bonne intelligence & amitié qui étoit entre leurs Majestez : il avoit voulu venir vers moi sur l'ocasion de cette bonne nouvelle , pour se réjouir avec moi de ce que par ledit acord toute ocasion de tel détournier étoit ôtée : Je lui fis pareillement la réponse , que j'estimai être convenable à un tel compliment ; & de façon que je ne pense point m'être lissé vaincre d'honnêteté & courtoisie. Ce jourd'hui est venu aussi l'Ambassadeur de Savoye me visiter sur la même ocasion de la Paix , & s'en est fort réjoui avec moi , qui l'ai traité de même ; & après le partement de ce courrier je les irai voir tous deux.

A ce matin le Pape est allé faire les sept Egli-



ses pour d'autant plus remercier Dieu de la Paix, & croi qu'un de ces jours il en fera une chapelle expressement. Vous aurez eû ladite ratification long-tems avant que la présente arive à vous; & à mon avis, ne vous y ferez fiez, sinon autant que la foi de Monsieur de Savoye mérite, & aurez attendu les effets & l'exécution réelle & actuelle des choses promises, avant que renvoyer pas un soldat, ni laisser entrer aucune commodité dans la Citadelle de Bourg, ni dégarnir la Provence, vû les grandes forces, qui sont à vos portes, & le Printems qui s'en vient les favoiser. Jusques ici on a toujours cherché de les accroître, & à Milan, & à Naples, comme j'ai fû par les dernières lettres qui en sont venues. Nous verrons s'ils cesseront désormais, & à quoi on les voudra employer.

Le Grand-Duc continue toujours en ses soupçons 4, & se prépare en tout événement 5. Et

4 Notre Cardinal croyoit, que ce soupçon du Grand-Duc étoit mal fondé: mais le Sénateur André Morosini semble avoir crû le contraire. *Clementem ac Petrum Aldobrandinum nepotem*, dit-il, *à bello in Hetruriam movendo minimè alienos. sine rumor erat, exulcerato amborum in Medicos animo, quòd in Florentia turbinibus Silvestro Aldobrandino, Clementis patri, mors illata fuisset, in Pontificisque animo vetus in libertatem adiscenda Urbis, ac in Reip. firmam redigenda, sui que Pontificatus insignem memoriam posteris relinquendi consilium jamdix coquis vide-*

*batur. Hist. Ven. lib. 16. ad ann. 1601. Voyez la note 6. de la lettre du 16. de Février 1598.*

5 Quand un Prince arme, la raison d'Etat veut que tous ses voisins arment aussi, pour n'être point pris au dépourvû, ainsi qu'il est arrivé très-souvent à ceux, qui ne s'étoient pas mis en défense. Et quand même un Prince seroit bien assuré, que ce n'est point à lui, que son voisin veut faire la guerre, il ne doit pas laisser d'armer pour sa propre réputation. Car ayant les armes à la main, il est en état de se faire considérer & rechercher par

son Ambassadeur m'étant venu trouver un de ces jours, par le commandement de Son Altesse, je lui ai dit le commandement que j'avois eû du Roi, de faire office envers le Pape pour la séparation des forces assemblées en Italie, afin que chacun pût jouir du fruit de la Paix sans ombre, ni jalousie; & que S. M. avoit fait expressément apposer cette clause en l'accord, principalement pour la considération de Son Altesse, & que comme ce commandement m'avoit été fait dès le 17. Janvier, avec la lettre même, qui portoit le commandement de remercier S. S. sur la conclusion de la Paix: aussi l'avois-je accompli par même moyen, & tournerois faire ledit office à toutes les fois que bon sembleroit.

Au demeurant la nouvelle est venue ici, comme je croi aussi qu'elle vous aura été écrite de dessus les lieux, que la Reine d'Espagne est grosse; de quoi je suis fort aise, quand ce ne seroit, que pour rabatre un peu de l'orgueil & de l'outrecuidance du Duc de Savoye, qui avoit déjà devoré par esperance la succession & grandeur de la Couronne d'Espagne. Elle est grosse de trois mois, & outre que le Pape me l'assûra en ma dernière audience, l'Ambassadeur d'Espagne me le dit hier après avoir accompli \* avec moi sur ladite nouvelle de la ratification; & m'ajouta, qu'on n'en avoit voulu rien dire, jusques à ce qu'elle avoit été trois mois, sans avoir ses mois. J'ai d'ailleurs entendu, que le Roi

les deux Princes qui sont en guerre, & d'empêcher, que la plus foible ne soit dépossédée par le plus fort. Ce qui lui fait toujours beaucoup

d'honneur.

\* Les Italiens disent, *compir con uno*, pour dire, *lui faire compliment de felicitacion, ou de condolance.*

& la Reine d'Espagne avoient fait de grands vœux pour avoir des enfans, & qu'à présent lesdits vœux leur semblant excessifs, ils en ont fait demander la moderation & commutation au Pape : & j'ai été avisé de cette circonstance de si bon lieu, que je la tiens pour certaine.

Si Monsieur le Cardinal Aldobrandin eût pû être ici pour mercredi prochain, 14. de ce mois, & jour de Quatre-Tems, il y eût pû avoir promotion de Cardinaux. Mais je ne pense pas, qu'il s'en fasse en son absence. Toutefois je ne lairrai pour cela de parler à toute avanture à S. S. mercredi au matin de ceux que le Roi desire. On croit que S. S. diferera d'en faire jusques à la Pentecôte prochaine ; mais qu'il pourra promouvoir mercredi, l'Archiduc Leopold tout seul. Si ainsi est, il y en aura peu qui lui doivent porter envie, puisqu'il est Prince de la Maison d'Autriche, & frere de la Reine d'Espagne.

Monsieur le Cardinal de Sourdis me dit le jour des cendres 7. de ce mois, qu'il vouloit s'en retourner en France, où ses affaires le rappelloient. Je lui dis, que pour mon regard je n'avois rien à lui dire là-dessus : mais comme serviteur du Roi je lui voulois dire, que Monsieur le Cardinal Aldobrandin, en la dernière audience qu'il avoit eüe de S. M. l'avoit priée de faire, que les Cardinaux François, qui étoient en France, vissent résider à Rome ; lui remontrant qu'ils y seroient plus utiles au service de S. M. & plus dignement qu'ailleurs, pour les raisons qu'il lui representa ; & que Sa Majesté, par sa réponse, le lui avoit tacitement accordé. Par où il sembloit qu'à plus forte raison S. M. entendoit, que ceux qui étoient déjà à Rome y

demeurassent par provision jusques à ce qu'il fût autrement ordonné ; & que pour le moins il devoit attendre le retour de mondit sieur le Cardinal Aldobrandin , & voir ce qu'il lui en diroit. Sur quoi il me répondit , qu'il ne serviroit de rien le Roi par-deçà ; & que si Monsieur le Cardinal Aldobrandin ne demeroit trop à venir , il l'attendroit : mais au reste qu'il n'avoit point de moyen de s'entretenir à Rome , & quand il en auroit , s'il plaisoit à S. M. qu'il revint , il reviendrait.

Le 4. de ce mois arriva ici l'ordinaire de Lion , qui me rendit la vôtre du 17. de Février , par laquelle il vous a plû me donner avis de la réception de mes lettres des 18. & 20. de Janvier , & de ce qui étoit arrivé par-delà depuis le 5. jusques audit jour 17. A la plus grand'-part de laquelle servira de réponse ce que je vous ai écrit ci-dessus. Et y ai observé , que vous aviez bien prévu , que les Espagnols seroient plus sages que Monsieur de Savoye , duquel s'ils eussent voulu suivre le conseil & l'instance , il en fût allé tout autrement. Avec ladite lettre je reçus les 300. écus , que le sieur Orlandin me fit tenir , pour être baillez au sieur *Marchesetto* <sup>6</sup> , qui fit l'oraison en latin lorsque vous remerciez Dieu de la Paix. Tout aussitôt que Monsieur le Cardinal Aldobrandin sera arrivé par-deçà , j'obtiendrai de lui permission , que ledit *Marchesetto* , puisse les recevoir , & les lui baillera au même group \* cousu & scellé , qui m'a été délivré , &

<sup>6</sup> *Giacopo Marchesetto* , Secrétaire du Cardinal Pierre Aldobrandin , pour les lettres latines. Il est encore parlé de ce Secrétaire & de son

Oraison latine dans les lettres 267. & 284.

\* *Gruppo* veut dire en-Italien , *un paquet* , *un peloton*.

tout tel qu'on me l'a baillé.

Je reçûs aulli avec votredite lettre l'extrait de celle, que le sieur de Bongars vous écrivit le 24. de Janvier : lequel vous a répondu conformément à la justification, que j'avois moi-même faite de lui, comme vous aurez vû la seconde fois, que je vous en écrivis. De façon que je n'ai autre chose à vous repliquer là-dessus. Et ferai ici fin de la présente, après m'être recommandé, comme je fais bien humblement, à votre bonne grace. De Rome, ce lundi 12. Mars 1601.

## L E T R E C C L X I V.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Je vous ai écrit deux diverses fois, que par autres deux fois le Pape m'avoit donné intention d'amplier le Jubilé de Pontoise, comme nous desirions; mais quand il a falu expedier ladite ampliation, les Secretaires & autres oficiers y ont fait tant de difficultez, qu'ils ont détourné cette volonté de S. S. comme je vis vendredi dernier, que je lui en parlai pour la troisième fois: & faudra que nous nous contentions de la façon qu'il est, dont je suis plus marri pour cette varieté que pour le reste. Toujours faudra-t-il refaire le bref, à cause des six mois, qui devoient commencer à la fin de la précédente année; ce qui ne se peut plus faire. Je le ferai acommoder le mieux qu'il sera possible. Ils font les rencheris depuis quelques mois, tant que c'est merveille. Je vous assûre l'avoir demandé depuis 4. ou 5. mois autant de fois pour mon Diocese; mais je ne l'ai en-



core pû obtenir, sous ce prétexte, que le Pape vouloit tenir une Congregation, & y faire délibérer comme il avoit à l'octroyer à plusieurs, qui le lui demandoient : & vendredi dernier il me dit, qu'avant la mi-carême il s'en résoudroit.

Le Comte *Ludovico l'Anguisciola*, Camérier de N. S. P. qui porta le bonnet à Monsieur le Cardinal de Sourdis, me vint trouver avant hier, & après m'avoir amplement déclaré l'affection, qu'il a au service du Roi & au bien de la France, me dit, que pour accroître davantage sa servitude, il desiroit être honoré de l'Evêché de Carcassone, en faisant à Monsieur le Connétable la condition aussi bonne, que sauroit faire un autre licitement, par voye de pension, ou autrement, d'autant qu'il avoit du patrimoine honnêtement, & ne vouloit qu'entrer par ce moyen plus avant au service de S. M. me priant de m'y employer & de lui aider <sup>1</sup>. A quoi je lui répondis, que je ne pouvois faire autre chose, que vous en écrire, afin que si la chose étoit en entier, & qu'au reste il vous semblât d'en devoir parler au Roi, & à Monsieur le Connétable, il vous plût nous faire cet honneur à lui & à moi; dont il se contenta. Je remets donc le tout à votre discrétion, sans y ajouter autre chose, sinon que ce gentilhomme me semble fort bon, comme il est extrait de fort ancienne noblesse; & qu'il seroit bon, que le Roi obligât quelques telles personnes de deçà.

L'Ambassadeur de l'Empereur, & celui de

<sup>1</sup> Le Comte *dell' Anguisciola* ne pût jamais obtenir cet Evêché, qui fut donné en 1604. à Christophe de

Lestang, qui avoit été Evêque de Lodeve, puis d'Allet.

L'Archiduc Ferdinand , me font venu voir ce matin , comme ceux d'Espagne & de Savoye y vinrent , & tous pour se conjouïr avec moi de la Paix.

Au propos de l'Evêché de Carcaffone , j'ai oublié à vous écrire , que la premiere fois que je parlai au Pape , après la mort du feu Evêque de Carcaffone , je priai S. S. d'atendre la priere , que le Roi lui voudroit faire sur les bénéfices , que le défunt avoit à la nomination de S. M. S. S. me dit , qu'il avoit jà disposé d'une Abbaye en faveur d'un neveu du défunt , & en avoit écrit au Roi. Et quant à l'Evêché il en pourroit auili disposer par les Concordats. Je lui dis , qu'il y avoit plus de vingt ans , que le défunt en avoit pris récompense , & l'avoit laissé *pro derelictio* ; & que S. S. avoit été priée plusieurs fois d'en pourvoir un autre , qui avoit été nommé par S. M. Et outre cette consideration , je lui representai , qu'és lieux de frontiere , & telles places importantes , les Rois avoient grand interêt d'y avoir des Evêques très-confidens ; & que pour cela le Docteur Rebuffe tenoit qu'en tel cas , quand bien les Evêchez vaqueroient *in Curia* , le Roi néanmoins devoit avoir sa nomination sauve , comme feroit , dit ledit Rebuffe , de la ville de Carcaffone , l'aportant & nommant expressément pour exemple <sup>2</sup>. A quoi S. S. ne me repliqua rien , mais se plaignit de

<sup>2</sup> *Si Archiepiscopatus , vel Episcopatus , in Curia vacans esset in partibus limitrophis regni , nullus ad eum recipi deberet sine Regis consensu , sicut Narbone & Carcaffone.* Rebuffe de Regis ad pralaturas nominatione facienda. §. 1. verbo , provideri , in Concordatis. Et gloss. 3. l. 2. cod. de feudis limitrophis. lib. 2. quia illud privilegium censetur semper exceptum.

308 LETRES DU CARD. D'OSSAT,  
ses prédécesseurs Papes, qui n'avoient si bien  
gardé leurs droits en telles vacations, comme  
ils pouvoient & devoient. Qui étoit, à mon  
avis, quelque langage, que d'autres lui avoient  
tenu sur cette occasion. Tant y a qu'il n'y fera,  
comme je crois, autre chose, jusques à ce que  
le Roi en aura écrit. Aussi ne manquai-je à lui  
repliquer, que la courtoisie, dont les Papes &  
les Rois usoient entr'eux étoit très expediente,  
& aucunement nécessaire pour entretenir la bon-  
ne intelligence & amitié, qui doit être entr'eux,  
& sans laquelle ne se pouvoit rien faire de bon  
par eux.

Je vous remercie bien humblement de ce qu'il  
vous a plû écrire au Roi, & à Monsieur de Rosny,  
pour me faire achever de payer la pension de l'an-  
née passée, dont j'ai grand besoin. A tant, &c.  
De Rome, ce 13. Mars 1601.

## LETRE CCLXV.

A U R O Y.

SIRE,

J'ai reçu la dépêche, qu'il a plû à Votre Ma-  
jesté me faire, pour l'expédition de l'Abbaye des  
Religieuses de S. Pierre de Rheims, en faveur  
de Damoiselle Renée de Lorraine<sup>1</sup>, par résigna-  
tion de Dame Renée de Lorraine sa tante, dont  
je parlai à N. S. P. vendredi dernier 9. de ce  
mois, & lui présentai lettres, que V. M. lui  
en écrivoit, & celles de Madame de Guise. Sa  
Sainteté du commencement fut fort ébahie d'en-

<sup>1</sup> Renée de Lorraine, fille de Renée, fille de Claude,  
d'Henri Duc de Guise, tué Duc de Guise, & d'Antoi-  
à Blois en 1588. & de Ca- nette de Bourbon.  
therine de Cleves, & nièce.

tendre qu'on la requit de faire Abbessè une fille , qui ne pouvoit pas seulement être Religieuse professe , n'ayant encore 16. ans accomplis , là où il faut par le Concile de Trente , qu'une Religieuse , qu'on veut faire Abbessè , soit âgée de 40. ans ; & ait fait profession huit ans auparavant : & me répondit , qu'il ne savoit que faire à cela. Je lui repliquai , que c'étoit une Prin- cesse d'une maison très-catholique , & dévoute au Saint-Siège : qu'elle avoit l'honneur d'être votre parente , & que V. M. en suplioit S. S. Que ladite Damoiselle avoit porté l'habit dès son enfance , & avoit été nourrie & acoutumée en l'observance de la règle de cet Ordre par ladite Dame sa tante <sup>2</sup> , & étoit désirée de toutes les Religieuses de ce Monastère pour leur Superieure : Qu'en telles personnes , & en tel cas , on n'avoit acoutumé de garder la rigueur des saints decrets ; & que S. S. pourroit en pourvoyant à cette Abbaye de la personne de ladite Damoiselle , aposer un decret à la provision , que ladite Damoiselle , pendant son bas âge , & jusques à un certain tems , que S. S. arbitreroit , ne pourroit rien faire , quant au régime spirituel de ladite Abbaye , sans l'avis & consentement de ladite Dame sa tante , & après elle , de la Prieure , ou plus ancienne Religieuse ; & que je suplois S. S. d'y penser , & d'en conférer avec les officiers de la Daterie , & autres versez en telles matieres ; & qu'il se trouveroit quelque moyen de gratifier V. M. & ladite Maison de Lorraine , sans que pour cela il en advint aucun inconvenient ni désordre en l'administration de ladite Abbaye. Et S. S. me répondit , qu'elle y pense-

<sup>2</sup> Cette Abbessè étant morte d'Août suivant. Elle mourut au mois d'Avril 1602. sa nièce lui succeda au mois de Juin de 1626.

roit , & en communiqueroit avec leſdits officiers. Je ne manquerai de le lui ramentevoir de tems en tems , & d'y faire tout ce qui me ſera poſſible.

Auſſi ai-je reçu les lettres , qu'il a plû à V. M. m'écrire touchant l'Abbaye d'Ainay , en faveur de Meſſire Guillaume Fouquet <sup>3</sup> : & comme j'ai déjà écrit à V. M. j'ai empêché , que le projet de la réſignation , commencée du vivant de l'Abbé défunt , ne fût point achevé après ſa mort , comme on y étoit après. Maintenant , pour en faire pourvoir ledit Fouquet , il eſt beſoin des lettres de nomination de V. M. & d'autres pieces , que j'écris au ſieur de la Varenne , leſquelles je n'ai point encore eûes , mais ſeulement les lettres de recommandation à N. S. P. pour obtenir la diſpenſe de l'âge dudit Fouquet : à quoi auſſi je ne faudrai de faire tout devoir.

J'ai encore reçu les lettres , qu'il a plû à V. M. m'écrire en faveur du Chevalier & Commandeur Brito , Portugais , & ai déjà fait office envers le Pape pour lui : dont j'eſpere qu'il recevra le fruit , que V. M. lui en deſire , & même ment que je ne faudrai de continuer & redoubler ſemblables offices à toutes les fois que beſoin ſera.

Il m'a encore été rendu depuis deux jours une autre lettre de V. M. touchant la revente d'une partie du revenu temporel des Evêchez & des Chapitres de Leſcar & Oleron en votre pays ſou-

<sup>3</sup> Guillaume Fouquet , fils de Guillaume , Seigneur de la Varenne , Gouverneur de la ville & château d'Angers. En 1616. Charles Miron ſe démit de cet Evêché en ſa faveur , & y rentra en 1621.

après ſa mort , non point par regrès , mais par une ſeconde nomination du Roi , & par de nouvelles Bulles , obtenues du Pape. Chôſe aſſez ſinguliere.



verain de Bearn, auquel afaire je travaillerai auffi après l'avoir bien digéré en moi-même, d'autant qu'il le faut traiter fort délicatement, pour la mention qui s'y fait des biens d'Eglise vendus à V. M. que S. S. n'entendra guere volontiers. J'y procederai de la plus douce façon, dont je me pourrai avifer. Et ayant écrit de vos principaux affaires à Monsieur de Villeroy, je finirai la présente, en priant Dieu, qu'il vous donne, Sire, &c. De Rome ce 13. Mars 1601.

## L E T T R E C C L X V I.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Je reçûs le 17. de ce mois vos deux lettres du 4. avec le paquet du Roi, que Monsieur de Fresne vous avoit adressé, & la copie de la lettre, que Monsieur de Savoie avoit écrite à Monsieur le Connétable. La dépêche, que je vous fis par le précédent ordinaire, & la lettre, que je viens d'écrire au Roi, (laquelle je vous prie lire avant que l'envoyer à S. M.) serviront de réponse à la plus longue de vos deux lettres, excepté à ce que vous m'y avez écrit sur la fin en chiffre touchant le sieur *Alessandro Pico*, & l'Archevêque de Pise <sup>1</sup>. Et quant au dernier, je ne vous puis informer mieux de ce qui s'est passé, qu'en vous envoyant la

<sup>1</sup> Il y avoit plusieurs années, que le Grand-Duc de Toscane demandoit un Chapeau pour l'Archevêque de Pise; mais le Pape n'ayant eu nul égard à sa recommandation, soit que ce sujet ne lui fût pas agréable, ou pour

quelque autre raison secreta; le Grand-Duc s'avisa de le faire recommander par la nouvelle Reine de France, sa nièce. Ce qui ne réussit pas mieux. Voyez la 2. note de la lettre 80.

copie de la lettre, que la Reine m'en écrivit ; & de celle, que je lui récrivis, comme je vous les envoie. Quant au premier, je l'entens tout de même que vous, & est très-nécessaire d'en user ainsi pour le service & réputation du Roi : & quand il se viendra au fait & au prendre, je m'en ferai bien entendre au Pape, & à Monsieur le Cardinal Aldobrandin. Et que mon intention ait été telle, avant même que recevoir votredite lettre, vous l'aurez pû voir par la lettre, que je vous écrivis le 4. de Février. Voilà donc quant à votre plus longue lettre dudit jour 4. de ce mois.

Quant à la courte ; qui concerne l'Abbaye du Jard pour un des enfans <sup>2</sup> de M. de Sillery, je ne vous en puis écrire mieux qu'en la façon que j'en écrivis à mondit sieur de Sillery même par le précédent ordinaire ; & pour ce je vous envoie encore l'article. Je suis serviteur de tous les gens de bien & de mérite, bons serviteurs du Roi, encore que je ne les aye onques vûs. Et pour le regard de mondit sieur de Sillery, que j'ai eu l'honneur de pratiquer si longuement, & de connoître si avant & de si près sa vertu & valeur, & son zele au service du Roi, & au bien de notre patrie, je l'ai en singuliere estime, & lui porte une particuliere révérence & amitié, avec un extrême desir de lui faire service toute ma vie. Mais on ne sauroit faire trouver bonne à Rome cette sienne cause, & même y étant le sieur *Horatio Rucellai* <sup>3</sup>, qui est des plus

<sup>2</sup> Nicolas François Brulart de Sillery.

<sup>3</sup> L'Abbaye du Jard étoit tenue par l'Evêque de Cassane, frere de ce Gentil-

homme, qui étoit d'ailleurs un des plus intimes amis de notre Cardinal. Voyez son éloge dans la lettre du 25. d'Octobre 95.

habiles hommes du monde : qui fut cause que je lui écrivis de la façon que vous verrez par ledit extrait.

Le Capucin, dont je vous écrivis le 22. Février, continue ses vanitez & folies par Rome, tranchant toujours de l'intention du Roi, comme connue de lui seul en toutes choses. Il s'est vanté à quelques Prélats, ces jours passez, qu'il a charge de S. M. de porter au Cardinalat certains sujets, desquels il dit que je ne fai rien, ni autre que lui : & je suis tout assuré qu'il n'en est rien.

Quand j'ai voulu faire dépêcher le Bref du Jubilé de Pontoise, en la façon que je vous écrivis dernièrement, il s'est trouvé, qu'à l'instance de Monsieur le Cardinal Aldobrandin, il en avoit été dépêché un autre outre le premier. Leque second est du 25. de Janvier, & contient une ampliation du premier pour toute la Normandie. De façon que je n'aurai plus rien à y faire.

Par le précédent ordinaire je vous écrivis en faveur du Comte *Ludovico l'Anguiscio* ; & depuis, comme j'étois chez Monsieur le Cardinal Saint-George, il me recommanda ledit Comte pour le même effet. Qui m'a donné occasion de vous rafraîchir ici ma précédente recommandation.

Le Pape écrit au Roi un Bref en faveur du sieur Perrin, Sous dataire, lequel a desiré aussi que je vous en écrivisse, & vous priasse, comme je fais bien humblement, qu'il vous plaise continuer à favoriser la justice de sa cause. C'est grand'-pitié du peu de justice qui s'en rend. Et que feroit-on à un, qui ne feroit près du Pape, & qui ne parleroit tous les jours à S. S. ? J'ai

commandement de demander au Pape , pour le Roi , pouvoir de nommer à tous les Evêchez , Abbayes , & Prieurez electifs , qui sont en tout ce pays de la Protection de S. M. qui est une très-grande chose , & de la pure grace & liberalité du Pape : & toutefois en même-tems nous refusons , ou dilayons de laisser passer la provision , qu'il a faite d'une petite Abbadiote qui ne vaut pas le parler : & encore qu'il ne demande que justice , si est-ce qu'il en a ja écrit plusieurs fois en vain. Ce n'est pas le moyen d'obtenir une grande & singuliere grace de quelqu'un , que de l'ofenser en lui déniaut une petite chose de justice , & l'interessant en sa propre autorité ; & ofenser encore ceux , par les mains desquels elle a à passer , & qui la peuvent avancer ou traverser. Aussi vous prédis-je bien , que cela nous sera un grand empêchement à obtenir ledit Indult. A quoi j'ai tant plus de regret , que nous laissons perdre de si belles & grandes occasions au loin , pour n'oser ou ne vouloir dire à quelque petit courtisaneau de nescies présent , qu'il ait patience en sa mauvaise cause ; & que le Roi ne veut point perdre la bonne grace du Pape , ni les commoditez , qu'il en peut retirer , pour lui conserver à lui une chose , qui ne lui appartient point 4 , & en priver celui à qui elle est , & quant & quant le Pape , de son autorité & droits. A tant , &c. De Rome , ce 27. Mars 1601.

4 *Privata res semper effecere ,  
efficientque publicis.* Tite-  
Live. Les Courtisans n'en-  
trent jamais dans les raisons  
de l'Etat , ils sacrifient tout  
à leur interêt particulier.  
*Horum quis est ,* (dit agréa-  
blement *Pontus àe Thiard*

Evêque de Châlons en Bour-  
gogne , dans une de ses let-  
tres ) *qui non malit romp-  
turbari , quàm comam suam ?  
qui non sollicitior sit de capi-  
tis sui decore , quàm de salute  
generis humani ?*

## LETTRE CCLXVII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Je reçûs, le 6. de ce mois, la lettre, qu'il vous plût m'écrire de Lion le 17. Mars avec la copie de la publication de la Paix, & des articles acordez le 16. Mars, pour l'exécution d'icelle; & la copie de l'arrêt prononcé contre le Comte d'Essex en Angleterre, dont je vous remercie bien humblement; comme aussi de l'avis, qu'il vous a plû me donner bien particulièrement de tout ce qui s'étoit fait par-delà depuis que le Comte *Ottavio Tassone*\*, & le sieur Bourfier, Secrétaire de Monsieur de Savoye, étoient arrivez, jusques au jour & date de votredite lettre. J'ai la même opinion que vous, quant aux deux causes, que vous m'écrivez avoir contraint le Duc à ratifier le traité de la paix. Lui & le Comte de Fuentes ont fait tout ce dont ils se sont pû aviser, pour engager & nécessiter le Roi d'Espagne à la guerre<sup>1</sup>; mais il a mieux été conseillé près que loin.

\* Voyez la premiere note de la lettre 263.

<sup>1</sup> André Morosin dit, que ce Comte entretenoit la guerre, plutôt pour s'y enrichir (car il avoit très-peu de bien de patrimoine) que pour acquerir de la gloire; & que comme il étendit plus loin les confins du Milanés, il rendit aussi la Domination d'Espagne plus odieuse aux Italiens, & sur tout aux Vénitiens. *Petrus Guimannus*

*Toletanus Fontanus, Insubrum prorex, cum magnas copias in armis haberet, non solum Venetis, sed aliis minoribus in Italia principibus suspicionem injecit, quasi rerum nozarum occasionem quaereret. Nam disturbans Venetorum cum Ratis nuper contractæ federationi (en 1603.) edicta severa Mediolani condidit, quibus commercii libertatem utrisque incommodam reddebat, & loco designato septem*



Tant y a que les forces assemblées au Milanés, & aux environs, ne sont encore séparées, ains jusques ici, on n'a cessé de les accroître, avec toutes autres provisions de guerre. Bien dit-on depuis peu de jours, qu'il est venu un courrier d'Espagne au Comte de Fuentes, pour le faire désarmer, & qu'il commence : mais cela n'est pas encore bien certain ; & le sieur de Lesdiguiere le sçaura par de-là plutôt que nous par-deçà ; duquel vous en ferez avertis. J'ai été bien aisé d'entendre, que mes lettres des 20. 21. & 23. Février vous eussent été rendues, & que vous eussiez envoyé au Roi, entr'autres, celle que je vous avois écrite touchant le Capucin de Grenoble, lequel est toujours ici, aussi vain, menteur & fou que jamais. Je ne le voi point ; mais il y a des gens, qui me font sçavoir de ses nouvelles par fois.

Avant hier lundi, 9. de ce mois, le Pere *Monopolis*, Capucin, que vous avez vû par-delà avec Monsieur le Cardinal Aldobrandin, me vint voir, & me dit, que M. de Sillery lui avoit dit à son partement, & plusieurs autres fois auparavant, qu'il n'ordonnât rien du Pere Brulart Capucin<sup>2</sup>,

*à Novocomo miliaribus in rupe, quæ hinc inde Clavenam & Iulinam vallis despicit, Arcem quinque regalibus propugnaculis firmatam erexit, ac de suo nomine appellavit* (le Fort de Fuentes sur un rocher qui commande à l'entrée de la Valteline & de la Vallée de Chiavenna) *nequiequam frementibus vicinis.* De Thou ad ann. 1605. Voyez la note 15. de la lettre 284.

<sup>2</sup> Le Pere Jean Brulart, qui n'étoit guere plus sage que Frere Hilaire de Grenoble C'est pourquoy le Président de Sillery l'avoit fait envoyer en Italie, pour se délivrer, lui, & toute leur famille, de la présence d'un homme, qui les deshonoroit par ses folies. Cela m'a été dit plusieurs fois par M. Noël Brulart de Vaux, neveu du Chancelier & du Commandeur de Sillery.

son

son frere, sans mon avis; & que retournant de France, qu'il avoit trouvé, que celui qui, en son absence, avoit fait l'office de Procureur Général de l'Ordre, avoit acordé à Monsieur le Cardinal de Sourdis, que ledit Pere Brulart, qui est en la Province de Venise, s'en retournât en France avec ledit seigneur Cardinal; & avoit écrit audit Pere Brulart, qu'il s'en allât à Savone l'attendre, pour là s'embarquer quand ledit seigneur Cardinal y passeroit en s'en retournant de Rome en France. Et sur ce que ledit Pere *Monopoli* avoit remontré à sondit substitut, qu'il ne devoit avoir acordé telle chose, puisqu'il sçavoit, qu'on avoit fait venir ledit Pere Brulart en Italie, à la requête du Roi, & des plus proches parens dudit Brulart; ledit substitut lui avoit répondu, qu'il avoit dit tout cela à Monsieur le Cardinal de Sourdis, pour s'excuser envers lui; mais que ledit seigneur Cardinal avoit pris sur soi, & l'avoit assuré plusieurs fois, qu'il le feroit trouver bon à S. M. Sur quoi ledit Pere *Monopoli* me demandoit mon avis. Je lui dis plusieurs choses là-dessus, dont la conclusion fut, que le Roi sçavoit mieux ses intentions, & ce qui étoit expedient au public de son Royaume, que nul autre; & que M. de Sillery aimoit sondit frere, & lui desiroit autant de bien que pas un autre. Par ainsi il me sembloit, qu'en chose faite par autorité de S. M. & par l'avis de mondit lieur de Sillery, il ne falloit rien changer sans leur sçû, puisqu'il n'y avoit aucune nécessité, qui pressât, ni utilité évidente, qui y conviât les Superieurs de l'Ordre; auquel au contraire étoit très-utile de complaire au Roi, & à ses meilleurs conseillers, en choses justes & raisonnables. Ledit Pere *Monopoli* se résolut d'écrire

audit Pere Brulart, qu'il ne bougeât pour cette heure; après m'avoir dit, que si Monsieur le Cardinal Sourdis en crioit, il lui diroit, que j'avois été de cet avis; & que je lui eûs répondu, qu'il le dit hardiment, & que je l'avouerois toujours. Je vous prie de conférer de ceci avec M. de Sillery, & en sçavoir la volonté du Roi.

Le jour de ma dernière audience, je parlai à Monsieur le Cardinal Aldobrandin du sieur *Marchesetto*, qui fit à Lion l'Oraison latine le jour qu'on rendit grâces solennelles à Dieu de la Paix: afin que ledit seigneur Cardinal trouvât bon, que je lui baillasse & qu'il prît les 300. écus, que S. M. lui avoit ordonné, & que vous m'aviez envoyez. Et sur le refus, que ledit seigneur Cardinal m'en fit, je l'en priai & repriai de la part du Roi, & en mon particulier le lui demandant en grâce; mais je ne le pus obtenir, & trouvai, qu'il étoit aigri contre lui, non seulement pour ce que ledit *Marchesetto* avoit pris les 300. écus sans sa permission; mais aussi pour ce qu'il avoit donné à quelqu'un de vous copie de ladite Oraison, & moyen de la faire imprimer sans le sçû dudit seigneur Cardinal 3. Lequel m'ayant encore dit, que ledit *Marchesetto* n'étoit arrivé à Rome, étant demeuré malade à Milan; je lui dis, sans accepter son

3 Le Cardinal Aldobrandin étoit sans doute fâché de l'impression de l'Oraison prononcée par le *Marchesetto*, parce qu'il jugeoit bien, que les Espagnols, avec qui il avoit besoin de se ménager, ne liroient pas avec plaisir

les loüanges que son Secrétaire donnoit à Henri IV. qu'il exaltoit par dessus tous les autres Rois. Mais il se gardoit bien de dire cette raison au Cardinal d'Ossat. Voyez les lettres 271. & 284.

refus , que j'attendrois à l'en presser davantage , quand ledit *Marchesetto* seroit arrivé ; esperant qu'il n'en refuseroit le Roi , ni moi-même , quand il n'y auroit autre respect , que la servitude que j'avois avec lui.

Il y a par deçà un Docteur en Theologie , Religieux de l'Ordre de Saint Benoît , & du Monastere de Saint Denis près de Paris , apellé Frere Jacques le Bossu , qui pendant les troubles passez servoit ici M. le Duc de Mercœur. Lequel Docteur a près de ce Duc un sien neveu , qui naguere lui donna avis de Vienne en Autriche du deceds d'un autre , qui étoit à la suite dudit seigneur de Mercœur , & avoit un bénéfice en Bretagne , intitulé , la Commanderie du Saint-Esprit d'Auray , de l'Ordre de Notre-Dame des Teutons , Diocese de Vannes : & me pria ledit Docteur de demander au Pape ledit bénéfice pour son neveu , avec certaine pension pour lui. Ce que je fis fort volontiers suivant mon naturel , qui a toujours été enclin à faire plaisir à chacun ; & l'exemple du Roi , qui nous admoneste assez de ne nous souvenir des maux passez : & l'obtins de S. S. en la façon que ledit Docteur desiroit. Maintenant il m'a requis de vous écrire à ce qu'il vous plaise tenir la main , que sondit neveu ne soit troublé en la jouissance dudit bénéfice , & d'en faire écrire par le Roi si besoin étoit. Je vous supplie donc , Monsieur , de lui départir votre faveur & protection , entant que la justice fera pour lui , & pour le garantir seulement du tort , qu'on lui voudroit faire.

Il y a encore un Chevalier Napolitain , apellé *Gio : Roberto Villano* , lequel étoit au service du dernier Duc de Ferrare , & fait profession

de ſçavoir & metre en execution pluſieurs grands ſecrets importans , principalement au fait de la guerre , dont il a dreſſé un mémoire par articles. Il voudroit aller ſervir le Roi , & m'a requis d'envoyer une ſienne lettre à S. M. avec leſdits articles , & une autre lettre qu'en écrit auſſi à S. M. Monsieur le Cardinal d'Este , lequel m'a témoigné , qu'il eſt vrai , que ledit Chevalier étoit au ſervice dudit feu Duc de Ferrare , & eſtimé de Son Alteſſe. Je vous envoie donc leſdits articles & lettres : & quand vous m'y aurez fait répoſe , je la lui ferai ſçavoir. A tant , Monsieur , &c. De Rome , ce 11. d'Avril 1601.

## L E T R E C C L X V I I I .

A U R O Y .

S I R E ,

A la fin de ma dernière lettre , qui fut du 27. Mars j'écrivis à Votre Maieſté , qu'on n'atendoit ici Monsieur le Cardinal Aldobrandin qu'au 6. ou 7. de ce mois ; & la vérité eſt , qu'il ſe diſoit ainſi chez le Pape même , & par ceux qui ſont domeſtiques & faiſoient les affaires dudit ſeigneur Cardinal. Toutefois ledit ſeigneur Cardinal arriva en cette ville deux jours après , à ſçavoir le jeudi 29. Mars à trois heures , s'étant dérobé de ſon train à Notre-Dame de Lorete , & ayant pris la poſte avec deux des ſiens ſeulement. Tout ce ſoir-là ſe paſſa avec le Pape ; & le lendemain au matin , il ne ſe laiſſa voir qu'environ les onze heures de France , & commençoit-on à dire , qu'on ne le pourroit voir



que jusques au jour de son entrée ; comme est bien la coutume de ne faire , ni recevoir les visites en tel cas , qu'après l'entrée. Mais il ne put se garantir de tant de gens de grande qualité , qui demandoient à le voir , & à lui dire deux mots seulement : & entr'autres nous étant de 25. à 30. Cardinaux , qui étions allez ce matin-là , pour ouïr le sermon qu'on faisoit chez le Pape , & pour acompagner S. S. à l'Eglise de S. Pierre , où il a acoutumé de descendre tous les vendredis de Mars. Après laquelle cérémonie nous allâmes en deux troupes voir ledit seigneur Cardinal , & lui dimes chacun deux mots , remettant le reste à une autre fois.

Le mardi suivant 3. jour de ce mois lui fut faite l'entrée fort solemnelle , tout le College des Cardinaux en corps l'étant allé recevoir à la porte du *Populo* avec toute la Cour & Noblesse de Rome , & l'ayant conduit au Palais , où il fut reçu du Pape en Consistoire public. Ce matin-là nous lui dimes encore chacun quelques mots ; & pour mon regard je diferaï de négocier avec lui , pour plus grande commodité , sienne & mienne , jusques au jour de l'audiance , qui n'étoit qu'à deux jours de là , à sçavoir le vendredi 6. de ce mois.

Je fus donc ce jour-là à l'audiance , premierement du Pape , & puis dudit seigneur Cardinal : & d'entrée je me conjouis avec S. S. de l'heureux retour dudit seigneur Cardinal , & puis de celui du Comte *Ottavio l'assone* , qui étoit arrivé le lundi 2. de ce mois ; & de la bonne disposition à l'exécution de la Paix , que ledit Comte *Ottavio* avoit trouvée en Monsieur le Connétable , & és autres seigneurs , que V. M. avoit laissés près de lui , nonobstant que la ratifica-

tion de Monsieur de Savoye eût tant tardé , & que la consignation de la Citadelle de Bourg eût été faite par force & nécessité extrême , & non de gré ; & que les Espagnols ne cessassent de toujours accroître & augmenter leurs forces au Duché de Milan , & aux environs. Sur quoi je pris occasion de supplier S. S. comme j'avois fait en mon audience précédente , qu'il lui plût interposer son autorité à ce que lesdites forces fussent séparées , ou envoyées hors l'Italie , comme il avoit été promis & acordé par l'article 24. de l'acord. Sa Sainteté me répondit , que ce n'étoit de ces forces-là tout ce qu'on en disoit : Qu'après qu'on en auroit tiré six mille hommes qu'on vouloit envoyer à l'Archiduc Ferdinand ; & autres six mille à l'Archiduc Albert ; le reste ne seroit pas grand' chose : Qu'il sçavoit bien , que plusieurs en étoient entrez en grand soupçon , & s'en mettoient en dépense ; comme aussi n'ignoroit-il point , qu'on ne l'épargnoit point lui-même , & qu'on le soupçonnoit aussi d'être de la partie : mais que ceux-là l'entendoient très-mal ; & qu'il ne pouvoit assez s'émerveiller , qu'il se trouvât homme de bon sens , qui pût croire , qu'il eût eû si grand soin d'éteindre le feu de la guerre delà les monts , pour l'allumer au milieu de l'Italie. Que les Vénitiens lui en avoient fait parler par leur Ambassadeur <sup>1</sup> , & qu'il les en avoit éclaircis ; & si d'autres lui en eussent fait tenir propos , il les eût éclaircis de même.

Après que je lui eûs répondu en peu de mots là-dessus , en louant ses bonnes & saintes intentions , je passai à d'autres choses , & lui dis qu'en

<sup>1</sup> *Giovanni Mocenigo* , dont j'ai déjà parlé en plusieurs notes.

la dernière audience, que Monsieur le Cardinal Aldobrandin avoit eüe de V. M. vous l'aviez prié de faire office envers S. S. pour certaines graces, que vous desiriez obtenir d'elle : Que jusques-là je n'en avois pas même parlé audit seigneur Cardinal, & moins en voulois-je traiter pour lors avec S. S. mais quand je serois avec ledit seigneur Cardinal au partir de S. S. je les lui voulois ramentevoir, afin qu'il les lui exposât comme il les avoit entendues de la bouche propre de V. M. & cependant je la suppliois de se rendre encline & propice aux requêtes & prieres de V. M. Il me repliqua, que V. M. avoit aussi promis audit Cardinal de faire certaines choses, & qu'il vouloit sommer V. M. de sa parole, me spécifiant trois choses : à savoir, la publication du Concile, le rétablissement des Jésuites, & une plus grande sollicitude à la restitution de la Religion Catholique au païs de Bearn. Je lui répondis, que V. M. étoit résoluë de faire publier le Concile, & que j'en avois vû la minute de l'Edit : comme aussi vouloit-elle faire un réglement touchant les Jésuites ; & que ces deux choses eussent déjà été faites sans la guerre, dont le Duc de Savoye avoit été cause. Quant au troisième point, la Religion Catholique avoit jà été remise en Bearn<sup>2</sup>, & s'y avan-

<sup>2</sup> La Religion Catholique avoit été rétablie en plusieurs endroits du Bearn, dès l'année 1599. & les Evêques, & autres Ecclesiastiques remis en fonction par un Edit vérifié au Parlement de Pau. Mais ils n'étoient pas encore rétablis en leurs biens,

que la Reine Jeanne avoit confisquez & réunis à son domaine, trente ans auparavant. Par un autre Edit, qui fut vérifié au même Parlement en 1608. le Roi donna main-levée aux Evêques & Chapitres d'Aqs, Aire, & Tarbe, & aux Abbez de

coit tous les jours autant que la nature des choses & la qualité du tems pouvoient comporter. Et comme il falloit louer le zele & l'ardeur de ceux à qui le tems duroit, & qui desiroient de voir au plutô une pleine & entiere réduction en l'état, auquel les choses étoient avant l'hérésie; aussi étoit-ce chose certaine, que de précipiter les remedes; & de tailler & couper en la façon que quelques-uns voudroient, apor-teroit autant & plus de dommage au rétablissement de la Religion Catholique, qu'au repos & tranquillité du païs.

De-là je passai à d'autres faits particuliers, & entr'autres lui dis comme j'avois entendu, qu'on recommençoit à faire instance à S. S. de l'érection de Nancy en Evêché; & que je desirois lui rafraichir aussi la mémoire de ce que je lui avois autrefois remontré là-dessus. Ce que je fis, lui disant une partie de ce que j'en écrivis à V. M. par ma derniere dépêche du 27. Mars; & concluant qu'il plût à S. S. de surseoir jusques à ce qu'elle eût ouï plus amplement l'interêt de V. M. & des Evêques & Chapitres, au dommage & détriment desquels on pourchassoit cette érection. Ce qu'il m'acorda.

Sortant d'avec S. S. j'allai droit à Monsieur le Cardinal Aldobrandin, & étant ce la premiere fois que je m'étois trouvé seul avec lui depuis son retour, je me conjouis avec lui un peu

Saint-Pé & Pontaut, & au Chapitre du Saint-Esprit de de Bayonne, de tous les biens, qui leur appartenoient en Bearn. Louis XIII. acheva le reste par son Edit de 1617. & par le voyage,

qu'il fit à Pau, en 1620. où il convoqua les Etats du pays, dans la tenue desquels les Evêques & les Abbez reprirent leur ancien rang, & rentrerent en possession de tous leurs droits.

plus expreffément de ce qu'il étoit retourné en bonne fanté, & en meilleur point qu'il n'étoit quand il partit d'ici; & de ce qu'il étoit venu à bout d'un affaire très-dificile, & impoffible à tout autre qu'à lui. A quoi j'ajoûtai que j'avois encore à me conjourir avec lui de la part d'une plus haute main, V. M. m'ayant commandé, que tout aulli-tôt qu'il feroit de retour à Rome, je m'en allaffe conjourir avec lui en votre nom, & puis lui ramenteufe les derniers mots, que V. M. lui avoit dits, lors qu'il prit congé d'elle, qui étoient que le Pape & lui pourroient faire état, que V. M. employeroit toujours fon Royaume, & fon propre fang pour le fervice du S. Siege Apoftolique, & pour le contentement de la Maifon Aldobrandine, quand il s'en prefenteroit ocafion: Que V. M. le prioit au li de fe fouvenir de la correfpondance & amitié, qu'il vous avoit promife de la part de S. S. & de la fienna. Je pris l'ocafion & la matiere de ce compliment d'un article de la lettre qu'il plut à V. M. m'écrire de Lion le 20. Janvier, fur les derniers propos, qui avoient été tenus entre vous deux. Il me répondit, que j'étois témoin moi-même de l'affection, qu'il avoit toujours eue au fervice de V. M. & comme il l'avoit montrée au fait de l'abfolution, & en tout ce qui s'étoit présenté depuis, avant qu'il allât en France: Que cette affection & dévotion lui étoit grandement accrûë en ce voyage de France, où il avoit reçu plus de faveurs & honneurs de V. M. que ne fit jamais Légat aucun. <sup>3</sup> quel qu'il foit.: Qu'il s'en

<sup>3</sup> Selon le ftille & la pratique de France, il faut que les Légats à latere, présen-

tent leurs facultez au Parlement de Paris, pour y être vérifiées par Arrêt: faut-



souviendroit toute sa vie pour vous en rendre très-humble service en toutes occasions : Qu'il n'en manqueroit point d'écrire à V. M. & de lui rendre compte de son arrivée par-deçà, & cependant, que je l'avertisse en quoi il pourroit servir V. M. & qu'il s'y employeroit de tout son pouvoir & affection.

Après ce compliment, je lui dis ce que j'avois traité avec le Pape, & il me fit quasi les mêmes réponses, que m'avoit fait S. S. & quand je fus parvenu à l'endroit, auquel j'avois dit au Pape, que je parlerois audit seigneur de certaines graces, que V. M. desiroit obtenir de S. S. par son moyen & intercession; je récitai audit seigneur Cardinal cela même, que j'avois dit au Pape. Et venant au fait, je lui dis, que je lui avois voulu laisser francs & libres les huit jours passez, sans lui parler d'affaires, pour n'interrompre les complimens, qu'il auroit à recevoir & à faire; mais qu'alors j'avois estimé ne devoir plus différer, sans toutefois le vouloir charger de trop de choses à la fois: & me contenterois, pour ce commencement, d'interceder envers N. S. P. pour l'Indult, dont V. M. lui avoit parlé, de nommer aux Evêchez de Mets, Toul & Verdun, & aux Abbayes & Prieurez électifs, qui sont es-

dequoi ils ne peuvent exercer leur Légation. Henri IV. dérogeant pour cette fois à l'usage, permit au Cardinal Aldobrandin de faire les fonctions de la sienne, sans passer par les mains du Parlement. Ce qui étoit sans exemple. Et c'est de cette distinction, dont l'Aldobrandin se glorifie ici, com-

me d'un honneur, que nos Rois n'avoient jamais fait à pas un Légat. *In Galliam venturo (Aldobrandino) amplissima mandata Kal. Octob. Romæ apud S. Marcum data, pleraque contra regni libertates, que proinde in Senatu minimè publicata sunt.* De Thou, livre 125.

dites villes , & au païs de la Protection de V. M. en ces quartiers-là , & pareillement au païs de Bressè , Beugey , Valromey , & au Baillage de Gex , nouvellement cédéz à Votre Majesté par le Duc de Savoye ; & de plus la confirmation des nominations , que vous aviez faites , tant à l'Evêché de Saluces , par mort du dernier Evêque , qu'aux Abbayes de Stafarde & de Hautecombe , par résignation des Abbez commanditaires desdites deux Abbayes. De toutes lesquelles choses je lui parlai au long , conformément à un mémoire , que je lui en laissai par écrit adressant à S. S. duquel je vous envoie copie. Auquel mémoire néanmoins je ne voulus point faire mention de l'Abbaye de Hautecombe , me contentant d'en parler de vive voix , pour n'être cette demande si bien fondée que les précédentes. J'estimai devoir commencer par ledit Indult , comme chose très-importante à V. M. & connexe aucunement avec le voyage & négociation , que ledit seigneur Cardinal venoit de parachever ; & aussi d'en devoir user de cette façon , & montrer , que V. M. desiroit obtenir cette grace & les autres par son moyen ; & que ce fût lui qui en portât la parole , & en requit S. S. & lui en présentât le mémoire , que j'en avois dressé ; combien que je sois bien résolu d'en parler au Pape moi-même , après que ledit seigneur Cardinal aura commencé ; & crois aussi qu'il en fera besoin plus d'une fois. Il me promit de s'y employer , me disant cependant , qu'il y auroit de l'empêchement de la part de Monsieur de Savoye pour le regard de l'Evêché de Saluces , & desdites Abbayes de Stafarde & de Hautecombe , qui étoient és pays qui demeurent à Son Altesse ; laquelle aussi avoit nommé à quelque Abbaye de Bresse.

Le soir du même vendredi, après que je fus retourné de l'audiance, je reçûs la dépêche de V. M. du 3. de Mars, en réponse de mes lettres du 27. de Janvier, 4. 5. & 6. de Février, par laquelle j'ai vû & noté la différence qu'il y a, de la résolution & propos d'un grand, puissant, & magnanime Roi, valeureux & heureux Capitaine, à la foiblesse & soupçons de nous pauvres gens de robe longue & d'Église, qui néanmoins sommes dignes de quelque excuse en ce fait, non seulement pour notre infirmité, & profession du tout éloignée de la militaire; mais encore plus pour le zele, que nous avons au service & réputation de V. M. & au bien de la patrie, qui nous rend ainsi soupçonneux, avec la mauvaise opinion & impression, que le Duc de Savoye & les Espagnols nous ont donnée de leur foi & procedure par le passé, & les grands préparatifs de guerre & menaces, que nous avons vûes & ouïes, voyons & oyons encore à présent, nonobstant la publication & ratification de la Paix. Je suivrai les commandemens & intentions de V. M. touchant les Cardinaux à demander, & l'Archevêque de Pise, comme en toutes autres choses.

Au demeurant, les dernières lettres de Milan, qui étoient du 28. de Mars, portoient, que le Comte de Fuentes continuoit toujours de plus en plus à faire des gens, & à fonder & monter de l'artillerie, à faire provision de chevaux & de bœufs pour la tirer, de petards, pionniers, & telles autres choses de guerre; & que le Duc de Savoye faisant semblant de licencier ses gens, les lui envoyoit tous. Mais depuis trois ou quatre jours il se dit, que par un courrier venu d'Espagne, il a été commandé audit Comte de Fuen-

tes de séparer & renvoyer l'armée , excepté ce qui doit être envoyé aux Archiducs Albert & Ferdinand. Le tems nous éclaircira bientôt de ce qui en doit être.

Le jeudi 5. de ce mois arriverent en cette ville les Ambassadeurs du Roi de Perse , venant de la Cour de l'Emperer , dont V. M. aura été avertie par le sieur Ancel 4 , de ce pourquoi ils sont envoyez , & comme ils sont deux , un Anglois & un Persien 5. Il leur fut fait une belle entrée , & le Pape les loge & les traite en *Borgo* , alléz près de S. Pierre , en un palais à part. Ils n'ont point encore eu audience du Pape , à cause qu'ils ne sont point d'acord de leur rang , & prétendent chacun de devoir précéder son compagnon ; qui fut cause qu'un peu avant leur entrée ils firent à coups de poing en une maison , où ils atendoient ceux , qui leur venoient au devant. Et quand après l'entrée , ils furent en leur logis , ils s'entreheurterent encore bien rudement en montant l'escalier de leurdit logis. On est après à les acorder , à quoi on se trouve

4 Guillaume Ancel , Maître d'Hôtel chez le Roi , résidant auprès de l'Emperer Rodolphe II. *Variis legationibus in Germania defunctus , & inde ad Imperii Principes Orator destinatus.* Hist. de Thou , liv. 116.

5 Le Persien s'appelloit *Luscinati Beg* , & l'Anglois *Antoine Shyrley*. Paul Piafcki dit , qu'ils étoient envoyez à l'Emperer , & aux autres Princes Chrétiens , pour traiter d'une ligue contre le Turc , & offrit la liberté du commerce , & l'exercice

de la Religion Catholique en Perse ; mais que la Chrétienté ne tira aucun fruit de cette alliance , le Sophie de Perse faisant la guerre ou la paix avec les Turcs , selon qu'il y trouve son avantage. Il ajoute , que cette Ambassade , & un autre , que ce Roi envoya à Rome en 1609. servirent seulement à introduire en Perse un nombre de Religieux Carmes & Jacobins , que le Pape y envoya avec ces Ambassadeurs.

bien empêché. Il se pourra trouver quelqu'un qui leur dira , que puisqu'eux , qui ne font que deux , & envoyez par un même Prince , & pour une même fin , ne se peuvent acorder entr'eux , il sera malaisé , qu'ils unissent ensemble tant de Princes Chrétiens , & autres , pour ruiner l'Empire du Turc.

J'étois ici de la présente , quand est venu à moi le sieur Antoine Faure<sup>6</sup> , Président au Conseil de Genevois , séant à Annecy pour Monsieur de Nemours , lequel Président étoit en cette Cour , long-tems y a , pour le service de Madame de Nemours , en un procès , qu'elle a en Rote contre le Duc de Modena ; & pour ce qu'il me souvenoit d'un mot , que Monsieur le Cardinal Aldobrandin m'avoit dit , que le Duc de Savoye avoit nommé quelqu'un en Bresse , & que ledit Président est de ce pais de Bresse , & a pleine connoissance des pays , qui ont été dernièrement cédés à V. M. je lui ai demandé , si avant la cession Monsieur de Savoye nommoit aux Abbayes & Prieurez Conventuels & électifs de ce pays-là. Il m'a dit qu'oui , & qu'encore dernièrement en une impetration d'un Prieuré simple pour un sien parent , il avoit falu avoir la nomination de Son Altesse : Qu'il avoit bien entendu , qu'en cette Cour on se plaignoit des nominations de Monsieur de Savoye , & qu'on les recevoit mal volontiers ; mais que du côté de Son Altesse on avoit toujours allegué des Indults , & s'en étoit-on fait acroire. Or si ainsi est , que ledit Duc eût droit de nommer , ce droit est passé à V. M. par sa cession , sans

<sup>6</sup> Pere du célèbre Vaugelas & Auteur du Code François de l'Académie Française , *brien.*



qu'il ait été besoin que le Pape y mît la main : & en tout événement , quand il n'auroit eu droit, la possession de nommer , en laquelle il étoit , est passée à V. M. Et quand son Indult, s'il en avoit , auroit été personnel , & ne s'étendroit plus outre que sa personne ; le Pape ne pourroit aujourd'hui honnêtement refuser à un Roi de France une grace & courtoisie , qu'il eût concédée à un Duc de Savoye , ou à un Comte de Bresse. Et si j'eûsse sçû ce fait , quand j'en fis le mémoire , que je baillai à Monsieur le Cardinal Aldobrandin vendredi passé , j'en eûsse fait mon principal fondement , & me fusse contenté de demander tout au plus une simple confirmation du droit de nommer , qu'avoit Monsieur de Savoye avant la cession ; & ne manquerais désormais , quand j'en parlerai , de m'en aider , comme je chercherai aussi d'en sçavoir encore mieux la vérité par-deçà. Mais pour ce qu'on pourroit ne la chercher ici , il sera bon qu'il plaise à V. M. de commander , qu'on recherche diligemment sur les lieux , comment on'en a usé ci-devant ; & qu'on parle aux principaux bénéficiers , & qu'on se fasse montrer leurs provisions de Rome , pour voir s'il s'y fait mention de la nomination du Duc ; & qu'on voye encore aux grefes des insinuations , s'il y en a , ou és autres lieux , où leurs provisions peuvent être enregistrées : & si le Duc expedioit lettres d'atache , & comment on y a procedé par le passé , & qu'on leve les actes , & fasse-t-on faire copies bien collationnées , & en la plus authentique forme que faire se pourra , desdites provisions , où se trouvera faite mention de la nomination du Duc de Savoye ; & qu'on en envoie autant par-deçà pour en servir V. M.

Sera bon aussi de faire recherche des bénéfices, qui auront été fondez par les Ducs de Savoie, Comtes de Bresse, & autres tels, dont le droit de présentation sera dévolu à V. M. laquelle, par ce moyen, outre, & sans le droit de nomination, y pourroit présenter par droit de patronat, qu'on appelle. La chose vaut bien, qu'il en soit baillé commission expresse à quelque homme de bien, qui en use fidelement pour le service de V. M. & discrettement & modérément, & sans foule pour le regard des particuliers; & même en ces commencemens, qu'il est non-seulement juste & raisonnable, comme toujours, mais aussi utile, expedient, & nécessaire pour la réputation de V. M. & de la Couronne, & de la Nation Françoisse; & pour capter la bienveillance & dévotion de ses nouveaux sujets, qu'ils soient traitez & maniez avec toute douceur, équité, & modération <sup>7</sup>, de ceux qui

<sup>7</sup> *Novum imperium inchoantibus utilis clementia fama.*  
Par le mot de *clémence* Tacite ne veut pas dire seulement, que le Prince doit s'abstenir de toute cruauté; mais aussi qu'il doit éviter, autant qu'il est possible, de charger les peuples de nouveaux impôts; & faire en sorte que les anciens soient levez sans violence, & sans avarice. La clémence dont use le Prince envers les particuliers qui l'ont offensé, est une clémence passagere, & qui dans toute la durée d'un long regne s'étend à très-peu de personnes, parce qu'il y en a très-peu qui osent l'offen-

ser; mais l'épargne qu'il fait de la substance de son peuple est une clémence générale & perpetuelle, qui lui gagne autant de cœurs qu'il a de sujets. Tibere, par exemple, étoit cruel envers les Grands, qui lui donnoient de l'ombre; mais clément envers le peuple, pour qui il n'épargnoit aucune dépense durant la cherté des vivres. Notre Louis XI. dont plusieurs Historiens ont dit tant de mal, ressembloit fort à Tibere: il ne pardonnoit presque jamais aux Grands, qui l'offensoient, mais il aimoit son peuple. Si Dieu, dit Comines, lui eût fait

y commanderont ou qui y auront quelque charge , pour grande ou petite qu'elle soit. A tant, Sire , &c De Rome 11. d'Avril 1601.

J'ai retenu cette lettre jusques à ce soir du jeudi 12. d'Avril : & cependant est venu l'ordinaire de Milan , avec lettres du 4. de ce mois , qui portent , que quoi qu'on ait dit ici depuis quelques jours , le Comte de Fuentes continuë d'armer & d'acroitre le nombre de ses gens , & des autres provisions de guerre , plus que jamais ; & entr'autres choses , a fait faire plusieurs milliers de faucilles pour seyer des bleds.

la grace de vivre encore cinq ou six ans , il eût fait beaucoup de bien à son Royaume. Et s'il pressoit ses sujets , toutefois il n'eût point souffert qu'un autre l'eût fait , ni privé , ni étrange . . . Car il étoit maître , avec lequel il falloit charier droit . . . Il n'a fait mal à nul , qui ne lui'eût fait que'que offense. *En divers enarits de ses Mémoires.* Le Medecin Guy Patin en juge autrement que Comines , quand il dit que ce Prince a été le plus spi-

rituel & le plus méchant de tous nos Rois , & qu'Henri IV. en a été le meilleur. Celui-ci , à la vérité , étoit un meilleur homme , mais l'autre étoit un meilleur Prince : & sans user de flatterie , dit encore son historien , en lui y avoit trop plus de choses appartenantes à office de Roi & de Prince qu'en nul des autres qui regnoient de son tems. *Henricum amicum habere maluisses , inimicum magis timuisses Ludovicum.*

## LETRE CCLXIX.

AU ROY.

SIRE,

Par ma lettre du 11. de ce mois , je rendis compte à Votre Majesté , entr'autres choses ,

comme j'avois traité le vendredi 6. avec Monsieur le Cardinal Aldobrandin des Indults, que V. M. desire obtenir du Pape, pour nommer aux Evêchez, Abbayes, & Prieurez Conventuels & électifs de Mets, Toul, & Verdun; & des pays de Bresse, Bengey, Valromey, & Baillage de Gex; & comme j'en avois laissé audit seigneur Cardinal un Mémoire par écrit, adressant au Pape, pour le présenter à S. S. après qu'il en auroit fait l'office de bouche. Par la présente je continuerai à vous rendre compte de ce que j'y ai fait depuis.

La prochaine audience, en laquelle je voulois parler moi-même au Pape, tomboit au vendredi 13. l'après-dinée; & pour ce, je fus trouver ledit seigneur Cardinal au matin, pour sçavoir s'il avoit fait ledit office, & ce que le Pape lui avoit répondu. Il me dit, qu'il en avoit parlé au Pape, & l'avoit trouvé un peu difficile, d'autant que les villes de Mets, Toul, & Verdun, étant seulement sous la protection, & non sous la souveraineté de V. M. S. S. ne voudroit faire préjudice à l'Empire. Je lui repliquai, que je me souvenois, que du tems du Pape Gregoire XIII. & depuis, il avoit été jugé à Rome, par l'avis d'un bon nombre de Cardinaux, que les Evêchez de Mets, Toul, & Verdun, n'étoient point compris és Concordats d'Allemagne; & que leurs Chanoines & Chapitres n'avoient point droit d'élection: comme de fait, les élections faites à diverses fois par le Chapitre de Verdun, avoient été déclarées nulles, & les Papes y avoient pourvû d'autres personnes, que de ceux qui avoient été élus par ledit Chapitre. Dont il s'ensuivoit, que le Pape octroyant à V. M. ledit Indult, ne feroit

aucun préjudice à l'Empire , ni à autre pour ce regard : & pour tous autres respects & considérations qu'on pourroit alleguer , ou s'imaginer , il y seroit obvié & pourvû amplement , en apposant une clause à l'Indult , que telle concession s'entendoit , *sans préjudice de l'Empire , & pour autant de tems que ladi e protection durerait* : laquelle clause je m'assûrois que V. M. ne trouveroit point mauvaise. A quoi ledit seigneur Cardinal ne scût répondre autre chose , sinon , que j'en parlasse moi-même à S. S. Ce que je voulois faire déjà sans cela , & y étois résolu dès le commencement , comme je l'écrivis à V. M. par madite lettre du 11. de ce mois : mais j'avois estimé devoir faire commencer cette instance par ledit seigneur Cardinal , pour ce que V. M. l'avoit requis elle-même de s'y employer , & qu'il vous l'avoit promis ; & pour lui montrer d'autant plus de confiance , & par ce moyen l'obliger à mieux faire.

Et de fait , le jour même dudit vendredi , 13. de ce mois , l'après-dinée , je commençai par-là mon audience , & dis au Pape premierement ce que j'avois fait avec Monsieur le Cardinal Aldobrandin ; & puis les causes , que V. M. avoit de desirer & d'esperer de S. S. cette grace , conformément au Mémoire que j'en avois baillé à Monsieur le Cardinal Aldobrandin , & dont j'envoyai dernièrement copie à V. M. Ajoûtant , que pour le regard des pays nouvellement cédés à V. M. par Monsieur de Savoye , j'avois appris depuis que j'eûs baillé ledit Mémoire , que Monsieur de Savoye en avoit Indult ; & qu'il étoit en possession d'y nommer. Sa Sainteté me répondit , que l'expérience avoit montré , que les Papes précédens eüssent mieux fait de



ne donner point aux Princes séculiers la faculté de nommer aux Evêchez, & autres Prélatures; & que l'autorité du Saint Siege en étoit grandement diminuée, & lesdits Princes en avoient abusé, & leurs pays en avoient empiré, & même en France; & que, pour ces considérations, il y vouloit bien penser avant qu'acorder ce que V. M. lui demandoit: & s'arrêta en cette généralité, sans descendre au particulier du Pays-Messin, ni de la Bresse, ni parler du préjudice de l'Empire, ni de rien qui y touchât. Je lui repliquai, que si les choses étoient à commencer, possible y pourroit-on mieux penser; mais elles en étant venu si avant, il sembloit, que là où il y avoit pareille ou plus forte raison d'acorder telles graces, on ne les devoit plus dénier: Que s'il plaisoit à S. S. de rememorer en soi-même, comme les nominations avoient été introduites en France, il trouveroit, que ce n'étoit point les Rois de France qui les avoient demandées, ains qu'elles leur avoient été ofertes, afin qu'ils se départissent de la protection de la Pragmatique Sanction, & des élections, desquelles les Chapitres & Couvents de France étoient en possession suivant le Droit Canon, & nonobstant les réservations, que les Papes s'étoient faites depuis des provilions des Eglises Cathedrales, & des Abbayes & des Prieurez Conventuels & électifs. Qu'au reste, sans entrer en défense, ni en excuse de nos Rois passés, je le pouvois asûrer, & S. S. se pouvoit souvenir, que depuis cinq ou six ans que vos nominations ont été reçues à Rome, V. M. n'avoit nommé aux Evêchez, que personnes dignes, & de grand mérite, comme elle vouloit continuer toujours ci-après de bien en

mieux : de sorte que S. S. en auroit tout contentement, & n'auroit jamais aucun regret de vous avoir acordé cette requête. Après cela, j'ajoutai, que Monsieur le Cardinal Aldobrandin m'avoit dit, que S. S. ne vouloit faire préjudice à l'Empire pour le regard du Pays-Messin, & la réponse que je lui avois faite, & la clause qu'on pouvoit apposer à l'Indult. Et S. S. passant sous silence tout le reste de ma réplique, répondit seulement à ce dernier point, en disant, que nous n'étions pas encore sur la façon de coucher l'Indult, mais sur la délibération, s'il le falloit concéder, ou non ; & qu'avant que s'y résoudre, il y vouloit penser bien, bien, bien. Je n'estimai point le devoir presser plus avant pour cette fois, ni ajoûter autre chose, sinon, que personne ne pourroit trouver mauvais, que S. S. y voulût penser ; & que j'esperois, qu'après y avoir bien pensé, elle complairoit à V. M.

C'est tout ce qui se passa entre lui & moi, quant à ce point, & me sembla, qu'il y avoit fort peu d'inclination ; & qu'il y aura bien à faire à lui arracher cet Indult des mains, si ce n'est par le moyen de la publication du Concile, qu'il a fort à cœur, comme il doit.

Après je parlai à S. S. de ce que les Espagnols augmentent toujours leurs forces au Milanés, au lieu de les séparer, ou conduire hors l'Italie, comme il fut convenu & promis par l'article 24. de l'acord de Lion : & S. S. me fit les mêmes réponses, qu'elle m'avoit faites les autres fois, à sçavoir, que ce n'étoit pas tout ce qu'on en disoit, & qu'il n'en falloit rien craindre. De là je vins aux affaires des particuliers, dont il y a toujours quelques-uns qui ont quelque grace à demander.

Ayant fait avec le Pape, je descendis chez Monsieur le Cardinal Aldobrandin, auquel je dis, comme depuis que je lui avois parlé, le vendredi auparavant, des Indults, que V. M. desiroit, j'avois appris comme Monsieur de Savoye nommoit aux bénéfices électifs des pays, qu'il venoit de vous céder, & qu'en ce cas V. M. lui auroit succédé en ce droit, comme en tous autres. Ledit seigneur Cardinal me répondit, que le Duc de Savoye prétendoit bien de pouvoir nommer, comme tous les Princes tâchent d'usurper ce qu'ils peuvent sur le S. Siege; mais qu'à la vérité il n'avoit point l'Indult, ou autre droit de nomination, si ce n'étoit en quelques fondations particulieres: & ses nominations n'étoient point admises à Rome; mais le Pape lui complaisoit bien souvent en pourvoyant les personnes par lui nommées, non toutefois en vertu de sa nomination, de laquelle ne se faisoit aucune mention és bulles des provisions. Je lui repliquai que cela consistoit en fait; mais qu'il m'avoit été assûré par personnes, qui le pouvoient bien sçavoir, que ledit Duc nommoit; & que sans sa nomination, personne n'étoit reçu à prendre possession: Que V. M. seroit conseillée de continuer en sa possession de nommer, en laquelle étoit ledit Duc: & partant il seroit bon, pour obvier à tous différends, que le Pape concedât à V. M. la faculté de nommer; & que lui Cardinal Aldobrandin la procurât de tout son pouvoir, suivant l'intention, qu'il vous en avoit donnée la dernière fois, que vous aviez parlé ensemble.

Il pourroit être, Sire, qu'il fût ainsi comme me disoit ledit Cardinal Aldobrandin. Car sans

aller querir des exemples plus loin, je voi tous les jours, qu'encore que nos Concordats ne donnent point à nos Rois droit de nommer aux Abbayes de Religieuses, si est-ce que vos prédécesseurs y ont nommé, & vous même y nommez, & les Religieuses par vous nommées sont pourvûës. Mais vos nominations ne sont point ici acceptées, que par vos Ambassadeurs, qui y mettent l'*Expediatur*; & ne s'en fait aucune mention és bulles des provisions: ains les solliciteurs des expéditions renvoyent en France aux parties vosdites lettres de nomination avec les bulles des provisions.

Je ferai ici tout ce que je pourrai pour sçavoir la vérité de la façon dont on en a usé ci-devant pour le regard de Monsieur de Savoye, & ferai regarder aux registres des provisions, & même depuis trois ans en çà, qu'il s'est de plus en plus insinué en cette Cour. Ce que je n'ai pû encore faire voir à cause de la Semaine-sainte & des fêtes, auxquelles on a vaqué aux dévotions. Joint qu'il m'y faut faire proceder fort secretement, & par personnes interposées. Mais le meilleur & le plus sûr est de se faire montrer sur les lieux par-delà les bulles obtenues par les Abbez, & autres tels bénéficiers, & voir comme elles sont conçûes. De quoi aussi j'écrivis dernièrement à V. M. par ma lettre de l'onzième de ce mois. Il sera bon encore de sçavoir desdits bénéficiers, s'ils ont été nommez, ou non; & retirer copies collationnées des nominations, soit qu'il soit fait mention de la nomination és bulles du Pape, ou non. Non pour autre intention, qu'afin que V. M. ne soit en cela de pire condition, qu'étoit ledit Duc, au cas que V. M. ne pût obte-

nir du Pape l'Indult, dont il se traite. Outre que telle recherche, & la résolution de ne vouloir se passer à moins que ce qu'avoit ledit Duc, pourra même servir à impetrer enfin ledit Indult.

Quand je fus de retour en mon logis ledit jour de vendredi 13. de ce mois, j'y trouvai la dépêche de V. M. du 16. de Mais, en laquelle, outre la lettre, qui s'adresloit à moi, j'en trouvai deux de la main de V. M. l'une au Pape, & l'autre à Monsieur le Cardinal Aldobrandin; toutes deux en remerciement de la Paix, qu'ils avoient procurée, & contenant chacune sur la fin une clause de créance sur moi, touchant l'amas des forces, que les Espagnols augmentent tous les jours, comme je voi par les copies, qu'il vous avoit plû m'en envoyer. Quand j'eûs bien lû & considéré le tout, je me résolus d'aller trouver le Pape dès le lendemain, & de lui rendre sa lettre, & faire envers lui les offices, que V. M. me commandoit par la mienne; & ce d'autant plus, qu'outre qu'il étoit bon, que le Pape scût au plutôt vos intentions, si j'eusse laissé passer ledit jour suivant, nous allions entrer en la Semaine-sainte, en laquelle on ne demande audience au Pape, si ce n'étoit pour quelque grand cas extraordinaire, qui n'endurât point de dilation.

Le lendemain donc samedi 14. de ce mois, & veille des Rameaux, sur le soir, quand je pensai, que le Pape auroit fini les audiences ordinaires de ce jour-là, je m'en allai au Palais sans faire demander audience, comme est la coutume; & arrivé en l'antichambre du Pape, je lui fis dire, que j'avois un mot à lui dire. Je fus introduit incontinent; & tout aussitôt qu'il  
me



me vit , il me demanda si je venois pour quelque chose de mal. Je lui dis , que non ; ains pour tout bien , & en particulier , pour remercier S. S. & lui rendre une lettre de la part & de la main de V. M. Et après lui avoir dit , comme j'avois reçu cette dépêche depuis l'audiance du jour précédent , je lui baillai ladite lettre , & lui fis le remerciement de la part de V. M. conformément au contenu de ladite lettre ; & puis lui exposai la créance avec tout respect pour le regard de S. S. mais au reste avec les mots les plus exprès & significatifs , que j'avois trouvez en la lettre , qu'il vous avoit plû m'écrire. Je lui dis donc , que ma créance portoit , que V. M. avoit donné la paix au Duc de Savoye pour complaire à S. S. & à Monsieur le Cardinal , son neveu , & à conditions qui avoient déplû à tous les autres Princes d'Italie , & à une grande partie des meilleurs François : Que par le 24. article du Traité il étoit porté , que les forces assemblées à l'ocasion de cette guerre , tant en France qu'en Italie , seroient séparées & licenciées dans un mois après la publication du Traité ; Que V. M. sans attendre le commencement du mois avoit satisfait au contenu de cet article dès le lendemain de la conclusion & souscription du Traité ; & avoit donné ordre à tout ce qui appartenoit à l'execution de tout le reste , & laissé à Lion Monsieur le Connétable , & autres principaux officiers , pour faire executer le tout ; & étoit disposée à garder la paix pour toujours , & à vivre en bonne amitié avec tous ses voisins : Que ce nonobstant V. M. étoit avertie , que les forces assemblées au Milanés & au Piémont , à l'ocasion de la guerre passée , non seulement n'étoient point séparées , ni conduites hors l'Italie ,

mais s'augmentoient tous les jours ; & même depuis que le mois après la publication faite à Milan & à Turin étoit passé. Ce qui tenoit tout le monde en soupçon & en trouble, n'étant vraisemblable, qu'ils fissent une si grande dépense sans dessein de s'ataquer à quelqu'un : Que continuant le Comte de Fuentes & le Duc de Savoye à faire des gens & autres provisions de guerre, V. M. ne le pourroit comporter guère plus longuement : & s'il y avoit tant soi peu d'apparence, que les apareils se fissent contre la France, V. M. ne leur donneroit point la peine de faire tout le chemin ; ains elle en feroit la meilleure partie pour leur aller au devant ; & feroit un exercice fort agréable à la Noblesse Françoisse, qui brûle d'ardeur d'être employée : Que s'ils s'adressoient contre quelque autre de ceux, qui sont compris au Traité de Vervin, ce seroit enfreindre la paix, & remuer tout le reste ; & d'une guerre entre France & Savoye, que S. S. venoit d'assoupir, en exciter une commune & générale, où tous lesdits compris pourroient entrer, & même les Princes d'Italie, qui sembloient être menacez de plus près ; avec une bonne partie desquels V. M. avoit tant d'alliance & d'amitié, qu'elle ne pourroit les abandonner. Par ains V. M. suplioit S. S. de prévenir ces inconveniens, & par son autorité pourvoir à la séparation desdites forces le plutôt que faire se pourroit.

Le Pape me répondit, qu'il avoit déjà commencé ce dont V. M. le requeroit, & y étoit toujours après, sollicitant, que lesdites forces fussent au plutôt envoyées partie à l'Archiduc Albert, & partie à l'Archiduc Ferdinand ; & qu'il continueroit : & au reste, que V. M. se

pouvoit aſſûrer , que de ces forces , dont on parloit tant , il n'en viendroit aucun inconvenient , & en metre ſon eſprit en repos.

Monſieur le Cardinal Aldobrandin , à qui incontinent après je baillai auſſi ſa lettre , & fis ſon remerciement , & expoſai la même créance de la part de V. M. me dit en ſubſtance la même choſe : & ajoûta , que lors qu'on le rechercha à Lion de metre ledit article 24. concernant la ſéparation & licenciement des forces , il dit , qu'il ſe contentoit de le metre pour faire plaiſir à ceux , qui l'en requeroient ; mais qu'il leur proteſta , que ladite ſéparation des forces aſſemblées au Milanés ne ſe pourroit faire ſi-tôt ; & qu'au contraire le Pape , & lui , vouloient & devoient procurer & ſolliciter , que ladite armée du Milanés fût acruë & augmentée , pour en envoyer les plus grands ſecours que faire ſe pourroit , aux Pays-Bas , & à l'Archiduc Ferdinand.

C'eſt tout ce que V. M. mē commandoit de faire avec le Pape & avec Monſieur le Cardinal Aldobrandin , par ſadite lettre du 16. de Mars , pour achever de répondre à laquelle , je dirai à V. M. que je n'ai rien entendu de cette Ligue , qu'on vous écrit , que le Cardinal Dietrichſtein avoit eu charge de traiter en Allemagne au préjudice de V. M. & que je metrai peine d'en découvrir la vérité. Je ne ſçai non plus ſur quoi ſe fonde l'Archiduc Albert , croyant que la Reine d'Angleterre entendra plus volontiers à la Paix à cauſe du remuëment fait en Angleterre par le Comte d'Esſex , & de la punition qui en a été faite <sup>1</sup> : car cet événement même peut réduire

<sup>1</sup> Le Comte d'Esſex , favori de la Reine Elifabeth , fut décapité à Londres en 1601. Il étoit aculé de s'être voulu faire Roi d'Irlande ; d'avoir uſurpé l'autorité royale , en

en mémoire à cette Princesse , que toute la Maison d'Autriche cherche , long-tems y a , & cherchera sans cesse , tant en paix qu'en guerre , de la faire assassiner ; & que les assassins se trameront & s'exécuteront plus aisément parmi la liberté du commerce , & des allées & venuës , qui se font en paix , que ne font en tems de guerre , & même quand il faut passer la mer , pour aller en une telle Isle.

Au demeurant , il ne se parle ici quasi d'autre chose que de cette armée du Milanés ; que le Comte de Fuentes va toujours augmentant. Et le sieur *Carlo Doria* est arrivé d'Espagne à Gennes depuis peu de jours , qui a porté commandement du Roi d'Espagne qu'on armât & mit en ordre toutes les galeres , qui sont à lui ou à sa dévotion , tant à Gennes , qu'à Naples & en Sicile. A quoi on commença à travailler incontinent à Gennes , & y armoit-on même la Royale , qui n'a acoutumé de voguer , sinon

créant des Chevaliers dans les terres de sa Comté ; & d'avoir fait des railleries piquantes de la Reine. Mais tout cela venoit de ses envieux. Ce qu'il y a de certain , est qu'il méprisoit la beauté de la Reine , qui s'en piquoit beaucoup , comme font toujours les Dames de ce rang. Et j'ai lû dans la Chronique de Paul Piasceki , Evêque & Sénateur Polonois , que le Comte , à son retour d'Irlande , étant entré brusquement dans la chambre de la Reine , tandis qu'elle étoit encore à sa toilette , *discincla*

*& incompta* , c'est-à-dire ; deshabillée & sans parure ; elle en fut si outrée , qu'elle lui commanda de se retirer , & de ne plus retourner au Palais , sans y être apellé , lui qui auparavant avoit l'entrée libre chez elle à toutes heures. Après quoi ses ennemis , devenus plus hardis contre un seigneur , dont ils redoutoient la vengeance , s'il revenoit en faveur , l'accusèrent de conspiration , & de tant d'autres crimes , que la Reine le fit juger , puis exécuter à mort.

lors que le Roi d'Espagne , ou son Général des Galeres , vont sur mer en personne. De ce qu'on en veut faire , outre le secours qu'on doit envoyer aux Archiducs Albert & Ferdinand , de six mille hommes à chacun ; les gens en vont discourant & devinant à leur fantailie <sup>2</sup>. Si c'étoit contre quelque Prince d'Italie qu'ils vou-lussent employer ces forces , ce seroit contre le Grand-Duc ; mais la prudence & la bonté du Pape ne permet de croire , que ce soit contre autre Prince d'Italie , ni même contre aucun Prince Chrétien : & néanmoins se peut tenir pour certain , que quelle que soit l'entreprise , le Pa-pe la sçait & l'approuve. Dont s'ensuit aucune-ment , qu'elle soit contre les Hérétiques , ou contre les Turcs. Si c'est contre les Héréti-ques , il est plus vraisemblable que ce soit con-tre Geneve , que contre nuls autres , pour les raisons que j'ai autrefois écrites à V. M. com-

<sup>2</sup> *Varia*, dit André Moro-sin , de *Insulbrum apparatus incrementis dissipabantur*, ac licet *Hispanos exercitum partim in Belgium*, partim in *Croatiam missuros plerique arbitrarentur* ; non tamen deerant , qui tantum copiarum non frustra , neque oscitanter cogi putarent. *Quidam ad Genevam invadendam comparari*, quo & Pontificis & Sabaudi voluntati satisfacere-nt. Verum id non ita facile factu erat , quod civitas Hen-rici Galliarum Regis tutelâ conquisceret , nihilque ei ad-versum , nisi irritatis Gallo-rum armis , tentari posset.

*Erant*, qui dicerent ad in-gentem *Hispaniarum Regis po-tentiam Italis Principibus ostentandam*, tantum virium colligi , altè jam *Hispana genti infidentibus animo*, quæ nonnulli *Italiae Principes*, ad cor-rum spiritus coercendos , egis-sent . . . quæ ad *Gallie re-gnum propè lapsum fulciendum Veneti egissent* ; *Henricum*, cunctis silentibus , *Gallia Re-gem à Senatu primò salutatum* narrabant : obversabantur ani-mis à *Ferdinando Magno He-truriae Duce subsidia in Gal-liam missa*, *Mariae neptis cum Henrico nuptiæ*. Hist. Ven. ann. 1601.



bien qu'on a parlé de la Valteline , qui confine avec le Milanés , & est fort infectée d'hérésie. Mais cette Vallée est possédée des Grisons , auxquels s'ataquer ne seroit , possible , pas expedient aux Espagnols. Si c'est contre les Turcs , c'est contre Alger , dont il se parle déjà assez , ou contre les places & pays , que le Turc a en la côte de la Mer Adriatique du côté opposé à l'Italie , comme sont les places de *la Vallona* , *Scutari* , *Castelnuovo* , & le pays d'Albanie , & autres : & ce dernier de la Côte Adriatique est plus vraisemblable , que celui d'Alger , comme étant le plus près d'Italie , où sont les forces dont est question ; & plus près aussi du pays de l'Archiduc Ferdinand , où les secours doivent aller. A quoi fait aussi que le Pape , pour le regard de ce dernier , pourra & voudra être de la partie , ce qu'il ne fait pour Alger. Et déjà il a fait publier , que le secours d'hommes , qu'il veut envoyer à l'Archiduc Ferdinand , s'ira embarquer en la Mer Adriatique aux ports de l'Etat Ecclesiastique. De façon qu'au lieu d'envoyer ces secours tout droit au pays dudit Archiduc Ferdinand , comme le Pape veut que chacun entende ; on les pourroit faire passer par lesdits lieux tenus par le Turc. J'envoie à V. M. un exemplaire imprimé de ladite publication , que le Pape fit faire dès le commencement de la Semaine-sainte sous le nom du sieur Jean-François Aldobrandin. C'est ainsi que l'on va discourant ; mais il pourra être que de tout cela il n'en fera rien. Cependant , V. M. est haut louée de la surabondance de foi , & de l'assurance , qu'elle a montrée en faisant rendre au Duc de Savoye Montmélian & autres places , & élargir les places de la Savoye , nonobstant la proximi-

té & l'accroissement de cet Armée Espagnole <sup>2</sup> contraire au 24. article de la Paix : de quoi vos serviteurs de deçà font leur profit pour le service & réputation de V. M.

Le Marquis d'Este, envoyé par Monsieur de Savoye, arriva en cette ville le lundi-saint 16. d'Avril au soir, & eut audience le mercredi au matin 18. La cause de son voyage, comme il dit, a été pour remercier le Pape de la Paix, qu'il lui a plû procurer : mais étant lui aujourd'hui la premiere personne qu'ait le Duc de Savoye <sup>3</sup> ; on ne peut croire qu'il l'ait envoyé pour cela seulement ; attendu même que Son Altesse même en fit remercier Monsieur le Cardinal Aldobrandin auprès de Pavie ; & que le Chancelier *Belli* fut envoyé à S. S. depuis la Paix. On en dit donc une autre cause, à sçavoir, qu'il avoit été envoyé pour se plaindre au Pape de ce que Montmélian n'étoit encore rendu, lors qu'il partit d'auprès du Duc, qui fut le 7. de ce mois. Mais cette cause n'est estimée suffisante, pour ce que ledit Duc a ici un Ambassadeur résidant, qui en eût bien fait son devoir. Je trouve donc fort vraisemblable ce que d'autres m'ont dit, & que j'avois pensé de moi-même, que ledit Marquis ait été envoyé, pour persuader au Pape, que lesdites forces, ( toutes autres entreprises postposées ) soient employées en celle de Geneve. Chose que le Duc de Savoye desire sur toutes les choses du monde. Avec cela, il peut avoir donné audit Marquis d'autres commissions fantastiques, conformes à son naturel. Entr'autres ledit Marquis a porté au Pape des infor-

<sup>3</sup> Ce Marquis avoit épousé une fille naturelle du Duc, de laquelle sont descendus les Seigneurs de Lens & de Dro <sup>2</sup> nero. Il s'apelloit *Dom Philippo d'Este*.

mations & un long procès verbal d'une mine, qu'ils disent avoir trouvée sous le château de Chambery, & avoir été faite expressément par le sieur de la Boisse <sup>4</sup>, afin de faire sauter ledit Château, quand le Duc de Savoye y seroit; comme ledit sieur de la Boisse avoit pensé, que Son Altesse y iroit en bref pour y donner ordre aux affaires. Cette invention de ladite mine m'a été dite à moi-même en la façon que dessus par les dits Marquis d'Este & Ambassadeur résidant, qui me vinrent voir le lundi de Pâques 23. de ce mois, comme ils ont visité tous les Cardinaux. Je leur répondis en riant, de façon qu'ils eurent un peu de honte, s'apercevant que je ne le croyois point, & que j'en réservois plus au dedans que je n'en mettois dehors.

Les Ambassadeurs du Roi de Perse ont demeuré long-tems à avoir audience du Pape, pour n'être d'accord de leur précédence, comme ils ne le font point encore. Qui a été cause, qu'enfin le Pape leur a donné audience séparément, à sçavoir hier au soir à l'Anglois; & ce soir au Persien; & par cet ordre l'Anglois est tacitement déclaré le principal <sup>5</sup>. Il envoya der-

<sup>4</sup> Pierre d'Escodcca de la Boisse, Gentilhomme Huguenot, fait au mois de Mars précédent Gouverneur de la Citadelle de Bourg en Bresse. Voyez la lettre 276.

<sup>5</sup> Selon les regles, le Persien devoit être reconnu pour le principal, n'étant pas vraisemblable, que le Roi de Perse eût préféré l'Anglois à son propre sujet, de la fidelité duquel il devoit

se tenir plus assuré, que de celle d'un Etranger. En effet, celui-ci abusa de son Ambassade, où non content de s'enrichir des présens, qu'il reçut de l'Empereur, du Pape, & du Roi d'Espagne, il ne fit point scrupule de retenir & de garder pour soi ceux, que le Sophi envoyoit aux Princes Chrétiens, dont il recherchoit l'alliance.

nièrement au Pape une lettre & certains articles, pour justifier sa précédence, dont j'envoye copie à V. M. Quant à leur charge, je ne vous en ai ci-devant écrit, ( qui seroit toutefois le principal ) pour ce que le sieur Ancel, que V. M. tient près l'Empereur la vous a déjà écrite, puisqu'il m'en fit part à moi dès lors que ces Ambassadeurs étoient encore à la Cour de l'Empereur. Qui sera l'endroit où je metrai fin à cette trop longue lettre, en priant Dieu, Sire, &c. De Rome, ce jeudi 26. d'Avril 1601.

## LETRE CCLXX.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, La lettre, qu'il vous plût m'écrire de Clugny le 22. de Mars, me fut renduë le 13. d'Avril; & celle, que vous m'écrivîtes de Paris le 9. d'Avril, me fut renduë le 27. J'ai été très-aïse d'entendre, que vous fussiez retourné près le Roi, & que vous eussiez trouvé leurs Majestez en très-bonne fanté: & prie Dieu, qu'il les y maintienne très-longuement & très-heureusement. Ma dépêche du 9. de Mars arriva à Paris bien à point, puisque vous la reçûtes le même jour que vous y arrivâtes.

Par la lettre, que j'écris au Roi, vous verrez, comme je fis l'office, que S. M. a voulu être réitéré envers le Pape, sur la continuation & accroissement de l'Armée Espagnole au Duché de Milan; lequel à la vérité, se pouvoit omettre pour les raisons, que vous avez très-sagement cotées, jugeant des intentions du Pape,

Q5

350 LETRES DU CARD. D'OSSAT,  
& du Roi d'Espagne <sup>1</sup>, comme il faloit ; &  
comme j'espere que l'événement le montrera  
bien-tôt. Mais outre que ledit office a été fait  
avec dignité du côté du Roi, & aura servi à  
toutes aventures, pour y faire tant mieux pen-  
ser ceux, envers qui il a été fait ; il a encore

<sup>1</sup> Les intentions du Pape  
& du Roi d'Espagne étoient  
bonnes. Ils desiroient tous  
deux également la paix, &  
le Comte de Fuentes avoit  
déjà reçu l'ordre du Roi Ca-  
tholique de signer & execu-  
ter le Traité de Lion, moyen-  
nant la restitution de tou-  
tes les places prises au Duc  
de Savoie. Mais comme le  
Duc de Lerme Premier Mi-  
nistre d'Espagne avoit bien  
prévû que cet ordre ne man-  
queroit pas de chagriner le  
Comte, qui souhaitoit pas-  
sionnement la continuation  
de la guerre, qui le ren-  
doit plus nécessaire à son  
Maître ; il y avoit fait ajoû-  
ter la clause suivante, que  
pour cela ledit Comte ne seroit  
point obligé de licencier les  
troupes qu'il avoit actuellement  
sur pied, sa Majesté voulant  
les employer en d'autres expé-  
ditions : par où le Comte  
demeura satisfait. *Quod Ler-  
mei consilio, dit M. de  
Thou, in Fontani gratiam  
adlitum, cui ab armis agrè  
discessuro copias quam primum  
mittendi, sicuti patris per-  
scriptum erat, necessitate n-*

*tudinem suam in Hispania fir-  
mandam conducere arbitraba-  
tur, si virum generosum pro-  
cul à conspectu Principis in  
Italia cum aliqua dignitate  
potius diversari pateretur,  
quam amulum in Aula sem-  
per ante oculos habere cogeretur.  
Hoc accepto responso, cum  
Fontanus abundè desiderio suo  
satisfactum videret, libera  
copiarum administratione sibi  
relicta, & Sabaudus præcisa  
omni auxiliorum spe necessitati  
sibi parendum intelligeret,  
Aldobrandinus negotium con-  
fectum ratas, cum Fontano  
in viam se dedit, ut cum Sa-  
bando Papiam usque processuro  
colloqueretur, qui tandem ad  
Ticini in Padum confluentem  
comparuit, & in naviculam  
qua Legatus vehebatur, sua  
relicta, protinus insiliit, post-  
que commutata utrinque hone-  
statis verba, ad extremum pro-  
navata in pace procuranda fe-  
liciter opera, subtristi vultu,  
atque ita frigide gratias egit,  
ut Legatus facile intelligeret,  
id potius Pontificia quam sus-  
tinebat dignitatis ex officio cla-  
tum, quam quod ullo beneficio  
ob id se ab ipso devinctum  
agnosceret. Livre 125.*



porté grande consolation aux Vénitiens, au Grand-Duc, & à d'autres Princes d'Italie; & réputation à S. M. de Prince de bonne amitié, & secourable envers ses amis, alliez, & confederez: comme aussi en restituant, incontinent après ledit office, Montmelian, & autres places, & ouvrant les passages de la Savoye, nonobstant ladite Armée Espagnole, & qu'il soit désarmé; il a donné à tout le monde un très-grand témoignage de la foi, qui surabonde en lui; & de la confiance & assurance qu'il a en ses forces & moyens, & en sa propre valeur. J'ai bien noté tout ce qui étoit en chiffre à ce propos, & reconnois les défauts de la personne, dont il s'y parle, & en suis marri: mais c'est à ceux qui ont plus de générosité, bonté, & prudence, d'en plus fournir, & supporter jusques à un certain termes les imperfections de leurs amis.

Je suivrai exactement l'intention du Roi quant aux Cardinaux, que S. M. desire être faits par son intercession, comme en toutes autres choses; & m'émerveille, comme vous, de ce que le sieur *Dom Alessandro Pico* n'a rien répondu à la dernière lettre du Roi, non plus qu'à celle que je lui écrivis dès le 12. de Février, en lui envoyant celle de S. M. Je me doute, que lui & son frere se soient fâchez de ce que pour une chose, qu'ils tenoient pour toute assurée, il faisoit qu'il fit un voyage en France, & se mit en grande dépense, pour y comparoir convenablement à son extraction & qualité: Joint que, lorsque la Reine partit de Toscane pour France, il s'étoit présenté, & encore une sienne sœur pour accompagner S. M. & me semble avoir entendu, je ne sçai de qui, que leur bonne volonté fut recueillie de nous, comme ils par-

soient que leur Maison avoit mérité. Auquel propos je vous dirai, que sur la fin de la semaine passée il se leva un bruit, qu'ils avoient reçu dans la Mirandole garnison Espagnole, comme vous sçavez qu'ils ont eu longuement de Françoise : lequel bruit je ne tiens point pour vrai ; mais je n'estime pas qu'il soit à négliger, pouvant être, que les Espagnols trament cette toile aujourd'hui que nous n'avons plus rien en Italie ; & qu'ils peuvent être trop bien informez du peu de reconnoissance que cette Maison a reçûe de nous ; quant ce ne seroit que par la *Signora Hippolita Pica* leur sœur, veuve du feu sieur *Alfonso Piccolomini* <sup>2</sup>, laquelle est ordinairement avec la Duchesse de Sesse, femme de l'Ambassadeur d'Espagne résidant en cette Cour.

Mon sieur le Cardinal de Sourdis eut le paquet du Roi le même jour & heure que j'eûs le mien, à sçavoir, le vendredi 27. d'Avril. Le lendemain samedi nous nous vîmes, & lui dis qu'outre ce que le Roi lui écrivoit par sa lettre, S. M. me commandoit à moi de le prier de sa part, de ne partir pour encore de Rome ; & m'ajoûtoit, que ce seroit le moyen d'obtenir d'elle les graces & bienfaits, dont il avoit besoin ; & que s'il prenoit autre conseil, S. M. lui en sçauroit très-mauvais gré. Et après lui avoir dit de la part du Roi lesdites paroles formelles, qui étoient

<sup>2</sup> Celui qui fut décapité à Florence en 1591. Il avoit été proscrit en 1590. à Venise, par un Arrêt du Conseil de Dix, pour quantité de vols, & de meurtres, qu'il avoit faits dans les terres de la République. Grégoire XIV. le dépouilla de

sa Terre de Montemarciano, & la donna à Hercule Sfondrat, son neveu, avec le titre de Duc de Montemarciano. Il est parlé de ce *Piccolomini* dans la troisième des lettres de M. d'Ossat au Roi Henri III.

en votre lettre, je me mis à lui parler & conseiller en serviteur sien, & en la meilleure façon que je scûs & pûs, concluant, qu'il n'y avoit pas seulement lieu d'en délibérer. Et sur ce qu'il me dit, qu'il avoit déjà pris congé de la plûpart & vendu ses meubles, & qu'il n'avoit moyen de s'entretenir ici, sinon que ce peu qui lui restoit pour faire son voyage; & que son Evêché pâtiroit en son absence, & telles autres choses: je lui dis, qu'il se devoit servir de tout cela, non pour s'en aller contre le commandement du Roi, mais pour montrer & représenter à S. M. l'obéissance, qu'il lui vouloit rendre: & néanmoins s'il en vouloit encore scavoir l'avis de quelque autre, je m'assûrois, qu'il ne trouveroit homme d'entendement, qui ne lui conseillât de même <sup>3</sup>. Il me repliqua, qu'il en parleroit au Pape, & à Monsieur le Cardinal Aldobrandin. Je lui dis, que le Pape même seroit de cet avis. Le Dimanche après nous nous trouvâmes encore ensemble, où tout ce que dessus fut par moi dit de nouveau. Hier lundi au matin nous en parlâmes encore avant le Consistoire; & je continuai toujours à dire & maintenir, qu'il n'en devoit pas même délibérer; comme j'en dis autant à Monsieur le Cardinal Bellarmin, & à Monsieur le Cardinal Aldobrandin, auxquels il en avoit parlé, & qui m'en mirent en propos. De ce qu'il fera, je ne le scau-

<sup>3</sup> Le Cardinal de Sourdis étoit un fou aussi incapable d'être conseillé, que de conseiller les autres: *neque alienis consiliis regi, neque sua expedire*. On l'apelloit à Rome par allusion à son Archevêché de Bordeaux, *il Car-*

*dinale di Bordello*. Sobriquet qui lui convenoit d'autant mieux, qu'outre ses debauches, il devoit son chapeau à sa cousine Gabrielle d'Estrées. Voyez la 3. note de la lettre 175.

rois encore dire , & ne m'en puis affûrer ; mais je vous avertirai bien de ce qu'il aura fait.

Ceux qui ont donné avis au Roi , que Monsieur de Lorraine avoit obtenu du Pape l'érection de Nancy en Evêché , ne sont pas bien avisés eux-mêmes , comme vous aurez sçu par les lettres que vous aurez reçûës de moi , depuis que vous eûtes écrit celles auxquelles je répons. Qui sera cause que je ne m'étendrai autrement sur ce point , vous ayant assez donné à connoître par mesdites lettres , mon opinion & disposition touchant cette érection.

L'Evêque de Campagne <sup>4</sup> , neveu de feu Monsieur le Cardinal de Mondevi , a eu la lettre du Roi ; & la première fois que je le verrai , je lui dirai ce que S. M. me commande par vous , & le servirai de tout ce que je pourrai. A tant ai-je répondu à vos lettres.

Au demeurant , outre ce que j'ai écrit au Roi de l'audiance du vendredi 13. d'Avril , je parlai au Pape , & à Monsieur le Cardinal Aldobrandin , de ce que le Pere *Monopoli* m'avoit dit du Pere Brulart Capucin , & frere de Monsieur de Sillery ; & ils trouverent bonne la réponse que je lui avois faite , & qu'il n'y fût rien innové sans le sçu & consentement du Roi. Ledit Pere *Monopoli* voulut que j'en parlassè pour se pouvoir garantir de l'autorité de Monsieur le Cardinal de Sourdis.

Et pour ce que la lettre , que j'écris au Roi , ne va que jusques à jeudi au soir 26. d'Avril & que je fus le lendemain à l'audiance ; je vous

<sup>4</sup> *Marco Laurco* , Evêque neveu du Cardinal *Vincenzo de Campagna* , dans une *Laurco* , autrement dit le Province du Royaume de Cardinal de Montdevi. Naples. apellée *Basilicata* :

metrai ici , que je trouvai le Pape fort joyeux de ce que Montmélian , & quelques autres lieux , avoient été rendus. Sur quoi je ne faillis pas aussi de me prévaloir de cette occasion , pour lui faire d'autant plus connoître la foi & l'assurance de S. M. laquelle aussi il loua grandement. Et comme après cela , je lui voulus parler de cette mine , qu'on lui avoit rapporté avoir été trouvée sous le Château de Chambery , il me dit , qu'il n'étoit rien de cette mine-là , & qu'il le sçavoit bien. Qui fut cause que je ne passai outre à lui dire ce que j'avois aprêté pour réfuter cette calomnie. Je ne sçai , s'il me le dit ainsi , pour assoupir ce propos , ou qu'à la vérité il ne croye point aux informations , que le Marquis d'Este me dit en avoir aportées à S. S. lui-même. Et passant à d'autres choses , je lui dis , que S. S. ayant pris tems à délibérer sur les Indults , que le Roi desiroit , je ne voulois lui en parler pour lors ; mais que je le priois bien de se résoudre sur les faits particuliers de l'Evêché de Saluces , & de l'Abbaye de Stafarde , en admetant les nominations , que le Roi en avoit faites de cetui-là par mort : & de cette-ci par résignation ; en pourvoyant les nommez par S. M. puisque lors desdites nominations le Marquisat étoit du Roi , qui ne l'avoit encore cédé au Duc de Savoye. S. S. me répondit , que le Marquisat de Saluces étant tenu par le Duc de Savoye , lorsque le Roi fit ces deux nominations , & lui étant depuis demeuré par l'acord , S. S. ne pouvoit honnêtement , & ne devoit de pleine autorité admettre à présent les nominations du Roi , & pourvoir les nommez , sans premièrement le faire sçavoir au Duc de Savoye , & entendre ce qu'il voudroit dire là-dessus ; & qu'elle en parleroit au



Marquis d'Este, & à l'Ambassadeur résidant du Duc de Savoye. Et me semblant, qu'il y avoit de l'apparence en la réponse de S. S. je ne lui repliquai autre chose, sinon que je la suppliois donc de leur en parler. Je séparai de ces deux l'Abbaye de Hautecombe, de laquelle je lui parlai après : & il me dit, que ladite Abbaye étant en païs qui étoit & est au Duc de Savoye, la nomination du Roi ne pouvoit de rien servir à ceux qui l'avoient obtenue, & qu'il s'en falloit adresser au Duc : Que néanmoins, s'il y pouvoit aider de quelque chose, il parleroit encore de cette Abbaye aux gens du Duc. De quoi aussi je le suppliai, le remerciant très-humblement de la grace, à laquelle il lui plaisoit s'offrir. Monsieur le Cardinal Aldobrandin, auquel j'en parlai en sortant du Pape, me dit, qu'il feroit ce qu'il pourroit pour les deux premières : mais quant à l'Abbaye de Hautecombe, de laquelle lui avoit parlé aussi à Lion le sieur Alexandre d'Elbene, il tenoit la chose pour impossible<sup>s</sup>, d'autant qu'aux premiers mécontentemens, que le Duc de Savoye avoit déjà de ceux d'Elbene, ils avoient ajouté cetui-ci de nouveau, qu'en son affliction ils avoient demandé au Roi la nomination de ladite Abbaye par résignation, tout aussi-tôt qu'ils avoient vû la Savoye occupée par S. M.

Quant aux autres choses d'ici, samedi, 28. d'Avril, se publia par cette Cour, que le Pape avoit donné à un Prélat de cette Cour, appel-

<sup>s</sup> L'abbaye de Hautecombe fut donnée par Henri IV. à Alphonse d'Elbene, qui fut depuis Ev<sup>q</sup>ue d'Alby, après la mort d'un autre Alphonse, son oncle paternel, dont il étoit Coadjuteur : mais cette nomination ne fut point admise en Cour de Rome.

lé *Innocentio Bufalo* <sup>6</sup>, l'Evêché de Camerino, & qu'il l'avoit destiné Nonce en France. Toutefois le Pape, ni le Cardinal Aldobrandin ne m'en dirent rien le jour auparavant que je fus à l'audiance. Il est gentilhomme Romain, & doué de fort belles qualitez, ne dépendant que du Pape, & exercé és choses de cette Cour, & à gouverner des villes en l'Etat Ecclesiastique.

Dimanche, 29. d'Avril, fut enfin canonisé le Saint Espagnol, dont je vous ai autrefois écrit \*. L'Ambassadeur d'Espagne ne s'y trouva point en qualité d'Ambassadeur; mais il étoit en un certain lieu derriere une tapifferie, regardant la cérémonie. Monsieur le Cardinal Farnese <sup>7</sup> fit au Pape, au nom du Roi d'Espagne, la requête de la canonisation que les Ambassadeurs ont acoûtumé de faire.

Monsieur le Cardinal Dietrichstein est sur le point d'arriver en cette ville, retournant d'Allemagne, s'il n'est déjà arrivé: & demain doit arriver le sieur *Veniero* <sup>8</sup>, Ambassadeur extraordinaire, pour occasion de cette Armée Espagnole, qu'on ne laisse d'acroître toujours au Milanés. A tant, &c. De Rome, ce mardi, 1. de Mai 1601.

<sup>6</sup> Clément VIII. le fit Cardinal dans la promotion de 1604.

\* Voyez les lettres 250. 251. & 254.

<sup>7</sup> Edoüard Farnese, Créature de Gregoire XIV. Le Chevalier Delfin dit en la Relation de son Ambassade de Rome, que ce Cardinal

étoit un Ange du Paradis pour sa bonté.

<sup>8</sup> *Marco Veniero*, personnage éloquent & habile à manier de grandes affaires. Il avoit été *Bailo* à Constantinople. C'est le titre que les Vénitiens donnent à leur Ambassadeur à la Porte.

## L E T T R E C C L X X I.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, J'ai vû par votre lettre de Clugny du 22. Mars la réponse que le Roi vous avoit faite sur la lettre, que je vous avois écrite touchant le Capucin Hilaire de Grenoble, & votre avis là-dessus, lequel j'ai trouvé très-bon, & en eussè usé ainsi de moi-même pour les considérations pour vous très-sagement déduites. Quand vous l'aurez par-delà, vous en ferez comme il vous plaira, & le plus sourdement que vous pourrez. Mais ici il nous faut garder de faire parler le monde plus qu'en nul autre lieu. Il est même bon, qu'il s'en aille hardiment & sans peur; & pour cela je n'ai fait aucun semblant avec personne du monde de rien. Il y a plusieurs jours que je n'ai ouï parler de lui; mais par la première commodité je vous en sçaurai dire ce qui en fera.

Toute cette Cour est pleine de bruit, que de nouveau il s'est trouvé quelqu'un qui a voulu attenter à la personne du Roi<sup>1</sup>; & j'en ai vû des lettres écrites de Paris & de Lion. A tous ceux qui m'en ont demandé, j'ai répondu que

<sup>1</sup> L'année précédente, Jean Rodolphe Camerarius, l'un des principaux Sénateurs de Nuremberg, avoit fait un horoscope du Roi, par lequel il l'avertissoit, qu'en l'âge de 59. ans il étoit menacé d'un accident violent. Mais ce Camerarius se méprit en son calcul: car

Henri IV. n'alla pas jusques à 59. ans, ayant été tué dans la 57. année de son âge. [Nicolas Pasquier, dans une lettre écrite à M. d'Ambleville, contenant un détail de tous les pronostiques, qui précéderent la mort de ce bon Prince.

je n'en sçavois ni n'en croyois rien ; & que j'avois lettres de S. M. & de ses Secretaires d'Etat, qui n'en faisoient aucune mention. En telles occurrences, je croirois, qu'il seroit expedient d'en écrire par-deçà aux Ministres du Roi, non ce qui en seroit, (car il ne seroit pas toujours utile ; <sup>2</sup> mais ce que vous voudriez qu'on y répondit aux Grands, qui en demandent ; comme encore hier Monsieur le Cardinal Aldobrandin m'en demanda au Consistoire. Il y en a qui conjoignent ce dessein avec le remuement advenu en même tems en Angleterre, & avec l'amas de tant de gens au Milanés, duquel on ne sçait la fin <sup>3</sup> : comme si le Duc de Savoye & le Comte de Fuentes s'en fussent voulu servir, pour, après le coup, faire de beaux jeux en France, pendant que d'autres eussent joué la tragedie en Angleterre, sans que l'un Royaume eût pû secourir l'autre.

Je vous remercie bien-humblement de ce qu'il vous a plû me répondre à ce que je vous avois écrit de l'Evêché de Carcassonne pour le Comte-Louis de l'Anguisciole, lequel se recom-

<sup>2</sup> Le Prince est quelquefois obligé de tromper ses Ambassadeurs, pour rendre son secret plus impénétrable. Car lors qu'ils ne le savent pas, ils répondent avec plus d'assurance à ceux qui les veulent sonder.

<sup>3</sup> Les soupçons accompagnent naturellement les affaires d'Etat. Le moyen de n'être point surpris est de prendre toujours les choses au pis, comme faisoit notre

Louis XI. qui par sa défiance vint à bout de tous ses ennemis. Volontiers, dit Comines, ceux qui font les choses en crainte, y donnent les bonnes provisions, & plus souvent gagnent que ceux qui y procedent avec grand orgueil. Les jalousies d'Etat sont si glissantes, qu'il y a toujours quelque chose à radouber, comme aux navires & aux femmes. *Du Villars dans ses Mémoires.*

mande encore , & m'a été de nouveau recommandé par des Seigneurs , qui nous veulent bien.

Aussi vous remercié-je de tout mon cœur de la faveur , qu'il vous plaît me prêter pour être payé de la pension de l'année passée , de laquelle si je n'avois grand besoin , je ne voudrois en avoir sonné mot. Mais Monsieur le Président Ruellé vous pourra dire comme je suis de l'Evêché de Bayeux , & du Prieuré de Bellesme. Et quant à l'Abbaye de Nant en Roüergue , elle ne m'a rendu les charges déduites , en toute une année que deux cens vingt-cinq écus en sous rendus à Lion , pour lesquels faire venir à Rome il me coûtera encore quelques écus.

En la dernière audience , que j'eûs de Monsieur le Cardinal Aldobrandin , vendredi 27. d'Avril , je lui parlai pour la troisième fois de me permettre de bailler au sieur *Marchesetto* , & à lui de prendre les 300. écus , que le Roi lui avoit ordonné , & qu'on m'avoit envoyé à cette fin : & l'en priai de la part du Roi , & le lui demandai en grace en mon nom. Mais je ne le pus obtenir , & le trouvai plus aigri que jamais contre ledit sieur *Marchesetto* , jusque-là qu'il me dit qu'il étoit sur le point de le chasser de sa maison \* , & pour cela , & pour autres choses faites auparavant & depuis. De façon qu'il ne lui en faut plus parler , quand ce ne seroit pour autre respect , que pour ne nuire audit *Marchesetto*. Auquel néanmoins je veux parler , pour le connoître & l'aider de tout ce que je pourrai toute ma vie ; & pour sçavoir de lui quel moyen il y auroit de se servir de cette petite commodité , sans qu'on en sçût rien. Que si après avoir

\* Voyez la lettre 267.



tenté toutes voies , il ne s'en peut rien faire pour lui : je ferai rendre par-delà lefdits 300. écus, qui sont encore en un petit sac , qu'on appelle group , cousu , sellé & cacheté, tout tel qu'on me le bailla. Qui est tout ce que j'ai voulu séparer d'une autre plus longue lettre que je vous ai écrite ce jourd'hui même : & sur ce, je salue vos bonnes graces, Monsieur. De Rome, ce premier de Mai 1601.

## LE T R E C C L X X I I :

A M O N S I E U R D E V I L L E R O Y .

**M** O N S I E U R , Après que je vous eûs écrit par le précédent ordinaire mes lettres des 26. d'Avril & premier de ce mois , qui étoit un mardi , le Pape partit de cette ville le lendemain, pour aller à *Frescati* , d'où il ne retourna que mardi au soir 8. de ce mois. C'est pourquoi je ne fus point à l'audiance le vendredi 4. Le matin du vendredi 11. fut Consistoire : & pour ce que je devois aller l'après-dinée à l'audiance du Pape , & que je voulois parler à S. S. de la dispense du mariage de Monsieur le Duc de Bar , & de Madame sœur du Roi , dont S. M. parla à Monsieur le Cardinal Aldobrandin en la dernière audiance , qu'il eut d'elle , je demandai audit sieur Cardinal , s'il en avoit parlé au Pape. Il me dit que oui ; mais qu'il étoit d'avis que nous en conférassions ensemble lui & moi , avant que j'en parlasse à S. S. & que pour ce jour-là je pourrois omettre ce point avec le Pape , & en conférer avec lui Cardinal , quand j'aurois eu l'audiance de S. S. : à quoi je m'acommodai. Je lui dis encore , que je voulois aussi parler au Pape de

pourvoir à l'Evêché de Troyes de la personne de M. Benoît, Confesseur du Roi, dont S. M. lui avoit aussi parlé : & il me dit qu'il en avoit aussi parlé, & que j'en pourrois parler au Pape le jour même.

L'après-dinée donc dudit jour vendredi 11. de ce mois comme je fûs arrivé en la présence du Pape, il commença à parler le premier, & me dit qu'avant qu'entrer en autre propos, il me vouloit dire, qu'encore que le Duc de Savoye eût rendu Châteaudaunin, & razé le Fort de Bechedaunin, & accompli de sa part tout ce qui avoit été promis; si est-ce qu'on ne lui rendoit point à lui ce qui avoit été promis de lui rendre après ladite restitution de Châteaudaunin, & démolition de Bechedaunin: Que les choses ayant été si bien acheminées jusques ici, S. S. desiroit, que ce qui restoit s'exécutât de même, & que personne n'eût occasion de se plaindre du Roi, ni de ses Ministres, & que j'en écrivisse à S. M. & y fisse tout le meilleur office que je pourrois. Je lui répondis, que S. S. & tout le monde sçavoit la profession, que le Roi avoit toujours faite de garder sa foi: Que j'avois crû jusquelà, que tout eût été rendu de part & d'autre; & comme je ne sçavois les causes de ce retardement, que S. S. venoit de me dire; aussi m'aurois-je bien qu'il y en avoit quelqueune que S. S. aprouveroit: Que j'atendois de jour-en jour l'ordinaire de Lion, par lequel j'en pourrois aprendre quelque chose; & cependant je ne manquerois d'en écrire & obéir aux commandemens de S. S. Ce que faisant je vous dis à vous Monsieur, que mon avis seroit, s'il n'y a cause juste & légitime de retenir, que l'on rendît au plutôt ce qui reste à rendre, en continuant la bonne foi & l'assurance que nous avons jus-

ques ici montrée. Ce que je m'assûre aussi être de l'intention du Roi, & de l'avis de tous les gens de bien qui sont près de S. M. Que si on a cause juste & légitime de retenir, qu'on la dit librement & ouvertement, & qu'on la fit entendre au Pape, auquel Monsieur de Savoye adresse toujours ses plaintes, non seulement de ce qui est; mais aussi trop souvent de ce qui n'est point.

Monsieur le Cardinal Aldobrandin vouloit, que pour ceci je vous dépêchasse un courier exprès; mais étant si près de l'expédition de l'ordinaire, auquel je pourrai donner quelque avantage pour mieux courir, j'ai estimé qu'un courier exprès ne le devanceroit de guere. Voilà donc le premier point de cette audience, lequel vint du Pape, & non de moi.

Le second point, qui fut le premier de ma part, fut touchant l'Evêché de Saluces, & les Abbayes de Stafarde & de Hautecombe, dont je lui avois parlé en l'audience précédente, comme je vous en rendis compte par ma lettre du premier de ce mois; mais je ne lui en avois point laissé memoire par écrit à part, depuis celui que je lui avois baillé pour les Indults des Pais Messin & de Bresse: & partant je lui en donnai un à part pour ces trois pieces, de la teneur qu'il vous plaira voir par la copie, que je vous en envoie. Et S. S. me dit, qu'il en parleroit à l'Ambassadeur de Savoye; & que l'office dont il m'avoit parlé, que je ferois envers le Roi pour la restitution de ce qui restoit à rendre, pourroit aider à obtenir dudit Duc ce qu'on en desiroit.

Après cela, je ramentûs à S. S. le long-tems qu'il y avoit, que le Roi l'avoit prié & supplié d'expedier l'Evêché de Troyes en la personne

de Mr. Benoit, son Confesseur, Docteur en Théologie, & bien mérité de la Religion Catholique; & que dernièrement, que Monsieur le Cardinal Aldobrandin se licencioit de S. M. elle le pria très-affectueusement de s'employer envers S. S. pour cette expedition: comme aussi elle m'avoit commandé par ses lettres, d'en faire souvenir ledit seigneur Cardinal Aldobrandin, & d'en faire très-humble & pressée instance à S. S. laquelle je suppliois donc de vouloir enfin contenter S. M. & consoler ce bon personnage, qui avoit employé toute sa vie au salut des ames, & à conserver la Religion Catholique, & réfuter les hérésies: & en laissai à S. S. un mémoire par écrit; que l'Expéditionnaire, qui a la sollicitation de cette affaire, avoit dressé: lequel mémoire S. S. prit, sans me répondre autre chose, sinon qu'il y penseroit.

Je lui parlai puis après de ce que le Roi desiroit, que S. S. ordonnât au nouveau Nonce, de pourvoir à ce que les Prêcheurs en France prêchassent avec la discretion & moderation requises, sans s'ingerer aux affaires d'Etat, dont ils ne sçavoient les motifs<sup>1</sup>; ni tenir propos ten-

1 Il ne sied pas mieux aux Prédicateurs de parler des affaires du Gouvernement Politique, où ils n'entendent rien la plupart, qu'aux Politiques, de décider en matière de Foi & de Religion. Les affaires d'Etat sont si délicates, & si chatouilleuses, qu'il est toujours dangereux d'en parler devant le peuple, qui n'est presque jamais content du Gouvernement. *Omni populo*, dit Plutarque, *ineff*

*malignum quiddam & quern-lum in imperantes.* Tous les Prédicateurs ont bon zele, je l'avouë; mais comme ce zele n'est pas toujours accompagné de science & de prudence, il est de l'intérêt public, que ceux qui sont habiles, s'abstiennent, par modestie, de faire entrer ces matières dans leurs sermons, pour imposer aux autres la nécessité de se tenir dans les bornes de la doctrine évan-  
dans

dans à sédition : & lui en laissai aussi un mémoire par écrit, duquel vous aurez copie avec la présente. Et S. S. me dit, qu'elle l'ordonneroit ainsi au Nonce nouveau, qui est celui-même, dont je vous écrivis par ma lettre du 1. de ce mois : & S. S. m'en parla à ce propos, me disant qu'il l'avoit choisi tel, qu'il n'y pouvoit tomber soupçon d'aucune dépendance d'autre Prince, que de S. S. ni par nativité, puis qu'il étoit né Romain; ni par bénéfice, ou autre bienfait, lui n'ayant rente ni revenu hors l'Etat Ecclesiastique: Qu'au reste il est étoit doué des qualitez requises; si on ne vouloit dire, qu'il n'étoit assez vieux<sup>2</sup>: mais qu'il l'avoit voulu choisir

gelique, qui recommande par-tout la paix & l'obéissance. Dans les dernières années du regne d'Henri III. & dans les premières d'Henri IV. les Docteurs Aubry, Bouché, Pelletier, Lincêtre, Rosé, Feu-ardent, & plusieurs de cette Camarine, avoient tellement profané le Ministère de la Parole, que la Chaire de la Vérité étoit devenue en France la Tribune de l'imposture & de la calomnie; & que le peuple, empoisonné par les oreilles, n'adoroit plus d'autre Croix, que celle de Lorraine. C'est pourquoi il étoit absolument nécessaire de réprimer cette licence pharisienne, & de rétablir la bonne discipline dans un Ministère sacré, que l'esprit de révolte avoit converti en mystère d'iniquité.

2. Quand un homme a un

Tome IV,

grand mérite, & qu'il est capable de soutenir la dignité des emplois, qui lui sont confiés, on ne doit point regarder à son âge. Ciceron dit, que c'est une prérogative de la sagesse, de dispenser des loix de l'âge les personnes, en qui elle se rencontre avec la jeunesse. *Tanta semper fuit prerogativa virtutis, ut in quibus hac emineret, horum etatem non sibi expectandam consrent.* Et ce fut bien à propos, que le Comte d'Olivarés, Ambassadeur d'Espagne à Rome, fût s'aider de ce privilège, lors qu'il dit à Sixte V. qui s'étonnoit, que l'on lui eût envoyé un Ambassadeur à barbe naissante: [Saint Pere, le Roi mon Maître ne savoit pas, que la barbe fit le mérite; car il vous auroit envoyé, pour un Ambassadeur

R



d'âge vigoureux , pour porter la peine , ayant à l'envoyer à la Cour de France , qui n'est point sédentaite <sup>3</sup> , comme celle de Rome & de Venise ; & comme sont encore d'autres de quelques Rois. Je lui dis , qu'il avoit fait un bon choix ; & que ledit Nonce , & pour cela , & quand il n'y auroit que le respect de S. S. seroit toujours bien reçu près de S. M. & honoré comme il apartenoit à sa dignité. A chose faite , je pensai qu'il falloit ainsi répondre. Outre que je croi que S. S. aura bien choisi. S'ils m'en eussent parlé avant la résolution , je me fusse souvenu de ce que le Roi m'avoit écrit touchant M. d'Arles.

Des affaires du Roi je vins aux requêtes des particuliers , pour expéditions de bénéfices , &

quelque vieux bouquin , au lieu d'un cavalier de ma sorte. ]

3 La Cour de France est une Cour ambulante , & toujours en action ; & les Ministres , qu'on y envoie , ont besoin de santé , de vigueur , d'activité , & de vigilance : autrement ils y sont inutiles à leurs Maîtres. Hugues Grotius n'y fit jamais rien qui vaille durant sa très-longue Ambassade , quoiqu'il fût le plus savant homme de son tems ; parce que l'amour extrême , qu'il avoit pour l'étude , l'avoit rendu si sédentaire , qu'il sembloit avoir sa bibliothèque pour prison. De sorte que n'allant point à la Cour non plus qu'un Chartreux , il n'apprenoit rien de tout ce qui s'y passoit , &

n'écrivoit au Chancelier de Suede , Oxenstern , son Patron , que des lettres de paille ; ( c'est un mot de notre Cardinal ) & comme dit Tacite , *litteras verbis magnificis , rerum vacuas* : c'est-à-dire , des dépêches pleines de beaux termes , & vuides de tout ce qu'il importe de mander aux Princes , & aux Ministres d'Etat. La Cour de France ne se seroit pas mieux acomodée de ce Prince d'Aremberg , que l'Archiduc Albert envoya à celle d'Anglererre en 1604. lequel étoit si gros , que ne pouvant monter , il falloit , que le Roi Jacques descendit dans une sale basse , ou dans un jardin , pour lui donner audience.

d'autres graces , à l'acoûtumée. Et au sortir de l'audiance , S. S. tourna à me dire , que je me souvinflè de faire bon office pour la restitution des places , que Monsieur de Savoye avoit à recouvrer. Ce que je lui promis ; & le lui ai tenu , comme il est contenu ci-dessus.

Je parlai au Cardinal Aldobrandin de toutes les choses susdites , comme est la coûtume de lui dire les choses , qu'on a traitées avec le Pape ; mais je traitai principalement de la dispense dudit mariage , & lui montrai par vives raisons , que le Pape la pouvoit & devoit donner \* : & en cas que S. S. en fit difficulté , comme elle a fait jusques à présent ; elle ne pouvoit refuser au Roi , & à Monsieur de Lorraine , & à toute cette Maison , d'en faire délibérer par une Congregation de Cardinaux , tels & en si grand nombre , qu'il lui plairoit , & acompagnez encore d'autant de consultans Théologiens & Canonistes , que S. S. voudroit : Que si la Congregation résolvoit , que le Pape pouvoit & devoit donner ladite dispense , S. S. qui étoit pere , & devoit abonder en charité plus que nul autre , y devoit incliner d'autant plus , & pourroit faire cette grace sans aucun scrupule de conscience : Que si la Congregation résolvoit autrement , le Roi , & Monsieur de Lorraine , auroient patience , & S. S. se seroit déchargée envers eux. C'est le point , Monsieur , que je veux presser , à sçavoir , que le Pape mete la chose en délibération de gens de bien , & entendus en telles matieres. Ce qu'il ne peut honnêtement refuser , & même à un Roi de France , & à toute la Maison de Lorraine. Et je vous assûre vous , que

\* Voyez la lettre 317. & Mémoire Latin qui y est joint, les deux premiers articles du

s'il le fait nous l'avons gagné ; comme il vous peut souvenir, que je vous écrivis dès lors que Monsieur le Duc de Bar étoit ici, que nous eussions emporté ladite dispense, si S. S. nous eût permis d'en délibérer : mais il ne voulut qu'on déliberât, sinon sur ce que mondit sieur le Duc demandoit à gagner le Jubilé. Et croi que pour conforter la poursuite, que j'en ferai dès la première audience, que j'aurai du Pape, & en toutes les suivantes, il fera bon, que le Roi en écrive à S. S. une bonne lettre, la suppliant, en cas qu'elle ne veuille après un si long tems acorder présentement la dispense, qu'au moins il mette la chose en délibération, en une Congregation, composée d'autant & de telles personnes, qu'elle avisera : & suis d'avis, que nous ne quittons jamais cette poursuite ; car la chose est si raisonnable, qu'il faudra qu'il y condescende enfin. Bien est vrai, que si Madame se vouloit faire catholique, comme elle doit pour infinis respects ; elle délivreroit le Pape, & nous, de toutes ces peines, & S. S. sans autre instance, lui enverroient incontinent sa dispense toute parfumée. Monsieur le Cardinal Aldobrandin, pour retourner à lui, fit quelques difficultés, auxquelles je lui répondis pleinement, étant dès long-tems informé & préparé de tout ce qui se peut alleguer contre ladite dispense, & des réponses qu'il y faut faire. Et sur la fin il me dit, que le Roi lui avoit dit, que si on vouloit envoyer la dispense à lui, il promettrait de ne la jamais délivrer aux parties, jusques à ce que madite Dame seroit catholique. Je lui dis, que S. M. me l'avoit encore écrit à moi, & qu'il en seroit ainsi usé, & autrement en la meilleure façon, que S. S. aviseroit. En somme, nous de-

meurâmes-là , que j'en parlerois au Pape en la premiere audience , ce que je ferai , Dieu aidant , & ai déjà tout prêt le mémoire par écrit , que je lui veux laisser ; duquel je vous enverrai copie , quand je l'aurai baillé à S. S.

A la fin , je lui présentai l'Evêque de Campagne , parent de feu M. le Cardinal de Montdevy , que le Roi me recommanda dernièrement ; & intercedai pour lui , à ce que ledit seigneur Cardinal Aldobrandin lui aidât envers le Pape , pour obtenir de S. S. quelque bénéfice ou pension , d'autant que son Evêché est chargé de pensions , & n'est de revenu suffisant pour l'entretenir.

Aussi lui présentai-je le Pere Etienne Lemaire , de Marseille , Religieux de l'Ordre de S. Dominique , & Provincial de la Province de Toulouse , & fait Vicaire Général de tout l'Ordre par le Pape , après le deceds du Général , à l'intercession de M. de Sillery , & mienne : lequel est arrivé en cette ville depuis dix jours , & a donné fort bonne opinion de soi tant au Pape , qu'aux autres , qui l'ont vû , & parlé à lui.

Au demeurant , l'armée du Roi d'Espagne au Milanés , & aux environs , est toujours en pied , & tient encore le monde en suspens & en doute de ce qu'on en veut faire. Bien dit-on , que les Suisses ont été licenciés ; mais on ne s'accorde point s'ils sont partis , ou non. Le Comte de Fuentes avoit fait proclamer à son de trompe , que tous les soldats & gens de guerre eussent à se retirer chacun en son quartier , & à se tenir prêts ; & à deux jours de là en avoit fait un autre , que tous les hommes à pied eussent à se tenir prêts pour marcher avec une chemise seulement , quand & la part qu'il leur seroit comman-

dé. Les galeres de Naples partirent il y a environ quinze jours , pour s'aller joindre à celles de Sicile & de Malte , pour toutes ensemble , courir sur la Caravane , qui doit aller d'Afrique à Constantinople , porter les tributs & présens au Turc. N. S. P. incontinent après les fêtes de Pâques commença à faire lever les gens , qu'il veut envoyer au secours de l'Archiduc Ferdinand , & se voyent enrôler plusieurs François venans de la guerre de Savoye.

Le Marquis d'Este partit le mercredi 9. de ce mois pour s'en retourner vers Monsieur de Savoye.

Il ne se fait encore rien ici touchant l'érection de Nancy en Evêché : tant s'en faut , que l'érection en soit acordée par le Pape , comme l'on vousavoit écrit de Lorraine. Bien est vrai , que Monsieur le Duc & Monsieur le Cardinal de Lorraine m'en ont écrit la seconde fois ; mais j'ai répondu à leur Agent , comme j'avois fait à la premiere , que le Roi & les Chapitres y ont interêt , sans le consentement desquels il ne se peut rien faire ; & que je serois contraint de l'empêcher moi-même. Ce qui a donné à penser par-delà , que ladite érection fût acordée , est que Monsieur de Lorraine fait bâtir une Eglise pour servir de Cathedrale , en cas qu'il l'obtienne , & a déjà arrêté avec les Evêques , qui sont tous à sa dévotion , quelles Paroisses on affectera au futur Evêché , s'il se peut obtenir.

Le Cardinal Dietrichstein arriva le jour même , que je vous écrivis ma dernière lettre du premier de ce mois , & est prêt à s'en retourner. De l'occasion de sa venue il s'en parle diversément : tant y a que c'est l'Empereur qui l'envoye , & est chose qui se passe entre le Pa-



pe & l'Empereur , soit pour l'entreprise à laquelle doivent être employez les secours , que le Pape & le Roi d'Espagne veulent envoyer en ces quartiers-là ; soit pour rompre l'élection d'un Roi des Romains , dont l'Empereur n'entend pas volontiers les propos <sup>4</sup> , qu'on en tient ; soit pour la Transilvanie , qui est de nouveau troublée à l'Empereur , ou pour quelque autre telle chose.

Monfieur le Cardinal Sourdis partit de cette ville pour France le lundi 7. jour de ce mois , il y a justement aujourd'hui huit jours. Je me mets à lui de vous faire entendre les causes de cette sienne résolution , m'étant moi-même commandé de n'en écrire point , ni en bien , ni en mal.

Depuis ma dernière lettre , j'en ai reçu une du seigneur *Don Alessandro Pico* , du 15. d'Avril , en laquelle il ne fait aucune mention de celle , que je lui écrivis le 12. de Février , en lui envoyant celle du Roi. Madite lettre fut baillée chez la *Signora Hippolita Pica* , sa sœur , comme j'en avois usé toujours auparavant , & n'en étoit jamais advenu faute : & ne suis pas hors de soupçon , qu'il dissimule d'avoir reçu madite lettre , & celle du Roi , pour n'avoir point à faire le voyage de France , dont il étoit prié ; & qu'il a pris l'ocasion que vous voyez de m'é-

<sup>4</sup> Plus un Prince est incapable de gouverner , plus il est jaloux de son autorité. Car il prend pour des reproches de son insuffisance toutes les propositions qu'on lui fait de lui donner un Colleague. L'Empereur Rodolphe , qui regnoit alors , n'avoit que

des freres qu'il n'aimoit point , & qui ne l'aimoient point aussi. C'est pourquoi il ne voulut jamais consentir , que pas un d'eux fût élu Roi des Romains. Voyez la fin de la lettre 247. où il est dit qu'il étoit devenu fou.

crire la lettre , dont je vous envoie copie , quand il a vû que le tems s'aprochoit , auquel il faudroit que je fîsse office pour lui : comme à la vérité je veuë & dois faire , & le Roi a trop plus que de raison de me l'avoir commandé , y allant un peu de sa réputation , que ce jeune seigneur étant de la Maison , dont il est , soit avancé par le moyen & autorité de S. M. & même après qu'elle s'en est tant de fois & si expressément déclarée.

Monfieur le Patriarche de Constantinople a enfin eu l'Evêché de *Patti* en Sicile , & en fut pourvû en Consistoire le dernier jour d'Avril , le Pape même le propofant avec grande loüange dudit fieur Patriarche.

*Monfignor Bufalo* , qui doit aller Nonce en France bien-tôt , partira au commencement de Juin. Il me vint voir dès le mardi 2. jour de ce mois , le lendemain que je vous eûs écrit ma dernière lettre , & me le dit lui-même , me requerant de lui confeiller ce qui me sembloit à propos pour bien administrer sa charge. Je lui dis fort volontiers & fidelement ce que Dieu m'inspira , l'avertissant de certaine sorte de choses & de personnes , dont j'estimois qu'il devoit se garder : & enfin le priai d'en demander à Monfieur le Cardinal de Florence , & audit fieur Patriarche , qui avoient été long-tems en France , & avoient observé & appris comme il s'y falloit gouverner , pour y bien faire le service du Pape , & le bien de la Religion Catholique. Ce jour-là même second de ce mois , Monfieur le Cardinal Aldobrandin , lequel je fus voir parce qu'il devoit aller le lendemain après le Pape à *Frescati* , me parla de l'élection , que le Pape avoit faite de ce Prélat pour Nonce en France ,

& m'en dit beaucoup de bien , & qu'ils avoient été à l'école ensemble , & qu'il venoit d'être son Lieutenant au Gouvernement de Fermo ; & qu'il étoit parent de Monsieur le Cardinal *Bandini* : lequel Cardinal *Bandini* me l'a aussi fait dire par un sien qu'il tient à Rome , lui étant Légat en la Marque d'Ancone. Ledit sieur *Bu-falo* fut envoyé à Malte par le Pape , lors qu'il y avoit un grand différend \* entre feu Monsieur le Grand-Maitre *Verdale* & une partie des Chevaliers , & s'y porta fort bien , & en raporta louange , & même de plusieurs Chevaliers François.

Comme l'on change de Nonce en France, aussi fait-on en Savoye , & envoie-t-on *Monsignor Tartarino*, Evêque de Forli. Il m'est venu voir : & je lui ai dit entr'autres choses , que le Prince , auprès duquel il alloit résider , avoit besoin de conseils pacifiques , & moderez ; & que lui Nonce avoit besoin d'aller retenu à croire des choses fausses qu'on lui diroit , en la Cour de Savoye , de notre Roi & de la France , expressément afin qu'il les écrivit au Pape. En quoi l'Archevêque de Bari , son prédécesseur , avoit trop souvent failli , comme j'avois fait voir à S. S. plusieurs fois tout le contraire de ce que ledit Archevêque lui avoit écrit : de quoi ledit Nonce futur me remercia. Nous verrons comme il réussira en l'exécution.

Le Seigneur *Veniero* , Ambassadeur extraordinaire de la Seigneurie de Venise , arriva ici le 2. de ce mois , & fut à l'audiance à *Frescati* le Dimanche 6. On tient , que la principale occasion de sa venuë soit pour l'armée du Mila-

\* J'ai parlé de ce différend dans une des notes de la lettre 26.

nés ; mais qu'il ait encore charge de parler de leur Patriarche , qu'ils ne veulent point envoyer à l'examen à Rome ; & des décimes que le Pape veut imposer sur le Clergé pour la guerre du Turc , qu'ils ne veulent être exigées en leur Etat ; & peut encore y avoir quelque autre chose qu'on ne sçait point.

Les Ambassadeurs du Roi de Perse sont dépêchez par le Pape , qui leur fit donner par le Patriarche *Biondo* , son Maître-d'hôtel , jeudi au soir 10. de ce mois , mille écus d'or encore à chacun ; & à leurs Truchemens deux cens aussi pour chacun : & leur fit dire , qu'ils s'en pourroient aller quand il leur plairoit. Ils sont encore ici , & ne se sont jamais pû acorder de leur précédence , & se veulent mal de mort , s'ils ne sont plus que fins & simulez. Et comme ils ont eu leurs audiences & leur traitement séparément , aussi dit-on qu'ils s'en iront séparément ; & que l'Anglois partira le premier. Quant à celui , qui est Persien de nation , on dit que partant d'ici il ira tout droit en Espagne ; & que de-là il s'en retournera en Perse. De l'Anglois ,

5 André Morosin dit , que cette Ambassade extraordinaire ne plaisoit point à Clément VIII. & que pour la rompre , il avoit fait écrire au Sénat de Venise , par le Mocenigo , leur Ambassadeur ordinaire auprès de lui , que l'Armée du Milanés seroit hors de la Lombardie , avant que le Venier fût arrivé à Rome ; & qu'ainsi il étoit inutile qu'il y vint. *Marci Venerii legatio* , dit-il , *parvus*

*Clemente grata fuisse videbatur , vel quod argui se negligentie in Pontificio munere administrando suspicaretur ; vel quod inde occulta , ambitionis plena , concordiaque adversa consilia animo agitare existimatos mortales vereretur. Mocenico igitur inquit non opus ea legatione fuisse ; antequam Venerius Romam accedat , exercitum ab Insubria dimissum iri.*

ON ne sçait ce qu'il fera. Monsieur le Cardinal de Sourdis me dit le 5. de ce mois, que ledit Anglois l'étoit allé voir, & lui avoit demandé son avis, s'il devoit aller vers le Roi, ou non, & que lui Cardinal lui avoit répondu, qu'il me le demanderoit à moi : & me l'ayant demandé ledit seigneur Cardinal le jour même, je lui répondis, que le Roi ne m'avoit rien fait entendre là-dessus, & que je n'en pouvois aussi rien dire ni conseiller ; & m'en remetois audit Ambassadeur Anglois, qu'il en fit comme bon lui sembleroit. Je répondis ainsi, 1. Pour la vérité, & que je suis acoûtumé de laisser faire nature, quand je ne sçai si les choses sont bonnes ou mauvaises. 2. Pour ne vouloir donner occasion audit Anglois de s'excuser sur moi d'être allé en France, ou de n'y être point allé, & d'en causer en Rome même avec d'autres, & même avec les Espagnols, lesquels je sçai avoir pratiqué avec lui fort étroitement. En après, je me souvenois que le Roi avoit été averti de Prague, par Monsieur Ancel, de tout le fait de ces Ambassadeurs & du voyage qu'ils se proposoient de faire ; comme ledit sieur Ancel m'en avoit donné avis à moi-même : & me souvenois aussi, que si S. M. eût eu fort à cœur, que ces Ambassadeurs allassent ou n'allassent point vers elle, il y avoit eu du tems assez pour m'en commander quelque chose ; & puisqu'elle ne l'avoit fait, je ne devois m'ingerer à en dire une chose plus qu'autre. D'ailleurs, je pensois d'un côté, que pour cette telle quelle paix, que nos Rois passés ont laissée à S. M. avec le Turc, il étoit possible bon pour le regard dudit Turc, qu'il sçût que ceux qui sont envoyés aux Princes Chrétiens, pour les liguier contre lui, n'ayent



osé s'en adresser à S. M. Et d'autre côté, il sembloit, que pour le regard des Princes Chrétiens, il étoit de quelque réputation au Roi d'être invité, après le Pape & l'Empereur, à une entreprise si spécieuse comme est cette-ci. Par ainsi je n'en voulois dire autre chose. De cela l'eussé-je bien résolu, que si lefdits Ambassadeurs devoient aller au Roi, ils y devoient aller plutôt qu'à celui d'Espagne; & que s'ils pervertissoient cet ordre, je ne serois point d'avis qu'ils fussent admis par le Roi, après avoir été en Espagne; attendu même que pour aller de Rome en Espagne, il faut ou passer en France, ou la cotoyer. Et pourroit être que les Espagnols, qui sont toujours attentifs à l'ambition & à la malice, auroient en ceci joué sous main quelque tour de passe-passe. Mais quoi qu'ils puissent avoir fait, je ne pense pas que nous y perdions guere, cette Ambassade n'étant pas chose, de quoi on puisse esperer grand effet, & servant aux Princes, où elle va, plutôt de dépense & de détournier, que d'autre chose. A tant, &c. De Rome, ce lundi 14. Mai 1601.

## L E T R E C C L X X I I I .

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Je vous ai rendu compte, par une autre lettre que je vous ai écrite ce jourd'hui même, de tout ce que j'avois fait & appris depuis ma dernière lettre du premier de ce mois jusques à ce jourd'hui, excepté de ce que je reçûs hier au soir votre dépêché du premier de ce mois, contenant une bien longue lettre du Roi, & une de votre main: laquelle dépêche a

donné occasion à la présente, qui sera d'autant plus courte, que toute cette matinée a été par moi employée au Consistoire, que N. S. P. a tenu; & qu'il faut que je dépêche l'ordinaire cette nuit, pour satisfaire en partie à la diligence, dont Monsieur le Cardinal Aldobrandin a désiré que j'usasse, ainsi que vous aurez vû en ma lettre précédente.

La première chose, que le Pape fait, étant arrivé en la salle du Consistoire, c'est de donner audience aux Cardinaux, selon leur rang & ordre. Cette commodité a fait que, sans attendre l'audience de vendredi prochain, à laquelle je me réserve pour les autres choses, je lui ai parlé du Jubilé, que le Roi desire obtenir pour Paris; & lui ai dit, comme Sa Majesté lui en écrivoit, & représenté ce qu'elle me commandoit. S. S. m'a répondu, qu'il avoit fait délibérer, en une Congregation expresse de Cardinaux, de ce qu'il avoit à répondre à tant de Princes & Nations, qui lui demandoient le Jubilé; & qu'il y avoit été pris résolution contraire au desir de S. M. & ne sçavoit comme il pourroit lui complaire. Je lui ai répliqué, qu'il n'y avoit qu'un Roi de France, ni qu'un Paris au monde; & que cette grace, que S. S. feroit à S. M. & à la ville capitale du premier Royaume de Chrétienté, ne pourroit être tirée à conséquence par ceux, qui le voudroient importuner de chose semblable. Il m'a dit, qu'il y penseroit; & je lui ai dit, que je laisserois à son Maître de chambre la lettre, que S. M. lui en écrivoit: ce que j'ai fait. Je vous ai écrit ci-devant, à autre propos, que S. S. & ses officiers s'étoient fort restreints pour le regard dudit Jubilé, depuis quelque tems en çà; de façon que, comme je ne suis pas hors

d'esperance de l'obtenir, aussi ne vous en puis-je point assurer. Bien vous assuré-je d'y faire mon devoir, & tous mes efforts, & que s'expediant ledit Jubilé, je tiendrai la main, que l'expedition soit conforme à l'intention du Roi en toutes ses circonstances. J'ai aussi baillé à Monsieur le Cardinal Aldobrandin la lettre, que le Roi lui en écrivoit; & l'ai prié d'y faire bon office envers S. S. ce qu'il m'a promis.

Des autres choses, que le Roi me commande, j'en parlerai à la prochaine audience, Dieu aidant: comme des deux hommes, que l'on avoit dit à S. S. qu'Ebraïm Bassa, ou le Turc même, envoyoit à S. M. & de la recommandation, que le Roi a faite à M. de Breves de ceux de l'Isle & Forteresse de Scio; & du compliment, que S. M. veut être fait envers S. S. pour le regard de Monsieur l'Evêque de Modena, qui retourne de sa charge de Nonce.

Quant à la Protection d'Espagne, je n'en ai rien entendu depuis que j'en écrivis par-delà, quoique j'aye toujours été aux écoutes, pour en apprendre quelque chose: & faudra que j'attende quelque bonne occasion, s'il faut que j'en parle aux dénommez en la lettre du Roi, pour la qualité & condition de la chose. Mais quant à Geneve, & aux Jesuites de Cahors, j'en parlerai au moindre besoin, que je verrai qu'il en soit, & à la premiere occasion qu'on m'en donnera, pour petite qu'elle soit.

Pour le regard du Cardinal Farnese, & Angleterre, si à ce que je vous en écrivis vous ajoutez l'aide du Roi, qu'ils vous demandent tacitement, en montrant le desir qu'ils ont, qu'il s'en acorde avec le Roi d'Espagne, & que tous deux y procedent conjointement; vous ne vous

en émerveillerez plus tant. Oüi, mais la merveille ne sera pas moindre, de ce qu'ils esperent que le Roi concoure en un parent & serviteur du Roi d'Espagne. Il est vrai : aussi voyez-vous comme ils y viennent de loin, esperant s'expliquer avec le temps, & vous le faire trouver bon, pour le respect du Pape allié avec la Maison de Parme, & qui a obligé, & peut encore obliger le Roi en plusieurs façons ; & pour la protection, que la Couronne de France a autrefois eüe de ladite Maison de Parme, dont ils vous diront, que cette Maison a toujours retenu en son cœur, & retient encore la mémoire & la gratitude. Ajoüteront, que les hommes parvenus à quelque grande Principauté, changent leurs premières pensées & affections, & mesurent toutes choses au pied de l'interêt de leur état présent ; & que le nouveau Roi d'Angleterre ne pensera plus à Espagne, ni à autre chose qu'à s'établir, & à être bien avec ses voisins, & même avec la France, qui lui peut plus profiter & nuire, que nul autre Pontentat du monde. Enfin, quand vous n'approuverez aucune de ces conjectures, & qu'il ne vous viendra en l'esprit autre raison, pour apayer leur esperance, comme ils s'en peuvent imaginer d'autres ; souvenez-vous, qu'il n'y a rien au monde plus trompeux que le desir & l'esperance, & même d'un grand objet. Vous sçavez la faute, que firent contr'eux-mêmes les Espagnols, qui sont si habiles gens, en proposant aux François de la Ligue leur Infante avec leur Ernest, & puis avec Monsieur de Guise d'aujourd'hui : qui ne vint que de trop de convoitise, & d'esperance, qui les trompa, & leur fit perdre ce que plus ils desiroient<sup>1</sup>. Au de-

<sup>1</sup> Les plus habiles Politiques conviennent, que si les

meurant, je ne manquerai de me conduire en ceci comme S. M. me le commande, comme je ferai aussi pour le regard de l'érection de Nancy en Evêché : de quoi je vous ai jà écrit par mon autre lettre de ce jourd'hui. Et sur ce, Monsieur, &c. De Rome, ce 14. de May 1601.

Espagnols eussent proposé d'abord aux Etats de 1593. le mariage de leur Infante avec le jeune Duc de Guise, tandis que le Duc de Mayenne étoit absent, & broüillé avec tous les Princes de sa Maison ; & que le Roi hésitoit encore à se convertir ; Guise auroit été élu Roi solidement avec l'Infante : au lieu que pour avoir voulu mettre la Couronne de France sur deux têtes de la Maison d'Autriche, savoir, l'Infante, & l'Archiduc Ernest ; ils laisserent échaper une occasion de ruiner les Bourbons, qui ne leur est jamais revenue depuis. Monsieur de Rohan l'un des plus grands hommes de ce siècle, soit pour le cabinet, ou pour la guerre, n'attribuë cette faute qu'à la discorde des Princes Lorrains, qui s'entr'archoient tous un si *friant morcean*, voulant tous épouser l'Infante : mais il en impute une autre, du moins aussi grande à Philippe II,

[C'est, dit-il, que s'il eût voulu se contenter de dissiper le Royaume de France, au lieu de se l'aquerir tout entier, il en fût venu à bout.] Et c'est la seule faute, qu'il a commise contre son intérêt en cette affaire. Car s'il eût considéré l'affection, que cette Nation porte à ses Rois, & l'horreur qu'elle a de la Domination Espagnole ; il ne se fût pas opiniâtré à vouloir surmonter des choses immenses, & se fût contenté de partager le Royaume à diverses personnes : puis sur les differends, qui ont accoutumé d'ariver entre les usurpateurs ; il lui eût été beaucoup plus aisé d'aquerir par pieces ce qu'il a voulu emporter tout d'un coup. En tout cas, ce lui eût été un assez grand gain de séparer ce grand Royaume, qui, uni comme il est, s'opose par tout aux desseins de l'Espagne. *Dans le Discours de la Ligue.*



## L E T T R E C C L X X I V .

A M O N S I E U R D E V I L L E R O Y .

**M** O N S I E U R , J'ajouteroi ce mot de main à deux autres lettres, que je vous ai écrites ce jourd'hui, pour vous dire, que comme la Pentecôte aprochera, j'entens faire instance au Pape, & à Monsieur le Cardinal Aldobrandin, pour la promotion à la dignité de Cardinal du seigneur *Dom Alessandro Pico*, & de Monsieur l'Evêque d'Evreux.

Le sieur de Beauvau, autrement d'Auvilliers, de Lorraine, me parlant, un samedi cinquième jour de ce mois, du Capucin Hilaire de Grenoble, avec lequel il a conversé fort privément, & ont essayé ensemble d'obtenir la dispense, contre ce que j'avois dit audit de Beauvau, qu'il falloit attendre Monsieur le Cardinal Aldobrandin; me dit, dis-je, que ledit Capucin avoit bien d'autres affaires, que ladite dispense; & qu'il avoit des lettres de Madame la Marquise; & fut long-tems à chercher en sa mémoire cette Marquise; & après avoir demeuré & pensé *un pezzo*, il dit, la Marquise d'Entragues. Je n'osai lui demander, quelles lettres, ni même faire semblant de l'avoir entendu. Je vous laisse à penser, si ce Capucin n'a pas bien choisi son depositaire, & qu'est-ce qu'il peut avoir fait ailleurs. Pour tout cela je ne me départis point de ma première résolution, de ne faire autre chose contre lui, que de lui ôter crédit, en disant, que c'est un homme vain & menteur, qui dit avoir charge du Roi de négocier en cette Cour, & n'en a point. Quand il sera en France, vous en fe-

rez comme il vous semblera : & la première chose , si j'en suis crû , fera de le faire fouïller , & lui prendrè ses lettres , & telles autres choses qu'il peut avoir.

Le Curé de Saint André des Arcs , apellé Christophe Aubry , qui fut chargé du fait de la Barre <sup>1</sup> , exécuté à Melun , mourut la nuit d'entre le jeudi 10. & le vendredi 11. de ce mois , & fut enterré à la Trinité du Mont. Je voudrois , que tous ceux qui ont jamais eû , ou font pour avoir de telles pensées , fussent en repos comme lui ; car il en seroit mieux à eux-mêmes non seulement , mais au reste du monde.

L'on tient ici pour tout certain , que le prétendu Roi de Portugal a été livré aux Espagnols , & qu'il a été transporté à Naples <sup>2</sup> : de

<sup>1</sup> Barrière ayant pris à Paris , que le Roi venoit de se faire catholique , faisoit scrupule d'aenter à sa vie ; mais Aubry , lui leva ce scrupule , en lui persuadant . que la conversion du Roi étoit simulée ; & qu'il n'y avoit point d'autre moyen de conserver la Religion Catholique , que celui de le tuer. *Ad Christophorum Aubrium intruductus* , dit M. de Thou , *scrupulo se attineri dixit , quia resciverit Navarrum Catholicæ religioni nomen dedisse , an in eodem proposito perseverare debeat. Ille verò nutantem erigit , & Regis professionem quasi simulatam elevans , non aliter quam sublata ea peste religionem in tuto*

*collocari posse multis verbis confirmat , laudatque ejus egregia in Dei causam voluntate , ad Varadam tunc Jesuitici Sodalitit rectorem deducit , qui easdem ob causas scrupulo omni adempto ipsum ad faciendum perficiendum denud animavit , in idque illum per sacerdotem ex eodem sodalitie rei ignarum sacra confessione , & sumpto viatico muniendum curavit.* Livre 107. Aubry & Varade n'étoient-ils pas deux diables ?

<sup>2</sup> Le Grand-Duc avoit envoyé le mois précédent , ce prétendu Sebastien au Vice-roi de Naples , qui le fit enfermer dans un des Châteaux de la Ville. André Morosin dit , que ce mal-

quoy plusieurs hommes sages s'émerveillent fort , & moi aussi , qui néanmoins ne suis pas de ceux-là. Et pour n'en dire pis , ferai ici fin par mes bien humbles recommandations à votre bonne grace , en priant Dieu , qu'il vous donne , Monsieur , &c. De Rome , ce 14. de May 1601.

heureux fut envoyé aux galeres , & qu'ensuite , il avoua qu'il étoit Sicilien , & qu'il s'appelloit *Marco Tullao Casiozonio*. [ *Poscenti Philippo* ( III. ) à *Ferdinando Magno Duce traditus , Neapolim perductus ad transtra ablezatur. Ibi factum ferunt , se ex Sicilia Civitate Taberna ortum , Marci Tullai Casiozonii nomen sortitum , atque inde in Hispaniam transmissum fuisse. Hic exitus fabula fidei Sebastiani fait.* Hist. Ven. lib. 16. ] M. de Thou raconte la chose autrement que le Morosin qui confond ce Sicilien , avec le prétendu Roi

Sebastien. Car il en fait deux hommes bien differens , disant que Sebastien , après être arrivé par mer en Sicile , envoya en Portugal un Calabrois , natif de Cosence , nommé *Marco Tullio Cotizone* , pour y porter là nouvelle de ses aventures , & déclarer au peuple de Lisbonne qu'il se préparoit à y retourner incessamment. *Premisso Marco Tullio Cotizone , Cosentino , qui de incolumitate sua nuncium in Lusitaniam , tanto tempore ( depuis 22. ans ) rege indigena vacuum perferret.* lib. 126.

## LETRE CCLXXV.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Sans que j'aye ici rien fait ni dit contre notre Capucin , il s'est de soi-même rendu odieux à ses Superieurs , & à tout le Couvent de Rome , par ses mensonges , vanitez , médifances , & autres insolences. Le Pere *Monopoli* , Procureur-Général de cet Ordre , me vint voir un jeudi 17. de ce mois , & après m'avoir dit , comme il avoit suivi mon

conseil, de ne point laisser retourner en France le Pere Brulart, frere de M. de Sillery, jusques à ce que le Roi en auroit déclaré sa volonté ; & que je l'en eûs remercié : il me demanda, si je connoissois Frere Hilaire de Grenoble. Je lui répondis, que je le connoissois trop ; & lui dis quelques vanitez & insolences de l'homme, de celles qui se pouvoient dire : & il m'en dit aussi de son côté d'autres, lesquelles, pour la plûpart, tendoient toutes à persuader au monde, que le Roi ne respire que par lui ; & qu'il a l'ame de Sa Majesté toute à sa disposition, & la porte en sa main. Je n'eûs pas grand-peine à lui persuader le contraire ; car il s'étoit déjà aperçu de soi-même, que ce n'étoit tout que vanitez ; & même d'autant que ledit Hilaire s'étoit aussi vanté d'avoir dit au Pape, & ouï de S. S. des choses, qui n'étoient point vrayes, & ne pouvoient être. Après que nous nous en fûmes dit d'un côté & d'autre, il vint au point pour lequel il étoit venu vers moi, me disant, qu'il vouloit envoyer ledit Frere Hilaire hors de Rome, & l'envoyer non en France, mais en quelque leur monastere d'Italie ; & que lui ayant fait entendre cette sienne volonté, il avoit montré une obediënce de Monsieur le Cardinal *Santa-Severina*, leur Protecteur, par laquelle il lui permettoit de s'en retourner en France rendre compte au Roi de ce qu'il avoit négocié en cette Cour pour S. M. Que sur cela lui Pere *Monopoli* étoit allé vers ledit seigneur Cardinal *Santa-Severina*, pour lui faire révoquer cette obediënce, & lui remonter les causes & raisons, pour lesquelles ledit Frere Hilaire ne devoit être envoyé en France, ains retenu en Italie ; mais que ledit seigneur Cardinal lui avoit répondu,

qu'il avoit promis à Monsieur le Cardinal de Sourdis, de permettre audit Pere Hilaire de s'en retourner en France pour ledit effet; & aussi pour faire la paix du Marquis d'Alegre avec Monsieur le Connétable, & autres de la Maison de Montmorency<sup>1</sup>, & ensuite d'icelle, impetrer du Roi la grace & rémission dudit Marquis; Que lui Pere *Monopoli* se doutant que cette-ci étoit une des vanitez dudit Frere Hilaire, étoit venu vers moi, pour me prier de lui aider à détromper ledit seigneur Cardinal, leur Protecteur, & faire qu'il révoquât ladite obediencce. Je lui répondis, que bien volontiers je lui aiderois à détromper ledit Cardinal; mais de le prier de révoquer son obediencce, je le priois de m'en excuser: Que je trouvois fort bon, que cet homme fût au plutôt envoyé de Rome; mais j'aimois autant qu'il s'en retournât en France, comme qu'il demeurât en Italie. C'est ce que je lui dis à lui, & vous dis à vous, afin que vous ayez moyen de le châtier, & de lui prendre les lettres, dont je vous ai écrit ci-devant.

J'ai depuis parlé à Monsieur le Cardinal *Santa-Severina*, pour déroger foi à la vanité de l'homme; mais je ne lui ai autrement parlé de ladite obediencce, ni montré d'en avoir rien entendu. Je demandai audit Pere *Monopoli*, s'il n'y auroit point moyen de mettre la main sur ses

<sup>1</sup> Le Marquis d'Alégre avoit assassiné en 1593. François de Montmorency-Halot, dont le Connétable, son proche parent, poursuivoit vivement la vengeance quoique ce Marquis eût levé la Fierce de Saint Romain à Rouen, & eût été par con-

séquent absous par ce Parlement. Car la veuve & la fille de Halot avoient eu le crédit au Conseil Privé de faire déclarer le Marquis criminel de Leze-Majesté, & , comme tel, exclus du privilege de la Fierce.



papiers, pour averer la fausseté des instructions & blancs-lignes, qu'il se vante avoir du Roi, pour les envoyer à S. M. par moi : ( ce que je metois en avant, pour, sous ce prétexte, pouvoir avoir & vous envoyer lescdites lettres. ) Il me dit, qu'il avoit pensé, pour autre fin, de faire metre la main sur ses papiers; mais qu'un autre Religieux, qu'on tient avec lui, avoit dit, qu'il les portoit tous sur lui, en diverses poches & pochetes, qu'il avoit en ses vêtemens: outre que ledit compagnon avoit vû un jour, que ledit Frere Hilaire avoit rompu & jetté au feu plusieurs papiers de diverses sortes, comme s'il se fût douté, qu'on le dût un jour fouiller. Voilà, Monsieur, en quoi les choses en sont à présent, & moi aquité de la promesse, que je vous avois faite dernièrement, de vous faire savoir de ses nouvelles, dont en voici une pour achever cette page. C'est que ledit Pere *Monopoli* me dit, que ledit Frere Hilaire n'ayant pû obtenir de ses Superieurs licence de prêcher, d'autant qu'il a été hérétique; étoit allé voir l'Ambassadeur d'Espagne, & l'avoit prié d'interceder pour lui envers Monsieur le Cardinal *Santa-Severina*, leur Protecteur, à ce qu'il lui donnât ladite licence; & que lui *Monopoli* l'ayant scû, dit au compagnon du Frere Hilaire, comme en riant: Qu'il dit audit Frere Hilaire, que le monde se scandalisoit fort de ce que lui, qui étoit plus que cousin-germain, ains plus que frere du Roi de France, alloit traiter avec l'Ambassadeur d'Espagne, & cherchoit d'obtenir des graces & faveurs par son moyen & intercession. Mais ce seroit trop de passer à la troisième page pour une créature si vaine & si folle. A tant, Monsieur, &c. De Rome, ce 28. Mai 1601.

## L E T R E C C L X X V I.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Depuis que je vous eûs écrit le 14. de ce mois par l'ordinaire, je fus le vendredi suivant 18. à l'audiance, & dis à N. S. P. comme j'avois reçu le dimanche 13. de ce mois lettres du Roi, par lesquelles Sa Majesté me commandoit de dire à S. S. que ces deux hommes, qu'on avoit dit à S. S. qu'Ebraïm Bassa, ou le Turc même, envoyoit vers S. M. n'étoient point comparus, ni personne de leur part; & que S. M. n'en avoit rien entendu du tout: & quand on en envoyeroit, si les envoyez étoient ses sujets, & de la condition que S. S. m'avoit dit, S. M. se comporteroit envers eux comme son honneur & le devoir de Prince Très-Chrétien l'obligeoit de faire: Que j'assûrassé aussi S. S. que S. M. recommanderoit très-volontiers au sieur de Breves, son Ambassadeur, les Chrétiens de l'Isle & Forteresse de Scio; & cependant avoit trouvé bon, que j'en eûsse écrit audit Ambassadeur. *Cela est bon*, dit le Pape; *mais je ne puis vous celer, ni diferer à vous dire, que je suis très-marri & fort aflagé en moi-même de ce qu'on tre qu'on mit dernièrement un Capitaine Huguenot en la Citadelle de Bourg en Bresse, comme s'il n'y avoit pas Catholique en France, duquel le Roi se pût fier*<sup>1</sup>; tout aussi-tôt que le Duc de

<sup>1</sup> Le Maréchal de Biron étoit celui qui, par ses lettres, & par ses émissaires, souffloit aux oreilles du Pape, & des Cardinaux, pour les aigrir contre le Roi, dont il étoit mécontent. Biron, dit Etienne Pasquier, se promettoit que le Roi uniroit le Gouvernement de la Bresse

*Savoie a eû fait rendre au Roi Châteaudauphin, on y a mis un hérétique, lequel chassa incontinent le Curé de sa maison paroissiale, & y logea un Ministre prédicant. Vous savez, dit-il en continuant son propos, combien cela est pernicieux, & odieux à Dieu & au monde; & que les Edits de la liberté de Religion faits en France n'ont jamais eû lieu es pais, que les Rois de France ont eûs deçà les monts; & que le Roi d'a-présent m'a fait promettre plusieurs fois, que quand le Marquisat lui seroit restitué, il n'y mettroit d'autre Gouverneur que Catholique. Et encore que je veux croire, que ce dernier mal soit advenu sans le sçû du Roi, si est-ce que la plûpart du monde ne lairra de croire & de dire tout autrement: & ceux qui en penseront le moins mal, diront, qu'il n'est obéi, ni respecté. Je vous prie de lui écrire, que je le prie de faire cesser ce scandale au plutôt, comme il est obligé en conscience, & en justice, & pour son honneur & réputation. En quoi il me fera bien à moi un très-grand plaisir; mais il se fera encore un plus grand bien à soi-même.*

Je lui répondis, que je n'avois rien entendu

avec le sien de la Bourgo-  
gne pour le voisinage des  
deux Provinces. Quoi faisant,  
il se pourroit choisir tel Ca-  
pitaine qu'il voudroit pour  
garde, tant de la ville que de  
la Citadelle de Bourg, qui  
lui seroit un gage très-assuré  
de son futur mariage avec  
la troisième fille du Duc de  
Savoie, se rendant néces-  
saire aux deux Princes....  
Toutefois, contre son opi-  
nion, le Roi lui refusa ce  
Gouvernement, disant qu'il

l'avoit destiné à Bouësse pour  
l'assurance qu'il avoit de sa  
valeur & de sa fidélité. Par  
où le Roi faisoit paroître  
qu'il avoit eu quelque vent  
des nouvelles pratiques de  
Biron. Comme Bouësse étoit  
Huguenot, Biron commença  
de tromper, que cette Ci-  
tadelle ne lui avoit été refu-  
sée qu'en haine de la Reli-  
gion Catholique, qui fut  
depuis le refrain général &  
ordinaire de ses doléances.

de tout cela, & qu'il pourroit être qu'on l'eût inventé, comme du côté de Turin il souffloit toujours un très-mauvais vent de mensonge & de calomnie contre l'honneur du Roi & de la France, comme j'avois plusieurs fois fait voir & toucher à S. S. en diverses occasions. Et quand il y auroit quelque chose de vrai, il ne falloit point en croire tant comme l'on en disoit : car je sçavois qu'és lieux mêmes, où pour la nécessité du tems l'exercice de cette secte étoit toléré, il n'étoit permis de chasser les Prêtres, & moins les Curez de leurs logis, & moins d'y loger les Ministres ; & que les premiers articles de tous les Edits de pacification avoient toujours été en faveur de la Religion Catholique, & des personnes & biens ecclésiastiques ; & qu'il n'y avoit pas plus d'un an que le sieur de Lesdiguiere même avoit été en personne, pour, avec les Commissaires du Roi, faire metre par tout le Dauphiné la Messè, & tout autre exercice de la Religion Catholique, & les personnes ecclésiastiques en leurs bénéfices, Eglises, maisons, biens, & fonctions. Et quoi qu'il eût été fait audit lieu de Châteaudaunin contre le devoir, S. S. se devoit & pouvoit asûrer, que c'étoit contre l'intention du Roi ; & que S. M. feroit au plutôt réparer tout ce qui auroit été fait contre ses Edits, & montreroit en cela & en toute autre chose, combien il a chere sa conscience, & son honneur & réputation, & le contentement de S. S. & qu'il sçait bien se faire respecter & obéir près & loin. Voilà, Monsieur, ce qui se passa entre le Pape & moi sur ce point. Quant à ce que je pourrois remonter à S. M. là-dessus, elle le sçait trop mieux, comme faites-vous aussi ; mais je ne me puis tenir de vous dire ce mot, que si les

choses dont le Pape se plaint sont vraies; & ce Capitaine Huguenot, qui a fait cette innovation aux portes de l'Italie, à la vûë du Pape & de ce Saint Siege; & leurs Ministres, ne sçauroient en mille ans profiter tant à leur secte, comme ils nuisent en une seule heure à la réputation du Roi & de la France, envers cette Cour, & envers toute l'Italie, & autres nations Catholiques; & que le Roi ne pourroit mieux faire pour son service, & pour les affaires qu'il a & pourra encore ci-après avoir en cette Cour, que d'ôter au plutôt cette scandaleuse nouveauté.

La 3. chose dont je lui parlai, fut de l'Evêque de Modena, qui avoit pris congé du Roi par lettres de Lion, & du contentement que S. M. avoit reçu des comportemens dudit sieur Evêque en sa charge de Nonce; & du regret qu'elle avoit à son partement, & desir qu'il eût un successeur aussi sage, circonspect, & modéré comme il avoit été. A quoi S. S. me montra prendre plaisir, & prit de là occasion de me parler de nouveau de celui qu'il a choisi, pour succéder audit sieur Evêque de Modena en ladite charge de Nonce; tendant à montrer l'opinion qu'il avoit que le Roi, & vous tous, ne demeureriez point moins contents de cetui-ci, que de l'Evêque de Modena.

La 4. fut du Jubilé d'Orleans que S. M. venoit de gagner, & de celui de Paris, dont S. M. lui avoit écrit, & moi parlé le lundi auparavant en la sale du Consistoire. Et pour ce qu'il m'avoit montré ledit jour de lundi y faire quelque difficulté, je lui alleguai plusieurs raisons, pour lesquelles il devoit acorder ledit Jubilé de Paris; lesquelles sont brièvement & sommairement comprises en un mémoire, que je lui en laissai



par écrit, duquel je vous envoie copie. Et pour cela ne vous en dirai autre chose, sinon qu'il y en a assez pour lui faire acorder une chose plus difficile. Aussi à la vérité montra S. S. se mouvoir des considérations, que je lui avois représentées : me dit néanmoins, qu'il en vouloit conférer avec les Cardinaux de la Congregation, en laquelle avoit été résolu qu'il n'en donneroit plus.

La 5. chose dont je lui parlai, fut de l'Evêché de Troyes pour M. Benoît, lui ramentenant comme je lui en avois jà parlé, & laissé un mémoire en mon audience précédente, & lui montrant que je desirois sçavoir, s'il y avoit pris quelque bonne résolution. Il me dit, qu'il avoit pensé de commettre au Nonce, qui devoit partir, de s'informer bien de tout cet afaire, quand il seroit par-delà ; & selon que ledit Nonce auroit trouvé, il se résoudroit puis après. Monsieur le Cardinal Aldobrandin me dit, qu'il esperoit que cet afaire seroit expédié au contentement du Roi.

La 6. fut de la dispense de mariage d'entre Monsieur le Duc de Bar & Madame sœur du Roi, dont je vous ai écrit par mes dernieres que j'avois auparavant conféré avec Monsieur le Cardinal Aldobrandin. S. S. tout aussi-tôt me dit, qu'on avoit fait ce mariage non seulement contre les saints décrets, mais aussi contre son expresse prohibition ; & que depuis que ledit Duc de Bar fut ici on n'avoit rien fait de ce qui avoit été arrêté : Qu'on n'avoit point renvoyé certaines femmes, qui étoient auprès de la Princesse, & empêchoient sa conversion ; ni fait aller par-delà M. Serafin<sup>2</sup>, ni aucune autre devoir pour

<sup>2</sup> La belle humeur de l'Auditeur Serafin auroit été plus

372 LETRES DU CARD. D'OSSAT,  
la réduction de cette Princeſſe. Je lui répliquai ;  
que je lui confeſſois , & lui avois toujours re-  
connu , qu'on avoit grandement failli à faire ce  
mariage ſans la diſpenſe de S. S. mais que le pé-  
ché en étoit fait , & ne ſe pouvoit plus révoquer :  
Que l'on ſ'en repentait & en avoit-on déjà fait  
une bien longue pénitence : Que N. S. Jeſus-  
Chriſt diſoit en l'Évangile , que ceux qui ſe por-  
tent bien n'ont beſoin de médecin , ains les ma-  
lades ; & qu'il étoit venu pour appeler non les  
juſtes , mais les pécheurs<sup>3</sup>. Auſſi avoit-il don-  
né à l'Egliſe la uiſſance d'abſoudre & de délier  
les ames du péché , pour en uſer envers les re-  
pentans , qui ſe reconnoiſſoient & en deman-  
doient pardon : Qu'il avoit choiſi pour ſon Vi-  
caire en terre S. Pierre , qui l'avoit renié trois  
fois , afin que , par ſa propre infirmité & coulpe ,  
il aprit à avoir compaſſion des autres pécheurs ,  
& à les pardonner & abſoudre : Qu'au reſte ,  
Madame ſœur du Roi avoit été grièvement &  
longuement malade , & en grand danger de mourir.  
Qu'elle en avoit été débile long-tems après ,  
& n'étoit pas même à cette heure remiſe en ſa  
premiere ſanté & vigueur : Qu'étant en cet état ,  
il ne lui faloit parler de choſe qui fût pour em-  
pirer ſon mal , & moins chaſſer d'auprès d'elle

propre à convertir la Du-  
cheſſe de Bar , que toute la  
Sorbonne enſemble. S'il eût  
eu ſeulement trois confere-  
nces avec elle , toute opiniâ-  
tre & endurcie qu'elle étoit ,  
elle n'eût jamais pû réſiſter  
à la force de ſon génie. En  
fait de conversion d'hérési-  
ques , il faut gagner le cœur  
pour gagner l'eſprit : il faut

trouver moyen de leur plaire,  
*propter duritiam cordis eorum,*  
pour les diſpoſer à vouloir  
écouter la vérité.

3 *Non eſt opus valentibus  
Medico , ſed malè habentibus.  
Miſericordiam volo , & non  
ſacrificium. Non enim veni  
vocare juſtos , ſed peccatores.*  
Mat. 9.

les personnes, qui lui étoient les plus agréables, & qui sçavoient ses complexions & apétits, & qui lui étoient les plus nécessaires pour son service ordinaire, & pour le recouvrement de sa santé. Ces propos l'adoucirent un peu; toutefois pour cela il ne laissa de persister au refus de la dispense. Sur quoi je pris occasion de le supplier, (comme je vous ai ci-devant écrit que j'avois délibéré en moi-même,) qu'il lui plût de mettre la chose en délibération, & en faire une Congregation, composée d'autant & de tels Cardinaux & Consultans, Theologiens & Canonistes qu'il lui plairoit; & s'ils trouvoient que la dispense ne se pouvoit, ou ne se devoit donner, le Roi, & Monsieur de Lorraine avec toute sa Maison se disposeroient à patience: Que s'ils trouvoient qu'elle se pût & se dût donner, S. S. qui est le Pere commun, en qui la charité doit abonder plus qu'en nul autre, n'auroit occasion de la refuser, ni d'en faire aucun scrupule, & en seroit déchargée devant Dieu & le monde. Pour tout cela il ne voulut pas seulement acorder de mettre la chose en délibération: & moi sans vouloir plus avant pour cette fois-là enfoncer la matiere, lui dis qu'elle y penseroit, & lui en laissai par écrit un brief mémoire, que j'avois porté quant & moi à cette fin; duquel je vous envoie copie.

Après les susdites choses, dont j'avois commandement du Roi, je parlai à S. S. pour quelques particuliers, à l'acoûtumée; & sur la fin fis introduire l'Evêque de Campagne, parent de feu Monsieur le Cardinal de Mondevy qui lui baisa les pieds, & lui fit de bouche la requête dont il avoit besoin, & la lui présenta en écrit, laquelle je fortifiai de mon intercession & prie-

re. Et S. S. donna intention de le vouloir gratifier aux occasions ; & depuis renvoya ladite requête à M. le Dataire , pour l'en faire souvenir , quand l'occasion s'en présenteroit.

Voilà donc quant à l'audiance dudit jour 18. de ce mois : Depuis j'y retournai vendredi dernier 25. & le trouvai tenant une lettre en sa main écrite de Turin à Rome , de la teneur que vous verrez par sa copie ; laquelle lettre il me lut , & puis me la bailla , se plaignant grièvement , comme il avoit fait huit jours auparavant , de ce que les sujets du Roi introduisoient l'exercice de Geneve deçà les monts , où il n'avoit jamais été toleré ; & me chargeant très-expresément d'en écrire à S. M. à laquelle , dit-il , *j'en écrirais moi-même ; mais je ne sçaurois lui en écrire sans plus d'aigreur que je ne voudrois.* Je lui fis les mêmes réponses que j'avois faites la premiere fois , & l'apaisai le mieux que je pûs. Et après qu'il fut remis , & que ce propos fâcheux fut achevé , je lui ramentûs comme déjà par deux fois je lui avois parlé de la part du Roi du Jubilé pour Paris , & à la dernière lui en avois laissé un mémoire par écrit : Que je le suplois de commander , que ledit Jubilé fût expédié pour les considerations qui étoient déduites audit mémoire. Il me dit , qu'il ne pouvoit faire de moins que d'en parler aux Cardinaux , qui avoient auparavant délibéré sur le général de tous ceux qui demandoient ledit Jubilé , & avoient arrêté , qu'il n'en seroit point donné du tout. Je le priai de leur en vouloir donc parler à sa premiere commodité , m'assurant , que S. S. & eux auroient égard aux raisons particulieres & propres , qui étoient représentées par ledit mémoire.

Je lui ramentûs auffi , comme en mon audience premiere je lui avois parlé , de la part du Roi & de Monsieur de Lorraine , de la dispense dudit mariage , & lui en avois laiffé un mémoire par écrit ; & que je desirois fçavoir , s'il en avoit arrêté quelque chose. Il me répondit , qu'il y vouloit encore penser , fans autrement entrer en aucune contradiction ; & me sembla beaucoup adouci , en comparaison des autres fois.

Auffi lui parlai-je , à l'acoûtumée , pour des Particuliers , & entr'autres , pour une petite fille 4 de M. Marion , Avocat du Roi en la Cour de Parlement 5 , qu'on desire être faite Coadjutrice de l'Abbesse du Monastere de Port-Royal , Ordre de Cîteaux au Diocese de Paris. Qui est un afaire bien difficile , pour le bas âge auquel est ladite fille. Et S. S. n'y a point encore pris résolution. J'y ai fait & ferai tout ce qui me sera possible pour l'obtenir.

Je priaï auffi Monsieur le Cardinal Aldobrandin très-affectueusement , pour ledit Jubilé , & pour la dispense , & encore pour cet afaire de M. Marion ; & de se souvenir de faire mettre en l'Instruction du Nonce l'article pour l'afaire de M. Benoît ; & de parler avec l'Ambassadeur

4 C'étoit Angelique Arnauld fille d'Antoine , Avocat au Parlement de Paris , & de Catherine Marion , fille de l'Avocat Général. Elle fut faite Coadjutrice de cette Abbaye à onze ans. A 17. elle la réforma , & la rendit élective & triennale. A 27. ou 28. elle fut choisie pour réformer l'Abbaye de

Maubuiſſon , où elle fut quatre ou cinq ans. Enfin , sa mere , ses sœurs , & ses nièces , se firent toutes Religieuses au Monastere de Port-Royal du Faubourg saint Jacques de Paris , au nombre de douze.

5 Simon Marion auparavant Président aux Enquêtes.



de Savoye , pour les provisions de l'Evêché de Saluces , & des Abbayes de Stafarde & de Haute-combe , en faveur de ceux qui ont été nommez par le Roi. Ce qu'il me promit de faire. Mais il me semble voir , que de ces trois provisions nous n'en obtiendrons pas une , si ce n'est celle de Stafarde , qui a le moins de difficulté. C'est le sommaire de ce que j'ai négocié.

Quant aux occurrences de deçà , l'Armée du Milanés est toujours au même état , excepté , que les Suisses ont été renvoyez ; & à Gennes étoient arrivées les sept galeres , que le seigneur *Carlo Doria* avoit laissées en Espagne , & avoient porté grande quantité d'armes , & un million & demi d'or : lequel , jaçoit qu'il appartienne à des particuliers , on pense néanmoins , qu'il sera employé au service du Roi d'Espagne , avec lequel lesdits particuliers en feront parti. Lesdites galeres , & les autres du Roi d'Espagne , & celles du Pape , & de la Religion de Malte , seront employées , à ce que l'on dit , à quelque entreprise contre le Turc , soit conjointement avec les forces de terre , ou séparément. On continuë à Rome les levées pour le secours de l'Archiduc Ferdinand ; & avoit-on enrôlé des soldats François en diverses compagnies , jusques au nombre de deux ou trois cens en tout. Maintenant on dit , qu'on ne veut point de François , & leur veut-on faire rendre l'argent d'un mois , qui leur a été avancé , ou partie : ce qui n'est point juste ; & je suis après à empêcher cette injustice.

Le sieur *Baretti* , Agent de Monsieur de Lorraine , vouloit faire traiter en la Congregation des matieres Consistoriales l'afaire de l'érection de Nancy en Evêché ; & je lui ai tourné dire ,

que s'il le faisoit , je m'y oposerois au nom du Roi ; & que ce contratte entre nous pourroit préjudicier à l'afaire de la dispense , qui est commencé , & que nous poursuivons d'un commun accord. Par ainsi , qu'il seroit bon de superseder la poursuite de ladite érection : ce qu'il m'a promis de faire. S'il tient sa promesse , je n'y ferai autre chose ; mais à la premiere fois qu'il en fera traiter , je formerai mon oposition.

Le Cardinal Dietrichstein partit de cette ville , pour s'en retourner vers l'Empereur , la nuit du mecredi 23. de ce mois , venant au jeudi 24. On pense que la principale cause , pour laquelle il étoit venu , ait été pour remonter au Pape , comme l'Empereur est recherché de la Paix avec le Turc ; & que si S. S. ne lui donnoit , & procuroit des autres Princes Chrétiens , quelque notable secours , pour pouvoir se défendre , & ofenser ledit Turc , il seroit contraint de s'accorder : & que le Pape ait admonesté l'Empereur , par ledit Cardinal , de tenir bon ; & promis de contribuer & faire contribuer tout ce qu'il pourra. L'Ambassadeur de l'Empereur doit suivre bientôt ledit Cardinal Dietrichstein , & emmener sa femme , jaçoit qu'il dise vouloir retourner. Le Nonce pour France doit aussi partir dans huit jours.

J'ai écrit ci-devant , comme les Ambassadeurs du Roi de Perse avoient été licenciez ; ce qui est vrai : toutefois ils ne sont encore partis. Et jaçoit que le Persien eût arrêté d'aller par mer droit en Espagne , toutefois il a changé d'avis , & veut aller premierement en France , rendre au Roi une lettre , qu'il a du Roi de Perse , son maître. Il me vint voir vendredi , 25. de ce mois , & me le dit ainsi par Interpréte , me priant

de lui vouloir donner un passeport pour la France, & une lettre adressante au Roi, quand il partiroit. Je vous ai écrit ci-devant, que je ne m'étois jamais laissé échaper aucun mot, par lequel on pût conjecturer, que j'estimasse que ces Ambassadeurs dussent, ou ne dussent point aller vers le Roi, pour les considerations, que je vous representai. Je gardai cela même en répondant audit Ambassadeur Persien: car je ne lui dis une seule parole, par laquelle il pût juger, que je trouvasse bonne ou mauvaise cette tiende déliberation d'aller vers le Roi: mais sans toucher à rien de tel, je lui répondis gracieusement, que je le servirois du passeport, & de la lettre, qu'il me demandoit; n'estimant point que je les lui dussse refuser; car c'eût été déclarer ne vouloir point qu'il y allât, & faire mal penser & mal parler le monde. Quand il sera prêt à partir, s'il envoie pour ledit passeport & lettre, je la lui donnerai. Cependant, je vous ai voulu avertir de ce que dessus. Il me dit, qu'il feroit le chemin de Lion tout droit par Turin & par la Savoye. Vous aviserez, s'il sera bon, que le Roi écrive aux Gouverneurs des principales villes où il aura à passer, qu'il y soit reçu, honoré, & caressé, afin qu'il se puisse louer de la France. Quand il sera à la Cour, je croi qu'il le faudra faire loger, traiter, & accommoder de coches ou carosses tant qu'il y sera, comme ont fait le Pape & l'Empereur, outre le present, qu'ils lui ont fait à la fin.

Le lendemain samedi 26. vint aussi me voir l'autre Ambassadeur dudit Roi de Perse, & Anglois de nation, soit à l'imitation ou émulation de l'autre; ou que, sans cela, il eût jà volonté de ce faire: & me dit, qu'il étoit fort servi-

teur du Roi , & qu'il l'avoit servi és guerres passées ; Qu'il vouloit aussi être le mien , ainsi parloit-il , & venoit s'offrir à moi pour tel : Qu'au reste , pour les traverses , qu'on lui avoit données en cette Cour , il s'en vouloit retourner en Perse , sans passer outre , pour en retirer un sien frere , qu'il y avoit laissé : Qu'aussi bien n'avoit-il point d'inclination d'aller en Espagne. Quant à l'Angleterre , il avoit commandement de la Reine de n'y point aller ; en France il lui sembloit ne devoir point aller , pour ne préjudicier au service du Roi , qui étoit en paix avec le Turc , & pour n'être cause , que les sujets de S. M. trafiquans és terres & païs des Turcs , y fussent maltraitez. Je gardai le même stile , en répondant à cetui-ci , que j'avois fait envers l'autre , ne me laissant rien entendre en sorte du monde , que je trouvasse bon , que lui ou l'autre allât ou laisât d'aller vers le Roi. Au demeurant , je répondis à toutes autres choses le plus gracieusement qu'il me fut possible ; de façon qu'il ne me scauroit avoir passé en courtoisie , non plus que surpris au reste , en cas qu'il eût voulu découvrir ce que j'en pensois. Il me dit , qu'il m'envoyeroit certains papiers concernant sa charge ; ce qu'il a fait : & j'en ai fait copier le principal , qui est ce qu'il dit au Pape de la part du Roi de Perse ; & vous en envoie la copie , comme je ferai des autres de moindre importance , par le premier ordinaire , qui partira après cetui-ci. Ledit Anglois se monroit à moi fort aliéné des Espagnols ; mais je sçai , qu'ils l'ont fort pratiqué & confessé , & lui ont fait de belles ofres , pour l'avoir de leur côté , tant en leur ancien dessein d'Angleterre , qu'en ces choses de Perse contre le Turc. Et pour-

roit être, que lui qui est hors de son païs, & fort nécessaire, prendroit apointement d'eux, qui donnent plus volontiers pour mal-faire, que pour aucune autre chose : & me doute, qu'en l'écrit, dont je vous envoie copie, & en l'article, qui commence, *Tertio, che vi sia confederaticne*, il lui ont fait ajoûter contre nous la clause, qui commence, *Et acciò questa confederatione*. Cela sçai-je très-bien, qu'il conféra avec le Pere *Personio*, Jesuite Anglois, & avec l'Ambassadeur d'Espagne, avant qu'avoir audience du Pape; combien que je veux croire, qu'il en fut recherché par eux, & non qu'il les recherchât le premier.

Dernierement, que je vous répondis à ce que vous vous émerveilliez du Cardinal Farnese, touchant le Royaume d'Angleterre, j'oubliai à vous dire, qu'il y a quelques années, qu'à la suggestion du même Pere *Personio*, lequel est Recteur du College des Anglois en cette ville de Rome, & dévot du Roi d'Espagne, s'il en fut onques; le Pape créa en Angleterre un certain Archiprêtre<sup>6</sup>; auquel on veut que tous les Ecclesiastiques, & encore tous les autres Catholiques d'Angleterre, répondent & croient: & par ce moyen on pense faire ce qu'on voudra de la plus grande partie des Catholiques d'Angleterre. Il vous plaira donc ajoûter ce moyen aux autres, qu'on se fantastique en l'esprit; & puis épiloguer en vous-même, que le Pape, notre Roi, & le Roi d'Espagne, & ce qui dépend d'eux, avec les Catholiques d'Angleterre: tout cela, dis-je, bien joint ensemble par imagination, (comme un grand desir promet toujours

<sup>6</sup> George Blaknell.



assez & trop) est suffisant pour embarquer en de bien grandes esperances.

L'instance que j'ai faites ces jours passez, & même vendredi, au Pape & à Monsieur le Cardinal Aldobrandin, pour le Jubilé de Paris, a été cause, que S. S. dès hier fit signifier aux Cardinaux de la Congregation, qu'après le Consistoire de ce matin il leur vouloit parler, & deliberer avec eux. De quoi ayant été averti, comme j'entrois en la sale du Consistoire, j'ai eû tems de parler ausdits Cardinaux un à un, & leur recommander cette affaire avant que le Pape vînt: comme j'en ai aussi parlé au Pape même, quand je suis allé à mon tour pour l'audiance à la chaire de S. S. Lesdits Cardinaux sont, *Santa-Severina, Florence, Baronio, Antoniano, Bellarmino, Aldobrandino, & San-Giorgio*. Ils m'ont tous montré inclination à complaire au Roi, excepté *Bellarmino*, qui m'a dit ouvertement, qu'il n'en étoit point d'avis, jaçoit qu'il eût vû le mémoire, que j'en avois baillé au Pape, que S. S. a fait courir par les mains desdits Cardinaux. J'ai envoyé vers Monsieur le Cardinal Aldobrandin, pour sçavoir ce qui avoit été résolu en ladite Congregation: lequel m'a mandé, qu'il avoit été arrêté, que S. M. seroit contentée quant au Jubilé: mais quant au tems de six mois, il avoit été jugé un peu trop long, & qu'on en rabatroit quelque chose, comme il me diroit à moi la premiere fois, que nous nous verrions. Je l'irai voir dès demain, & ferai faire l'expédition au plutôt. Cependant, j'estime que nous aurons pour le moins quatre mois.

L'ordinaire de Lion n'est point encore arrivé, jaçoit que le tems en soit passé. L'homme de M. de la Varenne à Lion en veut metre l'expe-

402 LETRES DU CARD. D'OSSAT,  
dition de trois en trois semaines, contre la coutume, qui a toujours été en bon tems, de l'expedier de quinze en quinze jours; & contre la promesse, que ledit sieur de la Varenne fit en plein Conseil du Roi, pour ôter la maîtrise des courriers au sieur Orlandin; & contre le service du Roi, auquel importe bien souvent une heure, non seulement une semaine; & contre le fruit de la Paix, que Dieu nous a donnée, & l'ouverture qui nous est faite du droit chemin de Lion à Rome; & contre la commodité du trafic & commerce, qui s'en vont reprendre leurs erres. Je vous prie de n'endurer point cette nouveauté si préjudiciable au public. A tant, Monsieur, &c. De Rome, ce 28. de May 1601.

## LETRE CCLXXVII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Quand il eût plû au Roi me faire faire Cardinal, sans que je l'en eusse jamais requis directement, ni indirectement, il m'ordonna de sa grace quatre mille écus de pension par an, pour m'aider à maintenir cette dignité, & m'en fit payer à l'Épargne la premiere année 1599. de façon que je n'y perdis que le port & les changes de Paris jusques à Rome. En la seconde année 1600. j'en fus assigné sur la recette de Paris, & n'en ai été payé que des trois quartiers premiers. Quant à cette troisiéme année 1601. celui qui a pris la peine d'en solliciter l'assignation m'a écrit, qu'encore qu'il eût mon blanc-signé dès le commencement de cette année, si est-ce que le 12. de Mai, duquel jour

il m'écrivit, il n'en avoit encore assignation, & ne la lui vouloit on point donner sinon que sur la recette de Tours. Cette nouvelle, Monsieur, m'est venue non seulement contre mon besoin & nécessité, mais aussi contre mon opinion & expectation : car encore que je ne me fonde guere sur des esperances, & qu'au contraire j'aye toujours craint d'être, par le moyen du Cardinalat, condamné à une perpetuelle & honteuse pauvreté ; si est-ce que je n'étois pas allé si avant, que de penser, qu'en tems de paix, & en un tems, auquel le Roi me fait faire ses affaires à Rome, & que je lui épargne cependant ce qu'un Ambassadeur lui eût dépensé ; & en tems encore auquel je fais l'office de Protecteur, avec beaucoup de peine, & sans aucun émoulement, comme je n'en desire & ne m'en appartient point aussi : je n'avois, dis-je, été si prévoyant, que de penser qu'en ces trois tems joints & considerez ensemble, & durant le même besoin & nécessité, on me diminueroit la dite pension, & en quantité, & encore en com-

Il n'y a point de souffrance plus douloureuse, que celle d'avoir à soutenir une dignité éminente avec un petit revenu. Mais ce qui affigeoit encore davantage notre Cardinal, & qu'il ne disoit pas ; c'est que la pauvreté, dans laquelle son Maître le laissoit languir, donnoit lieu de croire aux Ministres Etrangers, & aux Cardinaux Nationaux, que la Cour de France ne tenoit pas grand compte de sa personne, ni de ses services,

puisqu'on ne lui donnoit pas seulement de quoi se meubler, ni de quoi s'entretenir décemment. *Nec enim credi potest virtuti*, dit un ancien Ministre d'Etat, *que sequestratur à premio*. Cassiodor. lib. 1. Var. cap. 3. Il y a plus de trente ans que j'en fais l'expérience : mais je m'en console par l'esperance que j'ai, que la postérité me fera justice ; & que l'on dira de moi, *fama meliore quàm fortuna* : & *cui gloria fuit benè tolerata paupertas*.

modité du lieu de l'assignation. Mais à présent que je voi qu'au plus fort de ce peu de service, que je puis faire au Roi, on me diminue sa liberalité, qui m'est encore plus nécessaire qu'au paravant; je vous confesse ingenuement, que je n'en puis bien esperer pour l'avenir. Et pour cela je suis contraint de vous en écrire bien expressément pour une bonne fois, vous priant de m'en excuser, & ne vous en tenir point pour importuné. J'ai fort pensé & repensé à cette diminution & changement d'assignation en un tel tems, & n'en ai scû trouver aucune cause vraisemblable, sinon que le Roi, & Messieurs des Finances, peuvent avoir opinion que j'aye d'ailleurs de quoi m'entretenir à Rome, & y maintenir la dignité de Cardinal; & même depuis qu'il plût à S. M. me donner l'Evêché de Bayeux; & partant qu'il soit meshui tems de soulager les Finances du Roi de toute ladite pension, ou de partie d'icelle. Sur quoi, Monsieur, je vous dirai, que s'il étoit ainsi, que j'eusse de quoi m'entretenir à Rome en Cardinal, je réputerois à grand honneur d'y servir le Roi sans aucune pension de S. M. ni grande, ni petite, quand bien je n'aurois onques reçu bénéfice, ni autre bienfait de S. M. & tiendrois ma peine, & tout mon bien & ma vie pour très-bien employée en servant S. M. & ma patrie: & encore après tout cela je ne penserois point, que le Roi me fût tenu de rien, ni avoir fait qu'une partie de mon devoir. Mais je n'ai point de moyen de m'entretenir à Rome depuis que je suis Cardinal, si le Roi ne me continue sa liberalité. Qu'ainsi soit, vous croirez aisément qu'un Cardinal, même François, ne se peut tolerablement maintenir à Rome, où aborde & abon-

de une infinité de François, s'il n'y reçoit pour chacun an la somme de huit mille écus pour le moins : & encore cela se doit entendre après qu'il est bien meublé : ce que je ne suis pas. Or est-il que depuis un an & plus, que j'ai ledit Evêché de Bayeux, j'ai dépensé pour cet Evêché plus de neuf cens écus, à sçavoir, cinq cens pour payer le droit de la Régale à Messieurs de la Sainte Chapelle de Paris, & de la Chambre des Comptes ; & le reste en plusieurs voyages, & autres dépenses, qu'il a falu faire en ces commencemens, pour y bien établir & ordonner les choses tant au spirituel qu'au temporel ; & n'en ai encore reçu que quatre cens écus ; de façon qu'il s'en faut plus de cinq cens écus, que j'aye reçu rien de quitte dudit Evêché de Bayeux. Monsieur le Président Ruellé, que vous connoissez pour personnage très-digne de foi, vous témoignera, que je vous dis la vérité, tant en la dépense qu'en la recette. Quant à l'Abbaye de S. Pierre de Nant en Roüergue, au Diocèse de Vabres, en 22. mois qu'il y a que je l'ai, je n'en ai reçu que deux cens cinquante cinq écus en sous, rendus à Lion au banc des *Bonvifs*, au mois d'Avril dernier. A quoi vous voyez, Monsieur, comme tout compté & rabatu, de deux bénéfices, que j'ai à la nomination du Roi, je n'en ai encore rien reçu de quite, ains y ai dépensé de la pension même, qu'il a plû au Roi m'ordonner ; & qu'il y a bien loin de recevoir rien, & encore dépenser d'ailleurs, à recevoir huit mille écus, qu'il faut pour le moins à un Cardinal François, qui réside à Rome. A quoi aussi voyez-vous encore, s'il y a eu occasion de me diminuer ladite pension, & d'en changer l'assignation de Paris à Tours, où je ne connois



personne ; & même moi , n'ayant aucun patrimoine , ni aucune rente ni revenu en temporel , ni eu jamais soin ni moyen de réserver & metre ensemble quelque somme d'argent , pour suplérer à tels manquemens <sup>2</sup>. *Oui ; mais il vous est dû dudit Evêché & de ladite Abbaye , & vous en recevrez beaucoup d'argent à la fois.* Je voudrois bien , Monsieur , qu'il fût ainsi ; mais outre que quand ainsi seroit , j'endurerois cependant trop de nécessité & de honte : il ne m'est rien dû de ladite Abbaye. Et quant à l'Evêché , le même Monsieur le Président Ruellé vous dira , qu'il n'a trouvé à en affermer les fruits & revenus , & qu'il les a falu bailler en recette , & faudra attendre que les fruits soient vendus petit à petit : de sorte que je n'en sçaurois être secouru promptement , ni de grande somme , comme j'en aurois besoin. Outre que les fruits ne se trouveront à vendre , & les faudra donner pour fort peu de chose. Et je vous assure , que je penserois avoir fait assez , si-non seulement de l'Evêché de Bayeux , mais de tous les bénéfices que j'ai , j'en pouvois tirer à l'avenir pour chacun an quatre mille écus quites & portez à Rome , qui est la moitié de ce qu'il me faut , rendu à Rome , si j'ai à y demeurer. Voilà , Monsieur , comme ni pour le passé , ni pour l'avenir , je ne me puis passer , tant que le Roi me tiendra à Rome , de ce bien , qu'il a plû à S. M. m'ordonner , si pour décharger des Finances , elle n'aimoit mieux me gratifier pour ce peu de tems , que j'ai à vivre , étant déjà âgé de 64. ans , d'une ou de deux Abbayes <sup>3</sup> , qui me rendissent au-

<sup>2</sup> Que pouvoit épargner un Cardinal à qui manquoit le nécessaire : *Cui modica facultates , dignitas sumptuosa.*

<sup>3</sup> Si le Cardinal d'Ossat eût vécu sous le regne de Louis.

tant, toutes charges faites; comme S. M. le pourroit faire sans aucun hazard; puisque par le bref, que je vous ai envoyé ci-devant, S. M. est assurée, qu'encore que je meure en Cour de Rome, sa nomination lui sera sauve. Par ainsi il sembleroit convenable, qu'il plût à S. M. de faire l'une ou l'autre de ces deux choses, non pour aucun service que je lui aye fait, ni pour aucun mien mérite; mais pour sa bonté, & pour garder constance, & pour quelque sienne réputation en cette Cour <sup>4</sup>, où outre le Pape, & le College des Cardinaux, & tant d'autres Prélats, il y a des Ambassadeurs & autres notables personages de tous les endroits de la Chrétienté, qui ont les yeux sur nous <sup>5</sup>. Que si S. M. n'est conseillée de faire l'un ni l'autre, (comme aussi ne présumé-je point de l'avoir mérité, ni de l'en devoir importuner;) je la supplie, quand elle

XIV. & qu'il eût été son Ministre, il auroit eu cinquante mille écus de revenu en bénéfices, ou en pensions.

<sup>4</sup> La réputation des Princes dépend en partie, de la magnificence des Ambassadeurs, & des Ministres, qu'ils tiennent dans les Cours Etrangères. C'est pourquoi feu Monsieur de Pomponne, ne trouva pas à propos de retrancher le train des Ambassadeurs de France à Nimègue: parce que, disoit-il, ce seroit égalier en quelque chose les Ambassadeurs des plus grands Rois, à ceux des plus petits Princes, le Vulgaire ne jugeant de la di-

gnité des personnes, que par le nombre des gens, qui les accompagnent. *Mémoires de la Paix de Nimègue du Chevalier Temple. Cum publico more, dit Pline le Consul, atque etiam leges civitatis in-tueor, quæ vel inprimis census hominum spectandos arbitrantur, ne id quidem prætereundum videtur.*

<sup>5</sup> Plus un Roi est grand & puissant, plus on regarde à la splendeur extérieure de ses Ambassadeurs: mais particulièrement à Rome, qui est une ville & une Cour fastueuse, & de tout tems acoutumée à la magnificence des cérémonies, des entrées, & des autres spectacles.

aura ici un Ambassadeur , & ce qu'elle jugera utile au bien de ses affaires , me permettre de m'en aller résider en l'Evêché , qu'il lui a plû me donner : & quand j'y serai , comme je veux croire , que ledit Evêché me nourrira sur les lieux ; aussi vous asûré-je bien , que je ne demanderai ni desirerai pension , ni aucun autre bénéfice. Que si nonobstant tout ce que dessus , S. M. me détenoit ici plus longuement , sans que j'eussè de quoi m'y entretenir en Cardinal , je n'en partirois jà sans son congé ; mais je sens bien en moi-même , que cela m'abregeroit mes jours , & m'y feroit mourir bien-tôt de nécessité , de regret , & de honte. Ce que je vous supplie lire à S. M. & remonter à qui besoin sera , en continuation de tant d'autres biens , qu'il vous a plû me faire , & m'excuser de cette importunité , de laquelle je suis aussi marri , comme de la nécessité même , qui m'y a contraint. A tant , Monsieur , &c. De Rome ce 7. de Juin 1601.

## L E T R E C C L X X V I I I .

A U R O Y .

S I R E ,

Depuis que j'eûs écrit à Monsieur de Villeroy le 28. de Mai , je reçûs le 30. la dépêche de Votre Majesté du 13. avec les lettres que V. M. écrivoit de sa main au Pape , & à Monsieur le Cardinal Aldobrandin , en réponse de leurs lettres , & des brefs de S. S. que l'Evêque de Modena vous avoit envoyez de Lion par son neveu & par son Secretaire. Et le vendredi ensui vant , qui fut le premier jour de ce mois , je

fus à l'audiance , & présentai au Pape les lettres de V. M. & lui exposai la créance, qu'il vous avoit plû me commander , en lui rememorant premierement ce que V. M. avoit répondu audit Evêque de Modena sur la publication du Concile & rétablissement des Jésuites , & sur le Gouverneur de la Citadelle & ville de Bourg en Bresse ; & puis ajoûtant ce que V. M. me commandoit de dire de plus à S. S. laquelle après avoir écouté le tout , me répondit , qu'il y avoit si long-tems que V. M. avoit promis de faire publier le Concile , qu'il seroit meshui plus que tems de l'executer : Que cette publication tourneroit non seulement à l'honneur de Dieu , & à l'édification de l'Eglise ; mais aussi au profit & embellissement de la France , & à votre grande utilité & réputation. Et néanmoins il voyoit que de tems en tems on prenoit nouveaux délais , & ufoit-on de nouvelles excuses : & cela lui donnoit à penser , qu'il y avoit de mauvaises gens , qui détournoient votre bonne volonté , & tâchoient à gagner toujours tems , afin qu'il ne s'en fit rien du tout à l'avenir : tellement que s'il ne voyoit désormais des effets , il ne pourroit plus croire à paroles. Je lui repliquai , qu'outre l'information , que S. S. avoit d'ailleurs de votre bonne volonté , je lui pouvois asûrer , que V. M. avoit une vraye & sincere intention de contenter S. S. de la publication du Concile ; & que j'avois vû copie de l'Edit , qui en avoit été dressé , 'comme je lui avois dit autrefois ; & sans la guerre dernière à laquelle le Duc de Savoye avoit donné l'ocasion que S. S. sçavoit , le Concile seroit jà publié , & en grande partie établi & executé : Que la publication du Concile , comme aussi le rétablissement

des Jésuites, étoit chose, qui ne se devoit entreprendre, sinon qu'en pleine, entière, & sûre paix; attendu que non seulement les Hérétiques, mais aussi une grande partie des Catholiques y étoient contraires, comme S. S. en étoit jà informée; & comme aussi se pouvoit-elle souvenir, que les Rois passés, lesquels ne pouvoit tomber aucun soupçon, n'avoient jamais pû venir à bout de la publication dudit Concile; Que jusques ici on n'avoit pû tenir la Paix pour assurée, attendu la perplexité, en laquelle le Comte de Fuentes avoit tenu les esprits des Princes & d'autres, en mettant ensemble tant de forces, & faisant tous préparatifs de guerre: attendu aussi que le Roi d'Espagne n'avoit encore juré la Paix de Vervin<sup>1</sup>, quelque instance qui lui en eût été faite; & le mauvais & cruel traitement, que recevoient les François en Espagne, y étant gehenez & meurtris contre la liberté du commerce promise & accordée en ladite Paix de Vervin, & nonobstant les remontrances par plusieurs fois réitérées audit Roi d'Espagne, & à ceux de son Conseil, par votre Ambassadeur résidant en Espagne, & par V. M. même, & par vos Conseillers à l'Ambassadeur d'Espagne résidant auprès de V. M. & attendu encore les entreprises commencées, ou pour le moins continuées depuis la ratification de la Paix sur les villes de

<sup>1</sup> Henri IV. ne se soucioit guère du serment, & de la ratification du Roi d'Espagne, l'Archiduc Albert lui ayant rendu toutes les Places qui devoient être restituées en vertu de la Paix de Vervin. Philippe III. ne faisoit

tort qu'à lui-même, en ne la jurant pas; parce qu'il donnoit occasion au Roi de France de le regarder, & même de le traiter encore comme un ennemi, qui atendoit celle de recommencer la guerre.



Marseille & de Mets, d'où que vinssent lefdites entreprises, desquelles V. M. ne se plaignoit point & n'en acusoit personne: mais la chose (d'où qu'elle vint, de près ou de loin, de dedans ou de dehors) parloit assez d'elle-même, & montroit évidemment, que jusques ici la paix & le repos de la France n'avoient point été afsûrez: Que toutes les choses susdites étant vrayes, certaines, & publiques, S. S. n'avoit à craindre que ce fussent excuses controuvées, ni qu'on lui donnât des paroles, comme si on lui disoit des choses, qui ne se vissent point, & qu'il ne pût sçavoir d'ailleurs que de nous. A cela il répondit, que du fait du Comte de Fuentes V. M. en étoit meshui éclaircie; & que par les avis qu'il avoit d'Espagne il s'imaginoit, que le Roi d'Espagne avoit juré la Paix de Vervin<sup>2</sup>, lors que nous parlions. Quant à ce maltraitement des François en Espagne, il ne sçavoit que c'étoit: sinon qu'il avoit entendu, que le Commerce ayant été prohibé aux Zelandois & Hollandois en Espagne, les François leur prêtoient le nom, & y portoient & vendoient leurs marchandises. Quant aux entreprises sur Marseille & Mets, il vouloit croire, que c'étoient des faux bruits, ou choses vieilles commencées pendant les guerres, & après la paix délaissées. Je lui dis quant ausdites entreprises, que je lui avois déjà dit, que V. M. ne s'en plaignoit point, & n'en acusoit personne; mais moi comme créature & serviteur de S. S. ne le devois point lais-

<sup>2</sup> Philippe II. l'avoit bien signée, mais il ne l'avoit pas jurée, parce qu'il étoit trop malade, lorsqu'il en reçut les nouvelles, pour faire cet

acte avec les cérémonies accoutumées, au lieu desquelles il eut à regler celles de ses funeraillies.

fer en erreur ; ains lui devois dire , qu'elles étoient vrayes & certaines ; & qu'il y avoit eu des hommes justiciez & exécutez à mort<sup>3</sup> , tant pour l'une que pour l'autre. Alors il me demanda que c'étoit , & d'où cela venoit ; & moi , ( pour ne manquer à une si belle occasion de lui faire connoître , que les Espagnols le trompoient , & qu'une autre fois il ne devoit s'assurer d'eux , & moins promettre pour eux , comme il venoit de promettre à V. M. à la Seigneurie de Venise , & au Grand-Duc ; ) je lui dis fort volontiers ce que j'avois entendu de l'une & de l'autre , & ne fis difficulté de lui nommer le Duc de Savoye & le Comte de Fuentes en celle de Marseille ; & le Comte de Mansfelt & l'Archiduc Albert en celle de Mets. Sa Sainteté , comme ne faisant difficulté que sur l'Archiduc Albert , dit , que ce Prince avoit d'autres os à ronger. Je lui répondis , qu'il les avoit vraiment ; mais que je ne laissois de le croire de lui aussi bien que des autres ; d'autant qu'outre la confession des complices , & la passion de toute la Maison d'Autriche contre la France , &

3 André Morosin parle de l'entreprise faite sur la ville de Marseille , aussi affirmativement que notre Cardinal. *Ita discussa* , dit-il , *in Italia belli suspicio , vel quòd in ea novi nihil moliri Hispani unquam cogitassent ; vel quòd acrius , ac sibi persuaserant , obsistentes Principes invenissent ; vel tandem ( uti postea vulgatum , ac pro certo habitum ) quòd spe ingenti MASSILIE OCCUPANDÆ , situ ad invadendam Galliam , atque ad*

*conglutinandas Philippi Provincias , Italianaque munendam peropportuno , decessi fuerint ; fucinatoris autoribus , Henrici jussu , supremo supplicio affectis.* [ Hist. Ven. anno 1601. ] Voilà comme le Cardinal François , & le Sénateur Vénitien , sont d'accord ensemble sur ce fait , ainsi que beaucoup d'autres , qui sont dans les lettres de l'un , & dans l'Histoire de l'autre.

particulièrement

particulièrement contre V. M. c'est alors que se font les bons coups , quand il semble, que ceux qui les font , ont moins d'ocasion d'y penser <sup>4</sup>. Et ce Prince avoit une couleur pour Mets , & les autres n'en avoient point pour Marseille. Car eux prétendant , que Mets est de l'Empire ; & lui étant frere de l'Empereur , & Prince de l'Empire : si la chose lui eût réüssi , il eût dit à un besoin , qu'il l'avoit fait justement pour l'Empereur & pour l'Empire. Sa Sainteté , comme cédant à cette raison , dit : *Et vous autres François le travaillez aussi , allant au secours des Zelandois & Hollandois , tant à pied qu'à cheval. C'est-là , Très-Saint Pere , lui dis-je , un autre prétexte qu'il eût pris de plus ; & c'est une raison de plus , que V. S. m'apprend , pour me faire croire davantage cette entreprise. Mais je ne dois omettre de dire à V. S. que ce prétexte ne lui eût pu servir , y ayant autant ou plus de François en son camp , qu'en celui des Etats , & Monsieur le Prince de Joinville <sup>5</sup> , qui a l'honneur d'appartenir à S. M. étant allé tout fraîchement le servir , comme il m'a été assuré depuis peu de tems.* Et sur cela j'ajoutai , que les François , fretillans de leur naturel , & acoûtuméz à la guerre depuis quarante ans en çà , ne pouvoient demeurer en leurs maisons en paix , & alloient trouver la

<sup>4</sup> C'est ce qui a fait dire à Trajan Bocalin , que lors qu'on avoit la guerre avec les Espagnols , il suffisoit de fermer les portes des Villes à la clef ; mais que pour se mettre à couvert de leurs surprises , & de leurs attentats durant la Paix , il faisoit tout fermer avec la clef ,

& le cademat.

<sup>5</sup> Claude de Lorraine , Prince de Joinville , qui fut depuis Duc de Chevreuse , & Grand-Chambellan de France. Il étoit second fils d'Henri , Duc de Guise , tué aux Etats de Blois de 1588.

guerre là où elle étoit, & y servir ceux auxquels ils avoient plus d'inclination, ou avec lesquels ils avoient similitude de Religion, ou de secte & d'opinion. Que sans aller plus loin, S. S. avoit à Rome des soldats François, qui s'étoient venu offrir à son service, & étoient bien marris d'être renvoyez. *Baste*, dit le Pape, *il faut que le Roi fasse publier le Concile, & remettre les Jésuites au plutôt, & qu'il en difere plus. Aussi fera-t-il*, dis-je, *Très-saint Pere, le plutôt qu'il lui sera possible; & supplie V. S. de n'en point douter.*

Ce point étant ainsi expédié, je lui dis, qu'il n'y avoit qu'un autre vendredi jusques à la Pentecôte, & que j'avois pensé n'attendre point jusques-là à lui parler de promotion de Cardinaux: Que je ne présumoïs point de m'enquerir, si S. S. en feroit ou non, ni aussi de la presser d'en faire, si elle n'y inclinoit. Bien voulois-je lui ramentevoir, & la supplier de la part de V. M. que si elle en faisoit, il lui plût vous gratifier de deux personages, que V. M. avoit elle-même nommez à Monsieur le Cardinal Aldobrandin, à sçavoir, le seigneur *Alessandro Pico*, & Monsieur l'Evêque d'Evreux: Que V. M. les desiroit tous deux; mais quand S. S. n'en pourroit faire qu'un à la prochaine fois, pour n'en faire qu'un autre pour Espagne, V. M. desiroit qu'elle honorât de cette dignité ledit seigneur *Alessandro Piro*, pour lequel avoit été faite instance premierement, & auquel V. M. en avoit donné intention avant tout autre, depuis la dernière promotion; comme aussi au Prince de la Mirande, son frere, & à toute cette Maison, laquelle avoit toujours été dévote à la Couronne de France; & si fort, qu'il sembloit, que V. M.

ne pût maintenir sa réputation en Italie , si elle n'obtenoit cette grace de S. S. pour un personnage si bien qualifié en sa personne, & extrait d'une Maison si illustre, & si affectonnée à la France. Le Pape me répondit, que nous n'étions pas encore en ces termes ; & quant au seigneur *Alessandro Pico*, comme V. M. confideroit ce qui faisoit pour elle , aussi devoit-elle confiderer ce qui étoit expedient au Saint Siege, & avec qui ledit seigneur Alexandre étoit allié ; & que la Mirande étoit trop près de Ferrare. Je lui repliquai, que V. M. desiroit le bien du Saint Siege , & de la Maison Aldobrandine, comme le sien propre, & estimoit que la promotion dudit seigneur Alexandre l'obligeroit lui & toute cette Maison à servir d'autant plus fidelement le Saint Siege, & la personne de S. S. & toute la Maison Aldobrandine, de laquelle il s'estimeroit & seroit vraiment créature. Qu'outre cette obligation, qui l'admonesteroit de son devoir, V. M. vouloit entrer pleige pour lui, qu'il seroit toute sa vie très-fidele & très-devot serviteur de S. S. & de tous les siens ; & pour cette consideration, outre les autres occasions, que V. M. avoit de lui bien faire, lui donneroit des bénéfices en France, qui seroient autant de gages de sa fidelité : Que V. M. en vouloit faire autant de Monsieur le Cardinal d'Este, & assûrer l'un & l'autre au service, non seulement du Saint Siege, mais aussi de Monsieur le Cardinal Aldobrandin, & de tous les siens. Et comme les Rois ont les mains longues, si davanture ces deux Cardinaux s'oublioient de leur devoir, ( ce que V. M. ne pouvoit croire, ) ils n'auroient personne plus contraire que leur seroit V. M. Que je ne disois point ceci de moi-même, ains



V. M. me l'avoit écrit expreffément dès le 20. Janvier, pour le dire en tems & lieu à S. S. laquelle pourroit encore ſçavoir de Monsieur le Cardinal Aldobrandin, que V. M. lui en avoit dit autant elle-même. A quoi je ſuppliois S. S. ne trouver mauvais, que de moi-même j'ajouſſe une autre conſideration, comme ſon très-humble ſerviteur & créature: c'eſt, que comme S. S. conſideroit ce qui pourroit advenir, ſi elle faiſoit Cardinal ledit ſeigneur Alexandre; il étoit auſſi digne de ſa ſapience de conſiderer ce qui pourroit advenir, ſi elle refuſoit de le faire: Qu'outre que V. M. en recevroit un très-grand déplaiſir, toute la Maïſon *Pica* en reſteroit grandement dégoûtée; & leurs alliez, pour doute deſquels S. S. auroit laiſſé de le faire, n'en amanderoient point de volonté envers S. S. & les ſiens. Davantage, ce ſeigneur-ci étant jeune & qualiſié comme il eſt, & ſe pouvant promettre l'interceſſion de V. M. & de tout autre Roi de France à venir, pourroit être, ains ſeroit un jour fait Cardinal par quelque autre Pape; & en ce cas Monsieur le Cardinal Aldobrandin, & les ſiens, ne pourroient pas s'en promettre toute la ſervitude qu'il leur auroit toute ſa vie, ſi S. S. l'avoit élevé à cette dignité, comme V. M. l'en ſupplioit très-humblement, & le vouloit compter pour un François fait Cardinal à ſa requête. Sa Sainteté ne repliqua autre choſe à cela, ſinon qu'elle ne regardoit à ſon particulier & aux ſiens, mais au bien public ſeulement, & à ce qui étoit pour la sûreté & utilité du Saint Siege, & des choſes qui en dépendoient; & au reſte qu'il y avoit du tems aſſez pour penſer, quels Cardinaux il faudroit faire.

Je ne penſai devoir ajoûter autre choſe pour

lors quant audit seigneur Alexandre ; mais pour ne laisser imparfait le propos de la promotion , & pour obéir aux commandemens de la Reine , je lui ramentûs l'instance , que je lui avois faite au commencement du Carême passé de la part de ladite Dame Reine , laquelle aussi suplioit S. S. de se souvenir de M. l'Archevêque de Pise. Et afin que l'instance de la Reine ne pût en rien préjudicier à ceux que V. M. demandoit ; j'ajoutai incontinent , que ladite Dame Reine étoit aimée de V. M. autant que femme le pouvoit être de son mari ; & que vous seriez bien aise qu'elle fût gratifiée de sa requête : mais en matière de Cardinaux , V. M. & elle , n'aviez rien de mêlé ensemble ; & que si S. S. faisoit en cela quelque chose pour la Reine , V. M. entendoit , que ce fût sans diminution ni préjudice aucun du nombre des sujets , que V. M. lui demandoit. Le Pape se prit à rire bien fort , & dit , qu'il y auroit du tems à penser pour l'Archevêque de Pise , aussi bien que pour les autres.

Après cela , je remerciai S. S. de la résolution , qu'elle avoit prise de contenter V. M. au fait du Jubilé de Paris , & la priai d'en commander l'expédition. Ce qu'elle m'accorda. Je lui parlai encore de certain tort , qui étoit fait à des soldats François , & lui en laissai un mémoire par écrit de la teneur portée par la copie , que j'en envoie , où se voit de quoi étoit question ; outre ce que je disere à en dire ci-bas , après que j'aurai rendu compte à V. M. des audiences. S. S. me dit , qu'elle n'avoit rien sçû du tort que je venois de lui dire touchant lesdits soldats François , & qu'elle commanderoit au Cardinal Aldobrandin d'y donner ordre.

Quand j'eûs fait avec le Pape , j'allai trouver

Monſieur le Cardinal Aldobrandin , & lui bail-  
lai la lettre de la main de V. M. & traitai avec  
lui les mêmes choſes : & comme il me faiſoit  
les mêmes répoſes , je lui fis auſſi les mêmes  
repliques , & ne ſ'y paſſa autre choſé.

J'oubliois à dire à V. M. que l'un & l'autre  
me parlerent , avec grande afection , de cet  
exercice de huguenoterie , qui a été introduit  
au Châteaudaſin , & ſcandalife toute cette Cour,  
& toute l'Italie , & préjudicie grandement aux  
affaires , que V. M. a par-deçà , & à ſa réputa-  
tion. De façon que V. M. fera beaucoup pour  
ſoi en pluſieurs fortes de le faire ôter de là ; &  
entr'autres choſes fera grand déplaiſir au Duc  
de Savoye , & à ſes ſemblables , de leur ôter cette  
matiere de calomnie , à laquelle ils ſe plaiſent  
ſur toutes les choſes du monde , & ne pour-  
roient avoir un plus grand crevecœur , que de  
voir V. M. bien faire , & principalement és  
choſes de la Religion Catholique. C'eſt donc  
le ſommaire de ce qui ſe paſſa en l'audiance du-  
dit jour premier de ce mois de Juin , à laquel-  
le je retournai vendredi dernier 8. de ce mois :  
& encore que par la précédente j'eüſſe ocaſion  
de croire , que S. S. ne feroit point de promo-  
tion à cette Pentecôte prochaine ; ſi eſt-ce que  
je ne voulus omettre de lui en reparler à toutes  
avantures , n'y ayant plus aucun jour d'audian-  
ce juſques aux Quatre-Tems. Et comme je  
commençois à lui en parler , il me dit , que je  
ne m'en miſſe point en peine , & qu'il y auroit  
du tems aſſez pour en parler , & pour y pen-  
ſer. Je lui dis , que je n'avois aucune nouvelle  
inſtance à lui faire ſur cela , & que j'avois penſé  
de lui ramentevoir ſeulement ce que je lui en  
avois dit en l'audiance précédente. Il me repli-

qua , qu'il se souvenoit très-bien de tout ce que je lui en avois dit , & que je m'assûrassè , qu'il y auroit du tems assez ; & ainsi je n'en parlai plus. Et croi fermement , qu'il ne fera point de promotion en ces Quatre-Tems prochains, si ce n'étoit de l'Archiduc Leopold , frere de l'Archiduc Ferdinand , & de la Reine d'Espagne , qu'il pourroit promouvoir tout seul , pour l'honorer davantage. Je le remerciai , de ce qu'il avoit commandé l'expedition du Jubilé de Paris , dont j'avois vû la minute. Et pour ce que j'avois trouvé , que S. S. ne le donnoit que pour trois mois , je la supliai de le vouloir acorder au moins pour quatre mois : mais il s'en excusa.

Après cela , je lui dis , que j'avois commandement de lui ramentevoir de tems en tems la dispense de mariage d'entre Monsieur le Duc de Bar , & Madame votre sœur. *Et moi* , dit-il , *je ramentois au Roi la publication du Concile , & le rétablissement des Peres Jésuites.* Qui étoit assez me signifier , que si V. M. veut être contentée de ladite dispense , & de telles autres choses , comme des Indults , pour nommer aux Evêchez de Mets , Toul , & Verdun , & autres , il faut lui complaire desdites choses ; & qu'autrement il n'en fera rien. Que si j'étois digne d'interposer mon avis en ceci , il me sembleroit , puisqu'il vous met en chemin , qu'il seroit bon de publier le Concile au plutôt que faire se pourroit , comme sans cela , V. M. y est obligée ; & puis lui faire instance & presse de ladite dispense & Indult , & ne parler au reste des Jésuites , qu'il n'eût fait de son côté.

Je lui parlai encore de l'élection , qui se devoit faire le lendemain , du Général de l'Ordre

de S. Dominique, lui demandant certaines dispenses, pour augmenter le nombre des vœux des Religieux François. Je lui demandai aussi la dispense d'âge pour un fils de M. de Saint-Luc, & pour un fils de M. de Chemerault, que V. M. a nommez à certaines Abbayes.

De toutes lescites choses je parlai aussi à Monsieur le Cardinal Aldobrandin, & en outre de l'Evêché de Saluces, & de l'Abbaye de Stafarde; & lui dis, comme le Duc de Savoye avoit écrit à V. M. en faveur de l'Abbé de la Mante, touchant l'Abbaye d'Ambournay, au pays de Bresse; & que si la justice & la civilité n'avoient lieu pour lescits Evêché, & Abbaye de Stafarde, qu'on fit au moins à la pareille. Ledit Cardinal trouva bon cela, & dit, qu'il en traiteroit avec l'Ambassadeur de Savoye.

Jusques ici j'ai rendu compte à V. M. de ce que j'avois traité depuis mes dernieres lettres, tant sur la dernière dépêche de V. M. du 13. de Mai, que sur d'autres, que j'avois reçûës auparavant. Maintenant je répondrai à ce qui reste de ladite dépêche, qui aura besoin de réponse.

La poursuite de l'érection de Nancy en Evêché demeure suspendue, comme j'ai écrit ci-devant à V. M. & tant qu'on n'y fera autre chose, je n'y ferai rien aussi; mais tout aulli-tôt qu'on recommencera à poursuivre, je formerai mon opposition.

Je laisse dormir la poursuite, que j'avois commencée, touchant lescits Indults pour nommer au Pays-Messin, & en la Bresse; à cause que le Pape a pris tems à délibérer; & que je vois, que S. S. n'en fera rien, que le Concile de Trente ne soit publié. Et ne faudrai de sex-



vir la Religion de S. Jean de Jerufalem en ce que V. M. me commande , & en toute autre chose , que je pourai faire pour cet Ordre. Comme auffi fervirai-je M. de S. Denis , frere de Monsieur de Guife , en toutes les meilleures façons qu'il me fera possible.

De parler plus à Monsieur le Cardinal Aldobrandin du sieur *Marchesetto* , outre que j'y perdrois mon tems , je nuirois audit *Marchesetto* , & serois cause , que ledit seigneur Cardinal lui donneroit congé ; comme ledit Cardinal me dit être en termes de faire la derniere fois que je lui en parlai. Qui seroit la ruine de ce pauvre homme de lettres , auquel il me reste seulement de parler , pour sçavoir de lui , s'il y auroit moyen qu'il se prévalût de la liberalité de V. M. sans qu'il lui en pût advenir aucun mal.

Le Docteur le Bossu se sent infiniment obligé à V. M. de la bënëignité , dont il vous plait user envers lui ; & m'a dit , qu'il prie Dieu sept fois le jour pour V. M. Et pour ce qu'il a eu avis , que la Commanderie d'Auvrai en Bretagne , que le Pape , à ma requête , donna à son neveu , avec pension en faveur dudit Docteur , a été donnée par V. M. à un apellé Richard Baron , jaçoit qu'elle ne soit , comme l'on prétend , à votre collation , ni nomination ; il desireroit , qu'il plût à V. M. déclarer , que si ainsi est , elle n'entend , qu'il soit préjudicié à la provision de N. S. P. & que sondit neveu & lui soient molestez.

A tant ai-je répondu à tous les points de ladite dépêche du 13. de Mai , qui en avoient besoin. Reste à donner avis à V. M. de ce qui se passe en ces quartiers. Je commencerai donc par les soldats François , dont j'ai fait mention

ci-dessus. Les Capitaines, qui eurent charge du seigneur Jean-François Aldobrandin de faire des compagnies pour le secours de l'Archiduc Ferdinand contre le Turc, enrôlerent des soldats François, qui étoient venus à Rome, au bruit desdites levées, au nombre de deux à trois cent en tout, en diverses compagnies; & leur ayant avancé un mois, les firent servir au corps de garde, & à ce que bon leur sembla. Et un mois après, le seigneur Jean-François, mû de je ne sçai quel esprit, fit dire ausdits Capitaines, qu'il ne vouloit point mener de François; & lesdits Capitaines vouloient contraindre les soldats François de leur rendre ce qu'ils avoient avancé: ce qui étoit injuste. J'en parlai audit seigneur Jean-François Aldobrandin, qui me reconnut, que lesdits soldats ne devoient rien rendre, puisqu'il ne tenoit à eux qu'ils ne servissent; & me promit, qu'il tiendrait la main, qu'il ne leur fût fait tort. Au demeurant, il me dit, que jà dès le commencement il avoit dit ausdits Capitaines, qu'ils ne prissent point de soldats François: mais lesdits Capitaines le nient très-bien, & disent, que s'il leur eût défendu, ils se fussent bien gardez de contrevenir à son commandement. Et fait contre lui sa déclararion propre imprimée, par laquelle sont invitez à cette expedition tous bons Chrétiens, & honorables soldats, sans qu'il y fasse distinction de nation: comme aussi a-t-on retenu esdites compagnies les Savoyards & Bourguignons de la Comté, outre un bon nombre d'Espagnols, qui s'en sont fuis avec la paye; ce que pas un François n'a point essayé. Quant à moi, en parlant audit seigneur Jean-François, je me contentai d'avoir obtenu, que lesdits soldats François ne seroient

contraints de rien rendre ; & ne pensai pas être de la dignité de la France , ni de la mienne particulière , de la supplier , qu'il se voulût servir desdits soldats François , puisqu'ils avoient été reçûs , enrôlez , & employez. Mais m'ayant depuis quelques-uns desdits soldats François porté un Mémoire adressant à moi , qui leur avoit été fait par un de leurs Capitaines , ou Sergent de bande , tendant à ce qu'on voulût , se servir d'eux , je le mis en meilleure forme , & l'envoyai , ainsi réformé , à Monsieur le Cardinal Aldobrandin : lequel en ayant délibéré avec ledit seigneur Jean-François , ils persisterent néanmoins à ne s'en vouloir point servir , contre plusieurs bonnes considérations contenuës audit Mémoire , dont je vous envoie copie , auxquelles ils devoient avoir égard , au moins pour l'amour d'eux-mêmes , & pour le besoin , qu'ils en peuvent avoir bien-tôt ; & même pour ne donner à V. M. une si juste excuse de leur dénier le secours , qu'ils vous demandent pour cette même guerre. Me promit au reste ledit seigneur Cardinal , tant de sa part , que de celle dudit seigneur Jean-François , que lesdits soldats François ne seroient molestez par les Capitaines , pour l'argent qui leur avoit été avancé. Ce nonobstant , vinrent se plaindre à moi deux desdits soldats François , le premier jour de ce mois , qui étoit un vendredi au matin , qu'on leur avoit ôté leurs épées , & à l'un son collet & son pourpoint , pour l'argent qui leur avoit été avancé. Et pour ce que je devois aller à l'audiance l'après-dinée , je dressai un Mémoire là-dessus , pour le laisser au Pape , comme je fis après lui avoir parlé de ce fait avec quelque ressentiment. Et ce fut lors , & à ce propos , que le Pape me

dit ce que j'ai mis ci dessus, qu'il n'avoit rien sçû ni entendu de tout ce qui s'étoit passé pour le regard desdits soldats François. J'envoye aulli copie de ce Mémoire. Monsieur le Cardinal Aldobrandin se montra fort fâché de cette insolence, qui avoit été faite ausdits soldats François; & en ma présence commanda, qu'on allât querir l'Auditeur de camp, c'est-à-dire le Juge, qui doit aller en cette expedition, pour juger des causes & différends, qui naîtront entre ceux de l'armée: lequel Auditeur me vint trouver le soir, de la part dudit seigneur Cardinal, & medit, qu'il avoit commandement de faire rendre aux soldats ce qui leur avoit été ôté & qu'on lui baillât les noms par écrit, & les choses ôtées. Et de fait, ledit Auditeur envoya le lendemain en mon logis les deux épées, & le collet & pourpoint: mais jusques ici je n'ai sçû obtenir, que lesdits Capitaines donnassent à ces soldats licence pour se retirer: lesquels pâtissent, pour n'avoir cependant de quoi vivre: à quoi je supplée aucunement de ce peu que j'ai.

Des deux Ambassadeurs du Roi de Perse, l'Anglois s'en alla le 30. de Mai, lui ayant le Pape envoyé, le jour auparavant, trois cens écus, outre les mille premiers; & fait dire, qu'il partit. Il a dit s'en retourner tout droit vers le Roi de Perse, & n'a laissé guere bon renom à son parlement, pour avoir abandonné de ses gens, à qui il devoit; & les avoir abusez de fausses esperances & promesses, qu'ils seroient payez par un certain Anglois, qui étoit à Rome, auquel il disoit avoir laissé de l'argent pour ce faire, combien qu'il ne lui eût rien laissé<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> J'ai déjà dit dans mes notes précédentes, que cet Anglois étoit un insigne fourbe & fripon. Aussi se garda-

Le Persien partit le 6. de Juin ; & quoiqu'il m'eût dit vouloit aller vers V. M. on dit, qu'il va droit vers le Roi d'Espagne. Le Patriarche *Biondo*, Maître d'hôtel du Pape, vint vers moi, de la part de S. S. le 2. de ce mois, & me dit, que S. S. ne pouvoit trouver bon, que ledit Persien allât par mer, comme d'autres lui avoient conseillé ; ains vouloit, qu'il allât par terre, & passât en Avignon : & me requeroit de lui vouloir expedier un passeport, & écrire aux Seigneurs, qui commandoient és lieux, où ledit Persien avoit à passer ; & me montra un passeport en latin, que S. S. lui avoit fait expedier. Je me comportai envers ledit Patriarche, comme j'avois fait envers tous autres, ne montrant point, que je voulusse, ou que je ne voulusse point, que ledit Persien allât vers V. M. ni que je me souvinsse, que ledit Persien n'avoit dit y vouloir aller. Je répondis seulement, que fort volontiers j'obéirois à S. S. & ferois un passeport pour ledit Persien tel que je le pouvois faire ; & écrirois à Monsieur de Guise<sup>7</sup>, & à Monsieur de Vantadour, qui commandoient, l'un en Provence, l'autre en Languedoc, où ledit Persien auroit à passer, en tenant le chemin, que ledit Patriarche venoit de me dire. Et de fait, j'envoyai le soir même audit Patriarche ledit passeport, & lesdites deux lettres, de la teneur, que V. M. pourra voir par les copies, que j'en envoie.

Le passeport, tout à la premiere ligne, porte, comme je l'ai fait, admonesté, pour ne dire re-

z-il bien de retourner en Perse, où l'on n'auroit pas manqué de le punir de la rétention des présens, que ce Roi envoyoit aux Princes Chré-

tiens.

7 Charles de Lorraine, Duc de Guise, Gouverneur de Provence, & Amiral des Mers du Levant.



quis, par N. S. P. Et lesdites lettres, que j'ai écrites ausdits seigneurs Ducs de Guise, & de Vantadour, portent le même. Et pour ce que les deux lettres étoient de même teneur, je n'en envoie qu'une copie. Il faut que ledit Ambassadeur Persien ait été détourné par quelques-uns, comme par les Espagnols, d'aller vers V. M. lui m'ayant dit d'y vouloir aller. Mais j'ai toujours tenu cela comme indifférent, & ne sçaurois dire, s'il y eût eû plus de bien, ou de mal. Tant y a que si V. M. en veut user, ils vous ont aprêté en cela une autre excuse, pour n'entrer point en la ligue, dont il se parle, ains en laisser faire ceux, qui se renvoyent ces Ambassadeurs les uns aux autres. Ledit Ambassadeur Persien m'envoya, le soir devant qu'il partit, une lettre à V. M. je croi que ce soit la lettre du Roi de Perse, qu'il me dit avoir à rendre à V. M. Ledit sieur Patriarche, Maître d'hôtel du Pape, me dit, que ledit Persien avoit sçû tant faire en la dernière audience, que S. S. lui avoit fait donner autres mille écus, outre les premiers; & qu'outre ces donatifs, les deux Ambassadeurs lui avoient dépensé en traitement environ six mille écus. Quand ledit Persien fut à *Pontromoli*, trois de ses Persiens s'en retournerent à Rome, disant se vouloir faire Chrétiens: & de fait, on a commencé à les catechiser.

J'envoie à V. M. le Bref du Jubilé pour Paris, lequel est justement suivant les mémoires, qu'on en avoit envoyez, excepté le terme de six mois, qu'on demandoit, & une clause extraordinaire de certaines facultez, qu'on vouloit aussi, laquelle n'a été en aucun Jubilé, & ne la veut-on concéder ici en façon du monde. L'instance, que V. M. a faite de ce Jubilé, a

été cause, que le Pape en a concédé trois autres, à sçavoir, au Roi de Pologne, à l'Archiduc Albert, & au Duc de Savoye.

L'année passée, V. M. priée par Madame l'Abbesse de Fontevault, sa tante, fit faire instance auprès du Pape, à ce que S. S. permit, que la Fête & l'office de Sainte Agnès de Montepulciano fussent célébrez en tous les Couvents de l'Ordre de Saint Dominique par toute la Chrétienté. Ce que j'ai enfin obtenu : & le Bref en a été expédié adressant à V. M. Je vous l'envoie avec une copie imprimée, me remettant au bon plaisir de V. M. de garder ledit Bref, ou de l'envoyer à madite Dame de Fontevault.

En l'Eglise de S. Pierre de Rome y a deux Chapellenies de Sainte Petronille, fille de Saint Pierre, & tient-on qu'elles sont de droit patronat des Rois de France ; ce que les Chanoines, & autres bénéficiers de ladite Eglise, tiennent à honneur, & favorisent en tout ce qu'ils peuvent audit droit de patronat. Et étant dernièrement vaqué par mort une desdites Chapellenies, du revenu d'environ trente écus, me requièrent de vouloir consentir, en absence d'Ambassadeur, à la provision, que N. S. P. en feroit à un fort honnête Prêtre, qui a servi longuement en ladite Eglise, apellé Joseph Dominique : ce que je fis fort volontiers, tant pour conserver la possession de ce droit à V. M. & à sa Couronne, qu'aussi pour complaire à ce vénérable Chapitre. Il y a un autre, qui en a obtenu collation du Cardinal de Cosence, Archiprêtre de Saint Pierre, & prétend qu'il n'y a point droit de patronat ; & quand il y en auroit, que j'avois besoin de mandement spécial de V. M. pour consentir à ladite provision de N. S. P. Je ferai tout

ce que je pourrai pour trouver de quoi prouver ledit droit de patronat : & si és archives de la Couronne il s'en trouvoit quelque chose, il seroit bon d'en envoyer une copie bien & dûement collationnée ; & cependant une ratification du consentement, que j'ai prêté comme Cardinal François, faisant les affaires de V. M. & Vice-protecteur. J'envoie une forme de ladite ratification à faire.

Le jour de l'Ascension dernier de Mai, N. S. P. communia de sa main le seigneur Jean-François Aldobrandin, & les principaux, qui doivent aller avec lui en cette expedition de Hongrie<sup>8</sup> ou de Croace & Stirie, & après la messe lui bailla l'étendart. Et ledit seigneur Jean-François partit le lendemain de bon matin, tirant vers Bologne & Ferrare, & au Frioul ; d'où il passera au païs de l'Archiduc Ferdinand, faisant tout son chemin par terre. Le Grand-Duc envoie deux mille hommes de pied payez pour le secours dudit Archiduc Ferdinand, sous un sien Colonel<sup>9</sup>, qui a commandement d'o-

8 Le Piafecki dit, que cette seconde expedition du Général Aldobrandin fut précédée d'un mauvais augure, sçavoir, de l'accouchement d'un soldat Allemand, nommé Daniel Barkmer, qui passant auparavant pour homme, déclara pour lors qu'il étoit hermafrodite. *Qui ex concubitu cum alio milite peperit filium, & demum examinatus Androgynum se esse est fassus est, quod antè militem agens esclaverat.*  
In Chronico,

9 Probablement, ce Colonel étoit Dom Jean de Medicis, frere naturel du Grand-Duc, le même Piafecki le nommant comme collègue du Duc de Mantouë dans le commandement des troupes auxiliaires, envoyées par les Princes d'Italie à l'Archiduc Ferdinand. *A Principibus Italiae Ferdinandus Archidux obtinuerat quinque millia militum, quibus præerat Dux Mantuae Vincentius, & Joannes Medicus.*

béir en tout & par tout audit seigneur Jean-François Aldobrandin.

L'Ambassadeur de l'Empereur partit de cette ville pour sa maison & pour la Cour de l'Empereur le 5. de ce mois. Le Nonce pour France n'est point encore parti, à cause d'une fluxion en une de ses jambes, pour s'être voulu purger avant que partir. Le seigneur *Veniero*, Ambassadeur extraordinaire de la Seigneurie de Venise, se licencia du Pape vendredi 8. de ce mois, & partira un jour de cette semaine. Aussi s'en sont allez deux sénateurs de Milan, qui avoient été envoyez par le Comte de Fuentes, pour le differend des Jurisdictions Ecclesiastique & Secliere, lequel on tient pour acordé. Et dit-on aussi que le Cardinal *Borromeo*, Archevêque de Milan, qui s'étoit parti de Milan pour ledit differend, y retournera resider <sup>10</sup>.

Le Marquis d'Alegre, qui a demeuré en cette

<sup>10</sup> Ce Cardinal avoit d'ailleurs une puissante raison, qui l'invitoit à retourner promptement à Milan. C'étoit la célébration de la fête du Cardinal *Carlo Borromeo*, son prédécesseur, & son cousin, que Clément VIII. béatiffia, cette année-là, commandant au Clergé, & au Sénat de Milan, de lever son corps de terre, pour être exposé à la vénération du peuple, & de changer les Messes de *Requiem*, qui lui étoient dites à son anniversaire, en Messe & en Office de Confesseur. *Beatum illum appellans, Cesari Baronio Cardi-*

*nali precipit, Mediolanum rescriberet, ne posthac teri humanis vestigiis beati viri sepulcrum Mediolanenses sine- rent, venerationis ergo locum, quo corpus conditum fuerat, peristromate coeperirent, ejus anniversario die lugubria solemnia pro Defunctis minime celebrarentur; verum pullo amictu in album mutato, statis Confessorum diebus fieri solita missarum solemnia de more peragerentur, uti Car- li cognatorum, Magistratum, totiusque confluentis urbis in- terventu effectum est. And. Maurocen. Hist. Ven. anno 1601.*

ville de deux à trois ans , s'en est allé demeurer , comme il a dit , à Basle , ou à Besançon , pour être plus près de France , & recevoir quelque aide de ses sœurs.

L'élection du Général de l'Ordre de S. Dominique fut faite la veille de Pentecôte , & fut élu un Espagnol , qui auparavant étoit Provincial d'Aragon. A quoi aiderent les François , dont ils ont été louez , & N. S. P. leur en a sçu bon gré.

Les galères de Naples , qui étoient allé joindre celles de Sicile & de Malte , pour surprendre celles qui portoient les tributs & les présens de l'Afrique à Constantinople , s'en sont retournées , sans avoir rien fait : & dit-on , que toutes les galeres du Roi d'Espagne , & celles du Pape , de Genes , & de la Religion de Malte , & du Grand-Duc , se doivent joindre de nouveau , pour aller ensemble à quelque autre entreprise contre le Turc.

Quant à l'armée du Milanés , V. M. sçaura ce que le Pape m'en a dit ce jourd'hui par ce qui s'ensuit. Il m'a envoyé querir ce matin , & m'a dit , que je lui avois dit dernièrement de la part de V. M. pour excuser le retardement de la publication du Concile de Trente , & du rétablissement des Peres Jésuites , que c'étoient choses , qui ne se pouvoient faire qu'en paix ferme & assurée ; & que le Comte de Fuentes avoit tenu jusques ici les esprits en suspens , de façon qu'on ne s'étoit pû assurer , s'il y auroit paix , ou non : Que le Roi d'Espagne n'avoit encore juré la Paix ; & que les François étoient si maltraitez en Espagne , que V. M. n'en pouvant plus endurer , seroit contrainte d'user de represailles ; Que là-dessus il me vouloit dire , pour l'écrire



à V. M. que quant à l'armée dudit Comte de Fuentes, V. M. en pouvoit meshui être éclaircie, non seulement par ce que S. S. vous en avoit écrite, & fait écrire, mais aussi pource que de ladite armée une partie s'en alloit aux Pais-bas; une autre à l'Archiduc Ferdinand; & le reste aux galères, qui seroient conduites par le Prince Doria. Et quant à la Paix de Vervin, il avoit avis, que le Roi d'Espagne l'avoit soussrite & jurée fort volontiers, & amiablement <sup>11</sup>. Et pour le regard des François, qu'on prétendoit avoir été maltraitez, il avoit aussi avis, que c'étoient certains qui avoient voulu frauder les gabelles vers Seville; mais que de ceux-là, les moins coupables avoient été délivrez & renvoyez en France; les plus coupables avoient été conduits à Vailladolid, où il leur seroit acordé pardon & délivrance au moindre mot, que V. M. ou son Ambassadeur, en diroit: & ainsi il ne seroit besoin d'user de represailles, ni de faire autre mouvement: Que S. S. avoit très-bonne information de la bonne inclination du Roi d'Espagne à la paix & au repos de la Chrétienté, & si V. M. y correspondoit, elle esperoit de voir entre Vos Majestez, non seulement paix durable, mais aussi amitié. Et si de son vivant il survenoit quelque occasion de differend, il s'affûroit de l'assoupir par son entremise, sans qu'il falût faire autre mouvement: Qu'il prioit V. M. de s'en assûrer, & entr'autres choses empêcher, qu'il n'allât des François au secours des Zelandois & Hollandois; ou s'il y en alloit, montrer au moins par quelque effet, que ç'aura été contre la volonté de V. M. laquelle pouvant

<sup>11</sup> Dans la grande Eglise mains du Cardinal Guevarra-  
de Vailladolid, entre les Archevêque de Seville.

472 LETRES DU CARD. D'OSSAT,  
deformais être en repos de tous les trois points  
susdits, pourroit aussi faire publier le Concile,  
& rétablir les Jésuites : qui étoient les deux choses,  
que S. S. desiroit le plus de V. M. & dont  
il vous prioit de toute son affection ; Qu'il vous  
eût écrit tout ce que dessus ; mais que n'ayant  
point de Nonce près V. M. il ne scavoit s'il le fe-  
roit, & desiroit que je vous l'écrivisse de sa  
part.

J'ai noté, que comme il avoit très-bien rete-  
nu les trois points susdits, aussi taisoit-il fort  
prudemment les entreprises sur les villes de  
Marseille & de Mets, desquelles néanmoins je  
m'assûre qu'il se souvenoit aussi-bien pour le  
moins, que du reste. Mais aussi lui avois-je  
donné occasion de les pouvoir taire, les lui ayant  
dites comme de moi-même, & non comme  
V. M. s'en plaignant, ni nommant personne.  
J'ai aussi noté, que le mot de repesailles lui  
étoit entré bien avant dans l'esprit, & de ceux,  
à qui il le peut avoir communiqué ; & que c'est  
cela principalement qui a été cause qu'il m'a fait  
appeler. Au demeurant, je lui ai répondu, que  
je ne manquerois de lui obéir, & de vous faire  
entendre fidelement tout ce qu'il venoit de me  
dire : Que S. S. se pouvoit assûrer, que com-  
me V. M. étoit aujourd'hui le Prince le plus apte  
& duit à la guerre, aussi étoit-il le plus disposé  
à la paix, comme V. M. l'avoit montré en tou-  
tes occasions, & signamment en cette dernière  
conclusion de paix, s'étant désarmé possible  
plutôt qu'elle ne devoit ; pour le moins plutôt  
que je n'eusse conseillé : Que le Roi d'Espagne,  
ni autre, ne vous passeroit jamais en courtoisie  
& bonne amitié ; comme il se voyoit tous les  
jours en vos propres vassaux & sujets, que ceux,

qui vous avoient été les plus capitaux ennemis , ne laissoient de trouver en V. M. la même courtoisie , faveur , & bonne volonté , & en recevoir les mêmes bienfaits , que ceux qui vous avoient été constamment & perpetuellement fideles & obéissans , & qui avoient plusieurs fois hazardé leurs personnes & vies pour votre autorité & service : Que S. S. se pouvoit aussi asûrer , que V. M. la recevroit toujours pour arbitre de tous differends , qui pourroient naître , soit avec ledit Roi d'Espagne , ou avec autre Prince : mais que je me doutois , qu'on lui avoit déguisé les matieres sur le mauvais traitement reçu par les François en Espagne. Car il m'avoit été écrit à moi , qu'on les y avoit gehennez , & fait mourir , combien que pour frauder les gabelles , quand ainsi seroit , il n'y écheoit que la perte des Marchandises. Quant à des François , qui pouvoient être allez au camp des Zelandois & Hollandois , je lui avois déjà dit , que c'étoit contre la volonté de V. M. <sup>12</sup> comme S. S. pouvoit juger d'autrui par soi-même , de laquelle les sujets étoient allé servir d'autres Princes contre son gré , n'y avoit pas long-tems ; ce qu'il m'a confessé. Et j'ai ajoûté , qu'il y avoit beaucoup plus de François au camp de l'Archiduc , où même étoit allé depuis peu de tems Monsieur le Prince de Joinville ; là où de l'autre côté , il ne se trouveroit qu'il y eût personne de marque , si ce n'étoit un gentilhomme , apellé la Noüe <sup>13</sup> , qui avoit été nourri & élevé par son

<sup>12</sup> C'est la réponse qu'Henri IV. avoit faite auparavant à Dom Juan de Tassis , Ambassadeur d'Espagne en France , & à l'Envoyé de l'Ar-

chiduc Albert. Le Ministre doit toujours parler conformément à ce que dit son Maître.

<sup>13</sup> Odet de la Nouë , fils

pere parmi eux : de façon qu'il se pouvoit dire autant Hollandois, que François. Sur cela S. S. a dit, qu'il sçavoit, que ledit Prince étoit avec l'Archiduc ; mais qu'on sçavoit aulli comme il y étoit allé. Je lui ai repliqué, que lors qu'il étoit parti, il étoit en la bonne grace de V. M. & toutes ses querelles apointées ; de façon qu'il n'avoit eu aucune contrainte d'y aller. *Oùi, mais, a dit le Pape, le Roi ne vouloit point qu'il y allât ; mais l'autre lui dit, qu'il y vouloit aller en toutes façons. Je voi bien, Très-Saint Pere, ai-je dit, que l'on vous raporte toujours les choses au désavantage du Roi ; & qu'on voudroit vous faire croire, que tous ceux qui vont de l'autre côté, y vont du gré de S. M. & ceux qui vont à l'Archiduc, y vont malgré lui. Mais on ne sçait si bien déguiser les choses, qu'on n'y voye la malice à travers. Quand ainsi seroit, que le Roi n'eût point voulu, que ce Prince y allât ; il ne faisoit en cela sinon ce que devoit un bon allié & confederé, qui, metant à part le point de la Religion, n'a jamais reçu que secours & service des États, en sa nécessité ; & des autres il n'en a jamais reçu que déplaisir & dommage. Mais si le Roi étoit si contraire au desir de ce Prince, ne pouvoit-il pas l'arrêter ? Et ne l'arrétant point, ne pouvoit-il pas lui faire saisir ses biens, & retenir les pensions, que S. M. lui donne ? Que si V. S. n'entend rien de tout cela, & si ceux-là mêmes, qui lui font ces rapports, ne l'ont pas même ose feindre,*

du célèbre la Nouë Bras-de-fer, Gouverneur de Mastricht, & Général des troupes Hollandoises sous Guillaume I. Prince d'Orange. Odet fut Ambassadeur Extraordinaire

de France en Hollande, sous le regne de Louis XIII. Bongars dit, qu'il étoit digne fils de son pere: *Celeberrimi patris non indignus filius,*

je lui en laisserai tirer la conclusion qui lui semblera convenable. D'une chose me crois-je, que le voyage de ce Prince pourra causer un de ces jours à V. S. nouvelle occasion de telle plainte, d'autant que son exemple pourra faire aller de l'autre côté plus de gens qu'il n'y en est allé ci-devant. Car d'esperer plus d'obéissance & de respect des hérétiques, que des Catholiques, il n'y a pas grande apparence. Le Pape a dit alors, que V. M. pourroit trouver quelque temperament à cela, & même procurer quelque accord entr'eux. Je lui ai dit, que V. M. l'avoit voulu faire dès le commencement, mais que l'Archiduc ne s'en étoit point fié, ne pouvant comprendre la bonté & bonne foi de V. M. & la mesurant au pied du commun des autres Princes <sup>14</sup>; & qu'il me souvenoit, qu'il étoit venu ici un des principaux seigneurs des Pais-bas, qui avoit reconnu à M. de Sillery, que si l'Archiduc eût suivi le conseil de V. M. il s'en fût mieux trouvé, & seroit plus à son aise qu'il n'étoit. Or sus, dit le Pape, il faut oublier le passé, & faire mieux à l'avenir. Et ainsi s'est fini ce propos, comme fera aussi cette trop longue lettre, priant Dieu, Sire, &c. De Rome, ce lundi 11. de Juin 1601.

<sup>14</sup> La bonne foi est si peu d'usage parmi les Princes, que celui qui en a, & qui comme tel va rondement en besogne, leur est plus suspect, que tous ceux même, qui les ont déjà trompés.



## L E T R E C C L X X I X .

A U R O Y .

S I R E ,

Cette lettre sera toute sur l'érection de Nancy en Evêché, que Monsieur de Lorraine fait poursuivre en cette Cour depuis l'année 1598. comme j'en donnai avis à Votre Majesté dès lors. Par mes deux dernières dépêches j'ai écrit à V. M. comme ceux qui font ici pour Monsieur de Lorraine m'avoient promis de surseoir cette poursuite, jusques à ce que l'affaire de la dispense du mariage de Monsieur le Duc de Bar, & de Madame votre sœur, fût expédié. Mais j'ai découvert, que nonobstant ladite promesse on y travailloit bien fort: ce qui fut cause que j'en parlai de nouveau au Pape le vendredi 15. de ce mois, non par forme d'oposition, encore que j'en eusse menacé les Agens de Monsieur de Lorraine, au cas qu'ils me manquassent de parole; mais en homme, qui desiroit avoir communication des papiers & écritures concernant cet afaire, pour en rendre compte à V. M. qui m'avoit commandé d'y prendre garde, pour la Protection qu'elle a des Evêchez de Mets, Toul, & Verdun; au préjudice desquels pourroit tourner l'érection qu'on demandoit de ce nouveau Evêché: & fis tant avec S. S. qu'elle se contenta, que lesdites écritures & autres pieces me fussent communiquées. Au reste, elle me dit, qu'elle ne courroit point en cet afaire, & qu'aussi bien l'Archevêque de Treves s'y oposoit; & que nous aurions tems de fournir de nos raisons &

& preuves, & que toutes choses seroient bien & mûrement considérées & décidées.

Le lundi 18. au Consistoire , je fis que S. S. commanda à Monsieur le Cardinal de Como, Chef de la Congregation des Matieres Consistoriales , où cet afaire se traite , que lesdites écritures me fussent envoyées ; comme de fait elles me furent aportées le lendemain mardi 19. inserées par ordre, & reliées en un assez gros livre dès ladite année 1598. Auquel livre se trouve premierement la requête de Monsieur de Lorraine , avec le renvoi que le Pape fit à ladite Congregation des choses Consistoriales ; & puis une commission de ladite Congregation à Monsieur le Cardinal *Mantica* pour informer des qualitez de la ville de Nancy , & des causes de cette érection , & des biens, dont on vouloit doter l'Eglise Cathedrale à ériger ; & d'autres choses appartenantes à cet afaire : Le mandement expédié par Monsieur de Lorraine au sieur Jean Poirrot , pour solliciter cette érection auprès de N. S. P. Deux lettres patentes dudit seigneur Duc , par lesquelles il consent , que les Abbayes de Notre-Dame de Clerlieu & de S. Martin , fondées par les Ducs de Lorraine ses prédécesseurs, soient supprimées & unies au nouveau Evêché : Le consentement de Monsieur le Cardinal de Lorraine , à ce que lesdites deux Abbayes, dont il est commandataire , & encore l'Abbaye séculiere de S. Gorgon , & les Prieurez de S. Dagoberth & de Varengeville, dont il est pourvû , soient aussi appliquez à la dotation dudit nouveau Evêché. Consentement encore du Doyen , Chanoines , & Chapitre de ladite Abbaye de S. Gorgon au même fait. Autre consentement des Doyen , Chanoines , & Chapitre de l'Eglise Collégiale de

S. Dieu donné , à ce que du nombre de 27. canonicats & prébandes de leur Eglise , il en soit démembré trois à perpetuité , & qu'elles soient unies , appliquées & incorporées à la nouvelle Eglise Cathédrale , qui s'érigera à Nancy. Deux catalogues des bénéfices , qui seront distraits des Diocèses de Mets & de Toul , & soumis & assujettis au nouveau Diocèse de Nancy. Les consentemens prêtés par les Evêques de Toul & de Mets ; & par le Chapitre de Toul , à la distraction desdits bénéfices. Les faits posez & articulez & baillez de la part dudit seigneur Duc sur le fait de ladite érection , avec les noms & surnoms des témoins à examiner sur lesdits faits. Et est à noter que toute cette procedure se fit en l'année 1598. à Rome , pendant que le Pape étoit à Ferrare , & que Monsieur de Luxembourg & moi l'avions suivi , & nous tenions près de lui pour votre service : toutefois pour loin de nous que ladite procedure se faisoit , V. M. ne laissa d'en être avertie.

De toutes lesdites pieces , j'en ai choisi quatre , pour en envoyer copie à V. M. à sçavoir , la requête de Monsieur de Lorraine , les deux catalogues des bénéfices à distraire des Diocèses de Toul & de Mets ; & les faits posez & articulez de la part de mondit sieur de Lorraine. Sur lesquelles quatre pieces aussi j'exposerai à V. M. en cet endroit certaines considerations , qui se pourroient représenter à N. S. P. pour empêcher cette érection ; outre celles que j'espère recevoir de delà , après que V. M. aura ordonné à ceux qui sont sur les lieux , ou plus près que je ne suis , d'en faire & envoyer de bons mémoires.

I. Donc en la requête de Monsieur de Lorraine , je considère quatre choses , qui sont con-

traires à son desir. La premiere est , qu'il demande qu'une Eglise qui n'est point , & qu'il a intention de faire bâtir , soit érigée en Cathédrale ; ce qui ne se doit point faire.

2. Il demande droit de patronat & de presentation , tant pour cette premiere fois , qu'à perpetuité , & tant pour le regard de l'Evêché , que des dignitez , canonicats , prébandes , & tous autres bénéfices , qui seront érigés en ladite Eglise , jaçoit que des biens ecclesiastiques qu'il veut être apliquez à ladite Eglise , plusieurs soient libres , sans aucune servitude de droit de patronat , qui lui apartienne d'ailleurs. Ce qu'on ne trouve pas bon ici , comme il n'est pas aussi raisonnable.

3. Il veut agrandir , annoblir , & autoriser la ville de Nancy , au détriment & diminution des Villes & Eglises Cathédrales de Mets & de Toul , qui ne sont point en ses Etats , ains en la Protection de V. M. Que si ces Citez & Evêchez étoient en seldits Etats , la chose seroit plus tolerable ; mais lui n'y ayant rien , il n'a point raison de demander , que pour lui on dégrade les Citez , Evêchez , & Eglises Cathédrales de Mets & de Toul , qui sont hors de ses terres , & en autre principauté.

4. Il demande , que tout aussi-tôt que l'Evêché de Nancy sera érigé , Monsieur le Cardinal , son fils , en soit Evêque. Ce qui est conforme au desir commun , que les peres ont de procurer du bien à leurs enfans , & à la dignité , extraction & mérite de mondit sieur le Cardinal , qui n'aura jamais tant de bien , qu'il n'en mérite davantage : mais cela ne s'acorde pas bien avec ce que mondit sieur de Lorraine dit au 1. & 24. articles de ses faits , que l'Evêque de Toul , pour la gran-

deur & fréquence de sa cité & de son diocèse ; ne peut suffire à les bien & commodément régir & gouverner ; & si on en démembré les lieux nommez en son catalogue , il pourra beaucoup mieux régir & gouverner son Eglise de Toul , & le reste de son diocèse. Ce qui donnera à penser à qui bien pesera cette raison , que beaucoup moins donc pourra suffire Monsieur le Cardinal , son fils étant même malade comme il est , à bien administrer les Eglises , citez & diocèses de trois Evêchez , Strasbourg , Mets , & Nancy.

Aussi ladite nomination de mondit sieur le Cardinal au nouveau Evêché , diminue grandement de la force du consentement par lui prêté au démembrément du diocèse de son Evêché de Mets , & à l'union & incorporation des Abbayes & Prieurez , qu'il a en sa tête au nouveau Evêché à ériger , comme je le dirai ci-après en lieu plus commode.

Quant au catalogue des bénéfices , qu'on veut démembrer du diocèse de Toul , est à noter premièrement le grand nombre , à sçavoir , cinq Eglises collégiales , dix-sept Monastères , six Prieurez , & soixante & dix Paroisses , en trois Doyennéz de l'Eglise Cathédrale de Toul ; outre l'Abbaye de S. Gorgon , qu'on n'y a point nommée , jaçoit qu'elle soit au diocèse de Toul , pource quelle est exemte de la juridiction de l'Evêque de Toul : & ainsi prétendent , qu'elle ne soit d'aucun diocèse. Et après est à noter , que le consentement prêté par Messire Christophe de la Vallée , Evêque de Toul , n'est point considérable , d'autant qu'il a été tout le meilleur tems de sa vie serviteur domestique de Monsieur de Lorraine , & de Meilleurs ses en-



fans <sup>1</sup>, & qu'il leur est tenu & obligé de cet Evêché même, qu'il a eu par leur moyen. Et quant à ce que, par fondit consentement, il s'est réservé une petite pension de six-vingts ducats par an pour lui & ses successeurs sur le futur Evêché de Nancy, sans aucune sûreté, il se voit que c'est par contenance, & par certaine couverture plutôt que par vraye indemnité des Evêques de Toul d'un si grand démembrement & perte de cinq Eglises collégiales, 17. Monastères, six Prieurez, & 70. Paroisses & dîmes & autres profits & émolumens; outre la juridiction & autorité, qui en proviennent à l'Evêque. Le consentement du Chapitre de Toul n'y peut de rien aider, parce qu'il est fait à yeux clos, sans y rien exprimer, ni spécifier des susdits bénéfices, & sans qu'il conteste que les Doyens en ayent eu connoissance particuliere, comme il faudroit.

Le catalogue des bénéfices, qu'on veut éclipser de l'Evêché de Mets, n'est pas du tout si nombreux, mais tout y est néanmoins de trop, un Monastere, cinq Prieurez & 45. Paroisses. Et le consentement de Monsieur le Cardinal Evêque de Mets est encore moins considerable, d'autant qu'outre que ni lui, ni l'Evêque de Toul, n'ont pû faire déteriereure la condition de leurs Eglises, & de leurs successeurs, il est fils du suppliant, & frere & oncle de ceux, qui ont à succeder au Duché de Lorraine, & au droit de patronat, dont il s'agit; & qu'il se voit manifeste-

<sup>1</sup> Il avoit été Précepteur d'Eric Monsieur, Evêque de Verdun, dont il est parlé dans les lettres 84. 88. 90. & 99. & avoit succédé au Car-

dinal de Vaudemond, frere de Louise de Lorraine, épouse d'Henri III. Roi de France. Il mourut en 1607.

ment , que pourvû qu'il eût son compte durant sa vie , il ne s'est point soucié de conserver à l'Evêché de Mets , & à ses successeurs Evêques , leur entiere jurisdiction & droits , non pas même de leur réserver une petite pension , au moins par contenance , comme a fait l'Evêque de Toul. Le Monastere , les cinq Prieurez , & les 45. Paroisses , qu'il souffre être démembrées du diocese de Mets , il se les trouvera en l'Evêché de Nancy ; comme aussi fera-t-il ses trois Abbayes , & deux Prieurez , qu'il consent y être unis. Et ainsi il n'aurarien perdu quant à lui , ains toute la perte sera sur l'Eglise & les Evêques de Mets , ses successeurs , auxquels ne restera rien pour lescits Monastere , Prieurez & Paroisses démembrées. Ainsi a-t-il déjà privé , en tant qu'en lui est , l'Eglise & les Evêques de Mets de la ville de Marsal , la plus forte place qu'ils eussent , & des salines , leur plus utile revenu , les donnant à Monsieur son pere sous autres prétextes & titres que de dévotion. Ainsi autrefois a ledit seigneur Duc de Lorraine eu de l'Evêché & Comté de Verdun les bailliages de Clermont & de Hattonchâtel <sup>2</sup>. Et le pauvre

<sup>2</sup> La Ville , Châtellenie & Prévôté de Hattonchâtel fut engagée en 1540. par Jean , Cardinal de Lorraine , Evêque de Verdun , a faculté de rachat perpetuel , à Antoine , Duc de Lorraine , pour la somme de six-vingts mille francs monnoye de Lorraine. Puis en 1546. Nicolas de Lorraine , Administrateur perpetuel de Verdun , fit un échange du plein domaine & propriété de la Seigneurie de

Hattonchâtel , avec la Duchesse Doüariere , Chrétienne de Danemarc , Mere & Tutrice de Charles , Duc de Lorraine , qui , en contr'échange , lui remit ladite somme de 120000. livres & lui céda & transporta la Ville & Forteresse de Rambercourt. Ce qui fut approuvé par le Cardinal Jean , & par le Chapitre de l'Eglise de Verdun. Mais Hattonchâtel fut réuni avec toutes ses

Evêque de Toul, qui encore aujourd'hui, & même en fondit consentement, s'intitule Evêque & Comte de Toul, & Prince du Saint-Empire, je ne sçai comment, ni par qui, a été réduit à ce point, qu'il n'a hors les murailles de Toul un pouce de temporel pour soutenir son titre de Comté & de Principauté. Et c'est une des choses, de quoi me batent aujourd'hui ici les Agens de Monsieur de Lorraine, disant que V. M. n'a intérêt à cette érection, n'ayant aucune protection, ni autre droit hors les murailles de Toul, & toutes choses à l'environ étant à Monsieur de Lorraine. Mais quoi qu'il soit de cela, il apert de ce que dessus, que le consentement de mondit sieur le Cardinal ne doit être tenu en aucune considération. Quant au Chapitre de l'Eglise de Mets, il n'a point consenti audit démembrement; & jacoit que Monsieur le Cardinal en son consentement dise, qu'il en a délibéré avec les Archidiacres, qui y avoient intérêt, & a demandé & obtenu leur consentement, si est-ce qu'il n'en apert rien que son dire simple: & comme ils n'en ont rien voulu bailler par écrit, si bien il est vraisemblable, qu'ils en ayent été recherchez, aussi pourra être qu'ils ne l'avouèrent point.

Outre ce que dessus, est à considerer és susdits deux catalogues des bénéfices, territoires, & pays, qu'on veut distraire & démembrer des diocèses de Toul & de Mets, le grand intérêt qu'y ont ces deux Evêchez, & leurs chapitres & Dignitez, en la diminution de leur jurisdiction, & de leur autorité & droits du seau & de

apartenances & dépendances Royale de Mets du 29. de  
 au domaine de cet Evêché, Mai 1680.  
 par un Arrêt de la Chambre

visitation, & actes, & en la collation des bénéfices, & en la perception des dîmes, fruits, revenus, profits, & émolumens. Et quand il n'y auroit autre intérêt que celui-ci des Eglises Cathedrales, de leurs Evêques, Dignitez, & Chapitres, si seroit-il œuvre très-digne de la protection de V. M. que de les conserver en leur entier, & ne souffrir, que de votre tems elles fussent diminuées & estropiées tant au spirituel, qu'au temporel, pour en créer & agrandir des Etrangers en autres États que les vôtres; puisqu'il est ainsi, Sire, que le premier devoir de la protection, que Dieu vous a donnée sur ce pays-là, est dû à Dieu & aux personnes & biens ecclesiastiques, qui lui sont dédiés. Mais il plaira à V. M. considerer, que cet intérêt & préjudice ne touche pas seulement les Eglises, Evêques, Chapitres & leurs dignitez, mais passant outre blesse grandement les Communautéz & corps des villes de Toul & de Mets; d'autant que, comme V. M. sçait trop mieux, la grandeur, opulence, honneur, & réputation des villes consiste une grande partie à être fréquentées, & que plusieurs gens en ayent besoin, y aillent & viennent, & dépensent & y laissent de leur argent. Or outre que tant plus les Evêques, Chapitres, & leurs dignitez ont de revenu, tant plus en vient & en est dépensé és citez, où ils ont leur résidence, & tant plus aussi d'aumônes ils peuvent & doivent faire aux pauvres de la ville: Il y a cela encore, que tant plus le diocèse est grand, tant plus de gens de dehors viennent en la cité, & y dépensent & y laissent du leur, non seulement les Ecclesiastiques pour la tonsure, pour les Ordres, pour la collation des bénéfices, pour les Synodes, pour le crême, dont ils ont besoin

tout le long de l'année , pour les procès des titres des bénéfices , & pour autres causes civiles & criminelles , dont les Evêques & leurs Officiaux connoissent entre personnes ecclesiastiques comme ordinaires , & bien souvent encore comme délégués de Notre Saint Pere le Pape , qui leur adresse de ses rescrits , & les délègue juges en diverses occasions. Mais les laïcs viennent aufdites citez , pour y recevoir le sacrement de la Confirmation , pour y obtenir des dispenses , que les Evêques peuvent donner , pour y lever monitoires , y plaider en causes matrimoniales , & purement ecclesiastiques , pour avoir absolution des cas réservés aux Evêques , ou des excommunications & autres censures ecclesiastiques , qu'ils auront encouruës , & pour telles autres choses ; comme il faut aujourd'hui , que de Nancy même , dont il se parle , & du Pontamousson , & de toutes les villes & bourgs du Duché de Lorraine , on aille & porte de l'argent en vos villes de Mets , Toul & Verdun. De sorte , Sire , qu'autant de diocese & de ressort qu'on ôtera aux Evêques , Chapitres , & Dignitez de Toul & de Mets , autant ôtera-t-on de grandeur , honneur , richesse & réputation à vos villes & communautés de Toul & de Mets , pour en annoblir , honorer , agrandir & enrichir la ville de Nancy , où V. M. n'est en rien reconnuë. Et les Agens de Monsieur de Lorraine ont grand tort de dire , que V. M. n'a aucun intérêt à l'érection , qu'ils demandent. Ce sont , Sire , les moyens d'oposition , qui me semblent se pouvoir tirer de la requête de Monsieur de Lorraine , & des deux catalogues , ou listes des bénéfices & territoires , qu'on veut démembrer des



446 LETRES DU CARD. D'OSSAT,  
dioceses de Toul & de Mets, en attendant qu'on  
m'en fournisse d'autres de delà.

Quant aux faits posez & articulez par mondit  
sieur de Lorraine, pour obtenir ladite érection,  
& qui font la quatrième partie, dont j'envoye  
copie à V. M. j'y ai remarqué ci-dessus quelque  
chose, qui ne s'accordoit point bien avec ladite  
requête. Mais au reste étant choses, qui con-  
sistent en fait, & dont quelques-unes peuvent  
être autrement, qu'elles ne sont affirmées esdits  
articles, il seroit bon de les faire bien examiner  
par gens versez en ces pays-là, & noter s'il y  
aura des choses contre vérité, qui importent,  
& en envoyer de bons mémoires & preuves du  
contraire.

Au demeurant, je me remets à ce qui sera  
avisé par-delà, si on doit moyenner, qu'il soit  
formé opposition à cette érection par le Chapitre  
& Dignitez de l'Eglise de Mets, & par les Com-  
munautés des villes de Toul & de Mets; & que  
le Chapitre & Dignitez de l'Eglise de Toul ré-  
voquent la procuration, qu'ils passerent le 6. de  
Mars 1598. pour consentir au susdit démem-  
brement. Car il n'y a point eu de consente-  
ment formé par eux, ains est seulement une  
procuration passée, pour consentir ici. Et pos-  
sible n'ont-ils jamais vû ledit catalogue, ni ne  
sçavent de combien importe ladite procuration,  
qu'ils ont passée, en laquelle aussi n'y a point  
un seul bénéfice exprimé, ni nommé. Je me  
remets encore à ce qu'il sera avisé de delà,  
s'il seroit à propos de faire encourager enco-  
re l'Archevêque de Trèves, lequel s'opose à  
cette érection, comme le Pape m'a dit. Je n'ai  
point encore sçû ses moyens d'opposition, &  
tâche de les apprendre. Bien croi-je, qu'étant

les Evêchez de Mets & de Toul ses suffragans, il peut dire, qu'il a interêt à ce que ses suffragans ne soient diminuez, & amoindris. Mais s'il n'a autre cause d'oposition que celle-là, il sera fort aisé de l'apaiser, & de le metre hors d'interêt, en lui soumettant le nouveau Evêché de Nancy, & le faisant son suffragant, comme j'entens qu'on veut faire. De façon que ce qui sera ôté des Evêchez de Mets & de Toul, ledit Archevêque le trouvera en celui de Nancy, qui lui sera aussi sujet, & par ce moyen n'aura rien perdu.

Sur tout ce que dessus j'atendrai les commandemens de V. M. & cependant, prendrai garde, Dieu aidant, que rien ne passe; & à la premiere audience, que j'aurai du Pape, je lui dirai tout ce que dessus, ou les principaux points, sans pour encore former autrement opposition par écrit, (ce qui se pourra toujours faire;) ains comme lui rapportant ce que j'ai trouvé esdites écritures, & lui disant ce qu'il m'en semble, & lui donnant de cet afaire l'impression, qu'il en doit avoir par la vérité & justice, & non autrement; comme aussi lui protestai-je dernièrement, quand je lui demandai à voir lesdites écritures, que V. M. & ses Ministres & serviteurs ne voudroient nullement empêcher le contentement de Monsieur de Lorraine, ains y aider: mais comme V. M. devoit protection aux Eglises, Evêchez, Chapitres & Dignitez de Mets & de Toul, aussi ne pouvions-nous & ne devons manquer d'y servir V. M. & elles. A tant, je prie Dieu, Sire, &c. De Rome, ce 23. de Juin 1661.

## L E T T R E C C L X X X.

A U R O Y.

S I R E,

Je reçûs avant hier au soir, 23. de ce mois, la lettre qu'il plût à Votre Majesté m'écrire le 26. de Mai, & encore une autre du 29. Quant à la premiere, c'est la dépêche ordinaire, & en réponse de la mienne du 26. d'Avril. Je louë grandement la façon, dont V. M. entend se comporter pour le regard des Indults, qu'elle a fait demander à N. S. P. & V. M. aura pû voir par les dépêches, que j'ai faites depuis la premiere demande, que, pour mon regard, j'ai suivi son intention avant qu'elle me l'eût écrite, en surséant cette poursuite, & n'ayant fait instance que pour l'Evêché de Saluces, & pour l'Abbaye de Stafarde, que je continuë encore. Aulli ne pensé-je point m'être guère éloigné de l'intention de V. M. touchant l'entreprise faite sur la ville de Mets, de laquelle je n'ai jamais parlé qu'en termes généraux, sinon au Pape, & encore avec la feuille & le biais, & pour la fin & intention, que j'ai écrite à V. M. On écrit de la Cour de Monsieur de Lorraine, où il y a de très-mauvais François, qu'il n'y a eu aucune entreprise à Mets; mais que ç'a été une invention vôtre, pour intervertir la forme ancienne de la jurisdiction de cette ville, & en faire desormais à votre mode; & que c'est chose que les Rois de France projetoient long-tems y a. J'en ai vû les lettres. De l'armée du Comte de Fuentes, & du délai du Roi d'Espagne à

juré la Paix de Vervin, & du mauvais traitement fait aux François en Espagne, je n'ai autre chose à en dire, que ce que le Pape m'en dit, il y a aujourd'hui quinze jours. De quoi je rendis compte à V. M. tout à la fin de la dépêche, que je lui fis ce jour-là même, qui étoit le 11. de ce mois.

Je prens & prendrai garde soigneusement à ce que l'on desseigne par-deçà touchant la succession au Royaume d'Angleterre; & reconnois, que c'est aujourd'hui quasi le principal affaire, auquel V. M. & ses serviteurs doivent regarder & se préparer. C'est une chose toute assurée, quoi que le Pape croye, que les Espagnols y pensent pour eux, & tout ce qu'ils font en Irlande tend à ce but. Quant au Pape, je n'ai point changé d'avis, & me tiens pour encore à ce que j'en ai écrit ci-devant touchant le Cardinal Farnese; & ai sçû depuis, qu'un gentilhomme Anglois, appellé *Artus Polo*, domestique de Monsieur le Cardinal Farnese, veut aller d'ici à un an en Angleterre, sous couleur d'aller voir sa mere, qui est encore en vie; & doit être accompagné d'un autre Anglois, Docteur en Théologie, & Chanoine Théologal à Vicence, en l'Etat de la Seigneurie de Venise; lequel a aussi son pere en vie en Angleterre. C'est de ce Chanoine même que je l'ai appris, lequel a grande confiance en moi; & m'a dit plus, qu'ils y veulent aller à découvert, & faire la révérence à la Reine, & parler à Cecill<sup>1</sup>, & à d'autres

<sup>1</sup> Robert Cecill, Secrétaire d'Etat, & Grand-Trésorier d'Angleterre. Il avoit changé de Religion, comme de Maître. De Protestant ou Calviniste, qu'il étoit sous

le regne d'Edoüard VI. il se fit Catholique sous celui de Marie, puis Protestant sous celui d'Elisabeth. Il haïssoit extrêmement la Couronne de France.

Conseillers de ladite Reine; & m'a prié, que quand il en fera tems, je veuille donner audit sieur *Polo* une lettre à V. M. à laquelle il desire faire la révérence en passant. Ce que je lui ai promis de faire, pource que ladite lettre ne pourra de rien nuire, & que cette esperance me servira de continuer à aprendre quelque chose dudit Chanoine, comme il m'a promis de m'écrire de Bologne, où il m'a dit, qu'il alloit demeurer, en attendant qu'il fût tems de faire ledit voyage. Il y a long-tems qu'il m'avoit dit, que ledit sieur *Polo* étant de la parenté des Rois d'Angleterre, & doué de plusieurs vertus, seroit pour prétendre & parvenir à ladite succession, & pour être marié à l'Arbelle, & que V. M. lui devoit aider, & que je ferois bien de le procurer. Je ne lui ai jamais rejeté cela, mais seulement lui ai dit plusieurs fois, qu'il seroit mal-aisé de faire Roi d'Angleterre un gentilhomme privé, qui n'eût aucun moyen de soi-même, ni porté dans le païs: Que V. M. pourroit bien contribuer à faire Roi un qui seroit d'ailleurs fondé & appuyé dans le païs; mais de prendre tout sur soi, qu'il seroit mal-aisé. Et de fait, cela en partie m'a retenu, que je n'en ai jamais écrit à V. M. Joint que ce gentilhomme *Polo* a un frere en Espagne, que le Roi d'Espagne entretient aux études. Mais sur cette occasion, je vous en écris à présent ce mot, & même d'autant qu'il appartient à ce pour quoi j'ai commencé ce propos; qui est que, combien que ce Chanoine pense, que ledit *Polo* aille en Angleterre pour briguer pour soi; si est-ce que je soupçonne, que lui ne pouvant rien faire pour soi, il briguera pour son Maître; & même, d'autant que ledit Chanoine m'a dit, que le Maî-



tre se contente & desire ; que ce voyage se fasse ; & que le Pape l'approuvera aussi. Et ainsi V. M. aura cette conjecture de plus, outre celles, que j'ai écrites ci-devant touchant le même Cardinal Farnese.

L'Evêque de Camerin, destiné Nonce auprès de Votre Majesté, dont l'Evêque de Modena vous avoit écrit, partit de cette ville pour France le 17. de ce mois, mais il s'en va passer à Camerin, où il sera peu de jours. A la première audience, que j'aurai du Pape, je lui dirai l'élection, que Votre Majesté a faite de Monsieur de Bethune, pour venir résider Ambassadeur auprès de Sa Sainteté. Dont cependant je me réjouis grandement ; & prie Dieu qu'il le conduise bien-tôt par-deçà sain & sauf.

Quant au seigneur *Dom Alessandro Pico*, V. M. aura vû par ma dernière dépêche ce que j'ai fait au nom de V. M. pour lui envers le Pape, & envers Monsieur le Cardinal Aldobrandin ; qui est justement conforme à votre intention : mais le Pape ne fit point de promotion aux quatre-tems derniers. Et quant à la disposition dudit seigneur *Alessandro*, & du Prince son frere, V. M. s'il lui plaît, verra ce qu'ils m'en ont écrit par les dernières lettres, que j'ai reçues d'eux, dont je vous envoie copie.

Je parlerai à l'Ingenieur *Jean-Robert Villano*, & lui baillerai la lettre, que V. M. lui écrit, l'accompagnant des propos, qu'elle me commande lui tenir de bouche, afin que s'il n'est lui bien assuré de son bâton, il ne se mette point en chemin pour aller trouver V. M.

C'est la réponse que j'avois à faire à la dépêche de V. M. du 26. Mai. Quant à la lettre du 29. concernant l'Evêché du Mans, on ne dé-

pêche point à Rome les Evêchez de France sur des brevets, ains sur des lettres de nomination, qui s'adressent au Pape. Par ainsi il n'y a point de danger, qu'on expedie ledit Evêché pour personne, qui n'ait lettres de nomination de V. M. Outre que toutes telles expéditions ont à passer par mes mains, & que je me garderai bien de metre la main à chose telle, qui ne soit expressement commandée par V. M. comme avec les lettres de nomination il y en a toujours d'autres pour le Protecteur, & pour l'Ambassadeur.

Au demeurant, il y a fort peu à écrire des choses de deçà. Les soldats François, dont j'ai écrit ci-devant, eurent enfin chacun leur congé par écrit le 14. de ce mois, & s'en allerent les uns çà, les autres là, après m'être venu remercier des plaisirs, que je leur avois faits.

Le Prêtre pourvû par le Pape, & de mon consentement, de la Chapelle de Sainte Petronille en l'Eglise de S. Pierre, dont j'écrivis par l'ordinaire précédent, s'apelle Josef de Dominicis, Prêtre du diocese de Luques, & m'a baillé le mémoire, qui sera avec la présente, pour la ratification qu'il desire de V. M. touchant le consentement, que j'ai prêté à sa provision, au nom de V. M.

Depuis environ quinze jours est arrivé en cette Cour un Ambassadeur du Roi de Pologne, pour asûrer le Pape, que ledit Roi de Pologne ne sera point pour le Prince Sigismond Battori contre l'Empereur en la Transilvanie, pourvû que l'Empereur ne trouble point celui, que ledit Roi de Pologne a établi en la Principauté de la Valachie<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Après la mort du Cardinal Battor, racontée par le Cardinal d'Ossat dans sa lettre du 13. de Janvier.

Le seigneur *Veniero*, Ambassadeur extraordinaire, & le seigneur *Mocenig*, Ambassadeur ordinaire de la Seigneurie de Venise, furent faits Chevaliers par le Pape le 15. de ce mois : & le dit *Veniero* partit vendredi dernier 22. de ce mois, pour s'en retourner à Venise. A tant, Sire, &c. De Rome, ce 25. de Juin 1601.

1600. la Noblesse de Transilvanie, de longue main ennemie de la Maison d'Autriche, rapella le Prince Sigismond, qui avoit cédé cette Principauté au Cardinal, son cousin, après s'être dédit de la transaction, qu'il en avoit faite avec l'Empereur. D'où s'ensuivit une rude guerre entre l'Empereur, & les Transilvains. Voilà pourquoi le Roi de Pologne promettoit de ne point assister

ni secourir le Prince Sigismond, pourvû que l'Empereur ne troublât point le Vaivode, que la Couronne de Pologne avoit mis en Valachie. Ce Vaivode étoit Siméon Mohila, frere de Jérémie, Palatin de Moldavie : tous deux dépouillez par le Vaivode Michel, qui servoit l'Empereur ; & tous deux rétablis par Zimoyski, Grand-Général de Pologne.

## L E T T R E C C L X X X I.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Avec la lettre du Roi du 26. Mai, j'en ai reçu une autre de votre main, & de même date, & la liste des bénéfices, qui sont és Païs de Bresse, Beugey & Valromey. Quand il plaira au Roi écrire au Pape touchant l'Évêché de Saluces & l'Abbaye de Stafarde, ce fera autant d'ocasion à S. S. d'en faire meilleure & plus briève expedition : combien que je ne pense qu'il s'y résolve sans le consentement de Monsieur de Savoye, avec lequel l'Abbé de la Mante, ou ses parens, pourroient traiter cet affaire pour l'interêt de l'Abbaye d'Ambournay,

qui feroit qu'ils y procederoient avec toute fidelité & effecton. Quant à l'Abbaye de Stafarde, le Pape trouve très-bon, que Son Altesse en contente Sa Majesté, & complaise à Messieurs de la Rocheposay; mais pour le regard de l'Evêché, il voudroit le donner lui-même, & pense-t-on que ce soit au Pere Juvenal <sup>r</sup> de l'Eglise neuve, Piémontois. Toutefois si le Roi & Monsieur de Savoye s'accordent de la personne de Mr. le Docteur Pichot, que S. M. a ci-devant nommé, S. S. ne s'en pourroit bonnement défendre, quoiqu'elle prétende, que ni le Roi, ni Monsieur de Savoye, n'ont eu & n'ont droit de nommer audit Evêché.

Je vous remercie bien-humblement du soin qu'il vous plaît avoir de ma pension, de laquelle vous aurez vû ce que je vous écrivis dernièrement. Si la nécessité ne me contraignoit, je n'en écrierois point; mais je ne reçois rien de mes bénéfices; & quand j'en recevrai, ce ne sera la moitié de ce qu'il me faut pour m'entretenir à Rome en Cardinal: de façon que je n'ai aucun moyen d'y subsister, s'il ne plaît à S. M. me continuer ce bien. Et vous assure, que pour ne recevoir ladite pension toute, & à tems, je pâtis plus que je n'en fais de montre.

Avec tout cela, si on ne m'écrit à quoi j'au-

<sup>r</sup> Jean Juvenal Ancina, le plus pauvre, le plus pénitent de Fossano, de la Congrégation de S. Philippe de Neri. Clément VIII. lui ayant donné à choisir entre plusieurs Evêchez qui vauoient, il accepta celui de Saluces, à cause que c'étoit le plus pauvre, le plus exposé aux dangers par la contagion du Calvinisme, qui avoit tout défiguré ce Diocèse. Il s'est parlé souvent de le canoniser.

rai à employer les trois cens écus destinez au sieur *Marchesetto*, je vous les renvoyerai au même group qu'ils me furent portez; d'où ils ne sont encore sortis. Car m'ayant été envoyez pour les bailler à autrui, ma candeur ne pourroit pas même souffrir, qu'ils entraissent seulement en payement d'une somme, qui me fût bien & loyalement dûe<sup>2</sup>, comme seroit d'argent prêté\*.

S'il plaît au Roi envoyer la ratification, dont j'écrivis par le précédent ordinaire, & écris encore à présent à S. M. le mémoire qui en est envoyé servira pour en tirer la substance de ce qu'on desire, non pour obliger aux paroles, ni à la formalité, étant le stile de France, & même-ment des Rois, tout autre. Le Prêtre, pour qui c'est, ne s'est contenté dudit mémoire, ains a voulu encore envoyer l'acte & instrument de mon consentement, qui servira pour y prendre la date dudit consentement.

L'ordinaire de Lion ne vient plus que de trois en trois semaines, dont vient grand retardement au service du Roi, & au public, & même aux pauvres courriers, qui ont à atendre hors de leurs maisons plus long-tems, en atendant leur tour. Une seule heure peut à telle fois importer grandement aux affaires de S. M. Pour un seul jour plusieurs bons bénéfices se peuvent perdre, & plusieurs affaires encore pour les marchands, non seulement pour une semaine. Ceux qui introduisent cette nouveauté contre leur devoir, &

<sup>2</sup> Feu M. de Saint-Romain apelloit ridicules ces scrupules du Cardinal d'Osât. Aussi est-il mort aussi riche, que ce grand Cardinal est mort

pauvre, quoi qu'il fut entré dans les emplois sans aucun bien de patrimoine.

\* Voyez la fin de la lettre.



contre leur promesse, vous veulent faire croire, que ce sont les marchands, qui se plaignent de ce qu'on leur fait écrire trop souvent; mais nous savons, que la commodité d'écrire est toujours bonne & utile aux marchands & à tous autres; & que quand on dépêche l'ordinaire à son tems accoutumé, on ne fait tort à pas un marchand, ni à aucune autre personne; pource qu'on ne contraint personne d'écrire, & écrit seulement qui veut. Par ainsi je vous prie de n'endurer, que sous tels prétextes on abuse de votre patience. Quant à moi, si le Roi ne me le commande autrement & bien expressément, je dépêcherai d'ici l'ordinaire de quinze en quinze jours à l'acoutumée, quoi qu'on fasse à Lion, pendant le peu de tems que j'aurai à faire cette charge; & Monsieur l'Ambassadeur en fera puis après ce qu'il lui plaira. Si j'avois un peu plus de tems, je vous enverrois l'Arrêt du Conseil du Roi en faveur de M. de la Varenne, & ses belles promesses d'expedier chacun mois deux fois, & les belles lettres qu'il m'écrivit en m'envoyant ledit Arrêt, pleines encore d'autres promesses; mais si je ne vous les envoie à cette fois, ce sera à la prochaine, Dieu aidant.

M. Perrin, Sousdataire de N. S. P. le Pape m'a montré ce jourd'hui copie de certaines lettres patentes, où l'on fait parler le Roi en Pape, outre qu'elles son contre raison & justice, obtenues par un Moine, qui prête son nom à certaines gens, qui veulent ravir l'Abbaye de Saint Leon de Toul audit Sousdataire. Il est vrai aussi, qu'il m'a montré une ordonnance du Privé Conseil, que l'impetrant sera contraint par emprisonnement de sa personne à rapporter l'original desdites lettres. Je vous prie tenir la

main, entant que vous aimez le bien des affaires du Roi, & notre honneur & réputation, que ledit Soufdataire jouïsse pleinement & paisiblement de ladite Abbaye, soit par Arrêt de pleine maintenue, ou si, pour ce qui m'a été écrit en chiffre, on aime mieux, par des Lettres patentes du Roi, qui mette fin à cet affaire, & impose silence à perpetuité audit Moine, & à tout autre. Quand vous auriez à innover quelque chose, il ne faudroit point commencer par ledit Soufdataire. Je m'assûre que vous m'entendez assez, & fera bon que le Roi commande au Gouverneur de Toul, qu'il tienne la main à bon escient, que ledit Soufdataire jouïsse, & que ledit commandement soit fort exprès: car j'entens qu'il en est besoin. A tant, Monsieur, &c. De Rome, ce 25. de Juin 1601.

## L E T R E C C L X X X I I .

A U R O Y .

S I R E ,

J'écrivis à Votre Majesté les 23. & 25. de Juin, & répondis à ses lettres des 26. & 29. Mai. Depuis je n'allai point à l'audiance vendredi 29. de Juin, pource qu'en ce jour là fut la fête de S. Pierre, & que le Pape célébra solennellement la Messè, & fut ocupé tout le long du jour, & que je n'avois rien de pressé. Mais j'y fus le vendredi suivant 6. jour de ce mois, & tout aussitôt que je fus en sa présence, avant que je lui eusse rien dit, il commença à se plaindre de nouveau de ce Huguenot, qu'on a mis pour Gouverneur à Châteaudaun, lequel en

continuant ses atentats contre la Religion Catholique, a de nouveau ruiné l'autel ou les autels de l'Eglise dudit lieu, comme disoit S. S. laquelle ajoûta ne se pouvoit assez émerveiller, que V. M. comportât un cas si énorme contre ses Edits, & contre sa promesse, contre sa conscience, contre sa réputation, & contre son profit; & qu'à l'apetit d'un Capitaineu hérétique, V. M. se chargeât de la haine de toute l'Italie, laquelle se voyoit à ses portes préparer le venin dont on la vouloit empoisonner & ruiner, comme tant d'autres nations, & la France même, en ont été ruinées, & votre propre avancement & grandeur reculez: & voyoit aussi se dresser devant ses yeux une Geneve, & une asile pour y receptor & receler toutes les ames méchantes, qui ne voudroient subir la correction de leurs superieurs, & des saints décrets, & des loix. *Quant à moi, disoit-il, je ne puis souffrir d'être si fort méprisé, qu'en mon nez on me fasse un tel escorne; & si vous me demandez qu'est-ce que je ferai, je vous répondrois, que je ferai toutes choses plutôt que pâtir un tel outrage.*

Je ne pus faire mieux que de me joindre à sa plainte, & de me plaindre encore moi-même avec lui de ces atentats, & de louer son zele & sa juste douleur, l'assurant cependant, que ces choses se faisoient au desçû & contre l'intention de V. M. laquelle y remedieroit en bref, de sorte que S. S. en seroit entierement & pleinement consolée: & même j'esperois de rece-

Il n'y a point de meilleur expedient pour apaiser un Prince, qui est en colere, que d'entrer adroitement dans les raisons, qu'il en a.

Cette complaisance le rend ensuite plus capable de goûter celles qu'on lui veut dire au contraire.

voir, par le premier ordinaire. réponse aux premières lettres, que j'en avois écrites par le commandement de S. S. laquelle je suppliai aussi de prendre garde qu'il n'y eût de l'artifice aux rapporteurs, qui lui faisoient d'un même fait ores une circonstance, ores une autre, de quinze en quinze jours, pour faire durer & renouveler non seulement la calomnie contre V. M. mais aussi l'affliction que S. S. en prenoit; & que possible ne se plaisoient-ils pas moins à cette dernière, qu'à la première. Outre que je ne pouvois croire toutes ces choses, sçachant qu'à la Rochelle, & à Montauban, & en autres telles villes, les Eglises & autels y étoient redressez, & la Messe s'y celebrait avec tout autre exercice de la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine. Ceci le remit un peu, & commençant à parler plus doucement, me raconta, que, lors qu'il étoit Légat en Pologne, il écrivit une lettre au Roi de Pologne, & la lui envoya par son secretaire, par laquelle il le prioit de ne point donner de charges & honneurs aux hérétiques<sup>2</sup>, l'assurant, qu'après Dieu c'étoit le plus puissant moyen de les faire convertir; & que le Roi, selon l'usage du pays, fit lire cette lettre en plein

<sup>2</sup> L'Hérésie s'introduisit en Pologne sous le regne de Sigismond-Auguste, qui aimoit fort les nouveautéz; & par sa tolerance elle y fit de si grands progrès, que le Sénat du Royaume étoit rempli d'hérétiques; & que peu s'en falut, que ceux-ci n'en chassassent les Sénateurs Ecclesiastiques, qui de tout tems y ont tenu le premier

rang. Il y avoit même des Evêques, qui favorisoient ouvertement le Luteranisme, & Paul Piascecki en nomme plusieurs dans sa Chronique. Ainsi le Royaume avoit besoin de tomber entre les mains de deux Rois, tels qu'Etienné de Battor, & que Sigismond III. qui y firent refleurir la Religion Catholique.

Sénat, & répondit en public, que c'étoit contre les reglemens & coutumes du Royaume <sup>3</sup>. Mais à quelque tems de là ledit Roi fit appeler ledit Secrétaire, & lui parlant à part, lui dit, qu'il trouvoit bon le conseil du Cardinal Légat, & le vouloit observer entant qu'il lui seroit possible: toutefois qu'il ne lui promettoit point, n'y voulant point engager sa parole; mais qu'il esperoit de lui en faire voir les effets. *Et de fait*, dit S. S. en continuant son propos, *ce Roi en a usé ainsi, & s'en est bien trouvé, & m'en a remercié plusieurs fois: car un grand nombre des Grands se sont convertis, & de ceux, qui sont demeurez obstinez, les enfans se sont faits, ou se font tous les jours catholiques; & ainsi le Royaume de Pologne se remet de jour en jour, & reprend son ancienne forme, ordre, & vigueur: comme fera beaucoup plutôt le Royaume de France, qui n'est pas si gâté de tant d'hérésies, si le Roi en veut faire de même.*

Je l'assûrai, que c'étoit l'intention aussi bien que l'interêt de V. M. & qu'elle travailloit à la conversion des dévoyez, & par cette voye, &

<sup>3</sup> Ce Reglement, dont parloit Sigismond III. étoit un Edit de Paix, fait en 1572. après la mort de Sigismond-Auguste, par lequel les Protestans ou Hérétiques du Royaume avoient obtenu la liberté de vivre dans la Religion, qu'ils professoient. Et cet Edit, qu'ils appelloient *Confédération*, avoit été admis & signé par l'Evêque de Cracovie François Kralinski, & confirmé par les Etats du

Royaume dans les Interregnes de 1574. & de 1587. & par le serment de trois Rois, sçavoir Henri I. Etienne I. & Sigismond III. qui dans la cérémonie de leur Couronnement, avoient promis d'observer cet Edit. *Pacem inter dissidentes de Religione tuebatur, nec quempiam offendi vel opprimi causa Religionis permittam.* Même Chronique.



par d'autres ; & que , graces à Dieu , il s'en convertissoit en grande quantité , & des premiers d'entr'eux. Et lui alleguai l'exemple frais de M. de Fresne-Canaye <sup>4</sup> , & d'autres convertis auparavant , & encore de ceux qui sont pour le suivre bien-tôt. Et ainsi ce propos commencé si rudement se termina assez doucement ; & même que je le finis en lui disant , que j'en écrirois à V. M. comme j'avois fait par tous les ordinaires , depuis que S. S. m'en parla la première fois , & l'assurant derechef que V. M. y donneroit ordre bien-tôt , & ôteroit ce scandale des yeux de S. S. & de toute l'Italie : comme je vous en supplie , Sire , très-humblement , & de toute mon affection , comme de chose , que j'estime être une des meilleures , que V. M. scauroit faire aujourd'hui pour son service , & pour le bien de ses affaires.

Après cela , je lui dis comme V. M. par ses lettres du 26. Mai m'écrivoit , que M. l'Evêque de Modena vous avoit écrit de Lion , comme S. S. avoit fait élection de l'Evêque de Camerin pour lui succéder en sa Nonciature , & vous avoit donné bonne information de ses vertus & loüables qualitez , conformément à ce que je vous en avois écrit de mon côté : dont V. M. avoit été très-aîse , & avoit choisi Monsieur de

<sup>4</sup> Philippe de Canaye , Président à la Chambre de Castres , abjura le Calvinisme , après la dispute de Religion d'entre l'Evêque d'Evreux & du Pleîssis-Mornay , où celui-ci fut convaincu en présence du Roi , des Princes , & des Evêques , d'avoir

tronqué , altéré , ou faussement allegué , dans son livre contre la Messe , quatre ou cinq cens passages , tirez des Peres. Dispute , où Canaye avoit assisté en qualité de Commissaire Luguenot , pour vérifier ces passages avec les Commissaires catholiques.

Bethune <sup>5</sup>, frere de Monsieur Rosny, pour venir resider Ambassadeur près S. S. au lieu de M. de Syllery, dont V. M. se promettoit que S. S. ne seroit moins contente, qu'elle vouloit que vous fussiez dudit sieur Evêque de Camerin. Le Pape me demanda quel homme c'étoit? Je lui répondis, que j'en avois ouï dire grand bien, & premierement, qu'il étoit très-bon catholique, & seigneur très-vertueux, très-sage, & moderé, & au reste de fort ancienne & illustre noblesse <sup>6</sup>, de présence honorable <sup>7</sup>, & d'une conver-

<sup>5</sup> Philippe de Bethune, Comte de Selles & de Charots, Bailli de Mante & de Meulan; Ambassadeur à Rome, où il lui nâquit en 1604. un fils, qui fut tenu sur les fonts par le Cardinal de Saint-George, neveu du Pape, & par *Donna Leonora Orsini*, Duchesse de Sforce; & nommé Henri. Cet Henri fut fait Evêque de Maillezais en 1629. puis Archevêque de Bordeaux en 1646. Monsieur de Bethune retourna à Rome en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, au commencement du Pontificat d'Urban VIII.

<sup>6</sup> A Rome, en Espagne, & en Pologne, on regarde fort à la noblesse des Ambassadeurs: & quand on sçait que cette qualité leur manque, ils en font, moins respectez, & ce qu'ils ont à négocier en devient plus difficile.

<sup>7</sup> Il est presque nécessaire qu'un Ambassadeur ait une

belle présence, ou du moins, qu'il n'y ait rien dans son visage, ni dans son extérieur, qui puisse choquer la vûe du Prince, à qui il est envoyé. Charles Pascal dit, qu'un Ambassadeur ne doit être ni mutilé, ni chauve, ni couperosé, ni camus, ni lippu, ni bossu, ni boiteux, ni ventru, ni pignée, *ne risus & scommatum occasionem aspicientibus præbeat.* [Legatic. c. 16.] A la premiere audience, que le feu Comte de Sandwich, Ambassadeur d'Angleterre en Espagne, eût de la Reine Regente, le jeune Roi Charles II. aujourd'hui regnant, qui étoit avec elle, prit l'épouvante, & s'enfuit, parce que ce Comte avoit je ne sçai quoi de rude & de tranchant dans le visage, quoique d'ailleurs il ne fût pas mal fait. Et depuis ce jour-là, il ne fut jamais possible de résoudre ce Prince à lui donner sa main à baiser.

sation fort douce & agréable ; & que j'esperois qu'il donneroit toute satisfaction à S. S. & à Messieurs ses neveux , & à toute cette Cour. De quoi S. S. montra être bien aise.

2. Je lui dis , comme M. de Brèves , Ambassadeur de V. M. à Constantinople , avoit répondu aux lettres , que je lui avois écrites par le commandement de S. S. en faveur des Chrétiens de l'Isle de Scio ; & qu'avant que recevoir mesdites lettres , il avoit jà fait office pour eux à la Porte , & obtenu une grande partie de ce qu'ils desiroient ; & que ledit sieur de Brèves m'avoit envoyé les lettres , qu'ils lui avoient écrites pour le prier de les secourir de son intercession , & une copie du rescrit qu'il avoit obtenu de ce Seigneur au Sangiaque de Scio en faveur desdits Chrétiens ; & une lettre de remerciement , que l'Evêque de Scio lui avoit écrite , après avoir reçu le fruit de ladite intercession. Et je récitai à S. S. sommairement le contenu desdites lettres & copie : dont Sa Sainteté reçût fort grand plaisir. J'envoye à V. M. lesdites lettres & copie , afin qu'elle voye comme ledit sieur de Brèves s'y est comporté selon la sainte & très-chrétienne intention de V. M.

3. Je dis à S. S. comme suivant ce qu'il lui avoit plû m'ordonner , j'avois lû les écritures concernant l'érection de Nancy en Evêché , & lui exposai sommairement ce que j'y avois observé , conformément à ce que j'en écrivis à V. M. par ma lettre du 23. de Juin , sans rien oublier de principal. Et S. S. écouta le tout fort attentivement , montrant ne trouver bons plusieurs des desirs de Monsieur de Lorraine , ni la facilité de ceux , qui avoient consenti si promptement au démembrement de leurs dioceses , ju-

jurisdiction , & autres droits : & tournant à me dire , qu'il ne courroit point à l'érection , comme ceux-là avoient fait au consentement ; & que nous verrions ce que diroit l'Archevêque de Trèves , qui s'y oposoit. Sur quoi je lui dis , qu'on fermeroit la bouche audit Archevêque , en lui ofrant de lui soumettre ce nouveau Evêché , comme lui étoient sujets Mets , Toul & Verdun. A quoi S. S. repliqua , que ce n'étoit pas l'intention de Monsieur de Lorraine. Ce que j'interpretai , que Monsieur de Lorraine vouloit que son Evêché fût exempt de la jurisdiction dudit Archevêque , & de tout autre , & fût dépendant immédiatement du Saint Siege : laquelle interprétation S. S. me fit bonne. Et si Monsieur de Lorraine persiste en cela , l'opposition dudit Archevêque sera fort puissante. Cependant , je supplie V. M. de noter , qu'en mardite lettre du 23. de Juin , par laquelle je rends compte à V. M. des écritures concernant cette érection , j'oublie à faire mention de six Prieurez , lorsque je parle des bénéfices qu'on veut démembrer de l'Evêché de Toul. Car ce sont cinq Eglises collegiées , dix-sept Monasteres , six Prieurez , & septantes Paroisses , qu'on veut ôter à l'Evêché de Toul seulement ; ouvre le Monastere , cinq Prieurez , & quarante-cinq Paroisses , qu'on veut éclipser de l'Evêché de Mets.

4. Je lui parlai de l'Evêché de Saluces pour le Docteur Pichot , & de l'Abbaye de Stafarde pour l'Abbé de la Rochepozay. A quoi il ne me répondit autre chose , sinon que l'Ambassadeur de Savoye n'avoit jamais rien répondu là-dessus.

Je parlai encore à S. S. d'autres choses pour

des particuliers , & entr'autres pour l'Abbé de S. Antoine de Vienne <sup>8</sup> , à ce que la collation d'une Commanderie de son Ordre , vaquée au diocèse de Milan , lui fût conservée contre certains , qui la vouloient impetrer de S. S. & pour sœur Christophe Vachereau , Religieuse Professe de l'Ordre de S. Benoît , à ce quelle fut transférée de cet Ordre à celui de S. Augustin , pour pouvoir tenir le Prieuré des Filles-Dieu , que Votre Majesté lui a donné en la ville du Mans. A quoi me fut faite bonne réponse par S. S. Au partir de laquelle j'allai , à l'acoutumée , trouver Monsieur le Cardinal Aldobrandin , auquel je dis à peu près les mêmes choses , que j'avois dite au Pape , & n'oubliai à lui remarquer particulièrement l'aïse , que V. M. avoit eüe de ce que c'étoit lui , qui avoit choisi l'Evêque de Camerin pour Nonce en France , comme dépendant entierement de lui , & non d'autre. Aussi le priaï-je bien expressément de parler à l'Ambassadeur de Savoye de l'Evêché de Saluces , & de l'Abbaye de Stafarde , afin qu'il y fût mis une fin meshui , & qu'on sçût à quoi s'en tenir. Ce qu'il me promit.

C'est ce qui se passa en l'audiance ledit jour de vendredi 6. de ce mois. Au demeurant , je n'ai à répondre à aucune lettre de V. M. souloit être dépêché de Lion à Rome de 15. en 15. jours , ne vient plus que de trois en trois semaines. Ce qui est contre le bien de vos affaires & service , & contre la commodité publique , non seulement des marchands & banquiers , mais aussi de tous vos sujets , qui ont ordinairement afai-

<sup>8</sup> Antoine Tolofani , natif de Castelnaudary , par ses prédications , & par la fondation de trois Maisons de son Ordre.



re à Rome , pour fait des bénéfices , ou des dispenses & d'autres graces ; & contre l'offre & promesse que fit en votre Conseil Privé le sieur de la Varenne , de faire partir les Courriers de 15. en 15. jours , lorsque par le moyen de ladite offre & promesse , il se fit adjuger par ledit Conseil la charge qu'exerçoit & les émolumens que recevoit Orlandin de Lion. Par ainsi je supplie V. M. de commander audit sieur de la Varenne de tenir sa promesse , & obéir à l'Arrêt de votre Conseil , & ne vous arrêter , Sire , à une frivole excuse , que le commis dudit sieur de la Varenne met en avant , à sçavoir que les marchands de Lion ont demandé , que l'expédition desdits Courriers de Lion à Rome fût mise de trois en trois semaines. Car quand ainsi seroit , il ne falloit rien innover contre votre service , & contre le bien public. Mais la vérité est , que la commodité d'écrire souvent tourne à bien & profit des marchands , & de tous autres ; & n'y a personne qui s'en doive ou puisse plaindre , pource que quand la dépêche des Courriers se fait , personne n'est contraint d'écrire , & écrit seulement qui veut. Mais la vraie cause , Sire , de cette nouveauté , & du retardement de votre service est que ledit sieur de la Varenne a offert & promis au Conseil , & ledit Conseil acceptant ses offres , l'a déclaré être tenu de faire porter de 15. en 15. jours , à ses frais & dépens , vos dépêches à Rome : & il advient quelquefois , que le port des lettres ne suffit pour payer entièrement la dépense , que le Courier fait en venant : & lors il faut que ledit sieur de la Varenne paraisse le surplus , qui ne peut monter à guere grande chose. Voilà Sire , la vraie & seule cause , pour quoi vos dépêches sont retardées ; & toutes les

autres excuses, qu'on vous alleguera, sont des inventions, pour couvrir cette épargne.

Le 27. de Juin, je parlai à l'Ingenieur *Jean-Robert Villano*, & lui tins, ains lui lûs les propos, que V. M. me commandoit lui tenir par sa lettre du 26. de Mai : & puis lui baillai la lettre, que V. M. lui écrivoit. Il me confirma ce qu'il m'avoit dit plusieurs autres fois, qu'il vouloit perdre sa tête, si tout ce qu'il avoit écrit ne se trouvoit véritable : & depuis ne l'ai vû.

A la fin de ma lettre du 25. de Juin, j'écrivis à V. M. comme les deux Ambassadeurs de Venise, tant l'ordinaire, que l'extraordinaire, avoient été faits Chevaliers par le Pape le 22. de Juin. Depuis j'ai entendu, que sur ce que le sieur *Giovan Mocenigo*, Ambassadeur ordinaire, étoit déjà Chevalier fait par V. M. quelques contemplatifs ont dit, que c'étoit chose sans exemple; & que possible le Pape l'avoit fait, pour estimer nulle la Chevalerie par vous donnée, si ç'avoit été avant l'absolution de Sa Sainteté<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> Quoique l'Ambassadeur *Mocenigo* eût été fait Chevalier par Henri IV. avant qu'Henri eût reçu l'absolution du Pape, sa Chevalerie n'en étoit pas moins bonne & légitime, puisqu'Henri étoit incontestablement Roi légitime, depuis le jour du décès d'Henri III. & par conséquent habile à faire tous les actes & toutes les fonctions de la Royauté. Car le pouvoir de faire des Chevaliers est une émanation de la souveraineté temporelle, & non point de la Religion. D'ail-

leurs, le *Mocenigo* avoit d'autant plus d'obligation de maintenir & de défendre la validité de sa premiere Chevalerie, que l'interêt du Roi, qui l'avoit fait Chevalier, étoit indissolument conjoint avec celui de la République, qui avoit été la premiere à donner à Henri IV. le titre de Roi Très-Chrétien, & à conjoûir avec lui de son avenement à la Couronne, puis à reconnoître, par l'envoi de deux Ambassadeurs Extraordinaires, la validité de sa premiere

Mais ce sont vaines pensées. Car quand il fut dit au sieur *Mocenigo*, que le Pape le vouloit faire Chevalier, il dit, qu'il étoit jà Chevalier de la main du Roi de France. Et ayant été délibéré sur ce, il fut trouvé, que lorsque la Seigneurie de Venise envoya quatre Ambassadeurs, pour prêter l'obédience au Pape Sixte V. <sup>10</sup> S. S. les fit tous quatre Chevaliers, jacoit que le Roi Henri III. eût jà fait Chevalier à Venise même le seigneur Foscarini, en la maison duquel S. M. logea passant à Venise à son retour de Pologne; & que la Chevalerie du Pape est compatible avec celle de tous Princes Chrétiens, qui n'ont point de compétence avec S. S. Et que le Pape n'ait point voulu en rien préjudicier à la Chevalerie donnée par V. M. il apert par le bref, qu'il en a fait expedidier audit sieur *Mocenigo*, auquel bref il fait honorable mention de la Chevalerie par vous donnée, comme il se verra par la copie, que j'en enverrai avec la présente.

Cet acte de Chevalerie me donna à penser dès lorsqu'il se fit, que les diferends d'entre S. S. & cette République devoient être acommodez. Aussi ai-je entendu depuis, que le Patriarche élu à Venise viendra à Rome pour être examiné, comme sont les autres Evêques d'Italie, avant qu'être promûs à leurs Evêchez: & que S. S.

absolution; c'est-à-dire, de celle, que les Evêques de France lui donnerent à Saint Denis. Partialité, qui avoit extrêmement déplû aux Papes Sixte V. & Clément VIII.

10 Ces quatre Ambassa-

deurs étoient *Giacomo Foscarini*, *Marc' Antonio Barbara*, Procureur de saint Marc; *Marino Grimani*, qui fut élu Doge en 1597. & *Leonardo Donato*, qui lui succeda au Dogat en

1606.

a remis les décimes, qu'elle avoit imposées sur le Clergé de l'Etat de Venise, comme sur les autres Princes d'Italie, pour aider à la guerre contre le Turc. Mais il y en a qui disent, que ces Seigneurs doivent bailler sous main à S. S. une somme notable, pour être employée en ladite guerre, & qu'ils se rembourseront sur ledit Clergé de pareille somme, & plus grande. De sorte que le Turc ne pourra leur imputer, qu'ils aient laissé cotiser le Clergé contre lui, & le Pape néanmoins aura une partie de ce qu'il vouloit.

Au Consistoire, que N. S. P. tint vendredi 6. de ce mois, il publia une déclaration, par laquelle il rafraîchit & étend une constitution du Pape Sixte V. par laquelle est défendu à tous ceux, qui ont des biens immeubles en l'Etat Ecclesiastique, de les aliéner à ceux de dehors ledit Etat. Cette déclaration sera imprimée un de ces jours, & je l'enverrai à V. M. L'occasion de cette déclaration a été un testament, que fit dernièrement Monsieur *Vitelli*, Clerc de la Chambre Apostolique, par lequel il institua héritier le Grand-Duc de Toscane. Et d'autant qu'au servive dudit Grand-Duc y a un fils-naturel dudit testateur *Vitelli*, on a pensé que cette institution d'héritier fût en fraude d'une constitution de Pie V. qui défend à toutes personnes ecclesiastiques de rien laisser à leurs bâtards; & pour faire venir indirectement audit fils-naturel les biens, que sondit pere ne lui pouvoit laisser directement.

L'armée de Milan s'est enfin separée, une partie en ayant été envoyée aux Pais-bas, comme V. M. l'a fû; & une autre s'étant allé embarquer à Genes, pour servir en l'armée de

mer, qu'on va dressant. Le seigneur *Carlo Doria*, partit n'aguere de Gennes, tirant à Naples avec un nombre de galeres; & le Prince *Doria*, son pere, avec un plus grand nombre partit aussi de Gennes pour le suivre le 5. jour de ce mois; & sont à present à Naples, où l'on y atend encore quelques galeres d'Espagne.

Le Grand-Duc y en envoie encore quatre des siennes, le Pape cinq, & la Religion de Malte autres cinq: & fait-on compte qu'il y pourra avoir 70. galeres en tout. Le Duc de Parme est de la partie, comme le Duc de Mantouie de celle de l'Archiduc Ferdinand, & s'est ledit Duc de Parme embarqué és galeres, qui sont parties avec le Prince *Doria*, & doit commander aux forces, quand elles auront pris terre, tout ainsi que ledit Prince *Doria* commande sur mer, comme Général des galeres. Du lieu où ils vont, j'en ai ci-devant écrit diverses conjectures à V. M. Tant y a que personne ne doute, que ce ne soit contre le Turc. On porte grand' quantité d'armes, qui donne à penser qu'on en veut armer des peuples, qu'on espere se devoir soulever à leur arrivée. Le Cardinal Farnese est parti ce matin pour aller gouverner l'Etat de Parme & Plaisance, en l'absence dudit Duc, son frere.

Votre Majesté aura été avertie d'Espagne, comme le Roi avoit fait inventorier toute l'argenterie d'Espagne, tant des Eglises, que des maisons particulieres. Maintenant j'entens ici, que ledit Roi, sous prétexte de ses expeditions contre le Turc & contre les hérétiques, a obtenu du Pape la moitié de l'argenterie de toutes les Eglises, & de toutes les personnes ecclesiasti-



ques d'Espagne. Je ne vous le donne point encore pour chose du tout certaine. Bien est vrai qu'au mois de Février dernier, S. S. conceda audit Roi d'Espagne, de prendre trois millions par chacun an, sur les huiles & vins des Ecclesiastiques qui sont dix-huit millions en six ans; outre plusieurs autres grandes charges, que lesdits Ecclesiastiques d'Espagne sont contraints de porter. Cette charge de trois millions par an, & pour six ans, commença au tems de Gregoire XIV. mais le Pape d'à-present avoit refusé de la continuer, jusques audit mois de Février, qu'il la conceda pour autres six ans.

Le Duc de Sellé, Ambassadeur du Roi d'Espagne, me vint voir jeudi, 5. jour de ce mois, & me laissa un mémoire pour un privilege, qu'on desire que V. M. octroye pour un certain oeuvre, que deux Jésuites veulent faire imprimer; & me laissa aulli une copie imprimée de semblable privilege; que le Pape leur a ici concedé. Ledit Ambassadeur me requit fort affectueusement de m'employer envers V. M. pour ledit privilege; & j'estime que ce sera chose digne de votre générosité & bonté, de le leur faire expedier, & je vous en supplie en toute humilité, & de toute mon affection.

Le Pere Général de l'Ordre de S. Dominique, Espagnol, qui fut élu la veille de la Pentecôte, écrit à V. M. une lettre, qui sera avec la presente. Il veut faire son Vicaire & Visiteur en France le Pere Michaëlis<sup>11</sup>, Prieur du Couvent de Tolose, & Religieux de grande & bonne réputation; & desire, qu'il plaise à V. M. tenir la main, que ledit Michaëlis soit obéi en ce

11 Sebastien Michaëlis.

qu'il ordonnera pour la discipline monastique ; & pour le bien de tout l'Ordre. En quoi V. M. fera aussi chose digne du nom de Roi Très-Christien , qu'elle porte.

Il m'a été dit ce matin , d'assez bon lieu , comme j'entrois au Consistoire , que les galeres , parties de Gennes pour Naples , avoient rebrouillé chemin vers Espagne. Je ne l'ai point cru ; mais je ne laisse de penser , qu'on pourroit avoir usé de ce stratagème , pour mieux dissimuler leur entreprise , & prendre plus à dépourvû ceux , où l'on va , comme pourroit être l'Irlande , ou l'Angleterre même ; & que les forces , qui sont allées par terre aux Pais-bas , & celles-ci de mer , fussent ordonnées à même fin : mais tout ceci ne sont que des pensées sans autre fondement. Tant y a , qu'on a toujours dit , qu'on atendoit d'autres galeres , & d'autres forces d'Espagne ; & pourroit être au contraire , qu'en Espagne on atendoit celles-ci. Et puis il s'est entendu soudainement , que le Duc de Parme , duquel ne s'étoit nullement parlé , s'étoit embarqué ; & le Cardinal Farnese est parti d'ici soudainement : & a-t-on même dit , que le Pape ne trouvoit bon cet embarquement du Duc de Parme : qui pourroit être pour mieux feindre & couvrir leur dessein. Aussi a-t-on , ce matin en Consistoire , fait un Archevêque pour Armacane en Irlande : de quoi n'étoit pas grand besoin , si ce n'étoit pour quelque dessein. Le Pouvû est Irlandois , & natif de V Vatterford , & s'apelle Pierre Lombard , ci-devant Chanoine Prevôt en l'Eglise de Cambrai. A tant , Sire , &c. De Rome , ce lundi 9. de Juillet 1601.

## LETRE CCLXXXIII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Je vous envoie la copie de l'Arrêt obtenu par Mr. de la Varenne contre le sieur Orlandin, dont je vous fis mention en mes dernières lettres : & encore que je ne doute point que vous ne l'ayez vû, si est-ce que je ne laisse de vous l'envoyer, pour vous en rafraîchir la mémoire. Aulli vous envoie-je deux extraits de deux lettres, que ledit sieur de la Varenne écrivit après cet Arrêt, l'une à Mr. de Sillery, l'autre à moi : où vous verrez, qu'il promettoit ce qu'il ne tient pas. Son commis a trouvé une cavillation prise de ces mots, *à la commodité de celles de marchands*, qui se lisent en l'Arrêt : mais il y a bonne réponse. Premièrement, j'estime, qu'il faut lire en l'Arrêt, *Et*, au lieu de *à*, ainsi : *Et pour cet effet, Et la commodité de celles des Marchands*, &c. Secondement, encore qu'on lise, *à*, pour, *Et*, il se voit par ce qui précède, & par ce qui suit, que les courriers doivent être dépêchez de quinze en quinze jours ; & cela demeurant, on peut au reste, & doit-on aulli s'acommoder, pour l'heure du partement, à la commodité des marchands. Il y a 24. heures en un jour naturel : on peut faire partir le courrier au soir du jour destiné pour son partement, ou à 2. 4. 6. 8. 10. heures de nuit, voire le faire attendre jusques au matin du lendemain, si la commodité des marchands le requiert quelquefois. Encore pourroit-on, comme au tems des foires & payemens, anticiper & retarder d'un jour, en faveur des mar-

474 LETRES DU CARD. D'OSSAT,  
chands ; combien qu'en telles occasions on a accoutumé de se pourvoir par avantage, qu'on donne aux courriers ordinaires, ou en dépêchant quelque extraordinaire, pour ne causer desordres à l'avenir. Mais de metre en avant, que de quinze jours, qui sont prescrits en l'Arrêt par deux fois, on en doive faire trois semaines, c'est une glose de Jacquet, qui gâte le texte, & ensemble préjudicie au service du Roi, & au bien public, pour épargner quelque peu d'argent à son maître. Mais c'est trop parlé de cela.

Le Capucin de Grenoble partit de cete ville, il y a environ trois semaines, tirant vers Paris, avec une obédience de Monsieur le Cardinal Sainte-Severine. Car les Superieurs de l'Ordre ne lui en voulurent point donner. Il est allé là où je desirois ; mais ils vouloient le tenir en Italie, hors de Rome toutefois, & faisoient bien pour son regard, & pour celui de leur Ordre. On m'en a bien dit depuis qu'il est parti, & entr'autres choses, qu'il s'est plaint à plusieurs Cardinaux, que je lui avois gâté tous ses affaires : Que sans moi il fût venu à bout de tout : Que je n'entendois rien à traiter affaires : Qu'aulli-bien le Roi m'avoit abandonné, & ne se servoit plus de moi, qu'en choses de peu ; & que c'étoit lui, qui avoit le secret des choses d'importance. De tout cela je ne m'en soucie rien : mais je ne lui pardonne point ce qu'il a dit à plusieurs du contenu en la prétenduë lettre ou écriture de la main du Roi.

On dit ici, que Madame, sœur du Roi, s'en va voir S. M. en compagnie de Monsieur de Lorraine. Si vous la pouviez convertir à cette fois, & bien-tôt outre le bon œuvre que vous feriez pour l'honneur de Dieu, & pour le bien

de la Religion Catholique, & pour la loüange & réputation du Roi, & confusion de ses détracteurs, vous auriez incontinent la dispense, sans qu'on la vous comptât ici pour rien : & au lieu de cette dispense vous pourriez demander & obtenir, après la publication du Concile, l'Indult pour nommer aux Evêchez de Mets, Toul, & Verdun. Autrement on pensera vous avoir surpayez, en vous acordant ladite dispense après ladite publication.

Je vous recommande de toute mon affection l'expédition du privilege, que demande l'Ambassadeur d'Espagne, dont j'écris au Roi, & lui en envoie le mémoire, & la copie de semblable privilege, que le Pape a donné. Car comme en guerre & en brigues nous leur devons faire du pis; aussi en matiere de générosité & courtoisie, nous devons être bien aises qu'ils nous recherchent, & leur montrer, que nous avons le cœur bon & aimable, & prompt à faire plaisir. Aussi vous prie-je d'un petit mot de réponse à la lettre, que le Pere Général de l'Ordre de S. Dominique écrit au Roi. A tant, Monsieur, &c. De Rome, ce 9. Juillet, 1601.

## LETRE CCLXXXIV.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Ma dernière dépêche au Roi, & à vous, fut du 9. de ce mois, depuis laquelle je reçûs le 11. de ce mois la vôtre du 22. de Juin, & le vendredi suivant, qui fut le 13. je fus à l'audiance, où dès le commencement je dis au Pape ce qu'il vous avoit plû m'écrire touchant le changement, qu'on prétend



avoir été fait à Châteaudaunin en l'exercice de la Religion, depuis que cette place a été renduë au Roi. A quoi S. S. me répondit, que ce qu'il m'en avoit dit ci-devant étoit trop vérifié ; & qu'il aprenoit tous les jours de nouveaux maux qu'on y faisoit : Que des gens, qui ne dépendoient nullement de Monsieur de Savoie avoient été voir sur les lieux, comme les choses s'y passoient, & en avoient fait une relation, de laquelle il avoit commandé qu'on me donnât copie, & que je verrois, que les choses y alloient toujours en empirant, comme il n'en falloit pas attendre autre chose, si le Roi n'y remédioit bien-tôt : qu'il étoit besoin que S. M. y remediât au plutô : Qu'il ne suffisoit de dire, que S. M. feroit reparer ce mal, qu'il falloit accourir promptement à éteindre ce feu réellement & de fait : Que pour le regard de la publication du Concile, & du rétablissement des Peres Jésuites, il y avoit long-tems qu'on lui donnoit de belles paroles, sans venir aux faits ; qu'il craignoit qu'on en fit autant en ceci. Quant à ce que le Roi desiroit, qu'il ne s'émût des avis, qui sortiroient de Savoie, S. S. ne croiroit point de leger, & sçavoit distinguer entre personnes & personnes, & entre choses & choses. Et au reste de quoi s'émouvra-t-il, s'il ne s'émouvoit de telles choses, où il y va de l'honneur & service de Dieu, de la Religion Catholique, du salut des ames, de l'autorité de Saint Siege, & de la conservation de toute l'Italie ? Je lui repliquai doucement, l'assurant que le Roi donneroit ordre & satisferoit, en tems & lieu, à toutes autres choses, dont il avoit ci-devant donné intention à S. S. & lui ramentûs les empêchemens, que S. M. avoit eus ci-devant, & que la paix venoit seule-

ment d'être faite. Et quant à ce fait particulier, S. M. venoit d'en être avertie, & ne ſçavoit encore comme les choses s'y paſſoient ; & ne pouvoit avoir mieux répondu en ſorte du monde, qu'en diſant, qu'il ſçauroit, & que le deſordre étant tel il le feroit réparer incontinent. C'eſt le ſommaire de ce que je lui répliquai. Et à ce propos je vous diſ à vous, Monsieur, que nous n'aurons jamais paix avec le Pape, ni ne ferons nos affaires en cette Cour, & l'Italie n'aura aucune bonne affection envers nous, ni bonne opinion de nous, que premièrement nous n'ayons ôté ce ſcandale de devant leurs yeux. Et pour mon regard, quand bien par les Edits de pacification il ſeroit permis de faire la prêche à la huguenote en ce lieu-là, ( ce que je ne crois point ; ) je ſerois néanmoins d'avis, qu'on l'y fit ceſſer ; & que plutôôt on contentât les hérétiques de quelques autres lieux ailleurs delà les monts.

Mais pour retourner à l'audiance, après que ce premier point fut achevé, je diſ au Pape ce que vous m'écriviez de la rigueur de Monsieur de Savoie contre les perſonnes & bien de ceux, qu'il eſtime avoir eu quelque inclination au ſervice du Roi ; & du Gouvernement de Savoie donné au ſieur d'Albigny, François renegat. A quoi le Pape répondit, qu'il n'avoit point trouvé bonne cette élection de Gouverneur, & avoit de lui même fait faire office envers Monsieur de Savoie, touchant ledit d'Albigny : mais pour ce qu'il étoit jà déclaré Gouverneur, il ne s'y étoit pû faire autre choſe, & qu'il s'émerveilloit de ce que le Duc de Savoie ſe fioit de cet homme-là. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Le Duc s'en défit en conforme à ſon naturel inquiet. Il ſit, dit Baſſompier-

Aussi dis-je au Pape l'avis, que le Roi avoit eu de la paix jurée par le Roi d'Espagne, comme la nouvelle en étoit arrivée bien à propos, en tems que S. M. déliberoit avec un bon nombre de ses officiers & serviteurs, qu'il avoit fait assembler à cette fin, comment il pourroit délivrer ses sujets des opressions, qu'on leur faisoit en Espagne. Et ajoûtai, comme S. M. avoit été assurée par même moyen des bons offices, que l'Archevêque Sipontino<sup>2</sup>, Nonce de S. S. près le Roi d'Espagne avoit faits, tant envers ledit Roi, qu'envers les seigneurs de son Conseil, pour faire jurer ladite Paix, & délivrer les marchands François : dont S. M. m'avoit commandé de remercier S. S. à la bonté, prudence, & commandemens de laquelle étoient dûs les bons offices faits par son Nonce. Le Pape montra être fort aise de ce que son Nonce avoit fait, & du témoignage & contentement, que le Roi en avoit reçu ; & dit qu'il avoit encore fait faire d'autres offices, que nous ne sçavions point, & continueroit tant qu'il vivroit à faire tout ce qu'il pourroit, pour entretenir ces deux

re, plusieurs grandes oppositions au Roi, auxquelles le Roi ayant répondu qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il se pût fier en lui, vû que son principal Ministre, à qui il avoit donné sa sœur naturelle en mariage, M. d'Albigny, étoit entierement Espagnol. Il manda au Roi que dans peu de jours il lui leveroit de ce côté-là toute sorte d'ombrage ; comme il fit : car huit jours après nous oûimes dire la prison & ensuite

la mort dudit d'Albigny.

*Domenico Giunasio*, qui fut fait Cardinal en 1604. & dont le Comte de Bethune, alors Ambassadeur à Rome, parle comme d'un sujet digne de parvenir au Pontificat. *Giunasio* étoit fils du principal Médecin de Clément VIII. & mourut Doyen du Sacré College en 1639. âgé de 92. ans. Témoignage qu'il avoit sçu profiter des ordonnances de son pere.

Couronnes en bonne paix & intelligence ; & esperoit qu'il y auroit entre les deux Rois non seulement bonne paix , mais encore bonne amitié. Et pour ce , dit-il , je desire , que le Roi ne trouve point mauvais , si quelquefois je m'interpose en choses qui me sembleront pouvoir apporter quelque préjudice à cette bonne amitié, que je desire être entr'eux , comme est cette-ci des Archiducs , qui sont une même chose avec le Roi d'Espagne ; & néanmoins les François vont contr'eux , pour les Hollandois & Zélandois , rebelles à Dieu, & à leurs Princes : tellement que la meilleure cavalerie & infanterie qu'ayent lesdits rebelles est des François : & toutefois le Roi a expérimenté en soi-même , combien il fâche à un Prince , quand on donne secours à ses sujets qui lui font la guerre <sup>3</sup>. A ceci je fis les mêmes réponses que j'avois faites ci-devant en d'autres occasions , & lui alleguai du nouveau ses propres soldats , qui étoient allez contre son gré à la solde d'autres Princes. A quoi il repliqua , qu'il avoit fait démonstration du déplaisir qu'il en avoit ; & qu'aussi devoit faire le Roi. Je lui dis , que s'il faisoit démonstration contre ceux-ci , qu'il faudroit qu'il en fit aussi contre les autres François , qui sont au service & au camp des Archiducs , où il y avoit même deux Princes <sup>4</sup> nez en France , & qui y

<sup>3</sup> Don Bernardino de Mendoza fit un jour une belle remontrance à notre Roi Henri III. sur ce sujet : Il n'y a point d'exemple de plus dangereuse conséquence, lui dit-il , que celui que donne un Prince , qui favorise & qui assiste des sujets rebelles au leur. Par ce secours , il fait

esperer aux siens de trouver une pareille assistance , quand ils se révolteront contre lui. Souvenez-vous , Sire , que la France qui est pleine aujourd'hui de factions , de divisions , & de gens , qui courent après la nouveauté , n'a pas besoin de cet allègement.

avoient tout leur bien. Monsieur le Cardinal Aldobrandin, ( afin que je mette ensemble tout ce qui appartient à un même fait ) alla plus avant quand je lui parlai de ceci, disant, que le Roi ne devoit pas même souffrir, que lesdits Zélandois & Hollandois eussent un Agent près S. M. attendu que c'étoit une chose manifeste qu'ils étoient rebelles, & que ce n'étoit point un Corps & Potentat légitime : Que pendant la guerre de Savoie, cela s'étoit pû dissimuler, à cause que le Roi d'Espagne favorisoit & secouroit le Duc de Savoie : mais à présent il lui sembloit que cela ne devoit plus avoir lieu. A cela répondis, que pour le regard du secours, le Roi n'en avoit point envoyé ausdits Zélandois & Hollandois, & ne leur en envoyeroit point : Qu'il ne les requeroit point aussi de tenir un Agent près de lui ; mais s'ils lui envoyoit & vouloit tenir quelqu'un près S. M. ce seroit chose trop dure de leur refuser, attendu ce qui s'est passé entr'eux avant la Paix faite par S. M. avec le Roi d'Espagne, & avec les Archiducs : & personne ne devoit trouver mauvaise cette souffrance de S. M. & même d'autant que j'estimois, que leur homme ne tenoit point de rang parmi les Ambassadeurs & Ministres des Princes & Potentats légitimes : Qu'en matiere d'Ambassadeurs, Agens, & d'autres envoyez, on ne regardoit point de si près, & qu'on en recevoit de toutes parts, & en souffroit-on de toutes sortes. 5 Premierement, quant à la diverfi-

4. Ces deux Princes étoient le Prince de Joinville & le Duc d'Aumale.

5 En l'année 1695. le Roi d'Espagne admit bien à sa

Cour un Cavalier Catalan en qualité d'Ambassadeur de la Principauté de Catalogne : & cet Ambassadeur jouïssoit de tous les privileges des Mini-



té de Religion, le Pape venoit de recevoir, de carresser, & de traiter les Ambassadeurs du Roi de Perse, encore que ce Roi fût un Prince Infidèle, & qu'on ne fût guere assuré, si ceux-ci étoient vrais Ambassadeurs : Que le feu Roi d'Espagne avoit tenu plusieurs années de ses Ambassadeurs <sup>6</sup> près la Reine d'Angleterre, & de ceux de ladite Reine près de soi : & seroit chose trop longue d'alleguer tant d'autres exemples, qu'il en avoit aujourd'hui <sup>7</sup> Et quant à être lé-

stres Etrangers, & tenoit les armes de Catalogue arborées sur la porte de son Hôtel.

<sup>6</sup> *Don Guerao de Espes, Don Bernardinus de Mendoza.*

<sup>7</sup> *Urbanus VIII. post multam cum Cardinalium Collegio deliberationem, legatum novi Regis (Dom Jean IV.) Michaëlem de Portugallo, Episcopum de Lamego, Romanam venire, negotiaque illius regni curare permisit, ex vetiri more Romanæ Curie in similibus casibus observato, quod dissidentibus de regno principibus, ejus, qui regnum possidet, legatum admittit, ne interim Religio, & Res Ecclesiastica in illa gente, ac etiam Dataria Romana, detrimentum patiatur: cujus exemplum præcessit sub Gregorio XIII. qui Regis Poloniae Stephani Batorei legatum admittit, quamvis contradixerit Henricus III. Rex Gallia, eodem regno à Polonis nolens abdicatus; tum & Imperator Maximilianus II. à multis*

*proceribus Polonis, Stephani electioni adversantibus, Rex quoque electus. Piafecii Chronica.*

Ce Roi Etienne ayant fait écrire aux Vénitiens par *Girrolamo Lippomano*, leur Ambassadeur à Vienne, qu'il desiroit entretenir une étroite correspondance avec eux; & que s'ils vouloient lui envoyer un Ambassadeur ordinaire, il leur en enverroit un aussi: le Sénat en nomma un en 1582. Mais comme il arrive souvent, qu'en obligeant un Prince, l'on en désoblige un autre. Henri III. s'ofensa de la nomination de cet Ambassadeur Vénitien, & ordonna à du Ferrier, son Ambassadeur, d'en faire des plaintes à la République, comme d'une chose, qui lui ôtoit le titre d'un Royaume, qui lui appartenoit encore, pour le donner à Etienne de Battor, qui n'étoit proprement que son Viceroi: Exemple, qui inviteroit les autres Princes Chrétiens à le

482 LETRES DU CARD. D'OSSAT,  
gitime, ou non, le Potentat, qui envoie l'Ambassadeur, ou Agent, les Princes n'avoient point acoûtumé d'y regarder, quand ils voyoient une puissance considerable; ains sans autrement s'enquerir du titre, comme l'on feroit en cas d'achat ou d'échange, s'arrêtoient à la puissance & possession présente<sup>8</sup>: Que chacun sçavoit en quelle consideration sont aujourd'hui les Suisses, & que nul Prince ne fera difficulté de recevoir de leurs Ambassadeurs, ni de leur en envoyer des siens; & toutefois ils étoient révoltez de la Maison d'Autriche, aussi bien que les Hollandois & Zélandois: & n'y avoit autre différence, sinon que ceux-ci le sont depuis moins de tems, & en sont encore poursuivis; & les Suisses le sont depuis un plus long-tems, & sont laissez en paix; Que s'il falloit juger du titre de chacun Prince, avant que de recevoir les personnes par lui envoyées, il y en auroit beaucoup, de qui les Ambassadeurs seroient renvoyez: mais on n'avoit point acoûtumé d'y regarder, non pas même entre ennemis, qui s'en entr'envoyent

traiter en Roi, en lui envoyant pareillement des Ambassadeurs. Mais le Senat répondit à du Ferrier, qu'ils n'avoient jamais eu la pensée de préjudicier aux droits d'Henri, qu'ils aimoient & révéroient uniquement; mais seulement de traiter les affaires, que leur République pouvoit avoir de jour en jour en Pologne, soit pour le Commerce, ou autrement; comme le permetoit le Droit des Gens; enfin, que loin de donner l'exemple aux autres

Princes, ils n'avoient fait que suivre celui du Pape, qui avoit reçu l'Ambassadeur Etienne, & lui avoit envoyé réciproquement le Pere Antoine Possévin, de la Compagnie de Jésus.

8 Quand saint Paul dit, que toute puissance vient de Dieu, il ne l'entend pas seulement de la puissance légitime, mais encore de toute puissance, qui, par la permission de Dieu a pris la place de la légitime.

fort souvent les uns aux autres. <sup>9</sup> C'est ce qui se passa, pour ce regard, avec Monsieur le Cardinal Aldobrandin.

Au demeurant, de ce qu'il vous avoit plû m'écrire touchant ce Médecin Marseillois, qui avoit porté des lettres au Roi de la part du Turc, & d'Ebraïm Bassa, j'en dis au Pape ce que j'estimai lui devoir être agréable, qui étoit quasi tout, & ne m'y trompai point; car S. S. y prit plaisir, & en scût bon gré au Roi.

Je n'oubliai aussi de dire à S. S. ce que vous m'écriviez du voyage, que Madame, sœur du Roi, s'en alloit faire vers S. M. & de la dispense du mariage d'entre elle & Monsieur le Duc de Bar, lui en faisant nouvelle instance. A laquelle répondit S. S. Que le Roi feroit un œuvre très-digne de Roi Très-Chrétien, de moyenner la conversion de madite Dame, comme je lui disois, que S. M. vouloit faire; & qu'outre infinis autres biens, qui proviendroient de sa réduction, c'étoit le moyen d'avoir la dispense, dont S. M. le requeroit. Car tout aussi-tôt que madite Dame auroit déclaré vouloir être catholique, il envoyeroit ladite dispense.

Je ne vous parlerai point des graces, que je lui demandai pour des particuliers, mais vous dirai seulement, qu'outre les choses précédentes, j'estimai devoir dire à Monsieur le Cardinal Aldobrandin, comme de moi-même, ce

<sup>9</sup> Don Juan d'Autriche ne fit nulle difficulté de recevoir, comme personnes publiques, le Vicomte de Gand, & les sieurs de Rassinghen, & de Villerval, qui lui furent envoyez par les Etats des

Provinces rebelles, à son arrivée dans les Pays-Bas, & de conclure avec eux, au nom du Roi d'Espagne, son frere, ce fameux Traité de 1577. communément apellé *l'Edit perpetuel.*

que vous m'aviez écrit du Nonce, qui est à Venise. Je lui dis donc, que de tout tems les Ambassadeurs, qui se trouvoient en la Cour d'un Prince, lorsqu'il y arrivoit un nouveau Ambassadeur, avoient acoûtumé d'aller visiter le nouveau venu, avant qu'être visitez de lui; & que les Papes avoient toujours trouvé bon, que leurs Nonces en usassent de même, & avoit toujours été observé ainsi, même à Venise: Que j'entendois néanmoins, que l'Ambassadeur d'Espagne <sup>10</sup> arrivé à Venise depuis l'Evêque de Malfette <sup>11</sup>, Nonce de S. S. n'avoit point été visité par ledit sieur Nonce; dont ledit Ambassadeur se ressentoit, fort résolu de n'aller point visiter ledit sieur Nonce, si ledit Nonce, suivant la coutume, ne l'avoit premierement visité: Que ce différend me déplaisoit d'autant plus, que je sçavois, que le Roi, d'ici à peu de tems, enverroit à Venise un nouveau Ambassadeur, lequel trouvant l'Ambassadeur d'Espagne ainsi a heurté, & soutenu par la coutume ancienne, seroit contraint de faire de même, pour garder au Roi son rang & ordre, & ne le mettre au-dessous du Roi d'Espagne, au lieu qu'il le précède en Rome même; Que ces controverses ne pouvoient apporter rien de bon, & quand elles ne causeroient autre mal, elles seroient pour empêcher, que le Nonce ne pourroit jamais communiquer avec les Ambassadeurs de ces deux Rois, ni eux avec lui, jaçoit que le bien de la Chrétienté, & le service de leurs Majestez le requît, comme bien souvent il s'en pouvoit présenter non seulement occasion, mais aussi besoin & nécessité: Que je n'avois point

<sup>10</sup> Cet Ambassadeur étoit  
*Don Francisco de Vera.*

<sup>11</sup> Ce Nonce s'apelloit  
*Offredo Offredo.*

charge de lui dire ceci, ains le lui disois de moi-même, comme créature du Pape, & serserviteur de S. S. & le sien, pour le zèle que j'avois au service du Saint Siege, & au bien commun de la Chrétienté : Que je n'en avois rien dit au Pape, ni n'en voulois point parler à Monsieur le Cardinal Saint-George ; ains l'avois voulu proposer à lui seul, afin qu'il en considerât l'importance, & y fit ce qu'il jugeroit être à propos par sa prudence. Il m'en remercia, & me dit qu'il y penseroit, & qu'il se souvenoit d'avoir entendu autrefois, que le Nonce de Venise avoit certaines prétentions, dont il se rafraichiroit la mémoire. Je lui repliquai, que le Nonce de Venise n'avoit point d'autre prétention, sinon, que lorsque l'Evêque d'Amelia étoit Nonce à Venise, Mr. de Maïsse, qui y avoit été plusieurs années Ambassadeur pour le Roi, fit un voyage en France ; & étant retourné à Venise bien-tôt après, & le Roi étant jà absous par le Pape, s'atendoit, que ledit sieur Evêque d'Amelia l'allât visiter le premier, comme Ambassadeur nouvellement venu <sup>12</sup>, & ledit sieur Evê-

<sup>12</sup> M. de Maïsse retourna Ambassadeur à Venise en 1595. comme je l'ai marqué dans les notes de la lettre du 8. de Janvier 1595. & l'Evêque d'Amelia n'alla Nonce à Venise qu'en 1596. selon la lettre de notre Cardinal du dernier de Février 1596. & par conséquent cet Ambassadeur ne pouvoit pas prétendre d'être visité le premier par l'Evêque d'Amelia, qui étoit arrivé le der-

niér. Il y a donc erreur dans la narration de ce fait ; comme aussi dans ce que le Cardinal dit, que M. de Maïsse retourna à Venise, le Roi étant déjà absous par le Pape ; car alors le Roi étoit encore à recevoir cette absolution, qui ne lui fut donnée que plus de trois mois après l'arrivée de cet Ambassadeur à Venise. *Quod adjecto, non ut arguerem, sed ut arguerer.*



que Nonce prétendit, que Mr. de Maiffé n'étoit point nouveau Ambassadeur, ains vieux Ambassadeur retourné d'un voyage à sa premiere charge & résidence. Monsieur le Cardinal Aldobrandin me reconnut, que ce fait étoit vrai; & me dit, qu'il sçauroit, s'il y auroit encore quelque autre chose. Possible en aura-t-il écrit au Nonce à Venise; & j'attendrai à le remettre en ce propos jusques à ce qu'il soit passé autant de tems, comme il en faut pour avoir la réponse de Venise. J'ai estimé en devoir user ainsi, & m'en laisser entendre audit seigneur Cardinal Aldobrandin seul, encore que le Roi, ni vous, ne m'en eussiez rien commandé; & vous rendrai compte de ce que mondit seigneur le Cardinal m'en dira ci-après.

A tant vous ai-je écrit ce qui se passa en l'audiance dudit jour vendredi, 13. de ce mois. Ce qui vous servira aussi de réponse aux points de votredite dépêche du 22. de Juin, desquels il y est fait mention. Et pour achever de répondre aux autres, qui en auront besoin, je vous dirai, que pour le regard des Ambassadeurs du Roi de Perse, il vous sera advenu ce que vous desiriez, s'en étant le Persien allé tout droit en Espagne, sans aller au Roi, comme vous aurez vû par ma dépêche du onzième de Juin, & depuis entendu de ceux, qui sont au chemin qu'il aura tenu. Aussi aurez-vous, par même moyen, reçu le Bref du Jubilé pour Paris, que je vous envoyai avec ladite dépêche, & sçu encore l'expedient, que le Pape avoit pris en l'affaire de Monsieur Benoît, sur l'envoi du nouveau Nonce par-delà. Mais il court un bruit par-deçà de certain sermon, que ledit sieur Benoît fit à Orleans en la presence du Roi<sup>13</sup>,

<sup>13</sup> Selon le Cardinal du Perron M. Benoît n'étoit pas

qui nous aura reculez aussi loin que nous fûmes jamais. Le Pape ne m'en a point parlé, comme aussi n'est-il point venu à propos ; mais il est mal-aisé à croire, qu'on se soit passer de le rapporter à S. S. Ledit sieur Benoît a depuis racoutré & fait imprimer ledit sermon : mais avec tout cela il n'est pas encore pour plaire ici.

Vous aurez encore vû par mes précédentes dépêches, & par des copies, que je vous ai envoyées des lettres du Prince de la Mirandola & du seigneur Dom Alexandre, son frere, la profession qu'ils font d'être & vouloir perseverer à jamais serviteurs du Roi : laquelle ils m'ont fait faire encore plus expressément de vive voix par un leur gentilhomme, apellé le sieur *Osavio Mansi*, Luquois ; & croi qu'ils n'auront manqué d'écrire directement à S. M. Si l'Ambassadeur du Roi, qui viendra à Rome, eût fait le chemin de Lombardie ? il ne se fût guère détourné de passer à la Mirandola : mais puisqu'il a à venir par mer, il n'y sçauroit passer. Ladite ville de la Mirandola est beaucoup plus près de Venise, qu'elle n'est de Rome ; & du tems que nous en avions plus de soin qu'à présent, elle étoit sous la cure de l'Ambassadeur de Venise<sup>14</sup>, & le payeur de la garnison, que nos Rois y tenoient, habitoit à Venise : d'où Mr. de Fresne-Canaye, après qu'il y sera établi, pourra faire commodement un voyage à la Mi-

un grand Docteur. Voyez la  
3. note de la lettre 199.

14 C'est en partie pour  
cette raison, que feu Mon-  
sieur le Cardinal d'Este,  
Protecteur des affaires de

France, recommanda la per-  
sonne & les interêts du Prin-  
ce *Alessandro Pico*, Duc de  
la Mirandole, son beaufrere,  
qui alloit en Candie, à M.  
le Président de Saint-André

randola, & en arrivant à Venise écrire audit Prince, comme il en a commandement du Roi. Tel chemin pourroit-il faire aulli en venant, qu'il y pourroit passer avant qu'arriver à Venise, sans beaucoup se détourner, soit qu'il vienne droit à Turin : ou qu'il arrive à Gennes par mer. Et à propos des Ambassadeurs, qui doivent venir en Italie, il seroit bon, que celui qui a à venir à Rome, y eût un Palais arrêté & meublé devant qu'il arrivât, & même devant venir, comme l'on dit, avec sa femme & toute sa famille : autrement son arrivée passera avec peu de réputation.

J'ai reçu avec votre dite lettre du 22. de Juin les mémoires, qu'il vous a plû m'envoyer touchant les bénéfices de Bressé, & autres terres prises en échange de Monsieur de Savoye, qui me confirment en ce que j'en avoit entendu ici d'ailleurs, & en ce que j'en pensois de moi-même. Edits, mémoires, pages 1. & 2. il se parle de certains privileges obtenus du Saint Siege par les Ducs de Savoye, & depuis confirmés avec quelque modification du tems du Roi François I. il seroit bien d'en avoir une copie, qui pourroit : & semble qu'il n'y auroit pas trop à faire, selon le dire de l'Abbé d'Ambournay à la fin de l'article, qui commence : *Bien est vrai, qu'avant la vacation, &c.*

De l'Angleterre je n'ai rien appris depuis mes dernières, & prendrai garde à ce qui s'y fera en tant que je pourrai. Je n'ai point reçu la lettre, par laquelle vous dites m'avoir écrit les raisons, pourquoi on avoit prolongé l'expédition des ordinaires de 15. jours à trois semaines, & ne me

alors Ambassadeur de France à Venise, par une lettre du 6. de Juin 1669.

puis départir de ce que je vous en ai écrit déjà par trois fois, vous priant qu'ils soient dépêchez de 13. en 15. jours à Lion, aussi-bien comme ils sont à Rome. Et ainsi ai-je répondu entierement à tout ce qui avoit besoin de réponse en votre lettre du 22. de Juin. Je ne fus point à l'audiance vendredi 20. de ce mois, pour ce que le Pape étoit un peu indisposé de la goûte, & que je n'avois rien à traiter.

A la fin de ma dernière dépêche du 9. de ce mois, j'ajoutai un postcrit, par lequel je vous avois, comme il avoit été dit, que les galeres parties de Genes vers Naples avoient rebroussé chemin vers Espagne; mais cela ne s'est trouvé vrai. Aussi écrivois-je en madite apostille, que je ne l'avois point crû; toutefois que je n'avois laissé de penser que ce pourroit avoir été un stratagème pour mieux celer leur entreprise. Et de fait, ils en eussent trompé beaucoup, si ayant embarqué leurs gens és galeres, qui ne sont point bonnes pour la Mer Oceane, ils les eussent portez jusques au détroit de Gibraltar, & là chargé de vaisseaux, en prenant de ces gros galions de Portugal, & autres vaisseaux de guerre, qu'ils y ont pour l'Ocean, en grand nombre. Si ceux qui servent loin les Princes n'écrivoient en telles matieres, que choses certaines, jamais leurs Maîtres ne seroient avertis des occurrences à tems<sup>15</sup>.

15 Un Ambassadeur doit être attentif à tout ce qui se passe dans le lieu de sa résidence, pour en donner avis à son Maître. Telle chose lui paroît douteuse, ou de peu d'importance, qui, jointe avec d'autres avis; que son Prince peut avoir reçûs, ou recevoir des autres Ministres, qu'il tient dans les Cours Etrangères, fera cause que le Prince venant à redoubler sa vigilance, & ses soupçons, découvrira une entreprise, qui se brasse contre son Etat;

Maintenant donc j'entens, que les galeres parties de Gennes continuerent leur chemin vers Naples, & y sont arrivées; & que celles qu'on atendoit d'Espagne étoient arrivées à Gennes, & devoient suivre les autres de bien près, & venir à Naples, où aussi étoit arrivé *Don Pedro de Toledo*, avec celles qu'il avoit menées en Levant, il y a environ trois mois, d'où il n'a point apporté proye de grande consideration. On a arrêté à Naples quelque nombre de vaisseaux, pour

& qui est à la veille d'éclater, s'il ne la prévient. Dans une visite, que M. de Barrault, Ambassadeur de France à Madrid, rendoit au Nonce du Pape, pour lui faire confidence d'une affaire qu'il croyoit être fort secreta, il s'aperçut à la réponse du Nonce, qui la sçavoit déjà par la bouche des Ministres d'Espagne, qu'il y avoit sans doute quelque traître à la Cour de France, qui leur donnoit avis de ce qui s'y déliberoit. Et peu de tems après il vérifia son soupçon par la découverte qu'il fit de la trahison d'un Com-mis de M. de Villeroy. *Voyez la fin de la 5. note de la lettre 290.* [ On m'a assuré, (dit le Comte de Bethune, écrivant de Rome à Henri IV.) que l'Ambassadeur d'Espagne, qui depuis peu est arrivé à la Cour du Duc de Savoye, lui a fait grande instance de la part de son Maître, de vouloir fortifier une Place dans son pays,

le plus près qu'il pourroit de Châteaudaunin. Je ne me rends pas garant de cette nouvelle, Sire, vous la mandant seulement pour vous avertir de ce qui se dit: mais je tâcherai de pénétrer, par la perquisition que j'en ferai, ce qui en est, le mettant sur la pierre de couche, pour connoître, si la nouvelle est de mise ou non. [ Cosme de Medicis, Premier Grand-Duc de Florence, ayant reçu des lettres d'Espagne, qui lui aprenoient une nouvelle, que son Ambassadeur ne lui avoit point mandée, comme ne la trouvant pas assez considerable: [ Mon bon ami, lui écrivit-il, ce cas, qui seton vous, n'est guère important, peut avec d'autres, dont je ne vous rends pas compte, produire de grands effets, que vous ne prévoyez pas. ] En effet, il arrive souvent, que les plus grandes affaires commencent par des minuties.



S'en servir à porter dix mille piques, cinq mille demi-piques, dix mille arquebuses, quatre mille felles, & autant de brides à cheval, douze canons, & vingt-deux petards; & fait-on compte qu'il y pourra avoir de dix à douze mille soldats, outre plusieurs gentilshommes Romains, qui y sont acourus au bruit de l'embarquement du Duc de Parme: comme aussi dit-on qu'il y aura bon nombre de seigneurs & gentilshommes Napolitains. Il se dit aussi, que le seigneur *Dom Virginio Orsino*, neveu du Grand-Duc, s'apprête pour y aller, accompagné d'un bon nombre de gentilshommes de Florence, & du reste de la Toscane. Du lieu où l'on va, il ne s'en sçai rien de certain; mais on pense que ce soit en Albanie, ou en la Grece, jaçoit qu'il y en ait qui parlent de Barbarie<sup>16</sup>. Cependant, nous entendons, que le Turc a fait munir les avenues de tous ces pais-là. Et de fait, cette entreprise est tirée si fort au long, comme sont quasi toujours toutes celles des Espagnols, que ce sera grand cas s'il arrive à tems, & s'ils font chose d'importance. En toutes façons, ils causeront de grandes miseres & calamitez aux pauvres Chrétiens, qui sont sous la domination du Turc, sur lesquels tombera la vengeance, comme il en advint l'année passée de ceux de l'Isle de Scio. D'autre côté, j'entens, que les Ministres du Roi d'Espagne à

16 Le Pinsecki parle de cette expedition, comme d'une entreprise, où les Espagnols, & les Italiens acquirent peu de gloire. *Ab Italia*, dit-il, à *Comite Fontano*, *Mediolani Gubernatore*, *una cum Genuensibus*,

*& Florentie Duce, emissa fuit classis contra Algerim, qua non multum prestitit, nam, nulla excensione in littus hostile facta, in gloria post brevem velificationem ad proprium portus rediit.*

Naples, se plaignent de cette entreprise, disant que c'est ouvrir une autre porte à consumer au loin l'or & les gens du Roi d'Espagne, en tems que ses Etats en ont trop de besoin, & même-ment aux pais-bas.

On blâme encore d'ailleurs le Comte de Fuentes, d'avoir retenu huit mois de solde à toute cette grande armée, qu'il avoit assemblée, & qu'il y a gagné pour soi plus d'un million d'or <sup>17</sup>. Les Suisses entr'autres sont demeurez très-mal contens de lui. Tant y a qu'enfin nous enten-

17 Si ce fait est vrai, les Italiens ont bien raison de dire, que le Viceroy de Sicile ronge; que celui de Naples mange; mais que le Gouverneur de Milan dévore. Cependant, Don Carlos Coloma, historien très-sincere, dit que le Comte de Fuentes, au sortir des Pays-Bas, refusa tous les riches présens que lui firent les villes d'Aras, Lille, Tournay, Bruxelles, Valenciennes, & Mons, sans vouloir jamais accepter autre chose qu'une garniture d'or d'épée & de bayonnette, relevée en bossé, où ses principales victoires étoient représentées. 8. livre de son Histoire des Guerres de Flandres. Trajan Boccalin lui fait encore plus d'honneur que le Coloma son compatriote, lui, qui ne parle jamais bien des Espagnols. Le seigneur Comte de Fuentes (dit-il dans une des Nouvelles de son Parangon Politi-

que) fut reçu dans le dernier Consistoire au Parnasse, quoiqu'on lui eût fait beaucoup d'oppositions, & qu'entr'autres il fût accusé de s'être plus appliqué, pendant plusieurs années qu'il avoit gouverné le Duché de Milan, à la pernicieuse agriculture de semer partout la zizanie & la jalousie, qu'à la conduite des peuples; ce qui avoit fait perdre au Roi son Maître la confiance des Potentats d'Italie, dont il devoit lui conserver l'amitié par toute sorte d'artifices & de moyens. Mais toutes ces difficultez furent surmontées par la preuve convaincante qui fut produite en sa faveur, qu'un Ministre Espagnol, ennemi de la rapine, impénétrable à l'avarice, étoit un prodige de nature, qu'on n'avoit jamais vû en Italie. C'est pourquoi le Comte fut déclaré très-digne d'être admis au Parnasse.

dōns, que les Allemans étoient partis du Milanéz, & s'en alloient en Croace vers l'Archiduc Ferdinand. Et ainsi le dernier tiers de la dite armée, qui restoit près ledit Comte de Fuentes, a été licencié, & ne reste plus rien de la dite armée, qui doive mouvoir le soupçon, qui a si long-tems tenu en suspens les esprits des hommes.

Il y avoit long-tems que je desirois parler au sieur *Marchesetto*, comme je vous avois écrit; mais je n'avois pû jusques au 15. de ce mois, qu'il me vint voir, & me porta un exemplaire de l'oraison, qu'il prononça à Lion devant le Roi, sur la conclusion de l'acord: laquelle il a fait imprimer de nouveau à Ferrare. Il me plût fort, & augmenta la bonne opinion que j'en avois conçüe en lisant son oraison, lorsque vous me l'envoyâtes. Entr'autres choses, j'y aperçûs une ardeur au service, & à la louange & réputation du Roi, qui ne se peut exprimer. Ceux qui l'ont aculé d'en avoir trop dit, l'ont échauffé davantage; & outre qu'il rend de très-bonnes raisons de ce qu'il a apellé le Roi le plus grand des Rois<sup>18</sup>, & d'autres telles louanges, qu'il lui a données, il a en cette nouvelle

18 *Ubi, cum ad Regem verba faceret, & sicut Homerus Agamemnonem; ita eum ille Regem; Regum appellaret, adeò Rex hoc titulo delectatus est, ut quingentos illi aureos muneri miserit.* [Janus Nicius in Pinacotheca.] *Nota*, que le Cardinal dit que le *Marchesetto* avoit apellé Henri IV. le plus grand des Rois; & que

Janus Nicius dit, le Roi des Rois. Ce qui est tout différent. Car le premier titre est un de comparaison de Prince à Prince; & le second en est un qui ne convient qu'à Dieu. Ainsi le Cardinal a raison de défendre l'Orateur qui avoit loué le Roi son Maître, & de soutenir qu'il n'avoit rien dit qui ne fût vrai.

édition mis devant sadite oraison une brieve Epître liminaire sous le nom de l'Imprimeur, en laquelle il se louë grandement de l'humanité & de la liberalité du Roi, & dit, comme S. M. étant encore enfant, traduisit les Commentaires de César en François <sup>19</sup>, ce que peu de gens sçavoient; & moins l'eussent sçû, si on n'eût calomnié cet Orateur d'avoir trop loué S. M. Après que je l'eûs écouté long-tems, parlant des loüanges du Roi, dont il ne se pouvoit étancher, & que je lui eûs répondu, & l'eûs loué lui-même; je lui dis, comme vous m'aviez envoyé les trois cens écus, dont je l'avois fait

<sup>19</sup> Il fit cette version à l'âge d'onze ans. *Vix undecimum annum natus Julii Caesaris Commentariorum libros priores vernaculè expressit, & in Regia Bibliotheca adhuc servantur, paterni ingenii pretiosum monumentum, quo æquævus patri, hoc ipso anno quo scribo, ad simile audendum Ludovicus filius imbutur & monetur. Rodolphus Botereus in Vita Henrici IV.* Joseph Scaliger disoit: Il ne faudroit pas parler mal latin devant le Roi, il l'entendroit fort bien. M. Chrestien a encore un César traduit en François écrit de la main du Roi. Dans le *Scaligerana*. Ce M. Chrestien avoit été son Précepteur. Il étoit originaire de Bretagne, & fils du premier Médecin d'Henri II. & de la famille du Chancelier de Bretagne François Chrestien, celui qui fit pendre à

Nantes le fameux Pierre Landays, Premier Ministre du Duc François II. sans se foucier de l'abolition que le Duc lui avoit donnée de tous les crimes dont il étoit ou pourroit être convaincu. M. de Thou dit qu'à son nom de Florent, il ajoûtoit les pré-noms de *Quintus septimius*, pour marquer qu'il étoit né à sept mois, & le cinquième d'entre ses freres & sœurs. *Ingenio excelsa & liberali præditus, ut nihil serviliter & contra acimi sententiam, ut aliis placeret, quod plerumque alii calamo venalè hodie faciunt, scriberet. Interdum mordacior* (c'étoit peut-être à son école que son disciple avoit contracté la mauvaise habitude de railler, dont il ne se corrigea jamais, quoi qu'elle lui eût aliéné beaucoup de bons serviteurs.)

avertir par Rabi, j'à dès le commencement, & que j'en avois parlé par trois diverses fois à Monsieur le Cardinal Aldobrandin, duquel je n'avois pâ rien obtenir : & voyant qu'il s'alloit toujours aigrissant davantage, j'avois résolu en moi-même de ne plus lui en parler; mais que je le priois lui de les prendre, & ne se priver de cette commodité, ni le Roi du plaisir, que S. M. en recevoit : Qu'homme du monde ne le scauroit que lui & moi, & vous à qui il écrivoit trois mots seulement pour ma décharge : Que je ne voudrois jamais rechercher lui, ni autre, de faire contre la volonté de son maître, ni de choses, qui ne fût à faire : mais connoissant, que ce n'étoit qu'un caprice par trop incivil & injuste de sondit maître, je le priois & conjurois d'accepter cette liberalité du Roi, que j'estimois devoir être un arre de quelque plus grand bien & honneur, que S. M. lui pourroit faire un jour. Il me dit, qu'il avoit un sien oncle, qui lui avoit servi de tuteur & de pere, qu'il me l'envoyeroit, & se tiendrait à ce que nous en ferions ensemble. Je le priaï de me l'envoyer donc tôt, mais il n'est encore venu. S'il tarde plus guère, je l'envoyerai querir. Tant y a qu'à present je tiens, que la liberalité du Roi aura efet, dont je suis très-aïse, & ferai que ce soit au plutôt.

L'Ingenieur *Giovan Villano* m'envoïa un de ces jours, & depuis vint lui-même, pour essayer de tirer argent de moi, pour aller trouver le Roi : & du commencement ne parloit pas de moins que de mille écus. Je lui ramentûs ce qu'il m'avoit dit du commencement, qui étoit encore écrit sur la fin de son mémoire, qu'il ne demandoit rien au Roi, jusques à ce qu'on eût



vû l'expérience de ce qu'il sçaurait faire. Il me repliqua, qu'il feroit l'expérience devant moi, quand je voudrois. Je lui répondis, que je n'étois homme de guerre, & ne m'y entendois point; & ne voulois point prendre sur moi d'assurer à S. M. qu'il étoit ou n'étoit point tel, comme il se disoit. Qu'il se souvint de ce que je lui avois dit en lui délivrant la lettre, que le Roi m'avoit envoyée pour lui, & s'il vouloit aller trouver S. M. à la condition que je lui avois déclarée, je lui baillerois une lettre adressante à S. M. pour l'accompagner. Autre chose ne pouvois-je faire. Il me dit, qu'il chercheroit argent ailleurs, & qu'en toutes façons il vouloit aller trouver S. M.

Le Pere Josef Texeira, Religieux Portugais de l'Ordre de S. Dominique, arriva en cette ville le 14. de ce mois; & étant averti qu'il prit garde à soi, d'autant que l'Ambassadeur d'Espagne le faisoit chercher, & lui procuroit tout mal, se tint caché le 15. & le 16. & partit déguisé le 17. de grand matin, pour s'en retourner en France <sup>20</sup>.

Monsieur le Sacristain <sup>21</sup> du Pape, sur l'oca-

<sup>20</sup> M. de Thou parle ainsi de ce bon Religieux: *Apud nos Josephus Texera à Dominicano Ordine larem fluxerat, qui ad rei famam (du retour de Sebastien, Roi de Portugal) in Bataviam, Angliam, Venetias, Romam, emendicata undequè ab amicis stipe; excurrere pro ludis habuit, & cum non sine vite discrimine Roma aliquot dies mansisset, mirabilis Regis consensu scriptis in Italia, &*

*postquam rediit, in Gallia publicatis tutatus est. . . dum se ita homo aliqui bonus, inutilibus sumptibus, & peregrinationibus periculosè susceptis vexat, contrafio Lutetia: ex morore morbo, imaginariis pro regni Lusitani recuperatione cogitationibus finem postea imposuit. lib. 26.*

<sup>21</sup> Angelo Rocca, Augustin, Evêque de Tagaste, patrie de saint Augustin, in partibus Infidelium. Il avoit

signe de la canonisation dernière, a composé & fait imprimer un livre de la canonisation des Saints, & en envoie un exemplaire au Roi, avec une sienne lettre à S. M. Je vous prie, qu'il lui soit fait une honnête réponse, comme il fut fait lorsque, sur l'occasion du voyage du Pape à Ferrare, il composa & envoya au Roi un autre livre de la coûtume de porter le Saint Sacrement devant le Pape, lorsqu'il va en voyage<sup>22</sup>. A tant, Monsieur, &c. De Rome ce lundi 23. de Juillet 1601.

une très-belle bibliotheque, apellée de son nom, l'*Angélique*, où tous les scavans & gens de lettres de Rome avoient la liberté d'entrer tous les jours.

décrite dans le Chapitre 8. du dernier livre de l'Histoire générale d'*Antonio de Herrera*, qui probablement l'a tirée de ce livre du Sacristain du Pape.

<sup>22</sup> Cette cérémonie est

## LETRE CCLXXV.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Par la lettre, qu'il vous plût m'écrire de votre main le 7. Juillet, j'ai vû, comme il n'avoit été besoin de lire au Roi, ni faire voir à Messieurs du Conseil la lettre, que je vous avois écrite touchant ma pension, ayant été pourvû au payement d'icelle, tant pour l'année présente, que pour les arrerages des précédentes: & reconnois, que cette provision est venuë, comme toute la pension même, de la faveur & protection, qu'il vous a plû m'y départir, avant même qu'avoir reçu madite lettre: dont je vous remercie de toute mon affection, comme aussi d'avoir usé de madite lettre de la façon que vous avez fait.

J'ai senti & observé moi-même le premier la rudesse des propos, qui m'ont été tenus es audiences précédentes; mais comme je vous ai dû référer fidèlement ce qui s'y est passé, aussi me semble-t-il, que le Pape y est grandement excusable pour le regard de Châteaudaün, car il lui va de trop. S'il y avoit quelque sorte de gens qui se vinssent nicher en quelques-unes des avenues de France, qui dissent & prêchassent, que le Roi n'est point Roi, & que la Couronne même de France, & les Princes du Sang, les Pairs, les Cours de Parlement, les Magistrats & Officiers, tant de la Couronne, qu'autres, les Ordonnances, Arrêts, & Jugemens, ne sont qu'abus, piperie, & abomination; & qu'il faut exterminer tout cela; je croi que ces gens vous reveilleroient bien, & que vous vous en remueriez bien encore plus que ne fait S. S. Vous entendez assez le reste; & ferez beaucoup pour les affaires & réputation de S. M. s'il vous plaît tenir la main, comme je m'affûre que vous ferez, que cette engeance, qui apporte tant d'indignation au Saint Siege, & à toute l'Italie, soit relerrée delà les monts. J'ai déjà touché un mot en ma dernière audience à Monsieur le Cardinal Aldobrandin de ladite rudesse, & si la commodité s'en presente belle, je suis homme pour en dire quelque chose au Pape même, comme pour son service. Mais le principal doit venir de nous, & du contentement, que nous lui donnerons même audit fait de Châteaudaün,

J'ai été aussi le premier mari de ce que le Général des Jacobins ait été un Espagnol plutôt qu'un François: Mais il faut que je vous dis-entre nous deux, que les François en sont eux-

mêmes la principale cause. Car outre la débâche générale, qui est en France parmi les Ordres des Mandians, ils ne se soucient point de venir aux Chapitres généraux, comme en ce dernier n'y en avoit pas à peine la moitié de ceux qui pouvoient & devoient y être; & ce peu qui y étoient, étoient divisez entr'eux, détractant les uns des autres parmi les Italiens & Espagnols. Je vous laisse à penser, si de cette sorte il est facile de vaincre le grand nombre, le soin, la dextérité, les faveurs, les artifices & cautelles des susdits Italiens & Espagnols, en chose, qui va par brigues & menées, & se résout à la pluralité de voix.

L'Archevêque de Montreal <sup>1</sup> en Sicile est un fort honorable Prélat, & a un frere Religieux de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem depuis 27. ans, apellé le Chevalier François Torrès, qui n'a jamais reçu aucun bien de sa Religion. Ledit Archevêque m'a requis d'écrire à Monsieur le Grand-Maitre, pour le prier de vouloir conférer à sondit frere quelque petite Commanderie, ou pension, ou membre; ce que j'ai fait. Mais il desireroit obtenir du Roi par mon moyen une lettre de S. M. à même fin à mondit sieur le Grand-Maitre, lequel étant François <sup>2</sup> à present,

<sup>1</sup> *Dom Louis de Torres*, qui est le plus riche d'Italie. Il passa en Espagne avec le Seigneur *Leonardo Donato*, qui y alloit pour le même sujet, en qualité d'Ambassadeur de la République de Venise.

<sup>2</sup> C'étoit alors Alphonse de Vignacourt, que le Président de Thou apelle Adolphe. Elu au mois de Février

& la personne qui en supplie S. M. de mérite, j'estime que ladite lettre se peut concéder; & s'il vous semble ainsi, & qu'il vous plaise me l'envoyer, je la lui délivrerai.

Mr. Perrin m'a montré la copie de la bonne lettre, que le Roi par votre moyen a écrite en sa faveur au Gouverneur de Toul: dont lui & moi vous sommes obligez, & vous en remercions bien humblement. Toutefois il est toujours molesté, & a encore besoin de votre aide & protection.

Je n'ai encore demandé à Monsieur le Cardinal Aldobrandin s'il a pensé à ce que je lui dis dernièrement touchant le Nonce. Ça été pour lui donner plus de tems. Mais à la première fois que nous nous verrons, je le lui demanderai. A tant, Monsieur, &c. De Rome, ce 8. d'Août, 1601.

1601. à l'âge de 50. ans. *Henrici-IV. caussam cælo probatam per hæc bella tutatus* quod raro cuiquam multis ab hinc annis contigit. *Excursionibus antea contra Turcos clarus, & magnam virtutis prælio Evriaco (à la bataille d'Avry) cui, Regi militans, interfuit, gloriam præmeritus: quasi fatale esset, ut qui.* *effit, .co Rege principatum illusterrima toto orbe militie consequeretur.* Livre 126. de l'Histoire de Thou. *Adrien de Vignacourt, neveu d'Alphonse, fut élu Grand-Maître en 1691.*

## L E T R E C C L X X X V I S

A U R O Y.

S I R E,

Depuis ma dernière dépêche, qui fut du 23. Juillet, je fus à l'audiance du Pape le 27. dudit mois, & ne me restant rien à traiter de ce que



Votre Majesté m'avoit commandé par ses dépêches précédentes, je dis à Sa Sainteté les choses que j'avois trouvées, par lesquelles se pouvoit vérifier, que les Rois & Couronne de France avoient droit de patronat és deux chapellenies de la Chapelle de Sainte Petronille en l'Eglise de Saint Pierre, jaçoit que le titre & la concession des Papes ne s'en trouvât point. Concluant, qu'afia qu'on ne pût débattre le droit du patronat à l'avenir, il seroit bon qu'il plût à S. S. en renouveler le titre, dont je la suppliois très-humblement: ce que S. S. me promit de faire bien volontier.

Je parlai aussi à S. S. pour quatre François prisonniers en Tour de None, qui pour avoir dérobé dix-huit paires de souliers en une boutique de cordonnier, disent avoir été condamnez à Ferrare à la galere pour dix ans, & conduits par deçà pour être menez és galeres de S. S. de laquelle j'obtins qu'il seroit écrit à Ferrare, pour faire porter ici leur procès, & voir s'il y auroit lieu de moderer la rigueur de la peine.

Je presentai aussi à S. S. Madame de Lignery venue à N. D. de Lorette par dévotion & par vœu, & delà en cette ville avec un sien fils âgé de dix-huit ans, & une fille de dix: & S. S. leur fit un acueil fort benin, & leur conceda de pouvoir gagner le Jubilé, comme s'ils fussent venus en l'année sainte, & encore en visitant une seule fois les quatre Eglises.

Le jeudi 2. de ce mois je reçus la dépêche de V. M. du 7. Juillet, & le lendemain vendredy 3. je fus à l'audiance, & balliai au Pape par

1 Femme du sieur de Lignery, Gentilhomme Chartrain, dont il est parlé dans les Mémoires du Chancelier de Chiverny, qui l'appelle homme d'esprit & de faction.

écrit, en un mémoire latin, lesdites preuves de droit-patronat, que je lui avois exposées de vive-voix en l'audiance précédente: & il me dit de-rechef, qu'il confirmeroit ledit droit-patronat, & que j'en fisse dresser la supplication. Ce que je ferai incontinent après le partement de cet ordinaire. Cependant, j'envoye à V. M. copie du mémoire, que j'en laissai à S. S.

Au demeurant, je lui dis, comme j'avois reçu ladite dépêche du 7. Juillet, & lui en recitai ce qui me semble être convenable, commençant par le Jubilé de Paris, que V. M. avoit reçu; & par l'en remercier de la part de V. M. & lui en promettre tout bien & contentement. De-là je vins au gentilhomme, que Monsieur de Savoye vous avoit envoyé, & à l'audiance, que V. M. lui avoit donnée, & à la courtoise réponse, qu'il en avoit rapportée, & à la résolution que V. M. avoit faite d'envoyer bien-tôt vers ce Duc, pour lui venir jurer la paix. Ce qui fut suivi de l'arrivée prochaine en votre Cour de Monsieur de Lorraine, & de Madame votre sœur, qui y devoient être dans quatre jours.

Après que j'eüs mis ces choses devant, comme les aisées, & par forme d'exorde, je vins à ce qui étoit de négociation, & de plus grande difficulté. Et sur cette nouvelle du voyage & arrivée prochaine de Monsieur de Lorraine, & de Madame votre sœur, j'entrai doucement au propos de la dispense, lui disant, que cette grace eût été bien à propos en cette entrevûe, pour servir à V. M. d'un grand & puissant moyen, entr'autres, pour persuader à madite Dame de se faire catholique: qui étoit un des plus grands desirs que V. M. eût en ce monde. Le Pape,

qui n'avoit quasi rien dit sur les choses précédentes, répondit à cette-ci bien expressément, que tout aulli-tôt que Madame se seroit déclarée catholique, il envoyeroit la dispense; & que V. M. s'en pouvoit assûrer comme si elle la tenoit déjà en sa main: Qu'il exhortoit & prioit V. M. de ne laisser perdre cette occasion de la convertir; & qu'outre infinis autres biens, qui adviendroient de sa conversion, V. M. en auroit un grand mérite envers Dieu, & louange & gloire parmi les hommes.

Cela fait, je lui dis ce que V. M. m'écrivoit sur la publication du Concile, & sur l'assistance, que les Zélandois & Hollandois recevoient de quelques François particuliers. A quoi il répondit fort peu; mais me demanda quel ordre donnoit-on à Châteaudaun, où il entendoit, que les choses alloient toujours de mal en pis. Et pour ce que V. M. ne m'en écrivois rien, je ne lui en scûs dire autre chose, sinon que celui, qui avoit ce lieu en engagement, n'étoit encore arrivé près V. M. laquelle l'attendoit de jour en jour, pour, incontinent après avoir bien scû le tout, y donner l'ordre qui seroit nécessaire. A quoi le Pape repliqua, que la chose valoit bien, que V. M. y eût envoyé expressément & en diligence, au premier avis qu'elle en eût de sa part; & qu'il attendoit cela de votre piété, générosité, & affection envers lui; outre la consideration de votre propre intérêt, & réputation envers ce Saint Siege, & envers toute l'Italie: Que c'étoit la plus grande fâcherie qu'il eût pour le jourd'hui; & que V. M. en comprenoit une partie, elle en auroit compassion, & l'en auroit ja délivré; ou bien elle ne lui portoit point l'amitié, & dont elle fait

profession, & qu'il a toujours cru. Je ne lui re-  
pliquai autre chose, sinon que je sçavois que V.  
M. lui portoit toute la révérence, gratitude, &  
affection, que pouvoit porter un bon fils à son  
bon pere : & qu'il seroit bien-tôt contenté de  
ce côté-là, comme je l'en avois assuré ci-de-  
vant : mais que l'action & execution des cho-  
ses n'est point capable de la vitesse de nos de-  
sirs.

C'est ce qui se passa en l'audiance ; excepté cer-  
tains offices, que je fis pour des personnes parti-  
culieres, comme il y en a toujours à faire.

Quant aux autres points de la susdite dépêche  
du 7. de Juillet, desquels n'est point faite men-  
tion ci-dessus, celui qu'envoyoit Monsieur de  
Bethune, n'est encore arrivé ici, & m'a envoyé  
de Lion ladite dépêche par l'ordinaire. Tant y  
a que le logis est arrêté pour ledit sieur de Bethu-  
ne, qui sera très-bien & très-honorablement lo-  
gé au palais de *Rivario* en la Longare, où, ou-  
tre le palais, qui est très-capable & très-com-  
mode, il y a un beau grand jardin, & une vi-  
gne de grande étendue : de façon qu'un Am-  
bassadeur de robe-courte, & ayant femme, ne  
pouvoit être mieux, ni si bien logé à Rome  
que là.

Il me semble, que V. M. a très-bien jugé,  
que le convi a une plus étroite amitié avec le Roi  
d'Espagne, vient du Pape, & se réfere au dessein  
d'Angleterre, comme à la fin principale, j'açoit  
qu'il y puisse avoir d'autres respects moins prin-  
cipaux ; comme d'empêcher, que les François ne  
secourent les Etats & Provinces-Unies des Pais-  
bas, & que V. M. envoie contre le Turc. J'ai  
déjà écrit, pour le moins en deux dépêches,  
comme S. S. m'avoit dit à diverses fois, qu'elle

espéroit tant faire, que de son vivant il y auroit non seulement Paix, mais aussi amitié entre V. M. & le Roi d'Espagne. Je tâcherai d'en découvrir ce qui se pourra, n'estimant pas au reste, que le Cardinal Aldobrandin soit si mal avisé, que de détourner le bien & honneur, que V. M. procure au seigneur *Dom Alessandro Pico*, pour la fin qui vous est venuë en l'esprit. Car en matiere de Conclave, à quoi il regarde principalement, il y a plus d'ocasion de se défier & craindre des Espagnols & de leurs adhérans, que des François.

Il pourroit bien être, que la maladie de Monsieur le Duc de Bar auroit été vraie: mais il y a occasion d'en douter, d'autant que le sieur de Beauvau, qui est toujours ici pour son Altesse, m'a dit plusieurs fois, & deux bons mois avant que Madame soit partie de Lorraine, que mondit sieur le Duc ne feroit point le voyage avec Monsieur son pere, & avec Madame.

Quant aux choses de deçà, le Pape, guéri de sa goûte, retourna aux affaires le jeudi 26. Juillet, auquel il tint la Congregation du Saint Office, & les jours suivans, donna audience aux Ambassadeurs à l'accoutumée.

Par les dernieres lettres, que nous avons ici de Naples, on écrit, que cette armée de mer, qui se prépare, si long-tems y a, étoit encore à Messine en Sicile, vers où s'acheminèrent de Naples les Princes *Doria* & Duc de Parme, dès le 19. de Juillet, avec trente-deux galeres. *Dom Pedro de Toledo* les suivit deux jours après avec autres treize galeres. Le 24. ledit Prince *Doria* fit partir les galeres de Malte pour Malte même; & ne sçait-on pourquoi, si ce n'est pour découvrir. Les dernieres onze galeres venuës d'Espagne à Gennes, étoient arrivées à Naples assez



mal en ordre; & après s'être mieux pourvûës, devoient suivre les autres. Celles du Grand-Duc de Toscane retournerent de Naples à Livorne, pour prendre le seigneur *Don Virginio Orsino*; & furent de retour à Naples le dernier de Juillet, passant à la vûë de Naples seulement, & tirant vers Sicile, ayant pris, en retournant audit Livorne, une galeote de Barbarie de vingt-cinq bancs.

D'autre côté, les Turcs se préparent, & se munissent de tous côtez en Albanie. Ils ont fait retirer tous les Chrétiens loin de la mer dans le pays, & se fortifient de gens à cheval. Et en Alger on avoit enfermé en des grottes sous terre plus de dix mille esclaves attachez de doubles chaînes, avec bonne garde, selon l'usage de ce pays-là. Cependant, il est venu avis du côté de Raguse, qu'Ebraïm Bassa, qui commandoit l'Armée Turquesque en Hongrie, mourut le 10. Juillet, & qu'on atendoit en ladite armée le Belboly de la Romanie, pour y commander en attendant que le Turc y eût envoyé un Bassa; & que c'étoit ainsi que l'a ordonné ledit Ebraïm en l'extrémité de sa maladie.

Le Comte de Fuentes n'a point encore licencié les gens de cheval, qu'il avoit assemblez, & les tient encore ensemble, à la grande foule, mécontentement, & plainte de tout ce pays-là, & de la ville même de Milan.

Le Patriarche de Venise est arrivé en cette ville, pour contenter le Pape de l'examen, pour lequel S. S. s'est si fort formalisée <sup>2</sup> Il est venu

<sup>2</sup> Depuis le commencement de l'an 1600. il y avoit un grand differend entre le Pape Clément VIII. & le Sénat de Venise, au sujet du Patriarche, que le Pape vouloit se soumettre à l'examen comme le font tous

sous la protection de Monsieur le Cardinal Aldobrandin ; & les Venitiens esperent , qu'il ne sera point examiné , si ce n'est par le Pape même en sa chambre , hors la Congregation de l'examen. A tant , Sire , &c. De Rome ce 6. d'Août 1601.

les Evêques d'Italie. Le Sénat jaloux de ses immunités , s'oposoit d'autant plus vertement à cette prétention , qu'il prévoyoit que cet examen affoiblirait son droit de nomination ; & que les Patriarches futurs ayant besoin d'être confirmés par le Pape , pour obtenir cette dignité , s'en tiendrait plus obligé au Saint Siege qu'à la République. Et d'ailleurs le Sénat trouvoit que c'étoit douter de sa prudence & de sa pieté , que de vouloir examiner , s'il avoit fait un bon choix. Enfin , Clé-

ment qui se payoit de raison , & qui connoissoit bien aussi l'humeur des Venitiens , leur fit écrire par leur Ambassadeur résidant à Rome , qu'ils y envoyassent le Patriarche élu , & que tout se passeroit amiablement. En effet il fit plus d'honneur à *Matteo Zane* , qu'ils n'en prétendoient ; il le proposa lui-même au Consistoire , & le sacra ensuite de ses propres mains. Ce qui convertit les plaintes du Sénat en remerciemens. *Voyez la 2. note de la lettre 291.*

## LETRE CCLXXXVII.

A U R O Y.

SIRE,

La lettre qu'il plût à Votre Majesté m'écrire le 25. de Juillet me fut renduë le 16. de ce mois , & le lendemain 17. je fus à l'audiance , & dis à N. S. P. la réception de ladite lettre , & la bonne santé de V. M. & de la Reine , & comme elle étoit entrée au huitième mois de sa grossesse dès le 20. dudit mois de Juillet , & devoit faire

ses couches à Fontainebleau : dont S. S. fut fort aise , priant Dieu qu'il lui fit la grace d'accoucher d'un mâle , & ajoutant , qu'il prioit Dieu tous les matins pour elle. De quoi je le remerciai très-humblement , & l'assurai , qu'outre qu'il faisoit en bon pere , les prieres qu'il faisoit pour la Couronne de France , & pour ce qui y appartenoit , tournoient au bien du Saint Siege , & de toute la Chrétienté. De cette bonne nouvelle de la Reine je passai à une autre du devoir auquel V. M. se metoit de faire instruire Madame sa sœur en la Religion Catholique , & par ce moyen préparer sa conversion : De quoi aussi le Pape se montra fort joyeux , & loua le choix que V. M. avoit fait des personnes de M. l'Evêque d'Evreux <sup>1</sup> , & du Pere Ange de Joyeuse , pour ladite instruction.

Ce que dessus fut suivi de ce que V. M. devoit faire partir dans peu de jours Monsieur de Chevrieres <sup>2</sup> pour venir à Turin y voir jurer la paix au Duc de Savoye ; & Monsieur de Bethune , pour venir résider Ambassadeur près S. S. comme je lui avois dit autrefois de la part de V. M. Et à ce propos ajoutai , que ledit sieur de Bethune lui portoit avis de ce qui se seroit pû faire jusqu'au jour de son partement , pour préparer les personnes & les choses à la publication du Concile , de laquelle V. M. desiroit contenter S. S. au plutôt que faire se pourroit ; & que cependant V. M. avoit envoyé querir en

<sup>1</sup> Jacques Davy du Perron , qui fut fait Cardinal en 1604. Comme il avoit été Huguenot , lui-même , il sembloit être plus propre que tout autre à convertir une Hugue-

note très-obstinée.

<sup>2</sup> Jacques Mitte , Seigneur de Chevrieres , & de Saint Chaumont en Lionnois , Chevalier de l'Ordre du S. Esprit.

Languedoc le Pere *Lorenzo Maggio*, pour traiter avec lui du fait des Jésuites, & y prendre quelque bonne résolution.

Après cela je lui voulois parler de Châteaudaunin ; mais il me prévint, me demandant, *Et de Châteaudaunin, quoi ?* Je lui dis ce que V. M. m'en écrivoit, que celui, qui avoit ce lieu en engagement avoit été vers V. M. & l'avoit asûrée, que les Catholiques & les Ecclesiastiques y vivoient en toute liberté de leur Religion & biens ; & les autres qui étoient en grand nombre en ces vallées-là, y vivoient comme les habitans des vallées voisines, qui sont au Duc de Savoye, & même celles d'Angrogne, de Luferne, & de la Perose, sans que ledit Duc y fassè rien, qui néanmoins parloit incessamment des autres, comme si lui, son pere, & ses ayeux n'avoient endurés ces gens-là, pour n'y avoir pû faire autre chose. Le Pape me dit, que ce n'étoit pas répondre à propos : Qu'avant que le Duc de Savoye restituât à V. M. Châteaudaunin, qui est en Italie, il n'y avoit aucun exercice de l'hérésie ; mais que tout aussitôt qu'il vous fut restitué, au lieu d'y mettre un Gouverneur catholique, on y mit un huguenot, qui y avoit fait venir un ou plusieurs Ministres, infectans ce lieu-là, & tous les environs, & qui en vouloit faire une Geneve aux portes d'Italie, & à la vûë du Saint Siege : Qu'il vous avoit prié de faire cesser cette nouveauté, & d'ôter ce scandale, quand ce ne seroit que pour éviter la haine & le mauvais nom, que cela vous apporteroit ; & maintenant au lieu de lui dire que cela étoit ôté, ou le seroit bientôt, je lui disois en somme, que les Catholiques y vivoient catholiquement, & les Hérétiques hérétiquement ; ce qui n'étoit point répondre selon la demande.

Que c'étoit aujourd'hui la chose qui plus le fâchoit; qu'il vous prioit de la faire cesser au plutôt, sur tous les plaisirs que V. M. lui sçauroit faire jamais: autrement il ne croiroit point, que V. M. l'aimât, ni tint aucun compte de l'Italie, ni de ce qu'on pourroit dire & penser d'elle. Je lui dis, que V. M. y avoit envoyé le même personnage en poste exprès, pour donner ordre au tout, & que j'esperois que bientôt nous en aurions bonnes nouvelles.

Ce propos achevé, je lui dis que jusques-là je lui avois dit toutes choses bonnes & douces; mais qu'il m'en restoit quelques-unes, où il y avoit un peu de verjus; Que je n'en avois point voulu faire à deux fois, & le priois de les ouïr bénignement, & les prendre en bonne part. Il me dit, que je disse hardiment, & que tout seroit bien pris. Et là-dessus je lui dis ce que les habitans de Geneve vous avoient fait sçavoir du mauvais traitement, que le Duc de Savoye & ses Ministres leur font; le danger qu'il y avoit que cela n'allumât une nouvelle guerre; & le besoin que ledit Duc avoit d'être admonesté par S. S. Il me répondit, qu'il ne manqueroit de faire envers ledit Duc les offices qui apartiendroient à la conservation de la paix & du repos public: Que V. M. de son côté seroit bien aussi de tâcher à tenir les choses en paix, plutôt que se mettre pour les uns contre les autres: Que le Duc de Savoye prétend que ces lieux, dont les autres se plaignent, sont à lui<sup>3</sup>, & qu'ils ont été usurpez par les autres en

<sup>3</sup> Depuis quelques années, sur le Lac de Geneve, dont le Duc de Savoye sollicitoit il leur offroit 800000. écus, le Canton de Berne de lui & las de leur refus, il les rendre trois Places, assises menaçoit de leur faire la



tems de guerre ; & qu'il lui avoit été dit, que ledit Duc avoit dépêché de nouveau quelqu'un vers V. M. pour l'informer de ses droits.

Je lui dis aussi, comme de moi-même, que V. M. n'avoit encore reçu aucun effet des espérances & promesses, qui avoient été données à votre Ambassadeur en Espagne sur la délivrance de vos sujets arrêtez & détenus injustement ; & que sur cela seroit venu mal à propos ce qui s'étoit fait à Vailladolid les 17. & 18. Juillet envers les François, & famille dudit sieur Ambassadeur, dont V. M. ne sçavoit encore rien, lorsqu'elle m'avoit écrit ladite lettre du 25. Juillet : & m'entendis un peu sur la superbe, cruauté, & haine inveterée & implacable de la Nation Espagnole contre la Françoisse. Sa Sainteté me répondit, qu'elle estimoit, que les François qui avoient été arrêtez à *San-Lucar* près Seville, avoient été délivrez. Et quant à l'accident advenu à Vailladolid, il en étoit marri, & son Nonce avoit fait tous bons offices envers les uns & les autres ; & des deux côtez il en avoit écrit & rendu compte à V. M. laquelle n'imputeroit point au Roi d'Espagne, ni à son Conseil, la faute de la gent basse, qui n'avoit point toute la civilité & discretion qu'il seroit besoin.

Restoient l'érection de Nancy en Evêché, & la Coadjutorie de l'Evêché de Mets, desquelles j'estimai devoir m'aquiter aussi, sans les diferer à une autre fois. Par ainsi, je lui dis de l'une & de

guerre. Si ceux de Berne lui eussent vendu ces places, dont Morges en étoit une, Geneve, de toute nécessité, se trouvoit prise dans les Mets du Duc. Voilà de quoi les Genevois s'alarmoient ; & ce que le Roi avoit intérêt d'empêcher, pour occuper toujours ce Duc à ronger son frein,

l'autre ce que V. M. m'en écrivoit. Et Sa Sainteté me répondit quant à la première, qu'elle auroit égard à vos remontrances, & qu'aussi bien les choses requises en une telle érection n'étoient point prêtes. Et quant à la seconde, qu'on ne lui en avoit point parlé; & que si on lui en parloit, il ne se passeroit rien sans le sçû de V. M. C'est tout ce dont j'avois commandement de parler au Pape par ladite dépêche du 25. Juillet, au reste de laquelle je répondrai maintenant.

Je n'ai rien à vous écrire pour cette heure touchant la succession d'Angleterre: & quand j'en apprendrai quelque chose, je ne manquerai d'en rendre compte à V. M. & au reste m'excuserai de la lettre, que demande le sieur *Artus Pol*, qui demeure avec Monsieur le Cardinal Farnese, pour la considération qu'il vous a plû m'écrire. Outre que le moindre signe de V. M. me sera toujours pour un très-exprès commandement.

Quant au Prince de la Mirandola, & au seigneur Alexandre son frere, je n'en avois rien entendu depuis ce que j'en écrivis dernièrement à V. M. mais étant vendredi dernier avec Monsieur le Cardinal Aldobrandin, il m'en mit en propos de lui-même sans que je lui en parlasse, & me confirma ce que V. M. m'écrivit des pensions du Duc de Modena, & dudit Prince: ajoutant, que ledit Prince la prend non seulement en son nom, mais aussi au nom de sondit frere: toutefois qu'il ne m'en assûroit pas comme de chose qu'il sçût certainement; mais qu'il l'avoit entendu de fort bonne part. Au reste, il ne me cela point la fin, pour laquelle il me le disoit; ains me dit tout ouvertement, qu'il m'en avoit ouvert le propos pour l'instance, que V. M. faisoit

en faveur de cette Maison ; & qu'il falloit bien aviser , que nous ne fillions la soupe au chat ; qui est un proverbe , dont on use en ce païs. Tout ce que je puis dire à V. M. sur cela , & sur l'avis qu'elle me commande de lui en donner , est qu'il nous faut faire tout ce que nous pourrons pour en découvrir la vérité : à quoi je travaillerai de ma part. Il peut être que la chose soit comme on l'a dit ; mais il peut être aussi , que ce soit une invention & un bruit épandu à poste , par quelque personne ou personnes , qui ne voudroient point que ce jeune seigneur fût fait Cardinal par le moyen de V. M. & voudroient que V. M. substituât quelque autre Italien en son lieu. Car l'instance faite par V. M. pour lui est scûe & publiée , je ne sçai comment : & est chose accoûtumée en ce païs en telles occasions de publier de faux bruits contre ceux qui sont sur le point d'obtenir telle dignité. Quand nous aurons fait tout ce qui sera possible pour en sçavoir la vérité , si nous ne trouvons la chose plus que certaine , je serois d'avis , que V. M. persistât en sa demande , & n'abandonnât point sa poursuite , ni cette Maison : étant chose certaine , que si V. M. les abandonne après avoir déclaré , qu'elle vouloit cetui-ci avant tout autre , ils s'alieneront du tout , & chacun les en excusera , & nous blâmera : & ceux qui auront inventé ce mensonge , se riront toute leur vie de ce qu'il leur sera si bien succédé : là où quand V. M. suivant sa singuliere générosité & bonté persistera en sa premiere délibération de favoriser cette Maison , dont les ancêtres ont été si dévots à la Couronne de France , elle fera ce qui est digne d'elle ; & mettant le droit de son côté , mettra ceux-ci en leur tort , s'ils ne font ce qu'ils doivent de leur côté.

Je remercie très-humblement V. M. de la ratification qu'il lui a plû m'envoyer du consentement par moi prêté à la provision de la chapellenie de Sainte Petronille : & la baillerai au pourvû pour s'en prévaloir au procès qu'on a intenté contre lui, & l'aiderai de tout ce qui me sera possible. Et quoi qu'il advienne de celui-ci, nous ferons sûrs pour les autres à l'avenir, puisque le Pape se contente de confirmer & renouveler le droit de patronat à la Couronne, comme je l'ai jà écrit à V. M. & comme j'en suis après l'expédition.

A tant ai-je répondu à tous les points de la susdite lettre, qui en avoient quelque besoin, & ne me reste qu'à donner un peu d'avis à V. M. des occurrences de deçà. Le seigneur Cardinal Aldobrandin, en l'audiance que j'eûs de lui vendredi dernier, après celle du Pape, me fit une grande & extraordinaire déclaration de sa bonne volonté au service de V. M. jusques à me dire, qu'il le montreroit encore plus après ce Pontificat, qu'il seroit plus libre : Que le Pape aimoit grandement V. M. mais parce que les choses de la Religion ne se passent en France, & même aux confins de l'Italie, comme il seroit à desirer, & comme il semble qu'elles pourroient faire; S. S. est contrainte d'entrer en des aigreurs qu'elle ne voudroit pas : & lui, qui est son neveu, & qui a le maniement des affaires, ne peut faire de moins, que de seconder les volontez & intentions de S. S. Et quand Dieu auroit disposé d'elle, ce seroit à celui, qui seroit neveu du Pape futur, à contester pour telles choses; & à lui ne resteroit plus que le desir commun, que doit avoir chacun, que les choses de la Religion aillent bien; & serviroit de tout son pouvoir V. M.

laquelle il prioit de faire venir par-deçà Monsieur le Cardinal de Givry, & lui donner quelque moyen de faire son voyage, & de s'entretenir à Rome.

Il y a ici avis de Naples par lettres du 14. de ce mois, que l'armée de mer s'étoit enfin réduite à Trépani, qui est l'angle & le promontoire de la Sicile le plus près de l'Afrique, dont ladite armée devoit partir toute ensemble le 7. de ce mois, pour aller à son entreprise, laquelle, selon cela, doit être en Barbarie: si ce n'étoit quelque stratagème pour plus facilement surprendre l'Albanie ou la Grece. Aussi dit-on qu'il se fait autres préparatifs en Espagne, pour aller de-là tout droit trouver & fortifier cette armée audit pais de Barbarie: & avoit-on fait crier par toutes les côtes de la Sicile, qu'on ne laissât partir aucun vaisseau, grand ni petit, qui tirât vers Occident, jusques au 20. dudit mois.

Outre la susdite dépêche de V. M. j'ai reçu deux petites lettres de sa main des 18. de Juillet & 3. de ce mois, tendantes l'une & l'autre à ce que j'empêche, qu'il ne passe rien ici touchant le Prieuré de Notre-Dame de Spineval Ordre du Val des Ecoliers, diocese de Châlons. A quoi j'ai incontinent donné ordre en la Daterie. Et si ce Prieuré est à la nomination de V. M. il ne pourra être dépêché sans l'*expediatur*. A tant, Sire, &c. De Rome, ce 20. d'Août 1601.



## LETRE CCLXXXVIII.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Avec la lettre du Roi du 25. de Juillet, j'ai reçu la vôtre de même date, laquelle me donne plusieurs occasions de vous remercier, comme je fais bien-humblement : 1. de l'avis, qu'il vous a plû me donner, que la Reine fût entrée au huitième mois de sa grossesse dès le 20. Juillet ; & que ses couches se devoient faire à Fontainebleau : 2. de ce que vous avez fait remettre l'expédition de l'ordinaire de Lion de 15. en 15. jours. J'ai mis ces deux causes les premières, pour ce qu'elles concernent le public : 3. de l'ordre, qu'il vous a plû faire mettre au paiement de ma pension : ce qui m'accommodera grandement : 4. de la protection, que vous départez au bon droit de Mr. Perrin sousdataire de N. S. P. auquel je voudrois qu'on eût fait avoir un bon arrêt de maintenuë, ou qu'on l'eût rendu paisible en quelque autre façon : de quoi nous recevrons ici beaucoup de bon gré, & de louange, & honneur.

Je suis obligé à Monsieur le Cardinal de Gondi en mon particulier, outre que je participe, comme François, à ce qu'il a mérité du public par ses longs services : qui est cause, qu'il ne pourroit avoir déplaisir, que je n'y participe, comme à la vérité je fais à l'affliction, qu'il a reçûë sur l'occasion, qu'il vous a plû m'écrire.

Vous verrez en la lettre, que j'écris au Roi le propos, que me tint dernièrement Monsieur le Cardinal Aldobrandin, lequel je ne sçai bonnement à quoi référer, si ce n'est à ce que je lui

avois touché, en mon audience précédente, de la rudesse des réponses, qui m'avoient été faites auparavant; & aussi à quelque défiance, qu'il a depuis sa Légation, que nous ne le tenions pour bien affectionné à nos affaires.

Je n'ai point écrit en ladite lettre du Roi, comme je parlai audit seigneur Cardinal de l'affaire de Monsieur de Bourges touchant l'Archevêché de Sens, dont il me dit qu'il avoit parlé au Pape, & que S. S. lui avoit dit, qu'il seroit bon que je parlasse aux Cardinaux de l'Inquisition; & que s'ils s'en contentoient, S.S. l'auroit agreable; sinon que je verrois qu'il ne tenoit à elle. A quoi je jugeai sur le champ, qu'on n'en veut rien faire; mais qu'on veut se servir de moi pour témoin envers le Roi, que l'empêchement vient du Saint Office, & non du Pape. Je repliquai, que Monsieur de Bourges avoit toujours été bon catholique; & qu'en France on tenoit, que le refus qu'il recevoit ne provenoit d'ailleurs, que de ce qu'il avoit toujours suivi le parti du Roi, & avoit été le premier à l'absolution, qui fut donnée à S. M. à Saint Denis. Qui fut une faute, si faute fut, très-heureuse & salutaire, non seulement à la France, mais au Saint Siege même, & à toute la Chrétienté. Ledit seigneur Cardinal me dit, que ce n'étoit point pour cela, ains qu'il y avoit d'autres empêchemens & bien grands. J'ajoutai, que quoi qu'on eût sçu dire & déposer contre lui, tout étoit en haine de cela; & qu'il avoit couru un tems, auquel certaine sorte de gens pensoient faire un sacrifice agreable à Dieu, en disant & faisant toutes choses contre ceux qui suivoient le parti de S. M. & même contre ceux, qui étoient des premiers auprès d'elle. A quoi ledit seigneur Cardinal ne fit autre replique,

sinon que j'en parlasse moi-même au Pape. Ce que je pourrai faire en ma première audience ; mais ce sera avec plus de desir , que d'esperance d'obtenir. A tant , Monsieur , &c. De Rome , ce 20. d'Août 1601.

## LETRE CCLXXXIX.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR , Par la copie de la lettre , que Mr. de la Rochepot avoit écrite au Roi , & par les informations & déclarations par lui envoyées à S. M. j'ai vû bien au long l'afront , qui lui avoit été fait le 18. de Juillet , & comme toutes choses s'y étoient passées. J'eusse desiré , que par même moyen il vous eût écrit aussi le fait de ses gens , comme il s'étoit passé le soir du 17. non seulement pour ce que le fait en toutes choses est le fondement du droit , & du jugement , qui se peut & doit faire de tout ce qui s'en ensuit ; mais aussi pour ce que ce fait-ci se dit en tant de façons , que ne sçai à laquelle me tenir. Tant y a que quoi que seldites gens eussent fait , & quelque occasion que les Grands de cette Cour-là ayent eüe de s'émouvoir , ils ont par trop excédé devant tous hommes de sain jugement. Aussi sont-ils pour cela contraints de déguiser les matières , & de les dire & faire tout autres qu'elles ne sont. Mais la vérité est , qu'ils nous portent une haine si mortelle , qu'ils ne sçauroient garder envers nous aucune moderation ; & sont d'ailleurs si présomptueux & arrogans , qu'ils méprisent toutes les autres nations. Que si j'avois à leur montrer , qu'ils ne sont point tels qu'ils s'estiment , je ne voudrois point d'autres argu-

mens, que les insolences qu'ils ont si longtems endurées être faites par les ruës à Mr. de la Rochepot, & aux siens : de la souffrance & impunité desquelles sont advenus tous ces derniers inconveniens, & en pourront survenir encore d'autres, dont ils se trouveront mal. Je ne laisse pour tout cela de vous remercier bien humblement, ains vous remercie d'autant plus du privilege, qu'il vous a plû faire expedier ; car il est digne de nous de faire mieux qu'eux.

Au demeurant, je me rencontraï jeudi 30. d'Août avec le Pere *Monopoli*, Procureur Général de l'Ordre des Capucins, qui me dit avoit avis, comme notre bon Capucin de Grenoble, dont vous faites mention par votre lettre du 5. d'Août, étoit passé en Lorraine, & s'étoit vanté d'avoir gouverné le Pape & les plus Grands de cette Cour : & qu'il étoit envoyé vers le Roi par S. S. & par Monsieur le Cardinal Sainte-Severine, Protecteur de leur Ordre : combien que je vous assure, qu'il partit d'ici comme desesperé, se plaignant à quelques-uns de ceux, qui plus lui croyoient du Pape, & de chacun ; & disant, qu'il ne pensoit pas pouvoir jamais arriver vif en France, tant il étoit affligé & desolé. Vous m'avez cependant fait un grand bien, en m'ôtant le scrupule de l'écrit, dont il me parla dès la premiere fois que je lui donnai audience. Car il me dit, que le gentilhomme dont il s'y parle, prenoit à femme & épouse par paroles de présent la Damoiselle y mentionnée. Ledit Pere *Monopoli* me parla encore d'un diferend qu'il y a entre les Capucins & les Feuillans de Paris. Il disoit, que les siens étoient défavorisez, & qu'on lui avoit écrit, que depuis que le Roi étoit retourné de Savoye, il ne voyoit plus de si bon œil les Capucins,

comme il faisoit auparavant. Quant au diferend, je m'en remets à la Justice : mais quant à l'opinion, que ces bonnes gens ont conçûë du Roi, comme je m'affûre qu'elle n'a aucun fondement, & que c'est une leur pensée; aussi desirerois-je qu'à la premiere occasion, que S. M. en aura, elle leur ôtât ce soupçon, en les caressant, & usant de sa courtoisie & humanité naturelle.

Par ma lettre précédente je vous écrivis, que je parlerois au Pape, en ma premiere audience, de l'expédition de Monsieur de Bourges touchant l'Archevêché de Sens. Je le fis vendredi dernier, outre ce que j'ai écrit au Roi; & n'en eûs autre réponse, que celle que Monsieur le Cardinal Aldobrandin m'avoit faite, à sçavoir, que je parlasse aux Cardinaux de l'Inquisition, comme je vous écrivis par ma précédente.

Je demandai aussi audit seigneur Cardinal Aldobrandin, s'il avoit été résolu quelque chose touchant la visitation du Nonce de Venise, dont je lui avois parlé le vendredi 13. de Juillet, & dont je vous rendis compte à vous par ma lettre du 23. dudit mois, laquelle je présuposeraï ici, pour n'avoir à vous raconter la chose dès le commencement. Il me dit, que je lui avois fait plaisir de l'en faire souvenir, & qu'il m'en vouloit parler : Qu'il en avoit parlé au Pape, & que Sa Sainteté lui avoit dit du commencement, qu'il ne vouloit point s'arrêter à ces bayes, & vouloit que le Nonce de Venise fit comme avoient fait ceux, qui y avoient été devant lui : ce néanmoins qu'il seroit bon, que ledit Cardinal Aldobrandin écrivît audit Nonce, pour sçavoir en quoi il se fondoit; & que d'ailleurs lui Cardinal s'informât de la façon, dont on en usoit ailleurs : Que lui



Cardinal Aldobrandin avoit écrit audit Nonce de Venise, & s'étoit informé d'ailleurs : Que le Nonce avoit répondu, qu'autrefois les Nonces avoient fait à Venise comme les Ambassadeurs des Rois, visitant les premiers les Ambassadeurs venus nouvellement, avant qu'être visitez<sup>2</sup>; mais que depuis quelque tems en ça ils avoient été visitez premierement par les Ambassadeurs venus nouvellement<sup>3</sup>; avant que les visiter; & que le dernier Ambassadeur d'Espagne *Don Ignigo de Mendoza*, venu depuis l'Evêque d'Amelia, avoit visité ledit Evêque d'Amelia Nonce, avant qu'être visité par lui, jacoit que du commencement il en fit quelque difficulté; mais enfin il s'y résolut conseillé par le Duc de Sesse d'ici, qui lui écrivit, que les Princes Chrétiens, pour grands qu'ils soient, ne remetent jamais rien de leur autorité, en honorant le Pape, comme ils pourroient faire entr'eux s'ils ne gardoient leurs rangs; Que M. de Maillé, retourné à Venise après l'absolution du Roi, en fit de même: & ainsi le dernier état, pour le regard de Venise, étoit tel, que

<sup>2</sup> De mon tems cela se pratiquoit encore à Venise. Le Nonce *Lorenzo Trotti*, Milanois, ne fit nulle difficulté de visiter le premier M. le Président de Saint-André, comme avoient fait le Marquis de la Fuente, Ambassadeur d'Espagne; & le Comte de Bigliore, Ambassadeur de Savoye; & les autres Ministres Etrangers: Et pareillement, M. de Saint-André alla le premier visiter

le Nonce *Pompeo Varese*, qui succeda à *Monfignor Trotti*, comme le dernier venu. Ce qui montre, qu'à Venise le traitement est égal en tout entre les Nonces du Pape, & les Ambassadeurs des Rois.

<sup>3</sup> *Nota*, que Monsieur d'Ossat étant allé à Venise en 1598. rendit lui-même cet honneur au Nonce du Pape. Voyez la lettre 146.

le Nonce du Pape étoit visité le premier par les Ambassadeurs arrivez depuis lui : Que c'étoit donc ce que le Nonce de Venise avoit répondu autant qu'il Cardinal s'en pouvoit souvenir : Qu'au reste lui Cardinal Aldobrandin , s'informant des autres Cours de la Chrétienté , avoit trouvé , qu'en la Cour d'Espagne , de tout tems , les Nonces du Saint Siege , quoique premiers venus , étoient toujours visitez par les Ambassadeurs survenans depuis eux , avant qu'ils visitassent lesdits Ambassadeurs. Quant à la Cour de l'Empereur , il n'y avoit pour cette heure à Rome personne , qui y eût été Nonce ; mais bien en avoit-il trouvé qui lui avoient dit , qu'ils croyoient , qu'en ladite Cour de l'Empereur , on faisoit comme on avoit fait autrefois à Venise ; à sçavoir , que les Ambassadeurs derniers venus y étoient visitez les premiers , tant par les Nonces , que par les autres Ambassadeurs. Quant à la Cour du Roi , il n'avoit rien à m'en dire , puisque nous le pouvions sçavoir mieux que tous les étrangers : que sur le raport , qu'il avoit fait au Pape de tout ce que dessus , il avoit semblé à S. S. de ne devoir point se laisser perdre la possession , en laquelle il se trouvoit à Venise ; & que notre Ambassadeur , qui viendrait à Venise , feroit bien de n'entrer point en ces contestations , puisque , comme avoit très-bien dit le Duc de Sesse : un Prince temporel ne remet jamais rien du sien avec le Pape. Je repliquai seulement à cette conclusion , lui disant , que j'estimois la chose en soi si peu , & étois si assuré du respect & révérence , que le Roi , & son Conseil ; portoient au Saint Siege , & à la personne de S. S. que je croyois , qu'un Ambassadeur de France n'eût point donné com-

mencement à cette dispute & contestation : mais puisqu'il se trouvoit déjà à Venise un Ambassadeur d'Espagne, qui l'avoit commencé, & s'y étoit aheurté ; il sembleroit, que notre Roi, qui précède le Roi d'Espagne, fût quelque chose de moins, s'il se soumettoit à ce à quoi ledit Roi d'Espagne ne se veut soumettre. Ledit seigneur Cardinal me repliqua, en riant, que notre Roi ne se montreroit de rien moindre, mais bien plus grand en dévotion envers le Saint Siege ; & seroit cause, que l'Ambassadeur d'Espagne, qui maintenant fait le rétif, feroit son devoir puis après : comme les Rois de France ont toujours été les premiers à bien faire au Saint Siege, & à accroître son autorité & sa puissance. Et ainsi se termina ce propos, en riant l'un & l'autre de nous deux assez longuement de cette gentille reponse, sans que j'estimasse y devoir pour lors repliquer autre chose, me réservant à ce que le Roi m'en commandera.

Monsieur le Cardinal *del Monte* 5, qui fut fait

4 La jalousie, qui est de tout tems entre les deux Couronnes, ne permet pas d'espérer, que jamais l'une veuille se regler sur l'autre. Quand l'une va à droite, l'autre va à gauche. Je n'ai jamais trouvé, que les Ambassadeurs des deux Rois se fussent acordez qu'une seule fois, qui fut à Venise en 1615. où *Don Alonso de la Cueva* ayant investivé au College contre le Duc de Savoye, qui s'obstinoit à soutenir la guerre contre le Roi d'Espagne, son beaufrere ; *Brulart de Leon*, Ambassadeur de Fran-

ce, alla peu après, & apparemment de concert avec la *Cueva* (*ex Quæva conditio, uti creditum est*, dit *André Morosin*) faire au Sénat les mêmes plaintes de ce Duc, & demander, ainsi que l'Espagnol, que ce Duc fût le premier à désarmer, comme il avoit été le premier à prendre les armes. Au reste, quoique ce cas soit unique en son espece, il ne faut pas s'en étonner : car la Régence de France étoit alors aussi Espagnole, que le Conseil de Madrid.

5 *Francesco Maria del*

Cardinal à la requête, & comme par résignation du Grand-Duc, me parla, il y a huit jours, au Consistoire, me remontrant, qu'il y a en cette ville un gentilhomme, apellé le seigneur *Fabricio Naro*, riche de dix mille écus de rente, & aparenté & allié des meilleures Maisons de Rome; lequel a un sien fils, apellé *Bernardino Naro* <sup>6</sup>, page de la Reine: ce que son pere & toute leur maison tiennent à grand honneur, & sont très-afectionnez serviteurs du Roi & de la Couronne. Ce nonobstant, il avoit été écrit audit seigneur *Fabricio*, qu'on vouloit licencier de la Cour son dit fils, dont il étoit fort marri: & lui Cardinal, qui étoit aussi très-humble & très-dévoit serviteur de leurs Majestez <sup>7</sup>, craignoit que ce renvoi ne diminuât la dévotion de cette Maison, & possible d'autres; & même quand on considereroit, que les Espagnols, au contraire, sont fort soigneux d'entretenir & de gagner les affections de personnes beaucoup moindres: Qu'outre les services essentiels, qui aux occasions se peuvent retirer des serviteurs bien affectionnez près & loin, il advenoit fort souvent à Ro-

*Monte*, à qui Sixte V. donna le chapeau de Ferdinand, Cardinal de Medicis, devenu Grand-Duc de Toscane en 1588. par la mort de son frere aîné. Le Cardinal de Joyeuse en parle ainsi: [ Le Grand-Duc de Toscane, dit-il, demande qu'un jeune Prélat, apellé *del Monte*, soit mis en sa place; ce que le Pape ne lui peut honnêtement refuser, puisqu'il a résigné son chapeau de Cardinal. ] *Lettre du 12, de Dé-*

*cembre 1588.*

6 Ce Gentilhomme fut envoyé à la Cour de France par le Pape Urbain VIII. pour s'y plaindre de sa part de l'invasion de la Valteline. 1625.

7 C'étoit lui, qui avoit mis le Grand-Duc Ferdinand dans les interêts de la France: de quoi les Espagnols se vangerent dans deux ou trois Conclaves, où ils lui donnerent toujours l'exclusion.

me , que les Ambassadeurs en sont plus ou moins accompagnés aux actes publics <sup>8</sup> ; ce qui fert ou nuit à la réputation envers le peuple , & encore envers les Grands : Que ce qu'il m'en disoit , n'étoit point pour aucun intérêt qu'il y eût ; mais seulement pour le service du Roi : me priant de l'excuser , s'il s'étoit ingeré trop

8 Le plus grand honneur que les Ambassadeurs puissent faire aux Princes , qu'ils représentent , c'est de prendre si bien leurs mesures , qu'ils aillent aux audiences , & aux cérémonies publiques , accompagnés d'un nombreux cortège de personnes de marque & de distinction. [ Quoique le Roi d'Espagne ait beaucoup d'Etats en Italie , qui attachent quantité de personnes à ses intérêts ( c'est un Ambassadeur de France à Rome , qui parle à Henri IV. ) je puis dire , sans me vanter , qu'à la visite , que j'ai faite à l'Ambassadeur d'Espagne , & à celle , qu'il m'a renduë , je l'ai surmonté en suite : Ce que je ne dirois point ici à V. M. pour ne point sembler y mêler mon intérêt , sans que j'ai estimé que cela regarde la réputation de V. M. & de ses affaires. ] *Lettre du Comte de Bethune , du 29. de Décembre 1603.* C'est pourquoi , j'ai ouï très-souvent blâmer un homme , dont le nom a été célèbre depuis trente ans , qui ayant été honoré du ti-

tre & du caractère d'Ambassadeur de France à la Cour de . . . où il résidoit auparavant en qualité d'Envoyé , garda cinq ou six mois ses lettres de créance , pour ne pas avoir à son entrée publique , ni à ses visites de cérémonie , quatre cens Gentilshommes ou Officiers de guerre François , qui se trouvoient alors en cette Cour , en attendant la commodité de s'embarquer , pour retourner en France : au lieu que s'il eût aimé davantage la gloire du Roi son Maître , & la sienne propre , à laquelle il préféra l'épargne de quelques repas , qu'il eût falu donner ; il se fût tenu très-heureux d'avoir à point nommé une si belle occasion de faire l'entrée la plus solennelle & la plus pompeuse , que cette Cour eût jamais vûë. Voilà comme s'est enrichi dans les Ambassades , ( où tous les autres se ruinent ) un homme , qui n'ayant aucun bien de son estoc , n'y avoit apporté que la passion d'en acquérir.



avant. Je lui dis, que je tenois à faveur & honneur le propos, qu'il lui avoit plû me tenir, & l'en remerciois très-humblement, & écrirois en Cour ce qu'il lui avoit plû m'en dire, & esperois qu'on y auroit égard. Aussi vous l'ai-je écrit en autant de mots, sans y rien ajoûter ni diminuer.

M. Perrin, & le Docteur le Bossu, vous remercient très-humblement de la protection, qu'il vous plaît départir à la conservation de leur bon droit; & vous supplient de continuer, comme je fais aussi: & pour fin de la présente, me recommande bien humblement à votre bonne grace, &c. De Rome ce 3. de Septembre 1601.

## LETRE CCXC.

AU ROY.

SIRE;

La dernière dépêche, que je fis à Votre Majesté, est du 20. d'Août, & le 30. du même mois je reçûs celle, qu'il plût à V. M. m'écrire le 5. & vendredi, dernier jour du même mois, je fus à l'audiance, où je dis au Pape ce qui est tout au commencement de ladite dépêche dudit jour 5. d'Août, touchant Châteaudaun. A quoi S. S. me répondit, qu'elle avoit avis, que celui, qui possédoit cette place, avoit envoyé sur le lieu, & avoit fait dire aux Hérétiques, que s'ils vouloient avoir leur exercice libre, il falloit, qu'ils prouvassent, que ledit exercice y avoit été autrefois établi & continué en vertu des Edits de pacification: Que d'ailleurs, S. S. étoit bien informée, que les pays de deçà les monts en

avoient toujours été exemts, & expressement exceptez par lesdits Edits. Ce nonobstant, S. S. craignoit, qu'étant hérétiques, tant le possesseur, que le Gouverneur dudit lieu de Châteaudaun, ils ne fissent faire les preuves, comme ils voudroient; & ne pouvoit esperer rien de bon par cette voye: Que toute son esperance étoit au commandement absolu de V. M. laquelle, par conscience, par raison & justice, & par intérêt & réputation sienne propre, devoit au plutôz faire cesser ce scandale: Que si V. M. laissoit mettre la chose en dispute & en procédures, ce ne seroit jamais fait; tant cette sorte de gens sont subtils & malicieux: Qu'il vous prioit & exhortoit de tout son cœur de commander absolument, que cet exercice ne s'y fit plus: & qu'outre le bien, qui d'ailleurs vous en adviendroît, V. M. lui seroit un plaisir indicible, dont il vous sçauroit gré toute sa vie. Monsieur le Cardinal Aldobrandin me dit de plus, qu'on y avoit déjà fait faire certaine atestation par force; & qu'on avoit voulu faire déposer aux Catholiques, que le prêche y avoit été autrefois établi par autorité publique: mais qu'avec toute la force on n'avoit pû tirer cette fausseté d'eux; & qu'on avoit seulement atesté, que quelquefois certains soldats hérétiques y firent prêcher d'eux-mêmes, sans aucune autorité publique. Je ne sçûs que repliquer à ces choses, qui consistent en fait, & desquelles ils disent être bien assurés: & ne dis autre chose, sinon, que je l'écrierois à V. M. de laquelle ils devoient attendre toutes choses raisonnables, & qui pourroient tourner au contentement de S. S. Ledit seigneur Cardinal Aldobrandin me fit bailler certain écrit venu de ces quartiers-là, il y a plusieurs jours, dont le Pape

m'avoit parlé autrefois, comme je l'ai auffi touché par mes précédentes dépêches : lequel écrit fera avec la présente.

Je dis auffi à S. S. ce que V. M. m'écrivoit sur le conseil par lui donné au Roi de Pologne, lorsqu'il y fut Légat ; & sur les apprêts, que V. M. faisoit pour l'instruction & conversion de Madame sa sœur : à quoi S. S. prit plaisir.

J'ai rendu compte à V. M. par ma précédente dépêche, comme en l'audiance, que j'eûs le vendredi 17. d'Août, il étoit venu à propos de parler de l'afront, qui fut fait à Monsieur le Comte de la Rochepot <sup>1</sup>, votre Ambassadeur, le 18. de Juillet, à Vailladolid. Je ne pûs faire de moins que de lui en parler encore en cette dernière audiance, d'autant que les Espagnols content ici le fait tout autrement, que je ne l'ai entendu d'ailleurs ; disant, que les gens de Monsieur de la Rochepot pour quelques paroles, qui leur avoient été dites quelques jours auparavant, s'en allerent le soir du 17. de Juillet armez, avec résolution de se venger sur les premiers, qu'ils trouveroient : & de fait trouverent sept ou huit personnes innocentes, qui ne sçavoient rien de ce qui leur avoit été dit, entre lesquelles il y avoit des femmes & de petits enfans <sup>2</sup> : Et ce que la Justice étoit allée ainsi chez Monsieur l'Am-

<sup>1</sup> Antoine de Silly, Damoiseau de Commercy, Gouverneur d'Anjou, & Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit. La Reine d'Angleterre prenoit plaisir à exagérer cette insulte, pour piquer Henri IV. plus au vif, & l'engager, par ce moyen, à recommencer la guerre con-

tre l'Espagne. *Négociation de Harlay Beaumont.*

<sup>2</sup> La vérité est, que les François tuerent deux jeunes Gentilshommes Espagnols ; & que le menu peuple avoit insulté déjà plusieurs fois la personne même de l'Ambassadeur.

ambassadeur, c'avoit été pour le conserver lui, & sa famille, d'être massacrés par le peuple, qui s'étoit émû & mis en armes, pour l'indignation conçûë contre les François, à cause de la cruauté par eux usée sur tant de personnes innocentes. J'en parlai donc à S. S. non de la part de V. M. mais de moi-même, & non pour lui en demander raison, ni pour m'en plaindre; mais pour l'informer de la vérité, & le détromper, si d'aventure il avoit cru autrement. Je lui dis donc comme longtems avant ce dernier accident, Monsieur le Comte de la Rochepot allant par les ruës, ses gens avoient été ataqués & chargés plusieurs fois en sa présence, & tout auprès de lui; & un jour entr'autres qu'il alloit visiter Monsieur le Nonce, il fut contraint de sortir de son coche, & mettre la main à l'épée pour les défendre: Qu'une autre fois on lui tua un de ses laquais par derriere, comme ledit laquais le suivoit par la ruë; dont il n'avoit jamais pû avoir justice: Que cette licence si débordée & impunie étoit venuë à tels termes, que le soir du 17. de Juillet étant sortis quelques gentilshommes de l'Ambassadeur de France, pour aller prendre le frais, comme il se fait, tout aussitôt qu'ils comparurent en un certain lieu public, plusieurs Espagnols se mirent à crier contre eux, & à les injurier, les apellant *Franceses vellacos, borrachos, Luteranos*<sup>3</sup>: de quoi les François irrités,

<sup>3</sup> En 1679. les Gondoliers de Venise, gens brutaux & féroces, insultèrent de gayeté de cœur deux estafiers de Monsieur Amelot de Gournay, aujourd'hui Conseiller d'Etat, & Ambassadeur en Espagne. Comme ce fait est

singulier, je le mets ici tout du long tel qu'il est dans la relation qu'il en fit alors à feu M. le Marquis de Croissy. Mardi dernier, dit-il, pendant que j'assistois à une grand'messe avec le Doge pour la fête de S. Antoine

furent contraints d'en faire , sur ceux qui les outragerent , le ressentiment , que leur honneur , & celui de toute leur nation requeroit : Que je l'avois vû ainsi écrit par des gentilshommes Itade Padouë , qui est un des patrons de la République , deux de mes laquais étant allé déjeûner dans un cabaret proche de S. Marc , furent insultez par dix ou douze coquins de Gondoliers , qui se mirent à crier , *Vive S. Marc* , & meurent tous les François , Turcs , & Renegats. Et lesdits Gondoliers voulant obliger mes gens à en faire de même , ceux-ci répondirent qu'ils ne sçavoient crier que *Vive France* : & là-dessus les Gondoliers se jetterent en furie sur eux , & les accablant par leur nombre les roüerent de coups , sans qu'ils se pussent défendre , l'épée d'un de mes laquais qu'il avoit laissée sur la table , ayant été d'abord saisie par un des Gondoliers , & rompue , sur son corps en plusieurs piéces. Ce désordre attira les Sbirres , qui firent arrêter mes gens , & évader les coupables. Le Capitaine Grand , qui étoit allé prendre l'ordre des Chefs du Conseil de Dix , qui assistoit à la cérémonie , arriva ensuite , & mena mes gens liez & garotez dans les cachots des prisons publiques au travers de la Place de S. Marc & de tout le peuple. Cela se fit dans le tems que je montois en gondole pour m'en revenir chez moi , où j'appris la chose en arrivant. J'envoyai sur le champ mon Secrétaire au Doge demander que mes gens fussent relâchez , mais inutilement. J'allai le lendemain matin au Collège porter mes plaintes de cet attentat , & en demander la réparation , & avant toutes choses la déposition du Capitaine Grand. Le Doge me répondit par de méchantes excuses , que je détruisis sur le champ à trois ou quatre reprises différentes. Le soir seulement à 23. heures mes gens furent mis en liberté , & un Secrétaire du Collège vint m'apporter la *parte* ou réponse du Sénat , dans laquelle ces Messieurs par un grand circuit de belles & vaines paroles veulent me persuader de leur extrême tendresse pour ma personne ; que le Capitaine Grand m'a rendu un grand service en mettant mes gens à couvert de la fureur du peuple ; & que cependant pour me donner une satisfaction exorbitante , le Sénat avoit ordonné la rétention du Capitaine Grand. Je répondis , après avoir remercié légèrement ces Messieurs de leurs belles expres-



liens, qui étoient à la fuite de Monsieur le Cardinal Colonne en Vailladolid, gens qui n'avoient point d'interêt en la chose, & qui avoient plutôt occasion de parler en faveur des Espagnols,

sions, que l'outrage qui m'avoit été fait étoit si public, si extraordinaire, & tellement contre le droit des Gens, qu'il me falloit des réparations convenables; & que la rétention du Capitaine Grand étoit une simple démonstration, qui ne répondoit nullement à la qualité de l'insulte; que j'avois déjà informé le Roi de l'affaire, & que j'attendrois ses ordres. Comme j'avois pris occasion dans mon Office, de demander que le Sénat réprimât les discours insolens que l'on fait de tous côtez contre la personne de Sa Majesté, on m'a répondu à cet égard, que cela n'étoit point venu aux oreilles du Gouvernement, mais que l'on y remediroit efficacement. J'oubliois une circonstance essentielle: c'est que notre Consul s'étant trouvé par hazard dans la Place, lorsque l'on menoit mes laquais en prison, demanda au Capitaine Grand, s'il sçavoit bien que les gens qu'il menoit étoient à l'Ambassadeur de France, & que l'autre ne lui répondit qu'en baissant la tête, & haussant les épaules, comme pour lui faire entendre, qu'il avoit ordre

de ses Maîtres. En 1596. *Agostino Nani*, Ambassadeur de Venise en Espagne, avoit eû à Madrid un differend pareil à celui du Comte de la Rochepot, au sujet de la violence, faite par un sien parent, nommé Louis Badoer, à un Alguazil, qui avoit poursuivi jusqu'à la porte de son Palais un homme, qu'il avoit ordre d'arrêter pour ses dettes. Le Président Rodrigo Vasquez fit informer contre le Badoer, & contre les domestiques de l'Ambassadeur, lesquels furent pris & menez en prison, après s'être vigoureusement défendus contre les Prevôts de la Cour. Le Badoer fut condamné à avoir la tête tranchée: & d'entre les domestiques, les uns au gibet, les autres aux galeres, & quelques-uns au fouët. Mais l'Alguazil s'étant désisté de sa poursuite contre eux, le Roi d'Espagne leur fit grace, ordonnant seulement, qu'ils eüssent à sortir incessamment du Royaume. Quant à l'Ambassadeur, il fut enlevé de son logis, & mené dans une maison voisine, tandis qu'on prenoit ses domestiques. Après quoi il fut remis dans la sienne, avec des gardes

étant leur maître ferviteur particulier du Roi d'Espagne, & toute sa Maison, laquelle aussi en avoit reçu & recevoit tous les jours plusieurs bienfaits : Que S. S. pouvoit & devoit être avisée de tout ce que dessus par son Nonce, & sçau-roit trop mieux juger de la foiblesse ou haine aveuglée de ceux qui commandent en cette Cour-là, endurent tels afronts être faits à de grands seigneurs, representans les premiers Rois de la Chrétienté<sup>4</sup> ; afronts, disois-je, qui en un Etat bien policé ne se font pas aux plus basses & viles personnes du monde : Qu'il ne falloit donc

qu'on lui donna; de peur, dit Herrera, que le peuple, qui étoit fort animé contre lui, ne mit la main sur sa personne.

<sup>4</sup> *Nomen Legati*, dit Cicéron, *ejusmodi esse debet, quod non modo inter sociorum jura, sed etiam inter hostium zela incolama versetur.* Rien au monde n'est plus sacré, ni par conséquent, plus digne de respect, que la personne des Ambassadeurs. Les offenses, qui leur sont faites, deshonnorent autant le Prince, qui les leur fait, que celui qu'ils representent. Un jour, notre Ambassadeur Jean de Montluc, Evêque de Valence, ayant été insulté à la promenade par quatre Gentilshommes Polonois, qui étoient ivres, dont un donna un coup de poing à un de ses domestiques : ces Gentilshommes lui firent offrir de venir lui demander

pardon à genoux en place publique. Il leur pardonna sur le champ, sans rien exiger d'eux. Mais le Kolo informé de cette insolence, ne laissa pas de les faire arrêter, & de les condamner à la mort ; répondant à Montluc, que son pardon ne suffisoit pas, parce que c'étoit une injure faite à la Couronne & à la République de Pologne. De sorte que ces pauvres Gentilshommes alloient être exécutez, si Montluc ne se fût avisé d'un expedient, digne de son esprit, & de sa générosité, qui fut de donner un certificat signé de sa main, que les quatre condamnés n'étoient pas ceux qui l'avoient offensé. Cela arriva dans l'interregne d'après la mort de Sigismond Auguste, & fut causé en partie de l'élection d'Henri Duc d'Anjou.

s'émerveiller,

s'émerveiller , si ayant si longtems & tant de fois manqué aux premiers principes de la police , & de l'entretien de la société humaine , ils avoient puis après excédé , en forçant & échelant par plusieurs endroits le logis de l'Ambassadeur de France , rompant & enfonçant non-seulement la grande porte , & autres répondantes aux ruës . mais aussi les huis de toutes les chambres , batant les domestiques , volant la vaisselle d'argent , & autres meubles , comme il se fait en une ville d'ennemis prise d'assaut : bravant encore la personne de l'Ambassadeur à sa barbe , encore qu'il leur ofrit plus de raison , qu'ils n'en sçavoient demander : & commetant tout excès d'ennemis forcenez , qui ne sçavoient les respects , qui doivent être gardez en tems même de guerre envers les grands Princes , & leurs Ambassadeurs & autres Ministres : Qu'il y avoit moyen de faire des captures , & de s'assurer des délinquans , sans lezer la Majesté des Rois , ni violer le Droit des Gens en leurs Ambassadeurs ; & même quand on ne trouve aucune résistance , ains toute promptitude & offre d'obéir à la Justice. Aussi ne faudroit-il s'émerveiller , si V. M. en prenoit sa raison , comme sa dignité l'y obligeoit , & comme elle avoit jà révoqué son Ambassadeur ; & défendu à ses sujets de plus trafiquer en Espagne , où ils avoient plus perdu , & souffert plus de maux depuis la paix , & sous la foi publique , qu'ils n'avoient fait en tems de guerre.

Sa Sainteté me répondit , qu'il étoit marri de ce qui étoit advenu ; & sans parler du fait comme il s'étoit passé , me dit , qu'on avoit rendu à Monsieur de la Rochepot ce qui avoit été pris en sa maison , & que les choses étoient en voye d'é-

tre accomodées : à quoi son Nonce s'étoit fort employé : Qu'il avoit été trouvé , que le neveu de l'Ambassadeur s'étoit celui , qui avoit instigé les autres François , lesquels étoient tous fort jeunes , comme de 16. 17. & 18. ans , ce qui avoit mû à pitié & compassion les Grands de

5 Tacite a raison de dire, qu'il n'est pas moins difficile de contenir un grand nombre de domestiques dans le devoir , que de gouverner une Province. L'on en voit tous les jours des exemples chez les Ambassadeurs , qui souvent se tirent plus mal des affaires , qui leur sont faites par leurs domestiques , que de celles , qu'ils ont à traiter pour leur Prince. Tel a beaucoup de talent pour la négociation , beaucoup de sagesse , beaucoup de probité , qui défigure son Ambassade , par le peu de soin , qu'il a de la conduite de ses valets. Tel autre auroit passé , dans les Cours Etrangères , pour un grand homme , & pour un grand Ministre , s'il eût mieux sçu se faire obéir dans sa maison. Tel étoit très-agréable au Prince , chez qui il résidoit , qui lui est devenu très-odieux , & n'en a pû rien obtenir , pour n'avoir pas réprimé l'insolence de ses gens. Voilà combien il importe aux Ambassadeurs , de bien choisir ceux qu'ils mènent avec eux , & de s'abstenir plutôt de mener leurs femmes , & leurs pa-

rens , quand ils ne sont pas d'humeur assez docile ; que de s'exposer , par une molle complaisance , au danger d'épouser leurs querelles , & leurs prétentions. Au reste , Monsieur de la Rochepot fut encore malheureux en Secrétaire : car le sien , qui étoit Nicolas l'Hoste , autrement dit Du-Portail , se laissa corrompre pour une pension de douze cens écus par an , que lui donna le Roi d'Espagne : de quoi ce bon Ambassadeur ne découvrit jamais rien : Excusable néanmoins , en ce que ce Secrétaire lui venoit de la main de Monsieur de Villeroy , dont il étoit Filleul. *Ex domino carior , quòd puerum de sacro lavacro levasset , eique nomen suum dedisset . . . A Villaregio , ut fit , Antonio Sillio Rupipotio , cùm Orator in Hispaniam proficisceretur , attributus fuerat , ut linguam addisceret , ibique artiore cum Hispani amicitiam contraxerat , pensionem 1200. aureorum annuam pactus , ob quam , fidem suam insigni perfidia prostituerat.* Histoire de Thou livre 132.

la Cour d'Espagne : Que c'étoient des accidens & fautes particulieres , dont le public ne devoit point souffrir ; & que V. M. qui s'étoit toujours montrée fort modérée en toutes autres choses , devoit encore user de sa moderation en cette-ci.

Ce sont les points de ladite dépêche de V. M. desquels je devois parler à S. S. outre lesquels je lui parlai encore du droit de patronat des deux chapellenies de Sainte Petronille en l'Eglise Saint Pierre , pour ôter une difficulté , que Monsieur le Dataire y faisoit , non sur la confirmation & renouvellement dudit droit de patronat pour l'avenir ; mais sur une clause , que j'ai fait mettre en la supplication , qu'il soit imposé silence à la partie adverse , qui moleste celui qui a été pourvû de l'une de ces deux chapellenies par S. S. de mon consentement : à quoi le Pape se montra assez enclin. Je lui parlai aussi d'ôter certains abus , qui se commettent par-deçà és bénéfices électifs de France , par le moyen des petites dates , qu'on apelle : de quoi aussi il me donna très-bonne intention.

Au demeurant , pour répondre aux autres points de votre dépêche du 5. d'Août , V. M. aura vû par la mienne précédente , comme j'avois parlé au Pape de l'Evêché , qu'on prétend ériger à Nancy , & de la coadjutorie de celui de Mets , & en avois eû fort bonne réponse. Pour laquelle faire maintenir , je ferai de tems en tems les offices que j'estimerai être à propos , en attendant que j'aye reçu les procurations des Chapitres de Mets & de Toul , dont V. M. fait mention.

Je croi facilement ce qu'aucuns ont voulu dire sur l'acommodement des diferends d'entre



le Pape & la Seigneurie de Venise, que S. S. ne s'assûre pas trop de la foi des Espagnols : & j'ai acû moi-même cette défiance de tout ce que j'ai pû sur les ocurrences de Marseille & de Mets. Mais S. S. & ladite Seigneurie ont tant d'autres ocasions de desirer d'être bien ensemble <sup>6</sup>, que cette-ci peut être comptée quasi pour rien ; & même d'autant que l'ambition & la perfidie des Espagnols n'a point commencé à être connuë de S. S. par la pratique, que le Comte de Fuentes avoit faite du *Donato* <sup>7</sup>, qui fut der-

6 Paul Paruta, & André Morosin, tous deux Nobles Venitiens, & Historiens de leur République, disent, que la conservation de la Religion Catholique, & de la Paix en Italie, dépend principalement de la bonne intelligence entre les Papes & la Seigneurie de Venise. *Ex ea animorum conjunctione*, dit le second, *ac mutuis officiis, complura ad Apostolica Sedis auctoritatem, & dignitatem, ad pacem Italia servandam, Religionemque faciendam atque amplificandam, prodiere.* (Hist. Venet. lib. 8.) Et François Guichardin même, tout ennemi qu'il est des Venitiens dans son Histoire d'Italie, n'a pû s'abstenir d'avoïer, que le Siege Apostolique n'a point de plus vrais ni de plus certains amis, que les Venitiens ; & que nulle correspondance ne lui est plus nécessaire & plus utile que la leur. Quant à Clément VIII.

il paroît, que cette République l'aimoit, & le révéroit très-particulièrement, par l'éloge, que le même Morosin fait de sa personne & de son Pontificat. *Et ingenio*, dit-il, *Clemens erat, ut licet, Quinti Fabii exemplo, in gravissimis negotiis nimia cunctatione uti videretur, tamen nil abjectum, cuncta excelsa mente gerens, prudentia & dexteritate quandoque assequeretur, qua vi atque impetu abstinere minimè potuissent . . . Complura eaque gravia cum Republica negotia habuit, que licet nonnunquam acerrimè utrinque agitata, in graves dissentiones eruptura existimarentur, nihilominus moderatione animi, ad eundem veluti scopum Pontifice ac Senatu collimante, felici exitu sunt confecta.* Hist. Venet. lib. 16.

7 Le même Morosin, qui a conduit son Histoire de Venise, depuis l'an 1521. jusques à l'an 1615. ne parle

nièrement executé à Venise. Et pour obéir au commandement, que V. M. me fait à ce propos, je lui dirai, que je tiens pour chose toute assurée, que les Espagnols n'aiment nullement le Pape, & qu'ils ne lui pardonneront jamais l'absolution de V. M. ni la dissolution de son premier mariage. n'ayant été de rien moins marris de cette dernière, que de la première; jaçoit que pour s'être faite cette seconde en tems de paix, ils n'ont eû le moyen ni l'audace de s'y opposer, comme ils firent à la première. Mais pour le besoin qu'ils ont de S. S. en infinies choses, & pour les graces, qu'ils en reçoivent de jour en jour, ils n'en font point de semblant, ains le flatent & réverent extrêmement, beaucoup plus que s'ils l'aimoient vraiment. Il connoît tout cela, & ne les aime non plus, pour n'en pouvoir avoir bonne opinion; mais redoutant leur malice, & leur grande puissance, il leur rend feintise pour feintise: & ne faut point s'attendre, qu'ils viennent jamais à rupture manifeste. Que si V. M. donne au Pape certaines satisfactions qu'il a à cœur, comme de Châteaudaufin, de la publication du Concile, & de telles autres choses appartenans à la conservation de la Religion Catholique, qu'elle pourra faire sans préjudicier à l'Etat, elle se peut promettre le premier lieu au cœur & affection de S. S. comme je crois à la vérité, qu'il vous aime déjà plus en son cœur,

point de ce Donat, executé à mort: lui, qui a été d'ailleurs très-exact à raconter les particularitez du procès de plusieurs Sénateurs illustres. D'où je conjecture, que cette omission a été volontaire en

faveur de la Maison *Donato*, dont je remarque qu'il étoit grand ami. Témoin la Vie du Doge *Leonardo Donato*, mort en 1612. laquelle il composa dans les dernières années de la sienne.

qu'il n'en ose faire de montre.

Quant aux Venitiens & Espagnols ils ne s'aiment jamais ; & les Venitiens feront toujours mieux avec les Papes & le Saint Siege , & y feroient toujours mieux , n'étoit qu'ils ne se plient facilement à toutes les prétentions du Saint Siege , & sont plus tenans de certaines leurs franchises & libertez <sup>8</sup> , qu'on ne voudroit en cette Cour.

Je remercie très-humblement V. M. du Privilege qu'il vous a plû faire expedier à la requête du Duc de Sesse , & ne manquerai de voir le Livre , dont il est question , avant que délivrer ledit Privilege. J'ai envoyé au Général de l'Ordre de Saint Dominique la réponse , qu'il a plû à V. M. faire à sa Lettre , dont il se sent grandement honoré , comme il m'en est venu remercier. Et parce que j'écrivis dernièrement à Monsieur de Villeroy les causes pour lesquelles ce Généralat ne se put obtenir pour un François , je n'en ferai point ici de redite ; & ayant achevé de répondre à votre dite dépêche , passerai aux occurrences de deçà.

L'armée de mer , qui s'étoit réduite toute à Trepani en Sicile , en partit la nuit du 6. ve-

<sup>8</sup> Témoin la querelle de l'Interdit de 1606. où saint Pierre fut contraint de tout céder à S. Marc : L'affaire de l'Eloge de *la Sala Regia* , supprimé par Urbain VIII. & remis en son lieu par Innocent X. Le differend avec Urbain au sujet de l'Evêché de Padouë auquel le Sénat ne voulut jamais ad-

mettre le Cardinal Cornaro , à cause que son pere étoit Doge , lorsque le Pape lui conféra cet Evêché. Témoin encore la résistance , que le Sénat fit toujours au Nonce Altoviti , qui vouloit aller à l'audiance sans *la Mantelletta*. De quoi j'ai déjà parlé dans les notes de la Lettre. 146.

nant au 7. d'Août, comme j'écrivis par ma précédente dépêche qu'elle devoit faire, & s'en alla en Sardaigne; & dès lors chacun a pensé que son entreprise étoit en Alger. De Sardaigne elle est passée en l'Isle de Majorque, dont il y avoit ici par un homme exprès envoyé par le Duc de Parme, & portant Lettres du 15. d'Août, que ledit Duc & le seigneur *Carlo Doria* arriverent en ladite Isle de Majorque le 12. d'Août avec 27. galeres; & qu'ils y atendoient le Prince *Doria* avec le reste de ladite armée. Or d'autant que de Sardaigne à Majorque il y a autant ou plus de distance, que de Sardaigne à Alger, cela peut faire douter, si ladite entreprise est pour Alger. Les galeres de Malte, qui devoient être de la partie, & qui se sont trouvées en ladite armée jusques au 24. Juillet, qu'elles furent renvoyées à Malte par le Prince *Doria*, se trouvoient encore à Malte le 8. d'Août, sans avoir suivi ladite armée. Il y en a qui disent, que c'est pour competence de précédence entre elles & celles de Genes. Autres disent, qu'elles sont demeurées de l'avis & ordonnance du Prince *Doria*, pour se faire voir en Levant, & amuser l'armée navale du Turc, conduite par le Général *Cicale*<sup>9</sup>; lequel, comme portent les lettres de Naples du 22. d'Août, étoit parti de Negrepoint pour aller au Caire y établir Gouverneur un sien fils<sup>10</sup>, & avoit laillé quel-

<sup>9</sup> Il est parlé de ce Général de l'Armée Navale Ottomane dans la Lettre 159. & dans les notes.

<sup>10</sup> M. de Thou parle ainsi du pere & du fils vers la fin du 127. livre de son Histoire.

*Ibi (à Rege en Sicile) matrem & fratrem in occursum ejus venientes complexus est, frustra que monitus per viscera materna, ut se respiceret, neque momentanea prosperitate ac potentia dispendium salutis*

ques galeres , pour charger des biscuits & autres choses , avec commandement de l'attendre en l'Isle de Scio , où il devoit se rendre à la fin d'Août.

La cavalerie de Milan a enfin été cassée par le Comte de Fuentes , excepté quatre compagnies qu'il a retenues. J'ai vû lettres de Turin , qui portent , que ledit Comte a écrit & envoyé homme exprès en Espagne , pour demander son congé. Si cela est vrai , ce doit être pour ce que l'on ne lui a laissé broûiller & troubler le monde à sa fantaisie. Cependant , comme l'on écrit de Milan , il a entrepris une grande œuvre , pour dresser la navigation de ladite ville de Milan à celle de Pavie : de quoi ceux de Milan étoient fort aises , & ceux de Pavie , non : d'autant que ceux-ci avoient eux seuls tout ce qui sera porté à Milan par le canal , que ledit Comte fait dresser de Milan à Pavie ; & ainsi en avoient plus grande abondance , & meilleur marché , qu'ils n'auront après cette œuvre parachevée. Par autres lettres de Turin de personne affectonnée au service de V. M. j'ai vû qu'y passant l'Evêque de Camerin , qui va résider Nonce auprès de V. M. il y a été fort contrôlé , tant en faisant la révérence au Duc , & aux Princes & Princesses , qu'en autres choses. Entr'autres , on a fort remarqué , que l'Ambassadeur d'Espagne résidant à Turin l'étant allé visiter , & lui disant une infinité de maux de la France , & de

*æterna posthaberet , non prop-  
terea resipuit ; & in fortuna,  
quam amplissimam sub illo  
imperio adeptus est , ad extre-*

*mum consenuit , relicto filio  
paternæ pugnacitatis & sortis  
in parte herede. Le pere mou-  
rut en 1606.*



la personne de V. M. <sup>11</sup> & principalement au fait de la Religion, & se plaignant encore du Pape ; qui ne vous connoissoit pas bien, & qui tenoit trop de compte de V. M. dont étoit pour advenir grands maux à la Chrétienté : ledit sieur Evêque Nonce n'en pouvant plus endurer, lui répondit, que ni au Royaume de France, ni en la personne de V. M. n'y avoit point tant de mal comme l'on disoit : Et sur cela s'étant échaufez tous deux, vinrent à paroles, & se départirent mal édifiez l'un de l'autre.

Il se dit par cette Cour, que le Roi d'Espagne a fait prier le Pape de faire tenir en son nom aux fonds de Batême l'enfant, qui naîtra de la Reine sa femme, & que Sa Sainteté le doit faire tenir par son Nonce ; & a envoyé à ladite Reine certaine reliques, & les drapeaux & bande bénites, dont ledit enfant doit être envelopé.

L'Elû Patriarche de Venise fut extraordinairement examiné par N. S. P. un jour de dimanche au soir 26. d'Août, & le lendemain lundi fut par S. S. proposé & expédié de son Patriarcat <sup>12</sup> en Consistoire.

<sup>11</sup> Il sied d'autant plus mal à tout Ambassadeur de mal parler des Rois, que le caractère d'Ambassadeur a été principalement institué, pour entretenir & conserver la bonne intelligence entre les Princes, & pour rendre de part & d'autre leur nom plus vénérable aux Nations Etrangères. Car comme les François conçoivent une plus haute idée de leur Roi,

quand ils voyent, que son amitié est recherchée, & désirée par le Roi d'Espagne : de même, les Espagnols apprennent à respecter davantage le leur, lorsqu'ils voyent des Ambassadeurs de France à sa Cour, & les deux Couronnes en bonne correspondance.

<sup>12</sup> Le Patriarcat de Venise est un *Juspatronato*, du Sénat, qui y nomme de plein

Nous célébrâmes la fête de saint Loüis le 25. d'Août, assistant à la grande Messe vingt-quatre Cardinaux, à sçavoir, *Terranova, Gallo, Camerino, Montelparo, Giustiniano, Monte, Paravicino, Piatta, Borghese, Baronio, Bianchetto, Mantica, Arrigone, Tosco, San-Marcello, Antoniano, Bellarmino, Bonvisi, Santi-quattro, Aldobrandino, San-Giorgio, Cesis, Deti,* & moi.

Le jour de la fête de la Décolation de saint Jean-Baptiste 29. d'Août N. S. P. baptisa, & puis confirma treize personnes, à sçavoir, neuf Juifs & Juives, tous d'une même maison de Rome, qu'on appelle *de Regnano*; un Turc; & les trois Persiens, que j'écrivis à V. M. être demeurez, quand l'Ambassadeur Persien partit de cette ville pour Espagne. A cet acte Sa Sainteté invita vingt Cardinaux, desquels s'y en trouva dix-sept, & j'en fus un. Lesdits Cardinaux, chacun en son rang, tinrent au Baptême ou à la Confirmation un des baptisez, ou confirmez; & toucha à moi de tenir au Baptême le premier desdits trois Persiens. A tant, Sire, &c. De Rome ce 3. de Septembre 1601.

droit, à *primis urbis cunctis*, dit le Sénateur André Morosin dans son Histoire.

## L E T R E C C X C I.

A MONSIEUR DE VILLEROY.

**M**ONSIEUR, Depuis ma dernière, qui fut du 3. de ce mois, le droit de patronat du Roi & de la Couronne de France sur les deux chapellenies de Sainte Petronille en l'Eglise Saint Pierre de Rome a été confirmé & renouvelé par le Pape, qui en a signé le *Motu proprio*, sur lequel seront expédiées les Bulles: & a Sa Sainteté passé & approuvé la clause, par laquelle est imposé silence à la partie adverse de celui, qui fut dernièrement pourvû d'une desdites deux chapellenies par mon consentement, nonobstant la difficulté, que faisoit Monsieur le Dataire sur ladite clause.

Le 13. de ce mois, jour de jeudi, arriva l'ordinaire de Lion avec votre dépêche du 18. d'Août, & le lendemain je fus à l'audience, & remerciai N. S. P. du commencement, de ce qu'il lui avoit plû signer ledit *Motu proprio*, & renouveler ledit droit de patronat: & après cela lui dis la réception de ladite dépêche, le bon portement de leurs Majestez, le prochain voyage de Monsieur le Cardinal de Joyeuse par deçà, & l'arrivée de Monsieur de Bethune à Lion, comme je l'avois entendu par lettre dudit Lion du 4. de ce mois. Et en continuant le propos dudit sieur de Bethune, je lui dis comme il portoit ce que le Roi avoit avisé de faire touchant la publication du Concile de Trente, & les Jésuites. A quoi Sa Sainteté ne répondit autre chose, sinon qu'il seroit meshui tems de mettre fin à ces deux affaires. De-là je passai à ce que vous

m'écrivez tout au commencement de votredite dépêche touchant Châteaudaun, & le dis à Sa Sainteté, laquelle me répondit, comme elle avoit fait ci-devant; à sçavoir, que nous ne lui répondions point à propos: Qu'au lieu de Châteaudaun n'y doit point avoir d'exercice de la nouvelle opinion par nos Edits de pacification: Que lorsque le Duc de Savoye s'en faisoit, il n'y en avoit point: Que moins y en a-t-il eu pendant que ledit Duc l'a tenu: Que tout aussitôt qu'il l'a eu rendu, nous y avons mis un Gouverneur ou Capitaine huguenot, lequel incontinent y a fait venir & établi un ou plusieurs Ministres, qui y font tout de même qu'à Geneve: Que c'est de cela que Sa Sainteté s'est plainte, & se plaint, & à quoi le Roi devoit jà avoir donné ordre. Mais au lieu de cela, nous lui parlions des vallées, & d'autres choses, qui n'appartenoient point au fait particulier dont il s'agit. Voilà, Monsieur, justement ce que le Pape me répondit. A quoi je n'eus point de replique, me semblant qu'il a raison: mais lui dis seulement, que je m'assûrois, que le Roi le contenteroit, & donneroit bon ordre à tout. Et de fait, Monsieur, si nous ne pouvons ou ne voulons donner ordre à ceci, qui, outre la justice, importe tant au contentement du Pape, & de toute cette Cour, & de toute l'Italie, & à la réputation, affaires, & service de S. M. par-deçà; je ne sçaurois plus que dire en cette matiere.

Je ne lui eusse point parlé de Madame, sœur du Roi, ne pouvant lui en dire bonnes nouvelles; mais il m'en demanda: qui fut cause que je lui répondis à la vérité ce que vous m'en écriviez: & lui s'émerveillant de l'opiniâtreté, j'ajoutai, que ceux-là, qui sont les plus diffi-

les à se résoudre, sont aussi puis après les plus fermes & constans, quand ils se sont une fois résolus au bien.

Après cela, je lui dis comme de moi-même, que par la dépêche, que j'avois reçüe, je ne voyois point, que du côté d'Espagne on eût encore donné aucune satisfaction au Roi, touchant l'afront, qui avoit été fait à son Ambassadeur; & que cela pourroit causer quelque grand mal. S. S. me répondit, qu'elle en avoit écrit au Roi d'Espagne, & étoit d'ailleurs avisée par son Nonce, qu'il travailloit fort à acommoder les choses, & lui en donnoit bonne esperance: Qu'il falloit aussi, que nous de notre côté nous contentassions de ce qui s'en pourroit raisonnablement tirer, & ne nous laissions échaper des mains la Paix, qui nous étoit si bien.

Cela parachevé, je lui dis, que la semaine suivante seroient les quatre-tems, & que je ne m'enquerois point, s'il seroit promotion, ou non; & croyois plutôt, qu'il n'en seroit point, qu'autrement: mais en tout événement j'avois estimé lui devoir ramentevoir les deux sujets, dont le Roi l'avoit fait supplier par ci-devant. Il se prit à rire, & à secouer ses bras, sans me répondre un seul mot: ce qui pourroit être pris pour quelque soupçon de promotion, & même d'autant que Monsieur le Cardinal Aldobrandin, quand je lui dis ce que dessus, ne me répondit non plus. Toutefois j'incline plutôt à croire, qu'il ne s'en fera rien pour cette fois. Je ne voulus lui rien dire des François, qui vont par fois à la guerre aux Pais-bas: les uns au camp des Archiducs; les autres en celui du Comte Maurice: ni de l'Agent, que les Etats tiennent près le Roi, d'autant qu'il y a été répondu ci-devant



à diverses fois. Mais j'ai bien noté ce qu'il vous a plû m'en écrire, pour m'en aider, si on m'en parle de nouveau. Moins encore voulus-je parler à Monsieur le Cardinal Aldobrandin du commandement, qu'a eu Monsieur de Fresne-Canaye sur le fait des visites, me contentant de ce que je lui en ai dit ci-devant. C'est le principal de ce qui se passa en ladite audience : maintenant je répondrai au reste de votredite dépêche.

J'ai vû la copie de la lettre de Monsieur de Refuge, & reconnu la diligence, dont il use, pour avoir de l'Abbé d'Ambournay copie collationnée des privileges, jadis acordez par les Papes aux Ducs de Savoye sur la nomination des bénéfices de Bresse, & de leurs autres pais : & puisqu'il ne tenoit, comme il semble, qu'à trouver qui collationnât lescdites privileges, j'estime que vous ne tarderez guère à recevoir lescdites copies.

Je n'ai encore pû avoir chez moi l'oncle auquel le sieur *Marchesio* m'a remis pour les trois cens écus, que le Roi lui a destinez : mais je ne cesserai que je ne les lui aye délivrez. J'estime, qu'ils retardent tant l'un & l'autre, afin qu'on ne les estime plus cupides de profit, que de l'honneur & réputation. Quant à *Gian Villano*, j'oubliai dernièrement à vous faire mention d'une lettre, qu'il écrivoit au Roi, & n'ai point changé d'avis depuis la réponse, que je lui fis moi-même, dont je vous écrivis par ma lettre du 23. de Juillet.

Quant au Pere Têxere, Jacobin Portugais, je lui assistai volontiers : mais, pour bons respects, je n'ai pas trouvé bon, qu'il s'en soit

vanté, & m'ait nommé<sup>1</sup> en un Ecrit, qu'il a composé depuis à Venise, sous le nom d'un Castillon: lequel Ecrit on parle encore de faire imprimer. S'il vous va voir, comme je m'assûre qu'il fera, je vous prie de le lui dire.

J'ai envoyé à Monsieur le Sacristain du Pape la lettre, qu'il a plû au Roi lui écrire, dont il a été très-aîse, & s'en tient fort honoré. La première fois que je le rencontrerai, j'y ajoûterai encore les belles paroles, comme l'on dit en ce pais-ci.

Vous m'avez annoncé une très-bonne nouvelle, que Monsieur le Cardinal de Joyeuse devoit venir bientôt par-deçà; d'autant qu'outre qu'il m'a toujours été très-bon seigneur en particulier, je m'assûre, que son séjour en cette Cour tournera grandement au service du Roi, & à la réputation de la France.

Je ne vous sçaurois rien dire pour cette heure de l'alliance, qu'on a dit au Roi qui se traite pour le Roi de Pologne, n'en ayant rien entendu jusques ici, & étant chose qui peut être, & n'être point. Je ferai ce que je pourrai pour en sçavoir la vérité; & encore qu'il y ait du hazard à s'en enquêter, si est-ce que je croi, que comme de moi-même je m'en adresserai à celui même qu'on dit la traiter, avec lequel j'ai quelque amitié & confiance, & vous rendrai compte de ce que j'en apprendrai. Cependant, pour fin

<sup>1</sup> Il est souvent dangereux d'obliger des indiscrets. Comme il y a des plaisirs qui se font par ostentation, c'est-à-dire, afin qu'ils soient publics par ceux à qui ils sont faits; il y en a d'autres aussi, dont on ne demande point d'autre récompense que de n'en parler jamais, non plus que des faveurs qu'on reçoit des Dames.

548 LETRES DU CARD. D'OSSAT,  
de la présente , je vous écrirai des occurrences  
de deçà.

Le comperage du Pape avec le Roi d'Espagne , touchant l'enfant qui doit naître de la Reine d'Espagne, dont j'écrivis par ma précédente dépêche , m'a été confirmé , & ensemble les présens , que S. S. envoie pour ledit enfant.

Depuis ma dernière est venu avis , comme le Prince *Doria* étoit arrivé le 22. d'Août , avec le reste de l'armée de mer , en l'Isle de Majorque , où dès le 12. étoient arrivez , avec 27. galeres , le Duc de Parme , & le sieur *Carlo Doria* ; & que toute ladite armée , en nombre de 68. galeres , étoit partie le 28. d'Août , pour aller en Alger : mais il s'en peut douter , pour la raison que je touchai par madite lettre dernière. Et d'autant que ladite Isle de Majorque est sans comparaison beaucoup plus près de France , que d'ici , & que l'Espagne , ou désormais les nouvelles de ladite armée iront premièrement , touche la France , vous les sçaurez plutôt par-delà , que nous ici. Tellement qu'il ne sera plus besoin que je me mette en peine de vous en écrire.

Aussi est venu avis , que les galeres de Malte couroient la côte de la Morée , & que les gens de guerre desdites galeres étoient entrez par escalade en un Fort apellé en langue Turquesque , *Panana* , autrement *Genecost* , près *Maina*<sup>2</sup> , & y avoient pris un bon nombre de Turcs , & encloué l'artillerie , ne la pouvant emmener , nonobstant que le Cicala fût à *Mamacino* , aussi en la Morée , avec quarante galeres , en ayant

<sup>2</sup> C'est un Canton de la Morée , apellé *Braccio di Maina*.

seulement envoyé quatre en Egypte pour la conduite de son fils, destiné Gouverneur en ces quartiers-là\*.

Le Comte de Lemos, Viceroi de Naples<sup>3</sup>, a été grièvement malade d'une dysenterie avec fièvre; mais à présent il se porte tellement, qu'on le tient pour être hors de danger. Il y a ici des députez du Clergé d'Espagne, pour se plaindre de la concession faite par le Pape à leur Roi, de trois millions par an, pour six ans, sur ledit Clergé; & particulièrement de ce que S. S. a permis, que l'exécution s'en fit par les Ministres mêmes du Roi d'Espagne. La plainte en a jà été faite, non sans beaucoup d'aigreur, du côté desdits députez, & de déplaisir du côté de S. S.

J'écrivis par ma dernière, comme le Patriarche de Venise avoit été examiné un dimanche, 26. d'Août. Depuis j'ai sçû, que l'Ambassadeur de Venise avoit auparavant fait grande instance, & comme une espece de protestation, que ledit Patriarche ne fût point examiné<sup>4</sup>, &

\* Voyez la 10. note de la lettre précédente.

<sup>3</sup> Don Francisco de Castro, Comte de Lemos, qui avant que d'avoir de la barbe au menton, commença à remplir les plus grands postes de la Monarchie d'Espagne, sçavoir, de Président du Conseil des Indes, de Viceroi de Naples, & de Président d'Italie, & s'en étoit acquité avec une satisfaction universelle. C'est comme en parle Don Juan Vitrian dans le 61. chapitre de son Com-

mentaire sur Comines. Il ajoute que ce Seigneur fut disgracié ensuite, & relegué dans son Château de Monfort en Galice, pour une brusquerie qu'il fit en face (*cara à cara*) à Philippe III. sur le chemin de l'Escorial à Madrid.

<sup>4</sup> L'Ambassadeur de Venise avoit raison de s'opposer à cet examen, parce qu'il afoiblissoit le droit, qu'a la République de nommer à ce Patriarchat; en ce que le Pape pourroit, quand il voudroit

que nonobstant, ledit jour de dimanche, Monsieur le Cardinal Aldobrandin ayant convié ledit Patriarche à dîner, le retint jusques à environ les vingt heures, & puis le mena en son carosse chez le Pape, pour être examiné, sans lui en avoir rien dit auparavant. L'examen fut fort doux, & fait par le Pape même, & en jour de dimanche, là où les autres examens se font le jeudi : & toutefois ce fut en présence d'une partie des Cardinaux, qui sont de la Congregation de l'examen. Ledit Ambassadeur de Ve-

refuser les bulles au sujet nommé, sous couleur de ne pas trouver en lui la capacité requise. Ce qui seroit acuser le Sénat d'avoir fait un mauvais choix. Et d'ailleurs, disoit cet Ambassadeur au Pape, plusieurs refuseront cette Dignité, quoique très-dignes de la remplir, pour ne pas commettre leur réputation au hazard d'un refus. Il n'y aura pas toujours un Clément VIII. assis dans la Chaire de saint Pierre : tel pourra lui succéder, qui n'aura pas la même habileté, la même sagesse, la même prudence, qui ne se payera pas de raison, comme lui, & qui n'aimera pas la République de Venise, comme il fait. Est-il juste, qu'un Sénateur élevé dans le sein de la République, nourri dans le maniement des grandes affaires, dans les Ambassades, & dans les Conseils publics,

passe par un examen scolastique, & fasse le métier d'un petit Bachelier, pour être jugé digne d'une Dignité, qui demande un homme meur, & consommé ? [ Telles étoient les raisons de Jean Mocenigue, ou plutôt de tout le Sénat de Venise : mais le *Zane* ne laissa pas d'être examiné, ainsi que le Cardinal d'Ossat le raconte ici. Durant l'Interdit de Venise, Paul V. ne voulut point admettre sans examen, le seigneur *Francesco Vendramino* ; mais après l'accommodement, il l'admit, & le sacra lui-même. Et pour témoignage de sa réconciliation sincère avec la Seigneurie, & de l'estime, qu'il faisoit de son bon Gouvernement, il envoya un bref au Sénat, par lequel il déclaroit les Patriarches de Venise futurs, exemts de tout examen.



nise, fâché de ce que ledit examen avoit été fait contre son instance & expectation, dépêcha incontinent un courrier en diligence vers la Seigneurie, lui rendant compte de ce qui s'étoit passé, & la suppliant de lui commander ce qu'il auroit à faire. Cependant, il ne fut point à l'audiance le vendredi suivant, dernier jour d'Août; & ledit Courrier fut de retour le dimanche, premier jour de ce mois, portant avis, que la Seigneurie étoit demeurée contente de ce qui s'étoit passé, & commandement audit Ambassadeur d'en remercier Sa Sainteté. Ce que ledit Ambassadeur alla exposer au Pape le jour même de l'arrivée dudit courrier. On pense que la Seigneurie en ait usé ainsi, non pour plaisir qu'elle en ait pris, mais pource que c'étoit chose faite, & qu'il n'y avoit plus de remède.

Monsieur le Cardinal Aldobrandin a acheté du Duc d'Urbain le palais d'Urbain en la rue du Cours, auquel ont logé depuis un fort long-tems les Ambassadeurs d'Espagne; & le Duc de Sesse y loge encore à présent. Le prix est de trente-cinq mille écus, & la dépense, que ledit seigneur Cardinal desseigne d'y faire pour le méliorer, montera à beaucoup plus. Ledit Duc de Sesse est après à trouver un autre palais, jacoit que ledit seigneur Cardinal lui ait dit, qu'il pourroit continuer d'y demeurer autant qu'il lui plairoit.

Monsieur le Cardinal Gallo écrivit au Roi & à la Reine par l'ordinaire passé. Depuis il m'a dit, que c'étoit pour avoir des Reliques de saint Louis, si elles étoient tenuës en lieu ouvert;

*Quoquo modo acta, quia tps comprobavit. Tacite.  
 ut ars non poterant, Sena-*

ou de quelque autre Saint. Il sera bon de le gratifier de tout ce qui se pourra. Il est Evêque d'Osimo, près Notre-Dame de Lorete, & a fait faire une Chapelle, & un certain Reliquaire, où il met toutes les Reliques qu'il peut recouvrer.

Le Pape écrit un bref au Roi en faveur de M. Perrin, son Sousdataire, lequel bref sera présenté par M. le Nonce nouveau. Je vous prie de continuer à aider ledit sieur Perrin, & tant faire, qu'il soit paisible de son Abbaye, y ayant déjà trop longtems que cette affaire traîne, plus qu'il ne nous seroit besoin, pour maintenir ici la réputation de la justice, & de la révérence, que nous devons au Saint Siege, & pour être gratifiez des graces, que nous en désirons.

Après vous avoir écrit ce que dessus, arriva hier au soir à deux heures de nuit un extraordinaire expédié de Lion pour vacance de quelques bénéfices, par lequel j'ai reçu la dépêche, qu'il vous plût me faire à Montreuil le dernier d'Août. Aux principaux points de laquelle servira de réponse le contenu ci-dessus, & particulièrement au fait de Monsieur de la Rochepot, & de Châteaudaun, dont je vous ai écrit avoir parlé au Pape en ma dernière audience. A quoi je n'ai rien à ajouter, sinon premièrement, qu'en l'Edit de pacification de l'an 1577. article 10. & en l'Edit de Nantes 1598. article 14. il est expressément prohibé de faire aucun exercice de la nouvelle Religion es terres & païs du Roi, qui sont deçà les monts. 2. Que le lieu & place de Châteaudaun est deçà les monts. 3. Que pendant le tems que Monsieur de Savoie a tenu cette place, ledit exercice n'y a point été. 4.

Qu'on dit, qu'avant que ledit Duc de Savoye l'occupât, ledit exercice n'y étoit non plus, & n'y fut jamais établi par autorité publique. Et si quelquefois les huguenots y ont prêché ç'a été par usurpation de quelques soldats huguenots de ladite garnison, & pour peu de tems. A quoi nous avons à répondre précisément, & parler de ladite place, & non des Vallées. 5. Je vous prie de croire, que ce que j'en ai écrit ci-devant, n'a point été pour contenter le Pape, auquel néanmoins je desire, comme je dois, tout juste contentement : mais ç'a été pour le bien du service du Roi au temporel même, & pour la réputation de S. M. auprès du Saint Siege, & en toute l'Italie ; qui me fait & me fera toujours desirer, qu'en ladite place on fasse cesser cette nouveauté, quand bien il faudroit récompenser ces gens ailleurs delà les monts ; auxquels néanmoins, étant les choses comme dessus, il n'est dû aucune récompense.

Je vous remercie bien humblement de la lettre du Roi à Monsieur le Grand-Maître de Malte, en faveur du Chevalier de Torrès, frere de Monsieur l'Archevêque de Montreal : laquelle consolera grandement les deux freres, & les obligera d'autant plus à affectionner les affaires & le service de S. M.

Tout maintenant je viens d'entendre, qu'il est venu avis, que l'armée de mer du Roi d'Espagne, qui étoit partie de Majorque le 28. d'Août, s'en retourna en la même Isle pour avoir été batuë de la tourmente <sup>6</sup>, & avertie, que l'entreprise d'Af-

<sup>6</sup> *Andreas Auria*, dit André Morosin, cum sinuosis flexibus cunctos dies suspensos detinisset, tandem cum universa classe ad Majoram Balearicam ( l'Isle de Majorque ) pervenit, & quinto Kal. Septembris in Africam traja-

ger étoit découverte. Vous le devrez sçavoir par-delà avant que cette-ci arrive à vous : comme aussi, si elle aura pris autre route, que celle d'Alger, pouvant être que ce n'ait jamais été leur intention, ains que leur dessein fût ailleurs, comme en Irlande, ou en Angleterre même, en changeant de vaisseaux sur la mer Oceane ; ainsi que vous aurez pû voir par mes précédentes dépêches, que je m'en suis douté quelquefois. A tant, Monsieur, &c. De Rome, ce 17. Septembre 1601.

*ait, bidui spatio in conspectum Algerii se dedit, navarchis nonnullis ad pernoscendam loci naturam sitamque præmissis. Qui cum, vento longius abrepti, nihil ea die efficere potuissent, postero inani ostentatione insumpto, vento se se ostendente, ad Majorem Balearicam revertitur. Sicque selecto milite, principibus ac claris viris instructa classis*

*omnium expectationem elusit: in Auriam plerisque probra congerentibus, quod inani labore animo ab expeditione alieno, eam provinciam suscepisset: aliis contra prudenter egisse affirmantibus, quod maritimarum virium robur haud dubiis periculis, eorum quæ Carolo (V.) successerant memor, non objecisset. Hist. Ven. lib. 16.*

*Fin du quatrième Tome.*

Cleaned & Oiled

SEPTEMBER 16







